REVUE AFRICAINE

VOLUME 59 ANNÉE 1918

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1918

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE

Vol. 59

Alger 1918

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Liste des Membres de la Société

BUREAU

Président : M. PAYSANT, préfet honoraire.

Vice-présidents : MM. Edmond DOUTTÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Docteur Edmond VIDAL.

Secrétaire général : M. G. YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire général adjoint : M. BEN CHENEB, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire : M. J. CARCOPINO, directeur du Musée des antiquités d'Alger.

Archiviste : M. J. BÉVIA, architecte.

Trésorier : M. M. DOUEL, inspecteur des finances.

MEMBRES A VIE

Colonel Paul AZAM.

Edmond DOUTTÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

PALLARY, instituteur à Oran.

Docteur Edmond SERGENT.

MEMBRES

ABÈS, interprète de la Résidence générale à Rabat.

AFLOU (l'Annexe).

AHMED BEN ALY CHÉRIF.

ALBERT BALLU, inspecteur général des Monuments historiques de l'Algérie.

BARBEDETTE, délégué financier.

H. BASSET, professeur à l'École supérieure d'arabe et de berbère de Rabat.

P. BASSET, avocat.

R. BASSET, doyen de la Faculté des Lettres.

Lieutenant BA[illegible]ER, des Affaires indigènes.

BEL, directeur de la Médersa de Tlemcen.

BEN CHENEB, professeur à la Faculté des Lettres.

Augustin BERNARD, professeur à la Sorbonne.

BERNARD, contrôleur général des chemins de fer.

Bévia, architecte.
Biarnay, directeur général des télégraphes chérifiens.
Bibliothèque de l'École des Langues orientales vivantes.
Le chef de l'Annexe de Biskra.
Borély la Sapie, chef de bureau au Gouvernement Général.
Henri Bourlon, à Kherba (Alger).
J.-B. Bruno, négociant.
Brunot, directeur du Collège musulman à Fez (Maroc).
J. Carbonel, libraire-éditeur à Alger.
Docteur Carton, correspondant de l'Institut.
Commandant Cauvet, à Biskra.
Cercle Algérois à Alger.
Charléty, directeur général de l'Enseignement à Tunis.
Prosper Cherfils, négociant.
Capitaine Cottenest, à Casablanca.
Cour, professeur à la chaire publique d'arabe à Constantine.
Darmon, interprète judiciaire au Tribunal de Tlemcen.
Delphin, délégué financier.
Commandant Deluol, sous-chef du service des Affaires indigènes militaires.
Capitaine Deredinger.
Destaing, directeur de la Médersa d'Alger.
Douel, inspecteur des finances.
Dulau et Cie, libraires à Londres.
Ebert, conseiller de Gouvernement adjoint.
Esquer, archiviste du Gouvernement Général.
Flamand, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger.
De Flotte de Roquevaire, chef du Service cartographique au Gouvernement Général.
Ficheur, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger.
Docteur Gasser, maire d'Oran.
E.-F. Gauthier, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres d'Alger.
Capitaine Gauthier, chef d'annexe à El-Aricha.
Louis Gentil, professeur à la Sorbonne.
Commune mixte de Géryville.
Gitton, à Alger.
Glénat, conservateur du Musée des antiquités d'Alger.
Gognalons, officier interprète, Bureau des renseignements, à Oudjda (Maroc).
Goly, directeur du Crédit Lyonnais à Montpellier.
Chef de poste du Gourara, à Timmimoun.
Grellet, à Alger.
Gsell, professeur au Collège de France.

Guin, interprète principal en retraite.
Hannedouche, président du Syndicat d'initiative d'Alger.
Docteur Hughes, à Alger.
Hureaux, interprète à la Cour d'Appel d'Alger.
Ismaïl ben Mahdi, interprète judiciaire au Tribunal de Bougie.
Jacquart, négociant à Alger.
Félix Jaïs, à Alger.
L. Joleaud, à Marseille.
Ch.-A. Joly, délégué financier, maire de Guelma.
Jules Joly, professeur à la Médersa d'Alger.
André Julien, professeur au Lycée d'Alger.
Labouthière, administrateur principal de commune mixte, au Gouvernement Général.
André Laguerre, directeur de la Société Générale à Alger.
Larnaude, professeur au Lycée d'Alger.
Bernard Lavergne, professeur à la Faculté de Droit d'Alger.
Lebar, à Alger.
Général Levé.
Mgr Leynaud, archevêque d'Alger.
Ch. Lorenzi, à Alger.
Lucas, à Sceaux (Seine-et-Oise).
D. Luciani, directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général.
Noël Luciani, interprète judiciaire à Tunis.
Lycée d'Alger.
De Malglaive, à Alger.
Mairie d'Alger.
G. Marçais, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
W. Marçais, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes à Paris.
Capitaine Martin (Godefroid), à Beni-Abbès.
P. Martino, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Massignon, à Paris.
E. Maury, inspecteur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général.
H. de Mésenge, contrôleur des Douanes.
A. Mesplé, professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie de l'Afrique du Nord.
Mirante, chef du service du *Mobacher* au Gouvernement Général.
Monnier, directeur du Crédit Lyonnais à Alger.
Ch. Montaland, architecte.
Morand, doyen de la Faculté de Droit d'Alger.
H. Murat, ingénieur.
Musée d'Oran.
Nehlil, officier interprète, Résidence générale de France à Rabat.

Nibelle, négociant à Alger.
Général Oudri.
Pallu de Lessert, à Paris.
Paysant, préfet honoraire.
Edmond Perriquet, propriétaire à Alger.
Mgr Piquemal, évêque auxiliaire d'Alger.
Rattier, architecte à Paris.
Ravenet, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Alger.
Ricome, négociant à Alger.
Gaston Rivière, propriétaire à Alger.
Robert, administrateur principal honoraire de commune mixte à Bordj-bou-Arréridj.
Henri Robert, avoué à Alger.
Rolland, directeur honoraire des Contributions directes.
Rozis, sous-directeur des Territoires du sud.
Sabatier, président de la Délégation des Colons.
Saint-Calbre, directeur de la Médersa d'Alger.
François Sagot, docteur ès-lettres, à Aïn-Bessem.
Docteur Saliège, à Alger.
De Samboeuf, avocat à Alger.
Sénéchal, inspecteur général des finances.
Lieutenant-colonel Simon, Résidence générale de France à Rabat.
Société des Missionnaires d'Afrique.
Viallat, président du tribunal civil d'Orléansville.
Docteur Edmond Vidal, à Alger.
Mlle Viot, institutrice à Hamedi.
Würtz, président de Chambre à la Cour d'Appel.
Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

LES « CASTELLA » DE LA PLAINE DE SÉTIF

D'APRÈS UNE

inscription latine récemment découverte

Au printemps de 1917, M. Marill, colon à Kherbet-Aïn-Soltane, a découvert dans les ruines romaines de cette localité une inscription que M. Dufourneau, colon à Béhagle, s'empressa de copier. M. Charras, professeur d'histoire au collège de Sétif, l'infatigable chercheur dont les découvertes archéologiques ne sont plus à compter (1), m'a fait l'amitié de me communiquer la copie qu'il s'en est procurée, et c'est elle, qu'avec son autorisation, et les renseignements qu'il a bien voulu me transmettre, je voudrais présenter aux lecteurs de la *Revue Africaine*.



Les dimensions de la pierre ne sont pas données. « Elle pèserait plus de trois cents kilogs » (2) et n'a pu être encore transportée à Sétif où M. Charras se réserve de la placer dans la collection épigraphique de cette ville.

Les lettres sont hautes de 0m 06.

(1) C'est déjà par M. Charras que nous ont été connus la tribu des *Sapadenses* (*C. I. L.*, VIII, 20245), le *castellum Gurolense* et le *castellum Tilirvense* (*Bull. Arch. Com.*, 1906, p. CCLXI).
(2) Lettre de M. Charras.

Le texte a été transcrit ainsi qu'il suit :

INFATIGABILIINDVLGENIA
DOMINI ✓ N ✓ SEVERI ✓
ALEXANDRI✓PIIFELICISAVG
AVCTISVIRBVSETMOEN
BVSSVISCASTELLANCITO
FACTENSESMVROSEXTRVX
ERVNTCVRAITE LICINOHIE
ROCLETFPROCVRATOREAVG
PRAESIDE PROVINCIÆ✓APCLXXXVIII

On est frappé, en le déchiffrant, de l'abondance des ligatures fidèlement enregistrées par la copie :

R = *ri*, dans *viribus* (l. 4);

MV = *mu*, dans *muros* (l. 6);

TR = *tr*, dans *extrux*|*erunt* (l. 6-7);

NT = *nt*, dans *extrux*|*erunt* (l. 6-7);

VR = *ur*, dans *curante* (l. 7), et *procuratore* (l. 8);

AN = *an*, dans *curante* (l. 7);

Æ = *ae*, dans *provinciae* (l. 9).

On est, par là-même, amené à restituer les ligatures suivantes qui ne figurent pas sur la copie de M. Dufour-

neau, mais qu'exige, suivant les cas, ou la composition des mots, ou le sens général :

T (au lieu de I) = *ti*, dans l'avant dernière syllabe de *indulgen*[*ti*]*a* (l. 1);

N (au lieu de N) = *ni*, dans *moe*[*ni*]|*bus* (l. 4-5); *castella*[*ni*] (l. 5); et *Lici*[*ni*]*o* (l. 7);

N (au lieu de N) = *in*, dans *prov*[*in*]*ciae* (l. 9).

En outre, comme la filiation s'intercale normalement (1) entre le gentilice et le *cognomen*, il est peu probable qu'on puisse à la l. 9 garder telle quelle la ligature F qu'on ne saurait sous cette forme développer autrement que *tf*=*T*(*iti*) *f*(*ilio*). Mieux vaut penser soit à une erreur du lapicide, soit à une inadvertance du copiste, et corriger F =*tf* en E = *te*, ce qui donne à l'ablatif du surnom de Licinius Hierocles sa désinence régulière : *Hierocle*[*te*] (2).

Dans ces conditions, l'inscription ne présente qu'une lacune, à la l. 7, entre *curante* et le gentilice du procurateur impérial, gouverneur de la Maurétanie Césarienne, sur le compte de qui plusieurs documents exhumés à Cherchell nous ont renseignés de longue date. Comme sur l'un d'eux, Licinius Hierocles est mentionné sans prénom (3), que, sur un autre, le prénom de ce personnage est de restitution douteuse (4), il est possible que la lacune ne soit qu'apparente et se confonde avec un défaut de la pierre. Il n'y aurait dans ce cas aucun complément à proposer. Mais il est possible aussi que sur l'inscription de Kherbet-Aïn-Soltane, comme sur deux épigraphes de Cherchell (5), le *praenomen* de Licinius Hie-

(1) L'inversion est d'ailleurs possible. Cf. Jérôme Carcopino, *Une mission à Aïn-Tounga*, dans les *Mélanges de Rome*, 1907, p. 47.

(2) Cf. *C. I. L.*, VIII, 9354, 9355.

(3) *C. I. L.*, 9355.

(4) *C. I. L.*, VIII, 20996.

(5) *C. I. L.*, VIII, 9354 et 20995.

rocles ait précédé ses gentilice et surnom. Dans cette seconde hypothèse, la restitution offrirait quelque difficulté. Car si, sur la dédicace de Cherchell exactement contemporaine — on le verra plus bas — de notre texte (1), le *praeses* Licinius Hierocles est prénommé *L(ucius)* (2), sur une seconde dédicace, de même provenance, et sans date, un *praeses* Licinius Hierocles est prénommé *T(itus)* (3). Le mauvais état dans lequel nous est parvenue la première des dédicaces précitées (4) autorise soit à corriger l' L qui en commence la ligne 5 : L.... INIO etc., en un T et à lire [*T(ito) Lic*]*inio Hieroclete*, etc., soit à considérer cet L, non comme le sigle du prénom *L(ucius)*, mais comme l'initiale du nom *L*[*ic*]*inius* (5). Il n'y aurait donc toujours eu qu'un seul *praeses* de Maurétanie Césarienne du nom de Licinius Hierocles : il a gouverné sous Sévère Alexandre et il s'appelait du prénom de *T(itus)*, qu'il porte, à n'en pas douter, sur la seconde dédicace de Cherchell et dont il convient soit de restituer, soit de sous-entendre, la première lettre à la ligne 7 de notre inscription de Kherbet-Aïn-Soltane.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, je propose donc, du texte si obligeamment communiqué par M. Charras, la lecture suivante :

Infatigabili indulgen[ti]a | domini n(ostri) Severi | Alexandri Pii Felicis Aug(usti), | auctis viribus et moe[ni]|bus suis, Castella[ni] Cito|factensés muros extrux|erunt, curante [T(ito)] Lici[ni]o Hie|rocle[te], procuratore Aug(usti), | praeside prov[in]ciae. — A(nno) p(rovinciae) CLXXXVIII.

***

(1) Cf., p. 10.
(2) *C. I, L.*, VIII, 9354.
(3) *C. L. I.*, VIII, 20995.
(4) Les éditeurs du *C. I. L.*, VIII, 9354, écrivent : *tota corrupta est ; legitur tamen.*
(5) D'après l'estampage que m'a obligeamment communiqué M. Glénat, chargé des fouilles de Cherchell, telle serait la vérité.

Ainsi établi, ce texte apporte à l'histoire des données nouvelles et intéressantes.

I. — En premier lieu, il identifie les ruines de Kherbet-Aïn-Soltane décrites par M. Gsell (1). Jusqu'à présent, cette agglomération d'une étendue de 120 hectares était restée anonyme. Nous saurons désormais que ses habitants étaient les *Castellani Citofactenses*. D'où son nom et sa condition antiques : *Castellum Citofactense*.

Ce bourg fortifié complète la ceinture défensive établie au sud de Sétif. Il s'ajoute aux *Castellum Vana*[*rz*]*anense* (Ksar-Tir) (2), *Castellum Diane(n)se* (Sidi-Messaoud-el-Hamdi) (3), *Castellum Thib*... (Aïn-Melloul) (4), et *K(astellum) B*... (Bir-Haddada) (5), pour encercler les Djebel Youssef et Guettar et commander les passages entre ces massifs et les chotts, entre les chotts et le Djebel-Zdimm. Il achève ce système de protection que prolongent : vers le nord-ouest les *castella Aurelian*[*ense*] *Antoninianense* (6), *Gurolense* (7) *et Tilirvense* (8) ; vers le sud-ouest, le *castellum* des *Thamallulenses* (9), et le *Castellum Lemellefense* (10) ; vers le sud le *castellum* des Lo-

(1) Gsell, *Atlas*, XVI, 391.
(2) *Ibid.*, 360.
(3) *Ibid.*, 368.
(4) *Ibid.*, 371.
(5) *Ibid.*, 372.
(6) Aïn-Zada, Gsell, *Atlas*, XVI, 319.
(7) Gsell, *Atlas*, XVI, 332.
(8) Bir-Bou-Saadia, Gsell, *Atlas*, XVI, 329.
(9) Aïn-Toumella, Gsell, *Atlas*. XXVI, 19. Ce centre est indiqué sur la table de Peutinger sous les deux noms *municipium et castellum*. Il n'a pu être érigé en municipe que postérieurement à 227, date de l'inscription gravée par la *respublica Thamallulensium* (*Bull. arch. Com.*, 1904, p. 220). Un *municipium*, en effet, ne se contenterait pas du titre de *respublica*, qui peut convenir, au contraire, à l'organisation intérieure d'un *castellum*.
(10) Bordj-Rhedir, Gsell, *Atlas*, XXVI, 3. L'existence du *castellum* résulte des indications de la table de Peutinger (*praesidium Lemelli*) et du texte de Saint Optat, *de schism. donat*, II, 16 : *castellum Lemellense.* Ce *castellum* est devenu municipe sous les Philippes ; cf., *infra*, p. 22.

brinenses (1) et le *Castellum Cellense* (2), système qui mettait à l'abri des nomades des Biban, des Babor, des monts du Hodna et de l'Aurès, les blés de la grande plaine intermédiaire.

II. — Le texte distingue entre la création du *Castellum Citofactense* et la construction de la magnifique enceinte encore debout aujourd'hui. C'est seulement quand le *castellum* eut vu grandir son importance, et s'accroître ses bâtiments intérieurs — *auctis viribus et moenibus suis* — que les *castellani* élevèrent ses remparts — *muros extruxerunt* — grâce à l'infatigable bonté du prince, sous la direction et la responsabilité de son procurateur, président de la province : *curante... procuratore Aug(usti) praeside provinciae.*

III. — Le texte assigne la construction des murs au gouvernement de Licinius Hierocles, en l'an 188 de la province de Maurétanie Césarienne, soit en l'an 227 ap. J.-C. Nous savions déjà par une dédicace de Cherchell consacrée à Sévère Alexandre, consul pour la deuxième fois et revêtu pour la sixième fois de la puissance tribunicienne, qu'en 227 ap. J.-C. la Maurétanie Césarienne était régie par le *praeses* Licinius Hierocles (3). Cette coïncidence vérifie une fois de plus la justesse du calcul généralement admis pour le comput de l'ère maurétanienne et de l'équivalence entre l'année 1 de la province et l'année 39 de notre ère.

IV. — Le texte autorise, par rapprochement de son li-

(1) Aïn-Maafeur, Gsell, *Atlas*, XXVI, 35. Le fragment de dédicace des *Lobrinenses* à Sévère Alexandre (*C. I. L.*, VIII, 20541) est trop mutilé pour qu'y paraisse leur condition. Mais le fait qu'à 20 km à la ronde, ils ne sont entourés que de *castella* nous fonde à les considérer comme des *castellani*.

(2) Kherbet Zerga, Gsell, *Atlas*, XXVI, 135.

(3) *C. I. L.*, VIII, 9354.

bellé avec le fragment d'Aïn-Melloul, reproduit au *C.I.L.*, VIII, 20486 sous la forme :

incompar ABILIINDVLGENTIA
NSEVERIALE *xandri*
AVG ❦ AVCTISVIRI *bus*
IBVSSVISKAST
MV

la restitution suivante de ce dernier :

infatig	ABILIINDVLGENTIA		23 lettres
domini	NSEVERIALE	*xandri*	22 lettres
pii fel(icis)	AVG ❦ AVCTISVIRI	*bus*	22 lettres
et moen	IBVSSVISKAST	*ell*	21 lettres
ani Thib { *ilitenses* / *aritenses*	MV	*ros*	21 lettres

extruxerunt, etc. .

La longueur primitive du fragment se trouve ainsi mesurée assez exactement. Le nom des *castellani* auxquels il se rapporte devait comprendre 13 lettres. Nous en connaissions la syllabe initiale : *Thib...* qui subsiste sur l'inscription *C. I. L.*, VIII, 20487. La conjecture qui, d'après les désinences en *enses* des *castellani* voisins, et certains ethniques indigènes de l'Afrique romaine, la complèterait en *Thibilitenses* (1) ou *Thibaritenses* (2), est

(1) Forme en *ensis* de l'ethnique, connu par ailleurs, Thibilitanus (cf. Gsell, *Atlas*, XVIII, 107).

(2) Forme en *ensis* de l'ethnique *Thibaritanus*. Sur le *Saltus Thibaritanus*, voir Merlin, ap. Carcopino, l'*Inscr. d'Aïn-el-Djemala*, *Mélanges de Rome*, 1906, p. 432.

d'autant plus plausible qu'elle correspond à l'espace à remplir à la ligne 5 du fragment précité.

Mais le principal intérêt du rapprochement, dont procède cette restitution conjecturale, est ailleurs.

Déjà M. Gsell avait reconnu (1) que, pendant le règne de Gordien III, sous le gouvernement d'un même *praeses*, les procurateurs de la *res privata* avaient présenté dans les mêmes termes l'extension alors donnée au *Castellum Lemellefense* (2) et au *Castellum Thib*... (3). M. Cagnat avait, par la suite, retrouvé les mêmes mots dans l'inscription qui commémore l'agrandissement du *Castellum Vana[rz]anense*, et prouvé, par la confrontation de ces trois textes en quelque sorte interchangeables, l'unité du développement que la politique romaine, sous Gordien III, (238-244 ap. J.-C.), s'était efforcée de donner aux *castella* sétifiens (4).

Maintenant, les propositions communes à l'inscription de Kherbet-Aïn-Soltane et au fragment d'Aïn-Melloul attestent que, sous Sévère Alexandre (222-235 ap. J.-C.), les Romains avaient procédé, suivant une vue d'ensemble, à la fortification du *Castellum Thib*... et du *Castellum Citofactense*. En ce sens, la plus récente découverte dont nous soyons redevables à M. Charras éclaire tous les renseignements épigraphiques que nous pouvions posséder sur les plaines situées au sud de Sétif. L'identité de formules qu'elle révèle achève de démontrer le parallélisme des destinées locales qui, aux trois premiers siècles de notre ère, ont composé l'histoire de cette région; et il semble qu'il soit désormais permis de ramener tous les *castella* que les Romains y ont fait naître et grandir à un type uniforme d'évolution.

(1) Gsell, *Recherches, etc.*, p. 357.

(2) *C. I. L.*, VIII, 20602.

(3) *C. I. L.*, VIII, 20487.

(4) Cagnat, *Mélanges Perrot*, p. 37 et suiv.

***

Les grandes plaines qui s'étendent au sud de la colonie de Sétif, fondée par Nerva (96-98 ap. J.-C.), ont été occupées par les Romains jusqu'à *Zarai* (Zraïa) (1) dès le règne d'Hadrien (117-138 ap. J.-C.) (2). Elles formaient à cette époque un territoire exclusivement militaire et fiscal. La sécurité en était assurée par des troupes régulières : une cohorte cantonnait à *Zarai* (Zraïa) (soit la *I Flavia equitata*, soit la *VI Commagenorum*) ; la mise en valeur, par son incorporation en bloc au domaine impérial (3). Les colons qui l'exploitaient se répartissaient à leur guise sur les terres à cultiver. Ils ne formaient pas d'agglomérations autonomes. Les uns se rattachent au chef-lieu administratif du *saltus* auquel ils sont inscrits, tels les *coloni caput saltus Horreorum* (4). D'autres portent un surnom de tribu nomade, les *Pardalari(i)* ou *Pardalarienses* (5), ou conserveront, jusque dans le nom collectif qui leur sera donné plus tard, le souvenir de leur ancien éparpillement dans le pays, tels, à mon sens, les *Paganicenses* de *Sertei* (6). Ce sont les colons du maître, sans plus, comme s'intitulent les *coloni domini n(ostri)* qui, en 191 ap. J.-C., ont, à Aïn-Melloul, sur l'emplacement où survivra le *Castellum*

(1) Gsell, *Atlas*, XXVI, 69.

(2) Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*², p. 580.

(3) *Ibid.*, p. 610. Cf. la mention, par la *Notitia dignitatum*, XII, 25 (Occident), d'un *procurator rei privatae per Mauritaniam Sitifensem*, laquelle prouve que le caractère domanial de la région a subsisté jusqu'au Bas Empire.

(4) *C. I. L.*, VIII, 8425, 8426.

(5) *Pardalari(i)*, ap. *C. I. L.*, VIII 8425 et *Pardalariensis*, ap. *C. I. L.*, VIII, 8426. Les deux termes doivent désigner des « chasseurs de panthères (*pardalis*) ».

(6) A Kherbet Guidra, Gsell, *Atlas*, XVI, 34. Il me paraît obligé de les considérer comme les *Serteitani* d'un *castellum Paganicense*.

Thib..., consacré une dédicace à l'empereur Commode (1), comme s'intitulent en 192, sous Pertinax, les *coloni domini n(ostri)* du *saltus Horreorum* (2).

En 202 ap. J.-C., sous Septime Sévère, la pacification du pays était assez avancée pour permettre l'abandon de *Zaraï* comme poste militaire. Dorénavant, les colons de l'empereur devront, comme l'a bien vu M. Cagnat (3), pourvoir eux-mêmes à leur sûreté. Pour se défendre, ils se réunissent. C'est alors qu'ont dû surgir la plupart des *castella* précités. Pour l'un d'eux, le *Castellum Aureliane[nse] Antoninia[nense]*, dont les colons firent hommage à Caracalla d'une dédicace à nous parvenue, nous connaissons la date de sa fondation : 213 ap. J.-C. (4). Les *Thamallulenses* dont l'agglomération est désignée sous le nom de *castellum* sur la table de Peutinger, portent, sur leur dédicace à Julia Mamea publiée par M. Albert Grenier, le surnom d'*Antoniniani* qui attribue pareillement au règne d'Antonin Caracalla (211-217) la création de leur centre (5). Le texte de Kherbet-Aïn-Soltane, en relatant les progrès accomplis par les *castellani* du lieu avant 227 ap. J.-C., fait remonter à la même période la fondation, nécessairement antérieure, non seulement du *Castellum Citofactense*, dont il provient, mais celle du *Castellum Thib...* dont provient le fragment *C. I. L.*, VIII, 20486, exactement semblable. Mais il établit, en même temps, que cette fondation n'a impliqué tout de suite, ni pour l'un, ni pour l'autre, la construction d'une forteresse. Aussi bien le *Castellum Thib...* que le *Castellum Citofactense* ne seront entourés de murailles que sous le règne

(1) *C. I. L.*, VIII, 8702.

(2) *C. I. L.*, VIII, 8425. Sous le principat de M. Aurèle et L. Verus, les *coloni Lemellefenses* sont mentionnés (*C. I. L.*, VIII, 8808) sans indication de *vicus* ou de *castellum*.

(3) Abandon de *Zarai* par la cohorte qui y cantonnait, ap. *C. I. L.*, VIII, 4508 : *lex portus... post discessum cohortis...* Sur les conséquences de ce retrait, cf. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*[2], p. 615.

(4) *C. I. L.*, VIII, 8425.

(5) Albert Grenier, dans le *Bull. Arch. Com.*, 1904, p. 220.

de Sévère Alexandre (1). Pareillement, les *Serteitani* — si toutefois il faut voir en eux, comme je le pense, les *coloni* d'un *castellum* — attendront le bon vouloir de ce prince pour avoir leurs murs (2). De même, il ressort expressément de l'inscription *C. I. L.*, VIII, 8701, que le *Castellum Diane[n]se* a préexisté à ses remparts élevés par la main-d'œuvre des *castellani* aux frais et sur l'ordre de cet empereur — *Imp(erator) Caesar M(arcus) | Aurelius Severus | Alexander [i]nvictus | pius felix aug(ustus) muros Kastelli Diane(n)sis ex|truxit per colonos eiusdem Kastelli* — en l'année 234 ap. J.-C. : (*anno*) *p(rovinciae) CLXXXXV*. Enfin, il suffit de se reporter au texte, daté de 213 et relatif au *Castellum Aureliane[nse] Antoninia[nense]*, pour s'apercevoir que la fondation qu'il commémore résulte du « synoecisme » de trois groupes de population : les *coloni* du *saltus Horreorum*, les *Kalefacelenses* et les *Pardalarienses*, et consiste essentiellement dans l'imposition solennelle d'un nom au nouveau centre : *coloni caput saltus Horreorum et Kalefacelenses [et]* (3) *Pardalarienses nomen castello quem* (sic). *constituerunt Aureliane[nse] Antoninia[nense] posuerunt* (4).

Qu'est-ce à dire, sinon que, sous Septime Sévère et Caracalla, la région vivait dans une entière quiétude ? Les garnisons en avaient été retirées, mais les colons croyaient pourvoir aisément à leur défense. Il leur semblait qu'en se groupant ils suffiraient à défier les razzias des pillards. Ils mettaient toute leur force en leur union, et les *castella*, qui la réalisaient alors, n'étaient pas encore les *castella*

(1) Notre inscription et la restitution subséquente du fragment *C. I. L.*, VIII, 20486 : *muros extruxerunt*.

(2) *C. I. L.*, 20630 : « [*Severus Alexander*] *muros Paganicenses Serteitanis... fecit* ». Sur le sens de cette inscription, voir plus haut, p. 13.

(3) La restitution de *et* paraît s'imposer. Les *Pardalarienses* s'identifient aux *Pardalari(i)* de l'inscription *C. I. L.*, VIII, 4828, laquelle ne mentionne pas les *Kalefacelenses*.

(4) *C. I. L.*, VIII, 8426. En sens contraire, mais à tort semble-t-il, Dessau, ap. *C. I. L.*, VIII, p. 1919.

murata qu'ils deviendront plus tard (1). Les agglomérations nouvelles étaient simplement retranchées, semblables aux *castella et oppida temere munita* que Jugurtha avait semés aux quatre coins de la Numidie (2), rappelant, à coup sûr, par le simple fossé qui les entoure, les *castella tumultuaria* que définit Végèce : « *opportunis locis circumdata maioribus fossis tumultuaria castella firmantur* » (3). Peut-être, d'ailleurs, le nom du *castellum* que la découverte signalée par M. Charras vient d'identifier garde-t-il le souvenir de la hâte avec laquelle il avait été improvisé d'abord : *Castellum Citofactense, castellum cito factum* : le château vite fait.

*
* *

Brusquement, la situation change. Ainsi que M. Gsell l'a démontré en commentant une inscription de Tipasa de Maurétanie, forcément antérieure à l'avènement de Gordien III, et sans doute contemporaine de Sévère Alexandre (4), les *Musulamii* se soulèvent à cette époque, non les *Musulamii* de Tébessa, trop éloignés de la Maurétanie Césarienne pour que le procurateur de cette province ait eu à les combattre, mais les *Musulamii* qui, placés sur la table de Peutinger au nord de la route de Sigus à Sitifis (Sétif) et au sud de la route de Cuicul (Djemila) à Milev (Mila), devaient occuper le massif aujourd'hui dénommé par les Ouled-Kebbeb (5). Ils entraînèrent dans leur rébellion de moindres tribus dont le nom n'est point arrivé jusqu'à nous (6) ; et il fallut, pour les soumettre, toute l'énergie et la persévérance du gou-

(1) Végèce, III, 8.

(2) Sall., *Jug.*, LIV, 6 : *Itaque* [*Metellus*] *agros vastat, multa castella et oppida temere munita aut sine praesidio capit incenditque.*

(3) Végèce, III, 8.

(4) Gsell, *Tipasa* dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1894, p. 344-345. Cf. *C. I. L.*, VIII, 20863.

(5) Gsell, *ibid.*

(6) Cf. *C. I. L.*, VIII, 20863, l. 5-8 : *Musula*[*mios*]| *gentesque alias.*

verneur d'alors, Claudius Constans (1). Nul doute que les colons des plaines de Sétif n'aient été les premières victimes de la turbulence de ces dangereux voisins, et que, ruinés dans le présent, incertains de l'avenir, ils ne se soient tournés vers l'empereur pour obtenir des garanties, demander sa protection.

Celle-ci leur était acquise d'avance. Nous savons par son biographe que Sévère Alexandre a eu une politique coloniale très nette et ferme. Il partageait les terres prises à l'ennemi entre ses soldats, à la seule condition qu'ils se substituassent leurs héritiers dans le service militaire (2). Il procurait aux colons le matériel agricole dont ils pouvaient avoir besoin : bétail et esclaves (3). Il redoutait par dessus tout que, par manque d'hommes, les « marches » des pays barbares ne se trouvassent incultes et abandonnées (4). Dociles à ses directions, gouverneurs de province (5), ou procurateurs du domaine privé (6), devaient, en Afrique, rivaliser d'efforts pour retenir sur le sol à exploiter, dans le pays à civiliser, les colons effrayés par les troubles récents, tout prêts peut-être à

(1) ... *Instantia.. Claudii Constantis...* (*C. I. L.*, VIII, 20863, l. 2-3).

(2) Lampride, *Hist. Aug.*, *Sev. Alex.*, 58 : «... *militibus donavit ita ut eorum essent si heredes eorum militarent* ».

(3) *Ibid.* : « *addidit sane his animalia et servos ut possent colere quod acceperant* ».

(4) *Ibid.* : « *ne per inopiam hominum desererentur rura vicina barbariae* ».

(5) C'est le cas pour le *castellum Thib...*, *C. I. L.*, VIII, 20486, et notre inscription : *curante... praeside provinciae.* De même, P. Sallustius Sempronius Victor qui ordonna la construction des murs *paganicenses Serteitanis* (*C. I. L.*, 8828) était un *praeses* (cf. Pallu de Lessert, *Fastes*, II., p. 512).

(6) L'inscription publiée dans le *Bull. Arch. Com.*, p. CCLXI et mentionnant les *castella Gurolense et Tilirvense* commence par les mots : *ex auc*(*toritate*) *Axi*(*i*) *Aelii, v*(*iri*) *e*(*gregii*) *proc*(*uratoris*). Or, cet Axius Aelius est connu par une inscription d'Asie Mineure, comme ayant été *proc*(*urator*) *aug*(*usti*) *r*(*ei*) *p*(*rivatae*). Nous verrons bientôt que les améliorations enregistrées sous Gordien III émanent de l'initiative du procurateur du domaine privé ; cf. *infra*, p. 21.

déserter (1). De leur mieux, ils traduisirent en actes l'infatigable bienveillance du souverain — *infatigabili indulgentia domini* (2). Dans les *castella*, éprouvés ou non par les incursions des nomades, les maisons furent reconstruites, agrandies, consolidées : *moenibus auctis* (3). Si bien qu'aujourd'hui, sur l'emplacement du *Castellum Citofactense*, dans le désordre des ruines inexplorées de Kherbet-Aïn-Soltane, on distingue encore le tracé des rues qui furent probablement ouvertes ou refaites à cette époque, et qu'en 1911, on y a découvert une mosaïque ornementale de trois mètres de longueur (4). En même temps, le fisc dut consentir aux colons des remises sur leurs parts de fruits (5). Le cheptel fut sans doute reconstitué; peut-être même de nouveaux colons, sortis des rangs des cohortes auxiliaires, furent-ils alors désignés pour renforcer les anciens. Il semble que le participe absolu *auctis viribus* des inscriptions du *Castellum Thib...* et du *Castellum Citofactense* résume ces différents articles du programme du relèvement économique prêté par Lampride à Sévère Alexandre, et en exprime brièvement la réalisation.

Ensuite et surtout, au simple *vallum* qui, jusque-là, avait servi d'enceinte au *castellum*, succèdent les hautes et solides murailles d'un rempart de pierre. Quelles que soient les autorités chargées de surveiller les travaux, et la rédaction des différentes formules commémoratives — *imp(erator) fecit* (6), *extruxit* (7) — ou *castellani extruxe-*

(1) La désertion des terres a été la plaie à laquelle tous les empereurs ont essayé de remédier, d'Hadrien (cf. Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala*, dans les *Mélanges de Rome*, 1906, p. 440 et suiv.) à Justinien, *Code*, XI, 19, *passim*.

(2) Notre inscr., et le fr. *C. I. L.*, VIII, 20486, l. 1.

(3) Notre inscr., et le fr. *C. I. L.*, VIII, 20486, l. 4-5.

(4) Cf. Gsell, *Atlas*, XVI, 391. L'indication de la mosaïque est due à M. Charras.

(5) Le texte précité de Lampride semble ne viser que des concessions de pleine propriété : mais la plupart des *coloni* des *castella* devaient être des colons à parts de fruits dont le fisc ne se souciait pas de voir tarir le revenu, d'où la sollicitude, à leur égard, des *procuratores aug(usti) r(ei) p(ricatae)*.

(6) *C. I. L.*, VIII, 20630, (*Paganicenses muros*).

(7) *C. I. L.*, VIII, 8701, (*muros kastelli Diane(n)sis*).

runt (1), ces constructions s'effectuent partout de la même façon : l'empereur fournit les matériaux, l'argent (2) ; ses représentants dirigent l'entreprise (3) ; les colons du *castellum* prêtent leurs bras (4). Et ainsi, s'élèvent, les uns après les autres, sous le règne de Sévère Alexandre, le rempart des *Paganicenses* de *Sertei*, à une date qui ne saurait être précisée (5), celui du *Castellum Citofactense*, en 227 ap. J.-C. (6), celui du *Castellum Thib...* à la même date (7), celui du *Castellum Dianense* en 234 ap. J.-C. (8). Avec quelle ampleur, les ruines subsistantes du *Castellum Citofactense* nous en donnent l'idée : « L'enceinte de Kherbet-Aïn-Soltane, à peu près rectangulaire, était longue de 1.200 mètres, large de 1.000, [avec des] murs épais de 1 m. 10; le côté ouest offre de nombreux rentrants et saillants, le côté sud suit une falaise qui domine la dépression au fond de laquelle se trouve la source. (9) »

Enfin, comme si ce n'était pas assez pour le gouvernement de Sévère Alexandre de fortifier les anciens *castella* de la plaine de Sétif, il y en fonde de nouveaux qu'il fortifie sans doute en même temps (10). Du moins appa-

(1) *C. I. L.*, VIII, 20486 et notre inscription.

(2) Cela résulte du nominatif auquel est le nom de l'empereur en certaines inscriptions (*C. I. L.*, VIII, 8701 et 20630), de l'ablatif auquel figure son *indulgentia infatigabilis* dans les autres (*C. I. L.*, 20486 et notre inscription).

(3) *Curante praeside* (notre inscr.); *cur(ante) Sempr(onio) Victore proc(uratore) r(ei)p(ricatae)* dans *C. I. L.*, VIII, 20630.

(4) *Per colonos eiusdem Kastelli* (*C. I. L.*, VIII, 8701); *per populares suos* (*C. I. L.*, VIII, 20630); *castellani extruxerunt* (notre inscription).

(5) *C. I. L.*, VIII, 20630.

(6) Notre inscription; cf. *supra*, p. 10.

(7) *C. I. L.*, 20486. Peut être un bienfait du même genre fut-il accordé à la même date, aux *Thamallulenses* dont la dédicace à *Julia Mamea* (Grenier, *Bull. Com.* 1904. p. 220) est aussi de 227 ap. J.-C.

(8) *C. I. L.*, 8701.

(9) Gsell, *Atlas*, XVI, 391.

(10) Le *Castellum Cellense*, qui a été fortifié seulement sous Gordien III, date peut-être cependant du règne de Sévère Alexandre (*C. I. L.*, VIII, 8777). Le *Castellum Cellense* élevé au sud de la passe, qu'il commande, du Djebel Tenntart, la garde comme une sentinelle avancée au Sud de la route de *Sitifis* (Sétif) à *Auzia* (Aumale)'.

raissent pour la première fois sous son règne, vers le sud, dans la direction des monts du Hodna. l'établissement des *Lobrinenses* (1) ; au débouché méridional de ces monts, le *Castellum Cellense* (2) ; vers le nord, au pied même des Biban, le *Castellum Gurolense* (3), et le *Castellum Tilirvense*, qui, en signe de reconnaissance pour son auteur et bienfaiteur, porte parmi ses surnoms un dérivé du *cognomen* du prince : *Alexandrianum* (4).

La politique de Sévère Alexandre devait être reprise et développée sous le règne de Gordien III (238-244 ap. J.-C.). Il est, en effet, certain que, si la région a été de nouveau troublée par les révoltes indigènes que provoqua le coup d'Etat du proconsul Sabinianus, dès la paix rétablie en Afrique, l'an 240 ap. J.-C., le *praeses* de Maurétanie, qui avait eu l'énergie de l'imposer jusqu'à Carthage (5), a su la consolider autour de Sétif, en améliorant la situation des *castella* déjà fortifiés, en fortifiant de nouveaux *castella* sur des points avancés où la colonisation ne s'était encore pas groupée derrière des murs.

On peut s'expliquer de la sorte qu'une dédicace *pro salute et incolumitate Gordiani*, trouvée à Kherbet-Zerga et datée de 243 ap. J.-C., mentionne le *murus constitutus a solo a colonis eius Castelli Cellensis dicatissime devoti numini eius* (6), et, surtout, que les agrandissements dont ont simultanément bénéficié le *Castellum Le-*

(1) *C. I. L.*, VIII, 20541.

(2) *C. I. L.*, VIII, 8777 ; Cf. *supra*, p. 19, n. 10.

(3) Gsell, *Bull. Com.*, 1906, CCLXI.

(4) Ce *castellum* porte aussi, il est vrai, le nom de *Matidianum* qui le rattache au souvenir et au domaine, que le fisc hérita, de Matidie, la belle-mère d'Hadrien.

(5) Capitolin, *Hist. Aug.*, *Gordiani*, 23 : « *Venusto et Sabino consulibus, inita est factio in Africa contra Gordianum tertium, duce Sabiniano, quem Gordianus per praesidem Mauretaniae obsessum a coniuratis ita oppressit ut ad eum tradendum Carthaginem omnes venirent etc...* »

(6) *C. I. L.*, VIII, 8777, cf. Gsell, *Atlas*, XXVI, 135.

mellefense (1), le *Castellum Thib...* (2) et le *Castellum Vanarzanense* (3) soient commémorés par les trois inscriptions qui y ont été respectivement découvertes en des termes tout à fait semblables.

Cette extension a été pareillement obtenue en chacun d'eux : — *castellum ad faciem maioris loci prolatum est* — grâce au bonheur des temps —*indulgentia novi seculi* — sous le principat de Gordien, restaurateur du monde : *restitutoris orbis*.

La tâche fut, dans les trois *castella*, dévolue au même personnage *...elius Felix, v(ir) e(gregius) proc(urator) Aug(usti) n(ostri)*, évidemment un procurateur du domaine privé (4), sous le gouvernement de *Faltonius Restitu[ti]anus*, que les fastes de la Maurétanie Césarienne datent des environs de 240 ap. J.-C. (5).

Trois causes — partout les mêmes — en ont déterminé et facilité l'entreprise :

1° les *castellani* étaient à l'étroit dans leurs anciennes murailles : *quod antehac augusto spat[i]o cinctum muro continebatur [castellum]*;

2° leurs forces venaient d'être réparées; elles étaient

(1) *C. I. L.*, VIII, 20602.

(2) *C. I. L.*, VIII, 20487.

(3) Cagnat, *Mélanges Perrot*, p. 37. — Le *K(astellum) B...* de Bir Haddada a dû participer à cet agrandissement (Cf. *C. I. L.*, VIII, 8710). Le texte de l'inscription relative au *castellum Vanarzanense* publié par M. Cagnat est plus complet que les autres et complété par eux, dont la découverte a précédé la sienne. C'est à ce texte que seront empruntées mes citations.

(4) Cf. *supra*, p. 12 et 17.

(5) Ce Faltonius Restitutianus devint préfet des vigiles vers 244 ap. J.-C., ce qui était pour lui un avancement considérable. Or, la révolte du Proconsulaire fut réprimée en 240 par le Procurateur de Maurétanie Césarienne (Cap., *Gordiani*, 23). Si ce procurateur victorieux n'est autre que Faltonius, la promotion de ce dernier s'explique (Cf. Pallu de Lessert, *Fastes*, p. 515-516). Et du même coup cette chronologie est confirmée. J'assignerais volontiers aux trois inscriptions précitées, et, par suite, aux agrandissements des *castella* qu'elles concernent, la date de la fortification du *Castellum Cellense* (243 ap. J.-C.).

sûres de la faveur officielle — *nunc reparatis ac fotis viribus* (1) ;

3° ils étaient encouragés par leur confiance dans la solidité de la paix qui venait d'être établie : *fiducia pacis hortante*.

Pendant près de quinze ans, cette confiance allait être justifiée. C'est, pourrait-on dire, l'âge d'or de notre région sétifienne. Jamais, en tout cas — et les textes analysés en dernier lieu en font foi — la population des *coloni* qui la cultivaient n'avait été ni aussi dense, ni aussi bien protégée par ses forteresses. Les progrès qu'elle accomplit sont même si rapides que l'un de ces *castella*, le *Castellum Lemellefense*, est élevé à la dignité de municipe entre 244 et 249 (2). Mais cet exemple n'allait pas avoir le temps de se généraliser. Tous ces centres, fondés en rase campagne sous Septime Sévère et Caracalla, multipliés et fortifiés sous Alexandre Sévère, accrus encore en nombre et en importance sous Gordien III, allaient être ébranlés par les terribles mouvements berbères qui, vers 253, se propagent à travers l'Afrique romaine tout entière; et l'on peut dire que les *castella* de la plaine de Sétif commencent à passer alors, sans transition visible, de la plus haute prospérité qu'ils aient jamais connue, aux convulsions de la décadence.

Jérôme CARCOPINO,
Inspecteur Adjoint des Antiquités de l'Algérie.

En convalescence, Mustapha, décembre 1917.

---

(1) *Auctis viribus* disaient les textes du temps de Sévère Alexandre La gradation est sensible, mais elle implique que la région a eu cette fois autant de mal que de peur : il a fallu sous Gordien réparer. On n'avait fait qu'accroître sous Alexandre.

(2) Dédicace aux Philippes (*C. I. L.*, 8809) par le *municipium Lemellefense*. Peut être est-ce à la même date que la voisine de Lemellef, Thamullula, dite *castellum et municipium* sur la table de Peutinger, s'est élevée, ell[illegible] la condition municipale.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

Le Calendrier folk-lorique

كُلْ حَاجَه ابْوَقْتْهَا

Chaque chose a son moment.
(Dicton de sorcières)

CHAPITRE I

Les Heures

En Algérie, autant et plus peut-être qu'ailleurs, les indigènes attachent une grande importance aux observances traditionnelles des différentes fêtes. Ils croient à je ne sais quelle influence décisive exercée par elles sur la vie. Cette idée apparaît nettement à l'occasion de la naissance d'un enfant dans une famille. Tant que l'enfant n'a pas achevé sa première année, ses parents tiennent à célébrer ponctuellement toutes les fêtes, religieuses ou non, avec tous leurs rites consacrés. Quelque pauvre qu'il soit, devrait-il à la lettre engager ses vêtements, le père fera les frais des gâteaux d'usage à la fin du ramadan, et, à l'Aïd el Kebir, du mouton du sacrifice ou, à son défaut, au moins d'une tête de mouton qui le symbolisera, etc. Mais ce respect superstitieux des usages se manifeste aussi dans d'autres cas : à Médéa j'ai entendu parler de divorces demandés par des femmes à qui leurs maris indigents ne pouvaient assurer les bombances traditionnelles des sept premiers jours de l'année. D'après la croyance générale, l'homme est tenu à certains devoirs, sinon envers tel jour considéré comme sacré, du moins à tel jour consacré.

L'année ramène à date fixe des interdictions qu'il faut avoir soin d'observer et des pratiques qu'il faut se garder d'oublier, de peur qu'un manquement à la coutume ancestrale n'attire les pires malheurs sur ceux qui s'en rendent coupables.

On peut juger de la fidélité des Maghrebins à ces antiques observances au nombre de calendriers différents dont ils font simultanément usage ou dont ils ont conservé le souvenir. Ces calendriers représentent diverses époques de leur histoire, plusieurs civilisations : ils ont survécu aux révolutions grâce aux fêtes et aux usages dont ils assuraient la périodicité.

On les emploie conformément à leurs affinités d'origine. Quand les indigènes de nos jours veulent écrire un rapport administratif ou une lettre commerciale, ils se reportent pour les dater au calendrier grégorien qui est celui de leurs maîtres actuels. Dans le monde religieux et érudit, pour tout ce qui touche aux choses de la conscience et de leur Loi, ils suivent le calendrier musulman. Pour ce qui concerne la vie agricole, les fêtes saisonnières et les croyances animistes, ils se servent du vieux calendrier julien, dont les mois portent encore leurs noms latins et qui leur rappelle l'époque payenne et naturiste.

En dehors de ces trois calendriers qui sont d'un emploi général, l'observation en relève d'autres partiellement tombés en désuétude. L'un d'eux, non des moins vieux, s'est conservé presque intact dans les sciences occultes : c'est le calendrier spécial aux sorciers, dont la caractéristique la plus apparente est l'attribution à des génies ou à des esprits du patronage de chaque heure, jour, mois et saisons. On croit surprendre aussi dans les usages populaires des vestiges du calendrier hébreu. C'est ainsi qu'un almanach qui paraît chaque année à Alger sous la signature de J. Sahada, signale aux Israëlites, sous le nom de *Deqoufout*, certaines heures, où l'eau n'étant plus gardée par les esprits préposés à sa surveillance, il est interdit de la boire ; ces heures dangereuses tombent à la fin de chaque saison. Or, ce tabou périodique des eaux se retrouve dans la population musulmane et il est scrupuleusement observé par elle, quoique à une autre date, à Alger et à Blida. Y a-t-il là infiltration juive moderne ou héritage en commun d'antiques croyances grecques, comme on peut le supposer d'après Albirouni qui fixe à « environ deux cents ans après Alexandre » l'abandon des taqoufât ou « quarts de l'année » dans l'astronomie alexandrine ? (1) De même, on retrouve en Algérie tout un groupe de supertistions relatives à la pluie de Nisan. Ce mot, étymologiquement étranger à la langue arabe et courant dans la langue populaire de l'Algérie, figure dans le calendrier juif, dans le calendrier syrien et aussi dans le calendrier babylonien. Auquel devons-nous le rattacher ? Peut-être à tous les trois, par lesquels il lui a fallu passer pour arriver jusqu'au Maghreb. Enfin, il n'est pas jusqu'au calendrier persan dont l'influence ne se retrouve sur les lèvres des moins lettrés, car le nom même du calendrier est un mot perse : *rouzlama;* et le mot *mahradjan*, qui désignait la grande fête du Soleil en Perse, s'emploie couramment dans la langue de Blida pour tohubohu, tumulte, réjouissances publiques.

Mais, quel que soit le nombre des calendriers dont l'analyse peut signaler les traces, le peuple n'en connaît et n'en suit vraiment que deux, (je laisse de côté le calendrier administratif actuel qui n'est pas proprement populaire), celui que lui impose sa religion : le calendrier musulman, et celui que lui recommande la coutume : le calendrier julien. Dans ce dernier sont venus finalement se réfugier et s'amalgamer la majeure partie des survi-

---

(1) Dans les carnets des sorciers de Blida, les quatre saisons sont appelées souvent les quatre tsouqouf ou touqouf. C'est évidemment le même mot que les taqoufât dont il est parlé dans Albirouni et que me signale M. Ben Cheneb. *Chronologie orientalischer Voelker* Sachau, Leipzig 1876, p. 53 et 58.

vances plus ou moins exotiques des autres. Il semblerait par suite que ce soit le seul dont on ait à s'occuper dans une étude folk-lorique; il n'en est rien, cependant : les fêtes musulmanes aussi sont mêlées en Algérie de maintes pratiques hétérodoxes ; et, de nos jours encore, on voit se détacher du calendrier julien des groupes de croyances ou d'observances aberrantes qui vont prendre place dans le calendrier musulman.

Le plan que je suivrai devra donc embrasser, avec le calendrier julien, les mois musulmans et leurs fêtes canoniques, considérés dans leurs rapports avec le folk-lore. Il s'étendra ainsi à toutes les pratiques, croyances et notions de toute espèce relatives au temps, qui, à ma connaissance du moins, ont défrayé la tradition populaire indigène, de l'année 1900 à aujourd'hui, dans la région du Sahel algérois, — entre Médéa et Alger, et particulièrement à Blida, — région que je n'ai cessé d'habiter et d'étudier depuis cette époque.

*
* *

Les indigènes de la Mettidja connaissent dans leur littérature orale une personnification du temps, mais un peu différente de la nôtre. Leur Temps, Ezmân, ne porte pas le sablier ; ce n'est pas un mesureur de la durée ; il n'a pas d'ailes et ne représente pas le moment qui fuit ; ni de faux et ne rappelle pas la puissance destructive des ans : il tient une bourse à la main et cette bourse joue le rôle de la corne d'abondance de la Fortune. Ezmân est le génie distributeur des biens de ce monde. Il est en relation fréquente avec Sa'd (le Bonheur, la chance). Voici un conte où on lui reconnaîtra cette figure. Sa'd et Ezmân (le Bonheur et le Temps) sont deux amis (açhab bezzaf) qui vont souvent de compagnie. Un jour, ils vinrent s'asseoir devant l'établi d'un menuisier fort misérable. Comment vont les affaires ? lui demanda le Temps. — Je suis avec cet Ezmân, ce Temps-ci ! Nous nous tuons de travail, mais il est plus fort que nous. » Le Temps lui remit une bourse de cent dinars qu'il courut cacher dans un cabas de sciure de bois que sa femme se hâta de vendre à un acheteur de sciure. Le lendemain, ses visiteurs revinrent. « Comment vont les affaires ? dit le Temps. — Nous avons été joués par ce Temps. — Prends cent autres dinars et ne dis plus : Nous avons été joués par ce Temps. » Cette fois-ci, il les cacha dans le cabas aux ordures; mais, celles-ci sentant mauvais, un de ses enfants les jeta à la rue. Quand les visiteurs revinrent : « Voilà avec quel Bonheur (Sa'd) nous sommes.— Prends ce dirhem percé, lui dit alors Sa'd (le Bonheur). » Le menuisier acheta avec ce dirhem percé un poisson dans le ventre duquel il trouva un rubis que le roi lui paya un plein couffin d'or, un plein couffin d'argent, cent chamelles, cent vaches, etc. (1).

Dans le langage courant, on trouve l'expression : « Je suis avec ce Temps-ci » dans le sens de : aux prises avec l'adversité. Ce sens est précisé par une épithète que l'on rencontre accolée au Temps : on l'appelle *mekfouh*, l'adversaire à la lutte. *Rani m'a hadezman elmekfouh* veut dire je lutte comme dans un corps à corps avec le Temps. Comme on le voit, le Temps, distributeur de bourses pour les uns, est un adversaire qu'il faut terrasser pour les autres, à la différence de Sa'd qui est toujours la Chance heureuse.

Ezmân, représentant le sort individuel, a presque toujours le sens péjoratif. « Cette femme est son Temps » veut dire son guignon, son porte-malheur.

D'autres fois, Ezmân est bon ou mauvais, suivant l'attitude qu'il prend. On dit couramment en parlant d'un

(1) Comparer avec l'Histoire de Cogia Hassan Alhabbal, de Galand, citée dans la note : *Revue des Traditions*, tome XXIX, p. 107, par M. Cosquin.

homme malheureux dans ses entreprises : « Le Temps est couché pour lui »; et d'un homme heureux : « Le Temps est debout pour lui » (1). Ce qu'il y a d'étrange dans cette locution populaire, c'est que cette double attitude est donnée au besoin comme simultanée. On entend : « Le Temps est couché pour moi et debout pour un tel. » Il semble que l'on aperçoive dans une telle expression un reflet de cette mentalité primitive qu'un philosophe a appelée prélogique (2) et dont le propre est d'associer deux idées contradictoires sans en être choquée : le Temps, quoique anthropomorphisé, reste multiple; il est, au même moment, considéré comme un et plusieurs et peut prendre, comme tel, des attitudes qui s'excluraient l'une l'autre dans un individu d'essence purement humaine.

*
* *

Aussi bizarres pour notre raison moderne paraissent les relations données comme certaines entre les différentes divisions du temps et les planètes, les éléments, les minéraux. Transmis par la tradition, ces rapports, incompréhensibles pour nous, ne choquent point l'esprit populaire qui les admet sans discussion comme les autres représentations collectives.

Le dimanche a pour astre le soleil, pour nature la chaleur et sa sécheresse, pour métal l'or. Le lundi a pour astre la lune, pour nature le froid et l'humidité, pour métal l'argent. Le mardi a pour astre Mars, pour nature la chaleur et la sécheresse, pour métal le cuivre. Le mercredi a pour astre Mercure; sa nature est mêlée; son métal est le mercure. Le jeudi a pour astre Jupiter, pour nature la chaleur et l'humidité, pour métal l'étain. Le

(1) Cf. le type du Temps dans le conte de Açfour et Djrâda. *R. des Trad. Popu.* Août-Décem., 1914, p. 813.

(2) Levy-Bruhl : *Les Fonctions mentales dans les Sociétés inférieures* Félix Alcan.

vendredi a pour astre Vénus, pour nature le froid et la sécheresse, pour métal le fer. Le samedi a pour astre Saturne, pour nature le froid et l'humidité, pour métal le plomb.

On reconnaît là la vieille croyance qui a présidé chez nous à l'appellation des jours de la semaine. On peut relever aussi l'étymologie du mot mercure. Mais ces ressemblances avec quelques-unes de nos anciennes superstitions, si elles nous rendent ces singulières connexions moins étrangères, ne nous les font pas paraître plus intelligibles.

La nature de chaque jour paraît déterminée par l'élément auquel il est voué. Voici, telle que je la trouve dans le carnet d'un sorcier de Blida qui est tombé dans mes mains en 1905, la répartition des jours de la semaine entre les quatre éléments : « Au feu reviennent le jour du dimanche en entier et le mardi jusqu'au dohor (midi canonique); à la terre le mercredi en entier et le vendredi jusqu'au dohor; à l'air le mercredi jusqu'au dohor et le vendredi du dohor au coucher du soleil, ainsi que le samedi en entier; à l'eau le lundi en entier, le mardi du dohor au coucher du soleil et le jeudi du dohor au coucher du soleil également. Les heures de la nuit se répartissent de la même façon que celles du jour correspondant. »

Les grimoires des sorciers exerçant dans ces dernières années, et la tradition populaire, (peut-être sous l'influence des premiers), connaissent l'existence d'affinités mystérieuses entre les quatre saisons et les quatre points cardinaux. Dans l'imagination du peuple, ces affinités sont admises, mais non précisées. Dans les feuillets du livre du sorcier blidéen dont j'ai parlé, elles sont expliquées par la sujétion des saisons et des points cardinaux au même *rouhani* (esprit, archange). Le printemps est sous le pouvoir de Niaïl qui est en même temps le maître du Sud. L'été est sous le pouvoir de Daniaïl qui est

aussi le maître de l'Est. L'automne est à Asrafil, également maître du Nord. L'hiver a pour patron Diaïl, qui commande également à l'Ouest.

Les caractères de l'écriture sont aussi en relations mystiques avec les diverses fractions du temps, comme d'ailleurs avec toute la nature. Les lettres, en effet, passent pour être d'essence quasi divine. Mais je laisse la parole à mon sorcier blidéen, sachant par expérience qu'à vouloir expliquer ces conceptions nous les défigurons et que le plus sage est de traduire l'exposé qu'en ont fait leurs auteurs. « Allah a formé les lettres de l'alphabet avec ses lumières mises de côté et cachées (men anouarihi elmakhzounati elmaknounati). » De là sans doute l'influence immense de ces lettres dans l'univers visible et invisible. « Sache, dit ailleurs mon manuscrit, qu'Allah a déposé les arcanes, les lumières et les sciences de la quantité dans les vingt-huit lettres et que par elles existent le Trône supérieur et le Trône inférieur et la Planche (sur laquelle les destinées sont écrites) et le Calame (qui les écrit) et le Çour ou Trompette du jugement dernier. Et c'est par elles qu'il a déposé dans la nature l'inertie et le mouvement et les métaux et les animaux et les plantes et les quatre éléments... *et les saisons de l'année, et ses mois et ses jours et ses heures et ses degrés et ses minutes* et ses mansions lunaires et ses signes du Zodiaque et ses astres... Toute chose se ramène à ces lettres. Koull chi radja ila hadel horouf. »

Ces théories sont mises dans mon manuscrit sous l'autorité d'Aristote et de Platon : elles rappellent bien plutôt la doctrine talmudique des lettres formant l'essence des choses ou le Dieu talmudique également qui crée l'univers à l'aide de deux lettres. Mais, quelle que soit leur origine, elles ne sont pas inconnues dans le peuple à Blida.

On retrouve leur trace, par exemple, dans la vénération superstitieuse que tous, lettrés ou illettrés, témoi-

gnent à l'écriture. Qu'ils rencontrent sous leurs pas un chiffon de papier, pour peu qu'il porte des caractères graphiques, ils éviteront de le fouler; ils le ramasseront souvent et iront le déposer à l'abri des injures. Interrogés sur leur geste, les uns répondront qu'ils craignent comme un sacrilège d'appuyer leur talon sur une citation du Coran; d'autres prétendront que tous les caractères de l'écriture sont sacro-saints parce qu'il n'en est pas parmi eux qui ne forme la première lettre d'au moins trois des noms d'Allah. Mais il s'en trouvera aussi qui arguëront volontiers de la *baraka* des signes de l'écriture, c'est-à-dire de la puissance créatrice qui est en eux. (1)

C'est la même *baraka*, ou puissance à base divine, qui justifie le rôle prophétique que l'on fait jouer aux lettres. Voici le procédé de divination le plus en vogue ces dernières années. Un malade se présente à *l'ieqqach* pour le consulter sur son mal; le sorcier-médecin inscrit son nom, celui de sa mère et celui du jour où il a senti pour la première fois son indisposition; il transforme les lettres composant ces trois noms en leur valeur numérique; de leur somme, il retranche le nombre sept autant de fois qu'il y est contenu : le chiffre restant indique à l'opérateur le numéro auquel il doit se reporter dans son livre des Signes du Zodiaque (Boroudj elfalakia) (2). Il y trouve, avec un peu d'esprit d'à-propos, la nature de la

(1) Il est superflu de relever la pieuse erreur de ces raisons par trop islamiques : le respect professé pour l'écriture ne se confond pas avec le respect de la langue du Coran, attendu que nos Africains l'éprouvent devant n'importe quel signe tracé par la main humaine, notamment l'alphabet d'une langue étrangère quelconque et particulièrement des signes qui n'appartiennent à aucune langue, je veux dire les figures que l'on trouve dans les carrés magiques qu'ils appellent lettres syriaques et qui semblent bien être les *ephesia grammata* ou *barbara onomata* de la sorcellerie maurétanienne du temps des Romains.

(2) Livre « de bonne aventure » qui s'emploie comme la Qor'at et'toioûr et la Qor'at el 'anbia' décrites par Doutté. *Magie et Religion*, p. 376.

maladie, sa cause et ses remèdes. La confiance qu'inspire aux clients cette méthode divinatoire se fonde sur leur foi dans la puissance surnaturelle de l'alphabet et dans ses relations mystiques avec le temps, en l'espèce avec le jour où ils sont tombés malades.

***

Depuis la conquête, les indigènes de l'Algérie adoptent peu à peu notre temps civil avec sa double période de douze heures égales, dont celle du matin commence à minuit et celle du soir à midi.

En sorcellerie, ils sont restés fidèles aux heures babyloniques : ils distinguent douze heures diurnes commençant au lever du soleil et douze heures nocturnes commençant au coucher du soleil, ces heures étant temporelles, c'est-à-dire de durée variable suivant les saisons.

Mais ni le système des heures françaises, ni celui des heures babyloniques ne constituent la division du jour vraiment populaire dans le Maghreb. Les femmes et la grande masse des ruraux, ceux qui forment le fond de la population et représentent la tradition, partagent le temps diurne en heures liturgiques, *aouqât*. Ces heures sont au nombre de sept : 1° le *fdjeur*, ou première lueur de l'aube, qui donne son nom à une prière surérogatoire correspondant aux matines de la liturgie catholique; 2° le *çobh*, ou lever du soleil, et prière obligatoire correspondant à la prime catholique; 3° le *doha*, milieu mathématique entre le lever du soleil et son passage au zénith et aussi prière surérogatoire correspondant à notre tierce; 4° le *dohor*, ou moment où le soleil est au zénith et aussi prière obligatoire correspondant à notre sexte; 5° *l'açeur*, ou milieu mathématique entre le passage du soleil au zénith et son coucher, et aussi prière obligatoire correspondant à notre none; 6° le *maghreb*, ou coucher du soleil et aussi prière obligatoire correspondant à nos

vêpres; 7° l'*eucha*, ou entrée de la nuit et aussi prière obligatoire correspondant à nos complies.

Il saute aux yeux que cette division du jour est fondée sur les moments principaux de la révolution solaire diurne et que, d'autre part, elle rappelle très exactement les heures canoniales de la liturgie catholique.

Le fondateur de l'Islam a pris soin de le défendre contre toute assimilation possible avec les cultes naturistes. De peur que les prières musulmanes, coïncidant avec un phénomène solaire, soient prises pour des actes d'idolâtrie à l'adresse du soleil, il a prescrit aux fidèles de ne commencer leurs oraisons du çobh et du maghreb que quelques instant après le lever et le coucher de l'astre. De même pour le dohor. Le soleil, d'après la croyance indigène, marque un temps d'arrêt quand il arrive au zénith; cette pause, parfaitement sensible, assure-t-on, dure deux ou trois minutes : sous peine de péché mortel, le vrai croyant ne fera sa prière du milieu du jour que quelque temps après le midi vrai. De cette façon, il évitera d'avoir l'air de tomber dans l'adoration du feu (1).

Mais, s'il a répudié toute connivence avec le culte des astres, le législateur musulman ne s'est pas défendu d'avoir calqué les institutions chrétiennes. En établissant les cinq prières obligatoires, prime, sexte, none, vêpres et complies, il s'étaitmanifestement inspiré de la liturgie chrétienne. Le conservatisme des Maures alla plus loin et, en adoptant leur nouvelle religion, ils gardèrent sous le nom de prières surérogatoires les matines et la tierce de leur ancienne confession, achevant ainsi l'assimilation. Il est remarquable que les ruraux observent l'heure

(1) « On évite soigneusement de faire la prière ni aucun acte religieux dans les trois temps interdits par la loi ; savoir les quarante minutes qui suivent le lever du soleil ou qui précèdent son coucher et les quatre-vingts au milieu du jour, quarante minutes avant et quarante minutes après le zénith » *Tableau de l'Empire Ottoman*, d'Ohsson, t. II, p. 163.

de matines et surtout celle de tierce (1) avec au moins autant de ferveur que les heures canoniques : c'est que la tradition les leur rend sacrées comme le dogme fait les autres. Nous savons par l'histoire que du temps du christianisme maurétanien, ils sanctifiaient déjà ces heures-là par la prière. « Dès le temps de Septime Sévère, les chrétiens de Carthage priaient à part ou en famille cinq fois par jour : le matin et le soir (*matines* et vêpres), *puis à l'heure de tierce (vers 9 heures)*, à l'heure de sexte (vers midi) et à l'heure de none (vers trois heures). Chaque fois ils avaient soin de se tourner vers l'Orient. » (Monceaux, Hist. Littér. de l'Afrique Chrétienne; les Origines, p. 22). Il est permis de conclure que, malgré leur apparence toute musulmane, l'horaire des prières et la division du jour qui en découle conservent parmi leurs éléments certaines survivances chrétiennes islamisées.



Je n'ai trouvé aucune trace d'un mécanisme indigène quelconque servant à mesurer le temps. Les noms de la clepsydre, du cadran et du sablier, donnés par nos lexicographes dans les dictionnaires de la langue courante ne sont pas compris de ceux qui parlent cette langue, à moins qu'ils aient fréquenté nos écoles. La montre n'a pas de nom en arabe algérien; tous les genres d'horloges s'appellent des « heures » par métonymie; et la tradition orale, d'accord avec l'étymologie, fait foi que l'usage de la montre ne s'est répandu que depuis la conquête française.

---

(1) Le Prophète aurait dit : Les musulmans trouveront la réalisation de leurs vœux dans la prière du fdjeur ; et aussi : Quand on fait la prière du fdjeur, c'est comme si on faisait le pèlerinage en compagnie d'Abraham. On croit aussi que c'est par la ponctualité dans l'accomplissement de ce rite que les saints acquièrent la sainteté et les magiciens la *hokma* ou science suprême. La prière du doha, notre tierce, inconnue à Alger, est régulière dans les campagnes.

Cependant, on trouve dans les carnets de sorciers, où il faut aller chercher l'encyclopédie de la science populaire, certains vieux procédés qui permettaient d'évaluer la durée dans les opérations magiques ou les cures médicales (ce qui est tout un) ou les observations astrologiques. L'heure y est donnée comme équivalant à une marche de « deux milles ». On y mesure le temps encore au rhythme de la respiration : l'heure compte « deux mille haleines ». Enfin, on y définit la minute la durée que demande la récitation de la *sourate* d'El Ikhlaç (le CXII^{e} chapitre du Coran).

De ces trois procédés de mensurations, le dernier seul, à ma connaissance, a subsisté. Il est encore de nos jours cher aux *tolba* (étudiants-maîtres d'école-sorciers-médecins), dans les écoles des villes, comme dans les *zaouïa* des campagnes. Ces basochiens de l'Islam ont la tête mieux ornée de textes que la poitrine de joyaux; beaucoup d'entre eux ne lisent pas les chiffres romains de nos horloges : aussi reprochent-ils volontiers à la montre un modernisme déplacé dans leurs mains; ce serait comme une innovation sacrilège. En revanche, ils affirment que compter les minutes d'une opération médico-magique aux accents de la sourate sainte présente maint avantage transcendantal. Ce moyen, d'une rigueur scientifique douteuse, se perpétue à cause de sa commodité et de sa valeur mystique.

Il est d'ailleurs l'apanage des « savants ». Les gens du peuple ne connaissent pas le souci de tant de précision. On a bien des fois fait la remarque que « le temps n'existe pas pour les arabes ». Les hommes d'affaires s'étonnent de leur manque d'exactitude. Les excursionnistes savent avec quelle désinvolture décevante ils évaluent en heures les distances. Tous les Algériens se servent couramment de la locution : « Des kilomètres de spahis ». Il est certain que peu de peuples ont une notion plus vague du temps; qu'il est peu pour qui notamment la durée

de l'heure soit plus élastique. La raison en est sans doute que chez eux les instruments de précision sont inconnus ou d'importation trop récente. Mais il y a souvent aussi malentendu entre eux et nous : nous ne concevons l'heure que comme vingt-quatrième partie du jour; ils ont une tendance à voir en elle, à l'ancienne mode, l'intervalle qui sépare deux de leurs prières; c'est pourquoi leurs heures sont doubles ou triples des nôtres et de plus *temporelles*, c'est-à-dire variables suivant les saisons.

***

Il n'existe, à ma connaissance, qu'un seul instrument de précision employé par les indigènes pour déterminer l'heure. C'est une sorte de double gnomon qui se trouve dans la grande mosquée d'Alger, sur la plate-forme du minaret. Il est connu sous le nom de *zaoual*, midi, méridien. L'appareil se compose de deux styles verticaux de hauteur inégale dont les sommets sont réunis par une corde à violon. Il permet au muezzin de fixer avec exactitude le midi véritable, l'ombre de la corde, préalablement tendue dans le cas d'intempéries, se trouvant, au moment où le soleil est au zénith, réunir par une ligne droite les deux pieds des styles. J'ignore si cet instrument est d'invention arabe et ne sais à quelle époque il remonte; mais, si l'on s'en sert aujourd'hui, on ne semble pas en connaître la théorie; car, il y a quelques années, l'appareil ayant demandé une réparation, aucun musulman ne voulut s'en charger et l'on eut recours à un ingénieur français.

Cette manière de déterminer l'heure de la prière de midi par l'ombre méridienne n'aurait cours, que je sache, qu'à Alger. Les campagnards n'y mettent pas tant de façons : ils reconnaissent cette heure à *la halte méridienne* du soleil. Ils prétendent que, parvenu au sommet du ciel, le soleil, comme on le sait, stationne quelques instants; et que, si les citadins, dont les sens sont émoussés, (citadin chez eux est synonyme de sot), ne perçoivent pas cet arrêt, leurs yeux exercés d'hommes des champs n'ont que faire du secours des agents mécaniques pour le remarquer.

Quant à reconnaître les autres heures, ils le font, avec une précision suffisante selon eux, (ni leur vie active, ni leur vie religieuse ne sont bien exigeantes sur ce point), en observant la hauteur du soleil, et la longueur et la direction de l'ombre de leur propre corps. Souvent les bergers adoptent telle saillie arbre ou roche, du paysage qui leur est familier, comme tige d'un cadran naturel et jugent de l'heure à l'ombre projetée par cette tige sur les objets environnants. Parfois, ils disposent des pierres qui marquent les principaux degrés de ce cadran. Les femmes de la banlieue, à Blida, tracent au charbon sur le parquet de leur patio un trait qui suit la bordure de l'ombre au moment où le muezzin annonce la prière et elles apprécient l'écoulement du temps au cheminement de cette ombre.

Elles en jugent d'ailleurs certainement d'après d'autres indices, tels que sirènes d'usines, sifflets de locomotive, etc., en général des bruits réguliers que nous ne remarquons pas; comme le fait également un taleb aveugle qui se tient dans la cour de la mosquée hanéfite à Blida et que l'on consulte comme une horloge. Celui-ci, quand on lui demande l'heure, a l'habitude d'enfoncer l'index dans son orbite droit et d'en tirer le globe oculaire; puis, ayant braqué ainsi, peut-être vers la lumière, son œil inanimé, il répond avec une exactitude étonnante. Il ne faut pas tenir compte du geste qui semble n'avoir d'autre but que d'en imposer, (la simulation thaumaturgique est une manie invétérée de la race). Il n'en reste pas moins que cet aveugle mesure le temps à l'aide de certaines perceptions de l'oreille, de l'odorat, du tact et autres peut-être, qui passent inaperçues pour nous, mais

non tout à fait pour les femmes cloîtrées au fond des gynécées.

Mais la manière, semble-t-il, la plus étrange et à la réflexion la plus naturelle, de connaître l'heure est celle qui est courante parmi les fellah de la plaine de la Metidja qui s'en rapportent au chant du coq, quand les nuages leur voilent le soleil ; les femmes même ont plus de confiance dans le témoignage de leur coq que dans celui de leurs yeux. Elles sont convaincues que ces gallinacés chantent sept fois par jour, précisément aux heures des prières. Cette croyance est si commune qu'on ne dit pas dans le langage le coq chante, mais le coq *appelle à la prière* (iedden). Les coqs sont, sans métaphore, les muezzins attitrés des champs. Il faut ajouter des muezzins dont nul ne songe à contester l'exactitude infaillible, attendu que, si leurs confrères des minarets ont recours pour établir l'heure à des moyens humains, ceux-ci en sont informés par la voie surnaturelle. Les animaux, en effet, tout le monde l'admet, voient les esprits et reçoivent l'impression de tous les phénomènes qui se produisent dans le monde des génies : ils nous en transmettent souvent l'écho. C'est ainsi que nos coqs domestiques ne se font entendre que lorsqu'ils entendent eux-mêmes chanter le grand coq Salomonien (serdouk eslimani).

Ce coq fantastique est universellement connu comme le muezzin des génies; il est génie lui-même; il est chargé de la fonction de leur annoncer tous les jours les heures des prières, et, en temps de jeûne, le moment où l'on peut rompre l'abstinence et celui où on doit la commencer. Le fidèle scrupuleux pourait-il suivre un guide plus sûr? Dieu a voulu que les avertissements du coq Salomonien se répercutent jusqu'aux extrémités de la terre, et tous les coqs, dès qu'il a donné le signal, se les transmettent, à qui mieux mieux, scrupuleusement. Aussi, un bon campagnard s'en remet-il à son coq du soin de fixer les heures de ses prières et de ses jeûnes et a-t-il la conscience en repos tant qu'il se conforme aux indications de ce chapelain des champs (1).

Le coq Salomonien a fait souche terrestre, comme nous dirions, — en trahissant d'ailleurs la pensée indigène; car celle-ci ne s'embarrasse guère de nos distinctions : du moment où le coq Salomonien existe, il existe aussi bien dans le monde des hommes que dans celui des esprits; peut-être existe-t-il simultanément partout où la pensée peut l'envisager! — Donc, nos indigènes qui ne voient aucune difficulté à ce que le matériel naisse du spirituel, qui admettent le mariage entre les esprits et les hommes et les animaux, prétendent posséder une race de coqs de la descendance du coq Salomonien. Seulement, l'opinion varie sur l'espèce qui peut se vanter de cette origine surnaturelle. Dans le dictionnaire de Beaussier (Alger, 1887), je trouve que le coq *Slimani* est « un coq blanc à double crête ». En 1915, à Blida, on me le décrivait avec les caractéristiques suivantes : il a le burnous écarlate, (entendez les plumes du cou longues et d'un rouge éclatant ou mordoré, les couleurs étant assez confuses pour les indigènes); la crête semblable à celle du geai, le bec paré d'amples barbillons sanguinolents. En réalité, je crois que le terme de *Slimani* désigne seulement un beau coq, haut en couleur et d'une vitalité intense; et les bonnes femmes, dévotes aux génies, pour qui c'est une question grave, attendu que les génies agréent plus volontiers des victimes de cette espèce, peuvent, grâce au vague de sa définition, se persuader toujours qu'elles leur immolent bien un coq Salomonien.

*
* *

De même qu'ils distinguent des jours heureux et des jours malheureux (comme nous le verrons), les indigè-

---

(1) Sidi Ahmed ben Yousef a dit des Beni Ournid (près de Tlemcen) : Ils ont le coq pour taleb (= muezzin) et l'âne pour imam. *Les gnomes du Medjedoub,* Comte de Castries, p. 108.

nes croient qu'il existe des heures *bonnes* et des heures *mauvaises*. Ils entendent par là des heures qui, par elles-mêmes et indépendamment de toute circonstance, possèdent certaine faculté de bienfaisance ou de malfaisance qui s'exerce soit sur toutes les actions accomplies dans les limites de leur durée, soit sur telle action déterminée seulement, ou même, en l'absence de toute activité de leur part, sur leur sensibilité au repos. On peut saisir dans les noms qu'ils donnent à l'heure mauvaise quelques traits de l'idée qu'ils s'en font. Ils la qualifient de *naqsa*, parce qu'elle diminue, rogne l'ouvrage fait, qu'elle retranche une partie des résultats espérés du travail; ou de *oua'ra*, abrupte, hargneuse, pénible, parce qu'elle rend l'ouvrage difficile ou rebutant. D'autre part, ils l'appellent aussi *skhouna*, l'heure chaude, brûlante, étouffante ou encore *deiqa*, serrée, étranglée, angoissante, à cause sans doute de l'impression que l'on ressent pendant qu'elle s'écoule; car les femmes assurent qu'elles constatent sur leur humeur l'influence de l'heure mauvaise, quand, par surcroît, elles ne la retrouvent pas aussi dans les défectuosités et les mécomptes de la besogne à laquelle elles l'emploient.

Dans les livres de sorcellerie arabes, les heures sont bonnes ou mauvaises suivant leurs relations astronomiques. Chacune des douze heures du jour « appartient » à une planète. La première heure d'un jour donné revient de droit à l'astre qui préside à ce jour : au Soleil, le dimanche; à la Lune, le lundi; à Mars, le mardi; à Mercure, le mercredi; à Jupiter, le jeudi; à Vénus, le vendredi; à Saturne, le samedi. Pour les heures qui suivent, les planètes les prennent à tour de rôle sous leur influence, mais non dans l'ordre de succession hebdomadaire; la série journalière est celle-ci : Soleil, Vénus, Mercure, Lune, Saturne, Jupiter, Mars. Quand elle est finie, c'est-à-dire à la septième heure, elle recommence dans le même ordre : Soleil, Vénus, etc., jusqu'à ce que chacune des

douze heures ait son « maître ». Ainsi, la même heure de la journée appartient successivement à chacune des sept planètes et change de maître chaque jour. Sont propices les heures qui relèvent du Soleil, de Vénus, de la Lune, de Jupiter; sont funestes les heures consacrées à Saturne et à Mars; est mixte l'heure de Mercure. (1)

Dans un vieux manuscrit écrit en hébreu qui est la propriété d'un Israëlite d'Alger, M. Cahabalon, étudiant à la Faculté des Lettres d'Alger, le temps diurne est divisé en sept parties appelées heures. Chacune de ces heures a son astre qui l'*administre, iahkem fiha.* L'ordre dans lequel ces astres se succèdent dans leurs fonctions reproduit la série journalière que nous avons donnée ci-dessus pour le système arabe. L'influence des astres est de même qualité, sauf pour le Soleil qui est réputé néfaste et pour l'heure de Mercure qui n'est pas regardée comme mixte, mais comme bonne. Mais, de plus, à chaque astre préposé à une heure est adjoint un génie qui, lui aussi, est dit *administrer* cette heure.

Voici le tableau de ces associations :

Heures	Planètes	Influences	Génies	Influences
Première	Soleil	Mauvaise	Bourqân	Mauvaise
Seconde	Vénus	Bonne	El boubriq ou Morrata	Bonne
Troisième	Mercure	Bonne	Iaqoub lahmar	Bonne
Quatrième	Lune	Bonne	Bourqân le Juif	Mauvaise
Cinquième	Saturne	Mauvaise	Chemharouch	Bonne
Sixième	Jupiter	Bonne	Mimoun lebiod	Bonne
Septième	Mars	Mauvaise	Mimoun lekhal	Mauvaise

La nuit est partagée de même en sept parties égales, nommées heures, dont chacune est sous l'influence d'une des planètes. Les planètes se succèdent dans l'ordre du tableau ci-dessus, avec les mêmes influences; mais la première de la série change avec les nuits : la nuit du samedi

(1) Cf. Belhadhâd : *Kitab bahdjet essami'in fi teskhir molouk eldjinn adjma'in*, en vente chez Mourad ben Turki à Alger.

au dimanche débute par Mercure (et continue par la Lune, Saturne, etc.); la nuit du dimanche au lundi, par Jupiter; celle du lundi au mardi par Vénus; celle du mardi au mercredi, par Saturne; celle du mercredi au jeudi par le Soleil; celle du jeudi au vendredi par la Lune; celle du vendredi au samedi, par Mars.

Cela établi, pour savoir si une heure déterminée de tel jour est propice ou funeste, il suffit de se reporter à la planète et au génie qui commandent à cette heure : sa qualité dépend de celle de son « étoile » et de celle de son « roi » combinées. Pour les heures nocturnes, il suffit, pour les caractériser, de connaître leur étoile.

Un manuscrit, recueilli à Blida, m'avertit que les habitants de l'Afrique du Nord ont connu plusieurs écoles de sorcellerie. « Sache, dit-il, que, parmi les magiciens et les savants, chacun a sa méthode : Elbouni, Ennedroumi, l'imam Ibn Saïd, Elmrakchi, Elispahani, Essebti, Elqortobi » diffèrent entre eux par les moyens qu'ils mettent en œuvre. J'ignore à l'aide de quel criterium ces auteurs distinguent les heures bonnes et mauvaises; mais je sais que, au commencement du XXe siècle, à Blida, leur nom seul était connu des sorciers et nullement leurs œuvres. Les deux systèmes que j'ai exposés sont les seuls dont j'ai trouvé des traces, au moins parmi les professionnels de la sorcellerie. On peut donc les considérer comme les types des systèmes savants, dans ce milieu : on voit que la caractéristique de ceux-ci est d'être fondés sur l'influence des astres ou de leurs génies, d'être une dépendance, de former un chapitre de l'astrologie (1).

---

(1) Les livres de médecine et sorcellerie en usage chez les tolba de la Mettidja dans les premières années du XXe siècle étaient : la Harounila fi terkib eladouia; le kitab errahma dn cheikh Essoyouti ; le kitab Ezzenati firremel ; les modjribat d'Eddibari. provenant de chez Mourad, Alger.

Les livres imprimés de ce genre n'étaient pas recherchés particulièrement. Des feuilles volantes transcrites par des copistes contenaient la science des professionnels, d'ailleurs peu fortunés. Le proverbe dit : Le recueil de sorcellerie ne se relie pas et son propriétaire ne prospère pas.

La conception populaire tient moins compte de l'influence planétaire, sauf de celle du soleil. Celui-ci a conservé, semble-t-il, mieux que les autres astres son importance, à cause sans doute du rôle qu'il joue dans la fixation des prières musulmanes, de sorte que les principaux moments de son évolution diurne qui les rythment ont pu garder un peu de leur vieux prestige sacré.

Voici des pronostics populaires tirés de la position du soleil au moment de la naissance d'un enfant : ils rappellent les horoscopes des astrologues. L'enfant mâle qui naît au *fdjeur* (blanchissement de l'aube), deviendra une source de bonheur pour ses parents. Lui-même s'enrichira; sa vie durant, il jouira du bien-être et aura de l'autorité sur les gens du peuple et les gens de distinction.

Celui qui naît au moment où le soleil se lève sera un homme habile tant dans la gestion de ses propres affaires que de celles des autres. Il ne connaîtra pas le découragement dansl'exécution de ses projets ou de ceux d'autrui. Jamais non plus il ne se montrera avare.

Celui qui naît au *doha*, c'est-à-dire dans le moment qui tient le milieu entre le lever du soleil et le midi, aura le gain pénible : il mènera une existence difficile et devra s'évertuer pour assurer son pain.

Celui qui naît au moment où le soleil est au zénith exercera le commandement; il sera porté aux honneurs et sera chéri des siens et de la foule.

Celui qui naît au moment du coucher du soleil sera riche et courageux.

Celui qui naît à l'*eucha*, à l'heure de la prière nocturne, sera riche également et doué d'un esprit vaste.

Celui qui naît à minuit ou dans le dernier tiers de la nuit aura l'oreille d'Allah et verra toujours ses bénédictions et ses malédictions se réaliser.

Ces prévisions ne valent pas pour les filles, mais seulement pour les garçons. Les femmes ne semblent pas

les connaître (1) et la tradition masculine les met sous l'autorité des anciens *ahkim*, sages-magiciens.

Les femmes d'ailleurs, autant et plus que les hommes, croient à la nécessité de consulter la position du soleil, au moins pour les actes importants de la vie. Tout comme l'enfant qui naît, l'acte que l'on accomplit participe de l'état où se trouve le soleil au moment où on l'accomplit; il lui emprunte quelques-unes des qualités innées qui le distinguent, certains éléments, assez vagues d'ailleurs, mais qui régissent pour leur part ses suites et peuvent déterminer son succès ou son insuccès. Beaucoup d'indigènes des deux sexes ne croient pas à la vertu des talismans écrits par le taleb dans cette partie du jour où le déclin du soleil est sensible. Après l'*açeur*, prière du milieu de l'après-midi, le texte sacré a moins de force; s'il agit, c'est faiblement ou d'une façon peu durable. « C'est un moment délicat, difficile, expliquent les sorciers eux-mêmes; le malade qui portera l'amulette dressée à ce moment-là a des chances pour rechuter, si seulement il guérit. » La puissance magique d'une « écriture » rédigée lorsque le soleil, dans sa course ascendante, croît en puissance, a toute son efficacité; la même « écriture » rédigée pendant la course descendante du soleil est frappée de débilité congénitale, pour ainsi dire: son énergie défaille, comme celle du soleil déclinant.

L'astre du jour n'est pas seul, comme on pense bien, à déterminer les heures qui conviennent ou ne conviennent pas aux différents actes de la vie. En dehors de ces considérations astronomiques, le peuple puise encore ses règles de conduite dans d'autres inspirations d'ordre folklorique. C'est de bonne heure, le matin, que la ménagère prudente doit mettre son fumier dehors. S'il passe la

(1) Les femmes disent : L'enfant qui naît à la tombée de la nuit sera chanceux (merbouh) : celui qui naît le matin sera malheureux. Mais, c'est à cause des troupeaux (qu'on appelle el mal = le bien, la richesse) : ils rentrent le soir et quittent la maison le matin.

journée dans la maison, il frappe les habitants de *tseqâf*. Le tseqâf est l'incapacité sous toutes ses formes, physique, morale, intellectuelle; mais c'est surtout, pour les pauvres gens, l'impuissance à gagner sa vie, impuissance sans raison apparente et logique, mais due à un enchantement. Un adage populaire dit aussi : « Là où séjourne pendant le jour le fumier de la veille, les anges ne fréquentent point. » On dit : « Conter le jour n'est bon ni pour celui qui conte, ni pour celui qui écoute. » On dit encore : « Les enfants de qui conte de jour seront teigneux. » La femme qui narre des contes de fées ou pose des énigmes pendant le jour a soin de se relever le bas de ses pantalons, de le retourner. Les enfants qui veulent se conter des histoires de ce genre ôtent leurs souliers et les posent sens dessus dessous, l'empeigne contre le sol.

Dans les campagnes qui environnent Blida et Médéa, les femmes préparent encore elles-mêmes la farine dont elles ont besoin pour le pain de la maison. Les moulins à bras ronflent tout le jour. Il est toutefois des moments où on ne doit pas les entendre : c'est d'abord à l'heure où les maris reviennent au logis pour déjeuner; en second lieu, entre l'*açeur* et le coucher du soleil; enfin, aux heures et pendant la durée des prières canoniques. La sanction à craindre pour les contraventions à ce règlement traditionnel, c'est l'appauvrissement du logis, la misère.

Je crois bien que la raison pour laquelle la mouture est déconseillée après l'*açeur* doit être cherchée dans la crainte que la farine moulue à ce moment, ne perde, par sympathie avec le déclin du soleil, quelqu'une de ses vertus, nutritive, quantitative ou mystique (baraka) : cette prohibition se rattacherait donc à la croyance précédemment signalée. Nous étudierons plus loin la défense qui découle du caractère sacré des heures liturgiques. Pour la recommandation relative au balayage matinal et à la préparation du pain avant le moment où l'homme vient

pour le manger, il semble qu'il faut l'attribuer à des considération pratiques. Il est possible, en effet, qu'à l'origine, les ménagères l'aient formulée pour des motifs d'ordre rationnel, (ce qui serait même certain s'il était démontré que la mentalité primitive repose sur les mêmes principes que la nôtre); mais telle qu'apparaît aujourd'hui cette prohibition, soi-disant d'intérêt positif, après être passée dans le domaine des idées collectives et avoir été consacrée par le temps, elle s'est muée en interdiction religieuse. Sans doute la bédouine reconnaît l'intérêt qu'elle a à se montrer diligente dans l'apprêt de ses repas ou la toilette de sa demeure; mais les prescriptions de l'économie domestique ou de l'hygiène figurent dans ses préoccupation au second plan : ce qui lui importe, c'est d'obéir à la coutume souveraine, à la *'âda* sacro-sainte, de ne pas violer un antique tabou. Le bruit d'un moulin à bras troublant le grand silence du midi algérien fait scandale à ses yeux à l'égal d'un acte public d'impiété.

Aussi forte que la coutume et plus complaisamment avouée, la religion musulmane se montre aussi cause déterminante d'interdictions; les heures de ses prières passent naturellement pour sacrées; elles tendent à exclure toutes les occupations profanes et en condamnent formellement quelques-unes.

L'appel du muezzin suspend quelques secondes au moins la vie sociale dans les milieux les plus divers. Dans les magasins et les manufactures, les ouvriers interrompent leur travail dès qu'ils entendent sa voix. Si des jeunes gens se trouvent en partie de plaisir, souvent avec des provisions de liqueurs prohibées par la religion, les mandolinistes restent en suspens, les chanteurs cessent brusquement leurs chants. D'ailleurs, ces étourdis n'éprouvent nullement le besoin de participer à la prière annoncée; la plupart seraient incapables de la faire, en ignorant les rites compliqués; puis, ils ne se trouvent ni en état de propreté légale, ni en lieu convenable : mais ils

font à la manière traditionnelle le geste de se recueillir devant le mystère de cette minute sacrée. Les groupes de causeurs, sur les nattes des cafés, ou aux carrefours, au premier cri qui tombe du minaret, se taisent; et, quand le muezzin dit : Allah est plus grand, ils murmurent tous le répons consacré : Cette parole est conforme à la vérité ! L'idée de Dieu semble passer sur toute la nature et balayer toutes les préoccupations humaines. Et non seulement la formule sainte impose silence aux passions, quelles qu'elles soient, mais il arrive souvent qu'on la prenne pour *fâl*, c'est-à-dire pour un arrêt de Dieu : elle tranche une contestation, fait prendre une décision. Si, par exemple, des gens tiennent conseil, celui qui vient de parler au moment où l'appel du muezzin retentit est considéré comme approuvé par Allah; son avis est adopté : la parole divine, (elle est tirée du Coran), a mis fin à la discussion.

Cependant, au fond des gourbis ombreux, les vieilles filandières se prosternent près de leur métier à tisser. C'est que le lieu où se dresse un métier passe pour un temple. Etant le sanctuaire des vieux génies du tissage pendant la nuit, il est pendant le jour la mosquée : *djama*, temple, est le nom mystique et familier que les vieilles donnent à la pièce consacrée au métier. Quant aux jeunes femmes, à qui leurs souillures périodiques et autres interdisent les rites sacrés, elles se contentent de s'arrêter au milieu de leurs travaux pendant la durée de la proclamation sacrée, surtout si elles sont occupées à de la couture.

Mais il est certains travaux ménagers qui sont expressément défendus aux heures des prières. Nous avons vu qu'il est interdit alors de moudre le grain. De même, on ne balaye pas la maison aux heures où doivent se faire les prières canoniques. Il n'est pas bon de faire un savonnage au milieu du jour, pendant que les fidèles font la prière à la mosquée. Cela ne peut qu'entraîner l'appauvrissement (elfqeur). On ne se couche jamais pour la sieste avant que cette prière ait été terminée à la mosquée.

surtout le vendredi où l'assemblée des vrais croyants est plus solennelle. Il ne faut pas laisser les langes d'un enfant exposés à l'air à l'heure où le muezzin appelle à la prière de l'après-midi (açeur); l'enfant pleurerait sans répit; il éprouverait de l'angoisse. Après la prière de l'açeur (nones), le paresseux qui continue à dormir se prépare un avenir de misère. « La méridienne prolongée après l'açeur ne peut amener que la pauvreté », d'après le dicton populaire. Un « dit » du Prophète le confirme. « Quiconque dormira après la prière de l'açeur n'aura qu'à s'en prendre à lui-même. » L'expérience, assurent les indigènes, donne raison au Prophète : le dormeur, qui sort du lit après l'açeur, se sent lourd et a l'esprit trouble.

En résumé, si l'on cherche les raisons pour lesquelles les heures sont dites favorables ou défavorables à tel ou tel acte ou fait, on croit reconnaître qu'elles subissent à ce point de vue trois sortes d'influences distinctes : en premier lieu, celle des vieilles croyances astrologiques partiellement conservées; en second lieu, celle de certaines conventions domestiques ou sociales érigées en préceptes religieux; enfin, celle de la religion régnante.

CHAPITRE II

La nuit

La nuit, comme on sait, précède le jour pour les musulmans, c'est-à-dire qu'ils suivent le système italique dans lequel tel jour donné commence au coucher du soleil de sa veille. Ils justifient cet usage en l'appuyant sur la révélation coranique. Allah a dit dans son Livre bien-aimé, (le Coran descendu sur Mahomet) : « Par un effet de sa miséricorde, Il établit la nuit et le jour afin que vous vous reposiez (tour à tour) et que vous sollicitiez ses grâces. »

S'il a nommé la nuit avant le jour c'est qu'il a créé la première antérieurement au second : l'ordre de leur création fixe logiquement leur ordre de succession.

Dans le langage, on divise souvent la nuit en deux parties égales que sépare le *noçççellil* ou minuit vrai : cet usage semble s'étendre avec l'emploi de la montre. Mais la division tripartite subsiste encore très tenace dans la conversation tout au moins ; on entend : « J'ai veillé les deux tiers de la nuit *etteltaïn mnellil,* jusqu'au dernier tiers de la nuit *hatta lettelt lakhkher*. La durée de chacune des trois veilles est variable avec les saisons. Elle est de quatre heures dans les nuits d'équinoxe ; c'est la valeur conventionnelle qu'elles tendent à prendre. « Au commencement du dernier tiers de la nuit » équivaut à nos deux heures du matin, avec une approximation de demi-heure qui ne choque pas l'esprit des indigènes habitués à l'imprécision en matière de temps.

Les croyances et pratiques superstitieuses relatives à la nuit me paraissent plus nombreuses et de nature plus résistante que celles du jour. Il faut sans doute en chercher les raisons dans les caractères particuliers de la nuit : dans ses ténèbres qui semblent cacher de tous côtés des mystères, dans son silence où la pensée semble parler plus fort, dans son calme où s'exaspère la vie passionnelle, dans son intimité, inaccessible au rationalisme et au scepticisme de l'extérieur, et où l'imagination en liberté se donne carrière.

Les mauresques répètent que si, dans une maison, l'on n'allume pas la lampe ou la bougie avant la nuit tombée, « c'est bon pour y attirer la misère. »

On ne prête pas de son levain à partir de la prière de l'après-midi (nones). Celle qui en livrerait verrait pousser sur le visage de ses enfants les excroissances que l'on appelle le *mal du levain*, mot assez général qui comprend nos dartres, eczémas, croûtes, urticaires, etc.

Les femmes israélites, à Blida, se gardent superstitieu-

sement de donner une braise de leur foyer ou du feu de leur lampe ou chandelier à partir du coucher du soleil. Elles croiraient ruiner leur maison. « C'est une croyance antérieure, chez les Juifs, à l'époque où naquit le Prophète », m'ont déclaré certains musulmans. De la même façon, les mauresques se refusent à céder de leur feu à partir du coucher du soleil : « Ce serait faire don du bien que Dieu leur destine ultérieurement. » On ne se demande pas entre femmes de la lumière après le crépuscule. ce serait une indiscrétion, un manque de savoir-vivre. Si cependant la mauresque sollicitée tient à faire plaisir à la solliciteuse, elle la prie d'allumer sa bougie, puis de l'éteindre trois fois de suite, avant de la remporter allumée. D'autres, plus intransigeantes, condamnent ce subterfuge et croiraient renoncer aux biens de ce monde et se vouer à la pauvreté si elles cédaient de leur feu le soir, alors qu'elles se font un devoir d'en donner à tout venant pendant le jour.

Se peigner la nuit, aux yeux des femmes de Cherchell et de Blida, est presque un crime : c'est appeler la mort sur ses protecteurs naturels et légaux : père, frère, mari. L'intention n'est pas nécessaire ; l'acte, à lui seul, même accompli par ignorance ou inadvertance, prive une femme de son défenseur (de son *ouali*).

La nuit, il est mauvais de se regarder dans un miroir. La jeune fille coquette y perdrait sa beauté. « Son charme s'en irait. » De même l'homme qui regarde ou voit son image reflétée la nuit dans une glace doit redouter la perte de ses agréments naturels, surtout ceux de son visage.

Il est mauvais de balayer la nuit. Pourquoi ? Parce que l'on balaye son bien avec les ordures, disent les uns ; parce que l'on peut, dans l'obscurité, toucher du balai un génie, disent d'autres ; parce que la nuit est aux génies et non aux hommes et que tous les travaux domestiques doivent être suspendus la nuit, prétend-on encore.

Cependant, il peut arriver que, l'été, on veuille arroser le parquet surchauffé et le rafraîchir à grande eau, ou qu'en rentrant de voyage on désire balayer le sol de sa chambre. Il est alors des formalités pour écarter tout danger. Chez les Beni-Khelil, qui habitent la campagne autour de Boufarik, les femmes, en balayant la nuit, ont soin de répéter aussi longtemps que dure l'opération : « Nous avons balayé les mottes et les pierres et nous avons laissé le bien et les gens (génies). » A Blida, on répète ces mots, qui ont bien l'air d'une excuse à l'adresse des génies que l'on dérange : « Notre Seigneur, l'Envoyé d'Allah, est venu chez nous nous demander l'hospitalité ! Notre Seigneur, etc. »

Il ne faut pas laisser les enfants sortir après le soleil couché ; c'est un conseil que l'on met dans la bouche du Prophète : « Quand le soleil se couche, retenez chez vous vos enfants : c'est l'heure où les démons se répandent (sur la terre). »

Les femmes enceintes ne doivent pas mettre les pieds hors de la maison, la nuit venue ; elles exposeraient leur fruit à toutes sortes de disgrâces, la malice des génies rôdeurs est si subtile !

On apprend à l'enfant à ne pas boire la nuit sans lumière ; à ne pas boire non plus de l'eau qui est restée découverte pendant la nuit : les esprits peuvent l'avoir souillée ; et l'on ne laisse jamais l'eau potable dans la cour, la nuit, sans couvercle. Il ne faut d'ailleurs jamais oublier, avant de boire, de prononcer la formule : Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux.

La vaisselle qui passe la nuit sans avoir été lavée tente le diable. « Le Chitan y mange. »

Les femmes déclarent qu'il est mauvais de tailler un vêtement la nuit : d'après les unes, l'étoffe se rétrécirait : « sur quatre mètres, on en perdrait bien un demi, à peu près » ; d'après le plus grand nombre, celui qui endosse un effet d'habillement quelconque taillé la nuit « se

sent le cœur triste ». A un homme habillé de neuf, qui paraît ennuyé, on dit : Peut-être ton vêtement a-t-il été coupé la nuit ? Il dira lui-même : Je suis d'humeur sombre ; j'ai envie de mettre en pièces mes habits. On raconte qu'un jeune marié se montrait mélancolique sans motif. Il portait la chemise et le pantalon que la mariée, suivant la coutume, lui avait offerts. Sa mère devina qu'ils avaient été coupés la nuit ; elles les lui ôta et les enterra, afin qu'ils n'affligeassent plus personne ; et le nouveau marié retrouva sa gaieté.

Tout travail de nuit, en particulier la couture, est condamné par les génies. « Ces Gens-là n'aiment pas que la lumière brûle toute la nuit ». Une couturière chômait les nuits du mardi et du jeudi qui sont des nuits saintes, comme nous le verrons ; mais, se croyant, par là, quitte envers les génies de la maison, elle travaillait les autres nuits. Une première fois, une *djannia*, sous la figure d'une voisine, vint la dissuader de veiller. La nuit suivante, elle croyait coudre, l'aiguille ne piquait que l'air. La nuit du mardi venue, elle voulut brûler du benjoin aux génies domestiques, mais la fumée ne s'éleva pas : ils étaient mécontents d'elle. Elle vit en songe une femme qui, de grandes aiguilles à la main, la menaçait : « Pourquoi t'entêter ? Ne sais-tu pas que nous allons te crever les yeux ? » La nuit du mercredi, sa lampe allumée s'éteignit ; elle essaya en vain de la rallumer. Croyant au mauvais œil, elle sortit dans la cour et chassa les jettatori en se frappant la cuisse (geste d'expulsion appelé zerouit). La nuit du jeudi au vendredi, elle chôma pieusement, mais elle fut tourmentée par des apparitions menaçantes. La nuit suivante, une inconnue fit irruption chez elle, brisa sa lampe et lacéra son ouvrage. Le lendemain, elle avait des « ampoules » dans le blanc des yeux. « Tu n'es pas une victime du mauvais œil, lui expliquèrent ses voisines : ta main serait lourde à la besogne. Tu as offensé les Maîtres de la maison. Ils

n'aiment pas que l'on veille. Offre-leur leur repas, encense-les, demande leur pardon. »

Au sceptique, qui voudrait chercher dans ce récit le processus d'une ophtalmie consécutive à de trop longues veilles, les mauresques répondraient par des exemples plus merveilleux : tel celui de cette autre couturière, acharnée au travail aussi, qui, un soir, se piquant à tout coup les doigts, finit par jeter son ouvrage en maudissant la couture et ses inventeurs. Elle voulut s'endormir ; les génies la jetèrent hors du lit ; elle voulut fuir : elle trouva la porte aveuglée. Elle était murée chez elle. Ses voisines, le lendemain, devinant une vengeance des génies, brûlèrent des aromates devant la porte qui finit par s'ouvrir ; mais la contemptrice des esprits n'était plus qu'un cadavre.

Même par les chaleurs de la canicule, il est obligatoire de fermer les rideaux de son lit. C'est un devoir de l'homme envers les génies. La nuit, en effet, est aux génies ce qu'est le jour à l'homme : le temps où ils vaquent à leurs occupations. L'homme ne doit pas les importuner par ses veilles. S'il souffre d'insomnie, il doit tenir le plus possible ses yeux clos. Ses rideaux tirés doivent l'empêcher de surprendre le mystère des esprits, dans le cas où il se réveillerait brusquement. Les légendes abondent sur ce thème.

Il y a une dizaine d'années, une fillette indigène, qui dormait, l'été, le rideau du lit levé, prétendit voir la nuit se profiler sur le mur de sa chambre des ombres de personnages affairés, allant et venant sans trêve. La mère ne fit que rire de ses récits, ainsi que des conseils d'une vieille voisine qui lui disait de tenir toujours ses rideaux baissés. « Nous avons tous des colocataires, disait celle-ci. Ils habitent nos propres appartements. Ils vivent chez nous, au milieu de nous. Ils nous voient et nous ne devons pas les voir. » Une nuit, la sceptique incorrigible distingua elle-même les ombres sur le mur et elle entendit une

voix féminine qui lui disait : « Prétends-tu, maintenant, t'impatroniser seule maîtresse de cette demeure et t'opposer à ce que d'autres y entrent, en sortent, y fassent leurs affaires ? Crains Dieu et reviens à de meilleurs sentiments ; sans quoi, nous pourrions bien t'en déloger sans le ministère de l'huissier. » Le lendemain, elle se réveilla le corps malade et l'esprit troublé, au point d'en délirer, et elle ne revint à la santé qu'après bien des encensements et des prières.

Dans maintes légendes blidéennes, les génies, surpris la nuit par quelque humain, lui reprochent d'empiéter sur leur domaine et le gourmandent en lui disant : « La nuit ne vous appartient pas ; elle est à nous » ; ou encore : « Le jour est à vous ; la nuit est à nous : Dieu a établi ainsi les choses. » (1). Cette formule ou d'autres similaires semblent se rencontrer un peu partout en Algérie : on peut avancer que la croyance à une répartition du jour par moitié entre l'espèce humaine et celle des génies, — les deux races auxquelles fut envoyé le Prophète (Sid ettsaqaline (2), comme on l'appelle souvent), — est sans doute universelle dans l'Afrique du Nord.

Malheur à l'imprudent ou au téméraire qui surprend les génies dans leurs occupations « pendant que le monde est à eux » : il encourt leur vengeance. Le châtiment est d'ordinaire proportionné à la gravité de l'offense et il se traduit le plus souvent par des troubles mentaux qui se déclarent instantanément. En 1914, un jeune homme de 16 ans, étant sorti la nuit dans le jardin, se trouva face à face avec une jeune fille qui le souffleta ; il tomba inanimé et ne reprit connaissance que pour raconter qu'il était marié ; sa folie dura un mois, jusqu'à ce qu'un bouc eût été égorgé, en son nom, à une station célèbre des

(1) La même formule se retrouve en France. Voir : *Le Folk-lore de France*, liv. I, p. 75, par Sébillot.

(2) Le Seigneur des deux races de poids, d'importance.

génies. J'ai entendu raconter souvent l'histoire d'hommes ayant voulu, par curiosité ou fanfaronnade, pénétrer dans l'étuve du bain maure après minuit ; ils y rencontraient une djannia (fée) à sa toilette et restaient aliénés leur vie durant. D'après le statut personnel des génies, connu sous le nom de Règlements de Salomon, si l'homme les offense pendant qu'ils se trouvent déguisés sous la forme animale, ils n'ont le droit d'exercer aucune représaille. Mais leur nature vindicative est plus forte que la loi. Partout, on trouve l'histoire du chasseur dont le bras droit a été paralysé pour avoir blessé, la nuit, un lièvre qui n'était autre qu'un génie. A Blida, un jardinier, portant un faix d'oranges, avant le point du jour, trouve un âne attaché à un arbre de son enclos ; il a l'idée de lui faire porter sa charge ; sous le poids, l'âne plie, se dérobe et s'enfuit sous la forme d'un chat : le jardinier en resta fou plusieurs années. Même lorsqu'ils sont invisibles et que l'injure qui les atteint ne peut être qu'involontaire, les génies, foncièrement irascibles, frappent leur insulteur. Dans toutes les familles, on trouve des légendes relatives à des gens atteints « des coups des génies » pour les avoir blessés, souillés, heurtés sans les voir, dans les ténèbres où ils pullulent. On apprend aux enfants à éviter, après le coucher du soleil, les endroits qu'affectionnent les génies, à ne pas uriner dans la rue, sur les tas d'immondices, ni dans leurs alentours, à ne pas sortir brusquement dans le patio ou le jardin, à ne pas y jeter de l'eau bouillante, des déchets, des pierres au hasard, à se conduire en toute circonstance, dans l'obscurité, avec plus de circonspection qu'en plein jour, parce que la nature est alors envahie par les esprits qui y vaquent en toute liberté à leurs affaires, comme les hommes dans la journée. Certains *tolba*, — lisez sorciers, — redoutant sans doute les rancunes que peut avoir fait naître chez les génies l'exercice de leur profession, ne couchent jamais seuls sans déposer un couteau d'acier près de leur tête ; l'acier éloigne les génies rôdeurs, écarte

les terreurs nocturnes, qui sont leur œuvre, et garde l'homme contre les esprits, iahfed emneldjânn.

On connaît des pratiques pour défendre les choses comme les hommes contre leur indiscrétion. Si l'on veut les empêcher de toucher aux restes de nourriture que l'on réserve pour le lendemain, on a soin, à Blida, de déposer dans le plat sept grains de poivre ou une pincée de sel. Cette précaution suffit. En général, les esprits respectent les hommes et leurs demeures pendant la nuit, si ceux-ci ne les bravent et ne les offensent pas.

***

On relève sur les lèvres des enfants et des femmes des expressions consacrées où l'on peut trouver une explication assez cohérente des phénomènes du sommeil et des songes. On entend dire : Quand l'homme dort, son âme s'en va en promenade (ethaououes). Ce qu'il rêve arrive en réalité à son âme. Quand l'homme dort bien, c'est que son âme se trouve dans le Paradis (Alger) ou monte au Malakout (monde des anges, Blida). On dit aussi : un sommeil du Paradis, venant du Paradis, etc. « Quand l'homme s'endort, son âme sort par sa bouche sous la forme d'un papillon. Celui-ci rentrant, l'homme se réveille. Si le papillon ne revient pas, l'homme meurt », (Dra el Mizan et Alger).

De ces expressions, et aussi de l'aveu des esprits simples, on peut conclure que, dans la croyance populaire, le sommeil n'est autre chose que la séparation momentanée du corps et de l'âme, ou, si l'on veut, l'abandon passager de la partie matérielle de notre être par la partie spirituelle qui l'anime (1). Les rêves sont des événements réels auxquels l'âme se trouve mêlée au cours de son congé quotidien. On n'explique pas, que je sache, par quel lien mystérieux, par quel secret de sympathie à distance, le corps inerte, quitté par l'âme, reste conscient des aventures courues par celle-ci. Les rêves prophétiques proviennent de rencontres et d'entretiens entre l'âme libérée du corps et d'autres puissances spirituelles supérieures à elle. Le sommeil profond et sans rêve est produit par le repos simultané du corps sur la terre et de l'âme dans le monde des esprits, l'âme, après sa séparation, étant allée « dormir dans le Paradis ».

(1) De même dans l'évanouissement et dans l'extase, l'âme abandonne le corps, « s'absente », prend ses ébats dans le monde surnaturel, s'entretient avec les génies ou les saints. On recommande de ne pas brusquer le retour de l'âme dans le corps en réveillant un dormeur brutalement. Les paroles prononcées pendant le sommeil peuvent être des prédictions et on connaît des procédés magiques pour les solliciter.

***

Nous avons vu précédemment que la nuit est le moment où « sortent » les génies. L'âme, de son côté, s'affranchissant de la servitude corporelle et vaguant en liberté aux mêmes moments, il est fatal qu'il se produise des rencontres entre ces deux sortes d'êtres d'essence spirituelle tous deux. On connaît même des moyens traditionnels pour les aboucher ; car l'homme peut avoir intérêt à ménager à son âme une entrevue avec les esprits, afin de les consulter.

Consultation par le charbon. — La femme qui veut interroger les génies au sujet d'un mariage, d'une maternité attendue ou d'un divorce redouté, choisit un fumeron dans le sac à charbon ou sur le brasero; elle lui dessine des sourcils comme on le fait à une mariée, et le pare à la manière d'une poupée représentant une femme. Puis, l'élevant dans ses mains, comme on soulève un enfant, elle lui récite cette formulette : « Par Allah! si tu ne me fais pas voir ce pourquoi je me plains à toi et je pleure devant toi, je te mettrai au milieu du brasero et je te ferai brûler. » Après quoi, elle le couche dans son lit auprès d'elle, à la façon d'un nourrisson, ou bien elle le glisse dans son oreiller. Elle peut être certaine que cette nuit-là une négresse « viendra la trouver » et lui fournira les renseignements qu'elle désire.

Consultation par la tête d'ail. — On habille une tête d'ail rouge en poupée que l'on fait coucher dans son lit. En la fourrant sous le traversin on prononce la formulette : « Par Allah ! si tu ne m'éclaires pas sur ce qui cause le chagrin dont je me suis plaint à toi, je te jetterai dans un plat et te ferai cuire. » Cette pratique, comme la première, n'est en usage que chez les femmes. Ail ou charbon, il faut avoir soin, quand on en a obtenu ce qu'on voulait, de les enterrer avec leur parure, dans un jardinet, au milieu des fleurs, en tout cas à l'abri de la foulée des passants.

La *Mîlha* ou consultation par le sel. (الميلحة). On va demander dans sept maisons différentes un cristal de gros sel; dans sept autres, une poignée de farine; dans sept boutiques tournées vers l'Orient un peu de graisse de mouton. Avec ces divers éléments on fabrique une galette que l'on fait cuire non dans le fond, mais sur l'extérieur de la poële en terre sans queue que l'on appelle *tadjine* (grec : tenganon). La femme, qui veut consulter les génies en rêve, mange ce pain avant de se coucher, et le mange renversé, les yeux bandés (1). « Vous êtes plongé dans le sommeil, expliquait une femme de Cherchell qui avait employé ce procédé dans un moment où elle divorçait; un être humain vient vous trouver; il vous semble que vous êtes éveillé, vous l'entendez. Cet homme qui n'était autre qu'un génie me dit : « Tu quitteras cette maisons-ci, divorcée; tu iras habiter dans tel quartier; puis tu seras répudiée encore et tu te rendras à Blida. » Tout s'est passé comme il me l'a dit. »

Consultation par le *grain du salut* (حبّة النجا). — Dans les campagnes des environs de Blida, de Médéa et de

(1) Sous le nom de *Khbizet essa'd* ou petit pain de la chance, les femmes connaissent aussi une galette magique qui, pétrie sur la cuisse d'une fille à marier et mangée par celle-ci le soir avant le coucher, lui fait voir en songe le mari qu'elle aura.

Cherchell, les femmes préparant elles-mêmes leur farine, on trouve parfois dans les galettes un grain de blé qui a échappé à la meule, intact ou à peine entamé. On l'appelle *habbet endja*, le grain du salut, dans le sens du grain sauvé (et sauveur). Les femmes ont soin de le mettre de côté pour leurs *tebiât* (incubation). Voici la formule incantatoire qu'elles lui adressent : « Bonsoir, Grain du salut, — toi qu'a sauvé Allah ainsi que le Prophète, envoyé d'Allah; — je t'adjure (hachchemtek : je fais appel à ton amour-propre) et je te demande de me montrer mon bien dans mon sommeil et mon mal dans mon sommeil. Je t'en adjure par le Prophète de *Adlân* (Odnan). » La consultante enferme ce grain dans un morceau d'étoffe quelconque qu'elle se noue en manière de bandeau autour de la tête. Si elle ne voit rien la première nuit, elle recommence la nuit suivante. Cette pratique est recommandée par les femmes pour connaître d'avance l'issue d'un procès.

La confiance qu'ont les femmes dans ces consultations est inébranlable. On peut, je crois, en esquisser la théorie. Elle s'appuye sur les trois axiomes suivants, qui pour elles sont articles de foi : 1° « les génies sont partout; il n'est rien où ils ne se cachent »; 2° « la nuit est le moment où les génies vaquent à leurs affaires » et notamment se manifestent; 3° « les génies ne mentent pas et leurs prédictions se réalisent ».

*
* *

A peu près de la même façon que l'on évoque les génies pour les consulter, on évoque aussi, pendant la nuit, les esprits des morts dans le même but.

« Les femmes vont arracher dans un cimetière de campagne le cippe funéraire d'une tombe, entendez la pierre dressée du côté de la tête du mort. Elles emportent cette pierre dans leur demeure. On sait que ces pierres, plus ou moins frustes, rappellent la silhouette d'un homme. On

en coiffe la « tête » d'un turban, le « buste » d'une gandoura et d'un burnous. La jeune fille impatiente de se marier, la veuve ou divorcée qui attend qu'on redemande sa main, couche ce mannequin dans son lit, tout contre sa tête. Si elle rêve qu'un homme se dresse devant elle, elle s'assure qu'elle contractera tôt ou tard un mariage; si aucun homme ne lui apparaît, elle désespère de trouver un mari. » Cette pratique a joui d'une certaine vogue vers 1912 et 1913 à Blida.

C'est sans doute aussi comme incarnant l'âme d'un mort que la grenouille trouvée dans un cimetière passe pour révéler l'avenir. Quand la mauresque la tient dans ses mains, elle lui demande pardon de son audace grande : « Je te l'assure par le serment que j'en fais et par le serment de l'Envoyé d'Allah, il ne te sera fait aucun mal. Dès que tu auras passé cette nuit, nous te rapporterons à l'endroit où nous te prenons. » Là-dessus, on l'emporte à la maison. On lui fait les yeux avec de l'antimoine; on lui teint les pattes avec du henné; on la pare, en un mot; puis on lui sert un couscous et « on la fait manger ». La jeune femme qui brûle de se marier la prend avec elle dans son lit. Il faut de toute nécessité qu'il n'y ait aucun homme dans la chambre : la *djannia* n'apparaîtrait pas. La grenouille se montre à la dormeuse sous la forme d'une femme qui l'entretient de son futur mari, lui fixe l'époque où il fera sa demande et souvent lui donne le signalement fidèle d'un prétendant inconnu.

***

La nuit est également le moment préféré des marabouts pour leurs apparitions, soit spontanées, soit provoquées. Ces saints, ayant un caractère islamique plus accusé que les génies, jouissent de la vénération des hommes autant presque que de celle des femmes. L'un et l'autre sexe les consultent donc et à peu près par les mêmes moyens que les génies.

Les femmes prennent souvent une poignée de terre sur la tombe du saint, la serrent dans un nouet et la placent sous leur traversin : le « Seigneur viendra les avertir en songe ». D'autres personnes recueillent près du tombeau du saint sept petits cailloux qu'elles déposent dans leur lit la nuit de la *ziara* (pèlerinage hebdomadaire ou annuel) de ce saint. Certaines femmes cachent dans la châsse du marabout un mouchoir ou un lambeau de linge qu'elles viennent reprendre huit jours après et dont elles s'entourent la tête quand elles veulent « avoir un rêve », entendez s'entretenir avec le marabout.

Mais les meilleurs résultats sont donnés par l'incubation auprès du marabout. Dans les dépendances du sanctuaire d'un saint, est toujours ménagée une « chambre des hôtes », enfermée dans l'enceinte sacrée, sinon attenante au mausolée. Qui dort dans cette chambre est sûr d'avoir une vision ; de plus cette vision sera nette, cohérente et sans ambiguïté; enfin, les évènements révélés seront d'une vérité indiscutable. Le consultant, en s'y couchant, prononce cette prière: « O seigneur, nous allons passer la nuit dans le *horm* (protection) d'Allah et dans ton *horm* : qu'Allah nous fasse voir ton visage ! Seigneur, que ce que j'ai dans l'esprit cette nuit s'accomplisse pour moi, s'il plaît à Allah ! » Il formule alors son intention, les mains tendues, la paume vers le ciel, debout ou déjà couché. Après quoi, il prononce le symbole musulman et s'endort. Il ne manque pas de voir se dresser devant lui le « Seigneur » du lieu, très souvent sous la figure qu'il avait du temps où il vivait, ou bien sous la forme d'un lion, ou encore, fréquemment, sous celle d'un soldat, d'un officier ou d'un général, suivant le grade qu'il occupe dans la hiérarchie des saints. Les formes sous lesquelles apparaissent les saints sont infinies, car ils sont doués du don de protéisme comme les génies.

Les lois de la bienséance musulmane ne permettent pas aux femmes qui incubent de voir le saint sous sa forme hu-

maine et réelle : il revêt pour se présenter à elles la figure d'un vieillard aux cheveux blancs, la poitrine nue, souvent avec un pagne autour des reins. Plus fréquemment, il apparaît sous la forme animale : lion, aigle. La plupart du temps, elles ne voient que des jeunes femmes ou de vieilles négresses qui ne sont autres que des génies femelles, servantes du Saint. Quand elles n'ont pas affaire aux « Bonnes personnes », domestiques du Saint, elles le voient lui-même, mais déguisé, comme nous l'avons dit, en vieillard ou encore sous la figure d'un voisin ou d'un parent devant lequel l'incubante a l'habitude de ne pas se voiler.

Entre la veille et le sommeil, les femmes racontent qu'elles perçoivent, au cours de leurs incubations, des visions (*choufat*) fantastiques ou effrayantes, « à stupéfier la raison ».

***

Il arrive souvent, encore de nos jours (le fait était commun jadis, assure-t-on), que les Bonnes Personnes prennent en affection quelqu'un de leurs adorateurs et lui témoignent leur sympathie, le plus souvent la nuit, en se révélant à lui sous leur figure *naturelle* (anthropomorphique) ou sous la forme animale; ou encore indirectement par des bienfaits : guérison miraculeuse, écu quotidien trouvé à l'aube sous l'oreiller, travaux exécutés par des mains invisibles, etc. Dans ce cas, le premier devoir que les génies imposent à leur obligé, c'est la discrétion. La moindre confidence qui lui échappe lui fait perdre la faveur de ses susceptibles protecteurs. De même, l'individu qui se trouve être le témoin de ces faits d'ordre surnaturel dont les gens de foi robuste parlent souvent sous le nom de choufât (visions), et que, par privilège, ils sont seuls à percevoir, doit se garder d'en parler : il s'attirerait la haine des esprits qui n'aiment pas les bavards, qui ne veulent pas qu'on parle d'eux, qui ne tolèrent même pas qu'on les désignent par leurs noms de génies, mais par des périphrases ou même par le simple pronom, eux. Il n'est qu'une de leurs manifestations dont ils supportent qu'elle devienne un sujet d'entretien : ils autorisent que l'on raconte les songes que l'on a eus sous leurs auspices, pour en demander l'explication.

Quand on a observé avec quelle gravité religieuse les mauresques racontent leurs rêves, particulièrement le matin, entre amies, en buvant leur premier café, on comprend qu'il était difficile d'exiger d'elles le silence sur ce sujet. Pourtant, l'antique coutume leur impose là aussi certaines réserves. Ces communiqués de la divinité, ces mystères nocturnes, elles se font scrupule de les révéler autrement qu'en tête-à-tête ou du moins en petit comité, à voix basse, en termes consacrés appelant chez la confidente des répons également consacrés. Surtout, la sincérité est obligatoire; l'exposé doit en être de la plus grande exactitude; toute déformation volontaire est un sacrilège. Les puissances supérieures n'admettent pas que l'on mente au sujet de leurs faits et gestes ou de leurs propos. Les génies et les marabouts châtient l'imposture dès ce bas monde et Allah renchérit dans l'autre. Le songe est chose sacrée et, d'après un dicton courant, « autant le menteur ajoute à son rêve, autant Dieu ajoute à son châtiment dans l'au-delà ». Elli izid fi mnamou izid lou rebbi fi aqâbou.

Parmi les formules quasi rituelles que les femmes emploient pour accueillir la confidence d'un songe, il en est une qui me semble perpétuer le souvenir d'une vieille pratique religieuse. Pour complimenter la femme qui a eu un rêve heureux, ses compagnes lui disent : « Allah bénisse ! Allah bénisse ! Bénédiction au Prophète ! Bénédiction au Prophète ! Oui, voilà un songe gentil, un superbe songe; *fais l'aumône d'un petit pain d'un sou à son occasion !* » On trouve un pendant de cette expression, mais plus islamisé, dans le langage de l'onéiroman-

cie masculine. Quand le consultant a raconté au *taleb* un songe qui paraît de mauvais augure, celui-ci lui dit : « Qu'Allah fasse arriver le bien ! Fais l'aumône d'un petit pain au nom d'Allah ! L'aumône expulse le mal. »

Offrande d'actions de grâces chez les femmes, ou offrande déprécatoire chez les hommes, quelle que soit l'intention qui l'inspire, cette aumône aux pauvres a été sans doute, à son origine, une oblation à une divinité. Or cette divinité ne peut être Allah : sa nature incorporelle répugne à ces oblations matérielles; il hait tout ce qui lui rappelle l'anthropomorphisme. D'ailleurs, les femmes ne font pas remonter jusqu'à lui le principe de leurs songes; Allah est trop haut, trop peu familier. C'est aux génies, aux marabouts qu'elles les attribuent et ce sont eux, qui, de fait, elles le constatent tous les jours, les leur procurent. Il ne faut donc pas aller chercher l'explication de cette pratique dans le Coran ou dans la Tradition musulmane, mais plutôt dans l'antiquité antérieure à l'Islam. Et l'on pense, presque malgré soi, à ces petits pains ronds, — de même forme que ceux de nos mauresques, — que l'archéologie de l'Afrique du Nord nous montre sculptés sur les stèles votives dédiées au Saturne romain, ou plus anciennement encore, gravés sur celles du Baal-Hammon punique : les dieux auraient changé, mais l'antique oblation serait restée, dissimulée, sous le couvert de la charité musulmane.

*
* *

La nuit, au sein de laquelle se produisent les théophanies de divers genre dont nous avons parlé, en garde aux yeux du peuple un caractère sacré. C'est ainsi que les plus dévots musulmans se surprennent à jurer par certaines nuits de la semaine; seulement ils ont soin de préciser le fait surnaturel qui communique sa sainteté à ces nuits. Le lundi, on entend souvent à Blida le serment suivant : « Par cette nuit dernière, qui est la nuit de la naissance du Prophète, sur Lui la bénédiction et le salut ! je jure que telle chose est. » (1) Voici le serment du mardi : « Par la nuit de ce jour, nuit du mardi qui précède le marché de notre Seigneur Emhammed ben Aouda, (marabout révéré dans toute l'Algérie et dont le sanctuaire à Blida est visité le mardi). » On dit le vendredi : « J'en jure par cette nuit dernière, nuit du vendredi, et par les récitations que font cette nuit-là les membres des pieuses confréries dans les maisons du Prophète. » On dit le samedi : « J'en jure par la nuit dernière, nuit du samedi, nuit du divan des Saints (où les Saints tiennent leur assemblée) ! »

Ces serments ont été recueillis sur les lèvres des hommes et leurs termes témoignent d'une islamisation déjà avancée. Mais les femmes jurent aussi par la nuit du mercredi « qui est celle des Bonnes Personnes » et aussi par la nuit du vendredi personnifiée, mise au rang des génies, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

(*A suivre*). J. DESPARMET.

(1) On jure au. « par le jour du lundi, jour où est né l'Intercesseur des pécheurs. »

Quelques à-côtés de l'Expédition d'Alger [(1)]

Les menues études dont se compose le présent article n'ont entre elles d'autre lien commun que de se rattacher à l'expédition d'Alger. Elles se rapportent à des sujets fort divers : l'expédition d'Alger et les puissances méditerranéennes — inventeurs, faiseurs de projets, volontaires et candidats — lettres de marin, — l'expédition d'Alger et l'imagerie populaire.

En utilisant l'anecdote et ce que l'on appelle « le document humain », l'auteur n'a eu d'autre prétention que d'apporter quelques renseignements peu connus ou inutilisés sur certains à-côtés de l'histoire de la campagne d'Afrique. Il ne se dissimule pas que c'est là de la « petite histoire », mais il estime cependant que de tels documents, utilisés avec prudence et sans esprit exclusif, peuvent avoir leur utilité. Ils rappellent au lecteur que les tractations diplomatiques, les événements militaires, les changements sociaux, toutes choses qui constituent la « grande » histoire sont tout de même œuvre humaine, et que pour ce qui est de l'histoire de l'expédition d'Alger, on n'en aurait pas une idée complète si l'on s'en tenait uniquement à la majestueuse façade élevée par les historiens.

---

(1) La documentation de cet article avait été réunie en vue d'une *Histoire de la prise d'Alger* qui devait paraître à la fin de l'année 1914, et dont des événements ont fait remettre la publication à des temps plus propices.

L'Expédition d'Alger et les puissances méditerranéennes

Lorsque, après des hésitations, qui duraient depuis plus de deux ans, le gouvernement de Charles X se fût résolu à régler la question d'Alger, notification officielle fut faite à l'Europe de la décision prise. Le Marquis de Polignac, ministre des Affaires étrangères en même temps que président du Conseil, adressa à nos représentants à l'étranger les deux circulaires du 18 janvier et du 4 février 1830. La première se référait au projet que Polignac avait formé « de lier la question des Régences à celle de l'Egypte » et de faire réduire Alger pour le compte de la France par Méhémet-Ali. « La France, y était-il exposé, résolue à mettre fin à une situation intolérable, avait, afin de donner des gages de sa modération, accepté la coopération de Mehemet-Ali. » En effet, ce qui avait empêché jusqu'alors la destruction des Régences, était la question de savoir ce que l'on ferait d'Alger, de Tunis et de Tripoli après avoir conquis ces villes. Leur possession par une puissance européenne pouvait être de nature à exciter les méfiances des autres. Précisément, la combinaison égyptienne réalisait la suppression de la piraterie sans éveiller les convoitises ; les Régences restaient dans l'obéissance de la Porte. « Cette destination ne blessait aucun intérêt ; elle était avantageuse à tous. »

La combinaison égyptienne fut abandonnée et une nouvelle communication (circulaire du 4 février) fit connaître à l'Europe que la France avait résolu de terminer seule l'affaire d'Alger. Se considérant comme la mandataire des puissances civilisées, elle se proposait la destruction de l'esclavage, de la piraterie et des tributs sur toute la côte d'Afrique, et le rétablissement de la sécurité de la navigation méditerranéenne.

De toutes les puissances, l'Angleterre seule se démontra franchement hostile. Les Etats du Nord, la Prusse, la Russie, l'Autriche prirent une attitude et firent des déclarations favorables, et notre ambassadeur à Vienne, Rayneval, put écrire : « Nous sommes en mesure de mener cette affaire comme nous voulons. » Mais, si l'on est assez complètement renseigné (1) sur l'attitude des grandes puissances, il n'en est pas de même en ce qui concerne les Etats secondaires. Il n'est pas cependant sans intérêt d'être éclairé sur les sentiments qui s'agitèrent alors dans certaines cours méditerranéennes qui, par leurs relations commerciales, étaient plus particulièrement intéressées au maintien ou à la suppression de la domination turque à Alger.

Ces sentiments étaient assez contradictoires. En occupant Alger, la France mettait un terme à la piraterie turque ; elle rétablissait dans la Méditerranée occidentale l'équilibre que l'occupation de Gibraltar et de Malte avait détruit au profit de l'Angleterre, et, à ce double titre, son initiative paraissait devoir être bien accueillie. Mais, d'autre part, la piraterie turque était un mal auquel on était fait et qui n'était ni sans remèdes ni sans compensations. Contre ce risque, d'honnêtes cadeaux servaient d'assurance. Armateurs et marins entretenaient avec les reïs d'Alger des relations qui n'étaient pas toutes hostiles et dans lesquelles les deux parties trouvaient leur avantage. Au contraire, lorsqu'une puissance « barbare » cède la place à une nation civilisée, cette substitution s'accompagne d'ordinaire de tarifs douaniers, de prohibitions et autres restrictions à la liberté absolue du

(1) L'histoire diplomatique de l'expédition d'Alger a été écrite par Nettement: *Histoire de la conquête d'Alger*, et Darcy : *Cent ans de rivalité coloniale*, mais presque exclusivement d'après les documents français. Seule, l'utilisation complète des documents étrangers (correspondances diplomatiques, articles de journaux) peut permettre d'apporter à cette histoire une contribution nouvelle.

négoce. En cela, la disparition de la domination turque à Alger pouvait exciter des regrets. De plus, certaines cours méditerranéennes voyaient dans l'action de la France comme une usurpation de ce qu'elles estimaient être leurs droits. Quoiqu'elles n'eussent jamais témoigné l'intention de régler elles-mêmes la question d'Alger, l'initiative de la France leur inspira le sentiment d'amour-propre blessé que certains éprouvent en voyant autrui réaliser une œuvre qu'ils ont pu caresser, mais qu'ils n'ont eu ni la volonté ni les moyens d'entreprendre. Sous les félicitations ouvertement prodiguées se cachèrent mal les dépits et les méfiances.

Le Gouvernement français ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir. Des démarches avaient été faites auprès de l'Espagne et des principautés italiennes pour obtenir la faculté de noliser des bâtiments de commerce en vue d'assurer les transports de l'armée expéditionnaire. Dès le 12 avril 1830, le major général Desprez rendait en ces termes au Ministre de la Guerre compte du résultat obtenu:

« L'agent que l'on avait envoyé à Barcelone, pour affréter des barques catalanes, a complètement échoué. On craint que le Gouvernement espagnol ne soit pas complètement étranger au refus du commerce » (1). On dut y suppléer en s'adressant au commerce napolitain qui montra au contraire le plus grand empressement à satisfaire à toutes nos demandes.

L'attitude de la Cour de Sardaigne n'était pas plus amicale que celle de l'Espagne (2). Dès les premiers jours de mars, le Consul de cette nation à Marseille interdisait aux bâtiments de commerce sardes de se laisser noliser pour le compte de la marine française. Pour justifier cette mesure, il se retranchait derrière les ordres reçus de Turin. Poli-

(1) Ministère Guerre. (Arch. historiques. — Fonds *Algérie*).

(2) Pour ce qui suit: Archives du Ministère des Affaires étrangères. (Correspondance politique. — *Sardaigne* — *Toscane*).

gnac se déclara fort surpris de cette attitude et une démarche de notre chargé d'affaires, M. de Chasteau, ne tarda pas à faire rapporter cette mesure. Le Gouvernement sarde désavoua son consul, qui, disait-il, avait agi d'après d'anciennes instruction datant de la guerre entre la Russie et la Porte. La faculté était même donnée aux navires français de se ravitailler dans les ports sardes.

C'est dans les conversations semi-officielles dont l'expédition dirigée contre Alger et l'avenir possible de cette ville étaient la matière, qu'apparaissaient les vrais sentiments de la Cour de Turin. Celle-ci admettait bien que la France eût toutes les charges de l'entreprise, mais, par contre, elle la tenait soigneusement à l'écart de tout bénéfice.

« On pourrait donner, disait-on, Tripoli à l'Egypte, sous la souveraineté immédiate de la Porte, et l'on pense que ce serait renforcer convenablement l'empire ottoman et faire du pacha qui gouvernait ces deux Etats un prince très puissant.

« Pour Alger, on le donnerait à l'ordre de Malte, dont la chrétienté n'aurait rien à redouter.

« Quant à Tunis, on le coloniserait, et quand l'ordre y serait complètement établi, on le déclarerait état indépendant. Comme une grande puissance ne pourrait pas, sans éveiller des jalousies, se charger de l'accomplissement de cette mesure, il faudrait recourir à une puissance d'un ordre inférieur, et — ajoutait notre chargé d'affaires — on faisait donner à entendre qu'on ne serait pas fâché d'être choisi pour remplir cet objet. »

Simple marchandage qui ne tarde pas à se préciser. Peu après, le premier ministre, M. de la Tour, assure que si notre expédition contre Alger n'avait pas eu lieu, la Sardaigne en aurait entrepris une contre Tunis et Tripoli, qui lui avaient donné quelques sujets de mécontentement. La Cour de Turin ne cachait plus, dès lors, son désir « de ne pas s'isoler de la marche que suivaient les autres puissances neutres » et finissait par laisser entendre qu'elle conclurait volontiers avec la France un traité d'alliance pour participer à l'expédition qui se préparait.

Aux ouvertures de Polignac qui, dès avant même que la flotte française eût quitté Toulon, conviait les puissances à une conférence internationale où serait décidé le sort de la future conquête, et déclarait que la France « dégagée de tout sentiment d'intérêt personnel, était disposée à prendre en considération les intérêts de toutes les parties » (1), le Gouvernement sarde avait commencé par répondre prudemment :

« Ce n'est pas aux Etats secondaires, qui ont le plus à craindre des barbaresques, à mettre les premiers leurs vues en avant. Cela appartient aux grandes puissances... L'essentiel, dans cette affaire, est de ne pas se brouiller. »

Mais lorsque la flotte fut partie et que l'on put considérer que l'expédition touchait au but, M. de la Tour se montra moins réservé. Il se refusait toujours à envisager comme possible l'éventualité de l'installation définitive de la France à Alger. « Il me paraît, disait-il à M. du Chasteau, qu'il n'y a que trois points sur lesquels on puisse délibérer : le partage de la côte d'Afrique, — l'occupation de la Régence d'Alger par la France, ce qui éveillerait peut-être la jalousie des autres puissances, — l'établissement de l'ordre de Malte sur la côte d'Afrique, auquel, en en modifiant les statuts, pourraient concourir toutes les puissances de la chrétienté, et qui, par conséquent, ne devrait porter ombrage à aucune. » Et notre chargé d'affaires ajoutait judicieusement : « Le plan auquel ce gouvernement-ci semblerait donner la préférence serait, si je ne me trompe pas, l'établissement de l'ordre de Malte dans Alger, à moins toutefois qu'il ne vit jour, par un autre arrangement, à former lui-même quelque établissement sur la côte d'Afrique. Il me semble qu'on se plaira longtemps à caresser cette idée-là. »

(1) Circulaire du 12 mai 1830.

Alger une fois pris, le ton changera et, puisqu'il faut bien accepter que la France garde sa conquête, on fait dans ce sens des vœux « unanimes ». Cependant, M. de la Tour ne cachait pas que « s'il était question de voir passer toute la côte d'Afrique sous la domination de la France, il y serait contraire » ; et il laissait entendre qu'il accepterait volontiers « sa part du gâteau » et que « s'il s'agissait d'un partage, il y donnerait les mains. »

En réalité et même sans qu'elle participât directement aux bénéfices de l'opération, ceux-ci n'étaient pas médiocres pour la Sardaigne, puisque, au dire des intéressés eux-mêmes, cette puissance « pouvait doubler de valeur avant trente ans, par suite de la destruction de la piraterie dans la Méditerranée. »

En Toscane, l'impression causée par les préparatifs de l'expédition fut « vive et favorable ». Le prince Corsini, premier ministre, écrivait à notre chargé d'affaires M. de La Noue : « Son Altesse impériale et royale, pénétrée d'admiration et de reconnaissance envers le roi de France, hâte de ses vœux le succès de la glorieuse expédition que Sa Majesté va entreprendre », et notre représentant mandait à Paris que les ministres étrangers, particulièrement ceux de Prusse et de Russie, « ne mettent aucune restriction dans leur approbation ».

Cependant, une affirmation imprudente faisait s'accréditer le bruit que le but poursuivi par la France n'était autre que la destruction des Régences d'Alger, Tunis et Tripoli. L'effet produit fut déplorable et l'une des premières conséquences en fut l'embarquement d'une quantité considérable de poudre à canon à destination de Tripoli. Aussi Polignac s'empressa-t-il de mettre les choses au point et les explications données au Bey de Tripoli sur le but de notre expédition, le déterminèrent à liquider plusieurs créances arriérées qui intéressaient des négociants français.

A Florence comme à Turin, on discourait ferme sur la destination à donner à Alger. On prônait fort une colonisation « à l'ancienne manière grecque, c'est-à-dire complètement indépendante de la Mère-Patrie ». Le choix du prince auquel serait confiée cette vice-royauté ne serait pas malaisé, et permettrait d'établir l'un des membres de la nombreuse famille du Duc d'Orléans. « Cet arrangement, qui flatterait en France l'orgueil national, ne blesserait pas trop vivement l'orgueil des étrangers. »

Du moins la Toscane admettait-elle que la France retirât quelque profit de sa conquête, et se prononçait-elle généralement « pour la conservation ». Le Gouvernement de Florence y voyait le seul moyen certain de soustraire l'Afrique à son régime actuel. Il avait aussi en vue, « peut-être à son insu », l'abaissement de l'Angleterre. « Toute domination lui a toujours déplu, et celle des mers comme une autre », et, en transmettant ces nouvelles à Paris, M. de La Noue concluait : « L'abandon d'Alger produirait aujourd'hui sur l'esprit public une réaction fâcheuse pour notre considération. »

Inventeurs — Faiseurs de projets — Volontaires (1)

En temps de paix, les brevets pris en France par les gens en mal d'invention remplissent chaque année plus de 80 gros volumes. Mais il n'est pas douteux qu'en temps de guerre les facultés d'imagination de certains esprits ne soient stimulées par les événements et que la production des « inventeurs » n'en soit sensiblement accrue. Lorsque les bruits de guerre entre la France et la Régence d'Alger prirent consistance, les bureaux de la Guerre et de la Marine furent assaillis par une nuée d'inventeurs, de faiseurs de projets dont la plupart avaient à défaut d'autre mérite celui de l'originalité.

(1) Pour ce qui suit, sauf indications contraires : Ministère Guerre. (Archives historiques. — (Fonds *Algérie*).

L'aéronaute Margat offrait, moyennant une somme de 25.000 francs, de faire construire un aérostat en taffetas, de vingt pieds de diamètre, pouvant élever un officier « du poids de 130 livres », au moyen de quoi il se faisait fort de faire pleuvoir sur la ville des matières incendiaires. Il réussit à se faire nommer chef de l'aérostation de l'armée expéditionnaire, mais l'unique ballon dont se composait son service ne servit jamais.

Un vieux brave, le capitaine Duplessis-Parscau, « peu marin » quoique breton, ne demandait qu'une vieille carcasse de navire à laquelle il se proposait de mettre lui-même le feu dans la darse d'Alger. Il ne connaissait d'ailleurs cette ville que pour l'avoir aperçue au large, lorsqu'en février 1828, pendant le blocus, il y avait amené *la Provence* pour remplacer *l'Amphitrite* qui battait pavillon de l'amiral Collet (1).

Le comte de Monfrebeuf, ancien capitaine, proposait des bateaux armés d'artillerie, destinés à protéger le débarquement « contre la cavalerie barbaresque », ou bien — au choix — un bateau « foudroyant » de 100 canons. Il tenait également en réserve un expédient « charmant » pour prendre Alger, mais il déclarait ne le pouvoir divulguer qu'au roi, au duc d'Angoulême et devant le dernier consul d'Alger.

Certains étaient hantés par l'idée de fortifications mobiles. M. Kigrist (Melchior) se disait l'inventeur de chevaux de frise « d'un genre particulier » sans plus préciser. Plus explicite, un ancien officier nommé Marie décrivait un modèle de chevaux de frise à trois branches, démontables, dont chacune serait portée par un soldat. Il détenait également un système plus compliqué : des tonneaux remplis d'étoupe mouillée et de terre grasse, cerclés de fer et reliés entre eux par des crochets et des

(1) D'Haussez, *Mémoires*, t. II, p. 165. Le capitaine de vaisseau Duplessis Parscau commanda le *Marengo* pendant l'expédition.

crampons, et munis à chaque embrasure d'un cheval de frise.

Un M. Raymond, négociant, disait avoir trouvé un moyen « propre à faire à chaque fantassin une petite redoute au moment de mettre pied à terre ». Cet appareil pesait une douzaine de livres. Cinq minutes suffisaient pour le monter et deux pour l'enlever. « Il est défensif contre la cavalerie, expliquait l'inventeur. Un fantassin peut s'y abriter en tous lieux, et par la réunion de plusieurs on peut faire un camp en forme de rotonde. » Le tout s'établissait à raison de douze francs par tête, et en huit jours, on en pouvait faire confectionner pour vingt-cinq mille hommes.

Ces inventions de fortifications mobiles, de chevaux de frise démontables répondaient d'ailleurs aux préoccupations du Gouvernement. L'armée emporta, en effet, des systèmes de « hérisson » formés de trois piques, facilement maniables, qui parurent un moyen prompt et facile de défense contre la cavalerie ennemie. A l'essai, et dès le début, ils furent abandonnés.

Le Gouvernement envisagea la coopération de contingents étrangers. On songea d'abord à utiliser les troupes suisses, mais l'article 24 de la convention entre la France et la Suisse était formel. Il spécifiait que « les troupes suisses au service de la France ne seront employées que sur le territoire continental de l'Europe ou dans les îles qui en font partie ».

Signalons en passant la proposition du comte de Laville, duc de Mont-Saint-Ange, de fournir un corps de 10 à 12.000 soldats andalous.

Plus sérieuse était l'offre du marquis de Livron. Ce Français, devenu général égyptien, avait été, auprès de Méhémet-Ali, l'un des intermédiaires de Polignac lorsque celui-ci poursuivait ses négociations avec le vice-roi d'Egypte. Après l'abandon de ce projet, Livron insista encore pour qu'une division égyptienne, dont il serait

évidemment le chef, concourût aux opérations contre Alger, et son raisonnement ne manquait pas d'ingéniosité :

« Une division auxiliaire de troupes égyptiennes, écrivait-il à Bourbon et à Polignac, le 1er février 1830, rendrait de grands services à l'armée d'expédition contre Alger, non militairement, mais par l'effet moral qu'elle produirait sur les habitants du pays.

« Cette alliance des Egyptiens avec les Français prouverait aux Mogrebins ou Arabes barbaresques que l'expédition n'est point dirigée contre eux, mais uniquement contre le Dey, au joug duquel ils sont toujours disposés à se soustraire. Les communications une fois établies entre les Egyptiens et les Arabes du pays, la confiance naîtrait.

« Il suffirait que la division égyptienne fut forte de 3.500 hommes d'infanterie et de 500 de cavalerie irrégulière... Il serait facile de trouver en Egypte des Mogrebins d'Alger venus au Caire avec les caravanes et restés dans cette ville pour leur commerce. L'appât des récompenses les encouragerait à suivre la division égyptienne et à servir d'intermédiaires entre nous et leurs compatriotes.

« Il faudrait faire surveiller Constantine par un corps détaché. On pourrait peut-être traiter avec le Bey de manière à le détacher d'Alger, et la médiation des Egyptiens serait encore utile en ce cas... »

Est-ce cette suggestion ou l'influence qu'exerçait encore sur les esprits l'expédition de Bonaparte en Egypte ? Le Ministre de la Guerre fit examiner s'il serait possible d'organiser, pour l'attacher à l'armée expéditionnaire, un escadron ou une compagnie de mamelucks, qui porterait l'uniforme de cet ancien corps. A la réflexion, on reconnut l'impossibilité de trouver, même pour former une compagnie, un homme suffisant d'hommes valides et en état de faire campagne. On jugea plus utile, pour les opé-

rations, d'avoir un certain nombre d'interprètes parlant la langue arabe et pris parmi les réfugiés égyptiens ou les anciens mamelucks de l'ex-garde qui seraient disposés à partir. Il parut suffisant d'en porter le nombre à quarante, qui furent placés sous la direction du colonel Habaiby (1) et répartis entre le quartier général et les divisions du corps expéditionnaire.

Des étrangers, et non des moindres, offrirent leur collaboration au Gouvernement français. Un matin, le Ministre de la Marine, d'Haussez, reçut la visite de l'amiral Sydney Smith, dont la victorieuse défense de Saint-Jean-d'Acre, en 1799, et le forcement des Dardanelles, en 1806, avaient rendu le nom célèbre. Il était suivi de deux porteurs d'un énorme panier qui se trouvait renfermer « un nombre incroyable de petits bateaux, de petits chevaux, de petits bœufs ». C'était tout un corps expéditionnaire en miniature. Il fit, devant le Ministre d'abord, devant Charles X ensuite, d'amples démonstrations de son plan de débarquement, à la suite de quoi, poliment éconduit, il se retira, fort effensé, avec ses bateaux, ses bœufs et ses chevaux (2).

En même temps, de Florence arrivaient les offres de service de lord Cochrane. Peu d'existences sont plus mouvementées que celle de l'amiral « enchanté ». Rayé des cadres de la marine anglaise, en 1814, à la suite d'un procès retentissant, il n'avait pu se résoudre à l'inaction. Dès lors, on l'avait vu mettre son esprit d'entreprise et son expérience des choses maritimes au service des nations des deux mondes qui, de 1815 à 1830, luttèrent pour conquérir leur indépendance. Successivement à la tête des flottes chiliennes et brésilienne, il fit subir à la

(1) Jacob Habaiby, dernier colonel des mamelucks de la garde impériale, était à la retraite lorsqu'il fut nommé interprète de 1re classe et attaché au quartier général de Bourmont.

(2) D'Haussez, *Mémoires*, t. II, p. 166.

marine espagnole des échecs retentissants dans les ports de Callao et de Valdivia (1820). Mais il se brouilla avec le Président Saint-Martin et le roi don Pedro, qui refusaient de lui payer les sommes qu'ils lui devaient. Lorsque les insurgés de Grèce secouèrent le joug des Turcs, Cochrane tenta d'organiser la marine du nouvel Etat, échoua dans sa tentative contre la flotte égyptienne mouillée dans le port d'Alexandrie et ne tarda pas à entrer en conflit avec le Président Capo d'Istria. Au début de 1830, il se trouvait en Toscane, vivant petitement des restes d'une fortune que ses avatars successifs avaient fort diminuée, et attendant quelque nouvelle occasion de donner carrière à son goût des aventures.

En 1815, il s'était mis en tête de déclarer la guerre, en son nom propre et privé, au dey d'Alger et, pour couvrir les frais de son entreprise, il avait ouvert des souscriptions publiques qui n'avaient pas eu le résultat qu'il en espérait. Il avait dû se borner à aller à Alger en touriste et en avait profité pour relever les plans de la ville.

La nouvelle que la France préparait une expédition contre la Régence ne pouvait donc le laisser indifférent (1). Il y voyait une occasion favorable d'effacer le souvenir de l'échec qu'il avait essuyé devant Alexandrie, de se venger de son ingrate patrie, d'essayer sur des barbares une invention « bien véritablement infernale », enfin un moyen « de réparer les dérangements de sa fortune. »

Dès le mois de juillet 1829, lord Cochrane avait fait des ouvertures auprès du ministre de la marine, Hyde de Neuville. Il n'obtint rien, sinon une réponse « fort brève », dont sa fierté fut blessée. Il ne renonça pas cependant et, au mois de février 1830, il s'ouvrit à notre chargé d'affaires à Florence de son projet qui fut aussitôt transmis au gouvernement français.

(1) Cf. Archives du Min. des Aff. étrang. (Correspondance politique. *Toscane*).

A l'en croire, son plan était des plus simples et l'auteur ne demandait pas plus de dix minutes pour le faire comprendre et apprécier. Il se faisait fort de détruire Alger en quelques jours avec deux vaisseaux de ligne, des bâtiments de moindre force, deux ou trois mille hommes et des frais dont la modicité — moins de deux ou trois millions — était hors de proportion avec l'importance du résultat. Lord Cochrane ne prétendait pas au commandement de l'expédition ; il n'exigeait même pas d'être admis sur la flotte comme volontaire, sa présence n'étant pas indispensable à l'exécution du projet. Tout reposait sur un « secret » comprenant moins « des renseignements précis sur la position d'Alger » que des moyens d'attaque absolument nouveaux et pouvant être employés dans l'attaque de toute place forte. Comme récompense, il demandait un million d'avance ; après quoi, il révèlerait un infaillible « secret », lequel lui serait payé un second million. Enfin, il recevrait pareille somme après le succès.

Ces propositions n'eurent aucun écho à Paris et, dans les premiers jours d'avril, lord Cochrane annonça qu'il irait entretenir le gouvernement français de vive voix. L'avancement des préparatifs le détourna de cette démarche ; il parla alors de s'installer à Toulon « en simple amateur et observateur. » (1).

En même temps que les plans et les projets les plus divers, le ministre de la guerre recevait les offres de service de très nombreux volontaires.

Des officiers proposèrent, pour partir, de rendre leurs galons ou, comme le lieutenant Persat, de faire la cam-

(1) A la mort de son père (1831), il prit le titre de lord Dondemouth et fut rétabli avec son grade dans la marine anglaise. Le fait que par la suite aucune modification radicale ne fut apportée par l'Amirauté dans la tactique navale tendrait à prouver que le fameux secret de lord Cochrane renfermait une grande part d'imagination.

pagne à leurs frais. La liste des officiers à la suite du Quartier Général portait de grands noms : Noailles, Chalais, Montalembert, Biancourt, Maillé, etc. Un des fils de Montebello servait comme simple brigadier.

Mais à côté de ces volontaires que l'on pourrait qualifier de sérieux, il en était d'autres plutôt fantaisistes.

Michel François Hue de la Colombe, « né à Cussy, près Bayeux, le 28 janvier 1764, lieutenant en 1781, émigré en 1791 », faisait en ces termes ses offres de service : « Sa grande habitude de combattre individuellement le mettait à même de tenir tête à la tactique barbaresque », et il présentait des références impressionnantes, quoique lointaines : « Ses ancêtres eurent ce bonheur... » Un nommé Nayes se proposait comme courrier de guerre.

Le 23 mars 1830, parvint au Ministère de la Guerre une lettre qui parut digne d'attention. Elle émanait d'un M. Jullerot, négociant, domicilié rue de la Cerisaie, à Paris. Elle exposait que quelques centaines de jeunes gens demandaient l'autorisation de « se recruter et former à leurs frais, risques et périls, un corps de partisans. » Le nom de la future troupe était déjà trouvé, suffisamment romantique et colonial : « les Eclaireurs du Désert. »

Ces jeunes gens, continuait la lettre, étaient « pour la plupart aisés, instruits et ayant déjà servi honorablement dans divers corps de l'armée française ». On pouvait compter en lever, en l'espace d'un mois, un corps d'au moins 500 volontaires, « supérieurement équipés ».

Cette offre séduisit le ministre. Il entrevit le parti que l'on pourrait tirer, au point de vue politique, « de l'admission dans cette entreprise d'une certaine masse de jeunes gens *sortis du sein de la population de Paris.* » (1). Peut-être y avait-il là un moyen de réagir contre l'impopularité à laquelle, notamment dans la capitale, le ministère Polignac était en butte. Ces jeunes gens pourraient,

(1) Souligné dans le texte.

en effet, rapporter à Paris, après l'expédition, des souvenirs et une influence « plus ou moins agissante dont le Gouvernement du Roi peut tirer de très grands avantages. »

Convoqué au Ministère, ledit Jullerot s'avéra enthousiaste de l'expédition projetée. Chose plus importante, il connaissait l'Afrique du Nord. Il avait, en effet, voyagé dans les Régences de Tunis et d'Alger, et au Maroc, où il avait fait le commerce de l'épicerie. Il avait résidé à Constantine. Devant le Ministre, il insista sur ce que sa proposition avait de sérieux et en donna une preuve assez rare et convaincante. Chacun des volontaires offrait de verser une somme de 1,500 francs pour son habillement et équipement. Bien plus, loin de se promettre ou d'exiger la conservation de leurs grades, ils demandaient qu'on leur donnât l'assurance d'être immédiatement licenciés après l'expédition.

Les choses n'allèrent pas plus avant et le corps des « Eclaireurs du Désert » ne figura pas sur les contrôles de l'armée expéditionnaire.

Un M. Belfort de Burgos, homme de lettres, sous-lieutenant honoraire, offrait, pour faire partie de l'expédition, de verser immédiatement à la Caisse militaire 900 francs qui lui seraient remis à raison de 150 francs par mois. Rousseau fils, maître imprimeur lithographe, demandait qu'on l'attachât avec ce titre à l'expédition d'Alger et M. Baillot de Saint-Martin se proposait comme « historien chargé de la rédaction de bulletins de l'Armée ». Enfin, M. Bourquin, « homme libre et non militaire », posait sa candidature à l'emploi de secrétaire.

Ces divers postes de secrétaire, de journaliste et d'imprimeur furent tenus par des hommes de théâtre. Un régisseur de la Porte-Saint-Martin, Collombon, reçut le titre de directeur de l'imprimerie de l'Armée. Il fut, par la suite, l'un des premiers juges au tribunal d'Alger, fut

expulsé par le duc de Rovigo pour une intrigue avec des femmes mauresques et reparut, après la mort du duc, dans la colonie dont il devint un colon fort actif. Le directeur du même théâtre, Merle, époux de la célèbre Marie Dorval, un novateur qui avait donné en 1827 une saison anglaise à Paris, prit le titre de secrétaire particulier du général en chef et exerça en même temps le métier de correspondant de guerre. Il rédigea un journal, *l'Estafette d'Alger*, dont l'apparition au camp de Sidi-Ferruch manqua de provoquer des querelles et des duels, et qui dut être supprimé après les premiers numéros (1).

Lettres de marin (2)

Les mémoires et les récits dont la campagne d'Alger est le sujet émanent tous de personnages ayant à un titre quelconque tenu un rang dans l'armée expéditionnaire. Aucune relation importante n'a été publiée par un marin. Cela tient à ce que le rôle de la marine, pour utile et honorable qu'il ait été, se trouve éclipsé par les faits accomplis par l'armée de terre.

A ce titre, les lettres dont on va lire des extraits méritent de retenir l'attention. Elles ont été adressées à Augustin Jal (3), historiographe de la marine, par un des officiers ou marins de la flotte que commandait l'amiral Duperré ; elles sont signées tantôt Aubry-Bailleul, tantôt de simples initiales.

L'auteur ne s'est pas préoccupé de faire œuvre objec-

(1) Merle a laissé une relation assez vivante de l'expédition : *Anecdotes historiques et politiques pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger en 1830*. Paris, 1831, in-18.

(2) Bibliothèque Nationale. — Mss franc. (Nlles acquis. 9 444).

(3) Augustin Jal (1795-1873), aspirant de marine, exclu en 1816, entré en 1831 dans la section historique du Ministère de la Marine, fut nommé historiographe et archiviste de ce ministère, il a laissé des recueils d'articles de critique artistique et divers ouvrages sur la marine et son histoire : *Vie d'Abraham Duquesne*. *Glossaire nautique*, etc.

tive. Il note spontanément les choses, telles qu'il les voit, et il exprime ses sentiments avec une vivacité égale à celle de ses impressions. Le favoritisme, la faiblesse du commandement, les désordres qui marquèrent l'occupation d'Alger, la mauvaise organisation de certains services, les ridicules des uns et des autres sont notés par lui d'un trait net et impitoyable, non dépourvu d'ironie. A défaut d'autres qualités, son style a celui d'être vivant. Et, si l'on doit faire des réserves sur la sévérité de certaines appréciations, ces lettres ont un ton de sincérité et de probité qui en font un témoignage non négligeable.

Voici d'abord ce que notre auteur dit de ses camarades de la flotte :

(*Du 24 juin*). — « C'est aujourd'hui que M. Cuvillier (1) commande les bâtiments restant dans la baie. L'amiral Duperré a voulu se décharger de ce soin et en même temps mettre son ami en évidence pour tâcher d'en faire un contre-amiral. On voulait même lui donner la direction supérieure des bâtiments du convoi qui restent encore à décharger, mais on a reconnu l'impossibilité de le faire avec succès, vu que M. Cuvillier n'a aucune donnée pour cette opération.

« On remarque avec peine que M. Hugon (2) n'a pas dirigé directement le débarquement de tous les matériaux appartenant à l'expédition. C'est d'autant plus fâcheux que les choses en ont souffert. Sans partialité, on ne peut mettre en parallèle M. Cuvillier, homme d'esprit d'ailleurs et plein de connaissances, avec M. Hugon, homme d'exécution et porté par toute la marine. Je ne veux rien dire de M. de Villaret (3). Je n'ai pas la prétention de faire le procès à personne... »

(1) Capitaine de vaisseau, commandant le *Superbe*.

(2) Le capitaine de vaisseau Hugon, commandait les 347 bâtiments de commerce qui, sous l'escorte de 12 bâtiments légers, portaient une partie des troupes de l'armée expéditionnaire, du personnel et du matériel de l'administration, les vivres, les chevaux et les fourrages.

(3) Capitaine de vaisseau, commandant la *Provence*, navire-amiral.

« Il faudrait bien, s'il en est temps encore, donner sur les doigts au *Sphinx*, qui va, de son autorité privée, se pavoiser en entrant à Toulon et se rendre à terre des lauriers. Toutes ces impertinences et plates courtisaneries sont d'un mauvais effet et nuisent plus qu'elles ne servent. »

Le Commandant en chef de l'armée navale est ainsi apprécié :

« Il a paru ces jours-ci (du 24 juin) un ordre du jour de l'amiral Duperré, que je n'ai pu me procurer encore, mais qui est bien maladroit et bien injuste. L'Amiral témoigne de la manière la plus forte son mécontentement aux officiers de la marine envoyés en service pour le débarquement du matériel. Il est vrai que quelques-uns d'entre eux sont allés se promener aux avant-postes au lieu de rester à leur service, mais le plus grand nombre a fait son devoir avec un zèle et un dévouement que l'on n'obtiendrait peut-être pas des autres corps, parce que, sans cesse, l'officier de marine est dans une position fausse, et au-dessous de celle que comporte son grade. Notre gros amiral a parfois bien peu de mesure, et certain personnage qu'on appelle R... (1) ne le conseille pas toujours bien... »

(*Du 13 juillet*). — « Le service de l'amiral n'est, dit-on, qu'un commérage dégoûtant, et les plaisants disent que les bâtons de maréchaux qui avaient été embarqués sur l'*Actéon* étaient en sucre de pomme et qu'ils ont fondu en route... »

(*Du 17 juillet*). — « La marine est dans la désolation de voir la partialité de son chef. Elle a gémi en voyant

(1) Le lieutenant de vaisseau Remquet, aide-de-camp de l'amiral, dont les officiers de l'armée de terre gardèrent un souvenir assez déplaisant. (Cf. Valazé, *Notes journalières*. Bibliothèque Nationale d'Alger (Mss, n° 52.452).

son rapport dans lequel il a cité tout au long un nombreux état-major comme s'étant particulièrement distingué, tandis qu'on n'en a vu aucun aux moments les plus critiques. »

(*Du 14 juillet*). — « L'amiral est perdu complètement dans l'opinion publique. Il a terni en quelques jours sa vieille réputation. Ses dispositions pour l'attaque d'Alger ont été pitoyables, ou, pour mieux dire, il n'y en a pas eu. La ligne de bataille était on ne peut plus mal formée. Pas d'ordre d'attaque ; on n'a été averti de faire feu que par les coups de canon de l'amiral qui avait pris la tête de la ligne. Le 3 au soir, lorsqu'il prit le large, il ne fit aucun signal pour le lendemain. Il continua de courir sa bordée. Il fallut louvoyer pour rallier la côte. Il ne put le faire, la brise ayant fraîchi.

« Il eût pu entrer le premier dans la ville, car, après l'explosion du Fort l'Empereur, le Dey était disposé à n'opposer aucune résistance. Il a dit au général Berthezène que le fort était sa seule espérance, vu qu'il le croyait imprenable. Si le 4, l'Amiral eût pu se présenter devant les remparts, comme il eût pu le faire s'il n'eût couru autant au large, l'ordre était donné de n'opposer aucune résistance... » (1).

Mais la flotte et Duperré sont-ils en butte aux critiques des « terriens » (2), le ton change aussitôt. L'esprit de

(1) Le 3 juillet, l'amiral Duperré fit défiler toute la flotte à demi-portée de canon, devant les fortifications de la côte. Il y eut pendant plus de deux heures un échange de projectiles dont l'effet fut nul sur la flotte, et qui, d'autre part, causa à la ville des dommages évalués par la suite à la somme de sept francs cinquante.

(2) Dès le début il y eut mésentente entre Bourmont et Duperré, et celui-ci finit par être rendu responsable par l'armée des retards et contretemps de l'expédition. On imputa notamment les causes de l'inaction de l'armée française après la victoire de Staouéli (19 juin) aux ordres donnés par l'amiral, en vertu desquels le convoi portant le matériel de l'armée et notamment l'artillerie de siège n'arriva à Sidi-Ferruch que le 25 juin.

corps reprend le dessus, et cet amiral si discrédité est représenté comme impeccable — d'ailleurs peut-être à juste titre.

(*Du 26 juin*). — « Non seulement l'amiral aurait été blâmable, mais je dirais coupable, s'il eût fait marcher toute sa flotte avant d'avoir opéré le débarquement et assuré le mouillage aux bâtiments du convoi qui n'étaient pas absolument nécessaires au premier moment.

« Personne ne pouvait prévoir que l'armée se trouverait forcée, par suite des attaques de l'ennemei, à s'avancer jusqu'à une lieue de la ville d'Alger.

« L'amiral ne pouvait pas savoir à l'avance qu'un des capitaines auxquels il avait confié la conduite d'un convoi, ferait une manœuvre déplacée qui en a retardé l'arrivée. Il n'était pas non plus le maître de donner un bon vent pour la sortie de la baie de Palma.

« Il est vrai que ce ne fut que le 18 que les convois reçurent l'ordre de partir, ce qui était peut-être un peu tard (s'il n'y avait pas de raisons que j'ai ignorées), mais enfin, il est plus qu'évident que les convois ne devaient pas partir en même temps que l'armée. »

Sur l'ordre du jour du 20 juin, dans lequel Bourmont adressait ses félicitations « aux troupes de toutes armes, et à l'administration », notre auteur s'écrie : « Voilà l'administration élevée bien haut, et la marine encore une fois à la remorque, comme à Cadix. Pauvre marine ! et puis l'on viendra nous dire de nouveau qu'elle a été récompensée en la personne de son chef ! »

Le général en chef demande-t-il que la garde du camp de Sidi-Ferruch soit assurée par des marins, la marche en avant de l'armée ne laissant plus de troupes disponibles à l'arrière, notre correspondant ne cache pas son humeur de voir ses camarades réduits à la tâche la moins glorieuse et non la moins pénible :

(*Du 26 juin.*) — « On a demandé des marins pour la garde du camp retranché qui se trouve maintenant presque à la merci de l'ennemi. On se plaint encore de ce qu'ils ne soient pas déjà à terre, et, d'un autre côté, il faut que la marine fasse le débarquement de tous les approvisionnements, ce qui nécessite l'emploi d'un millier d'hommes chaque jour. Si l'on prend encore 2.000 hommes pour la garde du camp, il est évident que les équipages des bâtiments, armés en flûte pour la plupart, seront affaiblis de telle sorte qu'ils ne seraient peut-être pas en mesure de se tirer d'un mauvais pas. Toutefois, il faudra bien en venir là. C'est en tirant à boulets rouges sur la marine qu'on se plaint encore d'elle.

« ... Nos marins sont exténués. Ceux qui ont été laissés en subsistance à bord des bâtiments restant, viennent tous les jours au travail à 4 heures et ne ne retournent à bord qu'à 7 heures et souvent à 8. Avec un soleil ardent comme celui qui nous tourmente, il est très pénible de travailler pendant 14 ou 15 heures sur un sable mouvant... »

Au lendemain de la prise d'Alger :

« Deuis hier, les grâces des conquérants reposent tranquillement sur les coussins de la Kasba, sans qu'ils daignent seulement nous envoyer, à nous, pauvres mulets de l'expédition, le moindre détail sur leur triomphe et sur la manière dont ils ont été reçus et installés dans ce repaire de voleurs. »

Aussi bien, ces nouvelles, va-t-il lui-même les chercher à terre, d'où il rapporte des impressions qui, à défaut d'aménité, ne manquent ni de relief ni de pittoresque, ni même de vraisemblance :

(*Du 24 juin*). — « Les officiers s'accordent à dire qu'on a eu grand tort de rester dans le camp de Sidi-Kalef au-delà du temps nécessaire pour reposer les troupes (1).

---

(1) Après la bataille de Staouéli, l'inaction de l'armée française permit aux Turcs et aux Arabes de se ressaisir, et de nous livrer une série de petits combats meurtriers. Cette inaction fut diversement

Ce camp était en plaine et d'un accès facile, et, de plus, la foule des choses entassées, les laines, les ustensiles (dont on a détruit une grande partie par le feu) auraient pu donner la peste. La vermine y est abondante. Si on avait poussé à une demi-lieue plus loin, ce que l'on pouvait faire sans coup férir, on serait maître des hauteurs qui sont à peu près à moitié chemin d'Alger et dans une position très forte. Mais il était doux de camper sous la tente ennemie et de savourer le café laissé par le chef ennemi dans les tasses, à côté des pipes qui étaient chargées.

« ... M. de Bourmont avait d'abord porté à 50.000 hommes le nombre des ennemis opposés à nos troupes. On lui en a fait honte et il a dit 40.000. Tous les bons troupiers qui n'aiment pas à ravaler leur gloire assurent qu'il y en avait au plus 12 à 15.000 qui se sont d'abord battus comme des lions et se sont enfuis comme des lièvres... »

(*Du même jour*). — « Je me suis rendu aux avant-postes : j'ai vu le camp de Sidi-Khalef et toutes les tentes, excepté la principale que l'on destine au duc de Bordeaux pour son Trocadéro. C'est bien commencé et voilà un marin de nouvelle espèce. Ce terrain, qui devait offrir un million de difficultés, est jusqu'à présent traversé par une très belle route que les sapeurs ont improvisée et qui n'a qu'un inconvénient, c'est que souvent le sable la rend très tirante et que la poussière est incommode. On rencontre très souvent de bonne eau ; il y a des ruisseaux où l'on découvre des sources. D'ailleurs, les puits sont creusés en une journée, mais ils s'épuisent vite. Le sol serait d'une fertilité admirable en très peu de temps. Il ne faut que des soins.

jugée. Les uns estimèrent que Bourmont avait raison d'attendre, pour marcher en avant, le débarquement de l'artillerie de siège. Pour les autres on manqua l'occasion d'entrer dans Alger sur les talons de l'ennemi en déroute. Cf. Barchou de Penhoen, *Mémoires d'un officier d'Etat-major*, p. 196.

« Le camp retranché est très avancé. On le prolonge dans la mer au moyen de deux bateaux-bœufs armés de pierriers et tirés à la plage et de trois chalands à artillerie. De cette manière, il sera à l'abri d'une attaque de cavalerie qui aurait pu passer à gué le long de la plage du fond de la baie. C'est la marine qui doit garder ce camp, sous le commandement de M. Hugon.

« ... Les caisses qui contenaient le vin et les autres provisions des intendants étaient marquées : *chlorure désinfectant*. Celles des officiers de l'état-major portaient : *munitions de guerre, artillerie, cartouches*, etc. Il y avait là dedans de fort bons pâtés de foie gras, d'excellents vins et autres... »

(*Du 4 juillet.*) — « On attend des Juifs ici. Ils s'annoncent comme des victimes de la tyrannie du Dey. Ce sont des gens qu'il faudra nourrir aux frais de l'Etat. »

Sur le service de santé :

(*Du 26 juin.*) — « ... Les convois de blessés arrivent sous faible escorte, mais il y en a eu d'attaqués... »

(*Du 4 juillet.*) — « ... Les blessés et les fiévreux arrivent journellement et l'on doit dire avec peine que le service des hôpitaux ne se fait pas d'une manière satisfaisante, du moins quant aux évacuations par mer. On a vu des blessés rester dans un chaland en attendant que M. le Sous-Intendant eût déjeuné pour signer la feuille d'évacuation... »

Sur l'occupation d'Alger et de la Casbah pendant les premiers jours :

(*Du 13 juillet.*) — « ... Malgré le traité, les officiers généraux et surtout ceux de l'Etat-Major ont pillé et volé

impitoyablement (1). Le général de division Loverdo (2), dont l'inertie avait excité les murmures de toute l'armée, dans la journée du 19, où, d'après l'avis universel, il compromettait l'armée si nous eussions eu en face de nous des troupes organisées, a tellement pillé que six mulets ont été chargés de ses vols. Ce fait peut être regardé comme certain ; tout le monde est d'accord. Le général en chef est généralement peu accusé. Ses fils ont mérité les éloges de l'armée et surtout, dans toutes ces vilenies, ont montré la plus grande délicatesse. »

« ... Ce pauvre palais ressemble à une tour de Babel. Il n'y règne pas trop de luxe. Des peintures arabes à fresque cachent la nudité des murailles. Point de dorures ; tout est de la plus grande simplicitié. En partant, j'ai jeté un regard de convoitise sur une table de quelques douzaines de couverts, le tout servi en vaisselle plate et couvert d'une ample quantité de bouteilles de Bordeaux et de Champagne; et j'ai vu que le désir de la gloire ne nuisait pas à la culture des crûs célèbres.

« Plusieurs bâtiments chargés de draperies, lingeries, etc., vont être déchargés, les négociants de Marseille ayant reçu du général l'assurance qu'ils pourraient, sans crainte d'évacuation, établir leurs magasins. Des doua-

---

(1) Il convient de ne pas oublier qu'en 1830 les mœurs de l'armée de métier étaient conformes à la tradition de l'ancien régime et de l'époque napoléonienne. Le souci des chefs était de tenir « le soldat chantant, l'ennemi pleurant », et la guerre était alors considérée comme une entreprise comportant avec des risques des bénéfices immédiats.

Il est juste d'ajouter que si des objets — armes, étoffes — ont pu disparaître, il ne paraît pas que le trésor de la Casbah ait été mis au pillage.

(2) Le lieutenant-général Loverdo, grec d'origine, après avoir fait campagne sous Napoléon, s'était rallié aux Bourbons. D'humeur peu commode, il s'emportait jusqu'à frapper les soldats. Il avait présidé la Commission qui en 1828 avait étudié les possibilités d'une expédition contre Alger. Il croyait avoir acquis par là les droits au commandement en chef. Nommé commandant de la 2e division, il fit la campagne avec un manque d'enthousiasme et un esprit aigri dont nous est un témoignage la relation qu'il nous a laissée de la campagne.

niers sont déjà établis à chaque porte. On fait payer des octrois assez forts pour toutes les denrées qui sont généralement à très bon marché. Peu de villes de France ont des environs plus jolis et mieux cultivés que ceux d'Alger.

« A Sidi-Ferruch, les Bédouins apportent leurs denrées journellement. »

(*Du 17 juillet.*) — « A terre, ce sont des pillages sans fin, des intrigues de toute sorte et des bassesses qui font rougir. Ces jours derniers on a volé chez le général en chef deux clés d'or qui devaient être envoyées à la Cour.

« Les avancements et les faveurs demandés décèlent la plus grande partialité et mécontentent l'armée. Les soldats volent les habitants qui viennent apporter des provisions et semblent dire après que ce sont les habitants qui veulent les faire payer deux fois. Les maladies augmentent. On peut dire avec assurance que cette guerre s'est faite à coup de capitaines et non par les généraux. Les vieux troupiers se rappellent leur ancien métier, ont conduit leur petite phalange à l'ennemi et c'est par eux qu'on a mis les Bédouins en fuite.

« Un capitaine d'Etat-Major me disait tantôt : « Si l'armée de mer est aussi mal conduite que l'armée de terre, je ne sais pas comment finiront les affaires. » En confiant à un officier d'Etat-Major(1) deux lionceaux, un chat-tigre, un aigle de l'Atlas, deux autruches et quelques autres animaux, un général a eu le front de lui dire : « Monsieur, en présentant ces objets à Madame la Dauphine, si elle les agrée et vous voit avec plaisir, votre fortune militaire est faite. »

(*Du 25 juillet.*) — « On n'envoie que 44 millions en

---

(1) Le capitaine d'Etat-Major Eynard (Brivazac à Rovigo, 13 septembre 1832 (Arch. Guerre.)

France (1). Il est vrai que les domestiques des généraux avouent avoir mis de côté de 12 à 15.000 francs. On s'accorde à dire que les généraux La Hitte, Berthezène et Valazé se sont conduits avec honneur et je le crois.

« Le maréchal, pour se populariser, laisse faire. Aussi nos troupes sont-elles actuellement un modèle de ce qu'il y a de plus mal tenu. A chaque pas on trouve des soldats saouls, couchés sous le soleil le plus ardent, et maintenant ce sont les maladies qui les dévorent. Les hôpitaux en sont encombrés et chaque jour on en expédie 5 ou 600 en France sur des vaisseaux.

« Croirais-tu que M. Seillière fait payer à l'armée 40 fr. les bœufs qui ne lui reviennent qu'à 5 francs. Avant-hier j'ai envoyé dans les campagnes et j'en ai eu 3 à 22 francs les trois et trois autres pour 30 francs.

(*Du 27 juillet.*) — « On assure que ce qui retient le général en chef, c'est la confection des drapeaux qu'il a *pris sur l'ennemi.* Le fait est qu'on assure que les manches en seront peints d'une façon charmante. On dit aussi que ces prétendus drapeaux ne sont que des boules de cuivre surmontées d'un croissant. Dans tous les cas, il sera facile d'y adapter les queues de cheval, et alors les trophées seront complets. »

(*Du 26 août.*) — « Ce sont les Juifs qui ont été cause du pillage qui a eu lieu dans les premiers moments de la conquête. Ils faisaient boire les soldats et leur indiquaient ensuite des objets à enlever qu'ils leur achetaient immédiatement... »

---

(1) Le jour même de l'entrée des Français à Alger, une Commission composée de l'intendant général Dennièe, du payeur Firino et du général Tholozé, gouverneur d'Alger, prit possession du trésor de la Régence qui lui fut remis par le khasnadji. Le total s'éleva à 48.634.527 fr. 94. Sur cette somme, supérieure aux frais de l'expédition, on préleva un peu plus de cinq millions pour les besoins de l'armée. Le reste fut envoyé en France dans des caisses scellées.

Sur la substitution des couleurs tricolores au drapeau blanc dans l'armée et la flotte :

(*Du 25 août.*) — « Ce n'a pas été une petite affaire que ce changement de drapeau. Dès le 14 au soir, l'amiral Duperré envoya à bord des bâtiments une espèce d'ordre du jour qu'accompagnait l'abdication de Charles X. Cet ordre du jour portait que, pour des raisons que chacun apprécierait, le drapeau tricolore ne serait pas arboré de suite, mais que la marine devait se considérer comme ayant dès lors exécuté les ordres du gouvernement. Il y eut, les 15 et 16, des pourparlers entre la Casbah et le vaisseau amiral. Le major général Mallet descendit à terre ; le général Desprez fut à bord de l'amiral. Des conseils furent tenus à la Casbah et l'on rapporta qu'un certain général dit : « Eh bien ! puisqu'il le faut, on le hissera, ce chiffon tricolore. » Ce ne sont pas les seules impertinences qui se sont débitées là-haut. Un autre avait déjà dit : « La marine est bien capable d'arborer le drapeau de la rébellion. Ces misérables ne se souviennent plus que c'est le Roi qui leur donnait du pain. Qu'ils le hissent donc, leur pavillon, et nous ferons feu sur eux. » Ces imbéciles ne songeaient pas qu'ils n'avaient pas 1.500 hommes dans toute l'armée sur lesquels ils pussent compter, et que, dans tous les cas, nous les aurions affamés en moins de quinze jours. »

(*Du 18 août*). — « Ce sont MM. Chabot-Latour (1), capitaine du génie, Pélissier, attaché au 9° léger (2), et Duchâtel, lieutenant d'Etat-Major, qui ont pris l'initiative de demander au maréchal de se prononcer. Le bruit court que le 9° léger, animé par le patriotisme du capitaine Lelut, était sur le point de prendre les couleurs nationales sans plus attendre. »

---

(1) Lieutenant en 1er, faisant fonction de capitaine, à l'armée d'Afrique.

(2) Il s'agit du lieutenant Pellissier de Raynaud, le futur auteur des *Annales Algériennes*.

Sur les petites rivalités des artistes qui avaient suivi l'expédition (1) :

(Du 25 juillet.) — « Je te recommande Wachmuth. Ce garçon, par amour pour son art, a prolongé son séjour ici plus longtemps que ses confrères qui ont agi comme des spéculateurs et se sont dépêchés d'aller en France vendre leurs tableaux qui seront peu véridiques, tandis que ceux que Wachmuth offrira à l'Exposition auront ce cachet de vérité que tu fais si bien ressortir dans tes brochures. Fais quelque chose pour lui. C'est un artiste à encourager et tu nous obligeras, mon père et moi. »

(Du 27 juillet.) — « Wachmuth et Gilbert partent le 28. Ils sont désolés de ce que les journaux leur ont appris au sujet d'Isabey... »

Enfin, sur les correspondants de guerre :

(Du 4 juillet.) — « Vous avez dû recevoir le premier numéro de l'*Estafette d'Alger*. C'est bien vraiment la montagne qui accouche d'une souris. M. Merle s'est évertué à composer des idées bien bêtes pour les prêter à nos soldats qui certes ont plus d'esprit qu'il ne veut bien leur en prêter. »

La prise d'Alger et l'imagerie populaire (2)

L'expédition d'Alger ne manqua pas d'inspirer les dessinateurs populaires. Ceux-ci interprétèrent les événements d'une façon souvent inattendue et par cela même dépourvue de banalité. C'est ainsi que le peuple français

(1) L'expédition d'Alger exerça une grande attirance sur les artistes. A côté des peintres officiels de la marine, Gilbert et Letanneur, et d'amateurs comme le commandant Langlois, de jeunes artistes, Isabey, Gudin, Wachsmuth, suivirent la campagne.

(2) Bibliothèque Nationale. — Département des Etampes. (Série de l'Histoire de France Q b 159).

apprit que, le 5 juillet, l'armée était entrée dans Alger, le drapeau tricolore en tête, en avance de près d'un mois sur les événements dont Paris devait être le théâtre. Détail non moins savoureux, ces estampes représentent les troupes, infanterie, cavalerie, artillerie, pénétrant dans la ville, non du côté du Fort l'Empereur, mais par la jetée de la mer. On fit même attaquer les forts et les batteries d'Oran par l'Amiral Duperré.

On fit même attaquer les forts et les batteries d'Oran par l'Amiral Duperré.

On put voir « L'entrée triomphante des Français dans la ville d'Alger » ainsi expliquée : « L'amiral Duperré, commandant en chef la flotte française, reçoit les clés par les principaux notables de la ville après avoir fait une résistance des plus meurtrières se sont rendus à discrétion (*sic*). Le dey remet les trésors (*sic*) aux vainqueurs qui sont immenses (*sic*) ».

Soit illusion, soit ironie, un artiste se plut à représenter « Monseigneur de Bourmont recevant son bâton de maréchal de la main du peuple. »

D'innombrables images servirent d'illustration aux inépuisables calembours auxquels prêtait le mot « dey ». On vit : la « Déyesse d'Alger », des troupiers embarquant Hussein aux cris de : « En mer, dey ! », les « restes du plus grand des beaux deys », le « dey battu », le « dey raillé », le «dey confit », le « dey culotté », le « dey figuré », le « dey filé », le « dey frisé », le « dey niché », les « aventures d'un dey terminé », le « dey voilé », le « dey masqué », le « dey colé », le « dey monté », le « dey coiffé », le « dey couronné », le « dey pendu », le « dey calotté », le « dey botté », le « dey cloué », le « dey gringolant », etc.

D'autres exploits du troupier français, né galant, furent abondamment illustrés : « Cré matin ! conçois-tu ça, Pacot ? Dire que dans un mois le sérail est à nous », déclare à Toulon un voltigeur à son camarade. « Assez de salamalecks comme ça ! s'écrie un Dumanet, carni-

vores de bourriquots ! Qu'on m'apporte de suite vingt sultanes avec le brûle-gueule du dey, et son tabac de première qualité ! »

Un autre soldat, tombant en arrêt devant une « fathma » : « Oh ! l'Arabesque ! qué grands œuils (*sic*) qu'a m'fait ! J'vas y fiche le tampon ! Tant pis ! »

A en croire les illustrateurs, les avances de nos troupiers n'auraient pas été repoussées. Sous ce titre « Le sérail en émoi », une estampe nous montre des mauresques assistant au débarquement de nos troupiers. « Enfin, les voilà arrivés, ces gentils Français ! Vois-tu ce grand blond, ma chère, et, plus près, ce beau brun. Divin Mahomet ! nous allons donc toutes être épousées. »

Les préparatifs minutieux ordonnés par Bourmont, entre autres les « hérissons » contre la cavalerie, avaient excité la verve des journaux de l'opposition qui avaient fait accroire au public que l'on avait embarqué de nombreux chiens « destinés à goutter l'eau des citernes et des sources pour que les soldats ne courent pas le danger d'être empoisonnés. » Ce fut le sujet de nombreuses gravures intitulées « Précautions » et représentant des soldats ridiculement chargés de provisions, armés d'une pique, tenant des chiens en laisse, ou bardés de fer, munis d'un parasol et d'une pipe.

Le dessinateur Nanteuil figurait deux soldats à côté d'un chien crevé : « Caporal, s'écrie l'un d'eux, nous sommes f... Nous qui nous a désaltéré à c'te fontaine en même temps qu' l'animal ! »

Un soldat, majestueusement juché sur un méhari : « Sacrédié, Pacot, si la payse me voyait ! »

Un autre : « Queu pays chaud ! Le fricot cuit sans feu et les alouettes tombent toutes rôties. »

Et pour finir, un cuistot brandissant un volatile : « Ah ! l'geai est pris ! Nous avons de la fricassée. »

G. Esquer.

L'INVASION HILÂLIENNE

d'après un livre récent

(G. Marçais : *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*)

Constantine, Paris, 1913, 8° 767 p. (Tableaux généalogiques, Cartes, Index)

M. G. Marçais vient de consacrer un important ouvrage à l'une des questions capitales de l'histoire nord-africaine : l'invasion hilâlienne ou seconde invasion arabe. La première, celle du VIIe siècle J.-C., que symbolise la légende de Sidi Oqba, n'avait guère été que la chevauchée audacieuse d'aventuriers poussés par l'ardeur du prosélytisme et par l'appât du butin. Aussi n'avait-elle pas laissé de traces profondes. Elle avait islamisé le Maghreb sans modifier l'ethnographie même du pays. La seconde, véritable migration de nomades se déplaçant en masse, introduisit au contraire des éléments nouveaux, qui fusionnèrent avec les indigènes, partout où ils ne réussirent pas à les refouler. Commencée dans la seconde moitié du XIe siècle J.-C. par l'irruption brusque des nomades dans l'Ifrîqîya, l'invasion se transforma bientôt en une infiltration qui gagna le Maghreb tout entier. Elle « arabisa » la Berbérie et lui donna les caractéristiques ethnographiques, que ce pays a conservées jusqu'à nos jours.

Cet événement si gros de conséquences n'avait pas encore fait l'objet d'une étude complète et méthodique. L'ouvrage de Fournel, *Les Berbers*, s'arrête au départ des Fatimites pour l'Egypte, c'est-à-dire à la veille même de l'invasion. M. Mercier, dans son *Histoire de l'Afrique septentrionale*, in te bien sur l'importance de ce fait his-

torique, mais se borne à un récit sommaire de l'envahissement de l'Ifrîqîya par les Arabes et à quelques indications sporadiques sur leur diffusion ultérieure à travers le Maghreb. La question demeurait donc presque intacte. Soumettre à une critique rigoureuse les récits des chroniqueurs sur l'arrivée des Arabes ; exposer les relations de ces nouveau-venus avec les populations indigènes et les dynasties locales ; rechercher les conséquences politiques et économiques de leur établissement dans le pays ; déterminer, enfin, leur aire de dispersion, tous ces problèmes restaient à résoudre ; certains n'avaient même pas été posés.

M. M. a eu le courage d'entreprendre cette enquête et la persévérance nécessaire pour la mener à bonne fin. Sa tâche était d'autant plus délicate, que les renseignements directs sur l'invasion hilâlienne sont, somme toute, assez rares. A la vérité, ces événements ont inspiré toute une littérature, dont certains fragments nous ont été conservés (1). Mais la « geste » des Beni Hilâl, quel qu'en puisse être l'intérêt pour le philologue, est d'un maigre secours pour l'historien. La principale source, dont celui-ci dispose, est l'*Histoire des Berbers*, d'Ibn Khaldoûn, ouvrage dont on ne saurait priser trop haut la valeur, mais que le mode d'exposition adopté par l'auteur rend d'un usage singulièrement incommode. Ibn Khaldoûn, en effet, s'est proposé d'écrire non l'histoire générale de la Berbérie, mais bien celle des diverses fractions de la race berbère et des dynasties qui en sont issues. Son livre est, en conséquence, constitué par une série d'exposés parallèles, qu'aucun lien ne rattache entre eux. Au lecteur le soin de rétablir les concordances et les synchronismes. Les Arabes, en outre, n'intéressent Khaldoûn que dans la mesure où ils se sont trouvés en rapport avec les populations

(1) Cf. R. Basset : *La littérature populaire arabe dans le Maghreb.* Mélanges africains et orientaux. Paris, 1915, p. 27.

indigènes. Un travail minutieux est nécessaire pour dégager de la masse énorme des faits rassemblés les renseignements relatifs aux tribus arabes, pour les rapprocher, les confronter, les éclairer les uns par les autres. M. M. excelle à cette sorte de « puzzle ». Et l'un de ses moindres mérites n'est pas d'avoir réussi à recueillir et à coordonner en un tableau systématique les renseignements relatifs à la vie économique et sociale. Non qu'Ibn Khaldoûn, bien supérieur sur ce point aux autres chroniqueurs musulmans, se soit montré indifférent aux préoccupations de cet ordre. Il paraît, au contraire, en avoir compris l'importance. Son livre abonde en indications précises sur le mode d'existence, l'organisation, les ressources, le sentiment religieux des groupements arabes. Mais elles sont, pour ainsi dire, semées au cours du récit. Il faut beaucoup d'attention pour les découvrir et de sagacité pour les interpréter.

Si le livre de M. M. repose, avant tout, sur un dépouillement minutieux de l'histoire des Berbers, d'autres auteurs ont été mis aussi à contribution. Ibn Hauqal, El-Bekri, Idrîsi et quelques autres géographes de moindre importance donnent sur l'état matériel de la Berbérie aux divers stades de l'invasion des détails, dont M. M. a su faire un judicieux usage. Les chroniqueurs almohades (Abd el-Wahid el-Marrakechi, Ez-Zerkechi), mérinides (Ibn Abi Zâr), zeyanides (Yahia ben Khaldoûn, Et Tenessi), complètent ou rectifient sur plus d'un point l'*Histoire des Berbers*. Ils fournissent notamment des renseignements utiles sur les rapports des dynasties locales avec les tribus arabes.

L'ouvrage de M. M. embrasse une période de trois siècles et se divise en trois parties correspondant aux diverses phases et aux divers aspects de l'invasion : 1° arrivée et établissement des Arabes dans la Berbérie (fin du xie et première moitié du xiie siècle J.-C.) ; 2° rapports des Arabes avec les dynasties indigènes (deuxième moitié du xiie et xiiie siècle) ; 3° état de la Berbérie au xive siècle.

I

L'invasion hilâlienne est la conséquence de la rupture des souverains zirides avec les Fatimides, au nom desquels ils gouvernaient l'Ifrîqîya. Cette rupture n'eut point seulement pour cause l'ambition d'un prince désireux de se rendre indépendant ; elle fut aussi, comme le montre M. M., l'effet d'une réaction de l'orthodoxie, à laquelle les indigènes étaient restés fort attachés, contre le Chiisme professé par les Fatimites. Pour se venger d'El-Moïzz, qui avait répudié son autorité, le khalife lança sur l'Ifrîqîya les Hilâl et les Solaym, tribus nomades internées en Egypte en raison de leurs brigandages et dont il était fort aise de se débarrasser. L'exode de ces nomades commença aussitôt ; les Beni Hilâl, suivis à quelque distance par les Solaym, se jetèrent avec empressement sur la proie qui leur était offerte. Bien que partagé entre des dynasties rivales, le Maghreb avait un renom de richesse et la prospérité des villes et des campagnes de l'Ifrîqîya était encore fort grande. La venue des Arabes fut une véritable catastrophe. Le sultan ziride ne s'était point inquiété de l'approche des Hilâl ; il comptait trouver en eux des auxiliaires contre ses adversaires les Hammadites et, pour obtenir leur concours, avait même donné sa fille en mariage au chef d'une des plus importantes fractions hilâliennes, les Ryâh. Cette alliance n'empêcha pas les Arabes d'envahir la Tunisie. Les armées du sultan furent battues à deux reprises à Hayderân (442 et 444 Hég. = 1050-1052 J.-C.), Kairouan et les principales villes de l'intérieur prises et saccagées, le pays horriblement dévasté. « Semblables à une nuée de sauterelles, écrit Ibn Khaldoûn, ils détruisaient tout sur leur passage » (1). L'Ifrîqîya fut bientôt livrée à

(1) Ibn Khaldoûn : *Histoire des Berbers*, traduction de Slane, T. I., pp. 33-34, et II, pp. 507-399.

l'anarchie. Les Zirides se maintenaient à grand'peine à Mahdîya ; le reste de la Tunisie leur échappait. Les gouverneurs des villes se rendaient indépendants ; des aventuriers profitaient du désordre pour se tailler des principautés ; des chefs arabes réussissaient à constituer sur divers points de petits Etats, à Gabès et à Carthage, par exemple. En même temps, les Hilâliens dépassaient les limites de la Tunisie actuelle, atteignaient le Zab et s'infiltraient dans le Maghreb central, tandis que les Solaym ravageaient le pays de Barca et la Tripolitaine. Mais déjà se manifeste l'impuissance politique des Arabes et se dessine le rôle qu'ils vont désormais jouer dans l'histoire de la Berbérie. Incapables de se suffire à eux-mêmes, ils ont bien vite épuisé le territoire envahi. Affaiblis par les querelles, qui opposent leurs fractions les unes aux autres, ils n'ont bientôt d'autre ressource que de se mettre à la solde des dynasties indigènes. Les Athbej soutiennent ainsi les Hammadites contre les Zirides, tandis que ceux-ci luttent contre eux avec le secours des Ryâh. La conquête almohade vient d'ailleurs mettre fin aux royaumes zénatiens de Bougie et de Mahdîya. A l'approche des conquérants venus du Maghreb extrême, les Arabes oublient un instant leurs rivalités intestines ; ils s'unissent pour tâcher d'arrêter Abd el-Moumen, mais sont écrasés à Sétif (1152-546 H.). Bientôt, la domination almohade s'étend sur la Berbérie tout entière.

Un siècle à peine s'est écoulé depuis l'arrivée des Arabes et déjà leur action s'est fait sentir de diverses façons. Les campagnes sont ruinées et l'insécurité est devenue générale. Les villes elles-mêmes sont le plus souvent à la merci des nomades. Entre les indigènes et les envahisseurs se sont établis de multiples rapports, allant de la domination pure et simple au contrat d'association. Tantôt les Berbers ont été dépossédés de leurs terres et contraints de les cultiver au profit des Arabes, tantôt ils sont simplement tenus à une redevance (hefâra), en retour

de laquelle les nomades leur accordent leur patronage et leur garantissent leur protection. Volontiers aussi les Hilâl se chargent, moyennant finances, d'assurer l'approvisionnement des villes en escortant les caravanes et les marchands. Parfois, nomades et sédentaires s'associent pour la culture des terres et pour la conservation des récoltes. Les Arabes ont donc été conduits, par la force même des choses, à prendre une part assez active à la vie économique du pays.

L'époque des Almohades, de la bataille de Sétif à la fondation du royaume hafside (1152-1233 J.-C. =547-631 H.), est marquée par de nouveaux progrès des Arabes. D'une part, les Solaym, abandonnant la Tripolitaine, pénètrent à leur tour en Ifrîqîya et s'y installent, après avoir refoulé les Ryâh vers l'Ouest. D'autre part, les fractions déjà établies dans le Maghreb progressent de plus en plus vers l'Occident. Les Almohades eux-mêmes contribuent à cette diffusion des nomades en déportant dans le Maghreb extrême les groupements rebelles à leur autorité. Employé tout d'abord par Abd el-Moumen après la bataille de Sétif, puis après une nouvelle défaite des Arabes à Kairouan, ce procédé fut généralisé par ses successeurs. La participation de nombreuses fraction (Ryâh, Jocham, Athbedj, etc.) aux révoltes fomentées par les Beni Rhanyia, dans les dernières années du XIIe siècle J.-C., fournit à El-Mansour l'occasion de transplanter dans le Haouz, dans le Tamesna, dans le Habt, des populations entières, parmi lesquelles les souverains de Merrakech ne tardèrent pas à recruter les contingents dont ils avaient besoin pour la guerre sainte en Espagne. Répandus ainsi dans le Maghreb tout entier, les nomades offrirent leurs services à tous les adversaires de la dynastie almohade. Leur concours assura le succès des prétendants qui, sur les ruines de l'empire fondé par Abd el-Moumen, édifièrent des royaumes nouveaux. Les Hafcides réussirent à se rendre indépendants en Ifrîqîya, grâce à l'appui d'une fraction de la grande famille des Solaym, les Ko'oûb. Yarmorasan fonda le royaume de Tlemcen avec l'aide des Zorba. Les Mérinides, enfin, durent aux Khlot les victoires qui leur assurèrent la possession du Maghreb extrême.

II

Au moment où disparaît ainsi l'empire almohade, l'invasion proprement dite est terminée. Les Arabes sont définitivement installés dans l'Afrique septentrionale. Ils vont maintenant jouer un rôle prépondérant dans la vie politique. Ayant fait les dynasties régnantes, ils peuvent les renverser. Les souverains le savent et sont obligés de compter avec eux. Les cheikhs des tribus auxquelles Mérinides, Zeyanides, Hafcides ont dû leur élévation, sont de puissants personnages partageant leur existence entre la cour du sultan, où ils font figure de grands seigneurs, et la vie nomade où ils reprennent les habitudes et les mœurs des Bédouins. Les rois ne peuvent se maintenir qu'avec leur concours ; ils doivent s'assurer leur fidélité et se garantir contre leur inconstance. Aussi, sont-ils amenés à adopter et à suivre une « politique arabe ». Alliances matrimoniales, créant des liens réciproques entre deux familles, pactes et serments souvent sanctionnés par l'intervention de marabouts, concession de fiefs (iqtâ) établissant une sorte de lien de vassalité entre le donateur et le bénéficiaire, tels sont les expédients communément employés par les souverains. Mais la fidélité des nomades n'en demeure pas moins incertaine et d'autant plus précaire que le sultan se révèle plus débile ou moins généreux. Ils sont toujours prêts à se mettre au service des prétendants qui surgissent contre les souverains légitimes. Leur versalité même contribue à multiplier ces crises, où l'on retrouve toujours, selon l'expression de M. M., une « trinité, composée du prétendant, prétexte de la crise — de l'homme d'Etat, qui en est le met-

teur en scène, qui doit, en cas de succès, régler le protocole de l'inauguration et sera le vizir tout désigné, car il détient la tradition du gouvernement, — du cheikh arabe, embaucheur de cavaliers et de fantassins, qui permettront au prétendant de conquérir sa capitale et assureront, par la suite, le recrutement de son maghzen » (1). A chaque crise, aussi, correspond une modification dans l'importance respective des diverses tribus ou des fractions d'une même tribu. Les partisans du vaincu sont privés des privilèges dont ils jouissaient, dépouillés de leurs terrains de parcours, parfois refoulés au loin ; ceux du vainqueur reçoivent honneurs et profits, jusqu'à ce qu'une nouvelle crise se produise, ou que le maître, inquiet de leur trop grande puissance, leur substitue des auxiliaires moins dangereux. Appliquant d'ailleurs le principe « diviser pour régner », les sultans ont soin d'entretenir les jalousies, d'attiser les querelles de çof, d'opposer les groupements les uns aux autres, afin que l'union ne puisse jamais se faire contre eux.

Cette intervention perpétuelle des Arabes éclaire l'histoire si confuse de la Berbérie pendant le XIIIe et le XIVe siècles en expliquant les vicissitudes des dynasties locales. S'agit-il des Abd el-Wadites ? Leur puissance naît, grandit et s'affermit grâce aux Souyaid, aux Beni Amir, aux Hameyan, fractions de la famille des Zorba, qui forment le premier maghezn tlemcénien et permettent à Yarmorâsan de lutter avec succès contre les Mérinides et contre les Berbères. La dissolution de ce premier maghzen vers 1283 J.-C. détermine un revirement dans l'attitude des nomades. Refoulés dans le Maghreb central, les Souayd s'allient aux Toudjin et aux Mérinides et combattent la dynastie qu'ils soutenaient quelques années auparavant. Le renversement des Abd el-Wadites et la chute de Tlemcen sous les coups des Mérinides (1337) sont, en

(1) P. 471.

grande partie, dus à l'hostilité des Arabes du Maghreb central. La restauration zeyanide est aussi leur œuvre. Un parti arabe se constitue de nouveau et se fait largement payer ses services. Gratifiés de concessions de terres et d'exemptions d'impôts, les nomades occupent les régions les plus fertiles ; ils sont maîtres des environs de Tlemcen, du Sahel d'Oran, de la vallée du Chélif, de la Mitidja, et possèdent des domaines jusque dans le Titteri. Leur fidélité si chèrement achetée n'en demeure pas moins fort douteuse. Abou Hammou, alternativement détrôné et restauré, n'est guère que le jouet de Wanzammar, l'émir des Souayd, sorte de Warwick musulman, qui paraît avoir été, pendant un demi-siècle, le véritable maître du Maghreb central.

Dans le Maghreb extrême, les Arabes ont été, bien qu'à un moindre degré, parce qu'ils y étaient moins nombreux, les instruments de la fortune des Mérinides. Définitivement installés à la place des Almohades, ceux-ci recrutent leur maghzen parmi les Khlot, qui sont comblés de faveurs. Le sultan Abou Yakoub épouse la fille d'un de leurs émirs et réserve à leurs chefs les plus hautes dignités de l'Etat. Les Beni Merin, toutefois, se montrent, à l'égard des Arabes, moins généreux de concessions que les autres souverains de Berbérie. Ils regardent surtout les Hilâliens comme une réserve militaire, d'où ils tirent les contingents, notamment les cavaliers, qui vont guerroyer en Espagne et parfois y restent à tenir garnison. Aussi les descendants des familles transplantées par Abd el-Moumen, déjà affaiblis par leur participation aux troubles qui accompagnèrent la chute des Almohades, diminuent rapidement de nombre et cessent assez vite d'exercer une influence politique appréciable. Une autre tribu, celle des Mâquil, se fait, en revanche, une place de plus en plus considérable dans le Maghreb extrême. Refoulés vers l'Ouest, au cours du XIIIe siècle, par les Solaym, ils ne tardent pas, grâce à l'al-

liance des Berbers Zenata du Tafilelt et de la moyenne Moulouya, à se rendre maîtres de la région des Ksoûr, dominent dans le Draâ et dans le Soûs et étendent leur influence jusqu'au Touat et au Gourara. Leur puissance inquiète, dès le début du xive siècle, les Mérinides qui, mettant à profit les rivalités de deux de leurs fractions, les Ahlâf et les Oulad Hoçayn, parviennent à leur imposer leur autorité. Mais dès que les Mérinides détournèrent leur attention du Sud pour entreprendre la conquête du Maghreb central et de l'Ifrîqîya, les Mâquil s'empressèrent de se joindre aux révoltés et aux mécontents. A deux reprises différentes, ils favorisèrent la reconstitution d'un royaume indépendant à Sidjilmassa, dont les Ahlâf et les Oulad Hoçayn se disputèrent tour à tour la protection. Les désastres subis par les Mérinides au cours de leurs expéditions en Ifrîqîya permirent aussi aux Mâquil d'accroître leurs terrains de parcours. Plus tard, lorsque le Maroc se partagea en deux royaumes, celui de Fâs et celui de Merrakech, on vit les Ahlâf soutenir le sultan de Fâs, les O. Hoçayn s'unir aux Zeyanites pour le combattre, les deux fractions enfin se réconcilier et assurer avec le triomphe d'Abou'l-Abbas la restauration de l'empire mérinide. Maîtres des communications entre le nord et le sud, grâce à la possession des cols de l'Atlas, ils tiennent sous leur suzeraineté tout le sud et tout le sud-est du Maroc.

Si l'action des Arabes a été considérable dans le Maghreb extrême et dans le Maghreb central, elle a été prépondérante en Ifrîqîya, où ils étaient établis depuis plus longtemps et où ils avaient de bonne heure fusionné avec les indigènes. Comme leurs rivaux de Tlemcen et de Fâs, les Hafcides de Tunis durent leur élévation à une tribu arabe, celle des Solaym, dont ils avaient fait leur maghzen. Toutefois, en s'appuyant sur eux, les premiers Hafcides s'efforcèrent de les tenir en bride. Ils se bornèrent tout d'abord à leur assurer une solde, mais évitèrent avec soin

de leur concéder des fiefs. Ils les empêchèrent de se fixer à demeure dans le Tell, et les contraignirent ainsi de continuer à mener chaque hiver leurs troupeaux au Sahara. Mais les circonstances obligèrent les souverains de Tunis à abandonner cette politique prudente. Dès la fin du xiiie siècle, les insurrections se multiplient. Pour s'assurer la fidélité des Ko'oûb, contre les fractions solaymites et les autres nomades qui ont pris parti pour ses adversaires, Abou Hafç inaugure le système des concessions d' « iqtâ ». Ses successeurs imitent ce fâcheux exemple. Ils distribuent à profusion les terrains de parcours ; ils accordent aux chefs nomades une part des impôts perçus dans les villes, s'apauvrissant ainsi, au fur et à mesure que les Arabes s'enrichissent. Réduits à la possession de Tunis, les Hafcides en arrivent à payer un tribut aux nomades pour assurer la sécurité des environs de leur capitale. Au début du xive siècle, la scission du royaume en deux principautés rivales, celle de Tunis et celle de Bougie, porte le désordre à son comble. Sous le faible Ibn el-Lihyânî, l'insolence des Arabes ne connaît plus de bornes. Le sultan de Tunis n'est qu'un fantoche aux mains de Hamza ben Omar, cheikh des Ko'oûb Abî'l-Layl, sorte de « vice-roi » des nomades, qui dispose du trône à sa guise. Dans ces conjonctures critiques, la dynastie fut sauvée par l'irrémédiable hostilité des tribus entre elles et par la rivalité des fractions au sein d'une même tribu. « Le seul correctif au danger toujours grandissant, écrit M. M., sera l'application de la fameuse formule, diviser pour régner. Les maîtres de Tunis la mettront souvent en pratique » (1). Et, de fait, l'histoire si confuse de la fin du xiiie siècle et du commencement du xive siècle se ramène, presque tout entière, à la lutte des deux fractions de la tribu des Ko'oûb ; les Abî'l-Layl, partisans des sultans de Tunis, et les Oulad Mohelhel,

(1) P. 410.

protecteurs des sultans de Bougie. La sévérité dont les Hafcides essayèrent de faire montre à l'égard des Ko'oûb, après la restauration de leur royaume dans son intégrité, amena une réconciliation momentanée des deux groupes et les décida à faire appel aux souverains étrangers, de Tlemcen et de Fâs. Si les premiers se trouvèrent hors d'état d'y répondre, les seconds, après avoir soumis le royaume de Tlemcen, en profitèrent pour conquérir l'Ifrîqîya et renverser les Hafcides. Mais lorsqu'Abou Hasan essaya de réduire les privilèges de ses alliés arabes, ceux-ci se soulevèrent contre lui, le défirent à Kairouan (1349 J.-C.) et facilitèrent la restauration des Hafcides. Les désordres, qui s'ensuivirent, déterminèrent un retour offensif des Mérinides. Soutenu par les Oulad Mohelhel et les Dawâwida, le sultan de Fâs Abou Inân se rendit sans peine maître de Tunis et de l'Ifrîqîya (1357 J.-C.). Cette fois encore, les rigueurs du Mérinide provoquèrent le soulèvement ou la défection des Arabes. Abou Inân dut rentrer au Maroc et le pouvoir des Hafcides fut rétabli pour la seconde fois.

Ils étaient, il est vrai, trop faibles pour maintenir l'ordre et la sécurité. De nouveau, le pays disputé entre des prétendants installés à Tunis, à Bougie, à Constantine, fut livré à l'anarchie. La crise ne prit fin que le jour où les Oulad Abî'l-Layl, véritables maîtres de la situation, offrirent leurs services à Abou'l-Abbas, seigneur de Constantine, et lui permirent ainsi de se débarrasser de ses rivaux et de se réinstaller sur le trône de Tunis. Alors commence une période de réaction contre l'omnipotence des Arabes. Le nouveau sultan et son successeur Abou Farîs adoptent à l'égard des nomades une politique énergique et s'efforcent de restaurer l'autorité centrale presque anéantie. Les vingt-quatre années du règne d'Aboul Abbas se passent en chevauchées continuelles contre les nomades du centre et du sud de la Tunisie. Dans ces régions, les gouverneurs hafcides soutenus par les chefs arabes ont réussi à se transformer en véritables souverains. Les Beni Mozni à Biskra, les Beni Mekki à Gafsa, les Beni l'Abêd à Gabès sont devenus les chefs de petits Etats indépendants. Les villes du Djérid se sont constituées en républiques sous la protection intéressée des cheikhs du voisinage. Par la force et par la diplomatie, les sultans de Tunis essayent de les réduire à l'obéissance. Ils n'y parvinrent jamais complètement. « Aboul Abbas, écrit M. M., ne croit pas possible ou prudent d'accabler des nomades encore puissants, mais, leur ayant fait leur part, il entend rester maître dans son royaume. Les Arabes ne veulent pas renoncer à la situation privilégiée dont ils ont joui, mais ils sont trop désunis pour s'entraider, et ne trouvent plus d'allié ou de prétendant étranger pour organiser leur effort et leur permettre de tirer parti de la victoire » (1). L'énergie d'Aboul'-Abbas et de son successeur, assura, en somme, à l'Ifrîqîya, un demi-siècle de tranquillité et de prospérité relatives.

III

De cette histoire confuse et tourmentée se dégage une conclusion que M. M... a fort nettement mise en lumière : « Incapables de créer par eux-mêmes des organismes politiques durables, les Arabes ont été des instruments de désordre et de ruine. L'anarchie, endémique en Berbérie, ils l'ont facilitée en rendant la tâche plus ardue aux gouvernements qui auraient pu s'y faire respecter... Ils ont été le principe toxique d'autant plus virulent qu'il s'introduit dans un organisme moins capable de réagir contre lui » (2). Nous saisissons là une différence capitale entre l'invasion hilâlienne et les invasions du moyen âge occidental, auxquelles on pourrait être tenté

(1) P. 498.
(2) P. 734.

de la comparer. Sans doute, les Germains et les Goths ont été des agents de perturbation et de ruine. Ils ont saccagé l'Italie, la Gaule, l'Espagne et, finalement, renversé l'empire romain depuis longtemps ébranlé. Mais sur les débris mêmes de cet empire, ils ont édifié des Etats nouveaux, dont les chefs se sont empressés de copier le mécanisme administratif de Rome, en même temps qu'ils s'efforçaient d'adapter leur civilisation rudimentaire à la culture plus raffinée des vaincus. Rien de pareil en Berbérie. Les envahisseurs n'y ont pas trouvé d'Etat s'imposant à eux par la perfection même de son organisme, mais une multitude de petites collectivités faibles et anarchiques. D'autre part, la civilisation avec laquelle ils venaient en contact ne différait pas assez sensiblement de la leur, les conditions de la vie matérielle elle-même étaient trop analogues à celles qu'ils avaient connues jusqu'alors, pour qu'ils fûssent conduits à modifier leur genre d'existence. Les Arabes restèrent donc ce qu'ils étaient auparavant : des semi-primitifs ne concevant d'autre groupement normal que la famille et la tribu, des nomades obéissant à des nécessités économiques plutôt qu'à des considérations politiques.

L'étude de M. M... se termine avec la fin du XIVe siècle, époque où les documents historiques, jusqu'alors assez abondants, commencent à faire défaut. Aussi bien, l'invasion hilâlienne a-t-elle, à cette date, complètement sorti ses effets. La répartition des Arabes dans l'Afrique septentrionale est presque identique à celle que nous constatons aujourd'hui. Elle est la résultante des crises que la Berbérie vient de traverser. Au cours des deux siècles précédents, bien des changements se sont produits, en raison même de la part prise par les Arabes aux agitations du pays. Les régions les plus propres à la vie pastorale, les plaines, les vallées, la bordure des massifs montagneux ont été âprement disputées. Les tribus ou les fractions les plus faibles, ou celles qui avaient soutenu des prétendants mlaheureux, en ont été évincées et ont été refoulées dans le Sud ou sur les plateaux. Les groupements les plus puissants ont accaparé les pâturages d'été du Tell et les parcours d'hiver de la zone saharienne. Les Arabes, d'ailleurs, sont inégalement répartis entre les diverses régions de l'Afrique septentrionale. Leur densité va croissant de l'Ouest à l'Est, en sens inverse de la marche de l'invasion. Au Maroc, à peine touché par l'invasion et qui, de par sa configuration, se prête assez mal au nomadisme, on ne les rencontre guère qu'à l'état sporadique dans le Nord-Ouest, résidence des fractions transportées par les Almohades, et dans le Sud et le Sud-Est (Sous, Drâa, moyenne Moulouya), domaine des diverses fractions mâqiliennes. Dans le Maghreb central, au contraire, ils occupent les contrées les plus riches. Les Beni Amir sont établis dans les plaines sub-littorales de l'Oranie, les Souayd dans les hautes plaines de Mascara et de Tlemcen et dans la vallée du Chélif, les Tha'aleba dans la Mitidja, les Beni Yazid dans le Hamza, les Beni Hoçayn aux alentours du Hodna. Plus à l'est, les Dawâwida, qui ont supplanté les Athbej, tiennent tout le pays entre l'Aurès et Bougie et comptent parmi leurs sujets ou leurs clients les nomades des plateaux, les cultivateurs des Ziban et les ksouriens de l'Oued Rir. L'Ifrîqîya, enfin, à l'exception des villes, est, presque tout entière, au pouvoir des Solaym, qui ont transformé l'intérieur en un immense terrain de parcours. Les Ko'oûb, la fraction la plus puissante de cette famille, possèdent les terres fertiles du Nord et exercent un véritable protectorat sur les populations des oasis de Gafsa et du Djérid. Les régions méridionales elles-mêmes n'échappent pas à la suzeraineté des Arabes, qui ont réduit à la condition de serfs les Berbers des Matmata et du Djebel Nefoûsa.

Arabes et Berbers ne se sont pas seulement juxtaposés ; ils se sont aussi pénétrés et ont réagi les uns sur

les autres. Arabisation et berbérisation, tels sont les deux aspects de ce phénomène. L'un ou l'autre prédomine, selon la diffusion plus ou moins grande des Arabes, comme aussi selon leur participation plus ou moins active aux luttes des dynasties locales. Assez atténuée dans le Maghreb extrême, l'empreinte arabe a fortement marqué le Maghreb central et davantage encore l'Ifrîqîya. Elle se manifeste, avant tout, par la substitution de la langue arabe aux parlers berbers. Dans les villes, à l'exception de quelques localités écartées, où l'ancien idiome s'est maintenu, le changement a été d'autant plus rapide que l'arabe était connu et employé depuis plusieurs siècles. Dans les campagnes, il s'est fait plus lentement sous l'influence des tribus immigrées, qui entretenaient avec les indigènes des rapports étroits d'ordre économique ou politique. Beaucoup de ces indigènes ont fini par perdre, avec leur langage, le souvenir de leurs véritables origines et se réclameront, plus tard, de prétendus ancêtres arabes, qu'ils prendront pour éponymes. Cette évolution n'est pas encore achevée au xiv[e] siècle, mais déjà certains groupes berbères ont adopté le costume et le genre de vie des envahisseurs. Les Hawawâra, par exemple, se comptent parmi les Solaym. Tout comme les Arabes, ils pratiquent l'élevage du chameau et se servent du cheval comme monture. Certaines fractions arabes, au contraire, se sont plus ou moins assimilées aux Berbers. Elles ont dû renoncer au grand nomadisme, auquel seules les tribus les plus puissantes ont pu rester fidèles. Ce genre d'existence exige, en effet, la possession de pâturages d'été dans le Tell et de parcours d'hiver dans le Sahara, de magasins pour les approvisionnements, de forces suffisantes pour assurer la sécurité des migrations. Les groupes les plus faibles ont été dépouillés de leurs pâturages ; ils ont vu diminuer leur cheptel ; refoulés dans les oasis du Sud, ils ont dû s'astreindre à la vie sédentaire ou demi-sédentaire des populations

qu'ils évinçaient ou au milieu desquelles ils se fondaient. Alors, comme de nos jours, le passage de la vie nomade à la vie sédentaire, loin de signifier enrichissement et progrès, est plutôt un indice d'appauvrissement et de décadence.

C'est surtout dans le domaine religieux que se manifeste la réaction des Berbers sur les Arabes. Les Hilâliens, comme la plupart des nomades, professaient un Islam fort tiède : ils se souciaient beaucoup plus des biens matériels que de la scrupuleuse observation du Qoran. Les Berbers, au contraire, quoique portés à adopter des doctrines hétérodoxes, ont, de tout temps, montré une religiosité ardente et fanatique. A leur contact, les Hilâliens se transformèrent. « Une évolution profonde dut donc se produire dans les sentiments religieux des nomades immigrés et de leurs descendants. Elle fera des héritiers de ces cupides Hilâliens, des défenseurs de l'ascétisme et de la vraie foi. » Cette réviviscence religieuse, que M. M. semble bien avoir été le premier à signaler, se manifeste à la fin du XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e] par l'apparition de nombreux marabouts. Sa'âda, chez les Ryâh, Qasîm ben Mira ben Ahmed, chez les Ko'oûb, sont les plus notoires. La plupart de ces marabouts ignorent, selon une remarque d'Ibn Khaldoûn, les subtilités théologiques ; ils se bornent à exiger de leurs adeptes la stricte observation des prescriptions légales et la réformation des mœurs. Ils se constituent aussi, pour la plupart, les défenseurs du « prolétariat arabe », groupent autour d'eux les misérables et suscitent des révoltes contre les familles puissantes. Ce mouvement maraboutique, très différent de celui du XVI[e] siècle, propagé par des gens de l'Ouest et soutenu par des confréries d'origine orientale, en est pourtant, à certains égards, l'ébauche et l'avant-coureur.

Il est inutile d'insister davantage sur l'importance, la variété, la complexité des questions que soulève l'his-

toire de l'invasion hilâlienne. M. Marçais n'apporte pas, sur tous les points, des réponses complètes et définitives. Aussi bien, certains problèmes, tels que la condition des personnes dans la tribu, le mode de concession des terres, les rapports de dépendance des cheikhs et des souverains sont-ils, dans l'état actuel de nos connaissances, à peu près insolubles. Les faits économiques, auxquels l'auteur a fait, avec raison, une si large place, se déduisent moins de textes précis que des analogies qu'ils devaient offrir avec les phénomènes de même ordre, qu'on peut encore observer aujourd'hui. Il nous manque, en effet, pour reconstituer les mœurs, les institutions, la civilisation nord-africaine, les matériaux, chartes, diplômes, contrats, dont les historiens du moyen-âge européen ont tiré un si heureux parti. Il est à craindre, d'ailleurs, que cette lacune ne soit jamais comblée. Faut-il pourtant renoncer à tout essai de synthèse, parce que cette synthèse serait nécessairement imparfaite ? M. M. ne l'a pas pensé. Nous ne pouvons que l'en féliciter, puisqu'il nous a ainsi donné un livre qu'aucun travailleur, s'intéressant à l'histoire de l'Afrique musulmane, ne pourra désormais négliger.

Georges YVER.

Note sur l'Épitaphe d'un Savant Tlemcenien,

Aboû Moûsâ, « fils de l'Imâm »

A droite de la route de Tlemcen à El-Eubbâd, cent pas au delà de l'entrée du cimetière musulman, s'élève un petit enclos funéraire, une *ḥawîṭa* de deux mètres carrés. Elle est connue pour contenir la tombe de Sîdî Moḥammed el-Roûl (l'Ogre), personnage religieux dont le nom est énigmatique et la vie complètement ignorée de tous, mais qui n'en jouit pas moins du respect et de la confiance des âmes simples. Les murettes de cette enceinte ont été récemment relevées par Si Ben Meguîm, le gardien vénérable de la qoubba de Sîdî Ben Abî 'Amer. Il y avait, à l'intérieur de la ḥawîṭa, six de ces dalles nommées *chouahad* ou *roûsiyât*, et qui marquent la tête et le pied des sarcophages musulmans. Sur ces six dalles, trois sont anépigraphes ; l'une, fort difficile à déchiffrer, mentionne un certain Moḥammed (peut-être le fameux El-Roûl), mort en 961 de l'hégire (1553 de J.-C.) ; une autre porte des versets du Coran ; une autre enfin est la pierre qui nous occupe ici. Elle était aux trois quarts enfoncée dans la terre ; le vieillard jugea méritoire de l'exhumer et il la dressa dans un angle du petit enclos. C'est là que Si Ghaoutsi Boualî et moi l'avons trouvée et que nous l'avons fait prendre, avec l'assentiment du sous-préfet et du mufti de Tlemcen, pour la placer au Musée de la ville.

C'est une dalle rectangulaire en grès, large de 46 centimètres et demi, dont la partie inférieure est cassée. La cassure rend illisible une dernière ligne d'écriture, d'ailleurs isolée du texte principal. Celui-ci comprend huit lignes de très beaux caractères andalous sculptés en relief. Il est ainsi conçu :

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمّد وعلى اله
وصحبه وسلم تسليما توفى صاحب هذا الفبر وهو سيدنا الامام
العالم الولى السالك الورع الناسك المرحوم المفدس ابو موسى
ابن الشيخ الفقيه الصالح الزاهد ابى عبد الله محمّد ابن الامام
تغمده الله بغفرانه واسكنه دار رضوانه فى وفت الزوال من
يوم الجمعة سابع عشر ربيع الاول المبارك من عام خمسين
وسبعمايـــــــة

« Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, qu'il épande sa bénédiction sur Notre Seigneur Moḥammed, sur sa Famille, sur ses Compagnons et qu'il leur donne le salut absolu.

Celui qui occupe ce tombeau, notre seigneur, l'imâm, le savant, l'homme de Dieu, celui qui marche dans la Voie, le scrupuleux, le dévôt, celui dont nous souhaitons qu'il jouisse de la miséricorde divine et de la sanctification, Aboû Moûsâ, fils du cheïkh, du jurisconsulte, le pieux, le désintéressé Aboû 'Abd Allah Moḥammed fils de l'Imâm (que Dieu le couvre de sa miséricorde et qu'il le loge dans la demeure de sa satisfaction), est mort, à l'heure de midi, le vendredi 17 de Rabî' I, le Béni, de l'an 750 (5 juin 1349 de J.-C.) ».

Le personnage dont nous avons ici l'épitaphe est parfaitement connu. Aboû Moûsâ 'Isa ben Moḥammed est le

cadet des deux « fils de l'Imâm », dont l'histoire et la tradition ont conservé le souvenir. (1)



Ils virent le jour à Brechk, l'ancienne Gunugu, petit port entre Cherchell et Ténès, que sa situation un peu excentrique dans l'empire des B. 'Abd el-Wâd de Tlemcen semblait offrir comme une proie aux aventuriers en révolte. Profitant des rivalités qui existaient entre les B. 'Abd el-Wâd et les Marrâwa voisins, s'appuyant sur le clan nombreux dont il disposait aux alentours de Brechk et dans la ville même, un nommé Zîrem b. Hammâd s'y était rendu indépendant vers l'an 692/1293. Ce coup de force dut s'accompagner d'extorsions et d'exécutions sommaires : Zîrem s'autorisa de son triomphe pour se débarrasser de ceux qu'il soupçonnait de lui avoir été hostiles. C'est ainsi qu'il accusa l'imâm Moḥammed de garder en ses mains une fortune appartenant à ses ennemis. Il le fit comparaître devant lui, exigea la somme, et, comme l'imâm la refusait, il le fit, la nuit, assassiner par ses gens et fit saccager sa demeure.

L'imâm laissait deux fils encore jeunes, Aboû Zayd 'Abd er-Raḥmân et Aboû Moûsâ 'Isa, qui ne jugèrent pas prudent de rester exposés aux coups de l'assassin de leur père. Tous deux s'enfuirent à Tunis. Là, toute facilité s'offrait à des jeunes gens pour faire de fortes études. Les

(1) Sur toute leur histoire, Cf. Ibn Khaldoûn, *Hist. des Berbères*, I[1] 143-144, 161, 381, tr. III 385-387, 412, IV 223 ; Yaḥyâ b. Khaldoûn, *Hist. des Beni 'Abd el-Wâd*, éd. A. Bel, I. 71-72, tr. 90, avec bibliographie ; Maqqarî, *Nafḥ et-Ṭîb*, éd. du Caire, III 116 ; Et-Tenesî, *Hist. des Beni Zeiyân*, tr. Bargès, 43-44 et notes 155 ; Ibn Mariam, *Bostân*, éd. Ben Cheneb, 123-127, tr. Provenzali, 133-139 ; Aḥmed Bâba, *Naïl el-ibtihâj*, éd. Fâs, 140-142 ; Bou Râs, *Voyages extraordinaires*, tr. Arnaud, 75 · Es-Slâwî, *Istiqçâ* II, 61 ; Ibn Farḥoûn, *Dîbâj*, 161.

deux frères y entendirent les leçons de plusieurs maîtres réputés et, entre autres, d'El-Marjânî, çoûfî d'un grand renom et très influent à la cour des Ḥafcides. Ayant reçu l'*ijâza*, la licence d'enseigner à leur tour les connaissances acquises, ils quittèrent Tunis avec l'espoir de rentrer dans la petite cité natale. Mais l'aventurier Zîrem y commandait encore ; force leur fut de s'installer à Alger, où ils donnèrent des leçons, puis à Miliana. Cette dernière ville, comme tout le royaume de Tlemcen, hormis la capitale elle-même d'ailleurs étroitement bloquée, était alors aux mains des Merînides. Mendil b. Moḥammed el-Kinânî y gouvernait au nom d'Aboû Ya 'qoûb, le sultan de Fâs. Dignitaire d'une cour érudite, Mendil accueillit à bras ouverts les fils de l'Imâm ; il leur confia l'instruction de son propre fils. Lorsqu'en 705/1305, le prince marocain ayant été assassiné, son successeur Aboû Thâbit se fut hâté de signer la paix avec Aboû Ḥammoû, roi de Tlemcen, pour regagner Fâs, Mendil dût quitter Miliana et suivre son maître. Il voulut toutefois assurer la fortune des savants qu'il avait hébergés. Les fils de l'Imâm l'accompagnèrent jusqu'à Tlemcen et trouvèrent, grâce à la recommandation du sultan Aboû Ṭhâbit, le meilleur accueil auprès d'Aboû Ḥammoû [1]. Le prince 'abd el-wâdide se montra enchanté de posséder des érudits d'une telle valeur. Il les combla d'honneurs et les admit dans son intimité.

Le *Bostân* nous parle, d'après El-Maqqarî, d'un voyage que les deux frères firent en Orient, peu de temps sans

(1) Le *Bostân*, 123, tr. 134, nous dit, d'après El-Maqqarî, que les deux frères connurent le sultan merînide Aboû Ya'qoûb. Il faudrait supposer qu'ils avaient fait un premier voyage à Tlemcen, ce qui est d'ailleurs admissible.

doute après leur arrivée à Tlemcen [1]. Il nomme quelques-uns de leurs maîtres et ajoute : « Aboû Zayd et Aboû Moûsâ, s'étant acquis une grande réputation de savoir dans tout l'Orient, finirent par laisser de côté l'autorité des chefs de sectes dans l'interprétation de la loi, pour ne plus décider que d'après leur propre sentiment. » Cette attitude audacieuse n'est guère dans l'usage des savants musulmans et surtout des juristes mâlékites.

On remarquera que, presque tout au long de cette histoire, les deux frères sont mentionnés conjointement et que rien n'isole la personnalité de l'un ou de l'autre. De même on nous dit qu'Aboû Ḥammoû, voulant leur montrer l'estime où il tenait leur savoir, fit, vers l'an 1310, bâtir dans la ville, non loin de la porte Kechchoût, une médersa (la première médersa tlemcenienne dont les chroniques nous aient conservé le souvenir), où les fils de l'Imâm pourraient donner leur enseignement. « Deux salles y furent réservées au cours de chacun d'eux ; deux maisons s'élevaient de part et d'autre de l'édifice destiné aux étudiants et servaient de demeures aux deux maîtres [2] ». Une petite mosquée, qui seule subsiste de cet ensemble architectural, attenait au collège. Le renom de science et de piété des deux frères s'étendait dans tout le Maghreb, et ils jouissaient tous deux dans l'empire d'une grande influence politique. Ils y exerçaient, nous dit 'Abd er-Raḥmân ben-Khaldoûn, les fonctions de muftîs et

(1) *Bostân*, éd. 123, tr. 134. — Tenesî, tr. 44, nous parle aussi d'un long séjour des fils de l'Imâm en Orient ; ils auraient exercé des fonctions publiques à Damas. D'après cet auteur, dont les renseignements sont d'ailleurs très peu précis, ce séjour devrait se placer entre celui qu'ils firent à Tunis et leur arrivée à Tlemcen. Il ne parle pas de leur passage à Alger et à Miliana.

(2) IKh. *Hist. des Berbères*, II 144, tr. III 387. — Cf. W. et G. Marçais, *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 185 ss : Bel, *Tlemcen et ses environs*, p. 52-53.

de conseillers d'État. Il semble toutefois que l'aîné, Aboû Zayd, ait occupé une situation plus importante que le cadet. Ce fut lui qu'Aboû Ḥammoû chargea d'aller recevoir la soumission de Zîrem, l'usurpateur de Brechk, le meurtrier de l'Imâm. Aboû Zayd, qui avait peut-être sollicité cette mission, en profita pour préparer avec soin et assouvir sa vengeance (708/1308) (1).

Les deux savants conservèrent auprès d'Aboû Tâchfîn la faveur dont ils avaient joui sous Aboû Ḥammoû, son père. Pendant les quelque vingt années que dura le nouveau règne, leur prestige ne fit que grandir. Il devait s'affirmer lors de la chute tragique de Tlemcen, quand le sultan merînide Aboû 'l-Ḥasan s'en empara en 1337. C'est ici sans doute une des pages les plus belles de leur biographie, peut-être même une des plus honorables de toutes les biographies de savants berbères. Je transcris le récit que nous en fait Ibn Khaldoûn, dans sa saisissante concision (2). « La ville fut livrée au pillage et beaucoup de familles eurent à souffrir de graves atteintes dans leurs biens et dans leur ḥarem. Or le sultan se rendit à la Grande mosquée avec un groupe de ses familiers et des gens de sa suite. Il manda les muftis de la ville, Aboû Zayd et Aboû Moûsâ, fils de l'Imâm, pour rendre ses devoirs à la science et aux hommes instruits. Se faisant violence, ils vinrent vers lui et ils l'exhortèrent, lui rappelant les préjudices que le pillage faisait subir aux gens. Alors le sultan lui-même monta à cheval ; il apaisa et contint l'ardeur de ses soldats et de ses partisans pour en délivrer la population, et il empêcha leurs mains de

(1) Il fut sans doute alors, et par la même occasion, envoyé à Tedellis (Dellys) pour recevoir la soumission des habitants. IKh., *Hist. des Berbères*, II 432, tr. IV 302.

(2) IKh., *Histoire des Berbères*, II, 381 in cap.

poursuivre les ravages. » L'attitude du vainqueur, dont l'historien a su assez habilement faire valoir la générosité, ne pouvait que lui concilier ceux qui se posaient en patrons de la ville au risque d'exciter sa colère. La protection d'un souverain de Fâs leur avait jadis assuré la bienveillance du roi de Tlemcen ; leur renommée acquise au service du roi de Tlemcen les désigna de nouveau aux faveurs du roi de Fâs. Aucun loyalisme ne les retenait d'en jouir. De tels scrupules étaient complètement étrangers aux hommes de ce temps. Entretenus par la munificence de leur nouveau maître, ils continueront à donner leurs leçons comme par le passé dans leur médersa particulière. J'ai idée qu'un remaniement subi par la petite mosquée y attenant et qui porte la marque de l'art merînite pourrait dater de cette époque (1). L'enseignement que l'on venait chercher près d'eux était fort étendu. Il comprenait le vaste cycle des sciences religieuses. Celui des deux frères dont nous possédons l'épitaphe enseigna au fameux El-Abolî la logique, les principes fondamentaux de la théologie dogmatique et ceux de la jurisprudence (2). Le *Bostân* nous transmet une réponse qu'il fit à El-Maqqarî sur l'habilitation des témoins (3).

Cependant les érudits de la cour merînite ne pouvaient compter sur une vie bien sédentaire. Qu'ils le voulussent ou non, les deux frères firent partie de cette brillante suite de savants qu'Aboû 'l-Ḥasan emmenait avec lui, dans ses déplacements et ses expéditions. C'est ainsi qu'ils assistèrent au désastre de ses armes en Andalousie, sous les murs de Tarîfa. Après cette malheureuse expédition de 1340, ils revinrent dans leur chère cité de Tlemcen.

(1) Cf. nos *Monuments arabes de Tlemcen*, pp. 188-190.

(2) *Bostân*, 215, tr. p. 247 ; IKh, *Prolégomènes*, tr. I pp. XXIV-XXV.

(3) *Ibid.*, 157, tr. 172-178.

L'aîné, Aboû Zayd, y mourut en 743/1342. Si nous en croyons un de leurs biographes, le cadet dut encore se remettre en route pour suivre Aboû 'l-Ḥasan, qui allait conquérir l'Ifriqiya. Il paraît toutefois surprenant qu'Ibn Khaldoûn, qui cite plusieurs de ces savants maghribins, dont il fit alors la connaissance à Tunis, n'ait pas mentionné le fils de l'Imâm, un des plus illustres. Quoiqu'il en soit, c'est à Tlemcen qu'il devait aussi finir ses jours. Le 17 de Rabî'I 750/5 juin 1349, il mourait de la grande peste, qui dévastait la Berbérie, en même temps qu'elle ravageait l'Europe chrétienne.



A l'histoire de cette vie de savant musulman, l'épitaphe que nous publions permet d'apporter quelques précisions. Elle nous autorise à rectifier la date de la mort donnée inexactement par Ibn Maryam (1). L'endroit où nous l'avons trouvée nous indique aussi que, contrairement à l'information transmise par Bargès, et d'après laquelle les fils de l'Imâm « furent ensevelis dans le collège qui porte leur nom » (2), cette victime de la grande peste eut sa sépulture, ainsi que le dit Yaḥyâ ben Khaldoûn, « en dehors de Bâb el-Jiyâd » (3) ; nous pouvons ajouter « non loin de 'Aîn Wanzoûta ». Les abords de cette petite source étaient déjà associés, dans les traditions populaires, au souvenir du fléau. Une sainte femme, dit-on,

(1) 749 (du 1er avril 1348 au 20 mars 1349). *Bostân*, texte p. 126, l. 13 ; voir aussi *Naïl el-Ibtihâj*, p. 141, l. 13.

(2) Bargès, *Complément de l'Histoire des Beni-Zeiyan*. Paris, 1887, p. 65.

(3) Yaḥyâ b. Khaldoûn, *Histoire des Beni 'Abd el-Wâd*, éd. Bel, I p. 71, tr. p. 91. « Les deux fils de l'Imâm sont enterrés en dehors de la porte Bâb el-Jiyâd... » Sur cette porte, cf. nos *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 132.

aurait donné un terrain avoisinant pour y mettre ceux qui succombaient par centaines. Elle mourait le soir même, et l'on ne trouvait plus une place vide dans son propre terrain pour l'y ensevelir. Mais ces détails de chronologie ou de topographie tlemcenienne ne sont pas les seules indications que notre trouvaille suggère.

Parmi les titres laudatifs que l'épitaphe attribue à Aboû Moûsâ, deux nous semblent particulièrement à retenir, « es-sâlik » et « el-wari' », parce qu'ils attestent sa qualité de çoûfî.

L'un et l'autre de ces termes, empruntés au vocabulaire spécial des mystiques, désignent en effet deux des degrés que l'ascète doit atteindre au cours de son initiation, deux étapes sur la voie du *taçawwoûf*, dont le but final est l'anéantissement en Dieu.

Ces différentes classes de çoûfîs ont fait l'objet d'études extrêmement nombreuses. Les auteurs mystiques se sont ingéniés à en spécifier les caractères ; il s'en faut qu'ils aient réussi à en déterminer la valeur et la hiérarchie d'une manière concordante et invariable.

Le terme très général de *sâlik* (1) désigne cette catégorie de l'humanité intermédiaire entre les rares privilégiés parvenus à la fin suprême, à l'identification avec l'Etre unique, et la masse de ceux qui restent dans l'ignorance, esclaves de leur âme matérielle. Pour se rapprocher encore de la connaissance parfaite, le *sâlik*

(1) سالكان طريف كمال وآن طبقة وسطى
Jamî, *Nafaḥat el-Ons*, ap. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, par Sylvestre de Sacy, t. XII pp. 326, 378. — Razâlî, *Iḥya*, éd. du Caire, III, 55. — Voir aussi Destaing, *Un saint musulman au XVe siècle, Sîdi el-Haouwârî*, ap. *J. Asiatique*, 1906, II p. 338, tir. à part p. 48 ; Blochet, *Etudes sur l'ésotérisme musulman*, ap. *J. As.*, 1902 I, pp. 500, 507, 519, 522, 526 ss. ; Doutté, *L'Islâm algérien en 1900*, p. 64 ; Rinn, *Marabouts et Khouan*, 66-67.

s'efforce de purifier son âme de tous les mauvais désirs, de toutes les inclinations blâmables ou suspectes, comme l'égoïsme, l'attachement au monde, l'amour de la richesse et de la grandeur humaine. De même que le *mejdoûb*, le ravi, auquel certains le prétendent supérieur, le *sâlik* est favorisé d'extases passagères. Mais il ne trahit pas la joie que lui cause la contemplation de Dieu par des mouvements désordonnés, ainsi que le fait le *mejdoûb* : il ne laisse rien paraître des splendeurs qu'il perçoit : c'est une mer débordante, mais une mer tranquille.

Le terme de *wari'* est d'une acception beaucoup plus restreinte [1]. Le *wara'* est l'état du fidèle qui, pour éviter d'enfreindre les prescriptions divines, renonce aux actes d'une moralité simplement douteuse, s'abstient de tout ce qui pourrait souiller sa conscience. Comme toutes les étapes de l'ascension mystique, le *wara'* comporte différents degrés, dont le nombre varie suivant les auteurs. Qochayrî en distingue deux ; Ben 'Ajîba en reconnaît trois ; El-Razâlî en mentionne quatre ; et l'on en compte cinq, si l'on s'en rapporte à Ez-Zorqânî.

Convient-il au reste, dans l'épitaphe qui nous occupe, de prendre ces titres dans leur sens étroit et de croire que le savant Aboû Moûsâ ait acquis un grade honorable, sinon éminent, dans la hiérarchie çoûfique ? Faut-il plutôt n'y voir que l'expression un peu vague de la piété reconnue par tous du fils de l'Imâm et de l'austérité de mœurs qui l'assimilait aux vrais ascètes ? Les deux hypothèses pourraient se défendre.

Que ce familier des rois se soit adonné aux pratiques du çoûfisme, cela ne saurait nous surprendre beaucoup.

(1) Cf. Destaing, *J. As.*, 1906, II, 329-330, tir. à part 39-40, et les sources citées.

Si nous en croyons la titulature de l'épitaphe même, son père s'était déjà engagé dans la Voie. Le texte le qualifie d'*ez-zâhid*, le désintéressé. Le *zouhd* [1] est le renoncement au monde en vue d'éviter l'enfer, de jouir des délices du paradis, voire le renoncement à tout ce qui n'est pas Dieu, y compris le paradis lui-même. Cette vertu admet aussi des degrés, suivant l'acuité des regrets qu'inspirent au fidèle les biens terrestres qu'il abandonne, et l'énergie de son aspiration vers les biens suprêmes.

A défaut de l'épitaphe, nous aurions pu déjà soupçonner notre cheïkh d'avoir pratiqué le çoûfisme. Parmi les disciples qu'on lui attribue, trois au moins vécurent en çoûfîs, ou firent de la mystique une étude particulière [2]. Ce qui peut étonner, c'est que ni Yaḥyâ ben Khaldoûn, dans sa nomenclature des illustrations tlemceniennes, ni Aḥmed Bâba, ni Ibn Maryam ne mentionnent sa qualité d'ascète, qui, si nous en croyons l'épitaphe, aurait presque éclipsé ses autres titres de gloire. Aux yeux des historiens et des hagiographes, il n'est guère que juriste, aux yeux du rédacteur de l'inscription funéraire, il est surtout çoûfî. Cette double affirmation ne laisse pas d'être surprenante; elle n'apparaît pas toutefois comme contradictoire. Aboû Moûsâ ne serait qu'un exemple entre bien d'autres de ce cumul un peu paradoxal. L'orthodoxie musulmane sait en effet concilier sans effort la connaissance pratique du partage des successions et le détachement des biens de ce monde. Yaḥyâ ben Khaldoûn, dont la chronique s'arrête

(1) Cf. Razâlî, *Iḥya*, III 138, IV 154 ; *Risâla Qochayriya*, éd. Caire, 1330 p. 55. — Miguel Asin, *La mystique d'Al-Gazzâli*, ap. *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*, t. VII, 1914, pp. 82-84, tir. à part, pp. 16-18.

(2) Ce sont El-Maqqarî, ancêtre de l'auteur du *Nafḥ eṭ-ṭîb* (*Bostân*, 155, tr. 171), Moḥammed b. Aḥmed dit Ech-Cherîf et-Tlimsânî (*ibid.*, 165, tr. 182), El-Aboli (*ibid.*, 215, tr. 247).

en 1376, ne mentionne pas moins d'une dizaine de Tlemceniens à la fois jurisconsultes et mystiques [1]. Au début du xv[e] siècle, le tlemcenien Ibn Zâroû expliquait à son cours le précis de jurisprudence récemment paru de Sîdi Khalîl. Le jeudi et le vendredi de chaque semaine étaient réservés à l'étude du çoûfisme et à la correction des devoirs écrits [2]. Les mêmes auditeurs venaient chercher auprès des maîtres ces disciplines si diverses ; ils recevaient du même cheîkh l'*ijâza*, la licence, qui sanctionnait leurs études, et la *khirka*, le froc, qui attestait l'avancement de leur initiation.

Aboû Moûsâ n'enseigna pas la science mystique ; il n'avait sans doute point qualité non plus pour conférer la *khirka*. Il se peut que le dévôt rédacteur de son épitaphe ait exagéré la part de ses qualités pieuses, qu'il pensait être les plus propres à lui mériter les faveurs du souverain Juge et le respect des fidèles à venir. Tout porte à croire que, de son vivant, la grâce suprême de connaître l'extase fut refusée à ce docte faqîh. Il nous suffit qu'il y ait aspiré, ou même qu'on l'ait supposé enclin à y prétendre. C'en est assez pour le situer dans un temps et dans un milieu dont la tendance mystique nous semble être un des traits les plus caractéristiques et les plus accentués.

***

Il ne m'appartient pas d'étudier le développement du mysticisme dans l'Afrique du Nord, de rechercher quelle direction a pu lui imprimer la religiosité berbère. Je

(1) Ce sont les personnages portant les numéros 10, 22, 25, 27, 28, 37, 46, 46, 52, 57 d'une liste, qui compte environ 20 mystiques sur un total de 108 hommes illustres. Yaḥyâ b. Khaldoûn, *Hist. des Beni 'Abd el-Wâd*, I, 23 ss, tr. 31 ss.

(2) *Bostân*, 43, tr. 46-47.

voudrais seulement, au point de vue historique, souligner, par quelques indications sommaires, l'importance qu'il paraît avoir acquise dans cette petite société du Maghreb central, où les fils de l'Imâm jouirent d'une si légitime notoriété.

Le mysticisme, on le sait, n'y est pas autochthone ; il n'y apparaît guère qu'au xi[e] siècle, et se développe sous l'influence d'El-Razâlî (1059-1111). D'Alexandrie, le théologien persan est en rapport avec l'Almoravide Yoûsof ben Tâchfîn et seconde sa politique en Espagne [1]. Il songeait même, dit-on, à venir le rejoindre en Occident. Ses œuvres du moins y pénétrèrent. L'*Iḥya 'oloûm ed-dîn* devait être le livre fondamental par lequel se transmettaient au monde andalous et berbère la doctrine de l'union possible de l'homme avec Dieu et la discipline des çoûfîs. Beaucoup d'esprits en Maghreb allaient en recevoir l'empreinte. On visite encore au Maroc [2] plus d'un tombeau de saint ayant professé le mysticisme à l'époque almoravide. A Tlemcen, le plus ancien que nous connaissions, 'Abd es-Selâm et-Toûnsî, en dépit de l'ethnique qui le désigne comme originaire de Tunis, avait reçu de son oncle la formation çoûfique dans la ville d'Armât, sur le versant nord de l'Atlas marocain [3]. Lorsqu'il mourut, en 1134, son corps fut enterré dans ce bourg d'El-Eubbâd, qui semblait destiné à devenir un des centres d'élection du mysticisme berbère. Chose curieuse, la personnalité d'Et-Toûnsî devait être complètement éclipsée par celle de son voisin de sépulcre, Sîdî Boû Medyen, qui, d'après

(1) I. Khaldoûn, *Hist. des Berbères*, I 244, 246, tr. II 80, 82

(2) Cf. A. Bel, *Coup d'œil sur l'Islâm en Berbérie*, ext. de la *Revue des religions*, Janvier-Février 1917, p. 23.

(3) Yaḥyâ b. Khaldoûn, *Hist. des B. 'Abd el-Wâd*, I 29, tr. 79-80. *Bostân*, 122, tr. 133.

les hagiographes, ne s'arrêta au « ribâț des gens pieux » que près d'un demi siècle après, pour s'endormir du sommeil éternel (1). Le tombeau du grand mystique andalous paraît avoir été dès lors le pôle qui attira et retint les ascètes. Ses abords furent, par excellence, « le lieu de sépulture des Amis de Dieu et Colonnes mystiques (2). » Sous les Benî 'Abd el-Wâd, la zaoûïa de Sîdî boû Medyen se peupla de çoûfîs et fut sanctifiée par leur dépouille. Mais ce furent surtout les Benî Merîn de Fâs, qui, lors de leur séjour dans Tlemcen conquise, manifestèrent une dévotion spéciale pour El-Eubbâd et ses hôtes vénérés. Ils embellirent le petit bourg des édifices qu'on y admire encore. En 1339, Aboû 'l-Ḥasan fit bâtir la mosquée. Il y plaça comme prédicateur Aboû 'Abd Allah ben Marzoûq, dont les ancêtres étaient, de père en fils, gardiens du tombeau de Sîdî Boû Medyen (3). A n'en point douter, cette illustre famille compta de notables çoûfîs. Un de ses membres les plus célèbres, Moḥammed el-Ḥafid, homme docte en de multiples sciences et qui expliquait à El-Eubbâd l'*Iḥya* d'El-Razâlî, avait été revêtu du froc par les mains de son père et de son oncle paternel. Ce personnage, qui n'est pas au reste le dernier de la lignée, mourut en 1439 (4). Le mouvement çoûfique, loin de se ralentir en Maghreb central, devait s'accentuer encore au cours du xve siècle

(1) Sur ce personnage, voir, outre Bargès, *Vie du célèbre marabout Cidi Abou Medien*, R. Basset, *Nedromah et les Traras*, p. 219 n. 2 et les livres cités ; A. Bel, trad. de Yaḥyâ b. Khaldoûn, I, 80, n. 2 et les livres cités.

(2) محل الى العباد مدفن الاولياء الاوتاد

Bostân, 114, l. 2, tr. 123. — Voir aussi El-'Abderî, tr. Cherbonneau, *J. As.*, 1854, II, 154.

(3) I. Khaldoûn, *Hist. des Berbères*, I, 462, tr. IV 347-348. Yaḥyâ b. Khaldoûn, I, 48-49, tr. 61-62 ; *Bostân*, 226, tr. 210-218.

(4) *Bostân*, 206, tr. 236. — Voir le tableau généalogique de la famille, dressé par Provenzali, *ibid.*, p. 360.

avec Sîdî 'l-Haouwârî, Sîdî Snoûsî et tant d'autres... On sait comment il allait prendre une tournure populaire et une tendance nettement politique avec l'organisation des confréries.

Rappelons d'ailleurs que le fondateur du plus ancien de ces groupements nés en Berbérie, Aboû 'l-Ḥasan 'Alî Châdelî (1re moitié du XIIIe siècle) prétendait tenir sa doctrine d'un élève de Sîdi Boû Medyen. Mais, bien avant que les marabouts et les cheïkhs de zaoûïa n'eussent fait du çoûfisme une machine de guerre contre l'infidèle, bien avant que les idées mystiques ne se fussent infiltrées dans les masses (1), qui ne devaient en adopter que les plus grossières manifestations, elles avaient joui d'une réelle faveur dans cette élite où les sultans 'abd el-wâdides et merînides recrutaient leurs familiers et leurs fonctionnaires (2).

Il ne semble donc pas que l'on puisse regarder, ainsi que je l'ai fait ailleurs (3), 'Abd er-Rahmân ben Khaldoûn comme représentant l'opinion dominante chez les gens cultivés de son temps. L'ampleur de la discussion qu'il consacre aux idées des « mystiques exaltés », l'insistance qu'il met, dans son Histoire, à dénoncer « cette dévotion fanatique dont les pratiques nous sont venues de l'étranger » (4) semblent bien indiquer qu'il considère le danger

(1) Le caractère populaire de la confrérie des Chadelîya, première confrérie connue comme maghribine, semble bien ressortir de cette remarque de Cour (*Etablissement des dynasties des Chérifs au Maroc*, p. 13. Introduction). « Les noms qui figurent dans la chaîne ou tradition mystique de ceux-ci (les Chadeliya) sont totalement inconnus comme noms de savants ».

(2) Elles avaient d'autre part pénétré dans les tribus nomades. — Voir le cas de Aboû Yoûsof Ya'qoûb ed-Dahmânî et de 'Amir b. Abî Yaḥyâ, de la tribu des 'Amoûr, qui avait rapporté son çoûfisme d'Orient. — Cf. nos *Arabes en Berbérie*, pp. 623, 668.

(3) *Les Arabes en Berbérie*, pp. 623, 714.

(4) I. Khaldoûn, *Hist. des Berbères*, I, 416, II, 353, tr. III, 344-345, IV, 185-186 ; *Prolégomènes*, tr. I 226 ss ; III, 85 ss.

comme très actuel et comme s'étant même aggravé depuis peu (1). Lui-même d'ailleurs ne dut pas complètement échapper à la contagion mystique, que tant de gens cultivés ressentaient autour de lui. En 1370, rebuté de la vie politique par des mésaventures récentes et rêvant de renoncer au monde, ne fit-il pas à son tour une retraite à la zaoûïa de Sîdî Boû Medyen (2) ?

Je n'ai pas à discuter ici les intentions de ce philosophe égaré dans les affaires publiques, de sonder l'âme complexe que nous fait soupçonner son *Autobiographie*. Elle nous paraîtrait sans doute moins décevante si nous connaissions mieux la psychologie de ceux qui l'entouraient. L'attrait du mysticisme, qui se révèle chez lui au moins par la curiosité qu'il lui inspire, n'est pas un des caractères les moins saillants de cette psychologie des Maghribins des XIIIe et XIVe siècles. En attendant que le çoûfisme se soit vulgarisé et abâtardi avec la propagande maraboutique, le haut idéal qu'il apporte avait séduit les meilleurs esprits. Quelques mots relevés dans l'épitaphe d'un savant tlemcenien nous ont du moins paru propres à confirmer cette hypothèse.

Georges MARÇAIS.

(1) Peut-être sous l'influence de nouveaux apports orientaux, dont il conviendrait de relever les traces.

(2) *Prolégomènes*, tr. I (Autobiographie), p. LVI.

Deux Inscriptions arabes du Musée de Mustapha

Parmi les petits monuments que la municipalité d'Alger a fait édifier dans le square du Musée des antiquités algériennes, à Mustapha, il en est un qui présente deux inscriptions arabes inédites : c'est un portique qui se dresse près du pavillon réservé au Conservateur.

Cette construction composite est formée de deux parties, d'époques très différentes ; elle mesure, dans l'ensemble, 3m, 07 de hauteur sur 1m, 65 de largeur. La portion supérieure, simple chapiteau, est postérieure à la conquête française ; la portion inférieure constitue un portique complet et remonte à la période turque. Chacune de ces parties va faire l'objet d'une description détaillée.

1° Portion supérieure

Elle consiste en un bloc de marbre blanc, affectant la forme d'un parallélipipède rectangle, et décoré de quatre cartouches d'égales dimensions qui mesurent chacun 0m, 20 de hauteur sur 0m, 45 de largeur. L'inscription contenue dans ces cartouches est sculptée en relief. L'écriture, fort élégante, formée de caractères entrelacés, appartient au type *neskhi cherqî*, et les lettres montantes mesurent environ 0m, 11 de hauteur.

1er CARTOUCHE

هذه دار العساكر بناها الجينى

2e CARTOUCHE

ميلطيرفى سنة خمسة وثلاثون ثمان ماية

3° Cartouche

والف وسنة ستة وثلاثون وثمان ماية

4° Cartouche

والف ما دام المريشال كلوزل كان كوبرنور بالجزاير

Traduction : *Cette caserne a été bâtie par le Génie militaire en l'an mil huit cent trente-cinq et en l'an mil huit cent trente-six, le maréchal Clauzel étant gouverneur à Alger.*

L'Administration du Musée ignore l'origine de cette inscription. Par bonheur, mes souvenirs me permettent de combler la lacune laissée dans les renseignements qu'elle possède. Le marbre dont il s'agit formait le linteau d'une porte s'ouvrant sur la cour de la caserne Lemercier sise jadis à Alger, sur le boulevard de France, en face de la jetée Keyr-ed-dîn : c'est là que je l'ai vu, encore en place, quand je préparais le *Corpus des inscriptions arabes et turques du département d'Alger* (1) dans lequel cette épigraphe n'a pu être insérée, le recueil ne comprenant que des documents antérieurs à 1830. Sous la domination turque, la caserne Lemercier était appelée « Caserne Osta Moûsa », du nom de l'architecte andalous qui l'avait édifiée. Sous le Maréchal Clauzel, le Génie militaire s'appliqua à la restaurer et à l'agrandir : c'est ce travail que commémore l'inscription ci-dessus. La caserne Lemercier disparut définitivement en 1898, par suite des embellissements apportés au quartier où elle se trouvait.

La rédaction de ce texte laisse beaucoup à désirer. Au lieu de هذه دار العساكر l'auteur aurait dû écrire هذه الدار للعساكر

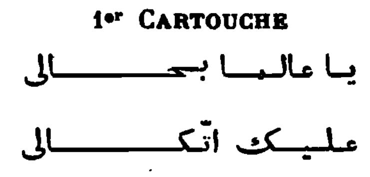
(1) Gabriel Colin, *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie*, t. I, département d'Alger (Paris, Leroux. 1901, in-8°).

ou bien هذه دار العساكر. Dans les deuxième et troisième cartouches, ثلاثون au lieu de ثلاثين constitue un solécisme auquel viennent s'ajouter plusieurs fautes d'orthographe : ثمان et ماية au lieu de ثماني et مائة, et plus loin, بالجزاير pour بالجزائر. Enfin l'emploi du verbe كان, après le nom du Maréchal Clauzel, est pléonastique : l'expression ما دام suffisait bien. J'ajouterai que le mode de groupement des caractères révèle l'inexpérience du rédacteur en matière d'épigraphie ; il existe, à cet égard, des règles dont il n'a tenu aucun compte (1).

2° Portion inférieure

Elle consiste en un portique de marbre gris élégamment sculpté en relief, dessinant un plein cintre, et encadré de deux colonnes cylindriques lisses. Le linteau de ce portique est orné de quatre cartouches, de dimensions inégales, contenant une inscription sculptée en relief. Les deux cartouches du centre mesurent 0m,11 de hauteur sur 0m,30 de largeur ; ceux des extrémités, 0m,11 de hauteur sur 0m,13 de largeur. L'écriture est médiocre ; elle appartient au type *neskt cherqt*. Dans chaque cartouche, les caractères occupent deux lignes parallèles ; les lettres montantes mesurent environ 0m,045 de hauteur.

1er Cartouche



(1) Il est intéressant de remarquer que les autorités françaises avaient pris, dès les premières années de la conquête, l'habitude qu'elles ont conservée depuis, de rédiger en langue arabe les inscriptions relatives aux constructions de style musulman.

2e Cartouche

انا فتحنا لك فتحا مبينا

ليغفر لك الله ما تقدم من ذنبك وما تاخر

3e Cartouche

ومن تكن برسول الله نصرته

الله حافظه من كل منتقم

4e Cartouche

عليك اتكالي

١١٧٣

سنة

Traduction : *O Toi qui connais ma situation, c'est en Toi que je mets ma confiance* (1) *! — Nous t'avons réservé une victoire éclatante, afin que Dieu te pardonne tes fautes anciennes et récentes* (2). *— Celui qui cherche assistance auprès du Prophète de Dieu, Dieu le protègera contre toute représaille. — C'est en Toi que je mets ma confiance ! Année 1173.*

Il m'a été impossible de découvrir l'origine de ce portique. Les pierres qui le composent n'étaient pas au Musée au moment où j'ai rédigé le *Corpus*. Elles ont été, depuis lors, offertes à cet établissement par la Direction du Génie d'Alger, sans qu'on ait pu établir exactement leur provenance. Pendant un certain temps, elles étaient restées déposées dans les sous-sol de la caserne Pélissier ; c'est tout ce que l'on sait.

(1) Ces paroles s'adressent à Dieu.

(2) Qorân, sourate 48, verset 1.

L'an 1173 de l'hégire correspond aux années 1759-1760 de l'ère chrétienne. A cette époque régnait à Alger le pacha 'Aly Neksîs, appelé plus communément Bâbâ 'Aly, et connu aussi sous le sobriquet de Boû Ṣeba' (l'homme au doigt) qu'on lui avait attribué parce qu'il lui manquait un doigt. Ce dey s'attacha surtout à multiplier les fontaines publiques : le *Corpus des inscriptions arabes et turques* (1) ne contient pas moins de douze inscriptions relatives à la création de monuments de ce genre qui furent établis sous son gouvernement, c'est-à-dire de 1754 à 1766.

Dr Gabriel Colin,
Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

(1) *Op. cit.*, nos 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88.

Don Francisco Codera

L'orientalisme vient de perdre un de ses représentants les plus éminents et les plus respectés en la personne de Francisco Codera Zaidin.

Né en 1836 à Fonz (province de Huesca), après avoir commencé ses études au collège de Barbastro et au séminaire de Lérida, il les avait achevées aux Universités de Saragosse et de Madrid. Egalement versé dans la Théologie, le Droit, les Sciences et les Lettres, il remplit les fonctions de professeur de latin et de grec à l'Institut de Lérida, puis occupa la chaire de grec, d'hébreu et d'arabe à l'Université de Grenade et à celle de Saragosse. Il devint, enfin, titulaire de la chaire de langue arabe à l'Université de Madrid en 1874. En 1888, il fut chargé, par le gouvernement espagnol, d'une mission en Tunisie et en Algérie pour rechercher et copier les manuscrits arabes conservés dans les bibliothèques de ces deux pays. En 1905, la « Real Academia de la Historia » et l'Université de Madrid le désignèrent comme leur représentant au XIVe Congrès international des Orientalistes, à Alger.

L'œuvre de D. Francisco Codera est très variée et très considérable. Une liste complète de ses travaux et articles (jusqu'en 1904) a été publiée par M. Eduardo Savedra en tête de l' « Homenaje à D. Francisco Codera en su jubilacion del profesorado. » (Saragosse 1904), pp. XXIX-XXXVIII). Une autre liste plus détaillée due à M. E. Ibarra a paru dans l'*In Memoriam* consacré à la mémoire de D. F. Codera y Zaidin, p. 9-14. Nous nous bornons à signaler ici ses publications les plus importantes :

Tratado de numismàtica arabigo-española. Madrid 1879, 8°.

Aben Pascualis Assila, Madrid 1883. 2 vol. 8° (T. I et II de la « Bibliotheca arabico-española », fondée sous sa direction).

Desiderium quærentis historiam ab Adh Dhabbi. Madrid 1885. 4°. (T. III de la « Bibliotheca », en collaboration avec avec Julian Ribera).

Aben el Abbar al Mocham. Madrid 1886. 4°. (T. IV de la « Bibliotheca »).

Aben el Abbar, Complementum libri Assilah. Madrid 1887-90, 2 vol. 8°. (T. V et VI de la « Bibliotheca »).

Aben al Faradhi. Historia virorum doctorum Andalusiæ. Madrid 1891-92, 2 vol. 4°. (T. VII et VIII de la « Bibliotheca »).

Abou Bequer ben Khair, Index librorum de diversis scientarium ordinibus. Saragosse 1894-95. 2 vol. 4° (en collaboration avec Julian Ribera). T(. IX et X de la « Bibliotheca »).

Elementos de Gramàtica árabe. Madrid 1892, in-4°.

Mision historica en la Argelia y Tunez. Madrid 1892, 8°.

Decadencia y desaparición de los Almoravides en España. Saragosse 1899, 8°. (T. III de la « Coleccion de Estudios àrabes »).

Estudios criticos de Historia ârabe española. 1re série. Saragosse 1903, 8° ; 2e série. Madrid 1917, 2 vol. 8° (formant les T. VII, VIII, IX de la « Coleccion de Estudios àrabes »).

Considerable numero de libros antiguos y modernos existentes en Marruecos. Paris 1908, 8°.

G. Yver.

F.-G. de Pachtère

Le 24 septembre 1916, le lieutenant de Pachtère tombait, frappé d'une balle au front, dans un assaut contre les positions bulgares de Dolno-Vrbeni. Il avait alors 35 ans.

M. de Pachtère, ancien élève de l'Ecole normale et de l'Ecole de Rome, s'était spécialisé en archéologie romaine. Il avait étudié tour à tour : le monument des Nautes parisiens et les sources du Danube d'après Salluste et les réglementations alimentaires de Trajan ; fait un profond commentaire du réglement d'eau de Lamasba, en Tunisie; établi l'inventaire du musée de Guelma; composé le recueil des mosaïques algériennes; exploré les régions de Fahs et de Téboursouk; précisé les frontières entre l'Africa nova et l'Africa vetus; découvert l'existence à Aïn-Témouchent d'un ancien poste d'auxiliaires indigènes; analysé les mosaïques d'Hippone; révisé les inscriptions africaines pour le Corpus et démontré que la légion d'Afrique avait tenu son camp à Ammaedara, avant de s'installer à Lambèse.

Il avait publié en 1912, un livre remarquable sur *Paris à l'époque gallo-romaine*, qui lui valut un prix de l'Institut. Il s'était passionné, dès 1909, pour les questions agraires et s'était voué, dans cette Algérie où il avait passé plusieurs années, àl'étude de l'organisation économique sous le Haut-Empire.

Son érudition était considérable et sa puissance de travail prodigieuse. Il « avait, pour saisir le sens d'un monument, une acuité de vision intellectuelle étonnante ». Son maître Jullian a pu dire de lui : « Il eût été la gloire de l'érudition française, il eût mêlé à sa valeur de savant la vertu de son caractère si simple, de son âme si aimante. »

Il repose, a écrit son ami M. Carcopino, dans un

ravin couronné de chênes et de peupliers, à une centaine de mètres du petit village de Rosna. Sa tombe porte une petite croix de bois, avec son nom et la mention de son sacrifice « mort pour la France ».

André Julien.

Just Wierzejski

Le conservateur du Musée des Antiquités Algériennes s'est éteint dans la nuit du 3 au 4 janvier. Il avait 83 ans. Collaborateur de la *Revue Africaine*, qui a publié son *Catalogue du Musée de Cherchell*, il laissera à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un grand savant et d'un homme de cœur. Sur la tombe de Just Wierzejski, le capitaine J. Carcopino, directeur du Musée, a retracé les étapes principales de cette vie longue et bien remplie. Nous reproduisons ici cet hommage si mérité rendu à une mémoire que la *Société Historique Algérienne* n'oubliera pas :

« ...C'est avec une grande tristesse que les collaborateurs de M. Wierzejski suivaient depuis quelques semaines les progrès de sa maladie. C'est avec un vrai serrement de cœur qu'hier matin ils ont appris sa fin lucide et solitaire.

« Malgré la réserve que les circonstances imposent, malgré l'humilité où s'effacent nos deuils les plus graves, lorsque chaque jour, à l'avant, tant de morts glorieuses assurent en silence l'existence même de la patrie, ils ne peuvent taire leurs regrets pour l'homme qui l'avait librement choisie il y a soixante-cinq ans, qui la défendit, le fusil en mains, il y a quarante-huit ans, qui l'a honorée, face à l'érudition d'outre-Rhin, par la continuité d'un labeur immense, divers et fécond, et qui, finalement, était venu la servir, de toute sa science profonde et courtoise d'humaniste, dans ce Musée des Antiquités Algériennes, qu'il conservait depuis 1897, et auquel il n'a

cessé d'appartenir, il y a six mois, que pour le recueillement du suprême voyage.

« Just Wierzejski n'était venu à l'archéologie qu'assez tard. Il avait commencé par la linguistique, et bien qu'il n'ait eu l'ambition que d'être un homme, c'est encore le nom de philologue que sa modestie dédaigneuse eût accepté le plus volontiers. Il avait été l'élève de deux maîtres éminents que comptait la France vers le milieu du siècle dernier, Dubner et Hase. Il restera leur égal. Dubner a publié de remarquables éditions de textes classiques. Hase a réédité le Thesaurus grec d'Estienne, œuvres qui ne sont pas oubliées et qui dureront. Wierzejski a signé avec Guardia une grammaire latine qui est passagèrement oubliée, mais qui durera comme le chef-d'œuvre du genre. Je ne veux point parler ici de la reconnaissance qu'elle inspire au travailleur qui y recourt quotidiennement, sans jamais la surprendre en défaut; mais je peux dire l'admiration qu'éprouvera tout lettré en feuilletant ces 800 pages nettes et substantielles, en parcourant ces chapitres si drus, où les règles et les lois procèdent toujours d'exemples nombreux et éprouvés, et qui, depuis les tables osques et ombriennes de la primitive histoire italique, jusqu'aux tardifs compilateurs de la décadence impériale, suivent avec aisance l'évolution de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe latines... En vérité, il suffirait de quelques remaniements de forme, plutôt que de fond, pour que ce livre, vieux de 42 ans, égalât les traités que, depuis, ont publiés chez nous Riemann et Goelzer, et qui sont devenus classiques en France. Tel qu'il est, il surpasse, par la simplicité de sa belle ordonnance, toutes les compilations allemandes qu'il a d'ailleurs utilisées. Il suffira, soyons-en sûrs, à perpétuer le nom de Just Wierzejski.

« Il l'aurait déjà popularisé parmi plusieurs générations d'étudiants, si Wierzejski avait cherché la vogue. Mais il la fuyait, préférant rester obscur plutôt

que d'aliéner une parcelle de son indépendance, et mettant tout son esprit à se dégager de l'esprit de corps. Comme Hase, auquel il n'aura pas ressemblé seulement par son agenda tenu au jour le jour en grec ancien, Wierzejski était un « sauvage ». Il ne croyait pas plus aux diplômes qu'il a négligé de prendre, qu'à son titre de comte qu'il a rayé une fois pour toute de sa destinée. Il a enseigné, mais en marge. Il a formé des élèves, puisque c'est à l'un d'eux, et non des moindres, le Normalien et Farnésien La Blanchère, qu'il a dû d'être appelé à la conservation de notre musée. Mais il n'a été ni d'une école, ni d'une filière. L'estime d'un Bréal à Paris, celle d'un Gsell à Alger lui suffisaient. Devenant archéologue, il n'a pas cru devoir prendre le bonnet, ni ajuster les lunettes, ni observer un rituel. Il a rempli librement sa tâche. Ses publications déconcerteront peut-être un peu les spécialistes. Son guide du Musée des Antiquités, son guide du Musée de Cherchell sont excellents. Toutefois, un professionnel les trouvera un peu secs; ces catalogues paraissent trop vite tourner à l'inventaire. Mais Wierzejski aurait sans doute tiré de la critique un juste orgueil. Lui qui avait poussé l'amour du beau jusqu'à en poursuivre la contemplation en Italie, à Corfou, jusqu'en Extrême-Orient, lui qui pleurait d'enthousiasme à l'audition de telle sonate de Beethoven qu'il avait entendu jouer autrefois par Antoine Rubinstein, il était bien trop artiste pour troubler de vaines littératures la sérénité radieuse des marbres de Phidias ; et il aimait trop la vérité, pour en noyer les preuves en un délayage auquel répugnait son atticisme, ou pour en masquer l'incertitude par des rapprochements hasardeux et des conjectures superflues. Mais il avait le don; il devinait, flairait les dates, les ateliers des bas-reliefs et des statues avec autant de justesse et le même bonheur qu'il restituait les textes épigraphiques. Il y a deux ans, M. Glénat, alors son auxiliaire, aujourd'hui son successeur, lui envoyait, en mon absence, du théâtre de Cherchell, un fragment d'ins-

cription romaine portant, après un nom propre banal, le commencement d'un mot qui paraissait indéchiffrable. Wierzejski y reconnu l'appellation d'un tueur de panthères et répondit brièvement : « Cela sent l'amphithéâtre. » Deux mois après, la suite des fouilles démontrait qu'à une basse époque le théâtre de Cherchell avait, en effet, reçu cette destination.

« Mais la sûreté, la précision de la science, chez Wierzerjski, étaient moins remarquables encore que l'esprit dans lequel il l'avait acquise. C'est pour connaître l'homme qu'il avait appris les langues humaines : les langues vivantes, le polonais, sa langue maternelle, le français qu'il a manié en véritable neveu de Voltaire, l'anglais, l'italien, le grec moderne, l'allemand, et les langues mortes, grecque et latine, qu'il a sues comme on ne les saura jamais plus. C'est parce qu'il avait foi dans l'avenir qu'il s'était passionné pour l'étude du passé. Il n'avait pas la superstition de l'antiquité, et me répétait souvent, dans ces derniers temps, que les luttes et les traits d'héroïsme dont est remplie l'histoire de Sparte et de Rome, diminuent et pâlissent au regard de la guerre universelle, dont il gémissait, avec un accent de sincérité touchante, à son âge et dans son état, de ne pouvoir prendre sa part. Mais les Grecs et les Romains lui étaient chers pour avoir inventé la poésie et la pensée, les idées de justice et de droit que la France incarne aujourd'hui dans le monde; et quand il a senti la mort prochaine, c'est au livre de Marc Aurèle, philosophe grec, empereur romain, qu'il a demandé la fermeté avec laquelle, sans baisser le regard, ni la voix, il l'a laissé venir.

« Nous, à qui M. Wierzejski laisse le soin de diriger, conserver et accroître le musée où survivra sa mémoire, nous nous rappellerons les leçons qu'il vint chercher dans l'étude : inspirations généreuses pour la conduite du présent, nobles règles de vie, stoïque acceptation de l'inévitable... »

Bibliographie

F. Codera. — **Estudios criticos de historia arabe-española** (*segunda serie*). — Madrid 1917, 1 vol. in-18, 344 p.

Ce volume forme le tome IX de la *Coleccion de Estudios arabes*, et contient, avec le tome VIII que je ne connais que par la bibliographie imprimée sur la couverture, les différents mémoires parus à diverses époques dans plusieurs revues.

Le présent tome renferme dix opuscules dont les deux premiers ont été publiés dans la *Revista de Aragon*, les huit autres dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*. Dans le premier article, F. Codera a réuni tous les documents relatifs à l'histoire de Badajoz et de Mérida sous le gouvernement des Banû Marwân de 201 (=816-7) à 317 (=929-930). Un résumé chronologique termine l'article. Le second article, complété par un tableau généalogique, est consacré à la famille royale des Banû Tâchefîn. Le troisième est une critique assez dure des *Cartas para ilustrar la historia de Espana arabe*, ouvrage écrit par D. Faustino Muscat, mais paru sous le pseudonyme de D. F. de B... F. Codera y relève de nombreuses erreurs et met en garde le public contre de semblables ouvrages.

Le quatrième traite des Ambassades des princes chrétiens à Cordoue dans les dernières années d'al-Hakam II.

Le cinquième et le sixième sont relatifs à la campagne de Gormaz en l'année 364 (=974-5), sous al-Hakam II, notamment d'après l'historien Ibn Hayyân.

Le septième est un avant-projet de travaux et de publications que devrait entreprendre l'Académie. L'auteur recommande tout d'abord de publier le plus grand nombre possible de textes arabes et, pour faciliter le travail des futurs investigateurs, collectionner la plupart des

ouvrages relatifs à l'Espagne et publiés à l'étranger, d'établir des index de noms de personnes, de lieux, d'ouvrages, etc.

Le huitième est consacré à la défense de Casiri attaqué sans raison plausible par Dozy dans la 1re éd. de ses *Recherches sur l'hist. polit. et littér. de l'Espagne pendant le Moyen-Age*, dans un chapitre intitulé : *Un relieur maladroit et les historiens de l'Espagne.*

Le neuvième a trait à un *Ecrivain marocain du* XVIIe *siècle important* pour l'histoire de l'Espagne. Il s'agit d'Ahmed Ibn al-Qâdi et de sa *Gadwat al-Iqtibâs*, lithographiée à Fâs en 1309.

Le dixième est un compte rendu, au point de vue de l'Espagne, des *Recherches sur la domination arabe, le chiisme et les croyances messianiques sous le califat des Omayyades* de Van Vloten, Amsterdam 1894.

M. Bencheneb.

M. Asin Palacios. — **La Mystique d'Al-Gazzâli** (*Extr. du t.* VII *des Mélanges de la Faculté Or. de Beyrouth*). — Plaquette, grand in-8°, 38 p., 1914.

« Mémoire lu, en partie, à la *Semaine d'Ethnologie religieuse de Louvain*, le 3 sept. 1913. »

Dans un « coup d'œil sur les sources de la mystique gazzalienne et sur son influence » (p. 34), M. Asin Palacios résume en quelques mots ses recherches sur les origines des idées émises par al-Gazâlî surtout dans son *Ihyâ'olûm ad dîn*. IVe partie. Il y découvre la trace explicite de la pensée ascético-mystique des Yogis, des éléments israélites, spécialement du monachisme *essénien*, des survivances ou réminiscences plotiniennes, des influences chrétiennes. D'autre part, on ne saurait nier l'influence de la doctrine de Gazâlî sur le rabbinisme médiéval et par suite sur la scolastique chrétienne. D'un autre côté, les confréries religieuses de l'Islâm doivent en grande partie à la mystique de ce théologien leur origine et leur vie. N'est-il pas, de nos jours mêmes, considéré comme l'archétype de tous les soufis ?

Ce travail, excellent à tous les points de vue, contient les chapitres suivants : la pénitence, la patience, la gratitude, la crainte et l'espérance, la pauvreté, le renoncement au monde, l'abnégation de la volonté, l'amour de Dieu, la pureté et la sincérité d'intention, l'examen de conscience, la méditation, l'extase mystique.

M. Bencheneb.

Besthorn, Prieto Vives, G. Palencia, M. Alarcon. — **Miscelanea de Estudios y textos arabes**, in-8° carré, XVI-752 p. — Madrid MCMXV.

Les deux sections arabes du *Centro de Estudios historicos* de la *Junta para ampliacion de estudios e investigaciones cientificas* de Madrid publient dans ce volume des textes variés, des études qui, soit par leur petite étendue, soit par leur caractère fragmentaire, servent de complément à des ouvrages déjà publiés.

Il contient :

1° Un article de Besthorn sur l'*Anonyme de Copenhague et de Madrid*, ms. de grande valeur pour l'histoire de l'Espagne du XIIe et XIIIe s. (1170 à 1273);

2° Un travail de Prieto Vives sur la *Réforme monétaire des Almohades*, essai de synthèse sur le système monétaire des Etats musulmans hispano-africains du XIIe au XVe s., suivi d'un aperçu sur la réaction sur la *Réforme;*

3° Un catalogue de *Quelques manuscrits arabes et aljamiades de Madrid et de Tolède* non suffisamment décrits ou analysés (Notices et extraits), rédigé par G. Palencia ;

4° Appendice à l'édition de Codera de la *Takmila* d'Ibn

al-Abbâr, texte arabe et index, publié par M. Alarcon et G. Palencia;

5° Une étude phonétique et morphologique sur le *Billet de Mawlay Abd Allah* (Abenaboo), écrit en arabe parlé de Grenade.

De tous ces travaux, le plus important est l'appendice à la *Takmila*. On sait que l'édition qu'en avait donnée Codera est incomplète au commencement et à la fin. Cette addition, faite d'après un ms. trouvé au Caire, ne comble malheureusement que la seconde lacune, et il est à espérer qu'un second arrive à faire disparaître la première.

M. Benchener.

René Basset. — **Mélanges africains et orientaux.** — Paris, Jean Maisonneuve et fils, 1915, 8°, 390 p.

M. B. a eu l'heureuse idée de rassembler dans ce volume vingt-six articles ayant paru de 1884 à 1912 dans des périodiques et des publications françaises ou étrangères, qu'il est parfois malaisé de se procurer. A l'exception d'une étude sur l'Algérie arabe, d'une autre sur la littérature populaire arabe et berbère, de notes de voyage (Tunisie, Sud Algérien, Tanger, Sénégal) et d'une notice biographique sur A. de Calassanti-Motylinski, la plupart de ces articles sont des comptes rendus d'ouvrages se rapportant aux diverses disciplines orientalistes (histoire, géographie, philologie, linguistique, religion, littérature comparée, folklore). Mais M. B. ne se contente pas d'analyser fidèlement, — ce qui n'est pas d'ailleurs un mérite négligeable, — les ouvrages soumis à son examen. Qu'il s'agisse de la reine de Saba ou d'Avicenne, des Coptes ou des Bambaras, de l'Ethiopie ou du Maroc, de légendes persanes ou de contes d'Australasie, son érudition ne le laisse jamais pris au dépourvu. Aussi

peut-il signaler les erreurs, discuter les opinions émises, et, à l'occasion, exposer ses idées personnelles. Etayés par une justification abondante, ces comptes rendus prennent ainsi l'allure de véritables mémoires où le critique, en quelques pages concises et substantielles, met au point les problèmes les plus délicats et les plus controversés. Les spécialistes et même les profanes trouveront donc dans ces « Mélanges » des renseignements précieux, sur un grand nombre de questions importantes.

G. Yver.

Eug. Cavaignac. — **Histoire de l'Antiquité,** 3 vol., grand in-8°. — Paris, Fontemoing, éd., 1913-1917.

T. I, *Javan* (1917); T. II, *Athènes* (1913); T. III, *La Macédoine, Carthage et Rome* (1914).

M. Eug. Cavaignac vient de terminer la grande synthèse qu'il avait entreprise en 1913.

Voulant doter la France d'un manuel analogue aux ouvrages allemands et anglais de Meyer, Beloch et Bury, il a écrit l'histoire du monde antique des origines à 107 av. J.-C. Le tome I, malheureusement, ne présente point, en raison de la guerre, l'ampleur des deux autres volumes, mais il ne nous intéresse pas, au point de vue africain, autant que le tome II et surtout le tome III.

En étudiant les puissances nouvelles qui étaient appelées à se disputer l'héritage de la race grecque, M. Cavaignac en vient, tout naturellement, à parler de Carthage. Après avoir rappelé ses origines, décrit son organisation et précisé ses ambitions, l'auteur expose l'échec des Carthaginois en Sicile et leurs relations avec Alexandre et le monde grec, puis conclut par quelques lignes vigoureuses sur les caractères sémitiques du grand port africain.

L'histoire de l'Afrique est plus largement abordée dans le tome III. C'est d'abord la suite de l'histoire de Carthage après Timoléon, son rôle vain de médiatrice en Sicile au temps d'Agathocle, le péril qu'elle courut pendant l'expédition d'Afrique (310-306), puis la situation après Agathocle. C'est enfin le grand drame qui va opposer le monde sémitique au monde romain; la lutte entre Carthage et Rome pour l'empire des mers. M. Cavaignac y a consacré quatre chapitres dont le dernier expose la ruine de Carthage, sa situation en présence du « prurit d'usurpation » de Massinissa, le dernier assaut dirigé par Scipion, le pillage et la destruction impitoyable de la ville, enfin la constitution d'une partie du territoire carthaginois en province romaine.

Dans ces quelques chapitres d'une brièveté parfois audacieuse, M. Cavaignac a donc retracé l'histoire de Carthage, depuis sa fondation jusqu'à sa chute. Leur principal intérêt tient à la mise en valeur des relations du grand port africain avec les puissances méditerranéennes.

Ils permettent de se faire une idée exacte du rôle que joua Carthage dans les questions siciliennes et du développement de la rivalité fatale qui devait amener sa destruction.

André JULIEN.

Henri DUGARD. — **Le Maroc de 1917.** — Paris, Payot, 1917.

Cet ouvrage n'est pas un travail d'ensemble sur le Maroc, mais une simple collection d'articles sur des questions d'actualité. L'auteur, après avoir sommairement rappelé les étapes de la conquête (1907-1917), expose les principaux problèmes politiques et économiques (administration, ressources agricoles et industrielles, avenir du

pays, développement urbain, rôle du Maroc pendant la guerre, rapports des Français et des indigènes). Parmi ces études de valeur inégale, il convient de noter celles qui sont consacrées au présent et à l'avenir de Casablanca, ainsi que les pages où l'auteur étudie le fonctionnement du protectorat. Il montre avec quelle souplesse ce régime a pu s'adapter aux nécessités ethnographiques, géographiques, politiques et sociales des diverses régions de l'empire chérifien. Le lecteur y trouvera, notamment, à propos de l'organisation du Sud marocain, une analyse très fouillée de la « politique berbère ». Tout en se gardant d'un optimisme exagéré, M. D. estime que les résultats obtenus depuis dix ans témoignent en faveur de l'esprit d'entreprise des Français et permettent d'espérer une large rémunération des sacrifices consentis jusqu'à ce jour.

G. YVER.

Mémoires et documents rares ou inédits relatifs à la Tunisie, publiés par l'Institut de Carthage.

I. — **Journal de l'ambassade de Suleïman Aga à la cour de France (janvier-mai 1777), rédigé par Ruffin, interprète du roi,** publié avec une préface, des notes et des éclaircissements, par Marthe CONOR et Pierre GRANDCHAMP. — Tunis, Imprimerie Rapide, 3, rue Saint-Charles, 1917-XIV, 123 p., 8°

En 1776, le bey de Tunis décida d'envoyer à la cour de Versailles un ambassadeur extraordinaire, Suleïman Aga, chargé de complimenter Louis XVI à l'occasion de son avènement. Débarqué à Toulon, le 16 février, arrivé à Paris le 1er mars, reçu en audience solennelle à Versailles le 10 mars, l'envoyé tunisien séjourna dans la capitale jusqu'au 8 mai. Il regagna alors Toulon et fit voile pour la Tunisie le 3 juin.

L'interprète Ruffin avait été désigné par le ministre de la marine, M. de Sartines, pour accompagner Suleïman durant son voyage en France. Il devait l'initier aux règles du protocole et surtout le distraire. Il s'acquitta de son mieux de cette tâche assez délicate, étant donné le caractère fantasque de l'ambassadeur et son ignorance et son mépris absolus des usages occidentaux. En fonctionnaire consciencieux, Ruffin a noté au jour le jour les multiples incidents de sa mission. Ce journal méritait de ne pas rester inédit. S'il ne renferme pas de révélations politiques, du moins abonde-t-il en détails piquants ou pittoresques, notamment sur les distractions officielles et extra-officielles qu'offrait le Paris de 1777 à un Oriental de marque. Des notes concises et de nombreuses pièces d'archives éclairent et complètent utilement la relation elle-même.

G. Yver.

E. Montet. — **Etudes orientales et religieuses.** — Genève, Georg, 1917, xi-359 p., in-8°.

Pour fêter les trente années de professorat de M. Ed. Montet, la Faculté de théologie de Genève vient de publier un beau volume de *Mélanges* où on trouvera rassemblés divers mémoires de l'érudit professeur. Ils se rattachent aux deux sujets principaux de son enseignement, Israël et l'Islam, et nous font connaître l'activité qu'il a déployée dans ces deux domaines. Qu'il me soit permis d'exprimer un regret, c'est que ce volume commémoratif ne contienne pas comme ceux de ce genre (Mélanges de Harlez, Noeldeke, Codera y Zaidin, Goldziher, etc.) le portrait de celui à qui est rendu cet honneur mérité.

La première partie s'ouvre par un article sur *les Origines du peuple hébreu* ; l'auteur se rallie en l'affirmant

à la thèse de Renan; l'unité d'origine de la race sémitique et le siège unique de sa résidence primitive qui fut l'Asie. Le second article a pour titre : *Les Israélites en Egypte et leur exode du pays de la servitude ;* M. Montet, d'après l'ensemble des travaux sur ce sujet, fait émigrer les Israélites en Egypte pendant la domination des peuples de l'Asie occidentale, les Hyqsos (Héthéens, Sémites ou Chananéens). Restés dans le pays après l'expulsion des étrangers, ils durent partir à leur tour au temps de Merenptah, fils de Ramsès II (Sesostris) et passèrent la mer Rouge entre le lac Timsah et les lacs Amers, en profitant d'une marée extraordinaire. Dans l'article sur le *Premier conflit entre Pharisiens et Sadducéens*, l'auteur établit que l'anecdote rapportée différemment par Josèphe, le Talmud et Abou'l Fath est une fable qui a présenté sous une forme concrète la répulsion des Pharisiens contre le principe sur lequel reposait la monarchie asmonéenne : l'union du pouvoir civil et du pouvoir religieux. Il faut ajouter aussi la dissidence religieuse : les Sadducéens, devenus solidaires des Asmonéens, n'admettant pas plus que les anciens Juifs le dogme de l'immortalité de l'âme, ce qui les faisait considérer comme matérialistes. Encore aujourd'hui, le nom d'*Epicaures* (épicurien, matérialiste), est une injure chez les Juifs d'Alsace et des pays rhénans. Ils étaient d'ailleurs plus tolérants que leurs adversaires. Dans l'article *De la notion de divinité contenue dans les mots Elohim, Eloha, El et Iahweh,* M. Montet cherche à dégager la signification précise de ces noms qui se réduisent à deux : El et Iahweh. Il établit qu'El, qu'on retrouve comme un élément des noms théophores dans toutes les langues sémitiques, était une divinité naturiste chez les Israélites qui emportèrent ensuite de leur séjour au Sinaï le culte de Iahweh. Ce ne fut qu'à la longue que ce dernier qui, comme le pensent Ewald, Welhausen et Stade, fut primitivement le dieu de l'orage, devint un dieu moral. Le chapitre sur

les sacrifices dans l'antique Israel montre que là, comme chez les autres peuples, l'idée fondamentale du sacrifice est celle d'un repas offert à la divinité et d'une communion par ce repas entre la divinité et son adorateur, ce qui implique l'anthropomorphisme le plus grossier : les exemples n'en sont pas sans doute rares dans la Bible. A cette offrande se rattache la coutume de mettre à part pour le dieu de la tribu, une partie ou la totalité du butin qui doit être détruite entièrement. Les sacrifices humains et la circoncision partent du même principe. Vient ensuite une étude sur le *Livre de Job*, son origine et sa composition. Contrairement à l'opinion de l'école rationaliste, il ne s'agit pas de la croyance à la vie future qui est visée dans quelques passages. « La résignation et la soumission à l'arbitraire divin, tel est le dernier mot du poète ; il ne comporte aucune solution quelconque de la douloureuse question posée. » Au reste, c'est le chef-d'œuvre de la littérature hébraïque, composé peut-être dans le nord de l'Arabie, ou plus exactement l'Idumée, par quelqu'un qui connaissait bien l'Egypte et le Nil, mais qui était resté étranger aux traditions mosaïques et au culte de Jérusalem. On y trouve du reste des interpolations et des interversions. Toutes ces conclusions sont
tations et des interversions. Toutes ces conclusions sont
celles que Renan a développées dans l'étude magistrale qui sert d'introduction à sa traduction du *Livre de Job*. Vient ensuite un article sommaire sur le *Canon, le Texte et les premières traductions de l'Ancien Testament* et un autre sur la *Chanson de Bricou*, randonnée que M. Montet croit d'origine juive. Au moment où parut cet article dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, j'ai étudié cette randonnée, son origine et ses diverses versions dans la *Revue des Traditions populaires* (T. v, p. 545-547, 598 ; T. vi, p. 371-372, 501-502). Stœber qui s'en était occupé dans un travail que ne paraît pas avoir connu M. Montet, y trouvait un sens religieux, historique et messianique : dans sa dissertation *De Hœdo*, Probst prétendait que ce chant représentait d'une manière allégorique le destin du peuple juif qui doit subir une série d'oppresseurs se détruisant les uns les autres jusqu'à ce que le Seigneur le délivre. Ces interprétations qui ont pour point de départ le chant de la Haggadah sont absolument erronées : les indications fournies par A. Darmesteter à G. Paris pour son article (*Romania*, 1872, p. 118, 225) montrent bien que la *Chanson de Bricou* n'a pas pour origine le chant juif du Chevreau. C'est le contraire qui a eu lieu et je ne suis pas non plus de l'avis de M. Montet qui croit à une source asiatique. J'en vois l'origine dans une coutume grecque que nous connaissons par Pausanias (*Attiques*, ch. xxiv, xxviii), Elien (*Histoires diverses*, L. viii, ch. 3) et Porphyre (*De abstinentia*, L. ii, ch. 30), d'après laquelle on mettait en accusation, le jour de la fête des Bouphonies ou Diipolies, tous ceux qui avaient pris part au sacrifice du bœuf et qui se rejetaient la faute successivement l'un sur l'autre.

II. — La seconde partie comprend les mémoires sur l'Islam; le premier traite des *Confréries religieuses de l'Islam, leur rôle religieux et social*. C'est un tableau sommaire, résultat d'une mission accomplie au Maroc par M. Montet en 1900-1901 et qui nous donne une idée exacte de ces confréries. Il ne faudrait pourtant pas faire remonter jusqu'au khalife Abou Bekr l'origine de l'association des O. Sidi Cheikh (p. 156). Cette famille prétend avoir pour ancêtre le successeur du Prophète, mais la confrérie ne date que de Sidi Cheikh 'Abd el Qâder (1615 ap. J.-C.) et n'est qu'un rameau de celle des Chadelya. La conclusion est que l'influence politique des ordres religieux, après avoir été très grande, est actuellement réduite à peu de chose, en raison de leurs rivalités, de leur manque de cohésion de l'affiliation des principaux membres du makhzen aux principales confréries. Le second mémoire est consacré au *Culte des*

saints dans l'Islam au Maghreb. Même restreint à cette région, il présente des lacunes, surtout dans la bibliographie. Les ouvrages d'hagiographie publiés à Fas, par exemple, n'ont été cités nulle part. Un texte des plus importants est le poème connu chez les Djebâlah sous le nom de جمهر صالحين et qui est un panégyrique aussi complet que possible des saints marocains. D'un autre côté, il aurait été bon de n'accorder aucune valeur à des légendes comme celle qui fait venir le nom de Sidi Megdoul (d'où est appelée la ville de Mogador, en arabe Soueirah) celui de l'Ecossais Mac Donald. M. Montet ne nomme pas celui qui lui fait ce récit singulier : ceux qui ont parlé de ce marabout (J. Leclercq, *De Mogador à Biskra*, p. 93-95, et Doutté, *En Tribu*, p. 236, 313) n'ont pas mentionné cette étymologie fantastique qui rappelle celle des Aït Fraoussen par Français, ou de Moqrani par Montmorency. D'ailleurs, s'il s'agit d'un renégat, on sait qu'il ne garde jamais son nom européen en embrassant l'islamisme ; je rappellerai entre autres Anselmo de Turmeda, devenu cheikh 'Abd Allah Terdjuman. Le mémoire suivant nous donne le *Rituel d'abjuration des Musulmans dans l'église grecque*. Déjà publié par Sylburg dans ses *Saracenica*, il est reproduit ici avec une traduction française et des notes explicatives. Une attention toute particulière doit être donnée au chapitre intitulé *Bâbisme et Behaïsme, un essai de réforme de l'Islam*. C'est en effet un essai de réforme, ou plutôt de réaction contre l'esprit et contre la lettre de l'Islam, et il est à remarquer qu'il se produisit non chez les Sunnites, mais chez les Chiites. La doctrine du Bâb se répandit dans toute la Perse ; le sang versé par les bourreaux du Chah Nasr eddin coula à flots : les martyrs firent naître des martyrs. Aujourd'hui encore le behaïsme, une des sectes entre lesquelles se divisa le bâbisme, après le supplice de son fondateur, compte de nombreux adhérents. Vient ensuite un article sur *les Zkara*. Il faut se souven-

qu'il a été écrit en 1905, alors qu'on n'avait que les fantaisies accueillies par M. Mouliéras qui voyait en eux des positivistes. Aujourd'hui que cette région est soumise à l'autorité française, on sait que les Zkara ne sont ni des chrétiens, ni des libres-penseurs, mais des Musulmans dégénérés, arrivés à l'état où se trouvaient à la suite de l'anarchie politique, les tribus du Maghreb central au XVIe siècle, lorsque les marabouts vinrent de nouveau leur prêcher l'Islam. Je ne crois pas utile d'insister sur le paradoxe de M. Montet qui en fait des Druses. Deux rapides descriptions, l'une de *Fâs*, l'autre de *Marrâkech*, viennent ensuite. Je ferai deux remarques à propos de la première de ces villes : c'est que son territoire était déjà habité lors de sa fondation par Idris II, comme le montrent les anciens tombeaux récemment découverts près de Bâb Gisa et semblables à ceux qui ont été fouillés à Taza par le lieutenant Campardou. C'est ce qu'indiquait déjà la légende du solitaire chrétien rapportée au début du *Raoudh el Qirtâs*. La seconde, c'est qu'en dépit de la tradition fasienne, Idris II n'est pas enterré à Fas, mais à Mouley Idris, près du Zerhoun, comme le dit formellement le *Raoudh el Qirtâs*. *Le théâtre en Perse* est le sujet de l'article suivant : M. Montet, après avoir parlé de la farce (*temacha*) étudie les *téaziés* d'après les drames traduits par Gobineau et Chodzko. C'étaient déjà les sources de Renan pour son article sur *les Téaziés de la Perse* (*Nouvelles Etudes d'histoire religieuse*, Paris, 1884, p. 185-215). Tous deux auraient pu y ajouter la traduction de la collection acquise par le colonel Lewis Pelly (*The Miracle Play of Hasan and Husain*, Londres, 1879, 2 v. in-8°) et qui ne renferme pas moins de 37 pièces. Le rapide exposé que donne M. Montet est aussi exact qu'intéressant; il nous montre ce théâtre, national et populaire, ayant une origine religieuse et resté fidèle à cette origine. Ce volume se termine par un article sur *les rapports de la France avec l'Islam;* il énumère tous les

bienfaits qu'elle accorde à ses sujets musulmans et surtout à ceux qui se battent en ce moment pour la cause de la civilisation et de l'humanité. Quant au sentiment même des Musulmans en Afrique, M. Montet se laisse aller à de généreuses illusions qu'il est difficile de discuter maintenant. Je me contente de le renvoyer au travail consciencieux et documenté de M. Desparmet, *La Turcophilie en Algérie*, Alger, 1916-1917.

Ce compte rendu détaillé poura, j'espère, faire juger la variété des connaissances de M. Montet et de l'intérêt que présente son livre.

René Basset.

P. A. Benton, second class district officer. Bornu province, Nigeria. — **Primer of Kanuri Grammar.** — Oxford University Press, 1917, 130 p., in-12.

Le présent ouvrage est une traduction modifiée et augmentée du manuel publié en 1913 à Berlin par le lieutenant Von Duisburg, résident de Dikoa, dans ce qui était alors le Kameroun allemand, au sud du Tchad. Le Kanouri est parlé tant par les populations de race bornoue que par d'autres, environ deux millions d'individus dont 240.000 en territoire français. Avec le haousa, c'est la langue indigène commerciale la plus répandue dans le nord de l'Afrique. On l'entend aussi bien au village nègre d'Oran qu'à Tripoli et au Caire. Il est divisé en un certain nombre de dialectes : ceux du Mandara, du Manya, du Kersmina ou Kerbina, du Kotoka et de Dikoa qui diffèrent entre eux comme les dialectes allemands. Celui de Dikoa est considéré comme le plus pur. On voit quelle est l'utilité d'un manuel élémentaire et pratique, rédigé sur place à côté de la grammaire plus détaillée de Koelle qui avait l'inconvénient d'avoir été rédigée à Sierra Leone avec l'aide d'un informateur parfois peu sûr.

Après les éléments de grammaire (p. 13-87), viennent un chapitre sur les adverbes emphatiques en haousa et en kanouri, quelques proverbes empruntés au manuel de Von Duisburg et un vocabulaire anglais-kanouri et kanouri-anglais pour servir de supplément à ceux de l'*African Native Literature in Kanuri* de Koelle et des *Kanuri Readings* de Benton. Ce court manuel rendra des services dans sa sphère et il serait à désirer qu'il existât en français une traduction ou un ouvrage du même genre, étant donné que la France compte dans ses colonies une forte population bornoue.

René Basset.

Snouck Hurgronje. — **The Revolt in Arabia.** — New-York, Putnam's Sons, 1917, VII-50 p., in-8°.

On est peu informé en Europe de la place que tient, dans la lutte mondiale, l'insurrection arabe contre les Turcs, auxiliaires des Allemands, et, comme le fait remarquer M. Richard Gottheil dans sa préface, nul n'était mieux à même d'en faire l'exposé que M. Snouck Hurgronje qui a vécu un an à Djeddah et à la Mekke. C'est ce qu'il a donné dans un journal hollandais, *Nieuwe Rotterdamsche Courant* et ses articles ont été traduits en anglais. Les mensonges de l'agence allemande Wolff sont dévoilés d'une façon péremptoire dans ce tableau du soulèvement national de l'Islam. Après avoir esquissé les vicissitudes de la Mekke et de Médine sous le gouvernement des khalifes, il nous montre la dynastie des chérifs établissant à la Mekke vers l'an 1200 de notre ère, une autorité respectée par les souverains mamlouks d'Egypte, et, après la chute de leur domination, par les sultans ottomans. Mais l'incapacité de ces chérifs, vis-à-vis des Ouahabites, amena la Porte à affirmer d'une façon plus effective sa suprématie. Elle fut battue en brèche grâce à

la révolution de 1908 : les troupes musulmanes avaient excité contre elles, par leur grossièreté et leur turbulence, les populations arabes dont, en outre, les intérêts étaient lésés, par la réduction du pèlerinage, leur principale ressource. La révolte devait donc avoir lieu fatalement et la tentative des Turcs proclamant la guerre sainte (1) échoua totalement. Ce résultat n'est pas à regretter pour tous ceux (c'est un neutre qui parle) qui considèrent comme abominable de jouer avec le feu des haines religieuses. On trouvera à l'appendice la proclamation du chérif de la Mekke.

René Basset.

(1) Cf. Snouck Hurgronje, *Heilige oorlog made in Germany*, tiré à part de la revue *De Gids*, 1915, n° 1.

Le Gérant : J. BÉVIA.

Études de Géographie zoologique sur la Berbérie

II. — LES BOVINÉS

Trois espèces de Bovinés sont connues de la Berbérie :

l'une à la fois fossile et vivante, mais n'existant plus qu'à l'état domestique, *Bos taurus* Linné (le Bœuf) ;

une seconde exclusivement fossile, *Buffelus antiquus* Duvernoy ;

une troisième qui, introduite à l'état domestique, est redevenue sauvage, *Buffelus indicus* Linné (le Buffle indien).

Dans Bos TAURUS LINNÉ (LE BOEUF) on a distingué diverses variétés, dont les mieux définies sont :

B. taurus primigenius Bojanus, qui est bien caractérisé à l'état fossile, mais qui vivait peut-être encore dans les temps historiques (1) ;

B. taurus brachyceros Rütimeyer, connu également du Quaternaire et d'où sont dérivées plusieurs de nos races domestiques.

De l'une et de l'autre de ces variétés il existe une forme représentative dans l'Afrique mineure, savoir :

B. taurus primigenius mauritanicus P. Thomas,

(1) Plusieurs paléontologistes ont cru reconnaître *B. taurus primigenius* dans l'*Urus* décrit pour la première fois par César parmi les animaux de la forêt Hercynienne (*De Bello gallico*, VI, 28). Ce nom d'*Urus* n'est vraisemblablement que le vieux haut allemand *Ur* latinisé. Il correspondrait à l'allemand *Auer* dans *Auerochs*, qui est le nom actuel du Bison d'Europe (*Bison bonasus* Linné). Le mot *Ur* s'est conservé dans plusieurs localités de la Suisse, où il sert à désigner le Taureau commun, ce qui pourrait être considéré comme un argument en faveur de l'identité ou tout au moins de la très proche parenté de l'*Urus* avec le Bœuf domestique.

B. taurus brachyceros ibericus Sanson.

Si le paléontologiste ne doit négliger l'examen comparatif d'aucune des pièces du squelette des Vertébrés fossiles c'est surtout dans la forme de l'ossature de la tête, qu'il doit rechercher les caractères différentiels des variétés et des races de Taurins. Les zootechniciens n'ont, d'ailleurs, pas échappé à cette obligation, et Sanson a fondé sa classification des Bovins principalement sur la forme du profil céphalique et sur les variations des proportions de la tête :

Dans ses *types rectilignes* il place les animaux au front plat, sans protubérance marquée au niveau du chignon et dont les orbites ne font point saillie sur le plan du front ;

les *types concavilignes* ont le front excavé entre les orbites ; celles-ci font une saillie parfois très accusée sur les côtés du front ; le chignon n'est pas saillant ;

les *types convexilignes* ont le chignon saillant et les orbites effacées.

Il considère, d'autre part, comme *longilignes*, les animaux essentiellement dolichocéphales et dolichocères,

brévilignes, ceux qui sont brachycéphales et brachycères,

médiolignes (1), les mésaticéphales et mésaticères.

La taille, chez l'adulte, joue aussi un rôle important dans la distinction des races de Bœufs.

Appartiennent aux *types eumétriques*, les Bovins dont le poids moyen oscille autour de 650 kilogrammes,

aux *types ellipométriques*, ceux dont le poids moyen varie de 350 à 150 kilogrammes,

aux *types hypermétriques*, ceux dont le poids moyen est de 1.000 à 1.200 kilogrammes.

Évidemment le paléontologiste, qui n'aura à sa disposition que quelques ossements d'un Bœuf fossile, sera embarassé pour évaluer son poids probable à l'état vivant ; mais s'il se trouve en présence d'un squelette plus ou moins complet, il pourra tenter de faire cette détermination en recourant à l'une des méthodes connues de Quételet, de Crevat ou d'autres.

(1) On peut regretter l'emploi d'une même désinence « ligne » qu'il s'agisse de la forme du profil céphalique ou bien de la variation des proportions.

Bos PRIMIGENIUS BOJANUS (1) est un *type rectiligne*, *médioligne*, *hypermétrique*, dont la taille au garrot pouvait atteindre 2m 10. Sa forme algérienne (2) Bos TAURUS PRIMIGENIUS MAURITANICUS P. THOMAS (3) (1882) était beaucoup moins puissante et ne mesurait guère que 1m 90 au maximum. *B. opisthonomus* Pomel (4) (1894) doit être rapporté à cette même forme, ainsi que l'ont fait remarquer MM. Boule (5) et Dürst (6).

Une autre forme, de petites dimensions, *B. t. primigenius Siciliæ* Pohlig (7), habitait la Sicile au Quaternaire. Elle était certainement apparentée de près à un Bœuf un peu plus grand, *B. t. primigenius Italiæ* Pohlig (7), qui a été décrit du Quaternaire ancien du Val de Chiana (Toscane). Des restes fossiles qui indiquent également des animaux de taille intermédiaire entre le petit *Leptobos elatus* Croi-

(1) Synonymes : *Bos taurus fossilis* Baër, *B. urus priscus* Schloth.

(2) L'aire d'habitat de *B. t. primigenius* comprenait, suivant M. Dürst, en dehors de l'Afrique du Nord, toute l'Europe, la Palestine, la Mésopotamie, le Kourdistan, le Nord-Est et l'Est de l'Asie (Dürst, *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 143-145).

(3) *Bull. Soc. Zool. France*, VI, 1881 (1882), p. 127.

(4) *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 15 et suiv., pl. I et suiv. *(Carte Géologique de l'Algérie)*.

(5) *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 7 ; *Les Grottes de Grimaldi*, I, fasc. 3, 1910, p. 225. — Pomel (*Bœufs Taureaux*, 1894, p. 24) dit d'ailleurs que *B. primigenius mauritanicus* pourrait bien ne pas différer de *B. opisthonomus*.

(6) *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 148. — Pour M. Dürst, *B. t. p. mauritanicus* est absolument identique à *B. t. primigenius* type.

(7) *Bull. Soc. belge Géol.*, XXV, 1911, Procès-verb., p. 311-322.

zet [1] du Pliocène supérieur et le grand *B. t. primigenius* du Pléistocène, ont été rencontrés dans divers gisements postpliocènes ou pléistocènes très anciens : Forest bed de Cromer, sables de Rosières (Cher) [2], phosphorites du Quercy [3], Süssenborn (Thuringe) [4], etc.

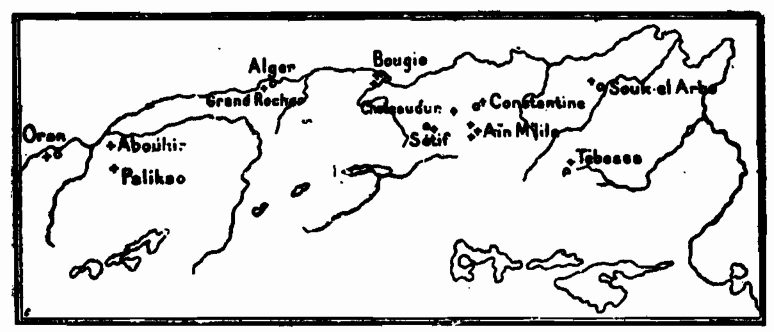


FIGURE 1.

Carte de la distribution de *Bos taurus* en Algérie et en Tunisie au Quaternaire.

Échelle : $\frac{1}{12.000.000}$

+ *Bos taurus primigenius mauritanicus* : Gisements fossilifères.
o *Bos taurus brachyceros ibericus* : Gisements fossilifères.

B. t. p. mauritanicus a été signalé de nombreuses localités disséminées dans toute l'Algérie et la Tunisie, savoir (fig. 1) [5] :

---

(1) Synonymes : *B. etruscus* Falconer, *B. elaphus* Pomel, *B. concudensis*, *Leptobos Strozzi* Rütim.

(2) Stehlin, *Bull. Soc. Géol. France*, 4, IX, 1909, p. 201.

(3) Harlé et Stehlin, *Bull. Soc. Géol. France*, 4, IX, 1909, p. 41.

(4) Wüst, *Abh. Naturf. Ges. zu Halle*, 1901.

(5) Depuis que ces lignes ont été données à l'impression la présence de *Bos taurus primigenius mauritanicus* a été reconnue :

1° dans une grotte de Taza (Maroc oriental) : Pléistocène (Moustérien) et Néopléistocène (Ibéromaurusien) : Doumergue *in* Campardou, *Bull. Soc. Géogr. et Archeol. Oran*, XXXVII, 1917, p. 17 ;

2° dans une grotte de Bou Zabaouin, près d'Aïn M'lila (plaine des Ouled Abd en Nour) : Néopléistocène (Maurétanien). L. Joleaud et Debruge *in litt.*

3° dans les escargotières de Redeyef (Tunisie méridionale) : Néopléistocène (Gétulien) : Gobert, *Cah. Archéol. Tunis*, nouv. sér., II, 1914, p. 139. *(Note ajoutée pendant l'impression).*

TABLEAU I

—

DISTRIBUTION DU *Bos taurus mauritanicus*

AU QUATERNAIRE EN BERBÉRIE

RÉGIONS NATURELLES		GISEMENTS	ÉTAGES GÉOLOGIQUES	INDUSTRIES
Tell littoral	Sahel d'Oran.......	Grotte d'Ain el Turk (1).	Pléistocène.	Moustérien.
		Grottes d'Oran (2).	Pléistocène.	Moustérien.
			Néopléistocène.	Néolithique (Maurétanien).
		Station de la gare d'Arbal (3).	Néopléistocène.	Néolithique (Maurétanien).
		Station de Saint-Louis (3).	Néopléistocène.	Néolithique (Maurétanien).
	Sahel d'Alger.......	Station d'Aboukir (4).	Pléistocène.	Chelléen.
		Grottes de la Pointe Pescade (5).	Pléistocène.	Moustérien.
		Grotte des Bains Romains (6).	Pléistocène.	Moustérien.
		Grotte du boulevard Bru (7).	Néopléistocène.	Néolithique (Maurétanien).
	Grande Kabylie....	Station du Pic des Singes, près de Bougie (8).	Néopléistocène.	Néolithique récent.
		Grotte Ali Bacha, près Bougie (9).	Pléistocène.	Moustérien.
	Monts de La Calle..	Grès de dunes d'Oum Teboul (4).	Postpliocène.	»
Tell intérieur	Vallée de la Tafna.	Station de Mouilah, près de Lalla Marnia (10).	Néopléistocène.	Paléolithique récent (Ibéro-maurusien).
		Station du lac Karar, près de Montagnac (11) (?).	Pléistocène.	Acheuléen.
	Vallée du Chéliff...	Argiles des fentes du travertin de Milians (13).	Postpliocène.	»
	Monts de Constantine.....	Couches inférieures des grottes de Constantine (13).	Pléistocène.	Moustérien.
		Argiles des fentes du travertin du Mansoura (14).	Postpliocène.	»
Hauts-Plateaux	[illegible] de Saida...	Grotte de Saida (15).	Néopléistocène.	Néolithique.
	[illegible]ne de [illegible]tif.....	Escargotière de Bir Ensa (16).	Néopléistocène.	Paléolithique récent (Gétulien).
	Plaine des Ouled Abd en Nour.......	Escargotière de Mechta el Arbi, près de Châteaudun (17).	Néopléistocène.	Paléolithique récent (Gétulien).
		Alluvions de fond de l'oued Seguin, près de Telergma (16).	Pléistocène.	»
		Escargotière d'Ain Mlila (18).	Néopléistocène.	Paléolithique récent (Gétulien).
Atlas saharien : Monts de Tébessa		Escargotières de Tébessa (20).	Néopléistocène.	Paléolithique récent (Gétulien).

(1) Pallary, *Ass. Franç. Avanc. Sciences*, xx, Marseille, 2, 1891 (1892), p. 604 ; *Bull. Soc. Anthrop. Lyon*, xi, 1892, p. 295 ; — Pomel, *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 55, pl. ix.

(2) Pallary et Tommasini, *Assoc. Franç. Avanc. Sciences*, xx, Marseille, 2, 1891 (1892), p. 646 ; — Doumergue, *Id.*, xxi, Pau, 2, 1892 (1893), p. 262, *Bull. Soc. Géog. et Archéol. Oran*, xxvii, 1907, p. 393 ; — Pomel, *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 52, pl. ii et suiv.

(3) Doumergue, *Bull. Soc. Géog. et Archéol.*, Oran, xxx, 1900.

(4) Pomel, *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 41, pl. i et suiv.

(5) Bourjot, *Bull. Soc. Climat. Alger*, v, 1868 ; — Pomel, *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 46, pl. v et viii.

(6) Ficheur et Brives, *Compt.-rend. Acad. Sciences*, cxxx, 1900, p. 1485.

(7) Flamand, *Assoc. Franç. Avanc. Sciences*, xxx, Ajaccio, 2, 1901 (1902), p. 730.

(8) Debruge, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, viii (xxxix), 1905 (1906), p. 80.

(9) Debruge, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, ix (xl), 1906 (1907), p. 150, 155.

(10) Pallary, *Bull. Archéol.*, 1909 ; — Barbin et Pallary, *Bull. Soc. Géog. et Archéol. Oran*, xxx, 1910, p. 86.

(11) Boule, *L'Anthropologie*, xi, 1900, p. 12.

(12) Pomel, *Bull. Soc. Climat. Alger*, 1873 ; *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 30, pl. xiv.

(13) Pallary *in* Debruge, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, xi (xlii), 1908 (1909), p. 154, et *Ass. Franç. Avanc. Sciences*, xxxviii, Lille, 2, 1909 (1910), p. 821.

(14) P. Thomas, *Mém. Soc. Géol. France*, 3, iii, 1884, p. 20 ; — Pomel, *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 51.

(15) Doumergue et Poirier, *Bull. Soc. Géog. et Archéol. Oran*, xvi, 1894, p. 112-113.

(16) P. Thomas, *Bull. Soc. Zool. France*, vi, 1881 (1882), p. 126 et suiv., pl. iii ; *Mém. Soc. Géol. France*, 3, iii, 1884, p. 37 et suiv.

(17) L. Joleaud *in* Debruge et Mercier, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 5, iii (xlvi), 1912 (1913), p. 298.

(18) P. Thomas, *Bull. Soc. Climat. Alger*, 1877, p. 1 ; *Bull. Soc. Zool. France*, vi, 1881 (1882), p. 128 ; *Mém. Soc. Géol. France*, 3, iii, 1884, p. 38.

(19) L. Joleaud *in* coll.

(20) Debruge, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 5, i (xliv), 1910 (1911), p. 100.

Peut-être *B. t. p. mauritanicus* vivait-il encore dans certaines parties de la Berbérie à l'époque romaine. Élien (1) consacre, en effet, un chapitre entier aux Bœufs sauvages de Lybie : ils étaient fort nombreux et si rapides à la course qu'ils fatiguaient les chevaux des chasseurs, obligeant souvent ceux-ci à abandonner leur poursuite. Il s'agit évidemment là d'animaux de grande taille, comme c'était le cas de *B. t. p. mauritanicus* (2).

Il y a trois quarts de siècle, l'anglais Blyth (3) a décrit un *B. atlanticus* (*Sherif el oued* des Arabes du Maroc) (4), qui vivrait dans le centre de l'Atlas marocain. Cet animal aurait 1m80 et plus de hauteur, la forme générale du Bison, la tête du Bœuf ordinaire, les cornes dirigées presque droit vers le haut ; il serait brun noirâtre et présenterait, autour de sa bosse, une couronne de poils. Étant donnée la forme de ses cornes, *B. atlanticus* Blyth ne saurait être confondu avec *Buffelus antiquus* ; serait-ce le *B. t. primigenius*, c'est ce que l'insuffisance de sa description ne permet pas d'affirmer (5).

(1) *Not. anim.*, XIV, 11.

(2) C. Tissot (*Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, I, 1884, p. 343-344) croit que le texte d'Élien ne s'applique pas au Buffle rouge (évidemment *Bubalis boselaphus*, le Bubale), mais plutôt au Buffle blanc (*Oryx leucoryx*) ou à l'*Ouadan* (*Ammotragus lervia*). Je ne le crois pas, car ces deux derniers animaux sont décrits l'un et l'autre dans Élien et le second est même appelé au chapitre XIV, paragraphe 16, Chèvre sauvage de Lybie.

(3) *Proc. Zool. Soc. London*, 1841, p. 6.

(4) M. Trouessart (*Caus. sc. Soc. Zool. France*, I, n° 10, 1905, p. 406, note infrapag. 1) fait remarquer que « l'existence d'un Bœuf sauvage « (*Bos atlanticus* Blyth) au Maroc ne repose sur aucun document « précis. »

(5) Des bœufs sauvages vivaient encore en Egypte au temps de l'ancien Empire : ils étaient appelés *Nag*, tandis que les Bœufs domestiques étaient nommés *Aoua*. Les uns et les autres appartenaient à la forme de *B. taurus* appelée par M. Dürst *B. macroceros* (Gaillard, *Rev. Ethnogr. et Sociol.*, 1912, n° 11-12).

M. Dechambre (1) considère *B. mauritanicus* P. Thomas comme l'ancêtre des races brunes de l'Espagne, du Portugal, de la Camargue et de l'Atlas. Il base cette opinion sur les caractères communs que présenteraient le profil, l'insertion et la forme des cornes chez tous ces Bovidés. « Ainsi que dans un grand nombre de cas, ajoute-t-il, les » variations du format interviennent ici pour donner des » races qui conservent les attributs généraux du type, en » subissant une réduction de taille et de poids parfois très » accusée. Les dérivés ellipométriques peuvent fort bien » descendre directement de la forme quaternaire. » C'est d'ailleurs là une théorie admise d'une façon générale par M. Dechambre (2) : « dans la plupart des cas, dit-il, il est » très facile de suivre la dérivation des races naines à » partir des races eumétriques, les autres coordonnées, y » compris le pelage, n'ayant pas subi de modification » appréciable. »

Cette manière de voir est cependant en contradiction avec ce que nous connaissons des lois de l'évolution. D'une façon à peu près constante nous voyons, en effet, les formes de petite taille acquérir progressivement des dimensions plus grandes, pour finir par s'éteindre, après avoir donné naissance à des formes géantes. L'action de l'homme sur les animaux domestiques ne s'est sûrement pas exercée dans un autre sens, car il a toujours eu intérêt à conserver les individus les plus forts s'il avait en vue l'utilisation de leur action musculaire, les plus volumineux s'ils étaient destinés à l'alimentation et d'une manière générale les mieux développés.

Or, si l'on examine la répartition géographique des races ellipométriques de *B. taurus*, l'on voit que ces races

(1) *Loc. cit.*, p. 221-222.

(2) *Loc. cit.*, p. 18.

sont localisées dans un petit nombre de pays : Islande, Irlande, Écosse, Norfolk, îles de la Manche, Bretagne, Suède, Russie septentrionale, Hartz, Haut-Palatinat, Pyrénées, Corse, Sardaigne, Berbérie. etc. Dans plusieurs de ces pays, l'on trouve simultanément des races ellipométriques appartenant à des groupes très différents, par exemple en Écosse, en Suède, en Bretagne[1].

Si certaines de ces races habitent des îles, l'on ne saurait voir dans ce facteur géographique l'unique cause

(1) Cette répartition est la suivante dans les 10 grands groupes distingués par M. Dechambre (*Loc. cit.*, p. 27, 112 et 283).

1er Groupe *Rectiligne et médioligne*	Races bretonnes de la Lande (à pelage pie) et du Léon (à pelage froment) ; race d'Ayr (Ecosse) ; race du Kerry (Irlande).
2e Groupe *Rectiligne et bréviligne*	Race brune de Corse ; race brune de Sardaigne ; race bretonne de la Montagne (à pelage brun).
3e Groupe *Rectiligne et longiligne*	?
4e Groupe *Concaviligne et médioligne*	Race blanche des forêts d'Écosse (race de Kiloe) ; race des West Highlands (N.-O. de l'Écosse).
5e Groupe *Concaviligne et longiligne*	Races des îles de la Manche (Jersey, Guernesey) ; race brune à courtes cornes de la Suède centrale et méridionale (le long de la côte et surtout dans les petites îles).
6e Groupe *Concaviligne et bréviligne*	Race brune de l'Atlas.
7e Groupe *Concaviligne sans cornes*	Race zyriane (Arkhangel) ; race rouge de la Suède centrale ; race des montagnes du N. de la Suède ; race d'Islande, race Galloway (S.-O. de l'Ecosse) ; race Aberdeen-Angus (N.-E. de l'Ecosse) ; races de l'Afrique occidentale et orientale.
8e Groupe *Convexiligne et médioligne*	Races blondes des Pyrénées.
9e Groupe *Convexiligne et longiligne*	Race rouge de Voigtland et de Sechsamt (Bavière) ; race rouge du Hartz.
10e Groupe *Convexiligne et bréviligne*	Race tachetée de la Suède ; ancienne race de Norfolk.

déterminante de leur nanisme[1], car il en est d'autres qui vivent sur le continent, en Russie, en Allemagne, en France. En outre il y a des races localisées dans des îles ou des presqu'îles qui sont eumétriques[2].

L'on ne peut davantage invoquer uniquement ailleurs l'adaptation à la montagne, car il y a des races ellipométriques dans des pays plats[3] et des races eumétriques dans des régions à relief très accusé[4].

Ce qu'il importe surtout de constater, c'est que la répartition géographique des races de Bœufs ellipométriques montre l'intime liaison de ces races et des plus anciennes populations de l'Europe occidentale et de l'Afrique du Nord, Celtes, Basques, Finnois, Méditerranéens occidentaux.

Je dois ajouter que plusieurs de ces races naines se rattachent à des formes archaïques plus ou moins déterminées. Tel est le cas de la race brune de Suède à courtes cornes[5] et de l'ancienne race du comté de Norfolk[6], qui dériveraient l'une et l'autre de races scandinaves de l'âge de pierre ; tel est le cas aussi de la race blanche, souvent désarmée[7], des forêts d'Écosse et d'Angleterre[8], des

(1) Voy. L. Joleaud, *Études de Géographie zoologique sur la Berbérie*, I, Les Cervidés, p. 8 (*Rev. Africaine*, n° 287, 1913, p. 479). — Cf. Keller, *Nouv. Mém. Soc Helv. Sciences Nat.*, XLVI, 2, 1911.

(2) Race à robe pie du Holstein ; race à robe rouge brun d'Angeln (Schleswig) ; race rouge des îles du Danemark.

(3) Races de la Lande bretonne, du Léon, de Jersey, de Guernesey, de la Suède littorale (brune à courtes cornes), zyriane.

(4) Races brunes de la Suisse, du Tyrol, de l'Apennin, de la Savoie, du Massif central, de l'Espagne ; races blondes du Massif central, de l'Espagne ; races rouges du pays de Galles, du Taunus, du Vogelsberg, de l'Auvergne, de l'Espagne ; races tachetées de l'Allemagne méridionale, des Alpes autrichiennes, de la Suisse, du Jura, des Vosges, du Morvan.

(5) Arenander, *Rodkullorna på Ellesbo*, 1911.

(6) Dechambre, *Loc. cit.*, p. 375.

(7) Par exemple à Ganton (Norfolk), et, d'ailleurs, dans la plupart des parcs anglais.

(8) Darwin, *Variations*, I, p. 92.

races sans cornes de Galloway et d'Angus(1), qui descendraient de l'ancien bétail sauvage de l'Écosse et du pays de Galles.

Pour M. Arenander(2), professeur à l'Institut agricole d'Ultuna (Suède), toutes les races de Bœufs sans cornes constitueraient, d'ailleurs, une variété spéciale, *B. akeratos*, qui serait la plus primitive des formes de Taurins. C'est elle qui aurait été trouvée, à l'état fossile, dans les palafittes néolithiques de la Suisse. Son ancêtre direct devrait alors être cherché dans *Leptobos Fratzeri* Rütim(3), espèce non cornue des alluvions probablement postpliocènes de la Nerbadah (Inde)(4).

D'après M. Ewart, certaines figurations des monuments de Babylone confirmeraient cette hypothèse que l'absence de cornes est un retour au type ancestral. Ajoutons que par le nom de *Hrcd'cb'a* les anciens Égyptiens désignaient déjà des Bœufs sans cornes. Ces animaux n'ont pas dû être rares dans la vallée du Nil car au domaine de Cha'fra'onch, il y eut, à un moment donné, 835 têtes de bétail à longues cornes et 220 sans cornes(5).

Je crois qu'en réalité les types ellipométriques sont plus directement liés aux formes ancestrales des Taurins que les grands Bovidés quaternaires, contrairement à l'opinion courante, qui les fait dériver de ceux-ci. Les types géants semblent bien plutôt avoir constitué des rameaux latéraux qui se sont éteints en raison même de leur taille excessive(1). Cette hypothèse paraît d'ailleurs confirmée, en ce qui concerne l'Afrique mineure, par la présence simultanée, au Quaternaire, de grands Bœufs (*B. primigenius*) qui ont disparu et de petits Bœufs, dont la descendance subsiste encore dans le pays.

(1) Dechambre, *Loc. cit.*, p. 269 et 272.

(2) *Kühn's Berichte*, XIII, 1898.

(3) *L. Fratzeri* était certainement un proche parent de *L. elatus* du Pliocène supérieur d'Europe.

(4) Un autre *Leptobos*, souvent aussi désarmé, *L. Falconeri* Rütim., a été trouvé dans le Pliocène ancien des Siwalik.

(5) Ermann, *Ægypten und ægyptisches Leben im Altertum*, 1885, p. 581.

Ces petits Bœufs ont été rapportés par Rütimeyer(2) à son Bos TAURUS BRACHYCEROS (= *B. longifrons* Owen)(3), variété qui serait caractérisée par sa taille médiocre, son front plus large que haut, concave entre les orbites(4). Ainsi *B. brachyceros* serait essentiellement un *type concaviligne, bréviligne, ellipométrique*. Or c'est justement ainsi que M. Dechambre(5) définit le Bœuf actuel de l'Atlas.

(1) Bien que plusieurs des races domestiques actuelles soient généralement considérées par les zootechniciens comme dérivant directement de *B. t. primigenius*, je pense cependant que notre Bœuf quaternaire géant s'est éteint sans laisser de descendance. Des diverses races qui ont été indiquées comme en provenant, trois seulement sont hypermétriques : ce sont les races de Breitenburg, du Bas Rhin et du Cotentin. Or toutes trois ont justement un profil concaviligne, tandis que *B. t. primigenius* l'a rectiligne. D'ailleurs l'Urus, si l'on s'en rapporte à César (*Commentaires*, V, 28) ne semble guère s'être laissé dompter : « On peut prendre des *Urus* vivants, mais on ne » parvient pas à les habituer à la vue de l'homme, à les apprivoiser, » même quand ils sont pris tout jeunes. » Comme d'autres grands animaux rebelles à la domestication, le *B. t. primigenius* aurait peu à peu disparu devant l'homme, qui en se multipliant, passait de la vie du chasseur, à celle du pasteur, puis du cultivateur.

Par contre, ont persisté des formes de moindre taille que M. Dürst, à la suite de Nehring, a placées dans *B. t. primigenius*, à côté du type géant décrit par Cuvier : ces formes, dérivées sans doute directement du petit *B. t. primigenius* postpliocène, semblent bien avoir donné naissance aux Bovins domestiques déjà représentés sur des cylindres chaldéens vieux de plus de 8.000 ans (V. les figures données par M. Dürst dans l'*Anthropologie*, VI, 1900, p. 154-155).

(2) *Die fauna der Pfahbauten*, 1862, p. 144. — V. aussi Cartailhac, *Matériaux pour l'hist. primit. et nat. de l'homme*, 1888; p. 221-232 et Dürst, *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 657.

(3) En dehors de l'Afrique du Nord, *B. brachyceros* est connu à l'état fossile, en Europe, depuis l'Irlande jusqu'en Suède, en Pologne, en Italie, et en Asie, depuis l'Asie mineure jusqu'en Chine.

(4) Dürst, *L'Anthropologie*, XI, 1906, p. 657. — V. aussi Nilsson, *Ofvers. Kongl. Wetensk.-Akad. Forhandl.*, 1848.

(5) *Loc. cit.*, p. 112.

Les Taurins de la Berbérie pourraient donc être envisagés comme la forme la plus primitive des descendants actuels de *B. brachyceros* (1). Ils ont été groupés par Sanson (2), sous le nom de *Bos taurus ibericus* avec les races de l'Espagne, du Portugal, des Pyrénées, de la Corse, de la Sardaigne, de Naples et de la Sicile. Toutes auraient le front déprimé entre les orbites, la face courte et large.

Cependant M. Dechambre (3) restreint son *type concaviligne-bréviligne* aux races brunes de l'Atlas (forme ellipométrique), de l'Espagne, du Portugal (4) et de la Camargue (5) (formes eumétriques).

Quant aux races blondes des Pyrénées, elles rentrent pour M. Dechambre (6) dans le *type convexiligne-médioligne*, les races brunes de Corse et de Sardaigne appartenant au *type rectiligne-bréviligne* (7), les races brunes des Pouilles et de la Calabre (8) étant rapportées au *type rectiligne-longiligne* (9).

Pomel a distingué deux formes parmi les petits Bœufs fossiles d'Algérie. L'une serait le Bœuf actuel de la Berbérie (*B. t. b. ibericus* Sanson). L'autre, *B. curvidens*

(1) Peut-être pourrait-on voir une forme ancestrale de *B. t. brachyceros* dans le petit *B. t. mastodontis* Pohlig (*Bull. Soc. belge Géol.*, XXV, 1911, Proc.-verb. p. 311) trouvé dans le Pliocène récent d'Asti.

(2) *Traité de Zootechnie*, VI, 1878, p. 139-148.

(3) *Loc. cit.*, p. 112.

(4) La race portugaise brune de Barrosa a été rapportée par M. Dürst (*L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 674) à son *B. macroceros* (= *B. africanus* = *B. asiaticus*).

(5) La race de la Camargue était attribuée par Sanson (*Loc. cit.*, p. 138) à son *B. asiaticus*.

(6) *Loc. cit.*, p. 286.

(7) Dechambre, *Loc. cit.*, p. 27. — M. Keller (*Nouv. Mém. Soc., Helv. Sciences Nat.*, XLVI, 2, 1911) y reconnaît un type très ancien de *B. brachyceros*.

(8) Le Bœuf de Sicile est considéré par M. Keller (*Nouv. Mém. Soc., Helv. Sciences Nat.*, XLVI, 2, 1911) comme apparenté au Bœuf d'Égypte.

(9) Dechambre, *Loc. cit.*, p. 109.

Pomel, en différerait par la forme arquée de ses dents. Or suivant Pomel lui-même, « il y a souvent une dis» position analogue dans *B. ibericus*, mais elle est tou» jours bien moins accusée. » Je crois donc que l'on peut parfaitement réunir ces deux types en une seule sous-variété.

Celle-ci, que j'appellerai *B. t. brachyceros ibericus* Sanson, est connue à l'état fossile des gisements ci-après (fig. 1) (1) :

(1) Postérieurement à la rédaction de ce mémoire *Bos taurus brachyceros ibericus* a été trouvé : 1° dans une grotte de Taza (Maroc oriental) : Pléistocène (Moustérien) et Néopléistocène (Ibéromaurusien) : Doumergue *in* Campardou, *Bull. Soc. Géog. et Archéol. Oran*, XXXVII, 1917, p. 17 ; 2° dans une grotte de Constantine (grotte des Pigeons) : L. Joleaud et Debruge *in litt.* *(Note ajoutée pendant l'impression)*.

TABLEAU II. — Distribution du *Bos taurus ibericus* au quaternaire en Berbérie

RÉGIONS NATURELLES		GISEMENTS	ÉTAGES GÉOLOGIQUES	INDUSTRIES
Tell littoral	Sahel d'Oran	Couches supérieures des grottes d'Oran (1).	Néopléistocène.	Néolithique (Maurétanien).
		Station d'Aboukir (2).	Pléistocène.	Chelléen.
	Sahel d'Alger	Grotte du Grand Rocher (2).	Néopléistocène.	Néolithique (Maurétanien)
	Grande Kabylie	Station du Pic des Singes, près de Bougie (3).	Néopléistocène.	Néolithique récent.
		Grotte Ali Bacha, près Bougie (4).	Pléistocène. Néopléistocène.	Moustérien. Néolithique (Maurétanien).
	Vallée de la Tafna.	Station de la Mouilah, près de Lalla Marnia (5).	Néopléistocène.	Paléolithique récent (Ibéromaurusien).
Tell intérieur	Monts de Constantine	Sables du Mansoura (6)	Pliocène supérieur (Villafranchien).	»
		Couches inférieures des grottes de Constantine (7).	Pléistocène.	Moustérien.
	Vallée de la Medjerda	Djebel Nebia, près de Souk el Arba (2).	Pléistocène.	»
Hauts-Plateaux	Plaine de Mascara	Station de Palikao (8).	Pléistocène.	Chelléen.
	Plaine de Sétif	Alluvions subordonnés au travertin du lac Melloul (9).	Pléistocène.	»
	Plaine des Ouled Abd en Nour	Escargotière de Mechta el Arbi, près de Châteaudun (10).	Néopléistocène.	Paléolithique récent (Gétulien).
		Alluvions de fond de l'oued Seguin, près de Telergma (11).	Pléistocène.	»
		Escargotière d'Aïn Mlila (2).	Néopléistocène.	Paléolithiq. récent (Gétulien)
		Grotte de Bou Zabaouin, près d'Aïn Mlila (11).	Néopléistocène.	Néolitique (Maurétanien).
Atlas saharien : Monts de Tébessa		Escargotière de Tébessa (12).	Néopléistocène.	Paléolithiq. récent (Gétulien)

(1) Pallary et Tommasini, *Ass. Franç. Avanc. Sciences*, xx, Marseille, 2, 1891 (1892), p. 646 ; — Doumergue, *Bull. Soc. Géog. et Archéol. Oran*, xxvii, 1907, p. 393.
(2) Pomel *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 67, pl. xi et suiv.
(3) Debruge, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, viii (xxxix), 1905 (1906), p. 80.
(4) Debruge, *Rec Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, ix (xl), 1906 (1907), p. 150, 155.
(5) Barbin et Pallary, *Bull. Soc. Géog. et Archéol. Oran*, xxx, 1910, p. 86.
(6) L. Joleaud, *in litt.*
(7) Pallary *in* Debruge, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, xi (xlii), 1908 (1909), p. 155.
(8) Pomel, *Assoc. Franç. Avanc. Sciences*, xvii, Oran, 1, 1888, p. 210, et *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 95, pl. xv.
(9) P. Thomas, *Bull. Soc. Zool. France*, vi, 1881 (1882), p. 132.
(10) L. Joleaud *in* Debruge, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 5, iii (xlvi), 1912 (1913), p. 298.
(11) Robert, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, iii (xxxiv), 1900 (1901), p. 218.
(12) Debruge, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 5, i (xxiv), 1910 (1911), p. 100.

Ainsi donc un type de Bœuf, très comparable au Bœuf domestique actuel de l'Algérie, aurait habité cette contrée dès le début du Paléolithique. Aujourd'hui la race brune de l'Atlas est répandue depuis l'Atlantique jusqu'en Tripolitaine et au Fezzan.

Elle comprend plusieurs sous-races (1), que je propose de grouper comme l'indique le tableau III et dont la répartition est donnée dans la figure 2 (2) :

(1) Magne, *Ann. Colonisation*, iii, 1852, p. 25 ; — Bonzon, *Traité de Zootechnie à l'usage du cultivateur algérien*, p. 40-42 ; — Brémond, *Algérie Agricole*, 1899, p. 827 ; — Bonnefoy, *Espèce bovine*, p. 12-20 (Algérie, Exposition universelle de 1900) ; — Barrion, *Bull. Agric. Tunis*, n° 46, 1908, p. 113 ; — de Gironcourt, *Agric. prat. pays chauds*, nov. 1908 ; — Marès, *Bull. Agricole de l'Algérie et de la Tunisie*, xvii, n° 5, 1er mars 1911, p. 109 et suiv. ; — H. Geoffroy Saint-Hilaire *in* Dechambre, *Loc. cit.*, p. 242-246, etc.

(2) Lire race du Kef au lieu de race du Kes sur la figure 2.

TABLEAU III. — Sous-races du *Bos taurus ibericus* en Berbérie

SOUS-RACES		SUBDIVISIONS SECONDAIRES	HABITAT
NUMIDIENNE : taille, 0m80 à 1m25 ; couleur dominante, grise.		*kabyle* : très petite taille (0m80 à 1m15) ; pelage primitivement gris noir.	Kabylie du Djurdjura, des Babors et des Biban.
		de Guelma : taille assez petite (1m à 1m25) ; pelage gris blanc.	Monts de Collo, de Constantine, de Guelma et de la Medjerda, Edough,
		du Kef : taille assez petite ; pelage fauve.	Tunisie septentrionale et centrale.
		de Djerba : petite taille ; pelage brun foncé [termes de passage aux sous-races mauritaniennes].	De l'Aurès à Djerba.
		de Mateur } Résultent probablement de croisements anciens avec des races du S. de la région italique.	Marécages de Mateur.
		du Cap Bon }	Basse vallée de la Medjerda et presqu'île du Cap Bon.
MAURITANIENNE : taille, 1m10 à 1m40 ; couleur dominante, fauve rougeâtre.	ORANO-ALGÉROISE : taille, 1m10 à 1m30.	*des Beni Sliman* : petite taille [terme de passage à la sous-race kabyle].	Plaines des Aribs, des Beni Sliman, de Médéa, de Djendel et de la Mitidja.
		du Chélif : taille assez petite.	Vallée du Chéliff.
		d'Oran : taille moyenne.	Sahel d'Oran.
		de Tiaret : taille assez grande [terme de passage aux sous-races marocaines].	Plateaux de Tiaret et de Frenda.
	MAROCAINE : taille, 1m20 à 1m40.	*du Riff* : petite taille.	Riff.
		du Rharb : taille moyenne.	Rharb.
		de Rabat : taille assez grande.	Plaines des Zemmours et des Zaer.
		de la Doukkala : grande taille.	Doukkala, Chaouia.

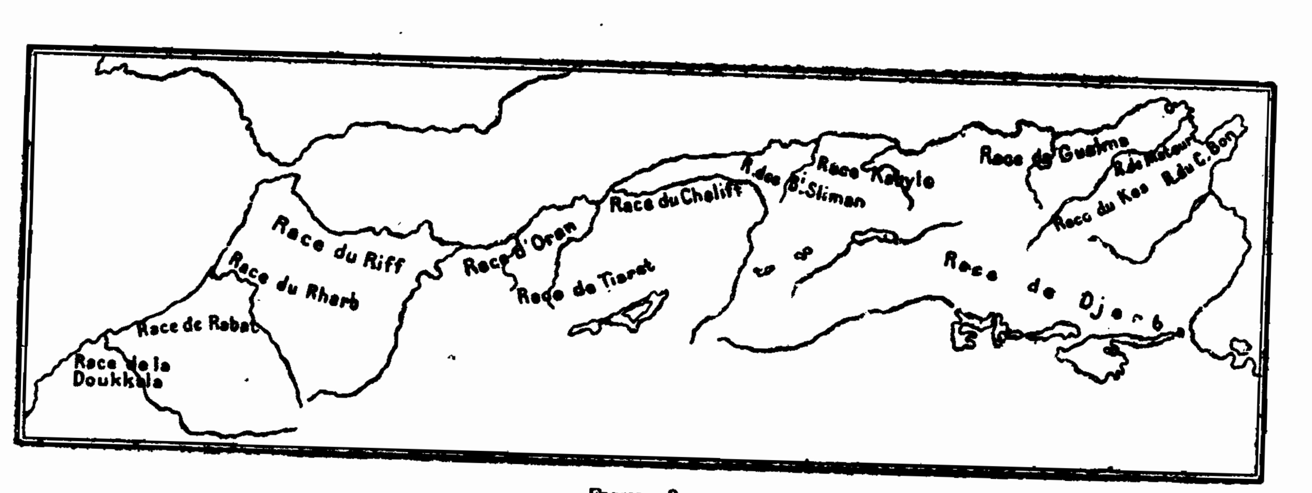


FIGURE 2.

Carte des races bovines de la Berbérie.

Échelle : $\frac{1}{12.000.000}$

La sous-race que je propose d'appeler *numidienne* prédomine donc dans le Nord-Est de la Berbérie. Elle est remarquablement bien adaptée aux massifs montagneux [1] boisés, plus ou moins bien arrosés du littoral, et a une tendance évidente à s'y étendre vers l'Ouest. Cependant importée dans les plaines basses de la Mitidja et de la région de Bône, elle a subi des pertes désastreuses du fait de la piroplasmose [2].

La *sous-race mauritanienne* occupe surtout le Sud-Ouest de l'Afrique mineure. Elle se plait particulièrement vers les confins des plaines plus ou moins dénudées et un peu steppiques. Son influence évidente se reconnaît dans tout le bétail du Tell intérieur et des Hauts Plateaux ; elle semble même s'être propagée aux races brunes de la péninsule ibérique [3].

M. Bonnefoy [4], tout en continuant à rattacher à *B. t. b. ibericus* les Bœufs du Maroc, de l'Oranie et de l'Ouest du département d'Alger, incorpore à *B. t. b. asiaticus* Sanson les races de la Kabylie, du département de Constantine et

(1) Il semble bien que c'est dans la sous-race numidienne que l'on trouve les Bœufs les plus petits, avec la taille de 0m80 à 1m15 chez les kabyles. Les races de *B. taurus* qui s'en rapprochent par leur faible développement sont la race de Kerry (0m90 à 1m), la race bretonne pie de la Lande (0m95 à 1m30), la race de Corse (1m15 à 1m25), etc.

(2) L'on a récemment introduit dans ces plaines, avec quelques succès, semble-t-il, deux espèces de Bovidés rebelles à la piroplasmose : le Buffle de l'Inde (*Buffelus indicus* L.) et le Zébu de l'Inde (*Bibos indicus* L.). L'on a croisé ce dernier avec le Bœuf de Guelma : les produits sont féconds entre eux et avec les formes souches ; mais dès la deuxième génération, il y a disjonction des caractères des premiers producteurs.

(3) Les races brunes sont répandues surtout dans le centre de l'Espagne et du Portugal. Parmi les autres races intéressantes de la péninsule ibérique il faut citer : 1° la race rouge ou noire, convexiligne, longiligne, eumétrique du Sud de l'Espagne : 2° la race blonde convexiligne, médioligne, eumétrique du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de la péninsule ; 3° la race blonde, convexiligne, médioligne, ellipométrique des Pyrénées espagnoles.

(4) *Espèce bovine*, 1900, p. 7-10.

de la Tunisie. Il pense que les premières sont autochtones, tandis que les secondes auraient été importées par les Arabes. Les Bovins de la Tunisie et de la Numidie ont bien pu subir, à diverses époques, des influences asiatiques, mais ils n'en ont pas moins conservé la physionomie et les caractères essentiels de *B. t. b. ibericus* dans le groupe duquel je suis d'avis qu'ils doivent toujours être maintenus.

Immédiatement au sud de la Berbérie commence l'aire de dispersion de Bos TAURUS AFRICANUS BREHM [1] (= *B. macroceros* Dürst [2] = *B. asiaticus* Sanson), LE ZÉBU AFRICAIN. On le rencontre déjà à Rhat, où il n'est, d'ailleurs, représenté que par quelques individus [3]. Dans l'Ahaggar, il n'y en aurait encore qu'une cinquantaine au plus : pourtant, au cours de l'hiver, la traversée du Sahara n'est pas pour lui absolument impossible et il peut parvenir jusqu'au Tidikelt. En tous cas, il vit fort bien dans l'Adrar des Iforas et dans l'Aïr [4]. Enfin il est extrêmement répandu dans tout le Soudan.

M. Keller [5], qui a fait une étude comparative de son crâne avec celui des Bœufs de Berbérie, est arrivé à

(1) *La vie des animaux*, II, p. 690. — Le nom de *B. africanus* avait déjà été employé par Beulon (*Observat.*, II, 50) pour désigner le Zébu africain. Toutefois c'est à tort, comme l'a montré Buffon, que cet auteur a comparé *B. africanus* au *Bubalus* des anciens.

(2) *Die Rinder von Babylonien, Assyrien und Ægypten*, Berlin, 1899 ; *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 668-674.— V. aussi Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, I, 1875, p. 164 ; — Gaillard, *Rec. Ethnogr. et Sociol.*, 1912, n° 11-12.

(3) Duveyrier, *Les Touaregs du Nord*, 1864, p. 221.

(4) Gautier, *Sahara algérien*, 1908, p. 137 ;— Chudeau, *Sahara soudanais*, 1909, p. 203. — V. aussi Bissuel, *Les Touaregs de l'Ouest*, 1888, p. 67.

(5) *Vierteljahrssch. Naturf. Ges. Zürich*, XLI, 1896, p. 457, 478, etc.— V. aussi Marinoni, *Matér. hist. primit. nat. Homme*, XII, p. 129 ; — Dürst, *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 676.

cette conclusion que, comme ceux-ci, il descend de *B. t. brachyceros*, de même que les Zébus à courtes cornes du Sud-Ouest de l'Afrique.

La postérité de *B. t. brachyceros*, en Afrique, comprendrait ainsi trois races :

1° la *race de l'Atlas* [« Buckellose Zebu » *Zébu sans bosse* de M. Keller] (*B. t. b. ibericus* Sanson), qui peuple la Berbérie, la Tripolitaine, etc.

2° la *race de la Sanga* [« Sanga Rind » de M. Keller] (*B.t.b. africanus* Brehm = *B. macroceros* Dürst), qui habite le Sahara, le Soudan, l'Ouest de l'Abyssinie et de l'Afrique orientale anglaise, l'Est du Congo belge et de Madagascar, une partie de l'Egypte et de la Nubie, etc. ;

3° la *race des Zébus à courtes cornes* [« Kurzhorn Buckelrind » de M. Keller], que l'on trouve dans l'Angola, le Nord du pays des Damara, l'Afrique orientale allemande, l'Est de l'Afrique orientale anglaise, le pays des Somalis, une partie de l'Abyssinie, de la Nubie, de l'Égypte, etc.

Si le Bœuf est maintenant peu répandu dans le Sahara, il est certain qu'il n'en a pas toujours été ainsi, car il est fréquemment représenté dans les gravures rupestres (1). Sa figuration a été notamment reconnue, savoir :

1° dans le Tell constantinois (Hadjar el Khanga, dans la vallée de l'oued Cherf) (2) ;

2° dans l'Extrême-Sud oranais (Thiout, Ksar el Ahmar,

(1) Il est bien entendu que ces gravures rupestres ne sont pas toutes exactement du même âge : celles des monts des Ksours et des bords de la Zousfana semblent être les plus anciennes.

(2) Vigneral, *Ruines romaines de l'Algérie*, cercle de Guelma, p. 42 ; — Reboud, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 3, I (XXII), 1882 (1883), p. 62 ; — Pomel, *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 94, pl. XIX, fig. 1.

etc., dans les monts des Ksours (1) ; Barrebi et Ain Memnouna, dans la vallée de la Zousfana) (2) ;

3° dans l'Extrême-Sud constantinois (chaba Naima, au sud des Ouled Djellal) (3) ;

4° dans le Fezzan (Teliz Zarhen) (4) ;

5° dans l'Anai (à l'est de Rhat, entre le Fezzan et l'Air) (5) ;

6° dans l'Ahnet (Aguelman Tamana, Tin Senasset, Ouan Tohra) (6) ;

7° dans l'Ahaggar (oued Adjenan, Tit, oued Medjoura) (7) ;

8° dans l'Air (Tilmas Talghasi, oued Tidek) (8) ;

9° dans le Tibesti (Enneri Oudeno) (9).

On y distingue facilement deux types :

a) des animaux à bosse et armés de grandes cornes, qui doivent représenter *B. t. b. africanus* Brehm (Ouest du Sahara central : Ahaggar, Ahnet, Anai, etc.) ;

b) des animaux sans bosse, portant des cornes courtes souvent recourbées en avant et plus ou moins vers le bas, pouvant être rapportés à *B. t. b. ibericus* Sanson (Tibesti

(1) Flamand *in* Pomel, *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 93-94, pl. XIX, fig. 2-11.

(2) Gautier, *Sahara algérien*, 1908, p. 97, fig. 17 (1, 2, 3), p. 99, fig. 18 (5, 6, 7).

(3) Blanchet, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, II (XXXIII) 1899 (1900), p. 304 et pl.

(4) Barth, *Voyages*, I, p. 113 et pl.

(5) Duveyrier, *Les Touaregs du Nord*, p. 221. — Erwin de Barry ne put avoir la confirmation de l'existence de ces graures (*Journal de voyage* publié par M. Schirmer, 1898, p. 192).

(6) Gautier, *Sahara algérien*, 1908, p. 108, fig. 22 (A, D, E), 23 (D), 24 (A, D), 25 (5).

(7) Motylinski *in* Gautier, *Sahara algérien*, 1908, p. 114-115.

(8) Foureau, *Documents scientifiques de la mission saharienne*, 1905 : De Zeltner, *L'Anthropologie*, XXIV, 1903, p. 180.

(9) Natchtigall, *Sahara et Soudan*, I, p. 178.

dans l'Est du Sahara central ; Ouled Djellal, Zousfana, Ksours oranais dans le Sahara septentrional ; Tell constantinois).

Par la forme que présentent habituellement ses cornes ce second type (*b*) fait songer au Βοῦς ὀπισθονόμος des Garamantes qui, suivant Hérodote [1] paissait à reculons. Comme l'a fait remarquer Pomel [2], on trouve fréquemment des cornes recourbées vers le bas dans *B. t. p. mauritanicus* P. Thomas [3] : c'est même pour cette raison qu'il avait appliqué à cette forme le nom de *B. opisthonomus*. Pomel [4] ne pense pas que ce soient les Bœufs représentés sur les rochers du Sahara. « On ne trouve « jamais, dit-il, d'étui corné assez long, assez développé « dans le Bœuf ibérique pour se ficher en terre pendant « la dépaissance et obliger ainsi l'animal à paître à recu- « lons. » Mais l'on sait qu'il ne faut pas prendre les observations des anciens toujours au pied de la lettre !

Au sud du Sahara, parmi les Bœufs à grandes cornes (*B. t. brachyceros africanus* Brehm = *B. macroceros* Dürst) et les Bœufs sans cornes (*B. t. brachyceros akeratos* Arenander) se montrent des *Bœufs à cornes flottantes*. Leur aire de dissémination s'étend depuis la Guinée, le Dahomey et l'Angola à l'ouest, jusqu'à la Syrie,

(1) *Histoires*, IV, 183.

(2) *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 15.

(3) Cuvier avait déjà caractérisé son grand Taurin quaternaire par des cornes recourbées vers le bas. Von Meyer avait fait d'un tel animal son *B. trochoceros* et Rütimeyer voyait dans ce *B. trochoceros* la femelle de *B. primigenius*. M. Dürst a depuis figuré un crâne de *B. primigenius* dont une des cornes s'incurve vers le bas et l'autre vers le haut. En tous cas les cornes étaient plus fréquemment infléchies vers le sol chez les Bovinés quaternaires qu'elles ne le sont chez les Bovinés actuels. Elles l'étaient encore chez les Bœufs de l'ancienne Égypte, comme le montrent des figurines en terre cuite provenant des fouilles de Negadah (début de l'époque prédynastique) (V. Dürst, *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 139 et suiv.).

(4) *Bœufs Taureaux*, 1894, p. 94.

l'Égypte [1], le pays des Somalis [2] et Madagascar [3] à l'est. On constate chez ces animaux « divers degrés dans le » flottement. Tantôt la corne horizontale ou légèrement » tombante est simplement branlante, sans être tout à fait » mobile ; tantôt complètement libre à son insertion, elle » pend verticalement de chaque côté de la tête. L'étui » corné peut être très long... Ces anomalies ne sont pas » invariablement héréditaires [4]. »

L'on admet que les Bœufs à cornes flottantes constituent une forme intermédiaire entre les Bœufs sans cornes et les Bœufs pourvus de cornes fixes [5]. Peut-être pourrait-on ajouter que les Bœufs à cornes dirigées vers le bas représentent, à leur tour, un type intermédiaire entre les Bœufs à cornes flottantes et les Bœufs à cornes redressées vers le haut.

L'existence de Bœufs à cornes flottantes n'a pas été absolument inconnue des anciens, puisque Agatharchide [6] nous dit que les Bœufs troglodytiques [7] carnivores « remuaient leurs cornes comme leurs oreilles » et ne les tenaient fixes que pendant le combat.

Une chose curieuse, c'est que cette singulière disposition des cornes dans un Bœuf, si elle a paru étrange aux anciens, toujours amis du merveilleux, et les a conduits à représenter ces animaux comme des monstres dévorants,

(1) Pechuel-Loesche, *Zoolog. Jahrbücher*, III.

(2) Keller, *Die Abstammung der ältesten Haustiere*, 1902, p. 158.

(3) Adigé et Pécaud *in* Dechambre, *Loc. cit.*, p. 256-258.

(4) Dechambre, *Loc. cit.*, p. 257-258.

(5) Je rappellerai à ce propos que l'aire d'habitat des Bœufs à cornes flottantes en Afrique est presqu'exactement celle des Bœufs sans cornes ; les uns comme les autres se retrouvent en Écosse (Galloway). Toutefois en Algérie, l'on n'a encore signalé que des Bœufs sans cornes (Boufarik, Sétif *in* Dechambre, *Loc. cit.*, p. 247).

(6) V, 39.

(7) C'est-à-dire du pays des Troglodytes, l'Abyssinie actuelle.

impressionne encore les Foulahs du Soudan qui témoignent une grande vénération à leurs Bœufs à cornes flottantes : ils les entourent de plus de soins que ceux à cornes fixes et n'acceptent à aucun prix de s'en défaire.

Si les anciens Grecs et Romains considéraient que le Bœuf n'était point fait pour porter des fardeaux (1), les populations africaines n'obéissaient point à une telle conception. Elles l'attelaient bien à des chars (2), mais, dans les régions où l'emploi des chars était difficile, elles s'en servaient communément comme animal de bât. Cet usage remontait évidemment aux époques préhistoriques, comme en témoignent les Bœufs bâtés gravés (3) sur les rochers des Ouled Djellal (4), de la Zousfana, de l'Ahnet, de l'Ahaggar (5) et du Tibesti (6). Les rois des Garamantes, dit-on, voyageaient assis sur des Bœufs (7).

Aujourd'hui le Bœuf n'est généralement plus employé comme bête de somme dans le Tell ; et ce n'est que très rarement qu'on l'utilise ainsi sur les Hauts Plateaux et dans l'Atlas saharien. Masqueray (8) dit avoir vu « dans » l'Aurès, des Bœufs bâtés et chargés comme des Mulets,

(1) « Ipsa terga declarant non esse se ad onus accipiendum figurata » (Tullius, *De natura deorum*, II).

(2) Vers le IIIe ou le IVe siècle de notre ère, suivant Duveyrier (*Les Touaregs du Nord*, 1864, p. 221), tous les transports entre le Nord et le centre de l'Afrique étaient faits au moyen de chars traînés par des Zébus ?

(3) *B. t. b. ibericus* de la Zousfana est représenté avec un bât très court, dont Blanchet a vu l'analogue sur les Bœufs des Ouled Djellal. — *B. t. b. africanus* porte un bât très long, presqu'identique au bât soudanais actuel et à celui que Nachtigal aurait vu au Tibesti.

(4) Blanchet, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, II (XXXIII), 1899 (1900), p. 304.

(5) Gautier, *Sahara algérien*, 1908, p. 99, fig. 18 (7), p. 108, fig. 22 (D) et 25 (5), p. 114.

(6) Nachtigal, *Sahara et Soudan*, I, p. 178.

(7) *Questiones ex utroque Testamento* ....., 115 (écrit attribué à Saint Augustin dans Migne, *Patrologie latine*, XXXIV-V, p. 2350). — Notons en passant que si la castration des Bœufs n'est pas en usage en Berbérie, il en est autrement au Soudan, où les Bœufs porteurs sont tous castrés. (Foureau, *Documents scientifiques de la mission saharienne*, 1905, p. 1003).

(8) *Arch. Miss. scient. litt.*, 3, V, 1879.

» mais ce fait était accidentel. » Mon bien regretté confrère et ami A. Joly m'a signalé la persistance de l'emploi de Bœufs porteurs dans quelques tribus algériennes : 1° les gens du djebel Amour transportent sur des Bœufs les sacs de grains qu'ils achètent au marché de Tiaret ; 2° les Ouled Nail de l'Ouest, les gens des montagnes du voisinage du Zahrez Rharbi se servent de Bœufs comme bêtes de somme pour porter leurs tentes, etc., d'un campement à un autre ; 3° les Ouled Ahmed Rechaiga de la région de Chellala, vers la limite des provinces d'Alger et d'Oran, montent sur leurs Bœufs quand ils les mènent boire, ce que ne font jamais les gens du Tell.

L'emploi du Bœuf comme animal de bât se serait sans doute propagé du Sénégal vers la Berbérie, car en berbère zenaga le radidal Z G R (Azger, ازكر) s'applique spécialement au Bœuf porteur, tandis qu'il perd ce sens particulier lorsqu'on le suit dans les dialectes plus septentrionaux, où il n'a plus guère que le sens général de Bœuf (1).

Dans l'Ahaggar, le Bœuf est souvent appelé *Esou* : ⵙ, ainsi que le Zébu. Si, comme on peut le supposer, ce mot est apparenté au verbe chelha *asi* أسى, porter, il semblerait qu'il n'a dû désigner primitivement que des Bœufs porteurs (2).

(1) La racine *Z G R* signifie littéralement « le roux » (Basset, *Journal asiatique*, 8, x, 1887, p. 448). Elle s'appliquerait donc plutôt au Bœuf mauritanien, qui est le plus souvent bai, qu'au Bœuf numidien qui est généralement gris clair. Elle se retrouve dans les différents dialectes berbères, savoir :

Azger ازكر *Esger* اسكر, Bœuf porteur, en zenaga (Sénégal),

Asger ازكر et *Isgan* يسكن, Bœuf de labour, à Demnat (Maroc),

Azger ازكر ⵔ ⴳ ⵣ, Bœuf (en général), chez les Aoueiimmiden et les Sergou (Touaregs), les Bel Halima (Freuda), les Zouaoua (Djurjura) et à Bougie,

Azgier ازكير et *Azier* ازير, Bœuf (en général) au Viel Arzeu.

Achgar ⵔ ⴳ ⵛ Bœuf (en général) dans l'Ahaggar.

(2) Variantes du mot *Esou* dans différents dialectes berbères :
Esou : ⵙ Bœuf et surtout Zébu, chez les Ahaggar ; Zébu, chez les Azger et les Taitoq.

Dans la plupart des dialectes berbères du Maghreb, c'est le mot *Afounas* افوناس, *Founas* فوناس, qui désigne le Bœuf [1].

Or, de même que les Zenaga ne connaissent le mot *Esou* : ⊡ que par sa forme féminine *Techi* تشى qu'ils appliquent à leur Zébus femelles, les Kabyles n'ont, dans leur langue que le féminin d'*Afounas* افوناس, sous la forme *Thafounasth* تافوناست : ce sont là des indications manifestes de la préférence dont les Vaches sont l'objet parmi ces populations.

En vue de la conservation de l'espèce, les anciens Berbères [2], comme les anciens Égyptiens [3], s'étaient interdits de manger de la viande de Vache [4].

Iesou : ⊡ ⋞ Bœuf, à Rhat.

Isi يسى Bœuf, à Rhadames.

Tes ⊡ † Vache, chez les Ahaggar et les Aouelimmiden (le masculin n'est pas employé).

Tisita تيستة et *Tisitan*, تيستان Vaches, à Demnat (Maroc) et au Vieil Arzeu (le masculin n'est pas employé).

Techi تشى, Vache, chez les Zenaga (le masculin n'est pas employé).

Chitan I † Ɛ, Vache, chez les Aouelimmiden (le masculin n'est pas employé).

(1) Variations du mot *Afounas* dans différents dialectes berbères :

Afounas افوناس, ⊡ I ⊐ ⊏, Bœuf, au Vieil Arzeu, chez les Beni Menacer (Cherchell), dans l'Ouarsenis, chez les Bel Halima (Frenda), les Achacha (Cassaigne), les Haraoua (Teniet el Haad), chez les Chleuh, à Debdou, dans les Ksours oranais, au Mzab, chez les Ouled Sellem, les Chaouia de l'Aurès, à la Kalaat es Sened, à Douirat, dans le djebel Nefousa, à Rhadames, à Aoudjila, à Siouah, chez les Kel Oui.

Founas فوناس Bœuf, chez les Chaouia de l'Aurès, dans le Djebel Nefousa, à Siouah.

Thafounasth تافوناست Vache, au Viel Arzeu, chez les Zouaoua (Djurjura), à Bougie (le masculin n'est pas employé).

Tafounast تافوناست. Vache, au Viel Arzeu (le masculin n'est pas employé).

(2) Hérodote, *Histoires*, II, 41.

(3) Hérodote, *Histoires*, IV, 176.

(4) Ils faisaient certainement au contraire usage de son lait (Homère, *Odyssée*, IV, 88-89 ; Hérodote, IV, 172 et 176 ; *Périple de Scylax*, 112 ; Salluste, *Jug.*, LXXXIX, 7 ; Strabon, XVII, 3, 8 et 15 ; Mela, I, 41).

Chez les Égyptiens, le Bœuf était parmi les plus anciens animaux domestiques [1] et les gravures rupestres sahariennes permettent de penser qu'il en fut de même chez les Berbères.

L'abondance des restes de *Bos taurus brachyceros ibericus*, dans toute la Berbérie, aux époques paléolithique et néolithique semble indiquer que la domestication de cette variété s'est effectuée sur place.

Grâce à un squelette presque complet trouvé à Djelfa, grâce aussi à des gravures rupestres de l'Extrême-sud oranais, nous pouvons nous faire aujourd'hui une idée assez exacte de la physionomie de BUFFELUS ANTIQUUS DUVERNOY. Sa longueur devait atteindre 3 mètres et sa hauteur 1m85 environ. La tête, habituellement inclinée en avant vers le bas, était portée par un cou court, qui se raccordait à un poitrail puissant. Ses cornes avaient près de 3 mètres d'envergure. Son garrot dessinait une sorte de bosse. Ses jambes rappelaient celles de l'Hippopotame, du Rhinocéros ou de l'Éléphant par leur forme massive. C'était évidemment un animal affectionnant les grandes plaines, plus ou moins dépourvues de broussailles, mais riches en herbages ; il ne devait guère s'écarter du bord des eaux, et recherchait sans doute particulièrement les zones marécageuses.

Le tableau et la carte (fig. 3) ci-après indiquent les gisements connus de cette espèce [2].

---

(1) Des textes égyptiens fort anciens distinguent déjà les Bovins réservés pour la reproduction (*Kaw-itrw*) de ceux destinés à l'engraissement ou à l'élevage (*Kaw-sdw*) (Loret, *Recueil des travaux*, XVIII, p. 196 et suiv.).

(2) Après la remise du manuscrit, *Bubalus antiquus* a été rencontré : 1° dans une grotte de Taza (Maroc oriental) : Pléistocène (Moustérien) : Doumergue *in* Campardou (*Bull. Soc. Géog. et Archéol. Oran*, XXXVII, 1917, p. 17; 2° dans la grotte des Pigeons à Constantine : L. Joleaud et Debruge *in litt*. (*Note ajoutée pendant l'impression*).

TABLEAU IV. — Distribution du *Buffelus antiquus* au quaternaire en Berbérie

Régions naturelles		Gisements	Étages géologiques	Industries
Tell littoral	Sahel d'Oran	Alluvions subordonnées au travertin de Bredea (1).	Pléistocène.	»
		Grotte d'Aïn-el-Turk (2).	Pléistocène.	Moustérien.
		Couches inférieures des grottes d'Oran (2).	Pléistocène.	Moustérien.
		Station d'Aboukir (3).	Pléistocène.	Chelléen.
	Sahel d'Alger	Grotte du ras Akrata (4).	Pléistocène.	»
		Grotte du Grand Rocher (1).	Néopléistocène.	Néolithique (Maurétanien).
		Grotte des Bains Romains (5).	Pléistocène.	Moustérien.
		Grotte du boulevard Bru (6).	Néopléistocène.	Néolithique (Maurétanien).
		Alluvions de l'oued Hamiss, près de Rouïba (7).	Pléistocène.	»
	Grande Kabylie	Grotte du cap Carbon, près de Bougie (1).	Pléistocène.	»
		Grotte Ali Bacha, près Bougie (8).	Pléistocène.	Moustérien.
Tell intérieur	Vallée de la Tafna.	Station du lac Karar, près de Montagnac (9).	Pléistocène.	Acheuléen.
	Monts de Constantine	Sables du Mansoura (10).	Pliocène supérieur. (Villafranchien)	»
		Conglomérat d'Aïn-Jourdel (10).		»
		Alluvions de fond du Rummel, près d'Aïn-Smara (11).	Pléistocène.	»
	Plaine de Mascara.	Station de Palikao (3).	Pléistocène.	Chelléen.
	Plateau des Zahrez.	Alluvions de fond de l'O. Djelfa (12)	Pléistocène.	»
Hauts-Plateaux	[illegible]	[illegible] lers (13).	[illegible]	»
	Plaine des Ouled Abd en Nour.	Alluvions de fond de l'oued Seguin, près de Telergma (14).	Pléistocène moyen.	»
		Grotte de Bou Zabaouin, près d'Aïn-Mlila (15).	Néopléistocène.	Néolithique (Maurétanien).

(1) Pomel, *Bubalus antiquus*, 1893, p. 19, pl. VI et suiv. *(Carte Géologique de l'Algérie).*

(2) Pallary, *Assoc. Franç. Avanc. Sciences*, XVI, Toulouse, 1, 1887, p. 295 ; — Pomel, *Bubalus antiquus*, 1893, p. 76.

(3) Pomel, *Assoc. Franç. Avanc. Sciences*, XIV, Grenoble, 2, 1885 (1886), p. 505 et XVII, Oran, 1, 1888. p. 210-212.

(4) Delage, *Géologie du Sahel d'Alger*, 1888, p. 120.

(4) Ficheur et Brives, *Compt. rend. Acad. Sciences*, CXX, 1900, p. 1485.

(6) Flamand, *Assoc. Franç. Avanc. Sciences*, XXX, Ajaccio, 2, 1901 (1902), p. 732.

(7) Nicaise, *Bull. Soc. Climat. Alger*, 1870 ; — Pomel, *Bubalus antiquus*, 1893, p. 76.

(8) Debruge, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, IX (XL), 1906 (1907), p. 150, 155.

(9) Boule, *L'Anthropologie*, XI 1900, p. 10.

(10) P. Thomas, *Bull. Soc. Zool. France*, VI, 1881 (1882), p. 134, pl. III ; *Mém. Soc. Géol. France*, 3, III, 1884, p. 18, pl. IV.

(11) Ollivier, *Description d'une tête de Buffle découverte près de Constantine*, 1859 ; — P. Thomas, *Bull. Soc. Zool. France* VI, 1881 (1882), p. 125 ; *Mém. Soc. Géol. France*, 3, III, 1884, p. 36.

(12) P. Thomas, *Bull. Soc. Climat. Alger*, 1875 (1876), p. 65 ; *in* Gervais, *Journ. Zool.*, IV, 1875, p. 72, pl. I ; *Bull. Soc, Zool. France*, VI, 1881 (1882) p. 121, pl. II ; *Mém. Soc. Géol. France*, 3, III, 1884, p. 36.

(13) Duvernoy, *Compt.-rend. Acad. Sciences*, XXXIII, 1851, p. 595 ; *Bull. Soc. Acclimat.*, 1854 ; — Rütimeyer, *Abhandl. Schweiz. Palæont. Gesellsch. Zürich*, 1878 ; — Thomas, *Bull. Soc. Zool. France*, VI, 1881 (1882), pl. II ; — Dürst, *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 132.

(14) *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 3, I (XXII), 1882 (1883), pl. XI ; — P. Thomas, *Bull. Soc. Géol. France*, 3, XV, 1886 (1887), p. 141 ; — Pomel, *Bubalus antiquus*, 1893, p. 22, pl. IX.

(15) Robert, *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, 4, III (XXXIV), 1900 (1901), p. 218, pl. VIII.

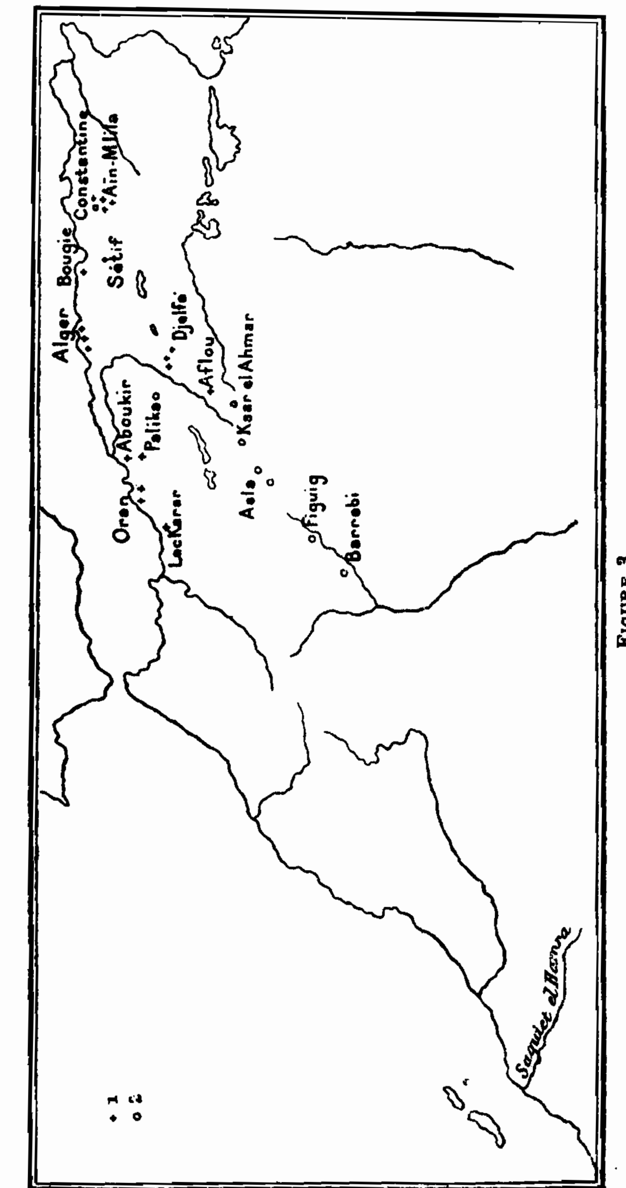


FIGURE 3.
Carte de la distribution de *Buffelus antiquus* dans l'Afrique nord occidentale.

Échelle : $\frac{1}{17.500.000}$

1. Gisements fossilifères. — 2. Gravures rupestres.

De ce tableau il résulte que *B. antiquus* peut en somme être considéré comme caractéristique du Pléistocène de la Berbérie (1).

Il a été signalé en outre, il est vrai, de gisements fossilifères d'Algérie d'un âge plus ancien ou plus récent (2). Mais presque toujours les pièces qui ont servi à ces déterminations étaient peu caractéristiques ou appartenaient à des parties du squelette qui manquent dans la série des ossements recueillis au milieu des gisements types de Djelfa et de l'oued Seguin (3).

(1) A l'oued Seguin, *B. antiquus* a été trouvé par P. Thomas (*Rev. Sc. Nat. Montpellier*, 1880 ; *Mém. Soc. Géol. France*, 3, III, 2, 1884, p. 35 et suiv.) à 5m50 de profondeur dans des limons tourbeux que recouvraient des limons et graviers où des silex *moustériens* ont été rencontrés à 2m50 de la surface du sol. A Djelfa, *B. antiquus* « gisait » sous 7m d'alluvions pléistocènes récentes, faciles à séparer des formations actuelles ». (Flamand, *Recherches géographiques et géologiques sur le Haut Pays de l'Oranie et sur le Sahara*, 1911, p. 728). De même M. Dareste de la Chavanne (*Bull. Carte Géol. Algérie*, 2, V, 1910, p. 209) a rencontré *Elephas atlanticus* Pom. dans les limons inférieurs des berges de l'oued Cherf. Depuis M. Flamand a indiqué la présence d'un Éléphant dans la même situation stratigraphique auprès du rocher de sel de Djelfa. Enfin Nicaise (*Bull. Soc. Climat. Alger*, 1870) a signalé dans les alluvions de fond de la plaine de la Mitidja *B. antiquus* avec un Éléphant et un Hippopotame. L'association du *B. antiquus* à l'Hippopotame et à l'*Elephas atlanticus* démontre clairement l'âge pléistocène du premier de ces Mammifères. (L. Joleaud, *Étude géologique de la chaîne Numidique et des monts de Constantine*, 1912, p. 300-301, 309-316).

(2) Les gisements néopléistocène de *B. antiquus* sont tous douteux soit du fait de déterminations basées sur des pièces insuffisantes (Grand Rocher, Bou Zabaouin), soit du fait de l'âge incertain de la faune (à Mustapha *B. antiquus* serait associé à une industrie néolithique et à une faune pléistocène à Hippopotame !)

(3) Je vois une confirmation de l'âge exclusivement pléistocène de *B. antiquus* dans les récentes observations de MM. Doumergue et Gobert. Dans la grotte de Taza, *B. antiquus*, représenté dans les couches à industrie moustérienne (Paléolitique moyen — Pléistocène) manque dans les assises à industrie ibéro-maurusienne (Paléolithique récent : Néopléistocène), comme *Hyaena crocuta spelaea*, *Ursus spelaeus*, etc. De même dans les escargotières du Redeyef à industrie gétulienne (Paléolithique récent — Néopléistocène), dont la faune est bien connue maintenant, *B. antiquus* fait défaut ; cependant le Rhinocéros et le Zèbre, qui s'éteignent au début du Néolithique, se rencontrent au Paléolithique récent à Taza comme à Redeyef. *(Note ajoutée pendant l'impression).*

B. antiquus est représenté sur les rochers des Ksours oranais (Asla, Tazina, Ksar el Amar, Guebar Rechim, Garet Touidjin, Er Richa, Aflou, etc.), des monts de Figuig (col de Zenaga) et de la vallée de la Zousfana (Barrebi) par des figures qui ne laissent place à aucun doute sur son exacte détermination spécifique (1).

L'âge de ces gravures n'est pas nettement établi. M. Flamand (2), qui les attribue au *Pléistocène récent*, à la période contemporaine de la terrasse inférieure des vallées sahariennes (5-8-10 mètres), dit cependant qu'elles sont contemporaines d'une industrie néolithique. M. Gaillard (3) croit les gravures rupestres du Sahara du même âge que les dépôts néolithiques de Toukh. M. Gauthier (4) tend à rapporter aussi les gravures sahariennes au Néolithique. Telle est encore l'opinion de MM. Pallary (5) et Gsell (6).

L'industrie qui paraît liée aux gravures rupestres du Sud oranais a reçu de M. Pallary le nom d'industrie berbère et a été considérée par ce préhistorien comme contemporaine d'un autre outillage néolithique récent, le Saharien ou Lybique. En réalité cette industrie pourrait avoir été synchronique, non seulement du Néolithique récent (Saharien), mais encore du Néolithique ancien (Maurétanien), du Paléolithique récent (Ibéromaurusien et Gétulien) et même de la fin du Paléolithique

(1) Pomel, *Bubalus antiquus*, 1893, p. 81, pl. x ; — Flamand, *L'Anthropologie*, III, 1892, p. 145 et VIII, 1897, p. 284 ; *Compt. rend. Congr. intern. Arch. Anthr. préhist.*, XII, Paris, 1900, p. 265 ; *Bull. Soc. Anthrop. Lyon*, XX, 1901, p. 194 et suiv., fig. ; Gautier, *Sahara algérien*, 1908, p. 88-94.

(2) *Recherches géologiques et géographiques sur le Haut Pays de l'Oranie et du Sahara (Algérie et Territoires du Sud)*, 1911, p. 728, etc.

(3) *Bull. Soc. Anthrop. Lyon*, 4 mai 1901.

(4) *Sahara algérien*, 1908, p. 119-120.

(5) *Mém. Soc. Hist. Alger*, III, 1909, p. 51 et suiv.

(6) *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, I, 1913, p. 106.

moyen (Moustérien récent). Le Gétulien et l'Ibéromaurusien sont localisés soit dans les Hautes Plaines et l'Atlas saharien de la Numidie et de la Tunisie (Gétulien), soit dans le Tell de toute l'Algérie et les Hautes Plaines et l'Atlas saharien orano-algérois (Ibéromaurusien) ; ni l'un, ni l'autre ne sont connus du Sahara où vraisemblablement alors commençait à s'individualiser l'industrie berbère.

Comme l'a fait remarquer M. Gobert (1) la technique berbère n'a rien de commun avec les techniques du Néolithique supérieur et ne saurait par suite en dériver. Par contre elle apparaît comme une technique moustérienne affinée, qui se serait perpétuée au Néolithique, non comme une technique décadente, mais comme une technique archaïque.

Une preuve géologique de l'ancienneté de certains silex berbères nous est fournie par une découverte de Rolland (2), qui a trouvé El Hassi, à mi-chemin entre Laghouat et El Goléa des silex de cette industrie dans un limon recouvert par un travertin formé par des sources entièrement disparues. Par conséquent les limons à silex berbères sont certainement antérieurs à la période actuelle et peuvent remonter à la fin du Pléistocène.

La station d'El Hassi est située dans la province néolithique que caractérise l'industrie dite saharienne : elle est évidemment antérieure à celle-ci. Des silex berbères se retrouvent, rarement, il est vrai, au milieu de stations du type saharien, dans l'Est du Sahara central : elles y sont, semble-t-il, la survivance d'un type plus ancien, comme l'ont fait remarquer MM. de Morgan, Capitan et Boudy (3).

En dehors du Sahara, le Berbère a pu, localement, être

(1) *Cah. Archéol. [illegible]unis.* nouv. sev., II, 1914, p. 152.

(2) *Compt. rend. A[illegible] Sc.*, XCI, 1880, p. 246.

(3) *Rev. Ec. Anthrop.*, XX, [illegible]910, p. 274 et suiv.

synchronique, du Paléolithique récent, et même de la fin du Paléolithique moyen, à la suite de l'évolution sur place de la technique moustérienne. Tel pourrait être le cas pour les stations en plein air étudiées par M. Debruge [1], an djebel Ouach, près de Constantine, à El Mouadh, près de Tébessa et par M. Gobert, à Tamerza, à Redeyef et dans lee graviers couronnant les poudingues à silex chelléens et acheuléens (terrasse de 20-30 m.) de Gafsa.

Or ces graviers, ainsi que l'a fait remarquer M. Doumergue [2], paraissent en concordance avec les assises sous-jacentes et auraient été comme elles affectés par les mouvements tectoniques qui ont déterminé l'inclinaison à 35° des strates de poudingues. Il y aurait là une nouvdlle preuve de l'ancienneté de certains silex berbères qui pourraient remonter ici encore au Pléistocène (Moustérien récent) [3].

En somme l'outillage berbère aurait débuté vers la fin du Paléolithique récent et aurait subsisté jusqu'au Néolithique.

De même les *B. antiquus* gravés sur les rochers étudiés par MM. Flamand et Gautier pourraient bien ne pas être tous contemporains les uns des autres. Parlant des dessins de Barrebi, M. Gautier dit : « Mais nous sommes loin de » tant de belles gravures publiées représentant cet ani- » mal. » Or au Sahara moins les gravures sont belles et plus elles sont récentes. D'autre part, en ce qui concerne

(1) *Rec. Not. Mém. Soc. Archéol. Constantine*, XLVI, 1912 et *Compt. rend. Congr. préhist. France*, VIII, Angoulême, 1912, p. 355-368.

(2) *Bull. Soc. Géog. Archéol. Oran*, XXXIII, 1913.

(3) D'ailleurs, MM. Debruge et Gobert n'ont jamais trouvé, en Numidie ou en Tunisie, l'association de haches polies et de silex berbères que M. Pallary a constatée en Oranie dans des stations incontestablement néolithiques. A Oran même, M. Doumergue croit que certains silex berbères sont antérieurs au Néolithique des grottes.

les figurations anciennes tout au moins, plus l'on descend vers le Sud et plus elles sont jeunes. Mais il y a plus. Les Buffles de Barrebi semblent bien porter un bât [1], comme l'a fait remarquer M. Gautier. Dès lors, il y a de fortes présomptions pour que nous soyons en présence, dans la vallée de la Zousfana, de dessins d'âge néolithique. Par contre les gravures de l'Atlas saharien pourraient peut-être remonter au Paléolitique récent ou même moyen.

Or M. Flamand a précisément insisté sur l'analogie de facture des gravures rupestres du Sud oranais avec les gravures observées dans la grotte de Pair-non-Pair, à Marcamps (Gironde) [2]. Cette grotte était, lors de sa découverte entièrement comblée par un remplissage formé de 3 assises qui furent d'abord attribuées au Magdalénien, au Solutréen et au Moustérien. Depuis M. Breuil a reconnu l'âge aurignacien des 2 assises supérieures, qui cachaient les gravures pariétales. Celles-ci datent donc de l'Aurignacien ancien ou de l'époque immédiatement antérieure (fin du Moustérien).

Une autre grotte de France a conservé des gravures tout à fait comparables à celles de Pair-non-Pair. C'est la grotte de Grèze, commune de Marquay (Dordogne) : là encore le dessin mural était originellement caché par une couche archéologique paraissant appartenir à une phase ancienne de l'âge du Renne.

Les gravures de Pair-non-Pair et de La Grèze correspondent, comme l'a montré M. Breuil, au stade le plus ancien de l'évolution des figures incisées sur murailles dans les cavernes. En France et en Espagne, l'art de la gravure et de la peinture aurait continué à progresser

(1) Le Buffle indien est encore utilisé comme bête de somme, principalement en Chine.

(2) Des gravures analogues viennent d'être découvertes dans une grotte de la péninsule ibérique. *(Note ajoutée pendant l'impression).*

pendant les phases successives de l'âge du Renne. Dans l'Afrique mineure les débuts de l'art des gravures rupestres à *B. antiquus*. pourraient remonter aussi au commencement du Paléolithique récent ou même à la fin du Paléolithique moyen, tout comme l'industrie berbère. Cet art n'aurait point suivi la même marche ascentionnelle au Sud qu'au Nord de la Méditerranée. Au Sahara, il se serait perpétué grâce à une évolution en quelque sorte rétrograde jusqu'à des temps relativement proches. Et il en aurait été également ainsi de l'outillage lithique berbère.

M. Gautier [1] a même émis l'hypothèse qu'un texte de Strabon [2] pouvait se rapporter à l'existence du *B. antiquus* dans les temps modernes. Le géographe grec nous dit, en effet, d'après Iphicrate, que, dans le pays situé sur l'Océan, au-delà de la Mauritanie, chez les Éthiopiens occidentaux, il y avait des Girafes, des Éléphants et des animaux que les Indigènes appellent Ῥίζεις : ceux-ci étaient semblables à des Taureaux par leur forme, mais par leurs habitudes, leur taille et leur force lorsqu'ils se battaient, ils étaient pareils à des Éléphants [3]. Évidemment c'est là une description un peu trop sommaire pour permettre une détermination zoologique certaine ; cependant je ne vois point, dans la faune quaternaire ou actuelle de l'Afrique du Nord d'autre animal que le Buffle antique auquel elle puisse s'appliquer.

Le milieu devait lui convenir, car, suivant M. Gsell [4], il s'agirait, dans la description du géographe grec, du bassin de la saquiet el Hamra, où la présence d'Hippopo-

(1) *Sahara algérien*, 1908, p. 117. — V. aussi Gsell, *Rev. Africaine*, n° 283, 1911, p. 388.

(2) XVII, 3, 5.

(3) Un combat de *B. antiquus* a été figuré par M. Flamand (*Bull. Soc. Anthrop. Lyon*, 1901, p. 190, fig. 1).

(4) *Rev. Afr.*, n° 283, 1911, p. 387, note infrapag. 5.

tames et de Crocodiles fut signalée par Hannon [1] et Agrippa [2].

Le mot Ῥίζεις lui-même a une consonnance tout à fait berbère avec son ῥ = R ع comme lettre initiale. Telle était, d'ailleurs l'opinion de Bochart [3] pour qui les Ῥίζεις d'Iphicrate seraient les mêmes animaux que les Ταυρελέφαντες de Philostorge [4] et de Nicéphore [5]. Ces auteurs anciens affirment, en effet, que les Ταυρελέφαντες amenés à Rome des pays méridionaux, étaient plus grands que tous les autres Bœufs, qu'ils avaient la même taille et le cuir de la même couleur que les Éléphants.

Je rappellerai enfin qu'Élien [6] signale la présence chez les Éthiopiens de Bœufs deux fois plus grands que les Bœufs ordinaires.

Si tous ces témoignages devaient être rigoureusement admis il est évident que les textes de Strabon, de Philostorge et de Nicéphore, aussi bien que celui d'Élien, ne sauraient s'appliquer à *B. antiquus*, du moins en ce qui concerne la taille de l'animal. Mais il ne faut pas perdre de vue, qu'il n'existait comme termes de comparaison, dans les régions berbères que des Bœufs d'un faible développement.

D'ailleurs *B. antiquus* a vécu certainement, non seulement dans l'Afrique nord-occidentale, mais aussi dans l'Afrique nord-orientale et dans l'Asie occidentale.

O. Thomas l'a signalé, en effet, du Kordofan (Soudan oriental). M. Dürst [7] l'a reconnu parmi les animaux

(1) *Périple*, 9 et 10.

(2) *In* Pline, V, 10.

(3) *Hierozoicon*, XXIII, p. 251, l. 41-53.

(4) *Hist. eccles.*, III, 11.

(5) *Hist.*, IX, 19.

(6) *Nat. anim.*, XVII, 45.

(7) *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 137.

représentés sur des cylindres chaldéens remontant à 5.000 et à 3.000 ans av. J.-C. (1). Et 900 ans av. J.-C., Assurnâssirpal en tuait encore une cinquantaine en quelques jours sur les bords de l'Euphrate (2). Peu après ces grands herbivores disparurent de Babylonie (3). Toutefois ils existaient encore vers 380-320 av. J.-C. en Arachosie (aujourd'hui Sud de l'Afganistan et Nord du Béloutchistan). Aristote (4), en effet, parle des Bœufs sauvages de cette contrée, qui différaient des Bœufs ordinaires par leur cornes ἐξυπτιάζοντα, c'est-à-dire penchées sur le dos. Arachose (5) ajoute que ces animaux étaient ἐπίγρυποι, qu'ils avaient le museau camus. Tous ces caractères conviennent parfaitement à *B. antiquus* et ne conviennent qu'à lui, comme le montrent les figures données par Pomel (6) et par M. Flamand (7) des gravures rupestres du Sahara, qui répondent parfaitement à la description des auteurs grecs cités ci-dessus.

B. antiquus aurait aussi existé, suivant M. Dürst (8), au Pléistocène, dans l'Inde et en Europe.

Sa forme représentative dans l'Inde, *B. palæindicus* Falconer (9), a été rencontrée dans les alluvions peut-être

---

(1) Les gravures chaldéennes reproduites par M. Dürst indiquent un Buffle dont l'envergure des cornes égale au moins la longueur du corps caractère qui ne se retrouve que chez *B. antiquus*.

(2) Dürst, *Mitteil. Naturf. Gesellsch. Bern*, 1898, p. 6.

(3) D'autres grands Mammifères de la faune indienne habitaient aussi la Mésopotamie au début des temps historiques : nous savons, par exemple, que Touthmès II chassa l'Éléphant des Indes aux environs de Ninive et en tua 120 pièces (Loret, *L'Égypte au temps des Pharaons*, 1889, p. 90).

(4) *Hist. Anim.*, II, 5 — V. aussi Élien, *Hist. Anim.*, III, 34 et Pline, XXVIII, 10.

(5) *Hist. Philosoph.*, II, 1.

(6) *Bubalus antiquus*, 1893, pl. X.

(7) *Loc. cit.*

(8) *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 137.

(9) *Palæont. Mem.*, 1868.

postpliocènes de la Narbadah (Inde occidentale). Et un type voisin, *B. palæokerabau* Stremme, a été tout dernièrement découvert dans le gisement probablement aussi postpliocène du Trinil (Java) (1).

La forme d'Europe, *B. Pallasii* Rütim., de plus petite taille que le type, n'est connue que de Danzig (2) et de l'île de Pianosa (archipel Toscan) (3) : il semble donc qu'elle ait été très rare.

La brusque disparition de *B. antiquus* de l'Afrique du Nord, où il paraît avoir été très commun, soulève un intéressant problème de biologie. A-t-il succombé sous l'influence du dessèchement de la Berbérie, ou bien sa disparition a-t-elle été la conséquence du gigantisme dont il était atteint ? Sans doute ces deux facteurs ont dû concourir simultanément à sa perte : comme l'Éléphant, ses besoins étaient trop grands pour un milieu devenu trop pauvre en eau, en pâturages, en forêts : ne pouvant s'y adapter, il était condammé à disparaître.

La détermination des affinités de *B. antiquus* a fait l'objet de nombreuses discussions. Duvernoy (4) et P. Thomas (5) admettaient qu'il ressemblait beaucoup à l'Arni actuel de l'Inde (*B. arni* Kerr.). Rütimeyer (6), tout en le rattachant au groupe des Buffles de l'Inde, le considérait comme l'ancêtre direct des Buffles africains, *B. caffer* Lin. et *B. brachyceros* Gray. Pour Pomel (7), ses affinités avec

---

(1) Selenka et Blanckenhorn, *Die Pithecanthropus-schichten auf Java*, 1911. — V. aussi Schlosser, *Bayer. Akad. Wiss.* XXII, 1903, p. 1.

(2) Von Baer, *De fossilibus mammalium reliquis*, 1823 ; — Römer, *Zeitschr. der deutsch. geolog. Gesellsch.*, 187 ., pl. XX ; — Rütimeyer, *Verhandl. naturf. Gesellsch. Basel*, VI, 2, 1875, p. 320.

(3) Rütimeyer, *Nouv. Matér. Soc. Helvét. Sc. Nat.*, 1867, p. 39.

(4) *Loc. cit.*

(5) *Loc. cit.*, p. 123.

(6) *Abh. Schweiz. paleont. Gesellsch.*, 1877-1878.

(7) *Bubalus antiquus*, 1893, p. 69-70.

l'Arni seraient bien plus apparentes que réelles : il constituerait, en fait, un type particulier, que ses caractères spéciaux sépareraient à la fois des Buffles de l'Inde et des Buffles de l'Afrique centrale et méridionale. M. Dürst [1] croit, au contraire, que *B. antiquus* est intermédiaire entre *B. sivalensis* Rütim. [2] du Néogène moyen ou supérieur des Siwalik et l'Arni : si celui-ci est inférieur à *B. antiquus* par l'envergure de ses cornes (2 mètres au lieu de 3), il lui est supérieur par la longueur de son corps (3m 45 au lieu de 3 mètres) et par sa hauteur au garrot (2m 30 au lieu de 1m 85).

Parmi les Buffles d'Afrique, le plus voisin des types indiens paraît être *B. brachyceros* Gray de l'Afrique occidentale et équatoriale. D'autre part, dans le groupe des Buffles de l'Inde, le moins éloigné des formes d'Afrique semble être *B. antiquus*, qui, commun dans l'Afrique du Nord, était aussi répandu dans l'Asie occidentale et en Europe. Intermédiaire entre les uns et les autres par ses caractères, il l'était aussi par son habitat. On peut supposer dès lors que *c'est dans les régions méditerranéennes orientales et méridionales que se serait réalisée au Miocène la disjonction des deux groupes actuels* et que *B. antiquus* aurait été une forme géante dérivée assez directement sans doute du tronc commun des Buffles.

Tandis que les Buffles de l'Inde ont les cornes aplaties, insérées très en arrière de chaque côté de la crête occipitale, ceux de l'Afrique les ont fortement renflées à la base de sorte qu'elles occupent presque toute la surface du front. Dans chacun de ces deux groupes, l'on peut distinguer des animaux de grande taille, à cornes fortement

(1) *L'Anthropologie*, XI, 1900, p. 130 et suiv.

(2) Synonyme : *B. platyceros* Lydekker.

arquées, et des animaux de petite taille (1 mètre environ de hauteur au garrot), dont les cornes n'ont qu'une faible courbure.

Au groupe indien se rattache le petit *Anoa* [1] *occipitalis* Falc. [2], qui semble être le plus primitif des Bovinés connus. C'est la forme fossile d'*Anoa* la moins éloignée de *B. sivalensis*, qui est considéré comme l'ancêtre de *B. antiquus*. L'on a rencontré d'abord ses restes dans les Siwalik-beeds, au pied de l'Himalya, avec ceux de *A. acuticornis* Falc. et Cautl. et de *A. antelopinus* Falc. et Cautl., et l'on en a retrouvé récemment dans l'Est de la Mongolie (vallée de la Soungarie) [3]. *A. occipitalis* et *A. acuticornis* sont remarquables par le dismorphisme sexuel de leurs cornes, dont la section est subcirculaire chez les femelles et présente une arête postéro-externe chez les mâles [4]. Les cornes, par contre, sont subcylindriques dans les deux sexes, chez *A. antelopinus*, et il en est de même chez *A. depressicornis* Quoy et Gaim,. qui vit actuellement dans les Célèbes et les Philippines. L'habitat originel des Buffles semble ainsi s'être étendu de la Mongolie à l'Inde et à la Malaisie.

Les grandes formes vivantes du groupe des Buffles de l'Inde ne sont pas encore toutes parfaitement définies. La mieux connue, *B. arni* Kerr, qui descendrait directement de *B. antiquus*, se trouve, à l'état sauvage, dans l'Inde centrale (entre Godavery, Badjpour et Midnapour), dans l'Inde nord-orientale (collines entre l'Oude et le Boutan,

(1) Synonymes : *Probubulus* Rütim., *Hemibos* Falc., *Peribos* Falc., *Amphibos* Falc.

(2) Synonymes : *A. sivalensis* Rütim., *A. triquetricornis* Rütim.

(3) M. Pavlow, *Trav. sect. Pays d'Amour Soc. Imp. Russe Géog.*, XIII, 1, 1910.

(4) On a trouvé aussi quelques *A. occipitalis* complètement désarmés, comme certains *Leptobos Falconeri* Rütim. et *L. Fratseri* Rütim.

plaine du Bas Bengale) et dans l'Indo-Chine (Assam[1], Birmanie). Elle manque aujourd'hui dans l'Inde occidentale, où elle a vécu jadis sans doute, puisque cette région a fourni des restes fossiles de sa forme ancestrale, *B. antiquus* (= *B. palæindicus*).

Certains zoologistes croient que *B. arni* serait la forme ancestrale de tous les BUFFLES DOMESTIQUES (BUFFELUS INDICUS LINNÉ), répandus aujourd'hui non seulement dans l'Inde, mais encore à l'est et à l'ouest de cette contrée, dans l'Indo-Chine, la Chine, les Philippines et les Indes néerlandaises, d'une part, dans l'Afghanistan, la Perse, la Turquie d'Asie, l'Égypte, la péninsule des Balkans, la Crimée, la Hongrie, l'Italie et l'Espagne, d'autre part, Mais les Buffles domestiques sont sensiblement plus petits que l'Arni. Ils n'ont généralement que 2 mètres à 2m 90 de longueur, 1m 25 à 1m 45 de hauteur et 1m 65 environ d'envergure de cornes. Il semblerait plus naturel de faire descendre la plupart d'entre eux d'un Buffle sauvage (*B. kerabau*), de la taille du Buffle ordinaire et qui habite Ceylan et la Malaisie. Ce dernier a souvent été envisagé comme un Buffle domestique redevenu sauvage. Cependant une récente découverte a montré qu'il existait à Java, au Quaternaire, une forme plus ou moins affine de *B. antiquus*, *B. palæokerabau* Stremme, d'où pourrait dériver *B. kerabau* et par suite *B. indicus*.

Quoi qu'il en soit, *B. indicus* vivait récemment encore à l'état sauvage, en Berbérie, sur les bords du lac d'eau douce de Bizerte (lac Tinja ou guerrah Iskel), au voisinage de l'oued Djoumin, et dans l'îlot du djebel Iskel, au milieu de ce lac[2]. Bien que sa chasse ait été interdite,

(1) Une autre forme de Buffle, *B. fulous*, habite l'Assam supérieur.

(2) Pease, *Proc. Zool. Soc.*, 1896, p. 809; Johnston, *Proc. Zool. Soc.*, 1898, p. 352.

comme celle du Cerf, sur le territoire de la Régence, il semble avoir disparu où à peu près aujourd'hui.

B. indicus paraît avoir été domestiqué à une époque fort reculée. C'est évidemment, en effet, sous l'influence de la domestication qu'il avait pu donner naissance à cette remarquable variété blanche mentionnée déjà dans un très ancien livre chinois (le *Pentsao*), variété conservée avec soin dans certaines régions et qui n'est pas le fait de l'albinisme, car, chez elle, le mufle et le contour des lèvres demeurent noirs.

Ce n'est pas d'ailleurs du côté de la Chine seulement que le Buffle indien s'était multiplié dans l'antiquité. Il s'était aussi répandu vers l'ouest. Les anciens habitants de l'Égypte l'élevaient dans leurs herbages, à côté du Bœuf domestique et du Zébu de l'Inde[1]. La chose n'a rien de surprenant étant donnée la fréquence des Buffles, à l'heure actuelle, dans cette contrée.

L'on ne peut douter davantage qu'il ait été connu des Beni Israel. Mais sous quel nom le désignaient-ils ? Les commentateurs de la Bible sont loin d'être d'accord à cet égard : il n'y a pas moins de quatre noms hébreux qu'ils aient traduits par Buffle : *Theo*[2], *Rem*[3], *Iachmour*[4] et *Meri*[5].

Je montrerai ailleurs que *Theo* était le Bubale et *Iachmour*[6] l'Oryx ; quant à *Meri*, il désignait spécialement des

(1) Loret, *L'Égypte au temps des Pharaons*, 1889, p. 94.

(2) *Deut.*, XIV, 5 ; *Ésaïe*, LI, 20.

(3) *Nombres*, XXIII, 22 et XXIV, 8, *Deut.*, XXXIII, 17 ; *Psaumes*, XXII 22, XXIX, 6 et XCII, 11 ; *Job*, XXXIX, 9 et 10 ; *Ésaïe*, XXXIV, 7.

(4) *Deut.*, XIV, 5 ; *I Rois*, V, 3.

(5) *II Samuel*, VI, 13 ; *I Rois*, 9, 19 et 25 ; *Ésaïe*, I, 11 et XI, 6 ; *Ézechiel*, XXXIX, 18.

(6) *Iachmour* éveille l'idée d'un animal de couleur rouge, ce qui n'est évidemment pas le cas du Buffle.

animaux engraissés ; le mot *Rem* seul pouvait donc s'appliquer au Buffle. Mais ce mot lui-même a été rendu, non seulement par Buffle, mais encore par Gazelle, Bouquetin, Daim, Bubale, Oryx, Cerf, Chamois, Urus, Aurochs et même Rhinocéros. L'erreur est manifeste en ce qui concerne les cinq derniers noms, car il n'y a en Palestine ni Cerf, ni Chamois, ni Urus, ni Aurochs, ni Rhinocéros. Pour ce qui est de la Gazelle, du Bouquetin, du Daim, du Bubale et de l'Oryx, il suffit de lire ce qui est dit du *Rem* au chapitre XXXIX[1] du livre de *Job* pour voir que ces derniers animaux en diffèrent totalement.

« Le *Rem* veut-il te servir ? Passe-t-il la nuit auprès de
» ta crèche ? Attaches-tu le *Rem* par la corde au sillon ?
» Herse-t-il tes champs en te suivant ? Te fies-tu à lui
» parce que sa force est grande, et lui abandonnes-tu ton
» travail ? Comptes-tu sur lui pour rentrer ton grain et
» pour l'amasser sur ton aire ? »[2]

Évidemment ce texte se rapporte à un animal qui par sa puissance et sa conformation générale se rapprocherait du Bœuf qu'il aurait pu remplacer dans les travaux des champs s'il avait été suffisamment domestiqué. Parmi les Ongulés dénommés ci-dessus, aucun autre que le Buffle ne répond à cette idée[3].

Le mot *Rem* désignait etymologiquement un animal de

(1) 9, 10 suivant certaines éditions, 12, 15 suivant d'autres.

(2) A rapprocher des anciens poëmes indiens, où toutes les expressions qui se rapportent au Bœuf indiquent le respect et la reconnaissance, tandis que le Buffle y apparaît comme un animal redoutable et malfaisant.

(3) Au dire d'Albert d'Aix (*Hist. Hyerosol.*, III, 43 et VI, 42), les *Buffli* étaient, en Syrie, aussi nombreux que les Bœufs dans les parcs des armées mahométanes, au temps des croisades. Il y en a d'ailleurs encore aujourd'hui dans la vallée du Jourdain, surtout sur les bords du lac Mérom (Houleh).

couleur blanche[1] : or l'on a vu précédemment que le Buffle blanc est mentionné dans l'un des plus anciens livres chinois.

Dans une étude précédente[2], j'ai émis l'hypothèse que, comme le Daim, le Buffle avait été introduit par les Phéniciens dans l'Afrique mineure, où il était redevenu sauvage.

Suivant C. Tissot[3], cet animal aurait été « plus com-
» mun dans l'Afrique du Nord à l'époque punique et
» romaine qu'il ne l'est de nos jours. Nous savons par
» Dion[4] qu'un troupeau de Buffles fut la cause indirecte
» du suicide de *C. Fuficius Fango*. Le lieutenant d'Octave
» s'était retiré sur une hauteur, après la bataille indécise
» qu'il venait de livrer à Sextilius. « Des Buffles qui vin-
» rent à passer près de là, pendant la nuit, lui firent croire
» à une attaque de la cavalerie ennemie et il se tua. »...
» C'est peut-être dans la plaine de l'oued Djoumin qu'eut
» lieu la bataille livrée à Sextilius par Fucifius Fango. »

Dans son texte, Dion désigne les visiteurs nocturnes du camp de F. Fango sous le nom de βούβαλοι. Or le mot grec βούβαλος, comme le latin *Bubalus* a été employé avec la signification variée de Bubale, Cerf, Urus, Aurochs, Buffle. On se figure mal des Bubales (*Bubalis boselaphus* Pall.) ou des Cerfs, animaux timides, jetant la panique

(1) Aujourd'hui *Rim* est le nom de diverses Gazelles à pelage blanc des dunes du Sahara (*Gazella leptoceros* F. Cuv.), d'Arabie (*G. marica* O. Thom.), etc. Il s'oppose à *Hameur*, nom de la Gazelle à pelage rouge (*G. dorcas* L.).

(2) L. Joleaud, *Études de Géographie zoologique sur la Berbérie*, I, Les Cervidés, p. 26. note infrapaginale 1 (*Revue africaine*, 287, 1912, p. 496).

(3) *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, I, 1884, p. 344-345.

(4) XLVIII, 23.

dans un camp romain. Le fait qu'il se serait agi, dans ce cas, d'un troupeau de Buffles serait plus admissible.

L'histoire du mot Bubale mérite qu'on s'y arrête un instant à cause des confusions qui sont survenues souvent dans son emploi.

Sous le nom de Βούβαλος, *Bubalus*, Hérodote [1], Aristote [2], Polybe [3], Strabon [4], Élien [5], Ammien [6], Hesychius, Simocatte [7], Oppien [8] désignaient un animal apparenté de très près aux Gazelles et qui vivait avec elles dans les régions plus ou moins désertiques de la Mauritanie et de l'Égypte : sans nul doute, ils voulaient parler du Bubale (*Bubalis boselaphus* Pall.) [9], mais peut-être aussi de l'Addax, de l'Oryx et surtout du Cerf de Berbérie [10], tous confondus aujourd'hui par les Indigènes arabophones sous le nom de *Beger el Ouahch* Bœuf sauvage [11].

Aristote range, en effet, le Bubale dans la classe des Cerfs avec les animaux dont les cornes ont des rameaux. Oppien place le Bubale entre les Cerfs et les Gazelles, mais dit aussi que ses cornes ont des rameaux.

---

(1) *Histoires*, IV, 192.

(2) *Hist. Anim.*, III, 6 ; *De partibus anim.*, III, 2.

(3) XII, 3, 5.

(4) *De Mauritania*, XVII.

(5) *Hist. Anim.*, III, 1 ; X, 25.

(6) *De Ægypto*, XXII.

(7) *Epistolis*.

(8) *Cyneger.*, II, 300-305.

(9) *Bubalis bosephalus* est en effet figuré sur des lampes romaines portant l'inscription *Bubal* (*Catalogue du Musée Alaoui*, Supplément, p. 205, n° 984 ; *Corp. inscr. lat.*, VIII, 22. 644, n° 9 et 10).

(10) Si, comme on peut le supposer, Βούβαλος vient de Βοῦς et de βαλιὸς et signifie Bœuf rapide, ce nom convient assez bien à chacun de ces animaux dont il indique l'un des caractères dominants.

(11) Damir disait déjà qu'il existait quatre espèces de *Beger el ouahch* : le *Meha* (l'Addax), l'*Ail* (le Cerf ou le Daim), l'*Iachmour* (l'Oryx) et le *Thaital* (le Bubale).

Pline [1] nous explique la modification apportée de son temps au sens de ce mot : « On trouve (en Germanie), » dit-il, des genres remarquables de Bœufs sauvages, des » Bisons chevelus et des Urus d'une grande force et d'une » agilité surprenante. Le vulgaire ignorant appelle » ces Bœufs *Bubali*, nom qui est en réalité celui d'un » animal d'Afrique semblable au Veau ou plutôt au » Cerf. » C'est ainsi que Solin [2], Martial [3], Agahtial, Phile [4] et Isidore [5] appliquèrent les noms de Βούβαλος, *Bubalus* au Bison d'Europe ou à l'Urus.

Dans ce sens Βούβαλος pourrait, suivant certains linguistes, être rattaché au sanscrit *Gawala*, Buffle sauvage, dérivé lui-même de *Gôbos*. Et ainsi s'expliquerait le fait bizarre que ce nom ait été appliqué successivement à des animaux bien différents, les uns d'Afrique, les autres de l'Inde ou de l'Europe.

Quoi qu'il en soit Βούβαλος, dans le sens de Buffle indien [6], a formé un dérivé βουβάλιον qui désigne une sorte de bracelet à l'usage des femmes. Cet ornement ne pouvait être fait évidemment de la corne de l'Antilope bubale, ni de celle du Cerf, mais facilement de celle du Buffle. Et il est remarquable que, dans tous les pays sémitiques ou sémitisés, l'on trouve encore aujourd'hui des femmes portant une sorte de bracelet appelé *ajamous* جاموس, nom qui est

---

(1) VIII, 15.

(2) *Polyhist.*, XXXII.

(3) *Spectaculorum*, Epigramme XXIII, 4.

(4) XXIX.

(5) *Origine*, XII, 1.

(6) C'est de Βούβαλος, par le latin *Bubalus*, que dérive évidemment notre mot *Buffle* : un texte latin (*Venat. Carm.*, VII, 421) porte *Bufalus* au lieu de *Bubalus* et, au XIVe siècle, au lieu de *Buffle*, l'on écrivait *Bufle*, concurremment avec *Bugle* (Cf. les mots provençaux *Brufe*, *Brufol*, espagnol et italien *Bufalo*).

celui même du Buffle dans les langues arabo-syriennes[1]. Ce nom a d'ailleurs passé dans les dialectes berbères du Moghreb[2], dont aucun n'est parlé dans des régions où vivent encore des Buffles.

Le retour à l'état sauvage des anciens Buffles de l'Inde dans l'Afrique mineure ne paraît pas avoir été favorable à leur multiplication, car il n'est pas douteux qu'ils étaient devenus à tout le moins fort rares il y a un demi-siècle. Vers cette époque quelques Buffles auraient été introduits en Tunisie par le bey Mohammed es Sadok. Celui-ci les aurait fait venir des marais Pontins[3], mais après sa mort, l'on aurait cessé de s'en occuper et ils seraient redevenus sauvages. Ces renseignements m'ont été donnés par M. le Conservateur des forêts Lefebvre, qui les tenait du général Taïeb el Mesmouri. Ces Buffles sont-ils allés rejoindre les survivants de ceux des Carthaginois ? C'est bien possible[4].

Le Buffle indien paraît avoir pénétré encore moins profondément vers le sud que *B. antiquus*. L'Afrique est, il est vrai, le domaine d'un autre groupe d'espèces apparentées à *B. caffer* Lin., qui atteint 2m 25 de longueur, 1m 42 de hauteur et 1m 45 d'envergure des cornes.

Cette forme, la plus grande du groupe, a les cornes moins épaisses et plus écartées que *B. æquinoxialis* Blyth

(1) Ce nom est dérivé du persan كاوميس *Gaumis*, littéralement Vache sauvage.

(2) Et aussi du Sahara, *Tahâlmous* chez les Azger (Duveyrier, *Les Touaregs du Nord*, 1864, p. 225).— On l'emploirai jusque dans le Bornou, où il est appliqué à *Buffelus brachyceros* Gray (Denham et Clapperton).

(3) D'après M. Johnston (*Proc. Zool. Soc.*, 1898, p. 352), ils auraient été donnés au bey de Tunis par le roi de Naples (V. aussi Kobelt, *Studiens zur Zoogeographie*, II, p. 154).

(4) En 1898, suivant M. Johnston, le troupeau comptait une cinquantaine de sujets, se différentiant des Buffles domestiques par un accroissement considérable de la longueur de leur cornes.

du Soudan oriental (Kordofan), de l'Abyssinie et de la région des Grands Lacs. Un Buffle habitait déjà cette partie de l'Afrique au Néogène récent, car M. Brumpt a trouvé des molaires appartenant à un animal de ce genre au nord du lac Rodolphe[1]. *B. æquinoxialis* se propageait jadis jusque dans la vallée du Nil, où M. de Morgan[2] l'a trouvé fossile dans le Néolithique de Toukh (Haute Égypte).

Il n'y a aucun doute pour moi que la description des fameux taureaux troglodytiques carnivores d'Agatharchide[3] ait été inspirée, en partie, par l'impression de la puissance, de la férocité des Buffles du Nord-Est africain : « C'est un genre de Taureaux carnivores très sauvages et » indomptés, dit l'auteur grec, qui sont supérieurs par la » taille aux animaux domestiques et l'emportent aussi sur » eux par la rapidité de leur course. Leur bouche est » fendue jusqu'aux oreilles. Leurs yeux de couleur glau- » que sont plus brillants que ceux du Lion. Leurs cornes » remuent quelquefois comme leurs oreilles, mais elles » restent fixes dans le combat[4]. Leurs poils sont disposés » au rebours de ceux des autres animaux... Si l'un d'entre » eux est pris dans une fosse, ou dans quelque autre » embûche, il succombe aussitôt dans un accès de fureur. » Artémidore ajoute que cet animal est de couleur rouge.

Ce dernier caractère se rapporte nettement à *B. æquinoxialis*, qui est brunâtre, alors que *B. caffer* est noir, *B. centralis*, gris et *B. brachyceros*, jaune rougeâtre. Chez les uns comme chez les autres les mâles très âgés, selon

(1) Haug, *Traité de Géologie*, II, 3, 1911, p. 1727.

(2) *Recherches sur les origines de l'Égypte*, II, 1897, p. 68. — V. aussi Gaillard, *Bull. Soc. Anthrop. Lyon*, 4 mai 1901.

(3) *Ap. Photium Myriobibl.*, V, 39, p. 1634. — V. aussi Diodore de Sicile, *Bibl.*, III ; Artémidore *in* Strabon, *Géogr.*, XVI ; Pline, XVIII, 21 ; Solin, *Polyhist.*, 1, 2 ; Élien, *Hist. Anim.*, XVII, 41.

(4) Ce passage, ai-je dit précédemment, est sans doute inspiré d'une vague connaissance des Bœufs à cornes mobiles.

M. Maclaud [1], seraient « sujets à des accès de folie sangui-
» naire. Ces crises seraient provoquées par les attaques d'un
» tout petit Hyménoptère, du genre Mélipone, qui construi-
» rait son nid dans les excavations que présentent souvent
» les cornes du Buffle sauvage. Ces insectes, très avides
» d'humidité, se colleraient avidement sur les muqueuses
» de l'animal, en particulier sur la conjonctive. Il en
» résulterait naturellement des lésions graves de la cornée
» transparente, avec troubles consécutifs de la vision.
» Affolé par le harcèlement sans trêve de ces insectes, le
» Buffle deviendrait furieux et se précipiterait sur tous les
» objets mouvants qui passent à sa portée ; il lui arrive-
» rait même de se briser le crâne sur des rochers, que ses
» yeux malades lui représentent comme des ennemis
» vivants. »

Les anciens ignorants de la nature véritable de tels accès de fureur ne pouvaient les expliquer que par l'impérieux besoin d'une alimentation carnée et c'est évidemment ainsi qu'est née la fable des Taureaux carnivores.

B. æquinoxialis, qui est de taille encore assez élevée, passe, par le Buffle gris du Tchad, à *B. centralis* Gray. Celui-ci, qui habite le Moyen Niger, le Haut Sénégal et la Guinée supérieure, est un peu plus grand que la variété congolaise de *B. brachyceros*.

Buffelus brachyceros Gray (le Buffle a courtes cornes) [2], qui est la forme la plus petite et la plus archaïque du groupe, est la moins éloignée des Buffles de l'Inde. Cette espèce présente deux variétés. La variété du Gabon et du Congo, qui est de dimensions un peu plus fortes que

(1) *Les Mammifères et les Oiseaux de l'Afrique Occidentale*, 1906, p. 68-69.

(2) Synonyme : *B. pumilus* Turt

le type, a des cornes plates, se touchant à la racine, à pointe dirigée en haut et en dedans.

La variété type, au contraire, a les cornes peu aplaties, séparées à la base et recourbées en croissant ; son poil est jaune rougeâtre et brillant. Elle se rencontre au Tchad, sur les bords du Niger, dans la Sierra Leone, la Guinée supérieure, le Sénégal et jusqu'au sud du Maroc. Peut-être même pénètre-t-elle dans ce pays. A la suite de sa description de *Bos atlanticus*, Blyth [1] parle, en effet d'un autre Boviné marocain, de couleur rouge et de petite taille comme le Bœuf du Devonshire [2]. Le zoologiste anglais ajoute que c'est probablement cet animal que divers auteurs ont désigné sous le nom de *Pagase*, *Empacasse*, *Pegasus*.

B. brachyceros a ses sabots, principalement ceux des membres postérieurs remarquablement petits et serrés, ce qui indique un animal vivant sur un sol résistant et non sur un sol fangeux. C'est donc un Buffle archaïque adapté à un pays sec, alors que toutes les grandes formes plus évoluées, *B. antiquus*, *B. arni*, *B. caffer*, etc., ne vivent que dans des lieux humides.

B. antiquus a apparu vers la fin du Pliocène ou au début du Quaternaire, alors que certaines régions aujourd'hui désertes de l'Afrique et de l'Asie centrale étaient occupées par de grands lacs et arrosées par des fleuves considérables. Ce développement au Quaternaire de vastes régions très humides, dans les zones tropicale et subtropicale de l'ancien continent, semble avoir exercé une influence prépondérante sur l'évolution des Buffles, en les

(1) *Proc. Zool. Soc.*, 1841, p. 6.

(2) Blyth le compare aussi au *Wadan* du capitaine Lyon, qui semble être l'*Ammotragus lervia*.

déterminant à s'adapter à une vie plus ou moins aquatique. Mais les modifications climatériques qui survinrent, vers le milieu du Quaternaire, l'assèchement de larges espaces qui en fut la conséquence, provoquèrent la régression géographique des formes affectionnant les terrains bas et marécageux. En même temps, les conditions éthologiques cessaient d'être défavorables aux petites formes archaïques, qui ont dû à cette circonstance de subsister jusqu'aux temps actuels, concurremment avec les types plus évolués [1].

L. JOLEAUD,
Docteur ès sciences,
Collaborateur à la Carte Géologique de l'Algérie.

(1) Les mêmes remarques peuvent être faites sur l'évolution des Hippopotames, des Rhinocéros, etc.

Un Chant populaire religieux du Djebal Marocain

I

Dès l'islamisation des groupements autochtones au Maghrib, le sentiment religieux renouvelé sut utiliser de bonne heure, comme un appoint de force appréciable, la plus accessible des oraisons populaires : la chanson. Les hymnes ancestraux admirent sans peine à leurs côtés dans la mémoire indigène les invocations musulmanes ; et, encore aujourd'hui, les « meddâh » de l'Afrique du Nord continuent à mêler dans leurs chants la trace de superstitions d'origine païenne et les louanges du Prophète et de ses compagnons. Leurs vers, ou plutôt leurs monotones périodes de prose rimée circulent de bouche en bouche et constituent, comme un supplément de la tradition orale, l'une des causes les plus actives de l'intangibilité des dogmes islamiques parmi la masse.

Au Maroc s'était produit en même temps un phénomène latéral, dû au culte des saints, dont les Berbères, une fois islamisés, continuèrent la pratique. Plus spécialement dans le pays de Fâs et chez les Djebâlah, où ce culte des saints se révèle sous la forme d'un vestige d'anthropolâtrie tout en subsistant à côté de la foi religieuse inviolée, la poésie populaire trouva naturellement un vaste champ d'inspiration en puisant à la collection innombrable des gens de « barakah ». Actuellement, tout « chîkh » de chant a dans son répertoire de nombreux panégyriques, où sont relatés dans un détail extrême et souvent oiseux,

les qualités et les miracles des grands saints du Nord-Marocain : parmi eux, et avant tous, les deux Idrîs et Mûlaï ʻAbd es Salâm ibn Mchîch.

L'auteur le plus connu de ces « qaṣîdâh » hagiographiques vivait à la fin du XVIIIe siècle et s'appelait Sîdî Qaddûr al ʻAlâmî. Ses restes sont encore aujourd'hui, à Meknâs, l'objet de la vénération populaire. Il eut durant sa vie des revers de fortune qui lui valurent d'être abandonné par son nombreux entourage ; et il exprima son amertume dans une maxime demeurée célèbre au Maroc : « Combien d'amis se pressaient autour de moi » quand j'étais heureux ! Les mets que je leur offrais » étaient prêts à toute heure. La fortune me quitta, et » ces amis s'enfuirent ! » (1)

L'une de ses œuvres les plus populaires dans la région du Nord de Fâs rappelle, sous le nom de « Qaṣîdât al-ʻAlwî », l'un des prodiges attribués au saint Mûlaï Bûchtâ'l-Khammâr (2).

Dans la suite le nom de Sîdî Qaddûr al ʻAlamî effaça celui des auteurs hagiographiques moins réputés. De même, on lui attribua évidemment la paternité de poèmes demeurés anonymes. L'usage qui veut qu'aux derniers vers de toute chanson populaire le nom de l'auteur soit mentionné, ne suffit pas à détruire cette hypothèse, souvent émise d'ailleurs, lorsqu'il s'agit de « poetæ minores ».

---

(1) وما اقواني بالاحباب الّا نكون في الخير يكون طعامي في
كل ساعة حاضر وعند الشدّة يغيبوا

Cette maxime semble presque une traduction littérale des vers bien connus d'Ovide (*Tristes*, I, 1, 39) : Donec eris felix, etc... Cf. sur Sîdî Qaddûr al ʻAlâmî, Aubin, *le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, 1912, p. 344.

(2) Cf. mon étude *Mûlaï Bûchtâ'l-Khammâr, saint marocain du XVIe siècle*, extrait de la *Revue de l'Histoire des Religions*, 1917, in-8°.

Néanmoins, chez les Djebâlah, la chanson la plus répandue à l'heure actuelle est de date plus récente. C'est celle que les chanteurs locaux désignent sous le nom de « *Djamhûr as Sâlihîn* », la Multitude des Saints.

Cet intitulé est à lui seul toute une promesse. Le poème est, en effet, un panégyrique des saints marocains. Par là même, il témoigne de la fortune non diminuée de l'hagiolâtrie berbéro-marocaine ; il donne l'idée de la liste des noms vénérés qu'un croyant peut graver dans sa mémoire et invoquer, le cas échéant.

A ce titre, il nous a paru intéressant à relever et à présenter : au point de vue hagiographique, comme une collection curieuse et un choix assez raisonné des saints marocains ; au point de vue de la spéculation dialectale, comme un type des productions à prétentions littéraires du jargon djebâlah.

C'est l'œuvre du chîkh Mûlaï ʻAlî'l-Baghdâdî qui vivait sous le règne de Sîdî Muḥammad ibn ʻAbd arraḥmân (1859-1873) chez les Banî-Ûrîâgel. Ses petits-fils continuent encore aujourd'hui dans les tribus voisines à réciter devant des auditoires toujours attentifs les œuvres de leur parent, au cours des soirées de « nuzhah » des montagnards.

Ce poème, dont beaucoup de Djebâlah savent au moins la plus grande partie, est avant tout une invocation adressée au sayyd Mûlaï Bûchtâ'l-Khammâr. Il est divisé en sept parties appelées « qaṣm » et chacun des qaṣm, sauf le premier, débute par trois vers de même rime (biût). Tous se terminent par une sorte de refrain appelé « ḥarbah », la lance, qui rappelle chaque fois aux auditeurs la fortune miraculeuse du saint du pays de l'Uarghah :

« Incline vers moi ta bienveillance, Océan de perfection,
» Chef des cavaliers pèlerins, Patron des Fichtâlah,
» Roi d'az-Zghîrah, ne nous abandonne pas, ô Sîd
» al-Khammâr ! »

Indépendamment de ce distique propitiatoire, ou, si l'on veut, de cette prière réitérée au maître préféré, tous les vers qui se succèdent, après la mention préliminaire des qualificatifs divins, constituent une véritable avalanche de noms de saints, catalogués d'ailleurs avec un certain souci du classement géographique : Fâs, les Djebâlah, le Haûz, le Sûs.

Le tout, au surplus, nécessairement encadré de chevilles motivées par le rythme ou la rime, forme un curieux mélange d'expressions littéraires et de vocables régionaux. C'est une production du genre dit « malḥûn », ou poésie vulgaire, non soumise aux lois de la métrique arabe.

Il ne faut pas dénier de ce fait à cette qaṣîdah une réelle originalité de facture, non plus qu'une cadence bien définie, évidemment plus accessible à la récitation accompagnée qu'à la lecture.

Les gens de Fâs, qui ont dans le Djebel la réputation d'arbitres littéraires parfois avertis et souvent glorieux, préfèrent assurément les anciennes élégies profanes, du genre andalou. La chanson de la montagne, entendue dans un cadre moins délicat et mitigé, moins maure en un mot, représente, en dépit de sa simplicité et de son manque de raffinement, les préférences de la masse. Elle est lourde mais pleine, pieuse et brutale comme un fragment d'Ennius.

II

TEXTE

جمهور اولياء الله الصالحين

(القصم الاوّل)

بسم الله نبدأ في النظم ونفسّر معناته نستفتحُ بالبسمالا
واكحمد مع التكبير للغني عالم كل اسرار
نتوسل بِكَ اليك يا عظيم القُدرة يا واسع الافضال ذو الجلالا
وحبيبك زين الزين شافع الخلق اضيا الابصار
صلّي يا مولانا على الشفيع العدناني سيد النساْ والرّجالا
عليه سلام الله والملايك شارق الانوار
وسألتك بالكرسي والقلم واللوح المحفوظ والملاك الحمّالا
حمّالة العرش العظيم يا جيّد يا جبّار
جُدْ علينا يا رافع السماوات من غير اعماد يا المولى تعالا
واحرسنا من عين الحُسد واسترنا يا ستّار
بالانبياْ والمُرسلين وصلاة المكّي شافع أُمّته زين الحالا
وازواجه واصحابه مهجرين ولامّة الانصار
واحفظنا من شرّ الافعال واغفر زلاتي يا ودود من كل ضلالا
طهّرنا بالتوبة الصادقة يا نَعْم الغفّار

(الحـربــة)

اعطف عنّي بحر الكمال رئيس العقاد الزايرين مولى فِشتالا
سلطـان الزغيـرة لا تـذُرّنـا يا سيد الخمّـار

(الـقـصـم الـثـانـي)

ابن موسى نسعاك الأمانِ من عند ربّنا والّي آصعب يهون
بحـق اثناكـم اهل الشأن غيثوا من اقصدكـم ڤلبه ممحون
بمحبّتكـم الايّـام تـزيَـن وعطـيـة الغنـي فيـهـا كل افنـون
ربّي كاين ويكـون مالـك الـكـون مع المظنـون كلّ من ظن فـي
سيده الخيـر وجده والّي ولّاه الكـريم ربّـي يتولّا
الله وافي بكرايمه وفضله لَيْسَـانْ يحصار
انا قاصد باب الكريـم ربّي لاهل الطاعـة جميـع بي كل مسألا
يجعـل فيها التيسير خالقـي بالسـرّ والجهـار
يا ربّي بالحُـرمَيـن والبقيـع ومـولى بُغـداد والـرجـال الخمّـالا
شرق وغربْ قبلـة وجَوْف والمعمور والقفـار
واهل الصدق الثـابـت كل من جاد عليه الله سايحـيـن وبوهـالا
واهل الفرد مع السُنّـة العارفين الجنّـة والنـار
حرمة سيدي جلّول ولد خيرة مولاي ادريس بن ادريس الفُضالا
وضنايتـهـم بي كل أرض بيـن مسايـف الاقـطـار
وآدخِل لك بالرقّاع والمزاري والقرامي من الرجال الكُمّالا
آبن بوزيـان مع الغـوث والقـاري والمحضار
نمدح الجـواد الصالحين نستحـرم تحت جناحـهـم في كل مسالا
من فضل الله عايشيـن الطـايـع والنـكّـار

(الحـربــة)

(الـقـصـم الـثـالـث)

حرمة ناس التقـوى والامان وآدخل بالشريـف الساكن العيـون
نستحرم بالدبّاغ سلطان بوفـارس الشريف الحرّ المصيون
سيدي حرازم من ذوك الاعيان هو والذي في الهيئة والسكون
واهل السرّ المكنون سيف مطحون في كل امصون خبرهم يا قاصد
لابي تـكـون نـفـسك مـلالا
اقصد الجـواد زِدْ دون ريـب الـزايـر يُـزار
بوغالب طبّ اهل السقـام سـتّر الله ما يحصى ولا يدركـه من وَلا
غيـر الّي وهبه له خالقه وافتـح له الابصـار
سيدي احمد الشاوي والمليلي سيدي العـوّاد رَى المحبّـة وصـالا
سيدي الخيّـاط سيدي المـزالي بحـره زخّـار
سيدي بوجيدة والفضيل بن الحسن جمهوره ابهـج صاطع يتلالا
وهكـذاك القطـب التَودي مقامه يفجي الاقـدار
سيدي اللزّاز اعنيته تحامي سيدي منصور من اخيار البُدالا
سيدي بونـافـع ما خفـي وسيدي مجبـار يُـذكار
ابن العرابـي خبره شهيـر سيدي مسعود معَهْ من قبايـل فِـلالا
ما بيـن البالي والجديد هذاك لهذا جـار
مولاي عبد الله الهُمام بن مولاي اسماعيل من ذوك الاشراف تَحالا
فـارَ مولاي علي الشريـف جـدّ الشرفـاء الاحـرار

(الحربـــــة)

(القصـــم الرابـــع)

سيدي الغازي يا جميع الاخوان غازي ونعم غازي دينه محسون
واليوسي ما يخطاه برهان مولى تاغيئي ما عن دينه دون
سيدي ابن عيسى غز يا الفطّان خبرك في المشارق والغرب وجون
والبهلول المجنون زِدْ سحنون وابن حسّون والكلاعي وخليل ودعوة
السباسب والرّسالا .
وابن عطاء الا كلّ شيخ يفيدك باخبار
مولاي عبد الله بن حساين مولى الحكمات البالغين بحره يتلالا
بحساب ايّام العام كل حكمة تخدم في نهار
الغرواني مولى القصور والسبتي برهانه يطوف من كل عمالا
وكذلك مولاي بو شعيب نحكي دوحة الازهار
سيدي احمد وموسى زِدْ سيدي وسيدي لَمْتى خلافي جوالا
مولى رودانَ يا شيخ لاهل الله الابرار
ثقلت من وزاري كثير خاشي من ذنبي لا تكون ذاتي معلالا
والشافي ربّي والدواء على سادتي الاخيار .
أسبعةُ رِجَال رِجَال احمار غيثونا يا عناية دُكّالا
أرجراجة وأسحيم لا تدوزّوني يا مُختار
غيثوا من ناداكم سرخوه يا سيادي في الصعبات والّي بسهالا
رغبوا فيّ من لا ينام وعلى الاشياء تقهّار

(الحربـــــة)

(القصـــم الخامـــس)

ابن يوسف يا طبّ الامان عطف بكرايمك بالفرد المسنون
ابن ناصر بالجود والاحسان قطب الفلاح في وادى درع مدفون
سيدي الاخضر يا نور الاعيان مدّاح النبي للجنّة مَضْمون
هو واهله مدفون اضاه ممنون أجر محسون كل من مدح الهادي
ذاك حبّ ليس ن يتبالا
ابن حمّادي قوله فصيح بين مواهب الفكار
ابن وحشية وابن الهبوب ابو الطباق وسيدي سعيد زادوني حالا
والمغراوي بين الابطال سيفه ماضي غزّار
ابن داود يا سيدي علي أتغيث الّي ينذلّا بِك ناس
الفضل مازالا
الّي يستحرم فيك سلّكه من خلطة الاشرار
مولاي عبد الرحمان يا هُمام الجاية يا خالص الذهب دون خصالا
سيدي الحَسَن وسيدي الجائي ساكن الوُعار
سيدي علّال الحاج غِثني يا والي الله نار في قلبي شعالا
من حَرّ الوقت الصعيب ما لي بحرابه مِقدار
سيدي الشريف الشارف والتليدي سيدي يسّف من
الرّجال المحتالا
من حزم بحزام الصلاح ما يخشى من الأوزار
والفِلالي سيدي احمد والغزّالي والشّاذلي يا سلطان جبالا
غارَ مولاي عبد السلام يا ذريّة المختار

(الحربـــــة)

(القصـــم الســـادس)

سيدي هدّي في ساعتـه كان في بنـي عروص جفنـه واسـق مشحـــون
مولى صرصارِ والقطب غيلان بحره كبير لُئيس ن يشقّوه السفـون
والشرفاء سادَتي في وازّان وجميـع من حجدهم كافر ملعـون
من حاربهم مطعون كِجنس فرعون بِهِم يهون مالك المُلك
يكافي الكريم من غير مهالا
والباغض في اهل البيـت سار محسوب من الفـجّار
سيدي المجذوب مع اولاد مصباح قصدتّ لهم كيف قَصَدَت الغـــزالا
حُرْم النبي وهكذاك القعود منع للكفّار
واللالوشي مولى المقـام سيدي قاصم عنايتي مخلّف الحمّالا
الله يحب الشاجعين والمُحسِنيـن والصبّار
الإِمام المزجلدي مع الجزولي والحاضي من السيوف القتّالا
من يتعدّى عنّي لا تبطّيوا افيوا الثار
سيدي عبد الوارث والزغاري سيدي علّال من الجعاب الوصّالا
يضربوا ضربة في ملازم الخفى ما مثلهم زيدار
غارَ مولاي عبد الكريم توكّد في لاتّتنا بالرمى والخيالا
والغَيدوني نسعاه من قصدهم حاشى يُنهار
والفقيه الجَناتي شَئٌ لله والعيّاشي مجاور الشيخ اِدالا
والغول مع الصا في قصدت في حماهم للختّار

(الحربـــــة)

(القصـــم السابـــع)

طلبت الله يكون عوّان واهل المكافتة والِّي آصعب يهون
ومولى المُلك رحيم رحمان يوفي القصد بحرمة سيدي ميمون
سيادي الجواد ضُمّان عورت بالمختتر مولى زرهـــون
خُذ القول الملحون دون موزون بحرف النون زِدْ حرف اللام
وحامل التَبَاث ومعه اِمالا
والناهي حرف الرأ مواجب القول بغير اشوار
للّة إِسْتِغَلّ قصدتّ حرمك من ضيق الحال والسوايع بدّالا
رُفْ عليّ حرمة ادخِلّ سيدي الحاج الغبّار
الغماري ضيف الله والزراري في حقّ الله رَى الحاجة عطّالا
عطفوا يا سيادي ناس المكافتة عاْ يا لاحرار
جمع الحيّين والنايميِن والظاهر والخافي الجواد ما قالوا لا لا
حرمة مولى آمَرفو اعنَيْتي ورجال ازنتار
سيدي يحيى القطب بو محمد صالح رَى حاجتي عليكم عوّالا
سيدي ناجي نبغي تفكّنا من لاصرار
مختم هذه الحلة الباهية مشقونة مروّنقة على حسن الفصالا
من شغل البُغدادي متحفة بلقاح لانوار
نثّني بالصلاة والسلام على سيّد الناس حجـ'ب من غير جهالا
والتسليم على كلِّ حال لاهل المعنى لاخ ار

(الحربـــــة)

III

TRADUCTION

I

1. — Par le nom d'Allah, je commence le chant dont je vais développer la trame ; je l'ouvre par l'invocation : Au nom d'Allah !

2. — Louange et exaltation à l'Opulent qui sait tous les secrets !

3. — Je me recommande de toi à toi, ô Maître du rang magnifique, qui possèdes la grâce et la grandeur !

4. — [Et je me recommande] de ton ami, beauté de la beauté, qui intercède en faveur des créatures et a illuminé les yeux.

5. — O Seigneur, inspire des prières pour l'Intercesseur descendant de 'Adnân, Maître des femmes et des hommes !

6. — Que sur lui soit le salut d'Allah et des anges, lui qui fait jaillir la lumière !

7. — Je l'implore au nom du Siège, de la Plume, de la Planche sacrée et des anges porteurs,

8. — Porteurs du trône splendide, toi, l'excellent, le tout puissant !

9. — Soit généreux envers nous, toi qui soutiens sans piliers la voûte céleste, — ô Maître, sois exalté ! —

10. — Garde-nous de l'œil envieux, protège-nous, ô Protecteur !

11. — Par les Prophètes, les Envoyés et la prière du Mekkois, splendeur du temps, qui intercède en faveur de son peuple !

12. — Par ses femmes et ses compagnons de l'Hégire, tous les Ânsâr.

13. — Préserve-nous des actions mauvaises, pardonne à mes péchés, ô toi qui aimes, garde-nous de l'égarement.

14. — Purifie-nous en un repentir sincère, ô Miséricordieux !.

(Harbah)

15. — Incline vers moi ta bienveillance, Océan de perfection, Chef des cavaliers pèlerins, Patron des Fichtâlah,

16. — Roi d'az-Zghrîrah, ne nous abandonne pas, ô *Sîd al-Khammâr !*

II

17. — *Ibn Mûsâ*, je te demande qu'Allah nous accorde la paix et qu'il aplanisse pour nous les difficultés !

18. — Au nom de vos louanges, ô humains sanctifiés, secourez qui vous implore et dont le cœur est affligé !

19. — Par votre amour, les jours embellissent. Tous les bienfaits sont des présents de l'Opulent.

20. — Dieu est et sera Maître de l'existence et de la foi. Quiconque a cru au bonheur dispensé par son Seigneur l'a obtenu, et celui qu'a voulu sanctifier le Dieu généreux est devenu un saint.

21. — Allah accorde des grâces abondantes et sa magnificence est illimitée !

22. — Je chante le Généreux, mon Dieu, pour les gens de foi et c'est là mon sujet.

23. — Facilite mon œuvre, ô mon Créateur, qu'elle soit secrète ou publique !

24. — O mon Dieu, je t'invoque par les deux demeures sacrées (la Mekke et Médine), Al-Baqî' (près du tombeau du Prophète à Médine), le *patron de Baghdâd* et les hommes parfaits

25. — A l'est et à l'ouest, à l'orient et à l'occident, dans les pays cultivés et déserts,

26. — Par les gens pleins de sincérité, par tous ceux sur qui Allah a répandu ses grâces, mendiants et *Bûhâlâ* !

27. — Par les obligations légales, la Sunnah, ceux qui croient au Paradis et à l'Enfer !

28. — Par la sainteté de *Sîdî Djallûl ibn Kheirah*, de *Mûlaï Idrîs ibn Idrîs*, les illustres !

29. — Qui ont leurs descendants dans toutes les régions et les pays éloignés !

30. — Je t'implore par *Ar-Raffâ'*, *al-Mzârî*, *al-Qarâmî*, qui comptaient parmi les hommes parfaits !

31. — *Ibn Bûziân*, *al-Ghaûth*, l'élève et son maître !

32. — Je chante les héros sanctifiés, je me mets à l'abri sous leur aile !

33. — Par la grâce de Dieu, vivent le croyant et l'infidèle !

III

34. — Je me mets sous la protection des gens qui se repentent et qui croient, j'implore le *Chérif d'Al 'Aiûn*,

35. — Je me réfugie auprès d'*Ad-Dabbâgh*, le sultan Abû-Fâris, le chérif pur et modeste,

36. — De *Sîdî Ḥrâzem* l'illustre et de ceux qui n'ont pas de vanité.

37. — Ceux à qui est révélé le mystère secret sont comme un sabre aiguisé : ils sont connus par tous les lieux. O toi qui les recherches, ne crains pas de lasser ton esprit !

38. — Recherche sans trêve les saints, car qui les visite sera sans doute visité ;

39. — *Abû Ghâlib*, qui fut la guérison des malades :

on ne restreint pas le mystère divin et n'importe qui n'en a pas la science,

40. — Sauf celui à qui son Créateur le révéla et dont il ouvrit les yeux.

41. — *Sîdî Aḥmad ach-Châwî*, *al-Mlîlî*, *Sîdî L'awwâd*, mon amour pour vous ne discontinue pas !

42. — *Sîdî'l-Khîyâṭ*, *Sîdî'l-Mzâlî*, dont la sainteté est comme une mer qui gronde,

43. — *Sîdî Abû Djîdah*, vertueux *Ibn al-Hasan*, dont le tombeau s'orne de boules brillantes,

44. — Et aussi, « Pôle » *al-Taûdî* dont le mausolée éloigne tous les chagrins,

45. — *Sîdî'l-Lazzâz* dont la sollicitude est une protection, *Sîdî Manṣûr*, l'un des plus glorieux Bûdâlah,

46. — *Sîdî Abû Nâfi'* qui n'es pas ignoré et *Sîdî Madjbâr* qu'on cite,

47. — *Ibn al 'Arabî* dont l'histoire est célèbre et *Sîdî Mas'ûd* des tribus du Tafilâlet ;

48. — Entre Fâs-Bâlî et Fâs-Djedîd qui sont l'un près de l'autre,

49. — Le sultan *Mûlaï 'Abd Allah ibn Mûlaï Ismâ'îl*, dont la gloire s'est accrue de celle de ses ancêtres,

50. — Venez à mon secours, et Toi, *Mûlaï 'Alî Cherîf*, l'ancêtre des Churfâ purs !

IV

51. — *Sîdî'l-Ghâzî*, ô tous mes frères, plein de piété,

52. — *Al-Iûsî*, le saint aux miracles, le *patron de Tâghîâ*, dont la foi ne pourrait être dépassée,

53. — *Sîdî Ibn 'Isâ*, secours moi, ô toi qui comprends ; tu es connu en orient, en occident et dans le désert !

54. – Voici l'illuminé *Al-Madjnûn, Saḥnûn, Ibn Ḥassûn* et *El Kla'î* et *Khalîl*, l'invocation des Sbâsib et la Risâlah,

55. — Et *Ibn 'Aṭâ Allah*. Tous les chikhs te diront l'histoire profitable

56. — De *Mûlaï 'Abd Allah ibn Ḥesâîn* à la splendeur brillante,

57. — Celui dont les sentences parfaites s'appliquent à tous les jours de l'année,

58. — D'*al-Ghazwânî Mûl al-Qṣûr*, d'*as-Sibtî* dont les miracles sont connus dans toutes les provinces.

59. — Ainsi que de *Mûlaï Abû Chu'aîb*, qui ressemble à un jardin fleuri,

60. — *Sîdî Ahmad û Mûsâ, Sîdî û Sîdî*, auquel je pense dès que je laisse mon esprit vagabonder,

61. — Le maître de Tarûdant, ô saint, parmi les élus de Dieu, pleins de piété.

62. — Je suis alourdi de fautes, je crains pour les péchés que j'ai commis, j'ai peur de voir mon corps affligé par la maladie !

63. — Dieu est le guérisseur, et mes patrons glorieux me procureront le remède !

64. — O *Sib'atû Rijâl* et saints d'*Aḥmâr*, secourez-nous, ô gloire des Dukkâlah !

65. — O *Ragrâgah* et *Seḥîm*, ne me repoussez pas, ô gens de *Mukhtâr !*

66. — Secourez vite qui vous implore, ô mes maîtres, dans la difficulté et la facilité !

67. — Suppliez en ma faveur Celui qui ne dort pas et qui est le vainqueur de toutes choses !

V

68. — O *Ibn Iûsûf*, remède de paix, que ta bonté m'accorde la connaissance des obligations et des prescriptions sacrées,

69. — *Ibn Nâṣir*, donne moi la générosité et la douceur, ô Pôle de félicité, qui es enterré à l'Uâd-Dra' !

70. — *Sîdî Lakhdar*, lumière des yeux, qui a célébré le Prophète et eut la certitude d'entrer au Paradis ;

71. — Il est enterré avec sa famille. Dieu lui a donné la sainteté, une belle récompense. Quiconque a célébré le Guide des croyants a un amour qui ne vieillit pas.

72. — *Ibn Hammâdî*, aux paroles éloquentes et à l'esprit doué,

73. — *Ibn Uaḥchîyah, Ibn al-Hbûb, Abûl Aîbâq, Sîdî Sa'îd*, m'ont enivré !

74. — *Al-Maghrâwî*, parmi les héros au sabre aiguisé !

75. — O *Sîdî 'Alî ibn Dâûud*, tu secours celui qui t'appelle ; et il y a encore des gens de bien !

76. — Délivre ce suppliant des maux qui viennent !

77. — *Mûlaï 'Abd arraḥmân*, roi des Djâyah, ô or pur (chérif), sans mélange !

78. — *Sîdî' l-Ḥasan* et *Sîdî' l-Djîlî*, qui habites au milieu des précipices !

79. — *Sîdî 'Allâl al-Ḥâdj*, secours-nous, ô saint de Dieu, car un feu est allumé dans mon cœur,

80. — A cause de la dureté et de la difficulté du temps, contre lesquelles je suis sans pouvoir !

81. — *Sîdî Cherîf ach-Chârif, Sîdî Issaf al-Talîdî*, pleins de perspicacité !

82. — Celui qui a revêtu la ceinture de sainteté n'aura pas à craindre les péchés !

83. — *Sîdî Aḥmad al-Filâlî, al-Ghazzâlî* et *ach-Châdulî*, ô sultan des Djebâlah !

84. — Je t'implore, ô *Mûlaï 'Abd assalâm*, qui descends du Prophète !

VI

85. — *Sîdî Haddî* qui fus chez les Banî'-Arûṣ et dont le plat est toujours rempli [1] ;

86. — Le *maître de Ṣarṣâr*, le Pôle *Ghîlân* dont la mer immense n'est pas fendue par les proues ;

87. — Les *Churfâ* maîtres d'*Uâzzân* : qui les renie est infidèle et maudit !

88. — Qui les combat est frappé, comme le peuple de Pharaon ; la victoire leur est facile, car le Souverain récompense sans retard les généreux ;

89. — Et il faut compter au nombre des incroyants qui méprise les descendants de la famille du Prophète !

90. — *Sîdî' l-Madjḍûb* et *Ûlâd Muṣbâḥ*, j'ai cherché votre asile, comme la gazelle,

91. — Qui se réfugia auprès du Prophète et le chamelon qui échappa aux infidèles ! [2]

92. — Et le ṭien aussi, *Sîdî Qâṣim*, qui as ton tombeau à Lallûchah et qui portais les deux cordons entrecroisés [3].

93. — Allah aime les hommes braves, bons et patients !

94. — *Al Imâm al-Mazguildî, al-Djazûlî, al-Ḥâdhî*, qui êtes comme des sabres meurtriers,

---

(1) Allusion à une légende circulant sur le patron des Haddâwah. On dit qu'à la zawiyah de Sîdî Haddî chez les Banî'Arûṣ, au moment de la distribution de la nourriture, le plat préparé se trouve toujours rempli pour suffire aux visiteurs de passage, quel que soit leur nombre.

(2) Allusions à deux miracles attribués à Muḥammad.

(3) Les cordons des deux sacoches contenant l'une le *Qorân* et l'autre le « *Dalâil al Khaîrât* ».

95. — Ne tardez pas à me venger de qui me fera du mal !

96. — *Sîdî 'Abd al-Wârith* et *Sîdî 'Allâl az-Zghârî* ressemblent à des canons de fusils à longue portée ;

97. — Ils frappent secrètement, et il n'y a pas de meilleurs tireurs.

98. — Protège-moi, *Mûlaï 'Abd alkerîm*, accours à notre réunion avec des fantassins et des cavaliers !

99. — Je supplie *al-Ghaîdûnî* ; qui vous suppliera ne sera pas chassé !

100. — *Feqîh Djanâtî*, par Dieu, donne moi un peu de ta bénédiction, et toi, *al-'Ayyâchî*, qui demeures dans le voisinage du saint.

101. — Je cherche la protection d'*Al-Ghûl* et d'*Aṣ-Ṣâfî* auprès d'Al Khammâr.

VII

102. — J'ai demandé à Dieu son aide, j'ai imploré les saints récompensés, et ce qui était difficile sera facilité.

103. — Le Maître du monde est clément et miséricordieux ! Qu'il me permette d'atteindre mon but, sous la protection de *Sîdî Mîmûn*.

104. — Mes patrons généreux sont garants ! Je me réfugie sous la sauvegarde du grand saint maître du Zarhûn.

105. — Accepte ces paroles de forme vulgaire, écrites sans mesure. Les rimes en sont le nûn, le lâm, la lettre de prolongation (l'âlif) et l'îmâlah (le iâ sans points diacritiques).

106. — La dernière est en râ. Ce sont des phrases improvisées et sans recherche.

107. — *Lallah Isti'allu*, j'ai demandé ta protection contre les épreuves et les heures changeantes.

108. — Abrite moi ; j'implore *Sîdî 'l-Hâdj Ghabbâr !*

109. — *Al-Ghumârî*, hôte de Dieu et *az-Zrârî*, je vous supplie, car mon salut est urgent.

110. — Soyez bienveillants, vous qui fûtes récompensés pour votre piété,

111. — Vous tous, vivants et morts, présents ou cachés ; car les généreux ne refusent pas !

112. — Je me glorifie de la protection du *maître d'Amargû*, ainsi que de celles des *saints d'Azantâr.*

113. — *Sîdî Iahîâ, Abû Muhammad Ṣâliḥ*, je me fie à vous.

114. — *Sîdî Nâdjî*, délivre moi des maux !

115. — Fin de cette chanson brillante, arrangée, décorée et bien partagée,

116. — Œuvre d'Al-Baghdâdî, parée de fleurs écloses !

117. — Et je termine par la formule : que la prière et le salut soient sur le Maître des hommes, le Protecteur qui n'est pas ignoré !

118. — Et je salue en même temps les savants qui discernent la signification des choses !

IV

Identification des personnages mentionnés

[Les notes qui suivent sont loin de constituer une bibliographie complète des saints dont la qâṣîdah de Mûlaï 'Alî'l-Baghdâdî cite les noms ; la pénurie des matériaux de documentation, au seuil du pays Djebâlah, ne m'a naturellement permis de me référer qu'à des ouvrages d'un nombre très restreint].

DICTIONNAIRES HAGIOGRAPHIQUES CONSULTÉS

A) Abû 'Abdallah Muhammad al-Mahdî ibn 'Alî 'l-Fâsî, *Mumti'-l-Asmâ. fî dikr il Djazûlî wa'l Tabbâ' wamâ lahumâ fî'l Atbâ'*, Fâs, 1305 H. Abrév. : *Mumti'*.

B) Abû 'Abd Allah Muhammad ibn 'Alî ibn 'Askar, *Duḥat an-Nâchir limahâsin man kâna bi'l Maghrib fî Machâikh il qarn al 'âchir*, Fâs, 1309 H. Abrév. : *Dûḥât*.

C) Sîdî Muhammad as Ṣaghîr al-Ufrânî al-Marrâkochi, *Kitâb Ṣafwat man intachara min âkhbâr ṣulahâ'l qarn il hâdî 'achara*, Fâs, s.d. Abrév. : *Ṣafwât*.

D) Muḥammad ibn Dja'far al-Kattânî, *Salwat al Anfâs wa Muḥâdharât al Akiâs biman uqbira min al-'ulamâ ua'ṣ-ṣulaḥâ bi Fâs*, Fas, 1316 hég. Abrév. *Salwat al Anfâs*.

V. 15. — Il existe dans le pays de l'Uargbah deux zawîyah de Mûlaï Bûchtâ'l-Khammâr : celle du Djebel Amargû, chez les Fichtâlah, et celle d'Az-Zgḥrîrah, chze les Banî-Mazguildah. Pour la bibl., cf. Lévi, *Mûlaï Bûchtâ'l-Khammâr, saint marocain du XVIe siècle*, extrait de la *Revue de l'Hist. des Relig.*, Paris, 1917, et de plus *Salwat al Anfâs*, T. I, 245. Michaux-Bellaire, *Quelques tribus des montagnes de la région du Habt*, *Archives marocaines*. T. XVII, p. 67. 390 et suiv.

V. 17. — Mûlaï Bûchtâ s'appelait de son vrai nom Muhammad ibn Mûsâ.

V. 24. — Le patron de Baghdâd, 'Abd al-Qâdir al Djilânî. Cf. R. Basset, *Les dictons satiriques attribués à Sidi Ahmed ben Yousef*, Paris, 1890, in-8°, p. 8-11 et les sources citées en note, Trumelet, *Les Saints de l'Islam*, Paris, 1881, in-12, p. 287-306.

V. 25. — Bûhâla, descendants ou adeptes de Sîdî Muḥammad al-Bûhâlî, originaire de la tribu des Ghumârah. Cf. Mouliéras, *Maroc Inconnu*, t. II, Paris, 1899, p. 295 sqq. Le terme Bûhâlî est devenu au Maroc synonyme de « sâîḥ », mendiant ambulant.

V. 28. — Djallûl uld Kheirah. Il s'agit du pôle 'Abd al-Qâdir al Djilânî, fondateur et chef spirituel de la confrérie des Qâdiryah (Qadriah), né en 470-471 hég., mort à Baghdâd en 561 hég. Kheirah

est le nom de la mère du saint, sur lequel cf. tous les ouvrages traitant des confréries religieuses musulmanes. Cf. Trumelet, *Les Saints de l'Islam*. Paris, 1881, in-12, p. 287-303. Brockelmann, *Gischichte der arabischen Litteratur*, T. I, Weimar, 1902 in-8° p. 435 et la notice de Ben Cheneb, *Etude sur les personnages mentionnés dans l'Idjâza du cheikh 'Abd el Qâder al-Fasy*, extrait du T. IV des *Actes du XIV° Congrès international des Orientalistes*, Paris, 1907, in-8°, p. 363-365.

V. 28. — Idris ibn Idris, fondateur de Fâs et fils de l'Idris du Djebel Zarbûn. Cf R. Basset, article *Idris II* dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, T. II, p. 478-479 et la bibliographie citée.

V. 14. — Ar-Raffâ' al Mzârî, al Qarâmî, non identifiés.

V. 15. — Ibn Abî-Ziân. Il s'agit du saint algérien Sidi Aḥmad ibn Abî-Ziân.

V. 15. — Al Ghaûth : Sidi Chu'aib Abû Midian (Sidi Bûmedian), patron de Tlemcen, né en Espagne et mort à Al Ubbâd, près de Tlemcen en 594 hég. cf. sur lui Maqqari, *Nafḥ eṭ Ṭib*, Le Qaire, 4 v. in-8°, 1304, h. T. IV, p. 269-274. Ibn Meryem, *Bustân*, éd. Ben Cheneb, Alger, 1326 h., in-8° p. 108-114, El Ghobrini, *'Unuân ed Dirâyah*, éd. Ben Cheneb, Alger, 1328 hég. in-8° p. 5-13 ; El Hafnaoui, *Ta'rîf el Khalaf*, Alger, 2 v. in-8°, 1325-1327, h. T. I, p. 21-27. Bargès, *Tlemcen*. Paris, 1859 in-8° p. 274-301 ; id. *Vie du célèbre marabout Cidi Abou Medien*, Paris 1884, in-8°. Brosselard, *Les inscriptions arabes de Tlemcen*, x, *Mausolée du cheikh el Ouali Sidi Boumedin*, *Revue Africaine*, octobre 1859, p. 1-17, décembre 1859, p. 81-93 ; Trumelet, *L'Algérie légendaire*, Alger, 1892, in-18 jés., p. 485-493 ; J. Leclercq, *De Mogador à Biskra*, Paris, 1881, in-18 jés., p. 168-171. La tradition fait de lui l'élève de Sidi 'Alî ibn Ḥarzihim, enterré à Fâs (Bâb Ftûh).

V. 35. — Sidi 'Abd al 'Azîz ad-Dabbâgh, enterré à Fâs, près de Bâb al Gîsah dans le quartier d'El 'Aïûn, d'où son surnom de Chérif d'Al 'Aïûn. C'est l'ancêtre des Churfa Idrisites ad-Dabbâghîn auxquels est consacré un ouvrage intitulé قرة العيون فى الشرفاء القاطنين بالعيون par Sulaiman ibn Muḥammad ibn 'Abd Allah al Ḥawwâl ach Chafchaûnî. Cf. René Basset, *Recherches bibliographiques sur les sources de la Salouat el Anfâs* extr. du *Recueil de Mémoires et de Textes, publié en l'honneur du XIV° Congrès des Orientalistes*, Alger, 1905, p. 113, n° 42. 'Abd al 'Azîz a pour « Kuniah » Abû Fâris.

V. 36. — Sidi Ḥrâzem, déformation populaire de Sidi Harzihim, mort en 560 hég., enterré près de Fâs, chez les Ulâd al-Hâdj et dans la ville d'Al Qṣar. Il a un cénotaphe à Fâs, à Bâb Ftûh. Cf. Mouliéras, *Fez*, Paris, 1902, p. 465, et Gaillard, *Une ville de l'Islam, Fès*, Paris, 1905, p. 137.

V. 39. — Abû Ghâlib, Sidi 'Alî 'Abû Ghânem (prononciation populaire : Sidi Bûghânem), enterré à Fâs, à Râs al Qlî'ab, près d'al Andlus; a un monument commémoratif à al Qṣar. cf. Mouliéras, Fez, p. 467; *Mar. Inc.*, II, p. 539, et Gaillard, *op. cit.*, p. 135. Michaux-Bellaire, *Quelques tribus des montagnes de la région du Habt*, *Archives marocaines* T. XVII, p. 343.

V. 41. — Sidi Aḥmad ach-Châwî, mort en 1014 H., enterré à Fâs, à As Siâj. Il a un cénotaphe chez les Ulâd 'Isâ, au N.W. de Fâs et chez les Sarsâr auprès du tombeau de Sidi 'Ali ibn Aḥmad. Cf. Gaillard, *op. cit.*, p. 128. Michaux-Bellaire, *Quelques tribus des montagnes de la région du Habt*, *Archives marocaines*, XVII, p. 343. Muhammad ibn Tayib, *Nachr el Mathâni*, Fâs, 1315 hég., 2 v. in-4° T. I, p. 96-98. Un ouvrage intitulé : معتمد الراوى فى اخبار سيدى احمد الشاوى a été consacré à ce saint par 'Abd as Salâm ibn aṭ-Ṭayib al-Qadirî al-Hasani. Cf. René Basset, *Recherches*, p. 29, n° 71.

V. 41. — Sidi 'Abd ar Rahmân al-Mitîl, mort à la fin du VIII° siècle H., enterré à Fâs, au quartier d'an Nakhkhâlîn Cf. Gaillard, *op. cit.*, p. 128.

V. 41. — Sidi L'awwâd, enterré à Fâs, près du pont qui porte son nom, quartier d'an Nakhkhâlîn.

V. 42. — Sidi l'Khiyâṭ. Il s'agit d'Al Ḥâdj al-Khiyâṭ al-Uâzzânî, enterré à la Djâma' al Ḥamrâ de Fâs-Bâlî. Cf. Gaillard, *op. cit.*, p. 132, ou plutôt de 'Abdallah'l-Khiyâṭ, mort en 938 H., enterré au Djebel Zarbûn et à Fâs (Bâb al Gîsah), sur lequel cf. *Mumti'*, cah. 8, p. 6, et *Dûḥat*, p. 63.

V. 42. — Sidi 'Alî-l-Mzâlî, d'origine idrisite, enterré à Fâs, près de Bâb-al-Gîsah. Cf. Michaux-Bellaire, *Description de la ville de Fâs*, *Archives marocaines* T. XII, p. 277.

V. 43. — Sidi Abû Djidah, enterré à Fâs, près de la porte qui porte son nom.

V. 43. — Sidi Muḥammad ibn al Ḥasan (M'hammed bel Lahsène),

cherif idrisite, mort en 395 H., enterré à Fâs, près de Bâb al-Gîsah. Michaux-Bellaire, *Description de la ville de Fâs, Archives marocaines* T. xi, p. 269. Cf. Gaillard, *op. cit.*, p. 135.

V. 44 — Le « pôle » at-Taûdî : 'Abd Allah at-Taûdî ibn Sûdâ, auteur de différents ouvrages, enterré à Fâs, à al Qaṭṭânîn. Un ouvrage d'ach-Chafchâuni intitulé : الروضة المقصودة والحلل المعدودة في ماثر بني سودة qui est consacré. Cf. RenéBa sset, *Recherches*, p. 43, n° 109 et p. 22, n° 42. *Ṣafwat*, p. 159-160 ; *Salwat al Anfâs*, T. ii, p. 71-72. Le mot Taûdî est l'ethnique de la ville de Bani-Tâûdâ, dont les ruines s'appellent aujourd'hui Fâs al-Bâlî, dans la tribu des Fichtâlah. Cf. ma note (sous presse) sur les *Ruines almoravides du pays de l'Uarghah*.

V. 45. — Sîdî'l-Lazzâz : Muḥammad al-Lazzâz, enterré à Fâs, au quartier de Ṭal'ah.

V. 45. — Sîdî Manṣûr, mort en 1096 H., enterré à Fâs, Bâb al-Gîsah. Appartenait au groupe ethnique des Bûdâlah, comme Sîdî Raḥḥâl, du Haûz. Cf *Safwât*, p. 199.

V. 46. Sîdî Abû Nâfi' (Bûnâfa'), enterré à Fâs, près de la porte qui porte son nom.

V. 46. — Sîdî Madjbâr, enterré à Fâs, dans le quartier de Bûdjelûd.

V. 47. — Sîdî Abû Bakr ibn al 'Arâbî (Bûbkar bel 'Arâbî), de son vrai nom Abû Bakr Muḥammad ibn 'Abd Allah ibn al-'Arâbî al Ma'afirî al-Ichbîli, né à Séville en 468 hég. mort dans la tribu des Maghâlah en 543 hég., enterré en dehors de la porte de Bâb Mahrûq, à Fâs. Gf. Gaillard, *op. cit.*, p 132. Cf. Brockelmann, *op. cit.*, I, 412 ; Ben Cheneb, *Etude*, p. 304 et suiv.

V. 47. — Sîdî Mas'ûd. Il s'agit de Mas'ûd al-Filâlî, enterré à Fâs, près du précédent, cf. Gaillard, *op. cit.*, p. 133 et non de Mas'ûd ad-Déra 'î, mort à Fâs, en 1191 hég. et enterré près de Bâb Ftûḥ, sur lequel cf. *Mumti'*, cah 19, p. 8.

V. 49. — Mûlaî 'Abd Allah ibn Mûlaî Ismâ'îl, le sultan du Maroc qui régna à six reprises, de 1141 à 1147 de 1149 à 1151 et de 1153 à rabi'I. 1158, de ramadhân 1158 à 1159, de 1159 à 1163, de 1164 à 1171. Cf. Ezziâni, *Le Maroc de 1631 à 1812* éd. et trad. Houdas, Paris, 1186 in-8, texte arabe, p. 35-69. tr. fr., p. 64-127 ; Es-Saiâoui, *Kitâb el Istiqça*, Le Qaire, 4 vol. in-4, 1304 hég. T. iv, p. 59-91 ; tr. Fumey, Paris, 2 vol. in-8°, 1906-1907, T. i, p. 171-258 ; Godard, *Histoire et description du Maroc*, Paris. 1860, in-8, p. 538-548, Dombay, *Geschichte der Scherifen*, Agram, 1801 in-8, p. 106-146.

V. 50. — Mûlaî 'Alî'ch-Charîf, du Tafilâlet, ancêtre éponyme des Churfâ 'Alamîyn et de la dynastie actuelle. Cf. notamment Salmon, *les Chorfa Filâla et Djilâla de Fès*, ap. *Archives Marocaines*, iii, 1, Paris, 1905, p. 100, et Ibn Tayîb al-Qâdirî, *ad Dûrr as Sâni*, Fâs, 1308, p. 53.

V. 51. — Sîdî 'Abd Allah'l-Ghâzî surnommé Abû Qubrain (l'homme aux deux tombeaux), fondateur de la confrérie des Ghâzîyn au Tafilâlet Cf. *Mumti'*, cah. 7, p. 2.

V. 52. — Abû 'Alî al Ḥasan ibn Ma'sud al-Iûsî, mort en 1102 enterré près de Sîrû, à Tammazzazt, auteur du livre محاضرات édité à Fâs, 2 v. in-4, 1317 hég. Cf. de Foucauld, *Reconnaissances au Maroc*, Paris, 1884, in-4, p. 38 ; R. Basset, *Recherches bibliographiques sur les sources de la Solouat el Anfâs*, p. 40 ; *Ṣafwat*, p. 205-210 ; Muḥammad b. eṭ-Ṭayib, *Nachr el Mathâni*, T. ii, 142-152 : Il existe un Chîkh al Iûsi auteur d'une فهرسة qui est une des sources de la *Ṣafwat* d'el-Ufrâni. Cf. R. Basset, *Recherches*, p. 20, n. 31.

V. 52. — Le patron de Tâghiâ, Mûlaî Abû Azzah, mort en 1180, entre Rabat et la Qaṣbah Tâdlah. Tâghiâ se trouve sur la limite des tribus Za'er et Zâîân.

V. 53. — Sîdî Ibn 'Isâ, Muḥammad ibn 'Isâ, le fameux fondateur de la Confrérie des 'Isâwah (Aïssaoua), enterré à Miknâs. Cf. *Dûḥât*, p. 57. Moutet, *le Culte des saints musulmans dans l'Afrique du Nord*, Genève, 1909, p. 56 sqq.

V. 54. — Al Madjnûn, enterré près du pont de l'Uâd al Mlâḥ, aux environs de Fâs.

V. 54. — Ibn Ḥassûn : Sîdî Abû Muḥammad 'Abd Allah ibn Ḥassûn, mort en 1013. A deux mausolées, l'un à Salé et l'autre à Banî-Halâl, tribu des Slâs. Cf. *Ṣafwat*, pp. 19-20, al Ufrâni, *Nuzhât al-Hadi, Histoire de la dynastie Saâdienne au Maroc*, éd. Houdas, 1889, 2 v. in-4, T. i, p. 263 ; T. ii, p. 436, as-Slâwî, *Kitâb al Istiqṣâ*, iii, p. 146, in-4, Salmon, *Notes sur Salé, Archives marocaines*, T. iii, p. 320, Doutté, *En Tribu*, p. 406

(avec planche) ; Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, p. 33; L. Mercier, *Les Mosquées et la vie religieuse à Rabat*, *Archives marocaines*, T. VIII p. 157-158.

V. 54-55. — Al-Kla'î, Khalîl, l'invocation des Sbâsib, la Risâlah et Ibn 'Aṭâ Allah, sont des termes d'invocation classique des magiciens nord-marocains, Sîdî 'AbdAllah'l-Kla'î a son tombeau dans le 'Aûf (Gharb). Cf. Michaux-Bellaire et Salmon, *Les Tribus arabes de la vallée du Lekkous*, *Archives marocaines*, T. IV, p. 25-99 et suiv., T. VI, p. 347-348 à moins qu'il ne s'agisse d'Abû'r Rabî' Sulaimân ibn Mûsâ al-Ḥimiarî al Kalâ'i, né à Valence en 565 hég. mort à la bataille d'Anicha en 624 hég Cf. sur ce dernier Brockelmann *op. cit.*, p. 371 et Ben Cheneb, *Etude*, p. 345-346. Khalîl ibn Ishâq est l'auteur du fameux code malékite intitulé *Al Mukhtasar fî'l Fiqh*, cf. sur ce personnage, Brockelmann *op. cit* T. II. p. 83 ; Ben Cheneb, *Etude*, p. 315-316 La *Risalâh* est l'œuvre célèbre d'Abû Muḥammad ibn Abî Zaîd al-Qairwânî. Ibn 'Aṭâ Allah doit désigner soit le chîkh Sîdi Aḥmad ibn 'Abd al-Karîm ibn 'Aṭa Allah al-Iskandarî soit Sîdî Qâsim ibn 'Aṭa Allah al-Miṣrî qui mourut en 1204 H. ; soit plus vraisemblablement Muḥammad ibn 'Aṭâ Allah, jurisconsulte mâlékite, mort au Qaire en 709 h. auteur de différents ouvrages. Cf. Brockelmann *op. cit.*, T. II, p. 117 ; Ben Cheneb, *Etude*, p. 354. L'invocation dite d'Es-Sbâsib est une des *du'â* de la magie marocaine. Le mot *sabsab* pluriel *sbâsib*, désigne dans le pays la mangouste. Ces personnages et le nom de cette invocation se retrouvent dans la chanson populaire de Fâs, intitulée *al-Ḥarrâz*. Un nègre, qui présente sa défense devant un pâchâ, étale pour convaincre son juge la liste de ses connaissances variées :

جيته في صِفة الفقيه * صاحب حدايث والتنبيه * حافظ
العَشْرين وسيدي خليل * كَنقراْ الاصوار * ونحقه بالتفسير *
وحديث الرّسالة ندريها كيف جاْت * والخزراجي نحصيه
* كل حرف ومعناه * وصَاحب الشطارة * علم التنجيم كَنحقه
بجداول راسخين * وهكذاك خبرني كل ساعة الغرايم قاطعين
* والدمياطي ربعين بيت * بجداولها ومعه دعوة البسمالة *

ومشاكل الزناتي * وقريعة الانبياء * والهياكل بالسبعة *
وزِد حسن الكاسن * ودعوة السباسب وابن الحاج الكبير *
وابن عطاْ الله والكلاعي والمواق الشهير الخ

V. 56. — Mûlaî 'Abd Allah ibn Ḥosâîn, mort en 977, de la famille des Churfâ des Banî-Amghâr. On lui attribue trois cent soixante six sentences « ḥikmât » chacune s'appliquant à un jour de l'année. Sur ce personnage cf. *Dûhat*, p. 77 et *Mumti'* cah. 8, p. 6.

V 58. — Al-Ghazwânî Mûl al-Qsûr (Mûlaî Abd Allah ibn Adjâl Al-Ghazwânî), enterré au quartier d'Al Qṣin à Merrâkech, patron de cette ville, cf. sur lui surtout l'ouvrage de Doutté, *Merrâkech*, Paris, 1905.

V. 58. — As-Sibtî. Il s'agit du grand saint marocain, Sîdî Abû l 'Abbâs as-Sibtî, patron de Ceuta, enterré à Merrâkech. Cf. sur ce saint *Mumti'* cah. 5, p. 4 et suiv. ; *Dûḥat*, p. 70 et suiv. Montet, *op. cit.*, p. 53 sqq, la légende rapportée par Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, p. 702. R. Basset, *Nedromah et les Traras*, Paris, 1901, in-8°, note 1, p. 206-207, et les auteurs cités. L'offrande propitiatoire que lui font les laboureurs au moment des semailles est toujours pratiquée, au moins dans le Djebal, où j'ai pu en vérifier l'existence. Un recueil des Manâqib du saint a été composé par 'Ali ben Mohammed el-Hoouarî, et se trouve à la Bibl. Nat. d'Alger, n° 1713, I, cf. l'analyse ap. R. Basset, *op. laud.*

V. 59. — Mûlaî Abû Chû'aîb (Bûcha'îb), patron d'Azemmûr, sur lequel cf. Weisgerber, *Trois mois de campagne au Maroc*, Paris, 1904, in-8°, p. 140. Montet, *op. cit.*, p. 18, 62 sqq Doutté, *Merrâkech* p. 120 sqq. De Segonzac, *Au cœur de l'Atlas*, p. 442.

V. 60. — Sîdi Aḥmad û Mûsâ, patron des saltimbanques et des acrobates, enterré à Iligh, au Tazarwâlt, cf. Erckmann, *Le Maroc Moderne*, Paris, 1885, in-8° p. 54-111. De Segonzac, *Au cœur de l'Atlas*, Paris, 1910 in-8° p. 520, 586 587. Doutté, *En Tribu*, p. 239-241-242.

V. 60. — Sîdî û Sîdî, surnom de Sîdî Muḥammad ibn Sulaimân ar-Rûdânî, patron de Tarûdânt, mort en Syrie en 1095 H. Cf. *Ṣafwât*, p. 195 sqq.

V. 64 — Sib'atû Rijâl. Le mythe des « sept saints » (cf. la légende des sept dormants d'Ephèse, etc) se retrouve à de nombreux exemplaires au Maroc et y a déjà été étudié. Je ne rappellera

que pour mémoire les Sib'atû Rijâl de Fâs, au Mșallâ cf. Gaillard *op. cit.* p. 137, ceux signalés par Doutté, *En Tribu*, p. 222, et ceux de la tribu des Bani-'Arûș, chez les Djebâlah, cf. Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, p. 171. Aḥmâr est le nom d'une tribu qui se trouve entre Merrâkech, les Dukkâlah et les 'Abdah.

V. 65. — Ragrâgah, secte maraboutique de la région de Mogador, étudiée par Doutté, *En Tribu*, p. 130 sqq. Seḥîm est le nom d'une fraction du Ḥaûz. les Ulâd Mukhtâr sont à peu près tous affiliés à la Confrérie des 'Isâwah (Aissaoua).

V. 68. — Ibn Yûsf. Il s'agit du grand saint algérien Sîdî Aḥmad ibn Yûsuf, patron de Miliânah. Il a de nombreux serviteurs au Maroc, parmi lesquels les Ghanânma, dans la banlieue de Merrâkech, que Doutté a étudiés : *En Tribu*, p. 332-235, Michaux Bellaire, *Les Musulmans d'Algérie au Maroc*, *Archives Marocaines*, T. XI, p. 7-8). Cf. R. Basset, *les Dictons satiriques attribués à Sîdî Ah'med ben Yoûsef*, Paris, 1890. in-8°.

V. 69. — Ibn Nâṣir. Il s'agit du chîkh Abû'l 'Abbâs Aḥmad ibn Muḥammad ibn Nâṣir (Sîdî Aḥmed ben Nâșer) ad-Derâ'i, mort en 1128 H., enterré dans sa zaouyah à Tamagrût, fondateur de la confrérie des Naṣrîyah et patron des tireurs marocains. Sur ce saint cf. la bibliographie donnée par W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, in-8°, p. 133, n. 2, et en plus Rohlfs, *Mein erster Aufenthalt in Marocco*, Bremen, 1873, in-8°, p. 446-449, Newman, *The Narrative of Sidi Ibrahim ben Muhammed*, texte berbère, Londres, 1847, in-8°, p. 228-229 ; R. Basset, *La relation de Sidi Brahim de Massat*, trad. française, Paris, 1882, in-8° p. 15-16, H. de Castries, *Note sur la région de l'Oued Draa*, *Bull de la Société de Géographie de Paris*, décembre 1880, p. 514-516 ; Segonzac, *Au cœur de l'Atlas*, p. 92-93 ; 99-106 ; 103 ; Erckmann, *Maroc moderne*, p. 103 ; L. Mercier, *Les Mosquées et la vie religieuse à Rabat*, *Archives marocaines*, T. VIII, p. 103 ; Salomon, *Notes sur Salé*, *Archives marocaines*, T. III, p. 321. *Ṣafwat*, p. 221 sqq.

V. 70. — Sîdî Lakhdâr ibn Makhlûf, en Algérie.

V. 72. — Ibn Ḥammâdî. Il s'agit probablement de Sîdî'l-Ḥammâdî'l-Fâsî, mort en 1014 H., cité par la *Ṣafwât*, p. 64.

V. 73. — Sîdî Muḥammad ibn Uaḥchîyah, Sîdî Ibn al-Hbûb (Belhebûb) et Sîdî Aḥmad Hbûb Aṭbâq sont trois santons des Ghumârah non cités par Mouliéras, *Mar. Inc.*, t. II. Il existe un Sîdî Ambarak ibn Uaḥchîyah, du nom de sa mère, et ibn Cheikh

du nom de son père, enterré chez les Khluṭ près d'Al Qṣar, au village des Khlaîtah cf. Michaux-Bellaire et Salmon, *Les tribus arabes de la vallée du Lekkous*, *Archives marocaines*, T. VI, p. 350.

V. 73. — Sîdî Sa'îd. Il s'agit de Sîdî Sa'îd Amasnâû, saint de la région du Tâdlah, mort en 1014 H., sur lequel cf. *Mumti'*, cah. 6. p. 8, ou plutôt de Sîdî Sa'îd ibn Abî Bakr enterré à Miknâs sur lequel cf. Al Ufrani, *Nuzhat al Hadi*, I, 41, *Mumti'*, cah. 13. p. 2 et *Dûhat*, p. 58 sqq Il existe aussi un Sîdî Sâ'îd, de réputation moindre chez les Djebâlah, sur la limite des Khlûṭ et des Ahl Sûf. Cf. Michaux-Bellaire et Salmon, *Quelques tribus arabes de la vallée du Lekkous*, p. 349.

V. 74. — Sîdî 'Abd al 'Azîz al-Maghrâwî, chanteur religieux originaire de la tribu des Maghrâwah, à moins qu'il ne s'agisse de Muḥammad ibn Mubârek al-Maghrâwi, mort à Fâs en 1092 hég. cf. sur lui Ben Cheneb, *Etude*, p. 70-71.

V. 75. — Sîdî 'Alî ibn Dâûud al Marnîsî, saint de la tribu des Marnîsah, Djebâlah, mort en 1025 H. sur lequel cf. *Ṣafwât*, p. 47, Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, p. 371, et Marçais, *op. cit.*, p. 134, n. 8.

V. 77. — Mûlaï 'Abd ar Raḥmân, enterré dans la tribu des Djâyah, ancêtre des Churfâ qui portent son nom. Leur nâqib m'a montré le ḍâhir que leur donna le sultan Mûlaï Ismâ'îl, à la date du sixième jour de Ḍhû'l Hiḏjdjah 1124 H. (4 janvier 1713). En voici la transcription à titre documentaire :

الحمد لله وحده وصلّى الله علي سيّدنا محمد وعلى آله وعلى صحبه
وسلّم تسليما

Empreinte du Sceau de Mûlaî-Ismâ'îl :

ابو عبد الله أمير المؤمنين اسماعيل الحسني وفقه الله

Sur le pourtour :

اسعده الله في جميع الامور.....

جردنا بحول الله وقوته وشامل منّه وبركته كحملته المتمسكين
بالله تعالى ثم به الشرفاء الاخيار الاجلّة الابرار صفوة الوالي الصالح
القطب الناجح الشريف الحسني مولاي عبد الرحمن نفع

الله به دفين الجاية واولاد عمّه مولاي الحسين علي وهم السيّد احمد بن محمد والسيّد محمد بن عمرو والسيّد الطيّب بن محمد والسيّد محمد بن عبد الله والسيّد احساين بن الخضر والسيّد احمد بن محمد القاطن ببني وليد على حكم ما بايدهن ظهاير سيّدنا الوالد قدّس الله روحه واسكنه من روض الجنان فسيحة المتظمنة اشارهم بالتوقير والاحترام والحمد على كامل والانعام والاجلال والاعظام وزدناهم من الارث ما تشهد به في الطرّة هذه البيّنة في اقلاع الليالي والايّام بحيث لا يحرق عليهم عادة ويجد بي امرهم نقص ولا زيادة ولا يسامون ولو بشربة ماء وحتى زكّاتهم واعشارهم الواجبة عليهم سامحناهم فيها يصرفونها على فقراتهم وذوي العاقة من قرابتهم بما اقتضاه نظرهم السديد ورأيهم المفيد وكذلك ايضا جودنا (sic) لهم على كافّة خمّاسهم واصحابهم وجميع ما هو مسطر بي الظواهر اللواتي بايدهم وانتمى على زاويتهم وانعمنا عليهم بهم لا مدخل لغيرهم فيهم كاينًا من كان ومن سامهم بخلاف ما سطرناه وتقيض ما امرناه وامضيناه فقد عرّض نفسه للمهالك ونصبناه لعقول السبيل والمسالك والواقف عليه من خدّامنا وعمّالنا وولات أمرنا يعمل بمقتضاه ولايتعداه والسلام بي سادس ذي الحجة الحرام عام اربعة وعشرين ومائة والف

Signature autographe :

اسماعيل

V. 78. — Sidi'l-Ḥasan (Sidi Lahsène), saint des Djâyah, sur lequel cf. Mouliéras, *Mar. Inc*, II, p. 36.

Sidi'l-Djâyi, saint des Djâyah, a son tombeau au fond d'un précipice. Cf. sur ce personnage Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, p. 45, et *Mumti'*, cah. 20, p. 1.

V. 79. — Sidi 'Allâl al-Ḥâdj, enterré à El Harâiq, tribu des Ghzâwah (Djebal), vivait au X siècle, mort en 981 hég., est l'ancêtre des Churfâ Baqqâliyn du Maroc qui tirent leur dénomination du surnom du saint : Al Baqqâl. Cf. Mouliéras, *Mar. Inc.*, t. II, p. 753. Michaux-Bellaire, *Quelques tribus des montagnes de la région du Habt*, *Archives marocaines*, T. XVII, p. 63.

V. 81. — Sidi 'ch-Cherif ach Chârif, a son tombeau dans la tribu des Khmâs (Djebal).

V. 81. — Sidi Issaf at-Talidi, (Abû'l Ḥadjdjâdj Iûsuf ibn al Ḥasan at-Talidi), patron de la ville d'Ach-Châûn (Chichaouen), et de la tribu Djebâlah des Bani-Issaf, a sa zawiyah dans la tribu des Khmâs. Cf. *Mumti'*, cah. 9, p. 8, *Duḥat*, p. 15, *Ṣalwat al Anfâs*, T. I. p. 137 et Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, pp. 125, 137, 154.

V. 83 — Sidi Aḥmad al-Filâli, a une zawiyah dans la tribu des Ghumârah, citée par Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, p. 336.

V. 83. — Al-Ghazzâli. Il s'agit de Sidi Aḥmad al-Ghazzâli qui a une zawiyah chez les Ghumârah, citée par Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, p. 332 ou peut-être du grand philosophe musulman Abû Hâmed Muḥammad al-Ghazzâli sur lequel cf. Brockelmann, *op. cit.*, T. I, p. 419 ; Ben Cheneb, *Etude*, p. 351-355 et la bibliographie qui y est jointe.

V. 83. — Ach-Châdili, surnom de Mûlai 'Abd as-Salâm ibn Machich, à moins qu'il ne s'agisse d'Abû'l Hasan 'Ali ibn 'Abd Allah ibn 'Abd al Djabbâr ach Charif az-Zarwili, le fameux mystique sur lequel cf. Brockelmann, *op. cit.* T. I, p. 449, Ben Cheneb, *Etudes*, p. 355-356.

V. 84. — Mûlai 'Abd as-Salâm ibn Machich, enterré au Djebel al 'Alam, chez les Bani-'Arûṣ est le plus grand saint du Nord du Maroc. Il est l'ancêtre des Churfâ dits 'Alamiyn. Assassiné par Abou Tandjus en 625 H. (1228 de J. C.) Cf. Drummond Hay, *Le Maroc et ses tribus nomades*, Paris, 1844, p. 222, 223, 243-248. Mouliéras. *Mar Inc.*, II, p. 159 sqq., Montet, *op. cit.*, p. 60 sqq.,

Rinn, *Marabouts et Khouan*, Alger, 1884, p. 211 sqq., Xiclunа, *Quelques légendes relatives à Moulay 'Abd as-Salâm ben Machich*, ap. *Archives Marocaines*, III, 1. 1905, p. 119 sqq., Michaux Bellaire, *Quelques tribus des montagnes de la région du Habt*, *Archives marocaines*, XVII, p. 24-25 ; 59-61, et Ibn Ṭayib al Qâdiri, *al Ichrâf 'alâ nasab al aqṭâb al-arba'ah*, Fâs, 1309 H., p. 4.

V. 85. — Sidi Haddi, saint des Bani 'Arûṣ sur lequel cf. Mouliéras, *Mar. Inc.* II, p. 183 sqq. C'est le fondateur de la secte mendiante des Haddâwah, sur laquelle cf. la bibliographie donnée par W. Marçais, *op. cit.*, p. 137, note 1, et en plus Montet, *op. cit.*, p. 38, note 2.

V. 86. — Le maître de Ṣarṣâr. Il s'agit de Sidi 'Ali ibn Aḥmad, mort en 1013 H., et enterré dans la tribu de Ṣarṣâr près de la ville d'al Qṣar. Sur ce saint, cf. *Mumti'*, cah. 19, p. 7. Al-Qadiri, *Nachr el Mathânî*, I, 139 ; al-Kettani, *Salwat al Anfâs*, T. I, 103 ; Al 'Alami, *al Anis al Muṭrib*, Fâs, 1305, in-8° p. 141 ; Michaux-Bellaire, *Quelques tribus des montagnes de la région du Habt*, *Archives marocaines*, XVII, 174, 277, 339-342, id. *La Maison d'Ouezzân*, *Revue du Monde musulman*, mai 1908, p. 26.

V. 86. — Le « pôle » Ghilân. Il s'agit du saint de la tribu des Bani Gurfath (Djebel), Sidi 'Amr ibn Ibrâhim, mort en 1027, et non de son contribule le rebelle Ghilân, qui fut au XVII° siècle le sultan indépendant d'Arzila, cf. sur cette famille, Michaux-Bellaire, *La Maison d'Ouezzân*, p. 513 et suiv.

V. 87. — Les Churfâ d'Uâzzân descendent du fondateur de la confrérie religieuse des Ṭayibyah, sur laquelle cf. Depont et Coppolani, *les Confréries Religieuses Musulmanes*, Alger, 1897, p. 445 sqq. et Michaux-Bellaire, *La Maison d'Ouezzân*, *Revue du Monde Musulman*, mai 1908.

V. 90. — Sidi 'l-Madjdûb. Il s'agit de Sidi 'Abd ar Raḥmân ibn 'Ayyâd, surnommé al-Madjdûb, l'illuminé, sur lequel cf. *Mumti'*, cah. 14, p. 8 sq. As-Slâwi, *op. cit*, III, p. 41 sq., H. de Castries *Les gnomes de Sidi Abd er Rahman el Medjedoub*, Paris, 1896, in-12, la bibliographie donnée par W. Marçais, *op. cit.*, p. 142, n. 2, et R. Basset, ap. *Rev. de l'Hist. des Relig.*, 1896.

V. 90. — Ulâd Muṣbâḥ, famille de Churfâ descendant de Sidi Aḥmad Muṣbâḥ, dans la tribu des Rehûnah. Une sainte de leur

famille, Lallah Mennânah'l-Muṣbâḥiyah est la patronne de Larache. Cf. Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, p. 546. Cette famille s'illustra dans la lutte contre les Portugais cf. Ibn Ṭayib, *Nachr al Mathânî*, p. 154 ; Michaux-Bellaire et Salmon, *Les tribus arabes de la vallée du Lekkous*, *Archives marocaines*, T. VI, p. 363.

V. 92. — Sidi Qâṣim ibn Djamil al-Gharbâwi a son tombeau dans la fraction des Ulâd Lallûchah, non loin du poste de Petitjean. Cf. Michaux-Bellaire et Salmon, *Les Tribus arabes de la vallée du Lekkous*, *Archives marocaines*, T. VI, p. 351.

V. 94. — Al 'Imâm al-Mazguildi. Il s'agit de Sidi 'l-Imâm, enterré chez les Bani Mazguildah, au lieu dit Umm Stitaf.

V. 94. — Al-Djazûli. Il s'agit vraisemblablement du fameux auteur du *Dalâil al Khaïrât*, Sidi Muḥammad ibn Sulaimân al-Djazûli, mort le 16 rabi I 870. Cf. Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur*, Weimar-Berlin, 1898-1902, 2 v. in-8, T. II, p. 252-253. Doutté, *En Tribu*, p. 279 sqq. Ben Cheneb, *Etude*, p. 357.

V. 94. — Al-Ḥâdhi. Sidi Mûsâ'l-Hâdhi est enterré près de Fâs, dans le Djebel-Zâlagh.

V. 96. — Sidi 'Abd al-Wârith a sa zawiyah chez les Ulâd Qâṣim, fraction de la tribu des Bani Zarwâl. Sur ce saint, cf. Mouliéras, *Mar. Inc.*, T. II, p. 74.

V. 96. — Sidi 'Allâl 'Ali az-Zghâri, enterré aux Bani-Mazguildah, cf. *Dûhat*, p. 65 et dans le Djebel Udkah, chez les Bani Zarwâl, cf. Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, p. 73 et 88.

V. 98. — Mûlai 'Abd al-Kerim ibn al Ḥasan a son tombeau au N. W. de la tribu des Chrâgah, au bord de l'Uâd-Uarghah.

V. 99. — Al-Ghaïdûni, Sidi Mûsâ 'l-Ghaïdûni enterré au Djebel Archgû, dans la tribu des Fichtâlah.

V. 100. — Le feqih al Djanâti, de son vrai nom Sidi Ibrâhim al-Djanâti, était dit-on le secrétaire de Mûlai-Bûchtâ, auprès de la zawiyah duquel il est enterré. Cf. Lévi, *op. cit.* Sidi'l-'Ayyâchi est enterré lui aussi à proximité de la zawiyah. La place de ce nom dans la qaṣidah ne permet pas de supposer qu'il s'agisse ici d'Abû Abd Allah ibn Muḥammad ibn Abi Bakr al-'Ayyachi, auteur d'une *Riḥlah* ; cf. sur lui René Basset, *Recherches*, p. 33, n. 81 ; Ben Cheneb, *Etude*, p. 56 et suiv.

V. 101. — Al Ghûl, Sîdî Aḥmad al-Ghûl, ancêtre des Churfâ Ghûliyn est enterré au village d'Amargû, chez les Fichtâlah.

V. 101. — Aṣ Ṣâfî, Sîdî Aḥmad aṣ-Ṣâfî, cousin et gendre de Mulâî Bûchtâ. Cf. Lévi, *op. cit.*

V. 103. — Sîdî Mîmûn, enterré dans la tribu des Ṣeṭṭah, sur la rive droite de l'Uâd-Uarghah.

V. 107. — Lallah Isti'allu, sainte locale enterrée dans le Djebel Amargû, tribu des Fichtâlah.

V. 108. — Sîdî'l Ḥâdj al-Ghabbâr, enterré à Fâs, au quartier d'al-Kaddân. A moins qu'il ne s'agisse du santon local Sîdî'l-Hâdj 'Ammâr, enterré dans la zawiyah de Mulaî Bûchtâ, chez les Fichtâlah.

V. 109. — Al-Ghumârî : Sîdî Muḥammad al-Ghumârî, enterré au village d'ach Chrûf, chez les Fichtâlah.

V. 109. — Sîdî-Zrârî, enterré près du village de Madjdâmah, chez les Fichtâlah.

V. 112. — Azantâr se trouve près d'Ach Chrûf, chez les Fichtâlah.

V. 113. — Sîdî Iahia et Abû Muḥammad Ṣâliḥ, au N.-E. du Djebel Amargû, chez les Fichtâlah.

V. 114. — Sîdî Nâdjî, enterré à Tétouan. Cf. Mouliéras, *Mar. Inc.*, II, p. 205.

Qal'ah des Slâs (Région de Fâs), le 7 novembre 1917.

Evariste Lévi-Provençal.

ENFANTIN

et l'Émigration étrangère en Algérie

L'ouvrage récent de M. Demontès[1] rappelle à l'attention du public, le nom aujourd'hui quelque peu oublié d'Enfantin. Le « Père » exposa, en effet, dans son livre : *La Colonisation de l'Algérie*,[2] un système qui, sur plus d'un point, présente des analogies remarquables avec celui de Bugeaud. Le Saint-Simonien et le général s'accordent pour attribuer les médiocres résultats obtenus en Afrique de 1830 à 1841, à l'absence de méthode et de continuité dans l'effort ; ils condamnent l'un et l'autre l'individualisme anarchique et réclament l'intervention de l'État dans l'œuvre colonisatrice ; ils proclament enfin la nécessité de la discipline et les bienfaits du principe d'autorité. Mais, tandis que Bugeaud manifeste une préférence marquée pour la petite colonisation, qui n'exige que des ressources modestes et se méfie des capitalistes, Enfantin, fidèle à la doctrine, dont il fut jusqu'à son dernier jour l'apôtre le plus fervent, préconise l'association du capital et du travail et l'exploitation du sol par des groupes de familles organisées en compagnies et en ateliers, sous la direction de savants, dans l'espèce les officiers du génie ou les ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique.

Enfantin ne parvint pas à faire adopter son projet par le gouvernement, et tourna son activité d'un autre côté. Cependant il n'en continua pas moins à se préoccuper du problème algérien. Le mauvais état de sa santé le

(1) *La Colonisation militaire sous Bugeaud*. Paris, Alger, 1917.
(2) *Colonisation de l'Algérie*. Paris (P. Bertrand), 1843.

contraignant, en 1845 à entreprendre un voyage en Allemagne, il songea à profiter de cette occasion pour organiser méthodiquement l'émigration des habitants de ce pays vers l'Afrique. Il écrivit au ministre de la guerre pour solliciter une mission d'enquête et de propagande. C'est le document que nous publions ci-après.

Nous y retrouvons la plupart des idées qu'Enfantin avait développées dans son livre. Préoccupé, comme tous les Saint-Simoniens, d assurer la paix européenne, il estime que la conquête de l'Afrique du Nord, en détournant les Français de leurs revendications traditionnelles, contribuera puissamment à ce résultat. Elle aura même pour conséquence l'établissement entre la France et les pays voisins de relations amicales et fécondes. La tâche primordiale qui s'impose à la France c'est de coloniser l'Algérie et ce but ne peut être atteint qu'avec le concours de l'étranger. Coloniser, c'est avant tout peupler. « Je crois, écrivait Enfantin en 1843, que la colonisation de l'Algérie n'est possible, qu'à la condition d'y transporter une population européenne assez considérable..... C'est ce transport d'une population civile considérable, d'une population agricole, commerçante et industrielle, des arts et des sciences qu'une semblable population apporte ou attire nécessairement, c'est cette transportation d'une population mâle et femelle formant familles, villages et villes que j'appelle la colonisation de l'Algérie » (1). Cette colonisation doit être surtout agricole. « Sans l'agriculture, lisons-nous dans un autre passage l'Algérie n'est rien, n'est moins que rien pour nous » (2). Quant aux colons, il convient de ne pas les abandonner à eux-mêmes, mais de les réunir, de façon à leur permettre de s'aider

(1) *Colonisation de l'Algérie*, p. 10.
(2) *Ibid.*, p. 25.

réciproquement et d'échapper au découragement : « Nous devrions nous efforcer de grouper auprès de nos soldats une population, je ne dis pas de cantiniers et de cabaretiers, mais d'agriculteurs, soit que ces agriculteurs sortent eux-mêmes de l'armée, soit qu'ils viennent directement des fermes de France, pourvu qu'ils forment familles et villages. C'est l'absence de cette condition d'existence indispensable pour tout Français, qui est la vraie cause de la nostalgie africaine » (1). Donc point de fermes isolées. Enfantin les condamne en termes exprès : « Il y a eu deux choses funestes pour l'Algérie : la colonisation par *fermes isolées* et la colonisation par *capitale* à l'instar de Paris » (2).

La population coloniale se recrutera parmi les Français mais aussi parmi les étrangers. La conception de l'Algérie « colonie européenne », n'est pas, d'ailleurs, particulière à Enfantin. Elle était, en effet, communément admise à cette époque. On croyait possible et même désirable de détourner vers l'Afrique septentrionale une partie du courant, qui entraînait chaque année par delà l'Atlantique un nombre sans cesse croissant d'émigrants, dont beaucoup étaient originaires de l'Allemagne du Sud ou des pays rhénans. Ces individus, pour la plupart cultivateurs, semblaient devoir fournir au peuplement algérien des éléments laborieux et stables. L'administration se montrait favorable à leur installation en Afrique. « Les provinces rhénanes, lisons-nous dans le *Tableau des Établissements Français* de 1842-43, paraissent destinées à fournir un assez grand nombre d'émigrants, surtout des familles professant la religion catholique. D'autres contrées de l'Allemagne, notamment la Hesse, sont disposées

(1) *Colonisation de l'Algérie*, p. 210.
(2) *Ibid.*, p. 250.

à prendre part à la colonisation de l'Algérie qui offre aujourd'hui plus d'attrait et plus de garantie que l'Amérique du Nord. On s'occupe de cette question, dont la solution sera, d'ailleurs, combinée de manière à conserver à l'élément français une prépondérance nécessaire [1] ». En France un *Comité central de colonisation par l'émigration* formé en 1841 s'était donné pour mission « de se mettre en rapport avec l'émigration et ses gouvernements, avec le gouvernement français et avec les colons. Il comptait parmi ses membres, outre le consul général de Würtemberg en Afrique, des personnalités d'une honorabilité indiscutable, le comte d'Harcourt, le lieutenant général de Rumigny, le duc de Mortemart, M. Mérilhou [2]. De son côté *l'Association pour la protection des émigrants allemands* formée dans le but de régulariser et de diriger l'émigration de l'Allemagne, se préoccupait aussi du placement des émigrants en Afrique [3]. Les agents diplomatiques de France en Würtemberg, en Hesse, répandaient des brochures [4] et

(1) *Tableau des Établissements français dans l'Algérie*, 1842-43, p. 182.

(2) Le procès-verbal de la première réunion de ce Comité fut publié sous le titre : *Note sur les moyens de fonder définitivement la colonisation de l'Algérie*. Paris, 1841. — En 1844, le comte d'Harcourt demandera au ministre « d'être autorisé spécialement par le gouvernement dans les démarches qu'il jugerait à propos de faire. » Arch. du Gouv. Général, série O, carton VII.

(3) Cette association comptait parmi ses membres plusieurs princes allemands : les ducs de Nassau, de Meiningen, de Cobourg-Gotha, le prince Frédéric de Prusse, le landgrave de Hesse-Hombourg, etc. Dans son assemblée générale du 20 avril 1844, elle désigna comme commissaires, le prince de Solms-Braunfels et M. Bourgeois d'Orvanne, ancien maire de Clichy. En 1845, l'Association propose, à titre d'essai, l'installation de 1.000 familles en Algérie. (Arch. du Gouv. Général, série O, carton VI, dossier Bourgeois d'Orvanne).

(4) Notamment la brochure de P. HEINRICHS. *Guide du colon et de l'ouvrier en Algérie*, indiquant les sûretés, garanties et ressources assurées aux colons, etc. Paris, 1843, in-18°. Le chargé d'affaires de France à Stuttgard, annonce, dans une dépêche du 26 octobre 1843 son intention de faire paraître dans le *Mercure de Souabe*, journal officiel du gouvernement würtembergeois une traduction allemande de cette brochure.

faisaient connaître au public les conditions imposées pour l'admission des Français en Algérie. Ils se plaignaient toutefois d'être mal outillés pour cette besogne. Le chargé d'affaires français à Stuttgart, M. de Fontenay, réclamait l'institution d'un agent d'émigration choisi dans le pays, qui serait chargé spécialement de tout ce qui aurait rapport aux communications entre les paysans et le Ministère de la guerre (publication des règlements relatifs aux concessions de terre, enquêtes sur la moralité des postulants, etc.) [1]. L'absence de toute organisation officielle laissait, d'autre part, le champ libre à des individus de probité douteuse, dont les agissements provoquèrent à plusieurs reprises les protestations des gouvernements intéressés [2]. La mission d'enquête et de propagande sollicitée par Enfantin n'était donc pas sans objet.

Nous n'avons pas trouvé dans les Archives du Gouvernement général la réponse du Ministre à la demande d'Enfantin, mais seulement la note ci-dessous émanant du directeur de l'Algérie et adressée au chef du 2e Bureau, le 21 février 1845.

(1) Le vicomte de Fontenay au Ministre des affaires étrangères, 26 octobre 1843. Arch. du Gouv. Général, série O, carton VII.

(2) En Hesse-Darmstadt, un sieur baron de Mengden, en compagnie d'un sieur Lucée et d'un nommé Lestoq, fils d'un général bavarois se livre, à des démarches suspectes sous prétexte de recruter des colons pour l'Algérie. Bien que le gouvernement français ait décliné ses offres de service à la suite des renseignements peu favorables fournis par la légation de Darmstadt, Mengden prétend, au mois d'octobre 1843, avoir décidé 50 familles, formant un total de 500 personnes, à se rendre en Algérie. Lestoq et Lucée se disent ses représentants. Le premier délivre de faux passeports, timbrés d'un sceau aux armes de France et portant en exergue les mots : « Secrétariat du ministère de la guerre ». Pour mettre un terme à ces escroqueries, le gouvernement grand ducal fait insérer dans le Journal officiel de la principauté une note où il rappelle aux intéressés que les passeports pour l'Algérie sont exclusivement délivrés par le personnel de la Légation de France. (Arch. du Gouv. Général, série O, carton VII, dossier Mengden).

« Cette lettre fournira la matière d'une sérieuse et importante étude et je la recommande aux soins personnels de M. le chef du 2e Bureau [1]. Il considérera la situation actuelle de l'Algérie et de nos rapports avec les émigrants allemands, le mouvement français et les ressources qu'il apporte, la pénurie actuelle du sol concédable, la difficulté d'en obtenir sur les territoires mixtes par la crainte des incidents graves et périlleux qui surgiraient du refoulement violent des indigènes au delà du Tell, l'impossibilité plus évidente de songer à jeter la colonisation européenne jusque dans le Sahara.

« Il y a toutefois dans la pensée de M. Enfantin quelques côtés qui peuvent être pris utilement en considération. Les études préliminaires qu'il propose sont de ce nombre ; de même celles qui seraient *simultanément* faites en Algérie et qui, peut-être même, devraient devancer les siennes propres, car il est hors de doute que l'Allemagne et la Suisse ne donnent tout ce qui leur serait demandé. Or, avant de mettre ces populations en émoi, avant de les impressionner et influencer vivement dans le but de les détourner de l'Amérique, il faut pouvoir leur donner des assurances d'un meilleur et plus prompt établissement en Algérie [2] ».

Ainsi, tout en reconnaissant l'intérêt de la proposition d'Enfantin, l'administration lui opposait discrètement une fin de non-recevoir. Les dispositions officielles à l'égard de l'émigration germanique s'étaient modifiées. Les Allemands étaient venus en nombre à Alger : 827 avaient débarqué en 1843 [3] ; 708 avaient sollicité des

(1) M. Urtis.

(2) Archiv. du Gouv. Général, série O, carton VII. Note jointe au Mémoire d'Enfantin.

(3) *Tableau des établissements français dans l'Algérie*, 1842-43, pp. 184-185.

concessions en 1844 [1]. Cet afflux d'étrangers suscitait à la direction de la colonisation des embarras assez graves. Elle ne savait où les installer. Les terres concédables faisaient défaut dans le territoire civil. Quant aux territoires mixtes, où l'on eût pu s'en procurer, l'autorité militaire s'efforçait de les fermer à la colonisation. Aussi bien la sécurité de ces territoires était encore fort précaire et la crainte de provoquer de graves incidents par un refoulement violent des indigènes n'était point chimérique. Les soulèvements de cette même année 1845 mirent en péril la domination française et l'autorité militaire s'empressa d'en attribuer la cause à l'extension inconsidérée de la colonisation.

Il semble bien, d'ailleurs, que l'émigration ait donné lieu à de sérieux mécomptes. « Les populations allemandes, écrivait au ministre le comte Guyot, ne réussissent pas très bien en Algérie ; elles se livrent à un usage immodéré des spiritueux et contractent les fièvres plus facilement que les autres habitants de la colonie. Ces motifs ne sont pas assez puissants cependant pour motiver une exclusion générale, ils commandent seulement une grande réserve dans ces admissions [2] ». Les émigrants, d'autre part, ne disposaient pas toujours de moyens suffisants, pour exécuter les travaux de construction et de culture imposés aux concessionnaires. Sans doute ils possédaient au moment de leur départ les 1.000 ou 1.500 francs exigés par les règlements, mais, au cours du voyage ils avaient entamé, parfois même dissipé leur pécule et tombaient à leur arrivée à la charge de l'administration. Le comte Guyot s'en plaint dans une lettre

(1) *Tableau des établissements français dans l'Algérie*, année 1844, p. 247.

(2) Le comte Guyot au Ministre de la guerre, 30 mai 1843. Arch. du Gouv. Général. Série O, carton II.

relative au placement des colons allemands à Mahelma. « Comme ils avaient quitté leur pays sur la foi d'une promesse de concession et que les ordres de V. E. à leur égard étaient formels, je les ai placés ; mais aucun d'eux n'a pu bâtir de maisons. Ils ont élevé à grand peine des baraques ou des cadres, dont les matériaux ont été fournis par l'administration et ont été obligés de consacrer leur travail à la subsistance de leurs familles. Leurs travaux de culture sont peu avancés. Il est facile de prévoir que ces concessionnaires coûteront plus et seront plus lents à s'installer et à produire que la masse des colons nationaux. J'ai même lieu de craindre qu'ils ne puissent se maintenir à moins de secours administratifs extraordinaires et qu'on ne soit au moins forcé de reculer les délais fixés pour l'accomplissement de leurs obligations.

Les demandes de concessions arrivent aujourd'hui de France en grand nombre et la majeure partie des impétrants possèdent des ressources suffisantes pour exploiter les terres qu'ils désirent recevoir. Il semblerait, dès lors, qu'il conviendrait de s'abstenir provisoirement d'appeler les étrangers à concourir au peuplement de l'Algérie et surtout des étrangers qui, forcément, végèteront........

....

Toutefois, comme les colons qui viennent des bords du Rhin allemand sont en général de vrais cultivateurs, qu'ils ont des familles nombreuses, qu'ils quittent leur pays à peu près sans esprit de retour et sont, sous ce rapport, plus propres que les nationaux à former une population coloniale stable, je verrais avec intérêt que l'on continuât, dans des proportions restreintes pour le moment, à autoriser leur passage en Algérie, mais je croirais devoir vous prier de vouloir bien, dans ce cas, prendre des dispositions qu'à mon avis, il importe à la

fois à l'intérêt des émigrants et au progrès de la colonie d'adopter » (1).

L'émigration allemande, une expérience de deux années suffisait à le montrer, n'avait point justifié les espérances qu'elle avait fait naître. Il n'était donc pas nécessaire de l'encourager, encore moins de la provoquer. Aussi, le maréchal Soult se rangea-t-il à l'opinion du comte Guyot. Au mois d'octobre 1845, il refusait au sieur Cellarius, de Strasbourg, l'autorisation sollicitée par celui-ci de recruter en Allemagne des familles pour l'Algérie et motivait sa décision en ces termes : « L'émigration a pris d'elle-même un développement tellement considérable et régulier que je n'aperçois aucune nécessité de changer ou de compliquer par des rouages étrangers l'impulsion aujourd'hui imprimée et suivie avec un plein succès » (2).

Le service de propagande, dont l'institution était proposée par Enfantin, était un des « rouages étrangers » que le ministre estimait superflus. Les agents diplomatiques et consulaires demeurèrent donc, comme par le passé, seuls chargés des questions relatives à l'émigration.

Georges Yver.

---

(1) Le comte Gu[illegible]ot au Ministre de la Guerre, 14 juin 1844. Arch. du Gouv. Général. S[illegible]e O. carton II.

(2) Le Ministre de [illegible]a Guerre au Préfet du Bas-Rhin, 22 octobre 1845. Arch. du Gouv. Gé[illegible]l. S[illegible]ie O, carton III. Dossier Cellarius.

Enfantin au Ministre de la Guerre.

Lyon, 18 février 1845.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Ma santé déjà altérée en Algérie (1) a souffert des travaux sédentaires auxquels je me suis livré depuis mon retour en France et m'a obligé à quitter Paris pour reprendre une vie active.

Un voyage en Allemagne m'a été ordonné pour le printemps ; j'ai pensé que je pouvais y être utile à l'œuvre à laquelle vous m'avez jugé vous-même capable de rendre service.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un MÉMOIRE SUR LES RELATIONS NOUVELLES que la COLONISATION DE L'ALGÉRIE peut et doit établir entre la FRANCE et les ÉTATS qui l'avoisinent à l'EST et au NORD.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Je serais heureux que ce mémoire vous parût renfermer une idée immédiatement utile et que vous me jugeassiez capable d'en poursuivre la réalisation.

Je connais les pays où la mission que je propose devrait s'accomplir presqu'aussi bien que je connais l'Algérie ; je les ai visités, parcourus, habités, pendant cinq années dans ma jeunesse (2) et j'y ai conservé des relations importantes qu'il me serait facile d'utiliser pour le but proposé.

J'ai l'honneur, etc...

Signé : P. ENFANTIN,
à la Préfecture du Rhône à Lyon.

Arch. du Gouv. Gén. de l'Algérie. Série O, carton VII (Original).

---

(1) Nommé membre de la Commission scientifique, Enfantin avait séjourné en Algérie de 1839 à 1841 — Cf. Charléty : *Histoire du Saint Simonisme.* (Paris 1896). Chap. IV : le « Père » en Algérie. De retour en France, il avait rempli les fonctions de secrétaire chargé de la publication des travaux de la Commission.

(2) De 1816 à 1821, comme voyageur-commissionnaire en vins.

MÉMOIRE SUR LES RELATIONS NOUVELLES QUE LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE PEUT ET DOIT ÉTABLIR ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE, LES ÉTATS ALLEMANDS DU RHIN ET LA BELGIQUE.

De toutes les nations de l'Europe, celles qui répandent chaque année sur le monde entier la *population coloniale* la plus considérable et en même temps la meilleure, sont la Suisse, les États allemands qui bordent le Rhin et la Belgique.

D'un autre côté, une *œuvre coloniale* telle que nul autre gouvernement européen n'aurait osé l'entreprendre, s'accomplit en ce moment par le gouvernement français en Algérie.

Entre cette *œuvre coloniale* et cette *population coloniale*, n'est-il pas possible d'établir des relations régulières, également profitables aux peuples qui émigrent et à celui qui cherche à coloniser ce vaste et fertile territoire dont il vient de faire la conquête ?

Telle est la question qui est l'objet de ce mémoire.

Des publicistes distingués, des hommes d'État éminents ont déjà signalé la conquête de l'Algérie comme une des plus puissantes garanties de la paix européenne. Tous ont remarqué que cette extension vers le *Sud* était un obstacle au retour de ses prétentions sur le Rhin et que les souvenirs récent du *protectorat*, de la *médiation*, et même de la *souveraineté* de la France napoléonienne, à l'égard de la *fédération suisse*, de la *confédération du Rhin* et de la *Belgique* s'affai[illegible]iraient d'autant plus que grandiraient nos espérances sur [illegible]venir de nos possessions africaines.

Exprimée en ces termes, cette vue de politique européenne est purement négative ; elle ne renferme pas de principe d'action qui puisse servir de règle aux relations *actuelles* de la France avec les peuples de l'*Est* et du *Nord* qu'elle dominait naguère.

Or, la vérité est que, loin d'affaiblir l'influence légitime de la France sur ces peuples, la possession de l'Algérie peut et doit lui donner une force, il est vrai, nouvelle et durable, si la France ouvre en Algérie un débouché profitable aux nombreux et laborieux essaims que ces nations versent annuellement sur le globe.

Lorsque le *czar Pierre* (1), lorsque *Catherine* (2) et *Alexandre* (3) voulurent mêler aux populations rares et ignorantes de leur immense empire des éléments plus perfectionnés de civilisation, les agents du gouvernement russe, surtout dans les États ci-dessus désignés, furent toujours, pour ainsi dire, les *recruteurs* habiles et actifs de cette armée de savants, d'artistes, de militaires, de marins, de commerçants, fabricants et agriculteurs que la France, la Suisse, l'Allemagne et la Hollande envoient depuis plus d'un siècle dans l'empire des czars.

Après le traité de Tilsitt, le premier témoignage d'alliance qu'Alexandre demanda à Napoléon, ne fut-il pas l'envoi d'un certain nombre d'élèves de l'école polytechnique qui, depuis lors, ont organisé en Russie les deux corps du Génie civil et militaire (4).

(1) Pierre le Grand.

(2) Catherine II.

(3) Alexandre Ier.

(4) Attaché en 1821 à une maison de banque et d'exportation qui venait de se fonder à Pétersbourg, Enfantin entretint, pendant son séjour dans la capitale russe, des relations suivies avec les anciens polytechniciens qui s'y trouvaient : Raucourt, Lamé, Clapeyron. Ils se réunissaient chaque semaine pour « causer philosophie ». Charléty, *op. cit.*, p. 33.

Pour *recruter* ainsi, dans des pays étrangers, des éléments de prospérité pour la patrie, il faut, avant tout connaître cette patrie. Or, ce serait merveille si l'un quelconque des agents politiques et commerciaux de la France en Suisse, en Allemagne, en Belgique, connaissait les besoins de l'Algérie que la France possède depuis si peu de temps. Le sol, le climat, la population, l'administration de cette possession si nouvelle de la France, exigent en effet une étude spéciale, sans laquelle il serait inutile et même funeste d'encourager des émigrations suisses, allemandes ou belges. Les instructions écrites qui pourraient être données aux agents français, quelque lumineuses qu'elles fussent, seraient insuffisantes et surtout ne leur communiqueraient pas ce zèle pour les destinées de l'Algérie, cette volonté de contribuer à sa prospérité, en un mot cet *amour du pays* qui seul permettrait de bien choisir les éléments de sa colonisation.

Il serait insensé de croire que la France dût *seule* coloniser l'Algérie. Déjà les faits démentiraient cette prétention ; car le nombre des colons français aujourd'hui même, où il n'a pourtant été fait d'appel qu'à eux seuls, est inférieur à celui des colons étrangers (1).

La première fonction et le premier devoir de la France en Algérie, c'est de la *gouverner* et de l'*administrer*, mais non point d'en rendre l'abord facile aux Français *seulement*. Jusqu'à ce jour, c'est-à-dire tant que le progrès *agricole* de la colonie a dû être subordonné à des exigences militaires et à l'indispensable nécessité de former des centres de population *urbaine*, les Espagnols, les Italiens et les Maltais sont venus remplir les cadres de cette troupe

(1) Au 31 octobre 1844, la population européenne de l'Algérie s'élevait à 75.420 individus, dont 37.701 Français et 37.729 étrangers.
Tableau des Établissements français dans l'Algérie, année 1844, p. 63.

de cantiniers, jardiniers, boutiquiers, portefaix, tous *valets d'armée*. Mais aussitôt qu'il s'agira d'aborder vigoureusement et surtout *patiemment* la terre avec la *charrue*, et ce moment est arrivé, alors ce sont des Suisses, des Allemands et des Belges qui, avec nos Alsaciens, nos Comtois et nos Lorains (*sic*), donneront l'exemple, ouvriront le sillon colonial et formeront la solide base de la *population rurale* de l'Algérie.

Rien n'a été fait encore pour déterminer et régulariser cette émigration féconde. Ne serait-il pas temps de la préparer ?

L'état actuel de ces émigrations, le nombre des émigrants, leurs ressources habituelles, les secours qu'ils trouvent dans leurs gouvernements, les localités d'où ils partent en plus grand nombre, celles qu'ils choisissent généralement pour but de leur voyage ; les dépenses et risques de tous genres auxquels ils s'exposent pour conquérir une nouvelle patrie ; les relations qu'ils conservent avec leur mère-patrie et celles qu'ils établissent d'ordinaire avec leur patrie d'adoption, enfin les dispositions de leurs gouvernements à favoriser un débouché nouveau pour cette population, à la diriger vers l'Algérie, telles sont les questions importantes que le gouvernement français ne peut faire étudier que par des *agents spéciaux* connaissant très bien l'Algérie et pouvant présenter partout le parallèle des émigrations actuelles avec celles qui auraient pour but la colonisation de nos possessions africaines.

Cette mission du gouvernement français mettrait l'agent qui en serait chargé en rapport direct avec les gouvernements étrangers, pour disposer ceux-ci à voir dans ces relations nouvelles et toutes spéciales avec la France, un gage de paix, une garantie réciproque de bon

et utile voisinage, et pourtant elle devrait, à cause de la nouveauté du sujet, agir en dehors, ou mieux *à côté* des agents officiels de la diplomatie française dans ces pays. En d'autres termes, cette mission devrait être donnée par le *ministre de la guerre*, et seulement appuyée, recommandée par le *ministre des affaires étrangères*.

Dès que cette mission quitterait son caractère primitif et principal d'*enquête* pour devenir *exécutive* et donner lieu, soit avec les gouvernements étrangers, soit avec les émigrants, à des arrangements pour émigrations, alors mais seulement alors, elle rentrerait dans les attributions exclusives des agents politiques ou commerciaux du gouvernement français dans ces pays.

La condition habituelle des émigrations suisses, allemandes ou belges, celle qui contribue sans contredit le plus à leur succès, et qui explique aussi le mieux les revers de bien des colons d'autres contrées, c'est que ces émigrations ne sont presque jamais *individuelles*, mais sont au contraire *collectives*, c'est qu'elles s'opèrent par essaims assez nombreux, assez forts pour former, loin de la *ruche-mère*, une ruche nouvelle, dont tous les éléments sont unis par des liens anciens de famille ou du moins de commune origine. Ce sont presque des *tribus*.

Jusqu'à présent les colons français de l'Algérie n'ont pas compris et pratiqué ainsi leur propre installation sur le sol africain ; leur mode de colonisation est presque toujours *individuel* et telle a été souvent la cause de ruineuses et accablantes nostalgies.

Ce danger serait menaçant, serait inévitable, s'il s'agissait de colons étrangers, et si l'on méconnaissait, à leur égard, le principe, pour ainsi dire, *communal* des émigrations allemandes. Loin de redouter chez des colons étrangers la conservation de leur caractère national, de

leurs mœurs, de leurs coutumes, on doit chercher à les groupper *(sic)* sur le sol de l'Algérie, autant que possible comme ils l'étaient dans leur patrie.

Il semble donc qu'au même moment où l'on tenterait des efforts directs pour déterminer des émigrations étrangères considérables vers l'Algérie, l'administration algérienne devrait faire faire une étude spéciale des localités disponibles dans le but d'y favoriser l'établissement de cette *colonisation communale* qui est le propre de l'émigration allemande (1).

Alors les instructions ministérielles données aux agents français chargés de préparer et de diriger ces émigrations, présenteraient un but précis et, en quelque sorte, le plan de la localité où les émigrants pourraient créer par leur travail une *nouvelle Suisse*, une *Allemagne*, une *Belgique africaines* et, pour ainsi dire, retrouver en Algérie leur village.

En résumé, pour répondre à la question qui est l'objet de ce mémoire, c'est-à-dire pour établir des relations régulières entre les peuples qui fournissent au monde

(1) L'administration s'était déjà préoccupée de ces questions, ainsi qu'en témoigne une note rédigée pour le Ministre en 1843, alors que les renseignements fournis par les agents diplomatiques faisaient prévoir l'arrivée de nombreux émigrants wurtembergeois :

« On pense que la question, d'ailleurs fort intéressante, doit être examinée sur les lieux, à la fois en Algérie, pour savoir dans quelle localité on pourrait placer les Wurtembergeois si leur émigration prenait son cours vers l'Afrique, ensuite dans le Wurtemberg même afin de s'assurer de la nature de cette émigration, de la composition des familles, de leurs ressources pécuniaires, du nombre présumable des émigrants, en un mot de toutes les circonstances propres à faire apprécier le parti qu'on peut tirer en Algérie de la population émigrante.

Paris, 24 novembre 1843.

L'Intendant militaire chef de la division,
Signé : Vauxchelles.

Arch. du Gouv. Général. Série O, carton VII.

entier la plus nombreuse et la meilleure *population coloniale* et la nation qui entreprend la plus grande *œuvre coloniale* de ce siècle, l'auteur pense qu'un agent *connaissant bien les besoins de l'Algérie et les règles de son administration* devrait être chargé par *M. le Ministre de la guerre* : de visiter d'abord les populations rhénanes ; d'étudier le mode habituel d'émigration de ces peuples ; de préparer les agents politiques français, et en même temps les gouvernements étrangers, à introduire ce fait nouveau : la Colonisation de l'Algérie dans leurs relations politiques ; enfin de rendre compte au Ministre de ce qui paraîtrait devoir être fait, soit en Algérie soit à l'étranger, pour obtenir de ces relations nouvelles les avantages qu'elles peuvent donner à chacun des peuples qui y prendront part.

Lyon, 16 février 1845.

Signé : P. Enfantin.

Arch. du Gouv. Général de l'Algérie. Série O, cart. VII (Original).

Bibliographie

ABDUL WAHAB. — *Coup d'œil général sur les rapports ethniques étrangers en Tunisie.* — Tunis, 1917, 23 p. in-8°.

Dans ce mémoire lu au Congrès des Orientalistes à Copenhague (1), l'auteur passe successivement en revue les diverses couches de populations qui se sont superposées en Tunisie : Berbères, Phéniciens, Romains, Juifs, Arabes, Maures d'Espagne et Turks. Il n'y avait pas à tenir compte, dans un tableau général, de l'apport infime des nationalités européennes, bien entendu avant l'établissement du protectorat. L'exposé est net et généralement exact dans son ensemble : il y aurait toutefois des restrictions à faire sur l'opinion qui considère les Berbères comme une race une et autochtone. Je me bornerai sur ce point à renvoyer l'auteur au chapitre où M. Gsell a exposé de main de maître l'état actuel de la question (2).

René BASSET.

C. CONTI-ROSSINI. — *Notice sur les manuscrits éthiopiens de la collection d'Abbadie.* — Paris, 1914, 301 p. in-8°

En 1897, Antoine d'Abbadie légua à l'Académie des Sciences, dont il faisait partie, sa collection de deux cent trente-quatre manuscrits éthiopiens qu'il avait réunis pendant son séjour en Abyssinie. De son vivant, cette collection fut gardée par lui avec un soin jaloux ; elle ne fut communiquée à aucun orientaliste et le possesseur lui-même n'en fit pas profiter la science, si l'on en excepte le *Livre d'Hermas* ; mais tout le mérite de l'édition revient à Dillmann qui en surveilla l'impression, corrigea la traduction et ajouta des notes (3). De rares fragments

(1) On sait que les Actes de ce Congrès ne furent pas publiés, non plus que ceux de Hambourg (1902) et d'Athènes (1912). Cette décision, qui soulageait les membres du Congrès d'organisation d'une partie de leur tâche, et non la moins importante et la plus utile, diminue de beaucoup la valeur de ces Congrès et la rendit nulle pour les souscripteurs qui n'avaient pu y assister. Seul, le Congrès d'Alger (1905) maintint par la publication de ses actes (4 vol. in-8°) la tradition des anciens Congrès (Paris, Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Leiden, Florence, Vienne, Rome).

(2) *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I. — Paris, 1913, in-8°, l. II, ch. 4.

(3) *Hermæ pastor*, Leipzig, 1860, in-8°.

d'autres manuscrits furent traduits, soit dans le *Journal Asiatique* (1), soit dans l'ouvrage intitulé *Géographie de l'Éthiopie* (2). Ce ne fut que sur la fin de sa vie qu'il songea à traduire le manuscrit 104 de sa collection, renfermant la première partie de l'*Histoire de la conquête de l'Abyssinie* par Aḥmed Grâñ : cette traduction, terminée par Paulitschke, publiée sans le texte et sans les notes pour ainsi dire indispensables, est inutilisable en raison des nombreuses fautes qu'elle contient (3). L'ouvrage a d'ailleurs paru dans de meilleures conditions.

Cette collection ne fut donc pas utilisée comme elle aurait pu l'être et elle l'aurait été difficilement si elle était restée au château d'Abbadia, dans les Basses-Pyrénées, où l'avait d'abord établie son fondateur. Mais heureusement, l'Académie des Sciences, mieux inspirée, en fit le dépôt en 1902 à la Bibliothèque Nationale de Paris où elle est à la disposition des Orientalistes qui peuvent faire le voyage de Paris car, d'après une clause expresse du testament de d'Abbadie, les manuscrits ne peuvent être prêtés en dehors du lieu où ils sont conservés.

Elle est d'une extrême importance, car le long séjour de d'Abbadie en Abyssinie et les circonstances où il se trouva lui permirent de faire une récolte abondante. On en connaissait la richesse par le catalogue publié en 1859 (4), mais ce catalogue n'avait aucun caractère scientifique et en dehors des renseignements matériels sur l'existence et l'état des manuscrits, il ne fournissait pour ainsi dire pas d'indication sur leur contenu (5).

Un premier catalogue de la collection d'Abbadie fut publié par M. Chaîne (6) : il forme la continuation du bel ouvrage de Zotenberg (7) car il contient en outre la collection de quelques manuscrits entrés depuis 1877 (8) et constitue un progrès notable sur celui de d'Abbadie,

(1) VIIe série, t. XIX, p. 248-252.

(2) T. I (seul paru). — Paris, 1890, in-8°.

(3) *Futûḥ el Hâbacha*. — Vienne, 1898, in-8°.

(4) *Catalogue raisonné des manuscrits éthiopiens appartenant à M. d'Abbadie.* — Paris, 1859, in-4°.

(5) M. Conti-Rossini le juge avec une extrême indulgence (p. 6-7), mais il est inexact de dire qu'il est le premier des grands catalogues éthiopiens de nos bibliothèques. En 1847, Dillmann avait publié à Londres le catalogue des manuscrits éthiopiens existant alors au British Museum, et en 1848, à Oxford, celui de la collection de la Bibliothèque Bodléienne.

(6) *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la collection d'Abbadie.* — Paris, 1912, in-8°.

(7) *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque Nationale.* — Paris, 1877, in-4°.

(8) Une liste en avait été donnée par M. Nau, *Revue de l'Orient chrétien*, 1911, p. 311-313.

M. Conti-Rossini, un de ceux qui connaissent le mieux l'Éthiopie ancienne et moderne, a repris cette tâche et par un examen scrupuleux des manuscrits, il a rectifié des dates qui avaient été proposées par divers savants. La préface où il traite des règles de la diplomatique éthiopienne (1) et de l'ornement des manuscrits est d'une grande importance. Ceux-ci sont classés par ordre de matières et accompagnés de nombreuses citations et de toutes les notes qui peuvent être utiles. L'ouvrage se termine par une double concordance de la numérotation de M. Conti-Rossini avec celle de la Bibliothèque Nationale; une table de l'âge des manuscrits (21 remontent au XVe siècle, 6 au XVe ou XVIe siècle, 9 et peut-être 10 au XVIe siècle). Viennent ensuite la table des matières et 8 index : 1° des ouvrages ; 2° des auteurs et des traducteurs; 3° des copistes ; 4° des rois et hauts dignitaires éthiopiens ; 5° des métropolitains, abbés et saints éthiopiens ; 6° des autres personnages éthiopiens ; 7° des noms de lieux et peuplades d'Éthiopie ; 8° des matières les plus importantes au point de vue historique et linguistique ; 9° des textes amarina.

On voit que sous ce titre modeste de *Notice* nous avons ici un excellent livre qui rendra de grands services et pour lequel nous devons à M. Conti-Rossini nos meilleurs remercîments.

René Basset.

Ibn al-Aḥmar. — *Histoire des Beni Mérin, rois de Fās*, intitulée *Rawḍat en-Nisrīn* (le Jardin des Eglantines), édition et trad. annotée avec appendices par Ghaoutsi Bouali et Georges Marçais. — Publicat. de la Faculté des Lettres d'Alger, Bulletin de Correspondance Afric., tome LV ; un vol. in-8°, pp. I-XXI, 157. — Paris, Leroux, 1917.

La *Rawḍat en-Nisrīn* est une petite chronique des sultans mérīnides comportant « une nomenclature assez sèche des rois et de leur généalogie avec la date de leur avènement et celle de leur mort, quelques indications assez louangeuses sur leurs caractères physiques et moraux, une énumération de leurs enfants et des dignitaires qui les ont servis ». Cet ouvrage avait été déjà signalé à l'attention des orientalistes par Dombay dans sa traduction allemande du *Qirṭās* publiée à Agram en 1794. La présente édition a été établie d'après un ms. de la

(1) Cf. en particulier pour le sujet dont il est question ici le chapitre V de ses *Note per la storia letteraria abissina, manoscritti ed opere abissine in Europa*. — Rome, 1900, in-8°, p. 48-78, et *I manoscritti etiopici della Missione catolica di Cheren*. — Rome, 1904, in-8°.

Bibliothèque nationale d'Alger et un autre de la Bibliothèque de la Médersa de Tlemcen ; malheureusement ces deux ms. sont incomplets et présentent une lacune au commencement.

L'auteur de la *Rawḍa* est Abu l-Walīd Ismā'īl ben Yūsof an-Naṣrī, plus communément connu sous l'appellation d'Ibn al-Aḥmar, et se rattache à la famille des derniers rois de Grenade. Il naquit à l'Alhambra et mourut à Fās en 807/1404 ou 810/1407. Il passa sa vie presque entière à la Cour des Mérīnides et occupa, sur la fin de ses jours, le poste de cadi de Fās qu'il conserva jusqu'à sa mort.

La *Rawḍa*, selon toute probabilité, comprenait deux parties qui nous sont séparément parvenues dans un état fragmentaire : la première consacrée aux rois mérīnides et la seconde aux Benī 'Abd el-Wādī, les rois de Tlemcen. Cette dernière partie, traduite par Dozy et publiée dans le *J. As.* (mai-juin 1844, pp. 382 à 416), est reproduite en appendice dans la présente publication.

En lisant l'ouvrage en entier, on constate que l'auteur semble avoir eu pour but d'exalter les Mérīnides et de diffamer les 'Abd el-Wādites. Les premiers « ont en général les yeux grands et noirs, sont de teint blanc, de taille bien proportionnée et de tournure fière ; ils sont exacts à leurs devoirs, loyaux, courageux, évitent l'effusion de sang, sont habiles dans l'art bien arabe de lancer leur monture au galop et se complaisent au noble « jeux des chevaux ». Tandis que leurs rivaux, les Benī 'Abd el-Wādī, « ont la peau couperosée, le corps gros, l'un d'eux marche courbé, ce qui lui a valu le surnom peu martial de « Petite fleur » ; ils présentent une galerie complète, sinon variée, de débauchés, de parjures, de couards, de brutes sanguinaires et d'avares insignes ».

Toutefois, il est bon de noter que, malgré la partialité manifeste de l'auteur, ses inexactitudes volontaires ou non, ses lacunes et ses plagiats, la *Rawḍa*, qui fut achevée en 807/1404, ne manque pas d'un certain intérêt, puisqu'elle étudie : 17 rois qui ne figurent pas dans le *Qirṭās* d'Ibn Abū Zar' qui s'arrête à 725/1325, et parmi ces princes, 3 sultans que n'a pas connus Ibn Ḫaldūn dont l'*Histoire des Berbères* va seulement jusqu'à 796/1393. Même si l'on n'accorde pas une grande importance à cet « almanach royal » pour ce qui concerne les trois derniers rois étudiés, on y rencontre des renseignements qui complètent ou confirment ceux qui sont fournis par d'autres sources. Ibn al-Aḥmar a par ailleurs servi de fonds, notamment à Ibn al-Qāḍī dans sa *Ǧadwat al-Iqtibās* dont les renseignements ont été reproduits sans aucune référence par as-Salāwī dans son *Istiqṣā* : la plupart des biographies des princes mérīnides que renferme la *Ǧadwa* sont copiées presque textuellement sur la *Rawḍa* (Cf. Ibrāhīm ben Abu l-Ḥasan, *R.*, p. 80 ; *Ǧ.*, p. 88. — Abū Bakr as-Sa'īd fils d'Abū 'Inān, *R.* p. 85 ; *Ǧ.*, p. 102. — Tāšfīn

ben Abu l-Ḥasan, *R.*, p. 89 ; *Ǧ.*, p. 130. — Moḥammed as-Sa'īd, *R.*, p. 91 ; *Ǧ.*, p. 130 etc.). Ce rapprochement, semble-t-il, a échappé à l'attention des auteurs.

Quelques fautes typographiques se sont glissées lors de la correction des épreuves : p. VII, l. 1, lire Ismā'īl, Yūsof étant le nom du père de l'auteur de la *Rawḍa* ; p. IX, l. 22 et note 8, lire *Naqt* ; p. 97, l. 19, lire 'Osaila ; p. 101, l. 10 et p. 103 l. 1 et 20, lire Jawhar ; p. 110, note 4, lire شؤونه ; p. 112, note 1, lire عند ; p. 119, note 2, lire بزهيرة ; p. 126, note 1, lire بلاد ; note 4 et p. 127, l. 28, lire جلانا ; p. 127, l. 27, lire الوارثينا ; p. 128, note 3, lire شجرة, et note 4, lire الزمام, note 6, lire العك للمعكوكين ; p. 131, note 1, lire نجمة, هذا , بعاس.

Ces petites observations faites, on ne peut que louer ce travail qui est excellent dans son ensemble. Dans une introduction assez étendue, M. Marçais étudie consciencieusement l'œuvre d'Ibn al-Aḥmar, il en indique le caractère de pamphlet et expose clairement la composition du makhzen mérinite. La traduction est bonne et est accompagnée de riches notes historiques où les données sont discutées et où le caractère tendancieux de l'auteur est mis en lumière. Un index alphabétique des noms propres, précédé de tableaux généalogiques et de listes de fonctionnaires, termine cet important ouvrage.

M. Ben Cheneb.

Stephane Gsell. — *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* : t. II, *l'Etat Carthaginois* ; t. III, *Histoire militaire de Carthage*, 2 vol. in-8°. — Paris, Hachette (chaque volume, 10 fr.).

L'activité de M. Gsell est inlassable. En 1914, il a inauguré la collection des textes relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord, patronnée par l'Université d'Alger, en publiant un *Hérodote*, avec une traduction très élégante et un commentaire véritablement exhaustif (1). En 1915, il a donné de Khemissa (*Thubunicum Numidarum*) une monographie substantielle et limpide dont les plans dus à M. Ch.-A. Joly, qui les a relevés jour par jour à mesure des découvertes, et les photographies excellemment reproduites par la maison Jourdan-Carbonel rehaussent encore la valeur. Enfin, après quatre années de silence, il vient de reprendre la publication, interrompue par les circonstances, de son admirable

(1) Un compte rendu de cet important ouvrage paraîtra dans le prochain numéro de la *Revue Africaine*.

Histoire ancienne de l'Afrique du Nord. Il nous en donne à la fois le tome II, consacré à l'*Etat Carthaginois*, et le tome III, qui épuise l'*Histoire militaire de Carthage*. Ces deux forts volumes, de 500 pages chacun, illustrés par les cartes et plans indispensables, édités par la maison Hachette avec le même soin qu'elle avait mis à la présentation du tome I, sont remplis de la même science profonde, rédigés avec une pareille maîtrise. Ils s'adressent avant tout aux archéologues ; mais tous ceux qu'intéressent les destinées de notre race en ce pays auront profit à lire ces pages où revit, dans ses faiblesses comme dans sa grandeur, la première des civiliastions qui s'y soit épanouie ; et il n'est pas un Français qui n'éprouve un sentiment d'orgueil à constater que savant et éditeur ont pu réaliser, en pleine guerre, une œuvre de cette importance et vaincre par elle l'érudition allemande sur un de ses terrains de prédilection, ce domaine de l'histoire punique d'où les progrès de notre expansion africaine n'avaient encore pu l'évincer, mais dont M. Gsell l'a, d'un seul coup, définitivement dépossédée.

Que pourront, en effet, compter les indigestes compilations des Meltzer et des Kahrstedt au regard de la lumineuse synthèse qu'il nous apporte ?

Le tableau de l'Etat carthaginois est divisé en deux parties : description géographique, analyse politique. Voici d'abord la ville, avec son acropole de Byrsa et son enceinte du IIIe siècle avant notre ère, ses ports militaire et marchand, ses monuments, ses nécropoles, sa population difficile à évaluer avec certitude, mais supérieure à 100.000 âmes ; viennent ensuite son territoire proprement dit, ce que M. Gsell appelle le pays d'empire, restreint à la portion de Maghreb située à l'est de Madaure et au nord de Gafsa, et ses pays de protectoraf : les « emporia » des Syrtes ; les villes métagonites, échelonnées sur la côte à l'ouest du cap Bougaroun ; les comptoirs du Maroc actuel.

Voilà maintenant les rouages de son gouvernement : ses deux rois élus et annuels, les sufètes ; ses conseils, où une oligarchie de riches siège, gouverne et juge ; son assemblée populaire, qui élit les sufètes, mais qui n'est consultée que dans le cas de désaccord entre les sufètes et les conseils ; l'armée et la marine peuplées de ses sujets et des protégés par des levées obligatoires et des enrôlements mercenaires.

L'histoire militaire de Carthage est divisée, à son tour, en deux périodes. Aux Ve et IVe siècles avant J.-C., les Carthaginois disputent la Sicile aux Grecs qui, entre 310 et 307, portent la guerre en Afrique. Il n'y a de victoire complète ni pour les uns,

ni pour les autres, et les adversaires se partagent l'île convoitée. Au IIIe siècle, la Sicile, prolongement nécessaire de l'Italie, ouvre entre les Romains et les Carthaginois un conflit plus terrible, où interviendront les rois berbères, comme Syphax et Masinissa, et qui aboutira, avec la seconde guerre punique, à la ruine de l'empire punique, et, avec la troisième guerre, un demi-siècle plus tard, en 146 avant J.-C., à la destruction même de Carthage.

Toutes les phases de cette lutte, où se décida le destin du monde civilisé d'alors, sont retracées par M. Gsell avec une précision directe et une impeccable sûreté. Il a réduit à l'essentiel les controverses critiques, en sorte que la discussion sur la matérialité des événements n'en compromît ni l'intelligence, ni l'enchaînement. Et aussi, il a mis sa coquetterie à éviter les développements à effet, les portraits en pied et les parallèles savamment balancés. Il n'a pas cherché à raviver la fresque sonore où Bossuet opposa Rome et Carthage. Il laisse à Thiers sa rhétorique sur Annibal, Alexandre, César et Napoléon.

Mais tous ses raccourcis psychologiques frappent par leur vigoureuse pénétration et, par exemple, l'étonnante figure de Masinissa, le grand chef indigène dont la politique brutale et rusée inquiéta les Romains presque autant qu'elle les servit, prend, dans les quelques pages qu'il lui consacre, un relief et une couleur inoubliables. La sobriété de son récit n'exclut du reste ni les réflexions d'ensemble, qui, des faits sévèrement contrôlés, remontent sans effort aux causes qui les expliquent, ni même, devant la grandeur des intérêts en jeu et le souvenir des passions ou des héroïsmes qu'ils suscitèrent, une émotion d'autant plus communicative qu'elle est volontairement contenue.

M. Gsell ne se dissimule pas combien les Romains qui rasèrent Carthage étaient loin de la justice qui nous inspire : « Leur morale n'avait, semble-t-il, d'autre horizon que l'intérêt de l'Etat ; c'était une erreur, non un crime, qu'ils reprochaient à leurs pères. » (III, p. 407). Mais l'idéal qu'ils représentaient était supérieur à celui de leurs ennemis et leur procura la victoire. « Le territoire que Carthage s'annexa était trop restreint... elle asservit les indigènes au lieu de les rapprocher d'elle... (II, p. 315) ». « Après Cannes, Rome fut sauvée grâce à la solidité de sa domination dans l'Italie centrale et aux réserves d'hommes qui ne lui firent pas défaut. Après Zama, les Carthaginois n'eurent plus à opposer à Scipion que les remparts de leur ville et de quelques colonies du littoral (III, p. 296) ».

M. Gsell s'est retranché soigneusement de son œuvre ; mais les faits y parlent d'eux-mêmes ; et ce livre, qui enseigne un passé aboli depuis plus de deux mille ans et dont l'objectivité fait la

noblesse, nous suggère, par les vérités humaines qu'il renferme, non seulement de nouvelles raisons d'espérer dans le succès de notre cause, mais des règles pratiques pour notre action en terre africaine.

Jérôme CARCOPINO.

BRO (Général), 1796-1844. — *Mémoires recueillis, complétés et publiés par son petit-fils, le baron Henry Bro de Comères.* — Paris, Plon-Nourrit, 1914, in-16.

Engagé volontaire en 1801, colonel à Waterloo, en non activité sous la Restauration, rentré au service en 1830, maréchal de camp en 1832, le général Bro séjourna en Algérie de 1832 à 1838. Il y joua d'ailleurs un rôle assez effacé et ne participa à aucune opération militaire importante. En dépit de tous ses efforts, il ne réussit point à obtenir un commandement dans les deux expéditions de Constantine et dut se résigner à la besogne ingrate d'assurer la protection de la Mitidja contre les Hadjoutes. Aussi ses mémoires nous apportent-ils peu de renseignements nouveaux. Les indications mêmes qu'on y trouve sur les événements militaires ou administratifs manquent d'exactitude et de précision. Les noms de lieux et de personnes y sont souvent défigurés de la façon la plus fâcheuse (La Basseta pour la Ressauta, l'Harnatch pour l'Harrach, Fixeraïn pour Tixeraïn, Brisson pour Bresson). Les chapitres IX et X, consacrés à l'Algérie, sont presque uniquement remplis par le récit des déceptions de l'auteur, qui ne put obtenir, avant de quitter l'Afrique, les étoiles de lieutenant général et par l'histoire de ses démêlés avec ses chefs : Voirol, Valée et surtout Rapatel. L'ouvrage renferme, en revanche, quelques indications intéressantes sur les relations du général avec les princes de la famille d'Orléans et sur les milieux artistiques de Paris entre 1815 et 1830.

G. YVER.

DEMONTÈS (Victor). — *Les Préventions du général Berthezène contre la colonisation de l'Algérie.* — Paris (Emile Larose). — Alger (Imprimerie Algérienne). S. d. (1917), in-8°, 311 p.

M. Demontès a réuni dans ce volume un certain nombre de documents provenant des papiers personnels de Berthezène, conservés dans les Archives du Gouvernement général de l'Algérie. Les pièces relatives à la colonisation formant un ensemble com-

plet, Berthezène les avait vraisemblablement rassemblées pour être en mesure de défendre les actes de son administration et s'en est servi pour écrire quelques années plus tard son livre : *Dix-huit mois à Alger*.

Le mot colonisation est d'ailleurs pris par le général et par son éditeur dans l'acception la plus large. Il s'applique non seulement à la mise en valeur du sol et au peuplement du pays, mais encore aux problèmes d'ordre politique et administratif que soulevait l'établissement des Français en Afrique. On ne s'étonnera donc pas de trouver dans cette publication des renseignements sur les affaires marocaines de 1831, sur les vétérans et les volontaires parisiens, sur l'expédition de Médéa. Les documents sont classés par ordre méthodique sous les rubriques : instructions du ministre de la guerre ; — affaires marocaines ; — salubrité ; — domaines ; — les Parisiens et les Vétérans ; — colonisation et population ; — affaires indigènes ; — affaires militaires ; affaires diverses ; — lettres postérieures au commandement de Berthezène en Afrique. Dans chaque rubrique, ils sont rangés par ordre chronologique. Des notes explicatives sobres, mais précises, accompagnent le texte. L'éditeur a pris soin de donner une analyse détaillée des papiers personnels de Berthezène, ainsi qu'une bibliographie des ouvrages et articles utilisés dans son travail. Il est regrettable qu'il ait négligé d'y joindre un index des noms propres qui faciliterait les recherches.

Dans une introduction fort détaillée, M. Demontès entreprend de montrer comment se rattachent les uns aux autres ces documents disparates. Tous tendent, à son avis, à justifier l'opposition du général aux essais et aux projets de colonisation européenne en Afrique, opposition qui, en réalité, s'explique surtout par l'animosité de Berthezène contre son prédécesseur Clauzel. Celui-ci s'étant montré « coloniste » fougueux, Berthezène se posa en adversaire non moins ardent de la colonisation. Les raisons ne lui manquent pas pour justifier son attitude. Il les tire de la situation politique qui commande la prudence, de la barbarie des indigènes qui interdit l'espoir d'un rapprochement entre eux et les européens, de l'insalubrité du pays qui le rend inhabitable pour les colons. D'ailleurs, les terres à concéder font défaut ; la fertilité si vantée du sol n'est qu'un leurre ; les cultures tropicales (et, sur ce point particulier, l'expérience ne tarda pas à justifier les prévisions de Berthezène) ne réservent que mécomptes à ceux qui les entreprendront. Les individus venus pour coloniser, spéculateurs, artisans, émigrants étrangers, sont dépourvus des aptitudes ou des ressources nécessaires pour réussir. Le com-

merce même ne trouvera jamais en Algérie un débouché rémunérateur. Reproduites par Berthezène à la Chambre des Pairs, propagées ensuite dans les milieux parlementaires, ces critiques fournirent aux adversaires de la colonisation les arguments qu'ils développèrent au cours des discussions de 1833 et de 1834. Elles n'empêchèrent pas le Gouvernement et les Chambres de se prononcer pour la conservation de l'Algérie, mais elles contribuèrent à retarder l'essor de la colonisation.

G. YVER.

DEMONTÈS (Victor). — *La colonisation militaire sous Bugeaud.* — Paris (Emile Larose). — Alger (Imprimerie Algérienne), s. d. (1917), 8°, 652 p.

Le rôle de Bugeaud dans la colonisation de l'Algérie est d'ordinaire assez inexactement apprécié. Pour porter, en effet, un jugement équitable sur l'œuvre accomplie de 1841 à 1847, il importe de faire le départ entre les deux méthodes dont l'application fut tentée durant cette période : la colonisation militaire et la colonisation civile. Les préférences de Bugeaud allaient à la première ; seule, la seconde a donné des résultats durables.

La colonisation militaire n'avait pas eu jusqu'à présent d'historien. Quelques articles de Revues, un chapitre de Baudicour, deux pages de l'ouvrage plus récent de M. de Peyrhimoff, tels étaient les seuls travaux sur la question. Les documents, cependant, ne manquaient pas, mais comme ils étaient d'un accès difficile, on se dispensait de les consulter. M. Demontès a pris cette peine. Il a, durant plusieurs années, exploré les dépôts de Paris (Ministère de la Guerre, Archives Nationales, Bibliothèque de l'Arsenal), ainsi que les Archives du Gouvernement général de l'Algérie. Il n'a eu garde de négliger les sources imprimées : statistiques officielles, débats parlementaires, journaux d'Alger et de la Métropole, opuscules écrits par Bugeaud pour exposer ou défendre son système, brochures de tout format et de toute valeur, où de trop féconds publicistes proposaient la solution infaillible dés problèmes algériens. Cette richesse d'information a permis à M. Demontès d'écrire un livre un peu touffu peut-être, car l'auteur a voulu utiliser tous les renseignements recueillis au cours de ses recherches, mais où cependant les faits s'ordonnent autour d'une idée directrice qui se dégage des textes eux-mêmes.

Cette idée, c'est celle de la nécessité de la colonisation militaire, considérée par Bugeaud comme seule possible, efficace et pra-

ique. La colonisation doit être une œuvre toute militaire, à aquelle les civils ne pourront participer qu'en se pliant à la liscipline et en se soumettant à l'autorité des chefs de l'armée. Bugeaud a bien pu remanier ses projets pour les adapter aux irconstances ; il n'en est pas moins resté jusqu'à la fin fidèle ses principes et adversaire déterminé de tout autre système. Aussi l'histoire de la colonisation militaire se confond-elle avec elle de son administration. Une même préoccupation inspire outes les mesures prises sous son impulsion : maintenir, renforcer même le régime militaire, reléguer au second plan l'autorité civile.

De ce système, M. Demontès étudie les origines et l'évolution. Il en montre les applications, il en examine les conséquences et les résultats.

La conception de la colonisation militaire s'explique et par les tendances propres de Bugeaud et par la situation de l'Algérie au moment où il fut appelé au gouvernement général. Gentilhomme campagnard et vétéran des armées napoléoniennes, le goût de l'agriculture s'associe chez lui au culte de l'armée. S'il considère le travail agricole comme la manifestation la plus utile de l'activité humaine, il regarde l'armée comme le rouage le plus indispensable de l'organisme social. L'armée sera seule en mesure d'accomplir la tâche qui s'impose en Afrique : achever la conquête et la rendre durable. Mais il serait dangereux d'immobiliser indéfiniment en Algérie des effectifs, dont la présence est nécessaire en France, à la fois pour sauvegarder l'ordre social, auquel Bugeaud est résolument attaché et pour garantir la paix européenne dont la conservation constitue la préoccupation constante de Louis-Philippe et de son ministre Guizot. Il importe donc d'implanter en Afrique une population agricole capable de mettre le sol en valeur et en même temps de le défendre contre un retour offensif des indigènes. La colonisation est le corollaire de la conquête et la question primordiale de la colonisation est celle du peuplement. L'initiative privée n'a pas réussi à créer « quelque chose de grand, de vital et de fécond. » D'ailleurs, les établissements fondés de 1830 à 1839 ont été détruits lors de l'invasion d'Abd-el-Kader dans la Mitidja. Tout est à reprendre sur de nouvelles bases. L'heure est donc venue d'instaurer la colonisation officielle. Bugeaud ne transige pas avec l'individualisme et, sur ce point, il se rencontre avec les disciples de Saint-Simon et de Fourier, qui réclament l'intervention de l'Etat et préconisent l'association des capitaux et des énergies. Le système d'Enfantin, avec ses colonies civiles organisées en familles, compagnies, ate-

liers, avec l'obligation imposée aux colons du travail en commun, présente des analogies singulières avec le système de Bugeaud.

Il en diffère cependant en ce que son auteur voudrait, selon son expression, « civiliser » l'armée, tandis que le gouverneur général cherche surtout à « militariser » les civils. L'armée, grâce à ses habitudes de discipline, grâce à ses qualités d'abnégation et de désintéressement, grâce à l'impulsion qu'elle reçoit de ses chefs, grâce à la variété des éléments qui la composent, est, à son avis, l'instrument par excellence de la colonisation. Une seule condition manque au soldat pour devenir le colonisateur idéal : la famille. Bugeaud lui procurera les moyens d'en fonder une ; ce sera l'un des articles essentiels de son programme. Assurément, l'armée ne pourra suffire à la tâche ; à côté des soldats, il faudra faire place aux colons civils ; mais l'armée, formée d'hommes de choix, servira de cadre et d'armature à la population coloniale. Ce système plaît aussi à Bugeaud parce qu'il satisfait son tempérament autoritaire. Le gouverneur n'aime pas à se sentir gêné par le formalisme et le souci de la légalité dont l'autorité civile ne saurait complètement s'affranchir. Rien de plus significatif à cet égard que ses relations avec le comte Guyot. Au début, il seconde loyalement les efforts de cet administrateur. C'est qu'alors la colonisation conserve encore un aspect militaire ; les villages sont fortifiés ; les habitants sont organisés en milices qui dépendent du commandement. Enfin, et surtout, le gouverneur, armé de pouvoirs discrétionnaires, disposant à son gré des concessions, garde la haute main sur l'œuvre entreprise. Plus tard, l'attitude de Bugeaud se modifie ; il témoigne à Guyot une hostilité dont les lettres de ce fonctionnaire à son ami Fellmann, chef de bureau au Ministère, révèlent la persistance et l'âpreté. Il critique, souvent de la façon la plus injuste et, parfois, au moyen de statistiques fausses ou de rapports de complaisance les résultats obtenus ; il oppose la moralité des soldats à celle des civils, s'efforce par des moyens de légalité douteuse d'arrêter les travaux en cours et cherche même, sans d'ailleurs y réussir, à évincer Guyot pour le remplacer par un officier à sa dévotion le colonel Marengo. Ce revirement a surtout pour cause les restrictions apportées aux pouvoirs du gouverneur par les ordonnances du 21 octobre 1844 et du 15 avril 1845, l'une qui impose l'observation de la procédure française d'expropriation, l'autre qui transfère au roi le droit d'accorder les concessions. Or, Bugeaud n'admet la colonisation que s'il est libre de la diriger à sa guise. L'extension des institutions civiles, le contrôle que le ministre de la guerre entend se réserver sur les affaires algérien-

nes lui paraissent d'intolérables atteintes à ses droits. De là d'incessants conflits entre le gouverneur et le ministre soutenu par ses bureaux, entre le gouverneur et les colons, qui protestent contre les abus dont ils sont victimes. Obligé, dans les « territoires civils », de tenir compte, malgré tout, de l'opinion publique et des injonctions du ministre, Bugeaud se sent beaucoup plus à l'aise dans les « territoires mixtes ». Les Européens y sont peu nombreux et, selon l'expression du maréchal, « militaires par destination ». L'autorité militaire y est toute puissante. L'administration civile n'y est représentée que par un agent des finances. Toutes les fonctions publiques y sont remplies par des officiers. C'est bien la colonisation militaire, mais sans colons.

Il n'est donc pas étonnant que Bugeaud ait demandé beaucoup à ses soldats, ni que ceux-ci aient apporté un précieux concours à la colonisation. Partisan de l'emploi de l'armée aux travaux publics en France, le gouverneur utilise largement la main-d'œuvre militaire en Algérie. Les soldats ouvrent des routes, jettent des ponts sur les oueds, construisent des villages, défrichent les terres autour des centres en création, plantent des pépinières, exploitent des forêts. Ils se livrent à la culture, ensemencent, récoltent, jardinent. Les camps permanents et les villes de garnison (Cherchell, Dellys, Mascara, Orléansville, Tlemcen) sont dotés de fermes que cultivent les troupes sous la direction de leurs officiers. Bugeaud attache une grande importance à ces entreprises, stimule le zèle de ses subordonnés, leur donne à l'occasion des leçons pratiques. Mais, là encore, il ne sait point garder une juste mesure. Il montre une préférence injustifiée pour l'emploi des condamnés militaires, auxquels il voudrait réserver la construction des villages, encore que ce système se soit révélé comme singulièrement dispendieux. S'agit-il des exploitations agricoles, il se voit obligé de les remettre à l'administration civile parce que les frais sont hors de proportion avec les bénéfices réalisés. Force lui est de reconnaître que la bonne volonté des soldats ne remplace pas la compétence des agriculteurs de métier, mais il ne l'avoue qu'à regret.

Ces mécomptes, d'ailleurs, n'enlevèrent jamais à Bugeaud ses préventions en faveur de la colonisation militaire. Il n'en demeura pas moins attaché à sa conception de la « légion colonisatrice » formée de soldats libérés ou d'engagés volontaires, soumis à la discipline et à l'obligation du travail en commun. Ebauché en 1838, à la suite de la mission qu'il avait remplie l'année précédente en Oranie et applicable tout d'abord à cette province, le système devait, dans l'esprit de son auteur, être étendu à l'Algérie

tout entière. A trois reprises différentes, Bugeaud remania son plan primitif et demanda au Gouvernement le moyen de le mettre en pratique. De là les trois projets de colonisation militaire de 1842-1843, 1844-1845, 1847. Le premier, élaboré après la conquête du Tell et la destruction des places fortes de l'Emir, prévoit la formation de 8 légions, à l'effectif de 8.000 ou 9.000 hommes chacune, qui devront fournir des postes établis dans la zone nouvellement soumise. Comme le montant de la dépense (180 millions) était de nature à effrayer les Chambres, le gouverneur se bornait à demander les crédits nécessaires pour tenter un essai portant sur 6.000 hommes. Ramené à ces proportions modestes, le projet n'en fut pas moins repoussé par la « Commission de colonisation » qui se prononça en termes formels contre tout essai de colonisation militaire. Deux ans plus tard, comptant sans doute sur le prestige que lui vaut la campagne du Maroc, le gouverneur revient à la charge et soumet au Gouvernement un projet de proportions plus vastes encore que le précédent. Il s'agit, cette fois, d'établir en dix ans 100.000 colons au prix de 380 millions. Soumis au régime militaire, ces colons bénéficieraient du régime civil, à l'expiration de leur engagement. Combattu par Soult, qui présentait un contre-projet réduisant le rôle de l'armée à l'exécution des travaux préparatoires, le projet de Bugeaud fut, ainsi que celui du ministre, rejeté par la Commission des dépenses extraordinaires. L'obstination du maréchal, ses tentatives maladroites pour forcer la main au ministre provoquèrent même un conflit violent dans lequel Bugeaud prit, selon l'expression des journaux de gauche, l'attitude « d'un pacha révolté. » L'insurrection de 1845, qui mit en péril la domination française, relégua au second plan le problème de la colonisation. Mais, en 1847, le maréchal obtint de Guizot, qui avait promis de « faire quelque chose », le dépôt d'un nouveau projet, celui des « Camps agricoles », expression choisie, avoue Bugeaud, en raison de l'hostilité de l'opinion à l'égard de la colonisation militaire. Il s'agissait, cette fois encore, d'établissements formés de soldats, qui recevraient un congé pour se marier et qui, après leur libération, deviendraient propriétaires. Un crédit de 3.500.000 francs était demandé pour l'installation de trois camps, à titre d'essai. En dépit de la propagande menée par le maréchal, la Commission chargée d'examiner la proposition refusa les crédits à l'unanimité. C'était la condamnation définitive des idées du gouverneur général. Il le comprit et démissionna.

Les projets de Bugeaud rencontrèrent donc toujours une opposition qui ne permit pas à leur auteur de les mettre en pratique.

Aussi bien une expérience entreprise sur une vaste échelle n'eût-elle fait probablement que confirmer les résultats des essais partiels tentés dans le Sahel et la Mitidja de 1841 à 1844. Nous voulons parler des « villages militaires » d'Aïn-Fouka, de Beni-Mered et de Mahelma. Le premier avait été peuplé de soldats libérés, les deux autres d'hommes encore en activité de service. Malgré les encouragements du gouverneur, ils végétèrent et ne furent sauvés de la ruine que grâce à l'admission des colons civils, qui ne tardèrent pas à se substituer aux colons militaires. L'échec fut complet et, malgré les artifices employés pour le dissimuler, n'échappa pas au public. On ne put, en effet, résoudre de façon satisfaisante les deux problèmes fondamentaux que pose la colonisation militaire, la fondation des familles, sans laquelle, de l'aveu même de Bugeaud, la colonisation agricole ne saurait exister et l'organisation du travail. Les « mariages au tambour », dont se gaussèrent les contemporains, imaginés pour procurer des femmes aux soldats d'Aïn-Fouka, n'étaient qu'un expédient incertain et coûteux. Quant au régime du travail en commun appliqué dans ces villages, il était si manifestement contraire au tempérament et aux habitudes des colons que ceux-ci demandèrent à être « désassociés » et que le gouverneur, convaincu par leurs raisons, se vit contraint de leur donner satisfaction.

Les idées de Bugeaud sur la colonisation ont, dans une large mesure, influé sur sa politique indigène. Sans doute, il estimait possible et même désirable un rapprochement entre les vainqueurs et les vaincus. Ceux-ci, croyait-il, seraient à la longue gagnés à notre cause par la communauté des intérêts économiques et par les avantages matériels qu'ils tireraient de notre voisinage. Aussi permit-il aux indigènes de rentrer dans la Mitidja lorsque la plaine fut pacifiée ; il créa même des villages arabes à Guerrouaoua et à la Ressauta. Mais, dans l'ensemble de l'Algérie, l'établissement de la domination française était encore trop récent et les soumissions trop peu sûres pour qu'il fût possible de procéder de la sorte. Mieux valait, à son avis, tenir les indigènes à l'écart des Européens et leur imposer un gouvernement conforme à leurs mœurs et à leurs traditions, assez fort aussi pour les maintenir dans l'obéissance. Ce gouvernement sera militaire, car le principe d'autorité, que représente l'armée, est le seul que les indigènes soient accoutumés à respecter. Ce sera donc à des officiers disposant d'un pouvoir à peu près absolu, secondés par des chefs pris dans les grandes familles ralliées à notre cause, qu'il confiera le gouvernement des Arabes. Ce système, le plus

pratique peut-être qu'il fût alors possible d'adopter, n'en eût pas moins des conséquences fâcheuses pour la colonisation. Sous couleur de protéger les indigènes, les officiers des bureaux arabes affectèrent de considérer les civils, qui n'acceptaient point sans protester les procédés arbitraires de l'administration militaire, comme des spoliateurs ; ils entravèrent de mille manières l'établissement des colons et s'efforcèrent d'entretenir la méfiance des indigènes à l'égard des Européens. Les choses en vinrent au point qu'en 1847, le ministre fit procéder à une enquête à la suite de laquelle un blâme fort net fut infligé à la Direction des affaires arabes. Bugeaud, certes, n'approuvait pas ces abus, mais il se gardait de les désavouer et, par sa complaisance à l'égard des militaires, compromettait ainsi le progrès du peuplement français. Il le retardait aussi par ses ménagements vis-à-vis des indigènes, auxquels il se refusait à appliquer le régime du cantonnement qui, seul, pouvait procurer à l'Etat des terres à concéder. Il s'opposa de toutes ses forces à la mise en pratique du plan de Bedeau qui, cependant, admettait la colonisation militaire à côté de la colonisation civile, mais réclamait la généralisation du cantonnement, sous cette réserve que les indigènes conserveraient une partie de leurs terres à titre de propriété individuelle. Plus heureux que Bedeau, Lamoricière, qui, pourtant, imposait d'office et sans compensation le cantonnement, put tenter un essai dans la province d'Oran. Non qu'il eût gagné le gouverneur à ses idées, mais il était député et disposait à Paris de protections et de sympathies, dont Bugeaud jugeait prudent de tenir compte.

Le départ du maréchal consacre l'échec définitif de la colonisation militaire. Les causes de cet insuccès tiennent, d'une part, aux transformations qui se produisirent en Algérie de 1841 à 1847, d'autre part à l'évolution de l'opinion durant cette même période. En 1841, la domination française était encore si précaire et le pays si mal connu que l'installation de colons-soldats pouvait sembler le seul moyen de tirer parti de l'Afrique. En 1847, la soumission presque totale de la Régence, une connaissance plus approfondie du sol, du climat, des conditions d'existence permettaient de croire à la possibilité et même au succès de la colonisation civile. L'intervention de l'Etat, d'autre part, qui semblait indispensable en 1840, était, en 1847, jugée inutile et même dangereuse. La colonisation militaire, forme extrême de la colonisation officielle, était donc condamnée, d'autant que l'opinion se montrait de plus en plus hostile à un régime déjà fort décrié durant les dix années précédentes.

L'attitude hautaine de Bugeaud, ses allures despotiques,

son dédain de la légalité n'étaient pas de nature à modifier le sentiment public. La presse faisait entendre des protestations qui trouvaient un écho jusque dans les bureaux de la guerre, dont certains fonctionnaires, tels que M. Urtis, comptaient parmi les adversaires les plus acharnés du maréchal. Ajoutons que la Chambre, en refusant de se rallier aux idées de Bugeaud, n'obéissait pas seulement à des préoccupations sentimentales, mais aussi à des considérations financières fort légitimes. Les projets du gouverneur manquèrent toujours, en effet, de cette précision, que les dispensateurs des deniers publics ont le droit et le devoir d'exiger en pareille matière.

Bugeaud ne parvint pas, comme il se l'était proposé à fonder de grandes et fortes colonies militaires. Faut-il en conclure que son œuvre a été stérile et sa réputation imméritée ? M. Demontès ne le croit pas. Il reste, en effet, au maréchal le mérite d'avoir en quelques années achevé la conquête et, surtout, d'avoir compris, tout en se méprenant sur le choix des moyens à employer, l'importance de la colonisation et le caractère qu'il convenait de lui imprimer. « La nécessité de se livrer aux travaux agricoles, la possibilité de les développer, l'obligation d'y consacrer toutes les forces vives de la colonie naissante, voilà la grande pensée de Bugeaud, la source la plus pure de sa popularité et de sa gloire. »

G. YVER.

MÉLIA (Jean). — *L'Algérie et la guerre (1914-1918)*. — Paris, Plon-Nourrit, 1918, in-16.

L'Allemagne avait conçu de grands espoirs sur une révolte possible des indigènes algériens que les von Oppenheim et les Frobenius s'étaient efforcés de préparer pendant la paix. Comment cet espoir a été déçu, c'est ce que M. M... montre dans un livre vivant et documenté, témoignage de ce qu'a été en Algérie l'union sacrée, en laquelle ont fraternisé non seulement les partis politiques, mais des nationalités différentes et des religions opposées.

Après avoir rendu un juste hommage, appuyé sur des documents significatifs, au patriotisme et au dévouement souvent héroïque des Français, des Israélites et des Néo-Français, M. M... a insisté avec raison sur le loyalisme de nos sujets musulmans, et le chapitre dans lequel il précise l'attitude des descendants des insurgés de 1871 n'est pas un des moins intéressants. En regard, l'auteur n'a pas de peine à montrer que des événements comme ceux de Perrégaux et d'Aïn-Touta, si regrettables qu'ils soient,

ne sauraient être considérés que comme des retours sporadiques à la sauvagerie primitive. On emporte de cette lecture une impression de réconfort.

G. ESQUER.

MISERMONT (Lucien). — *Etudes sur Jean Le Vacher, consul de France et vicaire apostolique. — Le martyre* (28 juillet 1683). — Paris, Gabaldie, 1917, in-8°.

M. M... s'est proposé d'apporter sa contribution au dossier relatif à la béatification du P. Le Vacher, consul de France à Alger, qui mourut attaché à la bouche d'un canon turc, le 28 juillet 1683. Ce lui a été une occasion de procéder à une étude serrée des faits et à un examen critique des sources manuscrites et imprimées. Sa bibliographie et son étude sur les traditions relatives à la mort du P. Le Vacher ne devront pas être négligées par les travailleurs.

G. ESQUER.

LA RONCIÈRE (Ch. de). — *Le bombardement d'Alger en 1683*, d'après une relation inédite (*Bulletin de la Section de Géographie* du Comité des Travaux historiques, p. 83-133. — Paris, Impr. Nation., 1917).

Ce manuscrit italien inédit du bombardement de 1683 émane d'un témoin oculaire des opérations. La relation minutieuse qu'il nous en donne complète les versions officielles de la *Gazette de France* et du *Mercure galant*.

M. de la R... ne s'est pas contenté d'en publier le texte et d'en donner la traduction. Il l'a fait précéder d'un récit des deux bombardements d'Alger en 1682 et 1683, accompagné de références et d'identifications abondantes. On y trouvera notamment, en même temps que des faits généralement connus, des renseignements sur les engins de bombardement employés : les galiotes à bombes et les « mines de cuivre ».

Les galiotes à bombes de Petit-Renau, dont elles firent la réputation universelle, consistaient en mortiers montés sur pivots, sur des galiotes légères. Un massif de solives et de terre battue, dans lequel s'enfonçait le pivot, amortissait le recul des pièces. Les effets que leurs projectiles incendiaires produisirent exaspérèrent les Algériens et furent la cause indirecte de la mort du P. Le Vacher.

Les « mines de cuivre », dues au chevalier de Lhéry, étaient deux bombes fondues par l'artificier Landouillette de Logrière. Un homme pouvait s'y tenir debout et le poids de chacune était

de 9.000 livres. Ces engins monstrueux ne furent pas essayés, moins à cause de la difficulté de les utiliser que par suite de la mauvaise volonté de Duquesne. Le vieil amiral était doublement mal disposé pour les nouveautés par son âge et par le fait que l'invention se présentait sous le patronage de son jeune rival, Tourville.

G. Esquer.

Magali-Boissard. — *L'alerte au désert. — La vie saharienne pendant la guerre 1914-1916.* — Préface de Marius-Ary Leblond. — Paris, Perrin, 1916, in-16.

Les nouvelles qui composent ce livre sont, nous dit l'auteur dans son *avertissement*, « des instantanés d'expressions et de gestes au hasard des échos et des reflets d'une passionnante épopée. » Ce sont, au témoignage du préfacier, « de superbes pages d'enseignement, de lumière et de vérité. »

G. E.

Perriquet (G.). — *Nos ancêtres. — La Société des Agriculteurs d'Algérie de 1841 à 1870.* — Alger, librairie Jourdan, 1917, 61 p.

Réédition d'un article publié dans le « Bulletin de la Société des Agriculteurs » en 1908, à l'occasion du cinquantenaire de cette Société. L'intérêt de la brochure réside d'ailleurs moins dans l'historique de la Société que dans les renseignements fournis par l'auteur sur les personnages qui en firent partie. Elle compta, en effet, parmi ses fondateurs, quelques-uns des colons de la première heure, tels que Lacroutz, Couput, Louis Vallier, le Dr Trolliet, à l'énergie desquels M. P... rend un hommage d'autant plus mérité que leurs efforts furent rarement récompensés par le succès. Dans la période suivante, on relève les noms de Lieutaud, du vétérinaire militaire Bernis, qui s'attacha à développer l'élevage du mouton, du comte de Franclieu, du baron de Vialar, de Borély-la-Sapie et surtout de Hardy, le directeur et le véritable créateur du Jardin d'acclimatation, aujourd'hui le « Jardin d'Essai ». M. P... résume en quelques pages l'œuvre de ce savant agriculteur qui introduisit en Algérie la culture du mandarinier, tenta celle du coton, fit connaître l'eucalyptus et, par ses expériences et ses recherches, prépara l'essor ultérieur de l'agriculture algérienne. Cet opuscule, rempli de faits et d'idées, sera donc lu avec profit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la colonisation algérienne.

G. Yver.

Revue des Périodiques

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes rendus des séances. — *Janvier 1914.* J. Carcopino : Note sur un fragment épigraphique récemment découvert à Constantine. — L. Chatelain : Note sur les dernières fouilles exécutées à Mactar (Tunisie). — *Février.* R. Cagnat : La carrière du chevalier romain Roscius Vitulus (d'après une inscription de Bulla Régia). — *Mars.* N. Slousch : Résultats historiques et épigraphiques d'un voyage dans le Maroc oriental et dans le grand Atlas. — *Mars 1915.* Dr L. Carton : L'église du prêtre Alexandre, découverte à Bulla Regia. — *Septembre.* E. Cagnat : Le marché de Cosinius à Djemila. — L. Poinssot : Trois inscriptions de Thuburbo majus. — *Novembre.* L. Chatelain : Inscriptions (de Volubilis) relative à la révolte d'Aedemon.

Académie des Sciences Morales et Politiques. — Comptes rendus. — *Mai 1914.* H. Lorin : La question urbaine au Maroc. — Leroy-Beaulieu : Observations sur la lettre ci-dessus. — *Mars 1915.* Capitaine V. Piquet : L'avenir économique du Maroc.

L'Afrique française (bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc). — *Année 1914.* Taza et la trouée de Taza d'après les anciens voyageurs. — L'œuvre française au Maroc. — Le Maroc au travail. — Le Maroc à l'exposition de Lyon. — R. de Caix : Le Gharb. — Cap. Bernard : Une carte par renseignements de la région des Tsoul et des Branès. — Le chemin de fer de Tanger à Fez. — R. Raynaud : Lettre de Tanger. — A. Bernard : Le Maroc oriental. — La campagne allemande contre la Légion étrangère. — Deux agitateurs marocains : Le rogui et El Hadjami. — Le débat sur le Maroc aux Cortès Espagnoles. — Un Saharien : La main-d'œuvre noire au Sahara. — Les voyages du chérif Tidjani de Fez à la Moulouïa. — R. de Caix : L'Allemagne et le Maroc. — J. Ladreit de Lacharrière : A la colonne de Taza, à la colonne de Kenifra. — Le nouveau plan hydrographique de Casablanca. — La politique berbère et l'action chez les Zaïan. — La manœuvre de Khenifra et la prise de possession du pays Zaïan. — Mouvel de la Pèche : Le port et les navires de Rabat-Rivière. — Le voyage de Fez à Colomb-Béchar du chérif Moulay-Driss ben Larbi Derkaoui. — Les recettes des chemins de fer algériens et tunisiens en 1913. — V. Demontès : Chronique de l'Algérie. — Chronique du mouvement de la Tunisie.

Renseignements coloniaux : D'Anthouard : Réflexions sur notre politique coloniale en Tunisie. — Le statut des musulmans de l'Afrique du Nord en Turquie d'après le traité franco-turc. — Cap. Normand : Les débuts d'une municipalité au Maroc. — Ed. de Billy ; Notes sur

la politique indigène. — E. P. : Le régime douanier algéro-marocain. — *Année 1915.* A. Bernard : L'Allemagne et l'Islam. — Nos colonies d'Afrique pendant la guerre. — A Bernard : L'Allemagne et l'Afrique du Nord. — Un agent colonial en Afrique : Dr Leo Frobenius. — La guerre en Afrique. — Le général Lyautey en France. — Sur le front marocain. — La suppression des capitulations au Maroc. — Le mouvement commercial de la Tunisie en 1914.— C. Jonnart : Pour l'Algérie. — R. Thierry : Le Maroc en paix. — A. Lichtemberger : Officiers d'Afrique. — Chroniques d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

Renseignements coloniaux : C Fidel : Au Maroc, au début de la guerre. — Au Sahara : Sur les confins algéro-tripolitains. — Le commerce de l'Algérie en 1914. — Au Maroc français : Statistiques. — Le commerce maritime du Maroc français en 1913-1914. — L'Algérie pendant la guerre. — J. Goulven : Casablanca pendant un an de guerre. — Lieutenants Campardon et André : Notes sur quelques monuments anciens de Taza.

Amateur d'autographes — *Février 1914.* Bedeau au siège de Constantine.

Annales de la propagation de la foi. — *Juillet 1914.* R. P. Vidal : Histoire d'une néophyte kabyle. — *Juillet 1916.* Sœur Elisabeth : Algérie. Envolée d'âmes. — R. P. Tissot : Algérie. Apostolat des Pères Blancs et des Sœurs Blanches en Kabylie. — *Mai 1917.* Sœur Blanche : Sahara. Les Mozabites de Ghardaïa.

Annales de Géographie. — *15 mai 1914.* E. F. Gautier : Le rocher de sel de Djelfa. — M. Zimmermann : Chronique géographique : La France au Maroc. Le traité franco-espagnol. — Les progrès de la pacification. — *15 juillet.* M. Z. : Chronique géographique. Résultats scientifiques de la mission du Transafricain. — *1913-1914.* Bibliographie géographique annuelle (p. 372-394 : publications relatives à l'Afrique du Nord). — *15 novembre 1915.* Notes et correspondance. Ch. Mourey : Le Maroc pendant la guerre et l'Exposition de Casablanca.

Bulletin de l'Alliance française. — *1er juillet 1915.* La situation au Maroc. Le loyalisme du Maroc.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. — *Année 1914.* Lieutenant Gardel : La liaison avec Bilma.— Adjudant Lehuraux : L'annexe d'In-Salah et la compagnie saharienne du Tidikelt depuis leur création. — Capitaine Martin : Reconnaissance exécutée par la compagnie saharienne de la Saoura dans la région Tinjoub Tinfichi. — Modica : Le comte d'Attili della Torre. — Lieutenant Thuret : La Chaouïa. — XXX : Action saharienne. — Délimitation de la Libye. — Procès-verbaux des séances de la Société et des sections.

Année 1915. V. Demontès : L'Algérie pendant ces dix-huit mois de guerre. — J. Desparmet : Quelques échos de la propagande allemande à Alger. — M. Bugéja : Les Ben Ferhat. Une famille de grande tente. — Procès-verbaux.

Année 1916. J. Desparmet : La turcophilie en Algérie. — V. Demontès : La Tunisie pendant la guerre. — H. Bourgeois : Cinq cents jours sous les balles.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Année 1914.* Capitaine Mesnier : Territoire militaire d'Aïn-Sefra. — A. Cour : Acte de *Horm* délivré à un Israélite par un caïd marocain. — Capitaine Petit : Le préhistorique au Maroc oriental. Note sur la station de Goutitri. — Guillaume et Lhuillier : Observations météorologiques faites à la station de Santa Cruz. — A. Tournier : Mouvement de la population dans les ports du département d'Oran (1912-1913).

Année 1915. F. Blanché : Monographie de la commune d'Aïn el Turck. — Capitaine Petit : De la frontière oranaise à Taza. — Capitaine Noël : Documents pour servir à l'histoire des Hamyan et de la région qu'ils occupent. — Dr Wateau : Liste des végétaux recueillis pendant la reconnaissance du capitaine Martin dans *l'Erg Iguidi* (mars-avril 1913). — C. Ben Danou : Contribution à l'étude de l'industrie pastorale en Algérie. Rôle mécanique des vents dans la répartition des fourrages steppiens. Comment densifier les herbages.

Bulletin mensuel de la Société de Géographie commerciale de Paris. — *Mai 1914.* M. de Gironcourt : Lettres de voyageurs au Maroc. — *Juin.* L. Gentil : Esquisse hydrologique de la région de Meknès. — Dollin du Fresnel : Les forêts d'Algérie et le commerce d'exportation du chêne-liège.

Contemporains. — *8 mars 1914.* Huon : Le baron d'Haussez, homme politique et ministre de la marine.

Correspondant. — *25 août 1914.* H. Joly : En Tunisie. Orphelins et colons. — *10 octobre.* P. Bourdarie : Turcos et Sénégalais.— *10 avril 1915.* G. Marçais : La faillite de la guerre sainte en Algérie. — *10 juin.* E. Daudet : En marge. Notes et souvenirs de Tunisie. — *25 juillet.* H. d'Estre : D'Oran à Arras. Le branle-bas en Algérie.

La Géographie (Bulletin de la Société de Géographie). — *15 janvier 1914.* Mouvement géographique. G. de Gironcourt : Etat actuel de Marrakech. — *15 février.* Capitaine Niéger : Résultats scientifiques d'ensemble de la mission du Transafricain. — *15 avril.* Mouvement géographique. J. Bloche : La région du Haut Tell (d'après Ch. Monchicourt « La région du Haut-Tell en Tunisie » 1913). Actes de la

Société : Exploration scientifique du Maroc. Nouvelles de M. Pallary. — *15 juin*. H. Velu : Sur la végétation des « Tirs » au Maroc. — G. de Gironcourt : L'agriculture en Chaouia. — Actes de la Société. La marche vers Taza. — La ligne Biskra-Touggourt. — La mission agronomique de M. de Gironcourt au Maroc : Le pays des Doukkala. Le port de Safi. — Ch. Thomas Couture ; Relations économiques algéro-marocaines. — *15 juillet*. Actes de la Société. Les opérations de la colonne Gouraud et la prise de Taza. — *Août-décembre*. Actes de la Société. Mission de MM. de Gironcourt et Pallary au Maroc. Lieutenant de Surgères : Maroc oriental. Notice sur l'état politique de la région comprise entre la Méditerranée, la Moulouia, la ligne du Kert et la région de Msoun. — *Avril 1915*. R. Chudeau : l'Igidi. — *Juillet*. Actes de la Société ; d'Anfreville de la Salle : Le Maroc pendant la guerre. — *Novembre*. Actes de la Société : capitaine Augiéras : Travaux géographiques sur le Sahara occidental. — *Décembre*. Actes de la Société : D'Anfreville de La Salle : L'exposition de Casablanca. — *Année 1916-1917* (n° 2) — Mission Lecointre au Maroc en 1914. — *N° 4*. Mouvement géographique : Inauguration du chemin de fer de Tunis à Gabès. Les lignites de Tunisie.

Geographisches Anzeiger. — *1915 (IV)*. H. Liepe : Arabisches Leben in den französischen Kolonien Nord-Afrikas.

Grande Revue (La). — *Décembre 1915*. L. Sougueuet : En Algérie depuis la guerre. — *Août 1916*. M. Rabusson : Avec le corps expéditionnaire du Maroc.

Homme préhistorique (l'). — *Mai 1914*. A. Hackspill : Fermeture remarquable de l'entrée d'une grotte à Aïn-Beïda (Algérie).

Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux (l'). — *20 avril, 10 mai, 10 juin 1914* : Le clairon Rolland. — *20, 30 avril, 10 mai* : L'évêque de Fez. — *20, 30 mai* : Inscription romaine en Algérie.

Journal Asiatique. — *Mai-Juin 1914*. Gaudefroy-Demonbynes : Le marocain Mellah. — *Mars-avril 1917*. A. Bel : Un dahir chérifien du sultan Abdallah, fils de Moulaye Ismaïl. — C. Huart : Un document turc sur l'expédition de Djerba en 1560. — A. Bel : Inscriptions arabes de Fès.

Journal des Economistes. — *Juillet 1914*. A. Pawlowski : Développement économique de l'Algérie.

Journal des Sciences militaires. — *23 mai 1914*. Lieutenant-colonel X... : La liaison algéro-marocaine par Taza. — Capitaine L. Jouan : La Légion étrangère. — *20 juin*. Lieutenant-colonel de Tinan Les spahis.

Journal du Droit international. — *N°s XVII-XX 1917*. E. Oudin : Déclaration de renonciation aux capitulations dans la zône française du Maroc faites par les gouvernements étrangers au 1er mai 1917.

Larousse mensuel illustré. — *Décembre 1913*. P. Khorat : opérations militaires au Maroc *(1912-1913)* — *Février 1914*. P. Khorat : Goum marocain. — *Avril 1915*. M. Enoch : Emile Nolly. — *Décembre 1917*. H. Froidevaux : Exposition d'art marocain.

Revue (Ancienne Revue des Revues). — *1er, 15 décembre 1915*. A. Méril : Soldats d'Afrique.

Revue de l'Agenais. — *Septembre-octobre 1915*. — Ph. Langeur : Profils militaires : Le général Tartas (1796-1860)

Revue de l'histoire des colonies françaises. — *1er trimestre 1914*. — H. F. : L'histoire des colonies françaises à l'Exposition cartographique de la Bibliothèque nationale (p. 98) : cartes de l'Afrique du Nord. — *2e trimestre*. H. Dehérain : Une enquête de Silvestre de Sacy sur la langue du Maroc en l'an VII. — Notes bibliographiques : La mission de l'ingénieur Geoffroy à Alger en 1798 (d'après P. Dislère. « Un projet d'établissement à Alger d'un arsenal maritime en 1798 ». *Revue maritime, juin 1913*. — Nouvelles recherches sur l'histoire de Dougga (d'après L. Poinssot « Inscriptions de Thugga découvertes en 1910-13 »). — Nouvelles archives scientifiques et littéraires 1913. — *3e trimestre*. Notes bibliographiques : Les idées d'un maure algérien sur la politique à suivre en Algérie en 1833 (d'après G. Yver « Mémoire de Bouderbah ». *Rev. Africaine*, 1913, p. 218-244). — L'œuvre algérienne d'Oscar Mac-Carthy (d'après la « Notice biographique » d'Henri Mac-Carthy, *Rev. Africaine*, 1913, p. 191-217). — Beaulieu-Persac et les Barbaresques de Tunis (d'après les « Mémoires de Philippe de Prévost de Beaulieu-Persac » publiés par Ch. de La Roncière). — Abd-el-Kader et les gens de Figuig en 1836 (d'après L. Gogualons, *Rev. Africaine*, 1913, p. 246-264). — *2e trimestre 1915*. — Notes bibliographiques : La captivité du poète Regnard à Alger en 1678-1679 (d'après l'ouvrage de R. Gleizes « Jean Le Vacher », 1914). — *3e trimestre*. Notes bibliographiques : Recherches sur l'histoire des Juifs du Maroc (d'après l'étude de N. Slousch dans les *Archives marocaines*, 1905). — L'ancienne route commerciale d'In-Salah à Tombouctou et les causes de son abandon (d'après le capitaine Cortier « Reconnaissance Ouallen-Achourât », 1913).

Revue de Paris. — *15 décembre 1913*. Delahache : Alsaciens d'Algérie. — *1er avril 1914*. L. Botte : Au Maroc. La conquête du pays berbère. — *15 avril, 1er, 15 mai 1914*. A. Chevrillon : Marrakech. — *15 juin 1914*. E. F. Gautier : Une visite aux grottes du Dahra. — *1er décembre 1914*. M. Prévost : Emile Nolly, tué à la guerre. — E. Nolly : Le con-

quéraut (et 1er *janvier 1915*). — *15 mars 1915*. Capitaine Davin : Bizerte arsenal maritime et port marchand. — 1er *octobre 1915*. C. Géniaux : La Tunisie pendant la guerre. — A. R. de Lens : Le Maroc pendant la guerre.

Revue des Deux-Mondes. — 1er *décembre 1913*. Khorat : Scènes de la pacification marocaine. — *15 février 1914*. R. de Caix : Le Maroc français et la question indigène. — 1er *décembre*. E. Daudet : La Tunisie depuis la guerre. — 1er *février 1915*. Boringe : Esquisses marocaines. Mysticisme et fanatisme. — *15 octobre*. Avesnes : Émile Nolly (capitaine Détanger).

Revue des Eaux et Forêts. — 1er *mars*-1er *mai 1915*. Laporte : La question forestière en Algérie.

Revue des Français. — *20 décembre 1913*. A. de Pouvourville : La Légion étrangère. — E. Rottach : Le rêve français au Maroc. — *20 janvier 1914*. H. Lorin : Les propositions Mannesmann. La France et l'Espagne au Maroc. — *30 juillet 1914*. Marquis de Segonzac : La France au Maroc.

Revue des Sciences politiques. — *15 août 1915*. A. Houdas : La guerre sainte islamique. — *15 décembre*. L. Holtz : La réorganisation de l'administration des villes du Maroc par le protectorat. — *15 avril 1916*. J. Barbizet : Nos grandes colonies et la guerre : Tunisie. — *15 août 1916*. A Bernard : Nos grandes colonies et la guerre : l'Algérie.

Revues des Traditions populaires. — *Novembre 1913 ; mars, mai 1914 ; janvier, février 1916*. J. Desparmet : Contes maures recueillis à Blida. — Monographies folkloriques des contes maures recueillis à Blida. — *Mars 1914 ; janvier, juin, septembre à décembre 1915 ; janvier-octobre 1916 ; janvier, août, septembre, octobre 1917*. E. Cosquin : Contes indiens de l'Occident (à propos des contes maures recueillis à Blida).

Revue du Foyer. — 1er *mai 1914*. S. Pichon et R. Moulin : L'effort marocain. Réalisations et perspectives.

Revue française de l'étranger et des colonies. — *Décembre 1913*. G. Demanche : Bizerte préfecture maritime. — Lieutenant Gardel : Le combat d'Esseyen. — A. M. : Le chemin de fer de la Moulouya. — *Janvier 1914*. G. Demanche : Les troupes noires au Maroc. — *Mars 1914*. Maroc. La question des ports. — *Mai 1914*. G. Demanche : Maroc. La trouée de Taza. — *Juin 1914*. A. Montell : Maroc. L'occupation de Taza. La ville de Taza. — G. Demanche : La Tunisie. — *Juillet 1914*. C. C. : Algérie. Le rail à Tougourt. — A. Montell : Opérations au Maroc. Autour de Taza. Contre les Zaïan. — *Août 1914*. A. Montell : Les relations algéro-marocaines. — A. M. : Opérations au Maroc.

Revue générale de droit, de législation et de jurisprudence. — *Mai-août 1916*. M. Berge : La justice au Maroc.

Revue générale des sciences pures et appliquées. — *15 avril 1914*. Numéro spécial consacré au Maroc.

Revue historique. — *Novembre-décembre 1915*. P. Robiquet : Le général de Galbois (1778-1850).

Revue Tunisienne. 1914. — *Janvier*. P. G. Grandchamp : Documents relatifs à la fin de l'occupation espagnole en Tunisie (1569-1574). — Ch. Monchicourt : L'expédition espagnole de 1560 contre l'île de Djerba. — J. Canal : La conquête de l'Algérie : la bataille d'Isly. — H. Renault : Encore un mot au sujet de Zama. — R. P. Delattre : Inscriptions de Damous-el-Karita, nouvelle série. — Dr L. Carton : Onzième chronique archéologique nord-africaine (1912-1913). — P. Pallary : A propos des poteries marocaines. — *Mars*. J. Canal : La conquête de l'Algérie ; la bataille de Sidi-Brahim. — Ch. Monchicourt : L'expédition espagnole de 1560 contre l'île de Djerba. — R. P. Delattre : Inscriptions de Damous-el-Karita ; nouvelle série. — Eusèbe Vassel : Le Panthéon d'Hannibal. — Dr L. Carton : Onzième chronique archéologique nord-africaine (1912-1913). — *Mai*. Dr L. Carton : Nybgenii et Nefzaoua. — Dr Bertholon : Essai sur les sépultures en jarres de l'Afrique du Nord ; leurs affinités. — Ch. Montchicourt : L'expédition espagnole de 1560 contre l'île de Djerba. — R. P. Delattre : Inscriptions de Damous-el-Karita. — L. Poinssot : Les inscriptions de Thugga (textes privés). — Dr L. Carton : Onzième chronique archéologique nord-africaine (1912-1913). — *Juillet*. H. Renault : A propos d'une pièce d'artillerie en bronze déposée au quartier Forgemol à Tunis. — J. Canal : La conquête de l'Algérie. La reddition d'Abdelkader. — Ch. Monchicourt : L'expédition espagnole de 1560 contre l'île de Djerba. — Dr L. Carton : Nybgenii et Nefzaoua. — R. P. Delattre : Inscriptions de Damous-el-Karita. — L. Poinssot : Les inscriptions de Thugga (textes privés). — Dr L. Carton : Onzième chronique archéologique nord-africaine (1912-1913). — *Septembre*. J. Canal : Thuburbo minus et Thuburbo majus. — Ch. Monchicourt : L'expédition espagnole de 1560 contre l'île de Djerba. — R. P. Delattre : Inscriptions de Damous-el-Karita.

1915. — *Janvier*. Ernest Chantre. Le docteur E. Bertholon (1854-1914) : sa vie et ses œuvres. — B. Roy : Inscriptions arabes de Mahdia. — Dr L. Carton. Nybgenii et Nefzaoua. — *Mars*. Ch. Monchicourt : Mœurs indigènes : les rogations pour la pluie (thlob en nô). — Dr L. Carton : Les lampes d'art indigène trouvées à Thuburnic et à Simittu. — L. Poinssot : Les inscriptions de Thugga (textes privés). — *Mai*. A. Winkler : Une exploration archéologique entre Bulla Regia (Hammam-Darradji) et T[illegible]a (Tabarca). — Dr L. Carton : Les lampes d'art indigène trouvées à Thuburnic et à Simittu. L. Poinssot : Les

inscriptions de Thugga (textes privés). — R. P. Delattre : Inscriptions de Damous-el-Karita. — *Juillet.* R. P. Delattre : Inscriptions de Damous-el-Karita. — Dr L. Carton : Douzième chronique d'archéologie barbaresque : Le mouvement archéologique. — *Septembre-novembre.* A. Merlin : Les statues du Capitole de Thuburbo majus. — R. P. Delattre : Inscriptions de Damous-el-Karita : E. Vassel : Etudes puniques III : Encore l'inscription de Bir-Tlelsa. — R. Sureau : Afin-Barouta. — A. L. Delattre : Un fragment de lampe chrétienne et une lampe entière. — Dr L. Carton : Douzième chronique d'archéologie barbaresque : Le mouvement archéologique. — A. Merlin : Supplément au catalogue des lampes du Musée Alaoui. (Deuxième série).

Semaine littéraire. — *24 mai 1914.* Rondet-Saint : Au Maroc. — *19 juillet.* P. Khorat : Combat de nuit au Maroc.

Soleil. — *12 avril 1914.* J. de Rivasseo : Taza.

Spectateur militaire. — *1er février 1914.* Capitaine Touquand : Nos premiers pas au Maroc. — *1er-15 mars 1914.* XXX. : Au Maroc.

Temps. — *23 janvier 1914.* La campagne contre la Légion étrangère. — *30 janvier.* Au Maroc. Le Maroc d'aujourd'hui. — *1er mars.* Galtier : Autour d'un clairon et d'une lyre (le clairon Rolland et Sarah Bernhard). — *8 juillet.* A. Rousseau : La vie maritime. Bizerte. — *30 juillet.* E. Perrier : Le lac Tchad. — *18 août.* X. : Avec l'armée d'Afrique. — *12 septembre 1915.* J. D. : Le cinquantenaire des zouaves. — *17 octobre.* J. Lefranc : L'exposition franco-marocaine de Casablanca. — *2 novembre.* J. Lefranc : Dans le Sud du Maroc. — *10 novembre.* L'apostolat turco-allemand au Maroc. — *6 mai 1916.* T. S. : Les monuments historiques en Algérie. Les fouilles de Rapidum, de Cherchell et de Tipasa. — *18 juin 1917.* X. : La seconde porte du Maroc.

Tour du Monde. — *6 décembre 1913.* Les incendies de forêts en Algérie. — *24 décembre.* L'affaire de l'Ouenza. Un commencement de solution. — *24 janvier 1914.* R. Besnard et C. Aymard : L'immigration européenne au Maroc. — *7 février.* R. L. B. : Bizerte, préfecture maritime. — *6 juin.* La population au Maroc d'après les renseignements communiqués par le Comité Dupleix. — Les relations économiques algéro-marocaines. — *25 juillet.* Le chemin de fer de Biskra à Touggourt. — La colonisation officielle en Algérie. — *18 août.* X. : Avec l'armée d'Afrique.

Le Gérant : J. BÉVIA.

LIX. — Nos 296-297 3e et 4e Trimestres 1918

LA LIBYE D'HÉRODOTE

d'après le livre de M. Gsell (1)

De l'œuvre d'Hérodote, extraire les passages que le grand historien antique a consacrés à la géographie et aux indigènes de la Libye (livre IV, chap. 166-195 ; livre II, chap. 31-33 ; livre IV, chap. 42-43), en publier le texte, les traduire, et, dans un commentaire aussi serré qu'approfondi, mettre en valeur tous les renseignements qu'ils apportent, de quelque ordre qu'ils soient : tel est le but que s'est proposé M. Gsell dans un livre que vient de publier l'Université d'Alger, le premier d'une collection consacrée à l'édition de textes relatifs à l'Afrique du Nord.

Assurément, l'intérêt capital du texte d'Hérodote pour la connaissance de la Berbérie antique n'avait pas échappé à ceux qui avaient abordé ces études. Vivien de Saint-Martin en avait tiré un large parti autrefois (2) ; R. Neumann, en 1892, publiait une importante étude sur l'Afrique du Nord d'après Hérodote (3) ; et, plus récemment, ce texte constituait l'une des sources principales d'Oric Bates dans son grand ouvrage sur les Libyens de l'est (4). Cela pour les travaux d'ordre général. Nombreux sont ceux, plus spéciaux, où le texte d'Hérodote fut grande-

(1) St. Gsell, Hérodote *(Textes relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord, publiés par l'Université d'Alger,* fascicule I). 1 vol. in-8°, 253 p. Alger, Jourdan, 1915.

(2) Vivien de Saint Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité.* Paris, 1863. Cf. surtout p. 11-62 : l'Afrique d'Hérodote.

(3) R. Neumann, *Nordafrika nach Herodot.* Leipzig, 1892.

(4) O. Bates, *The Eastern Libyans.* Londres, 1914.

ment utilisé pour l'étude d'une région particulière. Ses quelques indications furent bien des fois reprises par des savants — et aussi par des amateurs — désireux de reporter exactement sur la carte actuelle de l'Afrique du Nord les accidents géographiques notés par les anciens, ou les tribus qu'ils nous ont signalées. Mais ce désir, très louable, n'alla pas toujours sans inconvénients. D'autant plus vagues étaient ces indications, d'autant plus quelques-uns s'ingénièrent à les interpréter, n'hésitant pas parfois à solliciter et même à torturer le texte, pour y trouver confirmation de manières de voir d'ailleurs fort différentes : Hérodote subit la loi commune à laquelle ne peut se dérober nul historien ancien. Voilà pourquoi il était utile de mettre sous les yeux du public lettré l'œuvre même du géographe, qui risquait de lui apparaître singulièrement déformée par tant de tiraillements.

Ce n'est pas que M. Gsell ait éludé, dans le commentaire qui suit le texte et la traduction, la moindre des questions délicates qui se posent à chaque ligne d'Hérodote, notamment en matière d'identification géographique : chacune d'elles, au contraire, est étudiée tour à tour, mais en dehors de toute idée préconçue, sans le moindre désir d'identifier à toute force ce qui n'est pas identifiable, sans jamais s'écarter des données du texte ; celui-ci est traité avec la plus grande déférence : nulle correction arbitraire. M. Gsell aimerait mieux au besoin laisser une question sans réponse, quitte à exposer impartialement les éléments du problème, que de tirer une conclusion hâtive ou audacieuse, si séduisante qu'elle puisse paraître *à priori* : méthode d'une admirable prudence, et d'une grande valeur scientifique. Hâtons-nous de dire que les problèmes véritablement insolubles sont rares, et que, presque chaque fois, M. Gsell arrive à une solution, qui, pour n'être pas toujours la plus communément admise, n'en est pas moins la plus simple et la plus plausible. Il nous donne ainsi, d'après Hérodote,

une description assez détaillée de la côte libyenne, de l'Egypte aux environs de Carthage ; d'autant plus vague cependant que l'on s'approche davantage de cette dernière ville.

***

La chose est compréhensible. Reportons-nous en effet à l'époque où furent écrits ces Λιβυκοὶ λόγοι, c'est-à-dire vers le milieu du ve siècle avant notre ère. La Cyrénaïque était couverte de colonies grecques florissantes, situées sur un territoire dont l'antique fertilité, si l'on en croit Hérodote, ne se retrouve plus guère aujourd'hui. Mais au-delà, il y avait Carthage. Cette ville ne possédait pas encore toute la puissance territoriale qu'elle acquit par la suite : c'était déjà une grande place de commerce, et, comme telle, la rivale acharnée de toutes les colonies grecques où les commerçants étaient toujours nombreux, de celles du nord comme de celles de l'est, de Marseille comme de Barcé ou de Cyrène. Les marchands de cette dernière ville pouvaient pousser leur commerce, par le désert, jusque vers de lointaines oasis : Carthage leur interdisait la route de l'ouest ; elle se réservait le commerce d'Espagne, de Berbérie et des Iles Fortunées. Moyennant ce partage, l'on vivait tantôt en paix et tantôt en fort mauvais termes : les Grecs fréquentaient peu Carthage, ni les Carthaginois Cyrène. Hérodote alla sans doute dans cette dernière colonie (1), où il recueillit ses renseignements ; il n'aborda point Carthage ; et les peuples qu'il sait nommer s'arrêtent à l'est de cette ville. L'on n'était plus au temps où les Phéniciens, pour écarter les Grecs des routes occidentales, leur racontaient, sur ces régions lointaines, des histoires fabuleuses dont on trouve peut-être un écho dans l'Odyssée ; mais leurs

(1) M. Gsell démontre clairement que les sources d'Hérodote sur la Libye ne sont pas égyptiennes, et qu'il emprunta assez peu à ses devanciers dont le principal est le géographe Hécatée de Milet ; mais que la plus grande partie de ses informations ont été recueillies sur place.

descendants puniques se gardaient bien de laisser échapper le moindre renseignement sur les contrées éloignées d'où ils rapportaient l'étain, l'ivoire et la poudre d'or. C'est à peine s'il pouvait filtrer quelque légende ou quelque fait réel aussi déformé qu'une légende, quelques noms de montagnes, d'îles ou de caps, dont on ne savait pas toujours s'ils étaient réels ou imaginaires, tant les détails fantastiques s'y ajoutaient nombreux. De toute la côte qui s'étend à l'ouest de Carthage jusqu'aux régions les plus lointaines de la Libye, deux points seulement connus d'Hérodote peuvent être identifiés avec quelque vraisemblance : les colonnes d'Hercule et le cap Soloeis, sans doute le cap Cantin, où la terre d'Afrique — affirme notre auteur exagérant l'inclinaison des côtes — cessant brusquement de courir vers l'ouest, se dirige vers le sud. L'Atlas d'Hérodote, une montagne toute ronde, étroite et « si haute qu'il est impossible d'en voir les sommets, car les nuages ne s'en écartent jamais, ni pendant l'été, ni pendant l'hiver », donne la mesure de ces renseignements qu'on pouvait alors obtenir, écho lointain des choses existantes. N'en faisons pas grief au père de l'histoire ; ne l'accusons pas de négligence ou de crédulité : il a fait ce qu'il a pu pour se renseigner, et il y souvent assez bien réussi, là où des raisons majeures ne s'opposaient pas à ses investigations. Sa conception générale de l'Afrique du Nord, pour schématique et simpliste qu'elle nous puisse paraître, n'est pas dépourvue d'exactitude.

***

De l'est à l'ouest, un même pays, de latitude sensiblement égale. Du nord au sud, trois zones horizontales qui s'étendent sur toute la longueur de la Libye, de l'Egypte à l'Atlantique. Le long de la mer, une zone fertile et habitée : c'est là que vivent les tribus libyennes, que se sont fondées les colonies grecques et phéniciennes. On cultive, on élève des troupeaux : c'est un riche pays dont le con-

traste s'accuse avec les autres zones. Douze peuplades, dans ces régions, outre les colonies grecques, de l'Egypte à la Tunisie actuelle : Adyrmachides, Giligames, Asbystes, Bacales, Auschises, Nasamons, Psylles, Maces, Lotophages, Gindanes, Machlyes, Auses, Maxyes, Zauèces et Gyzantes. Les neuf premières sont des nomades, ou plutôt, pour quelques-unes du moins, des semi-nomades, puisqu'elles cultivent ; les trois autres, des « agriculteurs », c'est-à-dire des sédentaires : ce sont celles, sans doute, qui correspondent à la côte tunisienne. Sur celles-ci les renseignements sont moins précis, et il est possible que leur ordre doive être interverti : nous sommes loin de Cyrène. Nous n'avons nulle raison de douter de cette division en sédentaires et nomades, qui correspond bien en effet à la nature du sol et du climat dans ces régions. Au reste, sauf les dernières, les Grecs de Libye les connaissaient bien. C'étaient celles qui fréquentaient leurs marchés, avec qui ils étaient tous les jours en rapport, à qui peut-être, en même temps qu'ils leur transmettaient quelques notions de leur civilisation et quelques mots de leur langue, ils empruntaient quelque coutume, quelque divinité, quelques croyances ou quelques cérémonies religieuses. Beaucoup de ces tribus eurent, après l'époque d'Hérodote, une histoire, et se retrouvent pendant toute l'époque romaine, voire même postérieurement. M. Gsell, chaque fois qu'il est possible, les suit pas à pas, avec infiniment de prudence pourtant. Car nul terrain n'est plus dangereux que celui-là. Il est si tentant de rattacher les tribus antiques à celles qui vivent encore aujourd'hui, par d'aventureuses hypothèses, à base d'étymologies chancelantes, ou de hasardeux rapprochements de noms propres ! On s'y est maintes fois laissé prendre.

Au sud de ces régions fertiles s'étend la deuxième zone, inhabitée celle-là, si ce n'est par de grands fauves, les uns réels, les autres fabuleux autant que les étranges « animaux qui vivent au désert » des peintures égyp-

tiennes. C'est la Libye des bêtes sauvages. Nul être humain, sauf une tribu errante et arriérée, vivant comme les animaux eux-mêmes, sans seulement connaître l'usage des armes, les Gamphasantes ; sauf aussi chaque année, à époque fixe, les migrations qui conduisent vers leurs oasis vassales du désert telle tribu côtière comme les Nasamons, pour aller faire la récolte de dattes. Et de temps en temps quelques caravanes de marchands.

Au sud de la Libye des bêtes sauvages, est la troisième zone, le désert, bordé au nord d'un bourrelet de sable rectiligne et continu. C'est ici que nous touchons aux récits les plus inattendus : on sent qu'Hérodote a dû se contenter d'informations de seconde main. Sur ce bourrelet, de dix en dix jours de marche, un tertre, au milieu duquel, d'un lac de sel, sort une source pure ; sur les pentes, des hommes vivent dans des maisons de sel. Il y en a cinq entre l'Egypte et l'Atlas : tertre des Ammoniens, d'Augila, des Garamantes, des Atarantes et des Atlantes ; il en est d'autres encore, peut-être, plus à l'ouest, qu'Hérodote ne sait plus nommer.

Tout n'est pas faux dans cette étrange description. Faits déformés, mais fondement exact. Autant de tertres, autant de groupes d'oasis schématisés, dont les trois premiers sont aisés à identifier. L'oasis d'Ammon est bien connue ; le nom d'Augila se retrouve encore aujourd'hui, et les Romains soumirent les Garamantes (le Fezzan actuel). Les lacs salés, les maisons de sel, les sources en haut d'un tertre sont de la réalité encore existante ou des faits exacts déformés et surtout amplifiés (1). En tous

(1) Les sources en haut d'un tertre dont parle Hérodote font penser aux sources artésiennes naturelles fréquentes en certains points. Traversant le Nefzaoua, au sud du Djerid, dans le Sud Tunisien, M. Pervinquière (*La Tripolitaine interdite, Ghadamès*, p. 235) note ce fait qui rappelle singulièrement, en petit, les allégations du géographe ancien : « Une infinité de sources artésiennes ramènent à la surface l'eau d'une nappe captive... Autour de ces sources le sable s'est peu à peu amoncelé, et l'eau émerge au sommet d'un cône, à tel point

cas, il est singulièrement intéressant de voir par ces récits l'idée que pouvaient se faire des oasis sahariennes les Grecs du siècle de Périclès.

Au-delà du désert, tout à fait inhabitable, rien de bien net. Quelques peuples vivant dans des régions mal déterminées, les Ethiopiens troglodytes — leur pays est-il le Tibesti d'aujourd'hui ? — et, bien plus à l'ouest, de petits hommes noirs que de hardis explorateurs nasamons rencontrèrent après avoir marché de longs jours à travers le désert. Et puis, sans doute, tout au sud, la mer.

Si nous laissons de côté ces pays inconnus, la répartition de la Libye en trois zones horizontales, quels que soient les détails étranges rapportés sur les deux dernières, se rapproche trop de la division aujourd'hui classique en Tell, Hauts-Plateaux et Sahara, pour que nous ne remarquions pas immédiatement le rapport. La géographie antique avait déjà su distinguer les différents aspects du pays.

***

Hérodote ne se borne point à étudier la géographie physique de la Libye. Il s'intéresse aussi — et c'est peut-être la plus précieuse partie de ce qu'il nous apporte — aux mœurs des peuples dont il parle ; il recueille avidement les informations concernant leur aspect, leur genre de vie, leur manière de se nourrir et de s'habiller, leurs coutumes, leur caractère, leurs croyances ; bref, il y a en lui, en plus de l'historien et du géographe, ce que

qu'on a pu comparer ces sources à des volcans d'eau ». — Quant aux maisons de sel, elles existent encore, notamment auprès du chott d'Ouargla. Le retrait des eaux l'été laisse à découvert une grande quantité de sel ; il se cristallise en gros blocs que la chaleur fendille et partage. Les riverains vont alors chercher de ces pierres de sel ; ils en construisent leurs maisons ; un peu d'eau versée agglomère ces blocs mieux que le meilleur ciment. Ce sont exactement les maisons de sel d'Hérodote. Les villages de Chott et d'Adjadja sont bâtis ainsi.

nous appelons aujourd'hui un ethnographe. Assurément il accueille ses informations sans toujours faire preuve d'une critique suffisante, encore que sur ce point on se soit montré souvent pour lui plus sévère qu'il ne convient : elles sont fragmentaires et parfois peu cohérentes. Néanmoins, on peut en dégager, malgré des lacunes et des inexactitudes, quelques caractères généraux de ce qui était alors la civilisation des Libyens. Il est intéressant de comparer ces données à celles que fournit l'observation de nos modernes Berbères. Car nous sommes bien en présence du même peuple : ces Libyens d'autrefois qui subissaient si facilement l'influence des mœurs égyptiennes ou grecques, sont bien les pères des Berbères d'aujourd'hui, si prompts à adopter nos instruments ou nos vêtements de travail, voire à apprendre notre langue, quitte, si nous abandonnions l'Afrique du Nord, à revenir avec la même aisance à leurs anciennes traditions. Ces gens qui honoraient les tombeaux des pieux défunts, juraient par eux, et allaient leur demander la guérison de leurs maladies, étaient bien de la race de ceux qui, aujourd'hui encore, observent les mêmes pratiques : le maraboutisme est de vieille date en Afrique. A chaque ligne de l'écrivain ancien nous songeons au Berbère d'aujourd'hui. M. Gsell n'a point omis la comparaison : en toute occasion il met en regard le fait antique et le fait actuel.

Mais il est rare que la comparaison puisse se faire directement entre les populations dont parle Hérodote, et celles qui habitent aujourd'hui dans les mêmes parages, c'est-à-dire sur la côte de Tripolitaine. Le terme actuel doit être cherché plutôt en Algérie, plus souvent encore au Maroc. Cela se conçoit. En ce qui concerne le nord de l'Afrique, le vieil adage « *Ex Oriente lux* » semble être justifié. Aussi loin du moins que nous puissions remonter dans son passé, les influences civilisatrices y ont progressé de l'est à l'ouest, qu'elles soient égyptiennes, phéniciennes, grecques, romaines ou musulmanes.

Dans le même sens aussi s'est produit depuis l'époque historique le seul apport de population qui ait été susceptible d'influencer d'une manière appréciable ses éléments ethniques, l'invasion arabe, principalement hilalienne. Or s'il est incontestable que quelques tribus d'Arabes purs sont arrivés jusqu'au Maroc, il n'en est pas moins vrai que les envahisseurs s'étaient arrêtés en bien plus grand nombre sur la route. Il en était de même des influences civilisatrices. Le Maroc, protégé par l'éloignement, l'était plus encore par sa configuration géographique. Si les îlots montagneux de Tripolitaine, de Tunisie et d'Algérie, malgré leur hauteur médiocre, avaient vu passer, sans en être trop pénétrés, le flot des envahisseurs, à plus forte raison le Berbère marocain devait en être protégé, habitant des massifs montagneux à la fois plus étendus, plus élevés, et infiniment moins accessibles. Aussi devons-nous y retrouver des populations, non pas dans le même état, puisque depuis vingt-cinq siècles elles ont évolué à l'intérieur de leur propre civilisation, et l'infiltration lente des influences romaines, puis musulmanes, n'a pas été sans parvenir jusqu'à elles, mais dans l'état le plus voisin possible de celles qu'Hérodote a connues sur la côte de Tripolitaine. Telles sont bien les tribus reculées que notre progression continue dans l'Atlas marocain nous fait découvrir chaque jour. A mesure que l'enquête ethnographique se poursuit sur ces éléments nouveaux, nous retrouvons bien vivantes aujourd'hui des coutumes signalées par l'historien antique, et que l'on pouvait croire mortes depuis de nombreux siècles déjà.

Ainsi, par exemple, comme jadis les Nasamons allaient, au moment de la récolte, recueillir des dattes dans l'oasis d'Augila, nos modernes Berabers du Sud s'en vont chaque année lever leur tribut de ces fruits dans les oasis vassales du Guir ou du Tafilelt. Comme autrefois les Libyens de Cyrénaïque, quelques riverains de l'oued El-

Abid s'abstiennent de viande de bœuf. Etait-ce alors, comme le croit Hérodote, une influence égyptienne, ou une interdiction alimentaire ancienne commune à quelques tribus berbères ?

Il n'est pas jusqu'aux récits étranges insérés par Hérodote, concernant l'apparente liberté de mœurs de certains Libyens, qui ne trouvent confirmation. Il est vrai que les accusations de ce genre, vraies ou fausses, ont toujours été très en faveur dans l'Afrique du Nord, et M. Gsell n'accepte à bon droit qu'avec des réserves les assertions d'Hérodote. Mais il est troublant de constater des faits semblables ou pires, selon la morale actuelle, chez des populations d'aujourd'hui ; de retrouver chez les Zkara et chez d'autres le droit du seigneur comme chez les Adyrmachides ; une même liberté des femmes chez quelques Berabers que chez les Gindanes ou chez les Nasamons ; enfin que des témoignages dont la concordance est singulièrement précise ne permettent guère de douter que la « nuit de l'erreur », si analogue aux faits que rapporte Hérodote, a existé récemment encore — si elle n'existe plus — et en plusieurs points du Maroc : mais l'historien avait pris pour simple dérèglement, ou pour absence de lois morales, des rites sexuels dont il ne pouvait apercevoir le lien étroit avec les rites agraires destinés à favoriser la récolte. Nous sommes donc amenés, par les constatations actuelles, à attribuer aux affirmations d'Hérodote, sinon une certitude absolue, du moins un fondement exact.

Ces quelques exemples, et ils pourraient être aisément multipliés, suffisent à montrer quelle lumière jetteront sur le texte de l'historien ancien les trouvailles ethnographiques qui seront faites au Maroc. Il est vrai que des faits analogues à ceux qui viennent d'être cités se rencontrent également en certains autres points de l'Afrique du Nord ; mais nulle part, sauf chez les sédentaires sahariens, protégés eux aussi par les circonstances géographiques, avec autant de netteté et de vitalité ; ailleurs, la civilisation étant plus avancée, ils sont surtout des souvenirs, là ils sont du présent ; et ces régions où l'enquête approfondie commence à peine ne nous ont encore livré que peu de choses en comparaison de ce qu'on en peut attendre.

Par contre, si la connaissance des faits actuels est précieuse pour la compréhension des textes anciens, la réciproque est également vraie. L'ethnographe qui croit saisir dans les manifestations de la vie actuelle le souvenir de quelque ancienne coutume perdue, se sent sur un terrain solide quand il la trouve relatée dans les textes de l'antiquité : ceux-ci aident à comprendre bien des faits obscurs aujourd'hui et défigurés, parce que leur sens s'est perdu, alors qu'ils ont pu être notés en pleine vie il y a deux mille ans. Textes anciens, enquête actuelle se soutiennent l'un l'autre : voilà pourquoi l'ethnographie berbère doit être reconnaissante à M. Gsell de lui avoir fourni, sous une forme aussi parfaite, la série complète des faits ethnographiques relevés il y a vingt-cinq siècles, concernant la même population.

***

Voilà ce que contiennent les Λιβυκοὶ Λόγοι proprement dits. Mais M. Gsell a extrait de l'œuvre de notre historien deux autres passages (II, 31-33 et IV, 42-43) qui, s'ils intéressent surtout la géographie générale de l'Afrique, se rapportent cependant encore à la Libye et à la connaissance qu'en avaient les anciens. Ils ont trait à deux des problèmes les plus célèbres dans l'histoire de la géographie, et l'antiquité du texte d'Hérodote en fait un document d'autant plus précieux.

Le premier est le problème de l'origine occidentale du Nil, à laquelle croit Hérodote ; et c'est à ce propos qu'il raconte l'histoire des Nasamons, qui, ayant traversé le

désert en marchant vers l'ouest, arrivèrent à un grand fleuve rempli de crocodiles, assurément, pense-t-il, le Nil. Une bonne partie des géographes de l'antiquité a cru, à son exemple, que la source du Nil, ou, du moins, la principale branche de ce fleuve, devait être cherchée dans le Grand Atlas marocain actuel: d'un côté aurait coulé le Drâ (*Lixos*), de l'autre le Nil, qui, de là, aurait gagné l'Egypte par un cours souterrain, mais en revenant de temps en temps à la lumière. M. Gsell suit l'histoire de cette erreur géographique, reposant surtout sur l'identité des espèces vivant dans les fleuves qui se jettent dans l'Atlantique et dans le Nil, et confirmée par de pseudo-constatations, comme celle que les fortes crues du Nil correspondaient aux années pluvieuses dans l'Afrique du Nord. Il montre que certaines similitudes apparentes de noms entre le fleuve d'Egypte et le nom indigène de certains cours d'eau de Berbérie qui se perdaient dans les sables, n'ont pas dû être étrangères à la fortune de cette erreur, qui se perpétua pendant toute l'antiquité, et trouva crédit auprès des géographes les plus sérieux. Le roi Juba, entre autres, après avoir étudié la question avec les puissants moyens d'investigation dont il disposait, fut l'un des défenseurs les plus convaincus de cette opinion.

Une telle erreur, et si tenace, ne doit pas nous étonner. N'a-t-il pas fallu attendre les grandes explorations de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècles, principalement celle de Mungo-Park, pour faire admettre définitivement que le Niger n'était pas, comme on l'avait cru longtemps en Europe, un fleuve coulant de l'est à l'ouest, et se jetant dans l'Atlantique par deux embouchures, dont l'une était la Gambie et l'autre le Sénégal ?

Le deuxième problème est celui des navigations autour de l'Afrique. Hérodote raconte celle qu'accomplirent des marins phéniciens sur l'ordre du roi d'Egypte Nechao, vers l'an 600 avant J.-C. On sait que cette expédition fut contestée dès l'antiquité, et le géographe Ptolémée ne

croyait point qu'une telle navigation fût possible, car il prolongeait à l'infini vers l'est, au sud de l'Asie, les rivages de l'Afrique. Mais M. Gsell démontre, en réfutant les objections de certains commentateurs anciens et modernes, que nous n'avons pas de raisons suffisantes de considérer comme inexact le voyage des marins phéniciens, d'autant plus que nous savons par ailleurs qu'à différentes époques leurs compatriotes se sont avancés très loin vers le sud, le long de la côte orientale et de la côte occidentale d'Afrique. Peut-être faut-il seulement retrancher du récit d'Hérodote certains détails peu vraisemblables.

Hérodote rapporte encore l'histoire d'une autre expédition entreprise dans le dessein de contourner l'Afrique, par le Perse Sataspes, mais qui, celle-là, échoua. M. Gsell profite de l'occasion pour étudier rapidement dans son ensemble le problème de l'exploration des côtes africaines par les navigateurs antiques.

***

Telles sont donc, dans leurs grandes lignes, les informations dont nous sommes redevables à Hérodote, notre plus ancienne source grecque concernant la Libye, sur l'aspect de ces régions et la connaissance qu'on en avait au Ve siècle avant notre ère. On voit leur richesse, et quel parti il est possible d'en tirer ; et l'on n'aura point de peine à reconnaître que l'Université d'Alger ne pouvait mieux inaugurer une série de publications appelées à rendre tant de services à l'étude de la Berbérie, que par ce texte précieux entre tous, édité et commenté comme il l'est, de main de maître.

Henri BASSET.

LA PRÉFACE D'IBN EL-'ABBĀR

A SA *Takmila-t essila*

(Texte arabe et traduction française)

Parmi les manuscrits arabes que se proposait de rechercher à Fès l'un de nous, pendant la mission qui lui fut confiée dans le Maroc du Nord de 1914 à 1916, se trouvait l'un des ouvrages d'Ibn el-'Abbār, connu sous le nom de *Takmila-t-eṣṣila*.

Cet important dictionnaire biographique des savants de l'Espagne a été publié par Codera, d'après le manuscrit incomplet de l'Escurial (1).

La lacune la plus importante de l'édition Codera est au commencement de l'ouvrage. Comme le dit le savant et regretté éditeur espagnol de ce texte, le manuscrit de l'Escurial dont il s'est servi *in principio mutilus merre extat, et saltum primi libri dimidium deesse credendum est, nam exciderunt litteris* ا ب ت ث *incipientes....* Il aurait pu ajouter qu'il y manque même une partie de la lettre ج ainsi qu'on le verra.

Des compléments à cette édition Codera, d'après un manuscrit du Caire ont été publiés depuis, en 1915, à Madrid par MM. Alarcón et G. Palencia, avec un index, dans les *Miscelanea de Estudios y Textos arabes* (p. 149 à 690) (2).

---

(1) *Complementum libri assilah* (dictionarium biographicum) *ab* Aben Al-Abbar *scriptum*, en 2 vol. formant les tom. v et vi de la *Bibliotheca arabico-hispana* (Madrid, 1887-1889).

(2) L'un de nous a annoncé cette publication dans la *Revue africaine*, n° 294, du 1er trimestre 1918, p. 145-146.

Les recherches que nous avons faites à Fès nous ont permis de trouver un manuscrit assez complet de la *Takmila-t-eṣṣila*, dans la bibliothèque si riche du Chérif Si 'Abd el-Ḥayy El-Kittānī. chef actuel de la confrérie des Kittānīya et *'ālem* de première classe à l'Université de Fès. Celui-ci, avec son habituelle obligeance, s'est empressé de mettre à notre disposition ce précieux ouvrage pour nous permettre d'en faire prendre une copie.

Le ṭāleb qui s'est chargé de ce travail n'était malheureusement pas très habile (1) et la copie qu'il nous a faite est moins bonne que nous l'aurions souhaité. Nous avons toutefois remédié en partie à la médiocrité de cette copie en priant deux uléma de nos amis, professeurs à l'Université de Fès, de collationner son texte avec celui du manuscrit du Chérif El-Kittānī.

C'est sur notre copie rapportée de Fès que nous préparons le texte du commencement (partie non publiée par Codera) de la *Takmila-t-eṣṣila* pour le faire prochainement paraître. A l'occasion de cette publication nous donnerons tous les détails utiles sur le manuscrit utilisé par nous.

Il eut été mieux sans doute de copier le manuscrit de Fès tout entier et d'en publier le texte, car il aurait permis de rectifier et de compléter parfois le texte donné par Codera, d'après l'unique manuscrit de Madrid. Nous ne l'avons pas fait, estimant que pour l'instant l'important était d'ajouter à l'édition Codera ce qui lui manque du commencement de ce livre, c'est-à-dire les noms des personnages dont l'initiale est ا ب ت ث, et une partie du ج. Il sera tou-

---

(1) On connaît le dicton كل نساخ مساخ donné par l'un de nous (cf. Moh. Ben Cheneb, *Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb*, t. iii, n° 2796, Paris, Leroux, 1907). Pour reproduire les manuscrits, la photographie est évidemment le moyen le plus fidèle ; il est plus sûr que le meilleur des *nessāḫ* de la catégorie de ceux que les musulmans nomment *sellāḫ*. Mais nous n'étions pas outillé à Fès pour photographier ce manuscrit de la *Takmila*.

jours facile de donner à part les autres compléments à l'édition Codera ; et, pour cela le Chérif El-Kittānī se fera toujours un plaisir de prêter son manuscrit dans l'intérêt des études arabes.

En attendant que paraisse notre texte de cette première partie de la *Takmila*, texte qui comprendra 645 biographies de savants andalous à ajouter à l'édition Codera, nous avons pensé devoir donner ici sans plus attendre, le texte et la traduction française de la préface de la *Takmila*, afin de faire connaître la méthode de travail adoptée par Ibn el-'Abbār pour ce dictionnaire biographique, les principales sources auxquelles il a puisé, les conditions dans lesquelles il a travaillé.

D'après le texte qu'il avait sous les yeux (manuscrit de Madrid) Codera a pu faire certaines remarques et quelques hypothèses au sujet de la date de rédaction de la *Takmila* et des ouvrages consultés par l'auteur.

Or, la préface d'Ibn el-'Abbar figurant dans le manuscrit de Fès, bien qu'elle soit incomplète, nous donne des précisions sur ces deux points importants.

Codera a jugé, d'après la partie de la *Takmila* qu'il a publiée, que l'ouvrage avait été écrit avant 636 (août 1238-1239), mais que postérieurement l'auteur y aurait ajouté des corrections et des notices jusqu'en l'an 655 (janvier 1257-1258), c'est-à-dire trois années avant sa mort (1). On verra dans la préface donnée ici que la rédaction de l'ouvrage en question fut entreprise par Ibn el-'Abbar au début de 631 (7 octobre 1233) et que cette préface elle-même fût rédigée à la fin de 646 (15 avril 1249) ; mais l'auteur reconnaît cependant avoir passé plus de vingt ans à revoir ce travail, ce qui reporterait l'achèvement après 651 (mars 1253-février 1254).

(1) *Complementum....*, éd. Codera, *loc. cit.*, t. II, p. VI.

Quant aux sources auxquelles Ibn el-'Abbar a puisé, et que M. Codera a cherché à indiquer dans sa préface à son édition (2), elles sont spécialement et, très scrupuleusement énumérées par Ibn el-'Abbār en tête de son livre.

Nous avons pu trouver des renseignements biographiques sur la plupart des quatre-vingt-deux principaux auteurs, surtout andalous, cités par lui comme lui ayant fourni des indications sur les personnages dont il a retracé la biographie dans son livre. Ces renseiguements biographiques sont donnés dans les notes accompagnant la traduction de cette préface.

En résumé, le texte figurant ci-après, selon le manuscrit de Fès, ne représente que la fin de la préface placée par Ibn el-'Abbār en tête de sa *Takmila*, mais c'est cette fin qui est la partie la plus importante à nos yeux, puisqu'elle nous fait connaître les points essentiels qu'un auteur doit aborder dans une préface pour renseigner le lecteur sur la valeur de son livre.

Ce que nous possédons et donnons ici de cette préface peut se diviser en quatre parties :

1° La date (631) à laquelle Ibn el-'Abbār a entrepris la rédaction de la *Takmila* et les causes qui l'y ont poussé ;

2° Des allusions aux évènements historiques, qui se sont produits à l'époque d'Ibn el-'Abbār et au désarroi de la politique musulmane en Espagne à l'époque (646 = avril 1249) de la rédaction de la préface ;

3° Le but que s'était proposé Ibn el-'Abbār dans ce travail. Il a voulu faire une œuvre analogue à celles qu'avaient entreprises avant lui Ibn Baškowāl dans sa *Ṣila* et Ibn el-Faraḍī dans son *Ta'rīḫ 'olamā'i-l-Andalus ;*

(2) *Ibid.*, t. II, p. VII.

mais en complétant leurs travaux et en cherchant à faire mieux qu'eux ;

4° Indication des sources et références aux auteurs et aux ouvrages ayant fourni des renseignements à Ibn el-'Abbār.

Toutes ces indications qui éclairent d'un jour nouveau le texte de la *Takmila-t-eṣṣila* et l'histoire de l'Espagne à la fin de la domination almohade, méritaient d'être publiées en français, avec les renseignements bibliographiques qu'elles comportent.

C'est le but que nous nous sommes proposés dans cette note afin de renseigner les arabisants et les historiens de l'Islām occidental, avant même que paraisse notre édition de ce complément aux deux volumes de la *Takmila-t-eṣṣila* publiés par le professeur Francisco Codera.

***

I

TEXTE ARABE

....

..... وكان انبعاثي لهذا التفييد * الملتمس فيه من الله حسن العون والتأييد * اول شهر المحرم مفتتح سنة احدى وثلاثين وستمائة امتعاضًا (1) للجزيرة * وإرماضًا (2) من كوائنها المبيرة (3) * ليعلم أنها ما ابلت أَمِلَّتها * وإن اعضلت علتها * وبطلت على البرو أَدِلَّتها * ولا هوت نجومها * وإن أقوت رسومها * وأَلوت بدولة عربها رومها * هذا وجنابها مضاع * وخلافها إجماع * ولم يبقَ منها الّا صُبابة كصبابة الاناء * وما بقى باليقين (4) شخص به يَزَّيَّن (5) الفِناء * ومع غربة الاسلام فيها * وعجز قومها عن تلافيها * فالعلوم بها ما صُرِمتْ عُلَقُها * ولا عُدِمت بالجملة حَلَقُها * ومصداق ذلك وصل احسانهم والحبل مبتور (6) * ونظم جملهم والشمل منثور * إلى أن ذهب الساكن والمسكون * وكان من أمر الله ما علم أن سيكون * ورمى وقتنا هذا وهو آخر

(1) Mst. امتعاصا.
(2) Mst. ارتاضا.
(3) Mst. الميشرة.
(4) Mst. وما بقاء اليقين.
(5) Mst. يزيد.
(6) Mst. مبثور.

سنة ست واربعين وبلاد العدو بالناس من الاندلس غاصّة * وازدياد الوحشة لا تنفرد به دون عامّة خاصّة * لاسيما وقد ختمت بالمصيبة الكبرى في اشبيلية مُصائبها * ودهمت بالجلاء المكتوب والرجاء المكذوب عصائبها * وكثرت مشافهة الاخوان بما في تزجية الاوان بعد الاوان * وترجية ما لا يبدع بي من الاكوان * وجعلوا يُحيرون باللوم تلوّمي (1) في هاذه الفترة * ويحضونني على إتمام المرام قبل قواطع الكِبْرة * إلى غيرها من محذور ليس هجومه بمحظور * ولا وقوعه غير منظور * وانما أتعلل بما عاينوا من خطوب عانيتها * وأتسلل فرارًا من خطة لَيْتَنني ما تعاطيتها * يتمنّون قبول معذرة * ويرجون بميسرني عن نَظِرة * وربّما لجّوا في تهوين المانع من الظهارة * وانتجزوا بالمخاطب من القاهرة (2) فيه على اشتهارة * فاستخرتُ الله تعالى في الاسعاف والاسعاد * واستجرتُ به نعم المجير في البدأ والمعاد * يا لها (3) من عزمة ماضية متقاضيه * وتخوفتُ اللائمة (4) في رضى ليس راضيه * فلما ان استوفى عشرين حولًا بل زاد * واستولى على الامر الذي من تأنّى فيه اصاب او كاد * ابرزته بعد طول الحجاب * وأبرأته من زينة التفاخر وسوء الاعجاب * مفرجا في اصلاح الخلل * ومستدرجا إلى اغتفار

(1) Mst. يخيرون باللوم تلومني.

(2) Mst. الفاهرة.

(3) Mst. يا عليها.

(4) Mst. الايمة.

الزلل * والنسيان موكّل بالانسان * والسهو لا تدخل البراءة منه تحت الضمان * ويعلم الله اني وهبْت الكرى للسهاد * وذهبت ابعد مذهب في الاجهاد * وعنيتُ بهذا التصنيف أتمّ عناية * وبلغتُ به من التصحيح أقصى نهاية * وما زلت أسمو إليه حالًا على حال (1) * وأعكف عليه بين حلّ وارتحال * إلى أن بهر بجُبْرة (2) نهارًا وضّاحا * وزخر وشله بهرًا طفّاحا * ولم اقتصرْ به على الابتداء من حيث انتهى ابن بشكوال * بل تجاوزته وابن الفَرَضي أتولّى التقصي واتوخّى الاكمال * وربما اعدتُّ من تصحيفا ذكره * وما تعرفا أمره * وإن خالفتهما في نسق الحروف * فجريتُ على النهج المعروف * وأفردتُّ لكافّة الأدباء كتابًا يلحف بهذا في الاكتفاء * الّا بعضا ممن دوّن كلامه أو..... بمجالس العلم إمامه * وعلى مشارع الخير خيامه * والذين استصفّت بشعاهم * واستشهدتُّ من اوضاعهم * أتيت بالاسانيد إليهم بدءا * ورأيتُ أن اصغَ من عناء نكرارها صبءا (3) * وكثير ممن أفاد القليل * قد اخذتهم لئلا الطيل * فما كان في كتابي هذا عن ابي بكر احمد بن محمد الرازي فاخبرني به القاضي ابو بكر محمد بن أحمد بن ابي جمرة مكاتبة عن أبيه عن أبي عمر بن عبد البر عن ابي محمد قاسم بن

(1) Cprz. à Imro L Qaïs (*The s. Diwans*, éd. Ahlwardt, p. 158, pièce 52, vers 26).

(2) Mst. جخرء.

(3) Mst. عيبًا.

محمد بن مسلون وعن أبي عمر أيضا عن ابن القرطبي عن أبي زكرياء العائذي (1) كلاهما عن الرازي * وما كان فيه عن أبي اسحاق محمد بن القاسم بن شعبان فقرأته بخط القاضي أبي محمد عبد الله بن ربيع ويعرف بابن بنوش واخبرني به وبرجال مالك ابو بكر أيضا عن أبيه عن الفقيه المشاور ابي عبد الله محمد بن ايوب بن نوح الغافقي عن أبي الحسن ابن هذيل عن أبي داوود سليمان بن نجاح جميعا عن أبي عمرو المقرئ عن أبي عبد الله ابن القاسم الفاكهي وغيره عن ابن شعبان * وبهذا الاسناد إلى أبي عمرو عن أبي بكر عبد الرحمن بن أحمد التجيبي عن ابي عبد الله محمد بن حارث بما فيه عنه وقرأت بعضه بخطه * وكذلك ما فيه عن أبي بكر محمد بن أحمد بأسانيده المذكورين * وما كان فيه عن أبي بكر الزبيدي فحدثني به القاضي ابو الخطاب احمد بن محمد بن واجب القيسي بين سماع ومناولة عن أبي الحسن بن نعمة قراءة عن أبي محمد بن عتاب وغيره عن ابي عمر النمري عن ابن القرطبي عنه * وأخبرني به ايضا ابن أبي جمرة عن أبيه عن أبي عمر بمثله * وعن أبيه عن جدّه عن القاضي يونس بن عبد الله عن الزبيدي وبه إلى يونس بما فيه عنه * ولأبي بكر بن عُزَير قريب أبي مروان بن مسرة تذييل لطبقات الزبيدي نقلت منه كثيرا * وما كان فيه عن أبي عبد الله بن عبد السلام الطليطلي

(1) Ms. العايذي .

ويُعرَف بشف الليل فاخبرني به ابن أبي جمرة عن أبي القاسم بن ورْد عن ابي محمد الغسال عنه * وما كان فيه عن أبي مروان الطبني فأخبرني به قاضي الجماعة ابو القاسم أحمد ابن يزيد بقي عن أبيه وعن أبي الحسن عبد الرحمن بن قاسم الحجاري عن أبي الوليد العتبي وعن أبي مروان بن قُزمان عن أبي علي الغساني كلاهما عن الطبني * وأخبرني أيضا ابو القاسم عن أبي الحسن شريح بن محمد عن أبي محمد بن حزم بما فيه عنه * وما كان فيه عن القاضي أبي القاسم صاعد بن أحمد الطليطلي فأخبرني به ابن أبي جمرة عن الخطيب أبي عامر بن شروية والقاضي أبي محمد عبد الحق بن عطية جميعا عن أبي بكر عبد الباقي بن بُرّال الحجاري عنه * وما كان فيه عن أبي جعفر بن باذش فاخبرني به الاستاذ أبو جعفر أحمد بن علي بن عبد الله عن أبي محمد بن عبيد الله عنه وعن أبي عبد الله بن عبد الرحيم الخزرجي عن أبي الحسن الوليد عن أبي جعفر بن باذش بما فيه عنه * وما كان فيه عن القاضي أبي الفضل عياض فاخبرني به ابن أبي جمرة عنه كذلك عن أبي محمد الرشاطي وأبي الوليد بن الدباغ وأبي بكر يحيى بن محمد بن رزق بما فيه عنهم * واخبرني ابن واجب عن ابن الدباغ وابن رزق عنهم * وما كان فيه عن أبي القاسم القنطري فاخبرني به ابن واجب في اخرين عن أبي بكر بن خير عنه * وبهذا الاسناد ما فيه عن أبي بكر هذا * وحدثني به بعض اصحابنا عن أبي البقا يعيش بن

القديم الشلبي عن القنطري * وما كان فيه عن الحافظ أبي القاسم بن عساكر من تاريخه الكبير في اهل دمشق والشام وحدثني به الحاكم ابو عبد الله محمد بن أحمد الاندرشي وغيره عنه * وأخبرني الحافظ ابو عثمان احمد بن هارون بن عات عن أبي محمد العثماني وأبي طاهر السلفي بما فيه عنهما * وما كان فيه عن أبي عمر بن عياد فأخبرني به المقرئ ابو عبد الله محمد بن غلبون بن محمد بن غلبون عنه * والقاضي أبو عيسى محمد التدميري والحافظ ابو الربيع سليمان بن موسى بن سالم الكلاعي عن أبي محمد بن سفيان المعروف بالفونكي عنه * وأبو الربيع منهما عن أبي عبد الله محمد بن يوسف بن عياد عن ابيه * وأفادني أبو الحجاج بن عبد الرحمن صاحبنا إجازة أبي جعفر بن عياد عن أبيه وغيره * وبهذا الاسناد ما فيه عن أبي القاسم ابن حبيش وابن سفيان هذا وقرأت اكثر ذلك بخطهما * وما كان فيه عن غير المذكورين من شيوخ شيوخنا فحدثوني به عنهم * وكذلك ما كان لهم وأكثرهم افادة في هذا المعنى جازى الله جميعهم بالحسنى ابو عبد الله محمد بن عبد الرحمن التجيبي وابو سليمان بن حوط الله وابو الربيع بن سالم وهو ندبني إليه وحضني عليه فرواية لي عنهم من سماع وإجازة منهم * وما كان فيه عن أبي القاسم الملاحي (1) وابن سعد وابن الطيلسان فحدثت به عنهم وكذلك عن أبي بكر محمد بن عبد

(1) Mst. الملاح

الغني البغدادي المعروف بابن نقطة بما نقلته من تاليفه في المؤتلف والمختلف * وما ينقطع إسناده عينته ليكون اشفى * وبينته حتى لا يخفى * وفي اثنائه عن أبي سعيد بن يونس وأبي عبد الله بن عبد البر وأبي بكر القبشي والصاحبين وابن عفيف وابن حيان والخولاني والحميدي وغيرهم مما وجدته في تواليفهم واستفدته من فهارسهم والطرق اليهم يطول عدها * ويصرف عن المقصود سردها * وبعضها في تاريخ ابن الفرضي وقرأت جميعه على أبي الخطاب ابن واجب عن أبي عبد الله بن عبد الرحيم قراءة عليه عن أبي محمد بن عتاب عن أبي عمر النمري وأبي حفص الزهراوي عنه * وفي تاريخ ابن بشكوال وقرأته أيضا على أبي الخطاب عن مؤلفه قراءة وما خرجت لهما من هذين الكتابين وغيرهما فبهذا الاسناد * وإلى ربنا الله الجواد * أضرع في العصمة والانجاد * وإياه اسأل رشادا إلى التوفيق وتوفيقا إلى الرشاد * بذلك بيده وهو حسبي ونعم الوكيل

II

TRADUCTION FRANÇAISE

. . . .

et je fus poussé à entreprendre cette rédaction — pour laquelle j'implore d'Allāh noble secours et assistance — au début du mois de *moḥarram*, ouvrant l'année 631 (7 octobre 1233), à cause de mon inquiétude sur le sort de la Péninsule et de l'affliction due aux événements conduisant ce pays à la perdition [1]. (Car je voulais) que l'on sache que (les savants de) ce pays (dont les uns ressemblent à) des lunes, n'ont pas encore disparu de l'horizon — quoique le mal (dont souffre cette région) défie le savoir des médecins et que les pronostics soient mensongers — et (dont les autres ressemblant à) des astres, n'ont cessé de briller — bien que les traces (des demeures) soient désertes et que les chrétiens lui aient arraché le gouvernement de ses Arabes.

Hélas ! la dignité de ce pays a disparu, le désaccord (entre les Musulmans est ici comme) une entente (concertée entre eux). Il n'est plus resté de son (ancienne splendeur) qu'un maigre résidu, comparable au peu d'eau demeurant au fond d'un vase (dont on a répandu le contenu). Or le vieillard n'a point une personnalité capable d'embellir la cour de la maison ; surtout si l'on y ajoute l'isolement de l'Islām en ces lieux, et l'impuissance du peuple musulman à travailler à une restauration.

Quant aux sciences, les liens (qui les attachaient à la

(1) Les causes de cette affliction sont dans le désaccord des princes musulmans et la prise de Séville par les chrétiens.

Péninsule) n'ont pas été brisés et leurs cercles n'ont pas disparu en entier ; la preuve en est dans la persistance de l'action bienfaisante des savants — malgré que la chaîne en soit coupée —, dans l'ordonnance des groupements de ces maîtres — malgré que la cohésion en soit brisée, au point que les habitants et les demeures ont disparu.

Or, il est arrivé par ordre d'Allāh ce qu'Il a décidé qu'il soit !

Et aujourd'hui, à la fin de l'année 646 (15 avril 1249), le territoire ennemi est plein de (Musulmans) andalous et la barbarie n'atteint pas seulement les notables — sans compter les masses — mais tous les Musulmans, surtout depuis que le comble a été mis aux malheurs de ce pays, par le plus grand des maux, avec l'occupation (de) Séville [1] ; les troupes (des Croyants) ont subi l'épreuve d'un exil prédestiné et d'un espoir déçu. Les conférences de (nos) frères se sont multipliées, dans le but de réaliser le succès après le malheur et de ramener l'espérance que refusaient les événements.

Ils ont répondu à ma lenteur par le reproche au sujet de cette lamentable situation ; ils m'ont poussé à faire aboutir ce désir (et à achever la rédaction de ce livre) avant (que surviennent) les empêchements de la vieillesse ainsi que d'autres déchéances, contre lesquelles on ne peut se défendre et dont la venue n'est point une surprise.

Comment cependant m'excuser en raison des difficultés que j'ai à vaincre et qu'ils connaissent ? Comment me dérober à cette charge que je n'aurais point dû prendre ? Ils s'attendaient, certes, à une excuse (de ma part), mais

(1) Le lundi 5 šaʿbân 646/23 nov. 1248, Séville dut, après un siège d'un an et 5 mois, traiter avec le roi de Castille, Ferrando, fils d'Alfonso. Cf. Ibn Haldûn, *Histoire des Berbères*, II, 320 et s.

ils fondaient espoir sur ma docilité pour éviter un retard. Que de fois ils se sont abrités derrière la négation de l'obstacle au lieu de le laisser voir ; ils ont (même) employé l'intervention d'un grand personnage du Caire, dans ce but, à cause de sa réputation.

J'implore (donc) l'aide d'Allāh dans l'accomplissement et la réussite de ma tâche et je recherche Sa protection — n'est-Il pas le meilleur des Protecteurs ? — au début et à la fin.

Mais quelle résolution ferme et tranchante (il m'a fallu prendre) ! J'ai redouté les reproches, en me montrant satisfait de quelque chose qui n'est pas réellement satisfaisant.

Après que vingt années et plus se sont écoulées, et que cette mission aurait été réalisée ou presque par quiconque aurait agi avec lenteur, j'ai publié ce travail, après l'avoir longtemps tenu caché. Je l'ai affranchi de la parure de la gloire et des défauts de la vanité, m'attachant à en corriger les imperfections et cherchant à en faire pardonner les erreurs : l'oubli n'est-il point le compagnon de l'homme ? et nulle caution ne le saurait affranchir des omissions. Mais Allāh sait que j'ai sacrifié le sommeil à la veille, que j'ai travaillé avec le plus grand soin, que j'ai apporté à cet ouvrage la plus complète sollicitude, que dans mes corrections j'ai poussé jusqu'à l'extrême limite, que je n'ai cessé (pour le parfaire) de m'élever de degré en degré [1], ni de m'y appliquer soit pendant mes séjours, soit au cours de mes déplacements, jusqu'au moment où son aurore [2] a été plus éclatante

(1) Comparez cette image *apud.* Imro' l Qaïs, éd. Ahlwardt, p. 153, pièce 52, vers 26.

(2) Pour « son apparition, sa publication. »

que la pleine lumière d'un très beau jour, où son maigre filet d'eau a bouillonné, comme un fleuve débordant.

Je ne me suis pas contenté de commencer (ce travail) à l'endroit où s'était arrêté Ibn Baškowâl [1] *, mais j'ai empiété sur lui ainsi que sur Ibn al-Faraḍi [2]. Je me suis donné pour but d'épuiser le sujet et de tendre à la perfection. J'ai dû parfois revenir sur des personnages pour la notice desquels ces deux auteurs s'étaient montrés insuffisants et ne s'étaient pas enquis de leur condition.

Si je n'ai pas (toujours) été d'accord avec ces deux (auteurs) dans l'ordre (alphabétique) des lettres, c'est que j'ai suivi la règle connue.

J'ai composé à part, pour tous les littérateurs, un livre du genre de celui-ci dans son dispositif, sauf pour quelques-uns dont on a recueilli les paroles ou... les connaissances exposées dans leurs cours, et qui ont fixé leur demeure dans les voies du bien.

Ceux aux lumières de qui je me suis éclairé et au témoignage du savoir desquels j'ai eu recours, j'ai cru devoir en donner les références au début de mon livre, et j'ai pensé (ainsi) supprimer la lassitude qu'aurait provoquée la fatigue de leur répétition.

Un grand nombre de ceux qui ne (m')ont fournit que peu de renseignements je ne les ai pas cités afin de ne pas me rendre trop long.

Ce que je donne dans ce livre (comme venant) de Abū Bakr Aḥmed ben Moḥammed Er-Rāzī [3] m'a été fourni par le qāḍī Abū Bakr Moḥammed ben Aḥmed ben Abī Ǧamra [4] par correspondance ; il le tenait de son père [5] qui le tenait d'Abū 'Omar Ibn 'Abd el-Barr [6], le tenant lui-même

(*) A partir d'ici t[illegible]tes les notes sont rejetées à la fin de la traduction, à cause de leu[illegible] abondance de texte.

d'Abū Moḥammed Qāsim ben Moḥammed ben 'Aslūn[7], et aussi (selon une autre chaîne d'autorités) ce même Abū 'Omar le tenait d'Ibn el-Faraḍī, le tenant d'Abū Zakaryyā' El-'Āīḍī[8] ; tous deux (Abū Moḥammed Qāsim et Abū Zakaryyā') le tenaient eux-mêmes d'Er-Rāzī (en personne).

Ce que je donne d'après Abū Isḥāq Moḥammed ben El-Qāsim ben Ša'bān[9], je l'ai lu, écrit de la main du qāḍī Abū Moḥammed 'Abd Allāh ben Rabī'[10] connu sous le nom d'Ibn Bannūš. J'en ai été également informé, ainsi que des autorités de Mālik par Abū Bakr, mentionné ci-devant, d'après son père, le tenant du faqīh que l'on consulte Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben Ayyūb ben Nūḥ El-Ġāfiqī[11], le tenant d'Abu-l-Ḥasan ben Hoḍaīl[12], le tenant d'Abū Dāwūd Solaīmān ben Naǧāḥ[13], qui tous le tenaient d'Abū 'Amr el-Moqri'[14], le tenant lui-même d'Abū 'Abd Allāh Ibn el-Qāsim El-Fākihī[15] et aussi d'autres (savants), d'après Ibn Ša'bān, avec la même chaîne d'autorités jusqu'à Abū 'Amr, (puis ensuite), d'après Abū Bakr 'Abd er-Raḥmān ben Aḥmed at-Toǧībī[16], d'après Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben Ḥāriṯ[17] avec le texte qu'il a transmis et dont j'ai pu lire une partie écrite de sa main.

Ce que je donnerai également d'après Abū Bakr Moḥammed ben Aḥmed provient des mêmes autorités ci-dessus mentionnées.

Ce que je mentionnerai d'après Abū Bakr Ez-Zobaīdī[18] m'a été rapporté par le qāḍī Abu l-Ḫaṭṭāb Aḥmed ben Moḥammed ben Wāǧib El Qaīsī[19], par *audition* (سماع) et par *remise* (مناولة)[1] d'après Abu l-Ḥasan ben Ni'ma[20]

(1) Sur سماع *audition*, cf. W. Marçais, *Taqrīb*, p. 103 du t. à p.— Sur مناولة *remise*, *Ibid.* p. 126. — Sur إجازة *licence*, *Ibid.* p. 115 et s. Ces mots sont fréquemment employés ici.

l'ayant lu d'Abū Moḥammed ben 'Attāb[21] et d'autres, d'après Abū 'Omar En-Namirī le tenant d'Ibn El Faraḍī, le tenant lui-même d'Abū Bakr Ez-Zobaīdī.

Je le tiens aussi d'Ibn Abū Ġamra par son père, par Abū 'Omar qui l'avait obtenu par la même chaîne de transmission, et aussi par son père, par son grand père,[22] par le qāḍī Yūnos ben 'Abd Allāh[23], par Ez-Zobaīdi, ainsi que, par la même chaîne de transmission, jusqu'au (qāḍī) Yūnos, avec les mêmes indications provenant de lui.

A Abū Bakr ben 'Ozaīr,[24] parent d'Abū Marwān ben Masarra[25] appartient un supplément aux *Ṭabaqāt* d'Ez-Zobaīdī, dans lequel j'ai beaucoup puisé.

Ce que je donne d'après Abū 'Abd Allāh ben 'Abd es-Salām aṭ-Ṭolaīṭilī. connu sous le nom Šaqq el-laīl[26] m'a été rapporté par Ibn Abū Ġamra d'après Abu l-Qāsim ben Ward[27], d'après Abū Moḥammed El-'Assāl[28] le tenant de Šaqq el-laīl.

Ce que je donne d'après Abū Marwān aṭ-Ṭobnī[29] m'a été rapporté par le grand qāḍī Abu l-Qāsim Aḥmed ben Yazīd Baqī[30], d'après son père[31], d'après Abu l-Ḥasan 'Abd er-Raḥmām ben Qāsim El-Ḥiǧārī[32] d'après Abu-l-Walīd El-'Otbī[33] et d'après Abū Marwān ben Qozmān[34] d'après Abū 'Alī al-Ġassānī[35] tous deux le tenant d'aṭ-Ṭobnī. Cela m'a aussi été rapporté par Abu l-Qāsim d'après Abu-l-Ḥasan Šoraiḥ ben Moḥammed,[36] d'après Abū Mohammed ben Ḥazm[37].

Ce que je donne d'après le qāḍī Abu l-Qāsim Ṣā'id ben Aḥmed aṭ-Ṭolaīṭilī[38] m'a été rapporté par Ibn Abū Ġamra d'après le prédicateur Abū 'Āmir ben Šarūyya[39] et le qāḍī Abū Moḥammed 'Abd al-Ḥaqq Ibn 'Aṭiyya[40] le tenant tous d'Abū Bakr 'Abd al Bāqī ben Borrāl al-Ḥiǧārī[41] le tenant d'Abu l-Qāsim aṭ-Ṭolaīṭilī en personne.

Ce que je donne d'après Abū Ǧa'far ben al-Bādiš (42) provient de l'*Ustād* Abū Ǧa'far Aḥmed ben 'Alī ben 'Abd Allāh (43) d'après Abū Moḥammed ben 'Obaīd Allāh, (44) le tenant de lui, ainsi que d'Abū 'AbdAllāh ben 'Abd er-Raḥīm (ben Moḥammed) al-Ḫazraǧī, (45) d'après Abu-l-Ḥasan al-Walīd (46), d'après Abū Ǧa'far ben Bādiš avec les mêmes indications.

Ce que je donne d'après le qāḍī Abu-l-Faḍl 'Iyāḍ (47) m'a été rapporté par Ibn Abī Ǧamra le tenant de ('Iyāḍ) lui-même, ainsi que d'Abū Mohammed ar-Rašāṭī (48), Abu-l-Walīd ben ad-Dabbāǧ (49) et d'Abū Bakr Yaḥyā ben Moḥammed ben Rizq (50) avec les mêmes indications. J'en ai été aussi informé par Ibn Wāǧib le tenant d'Ibn ad-Dabbāǧ et par Ibn Rizq qui le tenait d'eux (tous).

Ce que je donne d'après Abu l-Qāsim El-Qanṭarī (51), c'est Ibn Wāǧib qui m'en a informé — parmi d'autres — et d'après Abū Bakr ben Ḫaīr (52) qui le tenait de lui-même; et aussi d'après cette chaîne d'autorités, avec les indications données d'après ce même Abū Bakr, cela m'a été rapporté par un de mes camarades d'après Abu-l-Baqā' Ya'īš ben al-Qadīm aš-Šilbī (53), le tenant d'al-Qanṭarī.

Ce que je donne d'après le *ḥāfiḍ* Abu l-Qāsim ben 'Asākir (54) je l'ai tiré de sa grande *Histoire des gens de Damas et de Syrie* qui m'a été transmise par le *hākim* Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben Aḥmed al-Andarašī (55) et par d'autres le tenant de lui.

Le *ḥāfiḍ* Abū 'Oṯmān Aḥmed ben Hārūn (ben Aḥmed) ben 'Āt (56) m'a transmis d'après Abū Moḥammed al-'Oṯmānī (57) et Abū Ṭāhir as-Silafī (58) les renseignements qui se trouvent dans ce livre et que je leur dois à tous deux.

Ce que je donne d'après Abū 'Omar ben 'Ayyād (59) m'a été rapporté par le *moqri'* Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben

Ǧalbūn ben Mohammed ben Ǧalbūn (60), le tenant d'Abū 'Omar. Cela m'a aussi été rapporté par le qāḍī Abū 'Īsā Mohammed at-Todmīrī (61) et par le *ḥāfiḍ* Abu-r-Rabī' Solaīmān ben Mūsā ben Sālim El-Kalā'ī (62) d'après Abū Moḥammed ben Sofyān, connu sous le nom d'al-Qawankī (63), le tenant d'Abū 'Omar ben 'Ayyād. Je le tiens aussi d'Abu-r-Rabī' qui le tenait des deux personnages précités, d'après Abū 'AbdAllāh Moḥammed ben Yūsof ben 'Ayyād (64) le tenant de son père.

Abu l-Ḥaǧǧāǧ ben 'Abd er-Raḥmān, (65) notre camarade m'a fait bénéficier de la licence d'Abū Ǧa'far ben 'Ayyād (66) délivrée par le père de celui-ci et par d'autres (professeurs). Avec la même chaîne d'appui, ce qui s'y rapporte provient d'Abu l-Qāsim ben Ḥobaīš (67) et de cet Ibn Sofyān, et j'en ai eu la plus grande partie écrite de leur main à tous deux.

Ce que je donne d'après d'autres personnages que ceux mentionnés parmi les maîtres de nos maîtres, c'est que ces maîtres me l'ont rapporté le tenant de ces personnages, de même que ce qui provient d'eux. Or la plupart d'entre eux l'ont fait afin de m'en faire profiter pour le but que je me proposais — qu'Allāh les (en) récompense tous. (Ces maîtres) sont : Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben 'Abd er-Raḥmān at-Toǧībī (68), Abū Solaīmān ben Ḥawṭ Allāh, (69) Abu-r-Rabī' ben Sālim qui m'a poussé et encouragé (à entreprendre ce travail). C'est de leur rapport (que je tiens ce que je dis) soit par *audition* soit par *licence* de leur part.

Ce que je rapporte d'après Abu l-Qāsim El-Malāḥī (70), Ibn Sa'd (71) et Ibn aṭ-Ṭaīlasān, (72) j'en ai été informé comme venant d'eux et aussi d'Abū Bakr Moḥammed ben 'Abd El-Ǧanī El-Baǧdādī, connu sous le nom d'Ibn Noqṭa, (73) d'après ce que j'ai copié dans son ouvrage sur le *mu'talif wa l-muḫtalif*.

Quant aux citations dont les chaînes d'appui sont tronquées, je l'ai indiqué pour plus de sûreté et l'ai manifesté pour qu'on le sache. De ce nombre est ce qui provient d'Abū Sa'īd ben Yūnos [74], d'Abū 'Abd Allāh ben 'Abd al-Barr [75], d'Abū Bakr El-Qobbaši [76], des Deux Compagnons (Ibn Maimūn et Ibn Šandhīr El-Amawī) [77], d'Ibn 'Afīf [78], d'Ibn Ḥayyān [79], d'al-Ḫawlānī [80], d'al-Ḥomaidī [81], etc., et cela est extrait de leurs ouvrages et de leurs répertoires. L'énumération des chaînes d'autorités serait trop longue et leur exposé (me) détournerait du but poursuivi.

Une partie de ces sources est mentionnée dans la Chronique (*Ta'rīḫ*) d'Ibn al-Faraḍī que j'ai étudiée avec Abu-l-Ḫaṭṭāb ben Waǧib, d'après Abū 'Abd Allāh ben 'Abd ar-Raḥīm, qui la lui avait expliquée d'après Abū Moḥammed ben 'Attāb, d'après Abū 'Omar an-Namarī et Abū Ḥafṣ az-Zahrāwī [82] selon l'exposé d'Ibn al-Faraḍī lui-même. Une autre partie provient de la Chronique (Tārīḫ) d'Ibn Baškowāl que j'ai étudiée également sous la direction d'Abu-l-Ḫaṭṭāb ; ce dernier en tenait l'explication de cet auteur lui-même. Tout ce que je cite de ces deux auteurs provient de ces deux livres et d'autres sources, mais avec la chaîne d'appui que je viens d'indiquer.

De notre Maître Allāh, le Généreux, j'attends humblement protection et assistance. C'est à Lui que je demande de me conduire à la réussite et de m'aider à trouver la bonne voie. Cela est Son pouvoir. Allāh me suffit : quel excellent mandataire que celui-là !

III

NOTES BIO-BIBLIOGRAPHIQUES sur les personnages cités

(*1*) Abu l-Qāsim Ḫalaf ben 'Abd el-Malik, connu sous le nom d'Ibn Baškowāl, auteur d'un dictionnaire biographique des savants de l'Espagne intitulé *aṣ-Ṣila* (publié par Codera à Madrid en 1883), né en 494-1100 à Cordoue où il mourut en 578-1102. Cf. Pons Boigues, *Ensayo* (avec les sources citées) n° 200.

(*2*) Abu l-Walīd 'Abd Allāh ben Moḥammed, connu sous le nom d'Ibn al-Faraḍī, juriste, traditionniste * et auteur d'un dictionnaire biographique des savants de l'Espagne intitulé *Ta'rīḫ 'olamā' al-Andalus* (publié par Codera à Madrid en 1892), né en 351-962 à Cordoue où il mourut en 403-1013. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 71.

(*3*) Abū Bakr Aḥmed ben Moḥammed ar-Rāzī, historien, né en 274-887, mort en 344-955, auteur de : 1° *al-istī'āb* (tableaux généalogiques des espagnols célèbres) ; 2° *Ṣifat al-Ǧazīra* (Descript. de la Péninsule) ; 3° *kit. a'yān al-Mawālī bil-Andalus*, 4° *at-Ta'rīḫ al-awsaṭ fī aḫbār al-Andalus*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 23.

(*4*) Abū Bakr Moḥammed ben Aḥmed ben Abū Ǧamra, savant espagnol, mort en 599-1202, auteur de : 1° *Barnāmaǧ al-Moqtaḍab min Kitāb al-i'lām bil'olamā' al-a'lām min Banī Abī Ǧamra* ; 2° *al-inbā' biạbnā' Banī Ḫaṭṭāb*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 211.

(*5*) Aḥmed ben Abū Ǧamra, père du précédent, juriste, traditionniste et historien d'Espagne, mort en 533-1138. Cf. Ibn Farḥūn, *Dībāǧ* (éd. de Fās), p. 68.

(*6*) Abū 'Omar Yūsof ben 'Abd Allah ben 'Abd-el-Barr, traditionniste, juriste et historien, né à Cordoue le 24 Rabī' II 368-30 nov. 978 et mort à Xativa (Jativa) le 29 Rabī' II 463-3 février 1071 ; auteur de : 1° *Fahrasa* de ses maîtres ; 2° *al-istiġnā fī Asmā' al-mašhūrīn min ḥamalat el-'ilm bil-konā*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 111 ; Ibn Farḥūn, *Dībāǧ*, p. 301.

(*7*) Abū Moḥammed Qāsim ben Moḥammed ben 'Aslūn, traditionniste, né en Šawwāl 314-10 déc. 926-8 janv. 927 à Cordoue où il mourut en Ǧomādā II 396-5 mars-2 avril 1006. Cf. Ibn Baškowāl *aṣ-Ṣila*, n° 1006.

(*8*) Abū Zakariyyā' Yaḥyā ben Mālik ben 'Ā'iḏ عائذ, traditionniste, né à Tortose en 300-912, mort à Cordoue le samedi 4 jours avant la fin de Raǧab 375-13 nov. 985. Cf. Ibn al-Faraḍī, *Ta'rīḫ*, n° 1597.

(*9*) Abū Isḥāq Moḥammed ben al-Qāsim ben Ša'bān, jurisconsulte malikite, historien, littérateur et traditionniste d'Égypte, mort au Vieux-Caire, âgé de plus de 80 ans, le samedi 14 jours avant la fin de

* Néologisme pour : « Versé dans la science des Traditions musulmanes ».

Ǧomādā I 355-10 mai 966 ; auteur de *kitāb ar-rowāt 'an Mālik*. Cf. Ibn Farḥūn, *Dibāǧ*, 231 ; Soyūṭī, *Ḥosnal-moḥāḍara* (Caire 1321) i, 141.

(*10*) Abū Moḥammed 'Abd Allah ben Rabī' connu sous le nom d'Ibn Bannūš (Penus), juriste et traditionniste né le 15 Sa'bān 330-5 mai 942 à Cordoue où il mourut le jeudi 13 Ǧomādā I 415-22 juill. 1024. Cf. Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 576 ; aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 923.

(*11*) Abū 'Abd Allah Moḥammed ben Ayyūb ben Nūḥ al-Ġāfiqī, littérateur, juriste, traditionniste et historien, né le samedi 2 Ǧomādā II 530-7 mars 1136 et mort à Séville le lundi 6 Šawwāl 608-12 mars 1212. Cf. Ibn al-Abbār, *Takmila*, n° 912.

(*12*) Abu l-Ḥasan 'Alī ben Moḥammed ben 'Alī ben Hoḏail, juriste et lecteur du Coran, auteur d'une *Fahrasa* de ses maîtres, né à Valence en 470 ou 471-1077 ou 1078 et mort le jeudi 17 Raǧab 564 16 avril 1169. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 1200 ; Ibn Ḫair, *Fahrasa*, p. 428 ; Ibn al-Abbār, *Takmila*, n° 1858 ; Aḥmed Bābā, *Nail*, p. 184.

(*13*) Abū Dāwūd Solaimān ben Naǧāḥ, traditionniste, calligraphe et lecteur du Coran, né en 413-1022 et mort à Valence le mercredi 16 Ramaḍān 496-24 juin 1103. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 778 ; Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 452 ; Ibn al-'Abbār, *Mo'ǧam*, n° 288.

(*14*) Abū 'Amr 'Oṯmān ben Sa'īd ad-Dānī, célèbre lecteur du Coran, né à Cordoue en 371-981-2 et mort à Dénia le lundi mi-Šawwāl 444-8 fév. 1053 ; auteur de : 1° *Fahrasa* de ses maîtres ; 2° *Ṭabaqāt al-Qorrā' wal-Moqri'īn*. Cf. Ben Cheneb dans *Encyclopedie de l'Islām*, i, 937.

(*15*) Abū 'Abd Allah [Moḥammed ben Aḥmed] ben al-Qāsim al-Fākihī de Cordoue, s. d. Cf. Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 1064.

(*16*) Abū Bakr 'Abd er-Raḥmān ben Aḥmed at-Toǧībī, connu sous le nom d'Ibn Ḥawbil, juriste et traditionniste, né le vendredi 7 Ša'bān 329-7 mai 941 à Cordoue où il mourut le dimanche 13 Ṣafar 409-2 juill. 1018. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 996 ; Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*. n° 684.

(*17*) Abū 'Abd Allah Moḥammed ben Ḥāriṯ [al-Hošanī], historien, né à al-Qairawān et mort à Cordoue le 3 Ṣafar 371-9 août 981 ; auteur de : 1° *kitāb al-Qoḍāt bi-Qorṭoba* (publié et trad. par Ribera, Madrid 1914) ; 2° *Ṭabaqāt 'olamā, Ifrīqiyya* (publié par Ben Cheneb, trad. en cours de publ.) ; 3° *Ṭabaqāt foqahā 'al-Mālikiyya* ; 4° *kit. ar-rowāt 'an Mālik* ; 5° *kitāb an-nasab* ; 6° *kitāb al-Mawlid wal-wafāt* ; 7° *kitāb at-ta'rīf*. Cf. Ben Cheneb dans *J. As.*, Paris (sept.-oct. 1906).

(*18*) Abū Bakr Moḥammed ben al-Ḥasan ben 'Abd Allāh az-Zobaidī littérateur, grammairien, lexicographe et historien, né en 316-928 à Séville où il mourut le 15 Ǧomādā II 379-21 sept. 989 ; auteur de : 1° *Aḫbār al-foqahā' al-Mota'aḫḫirīn min ahl Qorṭoba* ; 2° *kitāb ṭabaqāt al-loġawiyīn wan-noḥāt*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 50.

(*19*) Abu l-Haṭṭāb Aḥmed ben Moḥammed ben 'Omar ben Moḥammed ben Wāǧib ben 'Omar ben Wāǧib ben 'Omar ben Wāǧib al-Qaisī, grand traditionniste de l'Andalousie orientale, né à Valence en 537-27 juillet 1142-15 juillet 1143, mort à Marrākoš le lundi 6 Raǧab 614-9 octobre 1217. Cf. Maqqari, *Analectes*, I, 871 et ii, 5 ; Ibn al-'Abbār, *Takmila*, de notre édition, n° 274 ; Ibn Farḥūn, *Dibāǧ*, 72.

(*20*) Abu l-Ḥasan 'Alī ben 'Abd Allāh ben Ḫalaf al-Anṣārī, connu sous le nom d'Ibn an-Ni'ma (sic), traditionniste et juriste, né à Alméria et mort à Valence âgé de plus de 70 ans en Ramaḍān 567-27 avril — 26 mai 1172 ; auteur d'un *Barnāmaǧ* de ses maîtres. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 192 ; Aḥmed Bābā, *Nail*, p. 185.

(*21*) Abū Moḥammed 'Abd er-Raḥmān ben Moḥammed ben 'Attāb, traditionniste et juriste de Cordoue, né en 433-1041 et mort le samedi 5 Ǧomādā I 520-29 mai 1126. Cf. Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 744 ; Ibn Farḥūn, *Dibāǧ*, p. 158.

(*22*) Abū Marwān 'Abd el-Malik ben Mūsā ben 'Abd el-Malik ben Walīd ben Abū Ǧamra, traditionniste de Murcie, mort le 7 Ǧomādā II 485-15 juillet 1092. Cf. Ibn al-'Abbār, *Takmila*, n° 1694.

(*23*) Yūnos ben 'Abd Allāh [ben Moḥammed ben Moġīṯ Abū l-Walīd], connu sous le nom de Ibn aṣ-Ṣaffār, juriste, traditionniste, poète, prédicateur et grand cadi de Cordoue, né le 2 du l-Qa'da 338-23 avril 950 et mort le 28 Raǧab 429-7 mai 1038. Cf. Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 1397 ; aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 1498 ; Ibn Farḥūn, *Dibāǧ*, p. 303 ; Ibn Ḫaqān, *Maṭmaḥ*, p. 59.

(*24*) Abū Bakr Bakr ben Moḥammed ben Abū Sa'īd ben 'Ozair al-Yaḥṣobī, savant d'Espagne, mort vers 510-1116. Cf. Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 274.

(*25*) Abū Marwān 'Abd el-Malik ben Masarra ben Faraǧ ben Ḫalaf ben 'Ozair al-Yaḥṣobī, traditionniste, juriste, littérateur et calligraphe, originaire de Santa-Maria, mort le jeudi 8 jours avant la fin de Ramaḍān 552-31 oct. 1157. Cf. Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 773.

(*26*) Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben Ibrāhīm ben Mūsā ben 'Abd es-Salām al-Anṣārī aṭ-Ṭolaiṭilī, connu sous le nom de Šaqq al-lail, traditionniste, juriste et historien, né vers 380 990 à Tolède et mort à Talavera de la Reina (prov. de Tolède) le vendredi mi-Ša'bān 455-14 août 1063. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 52 ; Ibn Farḥūn, *Dibāǧ*, p. 258 et Maqqarī, *Analectes*, I, 495 reproduisant l'article consacré à ce savant par Ibn Baškowāl, dans sa *Ṣila*, et qui par suite d'une lacune (voir p. 486) ne se trouve pas dans l'édition de Codera.

(*27*) Abu l-Qāsim Aḥmed ben Moḥammed ben Omar ben Yūsof ben Idrīs ben 'Abd Allāh ben Ward at-Tamīmī, connu surtout sous le nom d'Ibn Ward, juriste, traditionniste et historien, né le mardi 29 Ǧomādā II 465-12 mars 1074 à Alméria où il mourut en Ramaḍān 540-15 fév.-16 mars 1146. Cf. Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 177 ; Ibn Farḥūn, *Dibāǧ*, p. 56.

(*28*) Abū Moḥammed 'Abd Allāh ben Faraǧ ben Ġazlūn al-Yaḥṣobī, connu sous le nom d'Ibn al-'Assāl, traditionniste, commentateur du Coran et poète de Tolède, mort âgé de plus de 80 ans en 487-1094. Cf. Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 624 ; Maqqarī, *Analectes*, II, 672.

(*29*) Abū Marwān 'Abd el-Malik ben Ziyādat Allāh Abī Moḍar ben 'Alī as-Sa'dī at-Tamīmī aṭ-Ṭobnī, traditionniste, littérateur, né le mardi 6 du l-Ḥiǧǧa 396-3 oct. 1006, assassiné à Cordoue le 12 Rabī' II 457-23 mars 1065. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 1065 ; Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 769.

(30) Abu l-Qāsim Aḥmed ben Yazīd [ben 'Abd er-Rahmān ben Aḥmed ben Moḥammed ben Aḥmed ben Moḫallad ben 'Abd er-Rahmān ben Aḥmed ben] Baqī [ben Moḫallad ben Yazīd al-Amawī al-Qorṭobī], traditionniste et grand cadi d'Espagne, né le samedi 12 du l-Qa'da 537-29 mai 1143 à Cordoue où il mourut le 15 Ramaḍān 625-18 août 1228. Cf. Maqqarī, *Analectes*, I, 857, l. 17; Ibn al-'Abbār, *Takmila*, de notre édition, n° 290; Aḥmed Bābā, *Nail*, p. 37.

(31) Yazīd ben 'Abd er-Raḥmān, père du précédent, traditionniste, cadi de Biskra, mort après l'année 580-14 avril 1184-3 avril 1185. Cf. Ibn al-'Abbār, *Takmila*, n° 2017.

(32) Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce personnage.

(33) Abu l-Walīd Malik ben 'Abd Allāh ben Moḥammed al-'Otbī lexicographe de Cordoue, né en 437-1040; mort le samedi 8 Ša'bān 507-17 janvier 1114. Cf. Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 1250.

(34) Abū Marwān 'Abd er-Raḥmān ben Moḥammed ben 'Abd el-Malik ben Qozmān, traditionniste et juriste de Cordoue, né en 479-1086 et mort à Osuna le lundi 1ᵉʳ du l-Qa'da 564-28 juillet 1169. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 989; Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 752.

(35) Abū 'Alī al-Ḥosain ben Moḥammed ben Aḥmed al-Ġassānī, grand traditionniste, auteur de *Taqyīd al-mohmal wa tamyīz al-moškil*, né en Moḥarram 427-5 nov.-4 déc. 1035 et mort à Cordoue le vendredi 12 Ša'bān 498-28 avril 1105. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 643; Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 328.

(36) Abu l-Ḥasan Šoraiḥ ben Moḥammed ar-Ro'ainī, traditionniste, prédicateur et lecteur du Coran, né 5 jours avant la fin du Rabī I 451-12 mai 1059 et mort à Séville après Ġomādā I 539-30 oct.-28 nov. 1144. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 849; Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 531.

(37) Abū Moḥammed 'Alī ben Aḥmed ben Sa'īd ben Ḥazm ben Ġālib el-Fārisī, célèbre écrivain connu surtout sous le nom d'Ibn Ḥazm aḍ-Ḍāhirī, né à Cordoue le mercredi dernier jour de Ramaḍān 384-7 nov. 994 et mort le dimanche 2 jours avant la fin de ša'bān 456-15 août 1064. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 103.

(38) Abu l-Qāsim Ṣā'id ben Aḥmed aṭ-Ṭolaiṭilī, juriste et historien, auteur de *Ṭabaqāt al-Omam* (publié à Beyrouth en 1912), né à Alméria en 420-1029 et mort à Tolède en Šawwāl 462-13 juillet-10 août 1070. Cf. Boigues, n° 104.

(39) Abū 'Amir Moḥammed ben Ġa'far ben Ḥaira, connu sous le nom d'Ibn Šarūyya prédicateur et juriste de Valence, mort le lundi 6 du l-Qa'da 547-2 février 1153. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 77; Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 673.

(40) Abū Moḥammed 'Abd el-Ḥaqq [ben Ġālib ben 'Abd er-Raḥmān] Ibn 'Aṭiyya, commentateur du Coran, traditionniste, littérateur, né à Grenade en 481-1088, mort à Lorca (prov. de Murcie) en 541 ou 542-1146-7. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 170.

(41) Abū Bakr 'Abd el-Bāqī [ben Moḥammed ben Sa'īd ben Aṣbaġ] ben Borrāl al-Ḥiǧārī, traditionniste et juriste, né en 416-1025 à Guadilajara, mort à Valence le 1ᵉʳ Ramaḍān 502-4 avril 1109. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 1125: Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 822.

(42) Abū Ġa'far Aḥmed ben 'Alī ben Aḥmed ben Ḫalaf al-Anṣārī, connu sous le nom d'Ibn al-Bāḏiš (Pedes), traditionniste, juriste et lecteur du Coran de Grenade, né en 491-1098 et mort le 17 Ġomādā II 540-5 déc. 1145; auteur d'un *Mo'ǧam* sur les maîtres d'Abū Moḥammed ben al-Ġārūd, et d'une *Fahrasa* des maîtres de son père. Cf. Ibn Farḥūn, *Dībāǧ*, p. 58; aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 456; Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 176; Ibn al-'Abbār, *Mo'ǧam*, n° 20.

(43) Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce savant.

(44) Abū Moḥammed 'Abd Allāh ben Moḥammed ben 'Alī ben 'Abd Allāh ben 'Obaid Allāh al-Ḥaǧrī, traditionniste et lecteur du Coran, né le 5 ou mi-du l-Ḥiǧǧa 505-3 ou 13 juin 1112 à Qanǧāyar (château-fort situé à trente milles d'Alméria et sur la grande route qui conduit de cette ville à Malaga) et mort à Ceuta le dimanche 1ᵉʳ Ṣafar 591-15 janvier 1195. Cf. Ibn al-'Abbār, *Takmila*, n° 1416; Ḏahabī, *Taḏkira* IV, 163; Soyūṭī, *Ṭabaqāt al-Ḥoffāḍ*, III°, p. 49, n° 15.

(45) Abū 'Abd Allāh [Moḥammed] ben 'Abd er-Raḥīm [ben Moḥammed] al-aḪzraǧī, connu sous le nom d'Ibn al-Faras, juriste et lecteur du Coran, né à Elvira le samedi 8 jours avant la fin de Ṣafar 501-3 oct. 1108, mort à Séville le mardi 19 Šawwāl 567-15 juin 1172. Cf. Ibn al-'Abbār, *Takmila*, n° 750; le même, *Mo'ǧam*, n° 159; aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 196; Ibn Farḥūn *Dībāǧ*, p. 257.

(46) Nous n'avons pas pu identifier ce personnage.

(47) Abu l-Faḍl 'Iyāḍ [ben Mūsā ben 'Iyāḍ al-Yaḥṣobī], juriste, traditionniste, littérateur et historien, né à Ceuta mi-Ša'bān 476-29 déc. 1083, mort à Marrākoš le 7 Ġomādā II 544-12 oct. 1149. Il composa: 1° *Tartīb al-madārik wa taqrīb al-masālik*; 2° *Aḫbār al-Qorṭobiyyīn*; 3° *al-Mo'ǧam fī šoyūḫ Ibn Sokkara*; 4° *Fahrasa*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 174; A. Bel. *Les Benou Ghanya*, p. 13, note 2.

(48) Abū Moḥammed 'Abd Allāh ben 'Alī ben 'Abd Allāh ar-Rašāṭī, juriste et historien d'Alméria, né le samedi 8 Ġomādā II 466-8 févr. 1074, mort le 20 Ġomādā II 542-16 nov. 1147: auteur de: *Iqtibās al-anwār waltimās al-azhār fī ansāb aṣ-Ṣaḥāba wa rowāt al-āṯār*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 169; Ḏahabī, *Taḏkira*, IV, 102.

(49) Abū l-Walīd Yūsof ben 'Abd el-'Azīz ben 'Omar ben Fierro, connu sous le nom d'Ibn ad-Dabbāġ al-Ondī, traditionniste et historien, né en 481-1088 et mort à Murcie en 546-1151; auteur de: 1° *Fahrasa*; 2° *Ṭabaqāt al-moḥaddiṯīn*; 3° *Ṭabaqāt a'immat al-foqahā*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 176.

(50) Abu Bakr Yaḥyā ben Moḥammed ben Rizq, traditionniste, né à Alméria en 453-1061, mort à Ceuta mi-Ša'bān 560-27 juin 1165. Cf. aḍ-Ḍabbī, *Boġya*, n° 1454; Ibn Baškowāl, *aṣ-Ṣila*, n° 1372.

(51) Abu l-Qāsim Aḥmed ben 'Abd Allāh ben Moḥammed ben Aḥmed ben Mas'ūd ben Moṭarriǧ al-Qanṭarī, jurisconsulte auteur d'une *Fahrasa* (né en Ṣafar 440-16 juillet-13 août 1048 à Silves où il mourut en ḏul-Ḥiǧǧa 501-12 juillet-10 août 1108). Cf. Ibn Ḫair, *Fahrasa*, p. 437, d. 1.

(52) Abū Bakr Moḥammed ben Ḫair ben 'Omar ben Ḫalīfa, littérateur, traditionniste, lecteur du Coran et juriste, né à Séville le dimanche avant-dernier jour de Ramaḍān 502-2 mai 1109 et mort à Cordoue le mercredi 4 Rabī' I 575-8 août 1179. Sa *Fahrasa* a été publié à Saragosse en 1894-5. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 197; Ḏahabī, *Taḏkira*, IV, 159.

(53) Abu l-Baqā' Ya'īš ben 'Alī ben Ya'īš ben Mas'ūd ben al-Qadīm al-Anṣārī, lecteur du Coran et traditionniste de Silves, mort âgé de 77 ans en 626-1228. Cf. Ibn al-'Abbār, *Takmila*, n° 2110.

(54) Abu l-Qāsim 'Alī ben al-Ḥasan ben Hibat Allāh ben 'Asākir aš-Šāfi'ī, traditionniste et historien, né en Moḥarram 499-13 sept.-12 oct. 1105 à Damas où il mourut le 11 Raǧab 571-26 janvier 1176, auteur de *Ta'rīḫ madīnat Dimašq*. Cf. Ḏahabī, *Taḏkira*, IV, 122; Sobkī, *Ṭabaqāt*, IV, 273; Brockelmann, *Gesch. d. Arab. Litt.*, I, 331 (et les sources citées).

(55) Al-Ḥākim Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben Aḥmed al-Andarāšī, traditionniste, délivra une *Iǧāza* à Ibn al-'Abbār, né le dimanche 5 Šawwāl 544-5 fév. 1150 à Alméria où il mourut le 28 Rabī' I 621-20 avril 1224. Cf. Ibn al-'Abbār, *Takmila*, n° 966.

(56) Abū 'Oṯmān Aḥmed ben Hārūn [ben Aḥmed] ben 'Āt de Xativa, juriste et traditionniste, né en 542-1147, disparut à la bataille d'al-'Oqāb (Las Navas-de-Tolosa), mi-Ṣafar 609-17 juillet 1212; auteur de: 1° *An-nozhat wat-ta'rīf bišoyūḫ al-waǧha*; 2° *Rayḥānat an-nafs wa rāḥat al-anfos fī ḏikr šoyūḫ al-Andalos*. Cf. Ibn Farḥūn, *Dībāǧ*, p. 73; Ḏahabī, *Taḏkira*, IV, 182; Soyūṭī, *Ṭabaqāt al-Ḥoffāḏ*, III°, p. 52, n° 22.

(57) Abū Moḥammed 'Abd Allāh ben 'Abd er-Raḥmān ben Yaḥyā al-'Oṯmānī ad-Dībāǧī, traditionniste d'Alexandrie, mort âgé de 98 ans en Šawwāl 572-20 avril 1177. Cf. Soyūṭī, *Ḥosn al-moḥāḍara*, I, 176.

(58) 'Imād ed-dīn Abū Ṭāhir Aḥmed ben Moḥammed ben Aḥmed ben Moḥammed ben Ibrāhīm al-Iṣbihānī, grand traditionniste, né vers 472-1079 et mort à Alexandrie le vendredi 5 Rabī' II 576-29 août 1180; auteur de trois *Mo'ǧam*: 1° *Mo'ǧam Mašyaḫat Iṣfīhān*; 2° *Mo'ǧam Mašyaḫat Baǧdād*; 3° *Mo'ǧam as-Safar*. Cf. Ḏahabī, *Taḏkira*, IV, 93; Soyūṭī, *Ṭabaqāt al-Ḥoffāḏ*, III°, p. 39, n° 4; Ibid., *Ḥosn al-moḥāḍara*, I, 165; Ibn Ḫallikān *Wafāt*, I, 31; Sobkī, *Ṭabaqāt*, IV, 43; Brockelmann, *Gesch. d. Ar. Litt.*, I, 365.

(59) Abū 'Omar Yūsof ben 'Abd Allāh ben Sa'īd ben 'Abd Allāh ben Abū Zaid, connu sous le nom d'Ibn 'Ayyād, littérateur et historien né en Raǧab ou Ša'bān 505 à Liria, où il mourut en combattant les chrétiens *Yawm al-'Īd* 575-28 févr. ou 7 mai 1180, à l'âge de 70 ans; auteur de: 1° *Ṭabaqāt al-foqahā' min-'Aṣr Ibn 'Abd el-Barr ilā 'aṣrih*; 2° *Taḏyīl kitāb Ibn Baškowāl*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 195; Aḥmed Bābā, *Nail*, p. 385.

(60) Abū Moḥammed Ġalbūn ben Moḥammed ben 'Abd el-'Azīz ben Fatḥūn ben Ġalbūn al-Anṣārī, lecteur du Coran, donna licence à Ibn al-'Abbār, né le lundi 3 Ǧomādā II 546-17 sept. 1151 à Murcie où il mourut le lundi (14) 15 Rabī' II 613-1er août 1216. Cf. Ibn al-'Abbār, *Takmila*, n° 1962.

(61) Abū 'Īsā Moḥammed ben Moḥammed Abū s-Sadād at-Todmīrī, du royaume de Murcie, jurisconsulte et cadi de Murcie, né le 18 Ša'bān 554-3 sept. 1159, mort le lundi 2 Ǧomādā II 642 concord. rectif.: 7 nov. 1244. Ibn al-'Abbār le rencontra à la mosquée de Murcie le 1 du l-Qa'da 636-5 juin 1239 de retour de sa mission à Tunis et reçut de lui *Iǧāsa*. Cf. Ibn al-'Abbār, *Takmila*, n° 1027.

(62) Abu r-Rabī' Solaimān ben Mūsā ben Sālim al-Kalā'ī, littérateur, juriste, traditionniste et historien, cadi de Valence, né à Murcie le 3 Ramaḍān 565-21 mai 1170, mort dans un combat contre les chrétiens à Anīša (à 3 parasanges de Valence) le jeudi 20 du l-Ḥiǧǧa 634-13 août 1137; auteur de: 1° *Barnāmaǧ riwāyatih*; 2° *Kitāb fī Mašyaḫat Abi l-Qāsim ben Ḥobaiš*. Cf. Boigues, *Ensayo*, 239.

(63) Abū Moḥammed 'Abd Allāh ben Moḥammed ben 'Abd Allāh ben Sofyān ben Sa'īd at-Toǧībī de Xativa, mais originaire de Cuenca (Edrīsī, *Descript.*, p. 237), littérateur, poète, cadi de Lorca, mort vers 590-1194; auteur d'un *Maǧmū' fī Mašyaḫatih* « très utile ». Cf. Ibn al-'Abbār, *Takmila*, n° 1414.

(64) Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben Yūsof [ben 'Abd Allāh ben Sa'īd ben 'Abd Allāh ben Abū Zaid], connu sous le nom d'Ibn 'Ayyād, traditionniste, littérateur et historien, né le jeudi 27 Ša'bān 544-29 déc. 1149 à Liria, district de Valence, où il mourut en 603-1206; auteur d'un *Maǧmū' fī Mašyaḫat abīh*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 214.

(65) Abu l-Ḥaǧǧāǧ Yūsof ben 'Abd er-Raḥmān ben Moḥammed ben 'Abd er-Raḥmān ben Abu l-Fatḥ, connu sous le nom Ibn al-Morina, traditionniste, juriste et cadi, né à Valence le 14 du l-Ḥiǧǧa 589-11 déc. 1193, mort à Xativa le 29 Ǧomādā II 636-6 février 1239. Cf Ibn al-'Abbār, *Takmila*, n° 2096.

(66) Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce savant.

(67) Abu l-Qāsim 'Abd er-Raḥmān ben Moḥammed ben 'Abd Allāh ben Yūsof, connu sous le nom d'Ibn Ḥobaiš, traditionniste, littérateur, prédicateur et historien, né à Alméria mi-Raǧab 504-27 janv. 1111, mort à Murcie le jeudi 14 Ṣafar 584-14 avril 1188, auteur de: *Iqtiḍāb ṣilat Ibn Baškowāl*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 205.

(68) Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben 'Abd er-Raḥmān at-Toǧībī, traditionniste, littérateur et historien, né à Alicante la-petite vers 540-1145, mort à Tlemcen en Ǧomādā I 610-18 sept.-17 oct. 1213; auteur de: *Mo'ǧam šoyūḫih* (le seul parvenu à Ibn al-'Abbār). Cf. Ḏahabī, *Taḏkira*, IV, 187; Maqqarī *Analectes*, I, 713; A. Bel, *Histoire des rois de Tlemcen*, I, 38, n° 2; Boigues, *Ensayo*, n° 220.

(69) Abū Solaimān Dāwūd ben Solaimān ben Dāwūd ben 'Abd er-Raḥmān ben Solaimān ben 'Omar ben Ḫalaf ben 'Abd Allāh ben 'Abd er-Ra'ūf ben Ḥawṭ Allāh, traditionniste, juriste, auteur de notes biographiques sur ses maîtres, né à Onda, province de Valence, en 552-1157, mort à Malaga le samedi 6 Rabī' II 621-27 avril 1224. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 229.

(70) Abu l-Qāsim Moḥammed ben 'Abd el-Wāḥid ben Ibrāhīm al-Ġāfiqī, connu sous le nom d'al-Malāḥī, traditionniste, littérateur et

historien, né en 549-1154 à Malāḥa (Mallāḥa, aujourd'hui Malà, du côté de Santa-Fé, à 12 milles de Grenade, mais dépendant d'Elvira), mort à Grenade le 5 Ša'bān 619-14 sept. 1222; auteur de: *Ta'rīḫ fī 'olamā' Albīra (Elvira)*. Cf. Ḏahabī, *Taḏkira*, IV, 195; Boigues, *Ensayo*, n° 227.

(71) Abu l-Qāsim Ḫālid ben Sa'd, traditionniste de Cordoue, auteur d'un *kitāb fī riǧāl al-Andalos*, dédié à al-Mostanṣir billāh, mort âgé de plus de 60 ans le samedi 5 ḏu l-Ḥiǧǧa 352-26 déc. 963. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 396.

(72) Abu l-Qāsim al-Qāsim ben Moḥammed ben Aḥmed ben Moḥammed ben Solaimān al-Anṣārī, surnommé Ibn aṭ-Ṭailasān, traditionniste, lecteur du Coran et historien, né à Cordoue vers 575-1179, mort à Malaga en Rabī' II 642-6 sept.-4 oct. 1244; auteur de: *Kitāb fī aḫbār aṣ-ṣāliḥīn*. Cf. Ḏahabī, *Taḏkira*, IV, 218; Boigues, *Ensayo*, n° 245.

(73) Abū Bakr Moḥammed ben 'Abd el-Ġanī al-Baġdādī, connu sous l'appellation d'Ibn Noqṭa, traditionniste ḥanbalite, né après 570-1174, mort à Baġdād le 22 Ṣafar 629-20 nov. 1231. Son *al-Mo'talif wal-Moḫtalif*, n'est cité que par Ḥ. Ḫalīfa (édit. de Constantinople) II, 407. Cf. Ibn Ḫallikān, *Wafāt*, I, 520; Ḏahabī, *Taḏkira*, IV, 204; Brockelmann, *Gesch. d. Arab. Litt.*, I, 358

(74) Abū Sa'īd 'Abd er-Raḥmān ben Aḥmed ben Yūnos aṣ-Ṣadafī, historien d'Égypte, né en 281-894, mort le dimanche 26 Ǧomādā II 347-12 sept. 951; auteur de: 1° *Ta'rīḫ Miṣr al-akbar*; 2° *Ta'rīḫ a'yān Miṣr*. Cf. Ibn Ḫallikān, *Wafāt*, I, 278; Kotobī, *Fawāt*, I, 252; Soyūṭī, *Ḥosn al-Moḥāḍara*, I, 164; Ḏahabī, *Taḏkira*, III, 113; Wüstenfeld, *Geschich.* n° 121.

(75) Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben 'Abd Allāh ben Moḥammed ben 'Abd el-Barr, historien, né à Kaškīnān, village de la Campina de Cordoue, mort, selon une conjecture d'Ibn al-Faraḍī, à Tripoli de Syrie en 341-952; auteur d'une Histoire des juristes et des juges à Cordoue et en Espagne. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 21.

(76) Abū Bakr Ḥasan ben Moḥammed ben Mofarriǧ ben Ḥammād ben al-Ḥosain al-Ma'āfirī al-Qobbašī, traditionniste et historien, né à Cordoue en 348-959, mort à Murcie après 430-1038; auteur de: *Kitāb al-iḥtifāl fī ta'rīḫ a'lām ar-riǧāl fī aḫbār al-ḫolafā' wal-qoḍāt wal-foqahā'*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 86.

(77) *a)* Abū Ǧa'far Aḥmed ben Moḥammed ben Moḥammed ben 'Obaida al-Amawī, connu sous le nom d'Ibn Maimūn, littérateur, traditionniste et historien, né en 353-964 à Tolède où il mourut le lundi 8 jours avant la fin de Ša'bān 400-10 avril 1010.

b) Abū Isḥāq Ibrāhīm ben Moḥammed ben Šanḏhīr al-Amawī, historien de Tolède, mort vers 414-1023. Cf. Ḏahabī, *Taḏkira*, IV, 290, Boigues, *Ensayo*, n° 69.

(78) Abū 'Omar Aḥmed ben Moḥammed ben 'Afīf, grand historien, né à Cordoue en Rabī' II 348-11 juin-9 juillet 959, mort le dimanche 16 Rabī' II 420-4 mai 1029; auteur de: *Kitāb Moḫtaṣar fī aḫbār al-Qoḍāt wal-foqahā' bi-Qorṭoba*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 80.

(79) Abū Marwān Ḥayyān ben Ḫalaf ben Ḥosain ben Ḥayyān, grand historien, né à Cordoue en 377-987, mort le dimanche 3 jours avant la fin de Rabī' I 469-30 oct. 1076; auteur de: 1° *al-Matīn*; 2° *al-Moqtabas fī aḫbār al-Andalos*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 114.

(80) Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben 'Abd Allāh ben 'Abd er-Raḥmān ben Oṯmān ben Sa'īd ben 'Abd Allāh ben Ġaibūn al-Ḫawlānī, traditionniste de Cordoue, mort à Séville fin ḏu l-Ḥiǧǧa 448-9 mars 1057, âgé de 76 ans; auteur de: 1° *Fahrasa*; 2° *al-istiḏkār fī r-riwāyāt wa tasmiyat aš-šoyūḫ ar-rowāt lahā wal-iǧāzāt*. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 93.

(81) Abū 'Abd Allāh Moḥammed ben Abū Naṣr Fotūḥ ben 'Abd Allāh ben Fotūḥ ben Ḥomaid al-Azdī, juriste, traditionniste, littérateur et historien, né à Majorque avant 420-1029, mort à Baġdād le 17 ḏu l-Ḥiǧǧa 488-18 déc. 1095; auteur de: *Ǧaḏwat al-Moqtabis fī ḏikr 'olamā' al-Andalos*. Cf. Ben Cheneb dans *Encyc. op. de l'Islām*, II, s. v.

(82) Abū Ḥafṣ 'Omar ben 'Obaid Allāh ben Yūsof aḏ-Ḏohlī, connu sous le nom d'az-Zahrāwī, bibliophile et peut-être historien, né le vendredi 10 Ṣafar 361-2 déc. 971 à Madīnat az-Zahrā', près de Cordoue, mort le vendredi mi-Ṣafar 454-29 févr. 1062. Cf. Boigues, *Ensayo*, n° 97.

A. Bel. M. Ben Cheneb.

LE DÉVELOPPEMENT

ET

LES RÉSULTATS DE LA CRISE DE 1859

dans les confins algéro-marocains

LES ORIGINES DE LA CRISE

Les ferments d'agitation et l'état d'esprit des populations

Les tribus marocaines de l'amalat d'Oudjda, livrées habituellement à la plus complète anarchie, n'acceptant presque jamais l'autorité du représentant du Sultan, constituaient un voisinage dangereux pour les populations algériennes de la frontière. Ces tribus donnaient asile à un grand nombre de nos émigrés qui, par leur connaissance du pays et les intelligences conservées, se trouvaient à même d'y venir couper les routes avec impunité, soit en servant de guides à leurs hôtes, soit en opérant pour leur compte personnel. Les attentats, les crimes étaient fréquents.

Les autorités françaises, en alerte continuelle, devaient recourir surtout à des mesures préventives, afin de limiter les inconvénients de ce regrettable état de choses. A l'aide des renseignements fournis par les émissaires sur les projets des maraudeurs, on lançait des patrouilles et on plaçait des postes de garde aux points de passage obligés, puis on s'efforçait d'arrêter ces malfaiteurs avant qu'ils n'aient fait leur coup, ou tout au moins de leur barrer la retraite. Les agents du Makhzen étant hors d'état de nous assurer une collaboration étroite, même s'ils en avaient la ferme intention, c'était, au demeurant, ce qu'il y avait

de mieux à faire. Malheureusement, cette forme défensive imposée, la plupart du temps, à notre action de police, diminuait beaucoup son efficacité ; aussi, les Européens et les indigènes d'Algérie avaient-ils à souffrir constamment des incursions des émigrés ou des Marocains (1).

Il ne s'agissait, au début de 1859, que d'actes de brigandage commis par des isolés ; officiellement, nous entretenions des relations correctes avec les autorités d'Oudjda et certains notables du pays. L'impuissance du gouvernement marocain à faire respecter notre territoire étant parfaitement établie, il eût fallu, en bonne logique, assumer à sa place les mesures de sécurité qu'il était incapable d'appliquer dans les tribus de son ressort installées le long de la frontière. Pour cela, il n'était pas nécessaire de prendre une attitude hostile à l'égard de ce gouvernement ; on serait certainement parvenu à réaliser une entente amiable si le Maroc et la France avaient été seuls face à face. Mais il n'en était pas ainsi. Dans ses relations avec le Maroc, la France devait faire intervenir des questions de politique étrangère, qui ne lui laissaient pas les mains libres, et ont pesé si longtemps sur la situation des confins. A cette époque, l'Angleterre paraissait nous combattre sourdement à la cour de Fez, et il fallait compter, en outre, avec l'Espagne jalouse de tout ce qui pouvait porter atteinte à ses droits historiques, qu'elle n'avait pas maintenus. La préoccupation de ménager les susceptibilités de ces puissances imposait aux chefs français de la frontière, ligotés par des instructions très restrictives, une prudence qui n'était pas de mise en présence de l'anarchie des tribus marocaines.

Quoi qu'il en soit, au commencement de l'année, la situation des confins algéro-marocains restait satisfaisante

---

(1) Voir L. Voinot, Les actes d'hostilités des émigrés et des Marocains, surtout des Beni Snassen, et les opérations effectuées par les Français, notamment en 1856, in *Revue Africaine*, 2e trimestre 1914.

dans l'ensemble, suivant la formule officielle. Les deux gouvernements semblaient également désireux d'éviter tout motif de conflit. Notre attitude conciliante permettait d'espérer la continuation de rapports pacifiques avec nos voisins. Ceux-ci étaient d'autant plus portés à nous ménager, que les difficultés créées par l'imminence d'une lutte avec l'Espagne et la misère dont souffrait leur pays, les engageaient à conserver des possibilités de ravitaillement en Algérie. D'autre part, les luttes intestines qui mettaient, à chaque instant, aux prises les tribus marocaines, donnaient satisfaction à leurs instincts de pillage et de désordre et contribuaient à les écarter d'aventures susceptibles d'entraîner de nouvelles complications avec nous. En fait, ces tribus évitaient de nous froisser et, même dans le Sud, notre ascendant paraissait accepté. C'est ainsi que les notables Angad, Mehaïa, Beni-Mathar, Beni-Guil se rencontrèrent, à El-Aricha, avec les chefs français. Au cours de cette entrevue, les différends avec nos tribus furent réglés à l'amiable et les décisions prises exécutées avec la même bonne volonté par les deux parties. Des démarches furent également faites, vers la même époque, par les Doui-Menia et les Oulad-Djérir, pour protester de leur désir de vivre en paix. Il n'y avait certainement pas lieu d'accorder une importance exagérée à ces manifestations, la tranquillité pouvant être inopinément troublée ; elles constituaient néanmoins des indices favorables. Cette situation à l'extérieur, qualifiée satisfaisante, était tout de même incertaine. On constatait, en effet, au Maroc, des symptômes de désorganisation ; la mort attendue du sultan Mouley-Abderrahman risquait de donner cours à l'antagonisme qui se manifestait entre les Arabes et les Berbères ou, tout au moins, entre certains groupements de tendances et d'intérêts opposés. Les complications à prévoir étaient de nature à entraîner une répercussion fâcheuse à la frontière algérienne.

Quant à la situation intérieure, elle laissait beaucoup à

désirer. Au cours de l'année 1858, on avait supprimé le Gouvernement général de l'Algérie pour créer à Paris un ministère spécial confié au prince Jérôme-Napoléon ; le nouveau ministre voulut aussitôt assimiler l'administration de ce pays à celle de la métropole. Il prit notamment des arrêtés portant création de commissions disciplinaires, suppression de la responsabilité collective, etc. Ces mesures prématurées, appliquées sans transition à des populations qui n'y étaient pas préparées, ne pouvaient manquer d'y jeter le trouble. La liberté accordée aux indigènes de circuler sans contrôle ne permettait plus de surveiller efficacement les malfaiteurs et les suspects ; les restrictions apportées à l'emploi des moyens de répression enlevaient au commandement une partie de son autorité et diminuaient son prestige auprès de gens habitués à une justice simple et expéditive ; l'abolition du principe de la responsabilité collective assurait l'impunité aux coupables en rendant difficile la recherche des attentats ; les racontars mis en circulation à propos d'autres mesures projetées, agissaient dans des sens divers sur les milieux intéressés. L'état d'esprit des indigènes s'était modifié. Avec un peu d'attention on constatait du relâchement dans les idées de discipline, du mauvais vouloir, et les attentats contre les personnes et les propriétés avaient notablement augmenté. L'action des chefs était moins efficace et la justice musulmane, en butte à des attaques, devenait hésitante. Il résultait de tout cela un véritable malaise, qui se faisait particulièrement sentir dans le Tell, mais n'avait pas encore atteint les régions éloignées du Sud et du Sud-Ouest. On doit ajouter que la cause première de ce malaise était due à la grande misère résultant de deux années successives de sécheresse ; mais les innovations maladroites du prince Jérôme-Napoléon, survenant mal à propos, avaient contribué à l'aggraver.

A la suite de ces tentatives malheureuses, le prince donna sa démission et eut pour successeur Chasseloup-

Laubat. Celui-ci s'efforça de porter remède à la situation ; il revint en partie aux anciennes traditions administratives qui, quoique non exemptes de reproches, tenaient compte des habitudes et du degré de civilisation du peuple musulman d'Algérie. Il rétablit la responsabilité collective des tribus, modifia l'institution des commissions disciplinaires et tâcha de raffermir l'autorité en lui rendant les pouvoirs nécessaires. Ces sages dispositions ne pouvaient produire leur effet que peu à peu ; lorsque la crise s'ouvrit dans les confins, l'équilibre n'était pas encore atteint. (1)

Les conséquences d'une frontière imprécise

La campagne du Maroc, qui, en 1844, se termina à notre avantage par l'éclatante victoire d'Isly, avait eu pour cause principale une question de frontière ; nos adversaires revendiquaient la Tafna comme limite dans la région nord des confins. Lors de la rédaction du traité de 1845, les plénipotentiaires français crurent liquider l'affaire en fixant en détail le tracé de la frontière de la mer au Teniet-es-Sassi. Or, malgré son apparente précision, le texte manque totalement de netteté, car la plupart des points de repère sont difficiles à retrouver sur le terrain et leur identification prête à la discussion. De plus, le tracé qu'ils avaient admis comme étant celui du territoire turc, à l'époque de notre installation dans le pays, était fort sujet à caution ; il ne faisait pas état des droits des tribus établies de part et d'autre de la frontière.

Après la soumission d'Adbelkader, obtenue à la fin de 1847, le retour au calme permit aux tribus algériennes de songer à leurs intérêts ; elles ne tardèrent pas à élever des revendications au sujet de ce règlement qui lésait certaines d'entre elles. Les autorités transmirent leurs critiques et leurs plaintes contre le traité de 1845.

(1) Pièces 31 et 36. — Étude sur la campagne de 1859 contre les Beni Snassen, in *Revue d'Histoire*, février, mars, avril et mai 1908.

Le 12 juin 1849, le général Pélissier, commandant la division d'Oran, présentait, en l'appuyant, un mémoire du général de Mac-Mahon, commandant la subdivision de Tlemcen, dans lequel ce dernier demandait la révision du traité, en raison de l'imprécision de plusieurs articles, notamment de l'article 3, relatif à la limite dans la zone nord. Le général de Mac-Mahon observait que, grâce à ce manque de netteté, la mauvaise foi du caïd d'Oudjda et des tribus marocaines adonnées au vol nous forcerait à tout instant à prendre les armes. Vers Sidi-Zaher, les Beni-bou-Saïd réclamaient un terrain très grand, s'étendant jusqu'aux portes d'Oudjda, terrain qu'ils avaient d'ailleurs cultivé jusqu'en 1845 et que le traité faisait passer au Maroc. Il y avait aussi des discussions interminables des Achache et des Beni-Ouacine avec les Marocains, pour la possession de la plaine. Par ailleurs, les Aftia et les Beni-Mengouch, tribus marocaines autorisées à vivre sur le sol algérien, étaient affranchies de toute redevance et administrées par le caïd d'Oudjda, ce qui créait une situation anormale. Enfin, autre complication pleine de danger, les autorités marocaines, se basant sur l'article 7, refusaient de rendre nos tribus réfugiées au Maroc, alors que cet article ne vise que la liberté d'émigration des individus. Le ministre des affaires étrangères saisi de ces plaintes conclut à l'inutilité d'entamer des négociations en vue d'obtenir des modifications ; il recommanda de se montrer forts pour se faire respecter. C'était évidemment un moyen, si la diplomatie n'y avait pas apporté des entraves inacceptables.

En 1853, à la suite d'une demande d'intervention adressée au gouvernement général de l'Algérie par les Beni-Mguild et les Zemmour, tribus de l'Ouest du Maroc, que poursuivait le sultan, on se préoccupa de la frontière à réclamer au cas d'une désagrégation possible de l'empire voisin. Le capitaine Chanzy, chef du bureau arabe de Tlemcen, proposait notamment de fixer la limite à la

Moulouya. Son mémoire fut communiqué aux Affaires étrangères, mais l'occasion prévue ne s'étant pas produite, la question resta en suspens ; on dut continuer à subir les nombreux inconvénients de l'état de choses résultant du traité de 1845.

Afin d'assurer la garde de la frontière, on construisit pourtant, au début de 1858, un caravansérail à Sidi-Zaher, sans tenir compte des prescriptions de l'article premier du traité interdisant d'y élever des constructions. Les Marocains ne formulèrent aucune protestation.

Cette situation délicate provoquait de fréquents incidents et entretenait l'insécurité. La police de la frontière était difficile et les contestations entre les tribus limitrophes du Maroc et de l'Algérie risquaient de déchaîner à tout moment des conflits. (1)

Les causes accidentelles qui ont déterminé le mouvement d'hostilité contre les Français

En dépit des conditions défavorables qui viennent d'être exposées, les confins algéro-marocains jouissaient d'un calme suffisant pendant les premiers mois de l'année 1859. Les principaux chefs des Mehaïa et des Beni-Mathar s'étaient même présentés, dans le courant de juin, au capitaine de Colonieu, commandant supérieur du cercle de Géryville, de passage à Magoura, point situé à l'ouest d'El-Aricha, près de la frontière, pour lui demander son arbitrage à propos des terres de Ras-el-Aïn (Berguent). Il les avait réconciliés en attribuant Ras-el-Aïn aux Beni-Mathar et ceux-ci avaient manifesté le désir de nous voir nous installer chez eux.

La guerre d'Italie devait bientôt modifier ces dispositions pacifiques. En tout temps, l'envoi d'une partie de

(1) De la Martinière et Lacroix, *Documents sur le Nord-Ouest Africain*, t. I, Alger, 1894.

l'armée d'Afrique en Europe aurait fait naître des espérances hostiles chez certains indigènes acceptant mal notre présence sur une terre d'Islam ; la situation délicate qui existait alors devait les pousser plus particulièrement à exploiter cette circonstance inattendue. De nombreuses troupes aguerries avaient été tirées d'Algérie pour former l'armée d'Italie. On fit partir de France quelques unités destinées à les remplacer, mais elles « se composaient uniquement de recrues qui arrivaient dans un assez triste état, sans armes, sans vêtements, mal chaussées, dans une tenue véritablement pitoyable ». Les indigènes en conclurent que nous n'avions plus de soldats puisque nous étions obligés de faire appel à « des civils pour garder l'Algérie ». (1) Cette conviction raviva les désirs des fauteurs de troubles et enhardit les tribus marocaines.

Nos populations de l'Ouest, travaillées par les sectes religieuses du Maroc, accueillirent d'autant plus facilement ces insinuations malveillantes, que la recrudescence des actes de brigandage des deux côtés de la frontière du Tell avait répandu parmi elles une profonde inquiétude. Dans ces conditions, la réduction des effectifs affectés habituellement à la garde du pays était bien faite pour les émouvoir ; elles se voyaient découvertes, livrées sans défense aux incursions des émigrés réfugiés au Maroc, la plupart bandits notoires.

Des menées religieuses se manifestaient en même temps. Dans tout le Tell, déjà prédisposé à l'agitation, leur influence se faisait sentir. On rappelait les prédictions fixant à trente ans la durée de notre domination en Algérie ; d'aucuns annonçaient la prochaine apparition d'un sultan pour délivrer l'Algérie du joug des infidèles. Les bruits les plus extravagants étaient mis en circulation par les adeptes des ordres religieux du Maroc, qui spécu-

(1) *Revue d'Histoire*, *loc. cit.*, février 1908, p. 271-272.

laient sur la crédulité des fanatiques désireux d'échapper à notre emprise. Les émissaires envoyés par ces ordres dès le début de la guerre d'Italie, en particulier par les zaouias de Kersaz et d'Ouezzan, faisaient des rapports favorables sur l'état de esprit des populations d'Algérie.

Ces excitations avaient, en effet, produit une sérieuse impression sur de nombreux indigènes. Les uns croyaient l'autorité française affaiblie par le retrait des troupes et par les restrictions ayant entravé son action ; les autres ajoutaient foi aux prédictions établissant que l'heure était venue d'expulser les chrétiens, pour la plus grande gloire d'Allah et des musulmans. Tous ces gens, mal disposés à notre égard, formaient des éléments de troubles prêts à se soulever au premier signal. Il y eut, d'ailleurs, des essais d'insurrection, qui furent rapidement étouffés, à cause de leur manque d'ensemble et de leur localisation. On arrêta, dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès, des marabouts fanatiques qui propageaient des bruits tendancieux ; on constata également des menées du même genre chez les Sdamas de la subdivision de Mascara, dans le djebel Amour, ainsi que dans la subdivision d'Oran, où l'agitation partait de la ville même et donna lieu à maintes arrestations. Fort heureusement, la contagion n'avait pas atteint le Sud.

Chez nos voisins du Maroc, moins faciles à surveiller et à contenir, l'effervescence gagnait rapidement et se développait en affirmant ses tendances hostiles. Sous l'influence des partisans du désordre, constamment à l'affût de toutes les occasions de pêcher en eau trouble, les tribus se décidaient à rompre les relations de courtoisie qu'elles entretenaient, bon gré mal gré, avec nous depuis deux ans ; leur esprit d'aventures se réveillait et, dans la persuasion que nous serions dorénavant incapables d'exercer des représailles, elles manifestaient peu à peu leur agressivité. Un parti de Sedjââ, Mehaïa et Beni-Guil, s'en vint razzier les Hamyane campés sur les chotts. Des groupes de plusieurs centaines de cavaliers exécutèrent, dans le Sud, des attaques sur les caravanes. Dans les cercles de Nemours et de Marnia, les maraudeurs marocains se livraient à d'audacieux attentats dont la fréquence devenait inquiétante. L'agitation s'étendait sans cesse ; la haine du Français finissait par dominer tous les autres sentiments, au point que l'annonce du succès de nos armes en Italie ne parvenait pas à enrayer le mouvement.

La mort du sultan Mouley-Abderrahman, survenue sur ces entrefaites, le 29 août 1859, allait encore favoriser l'anarchie et agiter des passions qui devaient se tourner contre nous. L'avènement de Sidi-Mohammed, le vaincu d'Isly, auquel on prêtait des idées de revanche, incitait très naturellement ses sujets à donner libre cours à leur animosité à notre égard. (1)

LE DÉBUT DE L'AGITATION

Les origines de la crise et le but auquel tendait le mouvement étant établis, on va voir comment celui-ci a débuté dans la région nord des confins algéro-marocains, la plus spécialement atteinte. Les incidents graves survenus sur la frontière, en juillet et au commencement d'août 1859, ont préparé le groupement des forces hostiles et facilité ainsi le déchaînement de la guerre sainte. A la suite de ces incidents, les événements devaient se précipiter avec une extraordinaire rapidité.

Les tribus de la subdivision de Tlemcen, limitrophes du Maroc, se trouvaient alors réparties comme suit entre les différentes circonscriptions administratives :

Dans le cercle de Nemours, les Oulad-Mansour, Beni, Mengouch, Attia, Msirda et Achache de la mer au Djebel Birrou.

(1) Pièces 30 et 31. — *Revue d'Histoire, loc. cit.* — Gaquière, *Berguent (Ras el Aïn), 1904-1906*, in *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1er et 2e trimestres 1913.

Dans le cercle de Marnia, les Oulad-Mellouk (Beni-Ouacine), les Oulad-Sidi-Medjahed (Beni-Ouacine) et les Beni-bou-Saïd du Djebel-Birrou au col de Mechamiche.

Dans le cercle de Sebdou, les Oulad-Nehar du col de Mechamiche au sud du Teniet-es-Sassi, où ils se mélangeaient aux Hamyane.

Premières tentatives d'envahissement du territoire algérien

Les Mehaïa, qui, à l'époque, étaient presque exclusivement pasteurs, campaient, la plupart du temps, au voisinage des chotts ; aussi les comprenait-on parmi les Sahariens, terme alors en usage pour désigner les populations nomades des Hauts-Plateaux. Deux fractions des Mehaïa, remontant vers le Nord, avaient dressé leurs tentes au milieu de l'Angad, dans les premiers jours de juillet ; elles étaient commandées respectivement par le cheik Bou-Bekeur, l'homme le plus influent de la tribu, et par le cheik Bou-Derra. Les douars installés le long de la frontière, en face de Djorf-el-Baroud et de Kerkour-Sidi-Hamza, possédaient d'immenses troupeaux, qui se répandirent dans les terrains des Oulad-Mellouk, en commettant des dégâts considérables. Dès le 8 juillet, ces abus donnaient lieu à de vives réclamations.

Les Mehaïa semblaient vouloir se comporter comme en pays conquis. Le 11 juillet, environ 400 de leurs cavaliers vinrent enlever les chameaux de trois douars des Oulad-Mellouk. Poursuivis par le goum de cette tribu, dont l'attitude énergique dut les intimider, ils lui laissèrent reprendre les animaux volés, sans tirer un coup de fusil et se replièrent sur Djorf-el-Baroud et Kerkour-Sidi-Hamza. Les deux groupes restèrent ensuite quelque temps face à face, à cheval, sans pourtant en venir aux mains. Les Mehaïa se bornèrent à lancer des moqueries à nos gens, disant qu'il n'y avait pas plus de soldats à Oran qu'à Marnia, puisque les Français se gardaient bien de les expulser, tandis qu'ils n'auraient pas manqué de le faire auparavant. Avant cinq heures du soir, leur goum rentra dans ses douars.

Cet incident était significatif ; il importait de ne pas rester sur un échec moral susceptible de nous déconsidérer. On envoya donc des escadrons et l'on rassembla les goums afin de faire respecter la frontière. Devant cette démonstration, les Mehaïa n'attendirent ni une mise en demeure, ni l'emploi de la force pour s'éloigner. Le 13 juillet, les tentes de Bou-Derra se retirèrent sur l'Isly, au nord d'Oudjda ; le 14, celles de Bou-Bekeur se rapprochèrent à leur tour de cette localité. Les Marocains n'osaient pas encore nous affronter trop ouvertement.

Le répit obtenu après cette première alerte fut de courte durée. Au commencement du mois d'août, des Angad et des Mehaïa envahirent le territoire algérien et étendirent leurs campements sur les terres de nos tribus, sans avoir sollicité au préalable une autorisation, ainsi qu'ils étaient habitués à le faire en des temps moins troublés. Ils volaient les meules de paille à leur portée et leurs troupeaux causaient des dégâts aux cultures. Malgré les injonctions du commandant supérieur de Marnia, les Marocains faisaient preuve de mauvais vouloir et d'inertie ; comprenant que les circonstances nous poussaient à temporiser, ils se souciaient assez peu de déférer à ses ordres en repassant franchement la frontière. Tout en cherchant à éviter un conflit, on prit donc des dispositions pour mettre fin à ces empiétements et empêcher de nouvelles infiltrations de tentes. Les cavaliers des tribus, auxquels on eut surtout recours, furent chargés de faire des patrouilles journalières dans la zone limitrophe du Maroc. Ces patrouilles devaient s'efforcer d'en obtenir l'évacuation, mais sans employer la force, et, au cas où elles éprouveraient de la résistance, prévenir l'autorité locale. Ce défaut d'énergie, imposé par la faiblesse momentanée de nos moyens d'action, ne pouvait qu'aggraver la situation.

Les dispositions malveillantes et l'audace des Marocains augmentaient à chaque concession. (1)

Des bandes de pillards attaquent les indigènes des tribus et les charretiers européens

Le service de patrouilles indigènes était à peine organisé que les difficultés commençaient.

Le 10 août 1859, l'une d'elles, forte de trente cavaliers des Beni-bou-Saïd, sous les ordres du khalifa de la tribu, apercevait, vers dix heures du matin, aux environs du lieu dit Et-Toumiet, un douar d'Angad, (fractions des Oulad-Ali-ben-Talha, Oulad-El-Abbès, Djaouna), installé à l'est de la frontière. Après s'être approchée, la patrouille invita les délinquants à rentrer au Maroc. Ceux-ci ne voulant pas s'éloigner, une discussion s'engagea, qui devint vite très animée. Les gens des alentours, attirés par le bruit, accoururent pour y prendre part. Il y eut bientôt un rassemblement hostile de 70 à 80 cavaliers et autant de piétons. Parmi les cavaliers se trouvaient des Oulad-Abid, fraction des Mehaïa ; tout ce monde invectivait nos gens et les couvrait de huées. Le peloton de cavaliers s'avança menaçant sur les Beni-bou-Saïd qu'il assaillit. Ces derniers, inférieurs en nombre, tournèrent bride, de manière à se rapprocher de leurs campements fixés depuis peu sur les hauteurs d'Asfour ; poursuivis rondement par leurs adversaires, avec lesquels ils échangeaient des coups de feu, ils furent refoulés pendant environ huit kilomètres, jusqu'au moment où leurs contribules les recueillirent dans la région du cours supérieur de l'oued Zouia.

Dès le début de l'escarmouche, le khalifa des Beni-bou-Saïd s'était dirigé sur Marnia avec deux cavaliers, afin de prévenir le commandant supérieur. A son passage à Sidi-Zaher, vers midi, il donna l'alarme aux charretiers des

(1) Pièces 1, 2, 3, 4 et 20.

mines de Gar-Rouban. Ces mines de plomb argentifère, alors en pleine exploitation, se trouvaient sur les pentes nord du Ras-Asfour ; elles avaient déterminé la création d'un petit village et entretenaient une circulation active sur la route de Marnia. Les charretiers, arrêtés à environ 300 mètres du caravansérail, furent engagés à s'y mettre à l'abri avec leurs bêtes et leurs voitures; mais ils ne tinrent aucun compte de l'avertissement. Les cavaliers marocains, ayant abandonné les Beni-bou-Saïd, certains d'entre eux erraient à l'aventure, en quête d'un mauvais coup, lorsqu'ils rencontrèrent le convoi de charrettes ; ils l'assaillirent immédiatement, blessant un homme et s'emparèrent de 8 mulets. Le partage se fit à raison de 6 mulets aux Mehaïa et 2 aux Angad.

Aux premières nouvelles de l'agression contre les Beni-bou-Saïd, le commandant supérieur de Marnia avait envoyé aux renseignements le chef du bureau arabe, accompagné de quelques spahis. Il apprit par cet officier le deuxième attentat et se rendit lui-même sur les lieux avec un peloton de cavalerie. Il y arriva à six heures du soir ; le goum marocain s'était replié à son approche et les tentes, causes de la bagarre, avaient disparu.

Lors de l'engagement de la matinée entre les Beni-bou-Saïd et les Angad et Oulad-Abid, près de 150 Mehaïa étaient montés à cheval au bruit de la fusillade ; mais le caïd des Oulad-Mellouk avait réussi à les faire retourner dans leurs douars.

Le surlendemain, 12 août, un convoi de 8 voitures avec 20 charretiers ou colons européens circulait sur la route de Gar-Rouban ; deux hommes seulement possédaient des fusils, les autres étaient sans armes, insoucieux du danger. A environ 4 kilomètres au sud de Sidi-Zaher, la tête du convoi fut soudain assaillie par un groupe d'une trentaine de cavaliers de la même bande qui avait déjà commis la précédente agression. Les Marocains s'emparèrent, sans résistance, de trois mulets de la première voiture, après

avoir tué le conducteur de l'attelage, un des deux colons endormis sur la charrette et blessé l'autre grièvement. Cent goumiers des Beni-bou-Saïd, rassemblés au caravansérail de Sidi-Zaher, accoururent en entendant les coups de feu. Leur intervention mit en fuite les assaillants, qui n'attendirent pas le choc et reprirent le chemin de l'Ouest en emmenant les trois mulets que gardèrent les Oulad-Abid.

Le même jour, un poste de garde de quatre indigènes était attaqué par un autre parti de cavaliers, qui ligotait ces hommes et les abandonnait sur place, après les avoir dépouillés. Les Marocains pillaient également les jardins des Beni-bou-Saïd. A la suite de ces incidents, ces derniers usèrent de représailles en saisissant quarante chameaux des Angad que l'on mit en dépôt à Marnia.

Si la majorité des Angad et des Mehaïa ne dissimulait plus ses dispositions hostiles, quelques chefs paraissaient encore indécis sur le parti à prendre. Le bruit courut que le cheik Bou-Bekeur, des Mehaïa, avait repris de force aux Oulad-Abid les six mulets volés le 10, qu'il remit au caïd d'Oudjda. (1) On insinuait qu'il aurait demandé à El Hadj Mimoun, le chef des Beni-Snassen, de l'aider à châtier les coupables.

Dans tous les cas, il devenait urgent de couvrir la frontière contre les entreprises des Marocains. Dès le 15 août, les forces disponibles étaient concentrées dans le cercle de Marnia et réparties de la manière suivante : un bataillon de tirailleurs (commandant Lecoq) à Sidi-Zaher, Zouïa et Gar-Rouban ; un peloton de spahis à Sidi-Zaher ; les deux escadrons de smala à Châaba et à Sidi-Medjahed ; trois compagnies d'infanterie et un escadron de chasseurs de France en réserve à Marnia. Les goums des tribus, échelonnés sur la frontière, occupaient les points ci-après :

(1) On donnait alors ce titre au fonctionnaire du Makhzen chargé de l'administration de la province d'Oudjda.

100 Oulad-Mellouk sur l'oued Mouilah et 25 au sud, à Mechra-Ed-Djadja ; 50 Djouidat, Zemmara et Beni-bou-Saïd à Sidi-Zaher ; 25 Beni-bou-Saïd au lieu dit Bou-Hamara et 25 autres à Zouia. Le commandant Bachelier, commandant supérieur du cercle, avait la direction immédiate de l'ensemble de ces forces. Il lui était prescrit d'agir avec une extrême prudence, de manière à ne pas avoir l'air de provoquer nos voisins. Pour justifier la présence d'un bataillon de zouaves envoyé sur la Tafna, on devait l'utiliser à des travaux de route.

Comme complément à ces mesures de sécurité, on interdit aux Européens de circuler de nuit. Ils devaient être armés et se former en convois ne quittant Gar-Rouban ou Marnia qu'aux heures fixées. Des escortes d'au moins dix hommes, sous les ordres d'un gradé, accompagnaient ces convois et se relevaient en cours de route.

En dépit de ces précautions et des pourparlers qui s'engageaient à ce moment avec les Angad et Mehaïa, des maraudeurs attaquèrent, le 16, dans la nuit, un douar des Doui-Yahia de la vallée de la Tafna. Ce douar parvint à empêcher la razzia de ses troupeaux. A quelque temps de là, le 22, il y eut encore un vol de nuit à la smala de Sidi-Medjahed, où furent enlevés trois chevaux de spahis. On constatait néanmoins une légère détente due évidemment à la présence de troupes régulières sur la frontière.

Inutiles essais de conciliation

Les instructions du général Walsin-Esterhazy, commandant la division d'Oran, prévoyaient des ripostes vigoureuses en cas d'attaques, en évitant toutefois de se laisser entraîner sur le territoire marocain. A propos des attentats précédemment commis, le général recommandait d'en poursuivre la réparation en ayant recours à la conciliation.

(1) Pièces 5, 6, 7, 8 et 20.

Après avoir envoyé à Marnia les renforts dont il disposait, et à l'aide desquels on venait d'organiser la protection des points les plus menacés, le général Thomas, qui commandait la subdivision de Tlemcen, chercha à réaliser avec les Marocains l'accord amiable préconisé par son chef immédiat. S'étant rendu à Sidi-Zaher, au milieu du mois de juillet 1859, il y convoqua les principaux notables des fractions des Angad et des Mehaïa, auxquelles appartenaient les coupables des derniers attentats. Quand ces chefs furent réunis, le général leur fit connaître nos intentions pacifiques ; il promit d'accueillir avec bienveillance, chaque fois que les circonstances le permettraient, les douars désireux de camper momentanément en Algérie, en ajoutant que les empiétements de vive force ne seraient pas tolérés. Enfin, il demanda le versement d'une certaine somme pour indemniser les victimes des agressions commises par les fractions représentées à la conférence. A l'issue de celle-ci, les notables s'engagèrent à payer, dans un délai de huit jours, la somme fixée et regagnèrent leurs tribus.

En attendant l'exécution de l'arrangement intervenu, les autorités françaises faisaient preuve d'une grande tolérance. A la date du 20 août, les campements des tribus marocaines en cause se répartissaient en deux groupes principaux. Le premier, comprenant les Oulad-Abid des Mehaïa et tous les Angad, moins les Beni-Hassane, s'était éloigné de la frontière et se tenait autour des sources de Sidi-Yahia, à côté d'Oudjda. Quant au second, formé des Beni-Hassane et des Angad et des Mehaïa, à l'exception des Oulad-Abid, il était installé en majeure partie sur le territoire algérien, vers Ras-Mouilah, et on laissait ses troupeaux paître dans les parcours de nos tribus.

Le calme relatif qui régna durant quelques jours fit illusion ; on crut un instant que la conférence aurait un résultat favorable. En rentrant chez eux, les chioukh Bou-Bekeur et [illegible], des Mehaïa, avaient déclaré au

caïd des Oulad-Mellouk qu'ils payeraient au jour dit leur part d'imposition. Par contre, Mohammed ould Hammou, El Arbi ben Khedda, Aïssa ould Ahmed, des Angad, s'étaient rendus auprès du caïd d'Oudjda affirmer leur intention de ne pas s'exécuter. La situation restait incertaine et les renseignements recueillis à Marnia contenaient de nombreuses contradictions. Le bruit courait que les chioukh El Hadj Mohammed Zaimi et Mohammed ben Abdallah, des Beni-Khaled (Beni-Snassen), venus le 19 août chez les Mehaïa avec 100 cavaliers pour mettre à la raison les Oulad Abid, les plus compromis envers nous, avaient renoncé à ce projet parce qu'El Hadj Mohammed ould El Bachir, le chef reconnu des Beni-Snassen, dont ils escomptaient l'appui, les avait informés qu'il était retenu par des réparations à faire à sa maison. En fait, les personnages influents tenaient à ne pas s'engager et gardaient une attitude équivoque. Le cheikh Bou-Bekeur, des Mehaïa, paraissait le mieux disposé ; il nous prévint que six des mulets volés par les Oulad-Abid se trouvaient entre les mains du caïd d'Oudjda, et que les chioukh des Angad, Mehaïa et Beni-Snassen se réuniraient le jeudi 25 août, afin de régler les questions concernant la sécurité de la frontière. Le caïd d'Oudjda écrivit de son côté qu'il tenait à notre disposition les six mulets rendus par les Mehaïa. Dans sa lettre, il se répandait en protestations de bon vouloir, mais sans donner aucun gage précis, et ne manquait pas, en fin de compte, de réclamer la restitution des quarante chameaux saisis aux Angad.

Devant les hésitations des Marocains, le général Thomas pensa qu'une réduction de ses exigences entraînerait leur acceptation définitive. Prenant prétexte du rétablissement de la sécurité et des bonnes dispositions manifestées par les notables assistant à la conférence de Sidi-Zaher, il fit savoir à ceux-ci, dès le 22 août, qu'il consentirait volontiers une forte diminution sur le montant de l'indemnité réclamée, en même temps qu'il reculerait le délai de paie-

ment et rendrait les chameaux des Angad. Ces conditions n'étaient subordonnées qu'au versement préalable d'une fraction de la somme due, comme marque de soumission. Ces avances ne produisirent pas d'effet ; dans l'attente des événements, Mehaïa et Angad montraient peu d'empressement à nous donner une satisfaction, même partielle ; les résolutions favorables soi-disant arrêtées demeuraient toujours à l'état de projet. Le général désirait beaucoup recevoir à Tlemcen la visite des notables, mais les intéressés trouvaient constamment des empêchements. Le commandant Bachelier ayant appris qu'ils n'osaient pas entreprendre ce voyage, les invita à venir à Marnia ; le cheikh Bou-Bekeur se présenta seul chez le commandant supérieur, le 27 août. Un caïd du cercle, envoyé auprès des chioukh des Angad pour les décider, fut éconduit ; ces derniers lui répondirent que, d'accord avec le caïd d'Oudjda, la tribu ne payerait pas l'amende imposée par les Français. Sur ces entrefaites, l'hostilité de nos voisins s'étant, d'ailleurs, nettement déclarée, leurs agissements présageaient des événements graves à brève échéance.

L'échec complet des négociations entreprises ne saurait surprendre. Dans le trouble général des esprits, alors que l'orage grondait, il eût fallu, pour le conjurer, une action énergique ; la force seule pouvait en imposer aux populations de l'Ouest, qui ne reconnaissaient pas d'autre loi et voyaient dans notre modération une preuve de faiblesse. Ni les moyens trop réduits dont on disposait, ni la menace de difficultés à l'intérieur ne justifient l'erreur commise en temporisant, puisque, quelques jours plus tard, on réussissait à briser la ruée des tribus marocaines. Si l'on avait dirigé sur la frontière, au début du mouvement, toutes les troupes dont il était permis de se démunir ailleurs sans trop de danger, on serait probablement parvenu à enrayer l'agitation. Une correction vigoureuse et rapide infligée aux fauteurs de troubles pendant qu'ils se

trouvaient à portée, constituait à coup sûr le meilleur argument. C'est la hantise habituelle des complications marocaines, qui explique sans aucun doute le recours aux procédés dilatoires, malgré leur inefficacité démontrée par les expériences antérieures. (1)

LA GUERRE SAINTE

Le « sultan » Mohammed ben Abdallah

On apprit soudain, à Marnia, vers le 13 août 1859, qu'un nommé Si Mohammed ben Abdallah venait d'arriver du Sud et parcourait le pied des montagnes des Beni-Snassen, en se faisant passer pour le *Moul es Sâa*, c'est-à-dire le maître de l'heure, le prophète attendu par les musulmans pour donner le signal de l'extermination des chrétiens.

Cet indigène était en réalité un marabout du Sous, ancien maître d'école à la zaouia de Kerzaz, affilié à cet ordre religieux ainsi qu'à celui de Mouley-Tayeb, d'Ouezzan. En présence des dispositions favorables de certaines populations d'Algérie et des tribus marocaines de la circonscription d'Oudjda, les chefs des ordres en question, jugeant le moment propice pour agir, avaient envoyé cet agent dans la région frontière avec mission d'y fomenter un soulèvement. Mohammed ben Abdallah, porteur de lettres d'exhortation aux fidèles et muni de deux sceaux, dont un lui aurait été remis par l'empereur du Maroc lui-même, se disait le fondé de pouvoirs de ce dernier et prêchait la guerre sainte.

L'agitateur, fixé à Cherâa, dans la plaine de Trifa, se mit en relations avec les tribus voisines, prêtes à écouter ses excitations. Il écrivit aux notables des Beni-Snassen, des Angad et des Mehaïa, qui suivirent aussitôt son impul-

(1) Pièces 9, 10, 12. 4, 20 et 31.

sion. Le 25 août, El Hadj Mimoun ould el Bachir, le chef redouté des Beni-Snassen, qui jouissait d'une influence considérable dans le pays, lui avait déjà rendu deux fois visite. Le fanatique Si Mohammed bel Mekki, des Beni-Snassen, s'était chargé de remplir son trésor et de lui fournir la poudre nécessaire pour entamer les opérations. Le caïd d'Oudjda, de son côté, entretenait une correspondance suivie avec cet ennemi des Français.

A la fin du mois d'août, Mohammed ben Abdallah était parvenu à ses fins ; reconnu par tous comme chef de la guerre sainte, on l'appelait communément *Le Sultan*. (1)

L'agitation générale et la poussée des Marocains à la frontière

Les agissements du pseudo-sultan avaient tendu la situation à l'extrême et l'on ne pouvait plus garder l'espoir d'éviter un conflit. Les tribus marocaines limitrophes étaient acquises au mouvement déchainé contre nous ; la confiance des tribus d'Algérie se trouvait fortement ébranlée. Sur convocation de Mohammed ben Abdallah, une réunion générale des notables marocains devait avoir lieu à Cherâa, le 24 août 1859, pour préparer contre Marnia une attaque qui serait entreprise au cours de la nuit du jeudi 25 au vendredi 26. On parlait ouvertement de ce projet d'agression ; le caïd d'Oudjda, Kaddour ben Ghadi (2) en était informé, mais se gardait avec soin de toute intervention susceptible d'arrêter l'effervescence. Le commandant Bachelier, en prévision des événements, rassembla, le 25, le goum des Beni-bou-Saïd à Sidi-Zaher et celui des Oulad-Mellouk aux environs de Marnia. Malgré

(1) Pièces 8, 11, 20 et 31.

(2) Il était connu sous ce nom, mais s'appelait en réalité Abdelkader ben Ghadi.

le bruit fait, l'agitateur ne réunit pourtant autour de lui que quatre ou cinq serviteurs et la menace ne reçut pas d'exécution.

Ce n'était que partie remise, car l'animosité des Marocains devenait de jour en jour plus vive et se manifestait sans la moindre retenue. Ils pénétraient en territoire algérien et s'y installaient avec désinvolture en refoulant nos tribus. Les douars des Mehaïa, au nombre d'une vingtaine, dont on avait toléré la présence aux abords de la Mouilah, gagnaient continuellement du terrain vers l'Est. Ils affectaient d'ignorer l'autorité française et se comportaient comme s'il n'y avait pas eu de frontière. Le makhzen, au lieu de s'opposer à ces atteintes à notre souveraineté, paraissait les approuver. Le caïd d'Oudjda, escorté par trente cavaliers réguliers et six cavaliers des Angad, était, en effet, venu, le 23 août, déjeuner chez le cheikh Bou-Bekeur, des Mehaïa, campé en Algérie, à Oglat-Chebikia. Cet état de choses rendait la sécurité précaire et les vols augmentaient de fréquence. Les maraudeurs échappaient presque toujours aux ripostes de leurs victimes ; les Achache parvinrent, pourtant, une fois, à tuer un homme des Mehaïa surpris en flagrant délit. Les pillards ne limitaient d'ailleurs pas leur champ d'action aux cercles de Marnia et de Nemours. C'est ainsi que les Oulad-Mehar, tribu de la partie nord des Hauts-Plateaux, furent menacés d'une razzia par les Mehaïa, Sedjâa et Beni-bou-Zeggou.

Les Français montraient une mansuétude vraiment exagérée. Malgré les provocations, on laissait encore les nomades marocains se ravitailler en céréales dans les tribus d'Algérie. Sous prétexte d'acheter des grains, des douars Mehaïa des fractions de Bou-Bekeur et de Bou-Derra allèrent s'installer chez les Achache. Le commandant Beauprêtre, commandant supérieur du cercle de Nemours, se méfiant avec raison de ces hôtes encombrants, leur donna l'ordre de se retirer. Au lieu d'obéir,

les Mehaïa furent arrogants et exigèrent la dia (1) de leur contribule, tué quelques jours auparavant, alors qu'il était en maraude ; ils menaçaient, au cas où ils ne recevraient pas satisfaction, de s'emparer de force des silos des Achache. Le 29 août, ils mirent cette menace à exécution et contraignirent les Achache à se replier. Le commandant Beauprêtre rassembla des contingents pour protéger ses administrés, mais ne put obtenir le concours du commandant supérieur de Marnia, qui ne se jugeait pas en mesure de participer à l'opération projetée. Les Mehaïa tombèrent immédiatement sur le goum du cercle de Nemours, qui perdit 7 cavaliers tués ou blessés.

Le refus du commandant Bachelier, d'intervenir dans le cercle voisin, se fondait sur les difficultés qu'il éprouvait lui-même dans le cercle de Marnia. Bou-Bekeur avait reçu la visite d'une quinzaine de cavaliers des Sedjâa, retour de Cherâa, où se trouvait l'agitateur ; de plus, la correspondance du cheikh des Mehaïa renfermait des réticences, indiquant une réserve de mauvais augure. Il était certainement au courant de tout ce qui se tramait contre nous, mais il paraissait vouloir se ménager une retraite si le mouvement échouait. Toutes les tribus marocaines étaient d'accord pour nous assaillir et nous expulser du pays ; les Mehaïa, Angad, Sedjâa et plusieurs fractions des Beni-Snassen participaient notamment à la coalition. Pendant ce temps, les Angad envahissaient de nouveau le territoire des Beni-bou-Saïd ; le 29 août, ils campaient dans les jardins de cette tribu précédemment détruits. Les quelques douars des Mehaïa, restés jusque-là à l'ouest de la frontière, se disposaient à transporter leurs campements entre Sidi-Ayad et Ras-Mouilah. Enfin, une attaque était à craindre contre les silos des Zemmara et des Oulad-Mellouk. Le 30 août, le caïd des Mâaziz informait,

(1) La dia est le prix du sang versé par les meurtriers aux familles des victimes.

d'ailleurs, le commandant Bachelier que les Mehaïa s'avançant toujours, manifestaient l'intention d'enlever les silos de Sidi-Aziz. Cet officier prescrivit en conséquence aux Oulad-Mellouk de replier leurs douars sur la basse Mouilah et il plaça les contingents des Mâaziz et 50 cavaliers des Oulad-Mellouk à Sidi-Aziz ; le restant du goum de cette dernière tribu se concentra sous les murs de Marnia, prêt à gagner les points où sa présence deviendrait nécessaire.

Les démonstrations du caïd d'Oudjda, qui, le 30 août, faisait remettre à Marnia cinq des mulets volés à Sidi-Zaher et assurait le général Thomas de son concours en vue du maintien de l'ordre, étaient simplement destinées à nous donner le change sur ses véritables sentiments. Le fonctionnaire du makhzen devait, en effet, participer, le lendemain, à la première attaque dirigée contre nous par l'agitateur. Nos tribus, qui se sentaient à la merci de leurs voisins, commençaient à se montrer peu dociles et n'exécutaient plus qu'avec mollesse les ordres de l'autorité. A la suite de l'agression contre les Achache, on dirigea des renforts sur Tlemcen, afin de permettre au général commandant la subdivision de s'opposer aux incursions des Marocains en territoire algérien. (1)

L'Entrée en scène de Mohammed ben Abdallah et les affaires de Sidi-Zaher

Dans les derniers jours d'août 1859, malgré quelques apparences contraires, on abordait une période critique. Les agissements de nos adversaires, supportés avec trop de faiblesse, avaient cristallisé tous les éléments hostiles et allumé contre nous la haine des Marocains. L'orage, qui couvait depuis un certain temps, était sur le point d'écla-

(1) Pièces 11, 13, 16 et 20. *L'Akhbar*, journal d'Alger, numéro du 16 septembre 1859.

ter. Pourtant, les autorités françaises, endormies sans doute par l'attitude conciliante du caïd d'Oudjda, ne croyaient pas encore à un danger imminent. Le réveil allait être pénible.

Le 31 août, le commandant Bachelier quittait Marnia, vers 6 heures du matin, à la tête d'un escadron de chasseurs de France, deux escadrons de spahis et 300 goumiers, formant un groupe de 500 cavaliers, pour faire une reconnaissance dans la plaine et s'assurer de son évacuation par les Marocains. Il avait donné rendez-vous à Kerkour-Sidi-Hamzâ, au goum des Beni-bou-Saïd installé à Zouïa. Comme la reconnaissance parvenait à Ras-Mouilah, le bruit d'une fusillade nourrie se faisait entendre du côté de Zouïa. Le commandant supérieur de Marnia mit sa troupe au trot et se porta rapidement dans cette direction. Ayant trouvé les Beni-bou-Saïd aux prises avec les Angad, il fit refouler ces derniers par le goum des Oulad-Mellouk.

Pendant cette escarmouche, un goum marocain fort d'environ 1.200 chevaux, commandé par Mohammed ben Abdallah, apparut à la frontière. L'agitateur, entouré de contingents rassemblés pour la guerre sainte, avait enfin résolu de déclancher le mouvement et se préparait à jeter sur l'Algérie ses hordes fanatiques. Il avait avec lui le caïd d'Oudjda et ses mokhazenis, coiffés du fez rouge haut et pointu, porté par tous les réguliers, des cavaliers des Mehaïa, des Sedjâa et des Beni-Snassen, conduits par leurs chefs les plus influents, tels que El Hadj Mimoun Ould-el-Bachir, des Beni-Snassen, et Bou-Bekeur, des Mehaïa ; c'était évidemment le signal d'une levée générale de boucliers. Devant la supériorité numérique de l'ennemi, le commandant Bachelier prit le parti de se replier lentement sur Sidi-Zaher, où il trouverait un terrain moins coupé et plus favorable à l'emploi de sa cavalerie régulière, s'il devenait nécessaire de l'engager. Il existait, d'ailleurs, en ce point, en face du caravansérail, un camp

occupé par notre infanterie, dont il importait de se ménager l'appui. Le dispositif suivant fut adopté pour la marche en retraite : en tête, les chasseurs de France et les spahis formés en colonne par escadrons ; à l'arrière,-garde le goum déployé en tirailleurs.

Le goum marocain, en bataille derrière Mohammed ben Abdallah, suivit les nôtres qui rétrogradaient en bon ordre. Il déboucha tout à coup sur le flanc gauche de la colonne et l'assaillit à coups de fusil. Nos irréguliers, saisis de crainte, se mirent à crier : « Voilà le Sultan ! Voilà le Sultan ! » et, lorsque celui-ci eut lancé une sorte de fusée afin de donner le signal de l'attaque, ils furent pris d'une folle panique. Les goumiers algériens s'étant débandés, prirent la fuite à bride abattue, bousculant et entraînant avec eux les spahis et les chasseurs, auxquels ils criaient : « Au trot, les chasseurs. » L'ennemi se jeta vigoureusement sur nos cavaliers ; à la faveur de ce désordre, il les mit sans peine en complète déroute. Ce n'était plus qu'un troupeau d'hommes démoralisés, sourds à la voix de leurs officiers, qui ne parvinrent à reformer les escadrons qu'au pied des hauteurs de Sidi-Zaher. Une contre-attaque rejeta alors les Marocains et les Français restèrent maîtres du terrain.

Dans cette affaire malheureuse, que l'armée d'Afrique appela la *Journée des éperons*, les cavaliers réguliers perdirent 17 tués, 11 disparus, 2 blessés ; l'ennemi avait, de plus, enlevé 28 chevaux. Les conséquences d'un pareil échec pouvaient être très graves, car il portait une sérieuse atteinte à notre prestige. On n'osait plus compter sur les goums des tribus ; des défections devenaient probables et la menace d'une invasion pesait sur les régions voisines de la frontière. Cette situation difficile était l'aboutissement logique d'une politique de temporisation,qui écartait de parti pris l'emploi judicieux d'énergiques mesures d'ensemble. Le commandant Bachelier, écrivant aussitôt après le combat, ne voyait pas d'autre remède que la cons-

titution immédiate d'un camp considérable à Ras-Mouilah. Sa proposition conduisait à une action défensive localisée. Or, les événements survenus n'intéressaient pas seulement le cercle de Marnia ; ils avaient une portée beaucoup plus haute, ainsi qu'on le verra ultérieurement.

Après avoir été repoussés devant Sidi-Zaher, les contingents du *Sultan de guerre* commirent, en se retirant, de nouveaux méfaits. Dans l'après-midi du 31 août, une trentaine de cavaliers surprirent une dizaine d'hommes sortis de la redoute de Zouïa pour faire une corvée d'eau à la rivière. Ces hommes, fusillés à bout portant, n'eurent pas le temps de se défendre ; deux caporaux furent tués, un caporal et deux voltigeurs reçurent des blessures graves ; un voltigeur disparut. Les assaillants tuèrent encore, avant de se replier vers l'Ouest, un ouvrier des mines de Gar-Rouban et un enfant qui travaillaient dans les jardins voisins. Au cours de la même journée, des maraudeurs marocains assassinèrent un Espagnol aux abords d'une des galeries de mine de Gar-Rouban. D'autres attaquèrent, entre Rouban et l'oued Zouïa, quatre Européens, dont deux réussirent à s'échapper pendant que leurs compagnons tombaient sous les coups des agresseurs. Durant la nuit du 31 août au 1er septembre, d'audacieux malfaiteurs volèrent en outre, au milieu du camp de Sidi-Zaher, le cheval du chef de bataillon Lecoq, commandant le camp.

La garnison de Sidi-Zaher comprenait deux compagnies de tirailleurs et une compagnie de voltigeurs du 24e de ligne, au total 198 fusils placés sous les ordres du commandant Lecoq, du 2e tirailleurs. Il y avait alors en ce point un caravansérail en construction et un petit redan en terre ; le camp était établi à un millier de mètres du caravansérail. Dans la matinée du 1er septembre, le commandant Lecoq, mis en garde par les incidents de la veille, organisa la défense de manière à ne pas être pris au dépourvu. Un peu avant midi, il évacua le camp en laissant les tentes dressées, et fit établir ses fantassins sur le

prolongement des faces du redan, jusqu'au caravansérail. Un petit poste d'un officier et d'une quinzaine d'hommes fut placé en observation en avant. Le petit poste ayant signalé, entre 2 et 3 heures du soir, un énorme nuage de poussière dans la direction d'Oudjda, le chef de bataillon s'y rendit et put constater qu'un fort parti ennemi s'avançait de son côté. Il ordonna donc au détachement de couverture de se replier et plaça les bagages et les animaux à l'intérieur du caravansérail. Un commerçant et un entrepreneur de travaux, qui s'y trouvaient avec une vingtaine d'ouvriers et de colons armés, formèrent leurs voitures en carré devant la porte pour en interdire l'accès.

Les dispositions étaient à peine terminées que des cavaliers marocains se montraient sur les hauteurs dominant le camp ; ils parurent surpris de voir les tentes inoccupées et progressèrent lentement vers le redan en fouillant le terrain. On s'aperçut alors que cinq voltigeurs, préposés à la garde des sources, à 1.800 mètres du caravansérail, allaient se trouver coupés. Le commandant Lecoq se précipita, avec une compagnie de tirailleurs, entre l'oued et les assaillants, afin de les contenir. Cette manœuvre permit aux quelques spahis présents, qu'il avait fait monter à cheval, de ramener les voltigeurs sains et saufs. Pendant ce temps, l'ennemi avait presque entouré le groupe de sortie. Un feu assez vif s'engagea ; mais nos soldats devaient ménager leurs munitions, chacun d'eux ne disposant que de 60 cartouches. Le groupe arriva néanmoins à se dégager et à regagner ses emplacements, sous la protection d'une compagnie de tirailleurs déployés en échelons. Une nouvelle phase du combat commençait. Environ 2.000 cavaliers et un millier de piétons venaient assiéger Sidi-Zaher et le gros de ces contingents entrait peu à peu en ligne. Mohammed ben Adballah, précédé de sa bannière, marchait à leur tête.

La pénurie des munitions rendait la position des Français délicate. Dans le but de les économiser, tout en obte-

nant le maximum d'effet, le commandant Lecoq embusqua ses meilleurs tireurs à une centaine de mètres des faces avec ordre de ne tirer qu'à coup sûr. Il garnit également la banquette du redan. L'ennemi, longtemps contenu, mais toujours renforcé, gagnait insensiblement du terrain et cherchait à cerner la garnison. Il importait de retarder le plus possible le mouvement où il faudrait s'enfermer dans le caravansérail. Le chef de bataillon, qui avait envoyé un émissaire à Marnia, résolut de tenter un effort et réunit les officiers pour leur donner ses instructions. Il mit en réserve dans le redan un détachement commandé par un officier, auquel il enjoignit de n'ouvrir le feu qu'à la dernière extrémité ; le restant de la troupe se prépara à exécuter la contre-attaque. A la sonnerie de la charge, les tirailleurs et les voltigeurs bondirent comme des fauves, en poussant des cris effrayants ; les Marocains, cédant sous le choc, durent reculer de près de 600 mètres. Nos soldats, tapis derrière les arbres et les broussailles, entamèrent alors un tir bien ajusté, qui dura jusqu'au coucher du soleil. A ce moment, les hommes reprirent leurs anciens postes ; ils se couchèrent sur le sol, la baïonnette en avant, et attendirent sans être inquiétés qu'on vint les dégager.

Le commandant Bachelier, qui avait reçu, vers six heures du soir, l'appel de son camarade, se porta en toute hâte sur Sidi-Zaher, avec trois escadrons de cavaliers, une compagnie du 24e de ligne et une compagnie de tirailleurs. Il donna, en même temps, au commandant du bataillon de zouaves de la Tafna l'ordre de se diriger sur le même point. L'arrivée des secours, entre neuf et dix heures du soir, provoqua la retraite des Marocains, qui avaient perdu de 100 à 150 tués. Malgré huit heures de combat, dans des conditions défavorables, cette vigoureuse défense du poste de Sidi-Zaher ne nous coûtait qu'un tirailleur tué.

Dans les journées suivantes, on eut encore à enregistrer de nouveaux actes d'hostilité. Le 2 septembre, un goum

ennemi assaillit le village de Mâaziz, ainsi que celui de Liaou, dans la tribu des Djebala, sur le territoire du cercle de Nemours, en allumant de nombreux incendies sur son passage. Le 3, les Marocains pillèrent Sidi-Aziz. Des bandes de malfaiteurs apparurent un peu partout, le long de la frontière, se livrant à l'assassinat, au vol et au pillage, notamment à Gar-Rouban et aux mines de Mâaziz. Fort heureusement, le cercle de Sebdou et les territoires du Sud restaient calmes ; le mouvemnt, localisé dans la province d'Oudjda, n'avait pas atteint les tribus sahariennes du Maroc. Cette situation provoqua de l'affolement en Algérie. Les bruits les plus pessimistes furent mis en circulation. Le sultan du Maroc, Mouley Abderrahman, étant mort le 29 août, on raconta que son fils et successeur, Mouley Mohammed, se préparait à marcher contre nous avec 13 colonnes et 400 canons. Des idées de défection se manifestèrent dans nos tribus frappées d'épouvante ; les unes attendaient l'approche du faux sultan pour le suivre, les autres vidaient leurs silos et expédiaient tous leurs biens dans l'Est. La terreur se répandait partout, et, sous l'action des fanatiques travaillant sans relâche contre nous, le pays, désorganisé, était sur le point de se soulever.

Il ne s'agissait plus de simples incidents de frontière, comme ceux auxquels nous avaient habitués nos voisins peu policés, mais qui résultaient, en définitive, de querelles entre les tribus des deux empires ; les agressions des Marocains revêtaient, cette fois, un tout autre caractère de gravité. Les populations de l'amalat d'Oudjda s'étaient rangées en entier sous la bannière du *Moul es Sâa*, qui prêchait la lutte contre l'infidèle ; elles attaquaient les Français dans la ferme intention de les chasser du pays. Il n'y avait pas d'illusions posibles : c'était la guerre sainte qui commençait. Le retard apporté à son déclanchement nous permettait, par bonheur, d'envisager la situation avec un certain calme, puisqu'il nous avait donné le loisir de ramener en Algérie une partie des troupes détachées à

l'armée d'Italie. La complicité du caïd d'Oudjda, Kaddour ben Ghadi, ne faisait aucun doute. Ce fonctionnaire, en admettant qu'il ne fût pas en mesure de s'opposer aux actes d'hostilité de ses administrés, n'aurait pas dû les encourager par son attitude. Au lieu de cela, il s'était compromis aux côtés de l'agitateur, en prenant part, avec ses mokhazenis, à l'attaque du 31 août. Pendant ce temps, il s'efforçait de tromper les autorités françaises par de fausses promesses de concours. Agissait-il ainsi de son propre mouvement ou à l'instigation du gouvernement de Fez ? Il est difficile de répondre de façon précise à la question. La mort du sultan Mouley Abderrahman était escomptée ; comme l'on savait son successeur probable mal disposé envers la France, les agents du maghzen devaient se trouver portés à suivre une politique susceptible de leur attirer les faveurs du nouveau maître. Le prétendant a pu également encourager ces tendances et appuyer dans l'ombre l'agitateur Mohammed ben Abdallah. Il semble pourtant douteux qu'il ait eu le moyen de donner des ordres précis lors de son avènement. Il est, en effet, monté sur le trône le 29 août, et la première agression de Sidi-Zaher s'est produite seulement deux jours après. Ce qui est indiscutable, c'est que le changement de règne attendu créait un état de malaise tout à fait propice à une action anti-française. (1)

L'organisation de la résistance et le combat de Tiouli.

Malgré leur insuccès relatif, les opérations entreprises en Algérie par Mohammed ben Abdallah faisaient une impression profonde sur nos tribus de la région frontière. Le *Sultan* n'était pas parvenu à rompre la ligne de défense des Français, mais on avait promené au travers des rues

(1) Pièces 17, 18, 19, 20 et 31. — *Revue d'Histoire, loc. cit.* — *Akhbar* du 3 septembre 1859.

d'Oudjda les têtes coupées à leurs morts. D'ailleurs, nous ne disposions encore que de moyens réduits pour faire face à d'autres assauts ; aussi pouvait-on douter de notre force de résistance. Cette incertitude suffisait à troubler l'esprit des indigènes algériens. Suivant qu'ils se trouvaient retenus par leurs intérêts ou dominés par le fanatisme, ils éprouvaient des sentiments de crainte ou des désirs de vengeance les poussant au même degré à fuir le contact des chrétiens. En présence de pareilles dispositions, on devait s'attendre à de grosses difficultés dans l'exercice du commandement.

En effet, dès le début du mois de septembre 1859, les indigènes de la subdivision de Tlemcen manifestèrent une sourde opposition aux ordres de l'autorité militaire. Il y eut des réquisitions refusées ; en certains points, l'obéissance fit défaut ; des chefs s'associèrent aux actes d'insoumission ; les gens les mieux disposés parurent hésiter et prirent soin d'éviter tout geste compromettant. L'instabilité était telle, que le moindre incident risquait d'amener une explosion. On observait les symptômes les plus graves dans le cercle de Nemours, dont les tribus laissaient assez à désirer au point de vue de la discipline. Les Attïa, les Beni-Mengouch et les Oulad-Mansour, d'origine marocaine et soumis à un statut spécial qui les soustrayait en partie à l'administration française, semblaient guetter l'occasion de passer à l'ennemi ; ils envoyaient déjà des contingents à l'agitateur. Des mesures s'imposaient, tant pour maintenir les tribus algériennes dans le devoir que pour s'opposer aux attaques des Marocains groupés autour de Mohammed ben Abdallah.

Depuis la création du Ministère de l'Algérie, le pouvoir militaire appartenait à un général en résidence à Alger, qui portait le titre de commandant supérieur des forces de terre et de mer. Le général Guès-Viller, âgé, maladif, chargé de soucis de famille, avait pris ces fonctions au mois de mai, en remplacement du général Mac-Mahon. Il manquait de l'énergie nécessaire en la circonstance et se

contenta de prescrire l'envoi à la frontière des troupes disponibles de la province d'Oran. Les détachements dirigés sur Marnia furent mis en route par terre, deux destinés à Nemours, prirent la voie de mer ; le général Thomas, commandant la subdivision de Tlemcen, se rendit sur les lieux afin d'organiser la couverture du territoire menacé. Conformément aux instruction du général Guès-Viller, il dispersa les effectifs qui servirent à constituer une série de camps échelonnés du Nord au Sud, à l'Oued-Kouarda, à Tiouli, dans le cercle de Nemours, à Ras-Mouilah, Marnia et Sidi-Zaher, dans le cercle de Marnia, enfin à Sebdou, dans le cercle de Sebdou. C'était une application désatreuse du système bien connu des petits paquets ; aucun de ces groupes n'était assez fort pour entreprendre une action offensive ; cela conduisait à attendre passivement les coups. La vue de nos soldats amena néanmoins un peu de détente ; elle contribua à rassurer les hésitants et à tenir en respect les exaltés. On parait ainsi au danger le plus pressant ; mais les complications étaient loin d'être écartées.

L'effort décisif de l'ennemi semblait devoir porter de préférence sur le cercle de Nemours. Le souvenir de Sidi-Brahim l'y engageait et l'on s'attendait à voir apparaître de ce côté l'agitateur, suivi de nombreux contingents. Mais, après réception des renforts, le commandant Beauprêtre, commandant supérieur de Nemours, disposait de forces suffisantes pour arrêter l'invasion. Il avait notamment, au camp de Tiouli, où il se trouvait de sa personne, à une faible distance à l'ouest de la koubba (1) de Sidi-Brahim, une colonne composée de deux bataillons de zouaves, une compagnie du 81e de ligne, un escadron du 1er chasseurs de France, un détachement de spahis et un goum ; le 13e bataillon de chasseurs à pied devait, en outre, rejoindre la colonne.

(1) La koubba, dénommée à tort marabout, est le monument élevé sur le tombeau d'un saint personnage.

Tout en dirigeant de Ras-Mouilah l'installation des camps de la frontière, le général Thomas cherchait à rendre la défense active par des pointes rapides chez nos adversaires, lorsque ceux-ci lui en fournissaient l'occasion. Le 10 septembre, les goums exécutèrent, dans la plaine d'Angad une razzia qui permit d'enlever 5.000 moutons. Le même jour, le *Sultan* quittait Cherâa pour reprendre la campagne. Il se mit en marche vers l'Est avec plusieurs milliers de piétons et de cavaliers, et s'arrêta à environ deux kilomètres du camp de Tiouli ; ses contingents s'accrurent pendant la nuit par l'arrivée incessante de retardataires, qui s'empressaient de rallier, afin de prendre part à la curée. Les *moudjahidine*, soldats de la guerre sainte, se croyaient évidemment sûrs de la victoire. Leur présence sur les plateaux des Souhalia produisait une mauvaise impression sur nos tribus ; les Msirda, en particulier, se tenaient à l'écart, dans l'attente des événements et prêts à en profiter, s'ils nous étaient défavorables. Le commandant Beauprêtre aurait voulu disperser sur l'heure le rassemblement ennemi ; il dut renoncer à ce projet, car le 13e chasseurs à cheval, sur lequel il comptait pour entreprendre l'attaque, ne parvint à Tiouli qu'à neuf heures du soir.

Le 11 septembre, à la pointe du jour, les cavaliers de Mohammed ben Abdallah ayant tourné le camp, occupèrent les crêtes voisines de la koubba de Sidi-Moussa-el-Ambri ; ils ouvrirent le feu sur deux des faces qui ripostèrent. Les Marocains prenaient l'initiative du combat. Pendant ce temps, 4.000 piétons environ descendaient les pentes du Kerkour pour remonter l'oued Tiouli et attaquer les Français par le Sud. Le commandant Beauprêtre chargea le 4e bataillon de zouaves de les recevoir et, quand le moment fut venu d'agir sur la nuée de plus de 2.000 cavaliers qui s'avançaient vers le camp, il lança contre eux le 3e bataillon de zouaves couvert par une ligne de tirailleurs et appuyé par deux compagnies de chasseurs à pied. Dès que la ligne de tirailleurs eut engagé la fusillade

avec la cavalerie ennemie, le 6e escadron du 1er chasseurs de France, le goum et le détachement de spahis partirent à la charge. Les cavaliers marocains, enfoncés, mêlés aux nôtres qui les sabraient, ne tardèrent pas à faire demi-tour et à fuir à toute allure dans la direction de l'oued Kiss. Les chasseurs de France et le goum menèrent la poursuite durant près de trois heures ; seule la fatigue des chevaux les contraignit de s'arrêter, car l'adversaire était en pleine déroute.

Dans l'instant où se déroulaient ces événements, les piétons arrivés au contact avaient assailli notre infanterie. Le 4e bataillon de zouaves et une compagnie du 81e de ligne les repoussèrent énergiquement en leur infligeant des pertes. Ces combattants se découragèrent vite et lâchèrent pied comme les cavaliers. Grâce aux difficultés du terrain, qui interdisaient l'emploi de la cavalerie, ils purent pourtant se replier sur l'Ouest sans trop de précipitation, malgré le désordre régnant dans leurs rangs. Les Msirda prirent naturellement parti pour les vainqueurs ; ils donnèrent la chasse à l'ennemi aussitôt qu'ils virent sa retraite décidée. A dix heures du matin, l'affaire était terminée. A midi, aucune silhouette de cavalier marocain n'avait reparu sur les crêtes. L'ennemi laissait une vingtaine de chevaux entre nos mains ; une trentaine de cadavres de cavaliers et une dizaine de chevaux gisaient sur le sol ; quant à ses contingents à pied, ils devaient avoir subi des pertes bien plus fortes. Le succès aurait d'ailleurs eu un caractère autrement décisif, si les quelques escadrons de Ras-Mouilah étaient intervenus au nord de Sidi-Bou-Djenane, pour tailler en pièces les fuyards, qui ne songeaient même plus à se défendre. Les Français perdaient seulement 2 tués et 8 blessés. On avait tenté de les isoler de l'intérieur, durant l'attaque, en coupant la ligne télégraphique de Nemours à Tlemcen.

Ce brillant combat, mené avec beaucoup de vigueur et d'entrain, améliorait sérieusement la situation ; il ruinait

le prestige de Mohammed ben Abdallah, auquel il devint impossible de soutenir le rôle de *Sultan*. Un agitateur ne gardera son influence qu'à la condition de réussir ; aussi le *Moul-es-Sâa* cessa-t-il d'être considéré comme tel après l'échec retentissant de Tiouli. Ses partisans l'abandonnèrent et l'on n'entendit plus parler de lui. La mise hors de cause de Mohammed ben Abdallah entrainait des résultats importants ; elle arrêtait les tentatives d'invasion et diminuait les probabilités d'une conflagration générale. Cela ne suffisait cependant pas pour faire cesser l'effervescence. Les Marocains, rejetés d'Algérie, n'étaient pas châtiés et conservaient sans doute l'espoir de prendre une revanche. Les Algériens, dont un grand nombre étaient trop compromis, ne pouvaient pas revenir instantanément au calme. Il restait donc encore de nombreux points noirs à l'horizon. (1)

La répression militaire au Maroc (2)

Les mesures préliminaires et la constitution des colonnes

La guerre sainte ayant avorté, les différentes tribus de l'Est marocain reprirent leur liberté d'action ; de ce fait la coalition formée contre nous se trouva rompue. Chaque groupement régla alors sa conduite au mieux de ses intérêts du moment, sans se soucier des voisins. Les nomades gagnèrent les Hauts-Plateaux, où ils avaient l'habitude d'hiverner avec leurs troupeaux ; cela leur permettait,

(1) Pièces 20 et 31. — *Revue d'Histoire*, *loc. cit.* — *Akhbar* des 13 et 16 septembre 1859.

(2) Ce chapitre ne comporte qu'un exposé succint de la partie purement militaire des opérations entreprises au Maroc, dans la mesure utile pour lier entre elles les différentes phases de l'action politique. L'historique complet de la campagne, dite des Beni Snassen, n'est plus à faire ; une étude détaillée sur ce sujet a paru dans la *Revue d'Histoire* (*loc. cit.*). On trouvera d'autre part une vue d'ensemble sur cette campagne dans : L. Voinot, *Oudjda et l'amalat*, Oran, 1912.

d'ailleurs, de se soustraire assez facilement à des représailles éventuelles de la part des Français. Les sédentaires, rivés au sol, se tinrent cois en attendant d'être fixés sur nos intentions. Parmi ces derniers, les Beni-Snassen se sentaient plus directement menacés, pour avoir fourni la majeure partie des guerriers battus à Tiouli. Dès qu'ils furent revenus de leur première stupeur, ils prirent des précautions en vue d'une attaque possible ; tous les contingents de la montagne se rassemblèrent à Aghbal, face à l'Algérie. Malgré le répit obtenu, la situation demeurait donc très instable dans la deuxième quinzaine de septembre 1859. Des deux côtés de la frontière, on s'observait ; c'était toujours la veillée des armes.

Le gouvernement, éclairé sur l'importance des difficultés à surmonter, comprit que le général Guès-Viller n'était pas l'homme du moment ; il le rappela dans la métropole. Son remplaçant, le général de Martimprey fut envoyé d'urgence à Alger et y arriva le 21 septembre. Le général, ancien combattant d'Isly, avait pris une part active aux travaux préparatoires du traité de 1845 ; ce n'était par conséquent pas un nouveau venu dans les affaires marocaines. Dès son entrée en fonctions, il se rendit compte des dangers résultant de l'hostilité marocaine et de l'état de désorganisation de la colonie. Cette situation pouvait, en effet, faire surgir à tout instant de nouveaux conflits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La non répression des attentats de nos voisins de l'Ouest produisait une fâcheuse impression en Algérie ; l'agitation gagnait les provinces d'Alger et de Constantine, où des troubles graves allaient éclater sur plusieurs marchés. La conviction de notre impuissance encourageait les fauteurs de désordres.

Le commandant supérieur de l'Algérie estima, avec raison qu'on avait trop atermoyé ; il conclut à la nécessité d'une intervention militaire au Maroc pour enrayer définitivement la crise.

Du point de vue diplomatique, cette solution présentait

certains inconvénients. Depuis plus d'un mois, le consul de France à Tanger se plaignait au représentant du sultan des incursions des tribus marocaines de la frontière. Ses protestations ne donnant aucun résultat, il avait fini par déclarer que nous serions conduits à nous faire justice nous-mêmes ; le fonctionnaire du makhzen ne s'était nullement ému de cette éventualité et son gouvernement paraissait disposé à s'en désintéresser. Ce gouvernement, qui était alors aux prises avec de sérieuses difficultés, avait tout intérêt à faire preuve de sentiments conciliants. D'une part, il devait lutter contre l'agitation intérieure provoquée par les compétiteurs de Sidi Mohammed, auxquels la mort du sultan Mouley Abderrahman fournissait l'occasion d'élever des prétentions au trône ; d'autre part, il se trouvait sous le coup d'une déclaration de guerre imminente de l'Espagne. Si cette dernière circonstance favorisait nos projets, l'anarchie marocaine risquait, au contraire, de renforcer et d'étendre le mouvement anti-français. L'Angleterre semblait encourager l'opposition de nos adversaires. Le 27 août, on avait aperçu un navire à vapeur anglais croisant devant l'embouchure de la Moulouya ; le 31, un autre navire de même nationalité, venu dans ces parages, avait communiqué avec la terre, le jour où la colonne du commandant Bachelier était attaquée par Mohammed ben Abdallah, à Sidi-Zaher. Le bruit courait dans les milieux indigènes d'Oran que les Anglais cherchaient à nous susciter des embarras au Maroc. Le gouvernement français accorda néanmoins au général de Martimprey l'autorisation de conduire une expédition chez les Beni-Snassen.

Ce général résolu à montrer sans retard notre volonté d'agir, organisa immédiatement deux colonnes légères pour opérer sur les Hauts-Plateaux. La première, formée à Sebdou et placée sous le commandement direct du général Durrieu, comprenait huit compagnies d'infanterie, trois escadrons de cavalerie et les goums de Sebdou,

Mascara et Sidi-bel-Abbès. La seconde, concentrée à Sidi-ben-Khelil, était aux ordres du commandant de Colomb et se composait d'une compagnie d'infanterie et des goums du Sud, conduits par le khalifa Si Hamza. La colonne de Sebdou se mit en marche le 25 septembre et parcourut la région comprise entre Sidi-Djilali et Ras-el-Aïn (Berguent). Les campements des Mehaïa, Beni-Yala, Angad, Beni-bou-Zeggou et Sedjâa se retirèrent au loin en faisant le vide devant nous ; les Mehaïa s'arrêtèrent sur le haut oued Sidi-Ali. Les goums, battant le pays en tous sens, à des distances considérables, ne purent faire que quelques prisonniers ; mais ils razzièrent près de 5.000 moutons aux Beni-Mathar. Ceux-ci, qui avaient été les seuls à ne pas fuir, demandèrent l'aman qu'on leur accorda. La colonne, après avoir séjourné à Berguent, du 9 au 14 octobre, rallia Sedbou au milieu de ce mois, en passant par Tiouli et Missiouine. Les tribus marocaines commençaient à perdre leur arrogance. Le marabout Si Hamza de Guefaït se mit en rapport avec le général Durrieu et lui adressa son oncle pour intercéder en faveur de ses serviteurs religieux. Le commandant de Colomb, qui avait, de son côté, fait une pointe dans l'Ouest, et trouvé le pays évacué par les Beni-Guil, reçut du général Durrieu l'ordre de rétrograder sur Tismouline, afin de s'y reconstituer. Le goum des Hamyane fut placé en observation à hauteur des chotts, toute la cavalerie se tenant prête à fondre sur les Mehaïa, au cas où ils se décideraient à y ramener leurs troupeaux.

Pendant ce temps, on avait rassemblé à Ras-Mouilah et à Tiouli les éléments de troupes épars le long de la frontière, pour pousser ensuite le groupement de Tiouli à Hafir, où le général Thomas élevait une redoute sur la rive gauche de l'oued Kiss, devant le piton connu sous le nom de Menaceb. Les régiments rentrant d'Italie étaient dirigés aussitôt sur Hafir et sur Ras-Mouilah, où se concentraient respectivement les 1re et 2e divisions d'infanterie

du corps expéditionnaire des Beni-Snassen. Le général Walsin-Esterhazy s'était installé à Tlemcen et pressait l'arrivée des troupes. La plupart des unités d'infanterie, transportées par voie de mer, débarquaient à Nemours ; la cavalerie rejoignait par voie de terre. Lorsque les effectifs des deux divisions d'infanterie furent au complet, on groupa celles-ci à Hafir, le 17 octobre. Le 11, le choléra avait fait son apparition à la colonne et l'épidémie ne tarda pas à sévir avec une extrême violence ; il se produisit de nombreux décès dans la redoute d'Hafir, qui devint un véritable dépôt de cholériques. Pour enrayer la maladie, il y aurait eu intérêt à mettre de suite les troupes en mouvement ; le retard de la cavalerie, qui n'arriva qu'entre le 20 et le 24 octobre, recula malheureusement de quelques jours l'entrée en campagne.

Ce déploiement de forces inquiétait les Beni-Snassen ; ils sentaient cette fois peser sur eux une menace effective et commençaient à regretter leur erreur. Les contingents réunis à Aghbal exigeaient des sacrifices de la part des tribus appelées à les fournir ; les Beni-Khaled, qui les recevaient, avaient à supporter les plus grosses charges. Au cours d'attaques dirigées à diverses reprises contre la redoute d'Hafir, les Marocains subirent des pertes sensibles, ce qui contribua à les décourager et incita les tièdes à retourner dans leurs foyers.

En Algérie, les préparatifs de l'expédition eurent également un effet salutaire. En voyant passer les régiments qui se rendaient sur la frontière marocaine, les populations purent se convaincre de la fausseté des bruits malveillants répandus dans le pays ; l'ampleur des mesures prises montrait que la France n'avait rien perdu de sa puissance. Les indigènes, revenus à de meilleurs sentiments, firent preuve de soumission et la discipline se rétablit dans les tribus. Celles-ci acceptèrent sans résistance les réquisitions qui devenaient de jour en jour plus lourdes par suite des besoins croissants de l'armée. On

rassembla jusqu'à 5.000 bêtes de somme et ce maximum fut maintenu pendant toute la durée des opérations. Les goums du Tell marchèrent, en outre, avec le corps expéditionnaire. Les populations consentirent donc d'importants sacrifices, qui établissaient nettement le retour à un état de choses normal et régulier. (1)

La Campagne du Maroc

Quand la concentration de l'infanterie et de la majeure partie de la cavalerie fut terminée, le général de Martimprey vint se mettre à la tête du corps expéditionnaire des Beni-Snassen. Celui-ci comprenait deux divisions d'infanterie commandées par les généraux Walsin-Esterhazy et Yusuf, et une division de cavalerie, sous les ordres du général Desvaux ; l'effectif total s'élevait à 566 officiers, 14.777 hommes et 480 animaux.

Le 21 octobre 1859, la 1re division et une partie de la cavalerie se mirent en marche vers l'Ouest pour gagner en deux étapes le lieu dit Chaïb-ou-Amar, au voisinage de l'emplacement actuel du village de Berkane ; on y construisit une redoute destinée à recevoir les approvisionnements. Les contingents ennemis quittèrent aussitôt Aghbal et le rassemblement formé en ce point se dispersa ; les hommes des tribus du versant nord de la montagne s'empressèrent de rallier leurs douars, afin d'évacuer dans l'intérieur les troupeaux, les grains et tous les objets précieux. Le marabout Si El Mekki, des Beni-Khaled, notre adversaire de longue date, avait donné le premier l'exemple de ce sauve-qui-peut. En conséquence, la colonne ne fut pas inquiétée ; il y eut simplement une légère escarmouche au moment de l'arrivée à Chaïb-ou-Amar. El Hadj Mimoun ould el Bachir, le chef politique

(1) Pièces 20, 22 et 31. — *Revue d'Histoire (loc. cit.)*. Gaquière, *Berguent (loc. cit.)*.

des Beni-Snassen, cherchait à organiser la défense et demandait des secours aux tribus alliés ; il ne reçut que de faibles contingents des Kebdana, des Beni-bou-Zeggou et de quelques tribus du sud de la plaine d'Angad: Quoique réduites à leurs propres forces, les tribus directement menacées étaient bien décidées à nous interdire l'accès du massif montagneux. Le 23 octobre, elles attaquèrent sans succès le camp de Chaïb-ou-Amar, pendant que le général Deligny faisait une reconnaissance offensive dans la direction de Taforalt. Le 24, la 2e division rejoignit la 1re et le corps expéditionnaire se trouva réuni en entier à Chaïb-ou-Amar.

Le général de Martimprey avait résolu de briser la résistance en forçant le passage du col de Taforalt ; l'opération eut lieu le 27 octobre. La division de cavalerie fit une diversion dans la plaine, vers Bou-Griba, pendant que l'infanterie se rapprochait du pied de la montagne. Les deux divisions d'infanterie, abordant ensuite les pentes âprement défendues, ne réussirent à enlever le col qu'à la nuit, après un très vif combat ; nos pertes se réduisaient néanmoins à 5 tués et 39 blessés. Le lendemain, les divers éléments du corps expéditionnaire se rassemblèrent à côté de la source de Taforalt et plantèrent leurs tentes au sommet du massif des Beni-Snassen, sur le territoire des Beni Ourimech. Les montagnards, qui voyaient dans leur pays tourmenté une forteresse inexpugnable, étaient terrifiés. Leurs démarches immédiates, en vue d'obtenir l'aman (1) aboutirent le 30 octobre ; ils acceptèrent toutes nos conditions.

Le coup porté aux Beni-Snassen eut un grand retentissement dans la province d'Oudjda, et même sur la rive gauche de la Moulouya. Comme il coïncidait avec la déclaration de guerre de l'Espagne au Maroc et le changement

(1) L'aman signifie pardon

de règne, on put croire, de prime abord, que nous avions des visées territoriales. C'est pourquoi Si Slimane, le fils d'un des prétendants au trône de Fez, le chérif Mouley Abderrahman, fils du sultan Mouley Slimane, vint se présenter au camp de Taforalt, dans la journée du 2 novembre ; il crut sans doute que l'acceptation de cette visite impliquerait une sorte de reconnaissance de notre part. Tout en l'accueillant avec égards, on prit donc soin d'abréger son séjour et d'éviter les conversations politiques. Dans ces conditions, l'entrevue se limitait à de simples rapports de courtoisie avec un membre de la famille impériale ; elle ne nous engageait nullement aux yeux des Marocains.

Au cours du stationnement à Taforalt, les troupes élevèrent une pyramide commémorative et aménagèrent les débouchés sur la plaine d'Angad. Durant ce temps, des recherches étaient entreprises pour découvrir les points de refuge des populations de cette plaine et des montagnes de la lisière sud. A l'annonce de notre victoire, les Mehaïa, Angad, Zekara, Beni-Yala et autres habitants de la région avaient fui précipitamment ; talonnés par la peur, ils ne songeaient plus qu'à se mettre hors de portée. Il régnait dans tout le pays une extrême confusion.

La colonne de Sebdou, qui avait pénétré de nouveau dans l'Ouest vers la fin d'octobre, se tenait prête à lier ses mouvements à ceux du corps expéditionnaire des Beni-Snassen. Quand ce dernier eut constitué à Taforalt des approvisionnements suffisants, la division de cavalerie se porta sur El-Aïoun-Sidi-Mellouk, dans la nuit du 3 au 4 novembre. L'infanterie traversa la plaine d'Angad à sa suite ; le premier jour elle campa à Sidi-Bou-Houria et s'installa, le 5 novembre, chez les Zekara. La cavalerie, après avoir battu inutilement la plaine, s'engagea dans la zone montagneuse, refoulant devant elle les populations poursuivies ; celles-ci recherchaient les passages libres pour gagner le Sud. Le général Durrieu jeta en avant les

cavaliers et les goums de Sebdou, afin de couper la retraite aux fuyards. L'émigration, atteinte le 5 novembre au Foum-Bezzouz, sur la piste de Berguent à Debdou, perdit environ 300 tués ou blessés et un grand nombre de chameaux, bœufs et moutons. Sous le coup de cette défaite, la plupart des tribus se soumirent ; seuls les Mehaïa résistaient encore. Le gros de cette tribu avait réussi à s'échapper, malgré les pointes de notre cavalerie lancée jusque dans la plaine de Tafrata.

Dans le même temps, la colonne du commandant de Colomb opérait au sud contre les Beni-Guil. Elle les atteignit, le 3 novembre, et leur razzia une grande quantité d'animaux, les obligeant ainsi à implorer l'aman.

Moins de quinze jours avaient suffi pour mettre à la raison les populations hostiles du Maroc. C'était la meilleure démonstration de l'intérêt que présentait l'emploi de la force, en engageant au moment opportun des effectifs suffisants, sans demi-mesures. Le général de Martimprey télégraphiait, le 6 novembre, de son camp des Zekara :

« Mes prévisions se sont réalisées. Le général Desvaux,
« en gagnant de nuit Aïn-Sidi-Mellouk, les deux divisions
« Esterhazy et Yusuf en se portant par une très longue
« marche vers les Zekara, ont forcé les tribus hostiles à se
« jeter dans le Sud ; le général Durrieu, manœuvrant
« habilement, a remporté sur elles un succès qui n'a
« d'égal que la prise de la Smala. Outre un butin immense,
« les bannières des Maïas et Angades sont en notre pou-
« voir, ainsi que les chevaux et les armes de nos spahis
« tués à Sidi-Zaher. Pas de nouvelles encore du comman-
« dant de Colomb et de Sidi-Hamza, en marche sur Tigri.
« Nos troupes vont à merveille. La terreur est partout et
« partout on implore merci. »

Leur tâche accomplie, les troupes françaises n'avaient qu'à rentrer en Algérie, puisqu'on ne prévoyait pas l'occu-

pation du territoire marocain. Le corps expéditionnaire des Beni-Snassen longea lentement les pentes nord des montagnes des Zekara pour aller camper, le 9 novembre, sur l'oued Isly, et le 10 à Sidi-Yahia, près d'Oudjda. Le caïd de cette ville, responsable en partie des événements ayant amené notre intervention, venait d'être arrêté ; il désigna lui-même un intérimaire chargé d'assurer à sa place l'administration du pays, au nom du maghzen. Le 11 novembre, le corps expéditionnaire repassa la frontière et s'arrêta à Sidi-Zaher, où il fut licencié le lendemain. Le général Durrieu ramena également sa colonne à Sebdou vers le milieu de novembre, en passant par Tiouli et Sidi-Djilali. C'était la fin des opérations militaires.

Cette courte campagne victorieuse, au cours de laquelle nos soldats n'eurent presque pas à combattre, se serait terminée avec des pertes insignifiantes, si le choléra n'était venu décimer l'armée. Le fléau fit plus de 2.000 victimes et, parmi celles-ci, le général Thomas, que le général Deligny (1) remplaça dans le commandement de la subdivision de Tlemcen. (2)

Le chatiment infligé aux Marocains et les résultats immédiats de l'expédition

L'enlèvement de haute lutte du col de Taforalt avait montré aux Beni-Snassen l'impossibilité de résister aux Français ; la légende de l'inviolabilité de leurs montagnes s'effondrait. El Hadj Mimoun ould el Bachir, le principal personnage de la confédération, était profondément atteint dans son orgueil de chef berbère ; devant l'inévitable, il se résigna pourtant, dès le 28 octobre 1859, à faire de

(1) Cette orthographe est généralement admise. Le général signait : de Ligny.

(2) Pièce 22. — *Revue d'Histoire* (*loc. cit.*). Gaquière, *Berguent* (*loc. cit*). — L. Voinot, *Oudjda et l'amalat* (*loc cit*). — *Akhbar* des 30 octobre, 10, 15 et 18 novembre 1859.

timides démarches pour obtenir la cessation des hostilités. Le général de Martimprey lui répondit aussitôt en précisant ses exigences, et, le 29, il reçut une nouvelle lettre annonçant une réunion des notables pour le lendemain. El Hadj Mimoun envoya même, dans la soirée, quelques notables chargés de parler en son nom.

Afin d'obtenir de plus sérieuses garanties, le général tenait essentiellement à traiter avec El Hadj Mimoun. Celui-ci exerçait, en effet, un ascendant indiscutable, non seulement sur ses contribules, mais encore sur les différentes tribus de la région d'Oudjda. Cet homme habile, d'un caractère énergique, était le chef reconnu des Beni-Snassen ; il imposait souvent sa volonté à ses turbulents voisins et dominait le fonctionnaire du makhzen, obligé de compter avec lui. En un mot, El Hadj Mimoun représentait la seule autorité réelle du pays.

Le chef des Beni-Snassen, comprenant que les tergiversations étaient inutiles, finit par prendre son parti de la situation. Dans la matinée du 30 octobre, il se rendit au camp de Taforalt, accompagné d'une vingtaine des principaux notables, et accepta toutes les conditions posées. Celles-ci comportaient la livraison d'otages et le versement d'une amende de guerre d'un million et demi, calculée à raison de 125 francs par fusil, pour un total de 12.000 fusils. Il fallait à ces tribus pauvres et indisciplinées un temps assez long pour réunir une pareille somme. Quant aux otages, ils furent remis immédiatement ; on les conduisit à Tlemcen, où on les interna. Le nombre de ces otages s'élevait à treize, ainsi répartis entre les tribus des Beni-Snassen : un notable des Beni-Ourimeche, quatre des Beni-Attig, deux des Beni-Mengouch et six des Beni-Khaled.

Les habitants d'Oudjda, animés, comme tous les citadins, d'un médiocre esprit guerrier, n'attendirent même pas l'arrivée des Français sous leurs murs pour implorer la clémence du vainqueur. Les troupes venaient à peine

de s'installer à Taforalt, qu'une députation des notables y apportait une lettre rédigée en termes humbles et suppliants ; les membres de la délégation étaient d'autant plus inquiets, qu'on avait laissé sans réponse leurs précédentes demandes d'aman. La ville servait habituellement de refuge aux bandits qui mettaient en coupe réglée le territoire algérien ; les effets et les armes enlevés aux nôtres lors des dernières attaques avaient été vendus sur ses marchés. Le général de Martimprey infligea donc aux habitants une forte contribution ; il la réduisit à son passage à Oudjda, en voyant la situation précaire de ceux-ci, qui, dans le désordre et la confusion résultant de l'absence de toute autorité, eurent encore beaucoup de mal à s'acquitter.

Devant la leçon de Foum Bezzouz, les tribus de la région d'Oudjda atteintes par la répression, se décidèrent à leur tour à traiter. On condamna les Angad, Beni-Yala et Zekara à donner des otages et à payer 100 francs par tente. Cette somme devait être fournie soit en argent soit en troupeaux. Les Angad, qui s'étaient présentés à la colonne du général de Martimprey, acceptèrent ces conditions et se mirent en mesure de commencer les versements ; ils livrèrent quinze otages, dont trois des Ouled-Ali-ben-Talha, trois des Oulad-el-Abbès, trois des Oulad-Hamed-ben Brahim, trois des Beni-Hassane, deux des Mezaouir et un des Ouled-Azouz. Les Beni-Yala et les Zekara s'adressèrent au général Durrieu. Celui-ci arrêta, comme base de l'imposition, pour les premiers, le chiffre de 400 tentes et pour les seconds celui de 300 ; les Beni-Yala lui amenèrent seize otages, qui s'en furent rejoindre à Tlemcen les Beni-Snassen et les Angad. Le marabout Si Hamza, chef de la zaouïa de Guefaït, avec lequel nous entretenions depuis longtemps d'excellentes relations, prit en mains la cause des Mehaïa, des Beni-Yala et des Zekara, ses serviteurs religieux. Il se rendit, le 12 novembre, à Sidi-Zaher en compagnie de deux notables des Zekara, que le

général Durrieu interna à Marnia en attendant l'arrivée des autres otages de cette tribu, dont le nombre était fixé à dix. Le marabout adressa une réclamation au sujet du chiffre trop élevé de tentes admis pour les Beni-Yala, en faisant ressortir, en outre, que cette tribu avait été très éprouvée au cours d'une razzia exécutée à Guenfouda, le 9 novembre, par nos gens. La réclamation concernant le nombre de tentes fut reconnue fondée par le général Durrieu, qui envoya Si Hamza au général de Martimprey, à ce moment à Tlemcen. Ce personnage religieux s'efforça alors d'obtenir le pardon pur et simple de ses clients, mais on ne pouvait pas le leur accorder. Afin de lui marquer un témoignage de son estime, le général en chef lui remit, à titre gracieux, 1.450 francs sur le produit de la razzia. Les démarches de soumission achevaient de se préciser ; tout en discutant, les tribus se montraient désireuses d'aboutir, afin d'échapper à la menace de nouvelles représailles. Dans le Sud, les Beni-Guil durent, eux aussi, se soumettre au versement d'une contribution de 100 francs par tente.

Il ne restait de réfractaires que les Mehaïa, qui manifestaient cependant l'intention de se mettre en règle avec nous. Avant de charger Si Hamza de Guefaït d'intercéder en leur faveur, ils avaient expédié quelques notables au général Durrieu pour connaître ses conditions, lorsque celui-ci était encore à leur poursuite. Le général ayant fixé l'amende de la tribu à 500.000 francs, à raison de 500 francs par tente pour 1.000 tentes, les Mehaïa préférèrent se tenir à l'écart plutôt que de subir ces dures exigences. De l'avis du général Durrieu, cette sévérité était nécessaire et des dispositions moins rigoureuses n'auraient pas modifié l'attitude de la tribu ; il estimait que la difficulté de se maintenir dans l'Ouest forcerait les Mehaïa à se rendre un jour ou l'autre. L'exagération des conditions imposées à ce groupement fut une faute politique. Malgré les torts graves des Mehaïa, qui s'étaient montrés les plus

agressifs parmi tous les Marocains ligués contre nous, il eût été préférable d'user de modération à leur égard, après leur avoir fait sentir le poids de nos armes.

Pendant que les négociations se poursuivaient avec les tribus, on procédait à l'arrestation du caïd d'Oujda, contre lequel nous avions de sérieux griefs. En voyant les préparatifs de l'expédition, Kaddour ben Ghadi s'était rendu compte de la menace qui pesait sur lui et il avait tenté de parer le coup. Les lettres qu'il adressa à différentes reprises aux autorités d'Algérie lui furent retournées sans examen. On lui fit savoir qu'il n'était plus possible de le considérer comme le représentant d'un gouvernement ami, depuis sa complicité dans les attentats commis en territoire algérien par ses administrés. Au moment où les troupes françaises ayant châtié les rebelles approchaient d'Oudjda, le fonctionnaire du makhzen alla, en désespoir de cause, se présenter au général de Martimprey, qui le retint prisonnier. On expliqua aux gens d'Oudjda le sens de cette mesure, qui n'était pas dirigée contre le gouvernement marocain. Quant à notre intervention armée dans la région des confins, elle se justifiait par le fait que les populations échappaient à l'action du sultan. Kaddour ben Ghadi fut immédiatement dirigé sur Nemours pour être embarqué à destination de Tanger, où le chargé d'affaires de France devait le remettre aux mains des agents du makhzen ; mais, en raison du blocus de cette dernière ville par la flotte espagnole, il fallut le garder un certain temps à Oran.

La soumission des tribus marocaines clôturait la crise. Pour des motifs différents, mais aboutissant en définitive à la même conclusion, les populations des deux côtés de la frontière s'inclinaient devant la puissance française ; elles perdaient leurs illusions au sujet de la possibilité de la guerre sainte et ne demandaient qu'à faire oublier la tentative avortée.

En présence du succès rapide de l'expédition entreprise

au Maroc, les indigènes algériens comprirent qu'ils ne devaient pas compter sur l'appui de leurs voisins de l'Ouest pour s'affranchir de la domination des Français. Ils revinrent à des idées plus justes et la détente commencée alla en s'accentuant ; les uns se ralliaient franchement, les autres refoulaient les sentiments inspirés par le fanatisme et prenaient leur parti de la situation. L'aide apportée par nos ressortissants à la formation des convois, la présence de certains de leurs goums dans les colonnes, tout cela avait aussi contribué à changer leur état d'esprit, en les associant à la répression d'un mouvement, dont partie d'entre eux était, au moins moralement, complice. Cette participation à l'abaissement des Marocains flattait d'ailleurs, leurs instincts de rivalité avec ceux-ci. Après le retour au calme, les populations d'Algérie se préoccupèrent uniquement de leurs intérêts matériels, qui avaient beaucoup souffert au cours de la période de troubles.

L'impression produite sur les Marocains fut également profonde. La vigoureuse riposte du général de Martimprey montra, de façon évidente, la supériorité de nos moyens d'action ; elle nous rendit un ascendant incontesté. Les tribus coupables, pourchassées du Kiss à la Moulouya et de la mer aux ksours du Sud, s'étaient avouées vaincues ; aucune ne songeait à recommencer la lutte. La tranquillité succéda à l'agitation ; les fractions ayant obtenu l'aman réintégrèrent peu à peu leurs emplacements habituels et renouèrent des relations avec l'Algérie. Les procédés bienveillants des Français les remirent en confiance. A moins de circonstances imprévues, la paix se trouvait par conséquent rétablie pour toujours sur la frontière, et c'était un résultat très important. La retentissante victoire remportée sur les Marocains accroissait d'autre part le prestige de la France ; elle imposait aux agents du makhzen de la déférence à l'égard de ses représentants.

Il semble néanmoins que l'on aurait pu obtenir d'autres avantages ; l'occasion s'offrait, en effet, de réviser le traité

de 1845, en portant la frontière algérienne à la Moulouya. Nous venions d'être victorieux en Italie et l'Angleterre, occupée à surveiller l'Espagne à cause de Tanger, ne serait probablement pas intervenue. Quant au Maroc, sa situation intérieure le rendait incapable de la moindre réaction. Le maréchal Randon, ministre de la guerre, inclinait vers cette solution, mais le général de Martimprey, consulté, se montra hostile à tout projet d'agrandissement territorial. Il estimait que l'ascendant moral acquis sur les Beni-Snassen devait nous suffire, et qu'il valait mieux laisser les Marocains se battre entre eux que d'engager les luttes nécessaires pour les incorporer à nos possessions. A son avis, la plaine d'Angad était d'une surveillance facile et la limite qui y était tracée commode à défendre. On se borna donc à soustraire à l'action administrative des autorités marocaines les Beni-Mengouch, Attia et Oulad-Mansour, domiciliés en Algérie. (1)

L'APPLICATION DES CONDITIONS DE PAIX

Les dispositions prises pour assurer la rentrée des contributions de guerre et amener la soumission des Mehaia

Lors du licenciement du corps expéditionnaire des Beni-Snassen, on laissa deux détachements de surveillance à côté de la frontière ; le premier dans la redoute d'Hafir, sur l'oued Kiss, d'où on le retira ensuite, afin de le placer sur l'oued Isser, dans le cercle de Nemours ; le second, au camp d'Hammam-Sidi-bel-Kheir, au bord de la Tafna, dans le cercle de Marnia. Ces détachements, constitués avec de la cavalerie, comprenaient des chasseurs de France

(1) Pièces 21, 22, 23, 31 et 35. — *Revue d'Histoire* (*loc. cit.*). Gaquière, *Berguent* (*loc. cit.*). — *Documents sur le N.-O. Africain* (*loc. cit.*). — L. Voinot, *Oudjda et l'amalat* (*loc. cit.*).

et des chasseurs d'Afrique ; celui d'Hammam-Sidi-bel-Kheir était commandé directement par le général Deligny, commandant de la subdivision de Tlemcen. Les camps de la frontière avaient à remplir une double mission. Ils devaient d'abord couvrir les tribus algériennes limitrophes, de manière qu'elles pussent réoccuper leurs anciens emplacements abandonnés au moment des troubles, et s'y livrer en toute quiétude à leurs occupations. Ils étaient, en outre, chargés de veiller à l'exécution des engagements pris par les tribus marocaines et, notamment, de maintenir la pression nécessaire pour les obliger à verser leurs amendes de guerre. Les otages, personnages de moyenne importance, bien traités à Tlemcen, ne nous donnaient pas une garantie suffisante de payement.

Des commissions de recouvrement furent instituées à Nemours, Marnia et Sebdou. Dans les premiers temps, elles encaissèrent des sommes assez fortes ; les Marocains, sous l'impression de la correction récente, ne pensaient pas encore à se dérober. Dès le 15 novembre 1859, les Oulad-Azouz (Angad), dont le compte était arrêté à 1.000 moutons, en versaient 910 au général Deligny, en proposant de remplacer les animaux manquants par des bœufs. Le même jour, les Beni-Drar, fraction des Beni-Khaled, (Beni-Snassen) apportaient 4.000 francs à la commission de Marnia. Sollicitées par leurs chefs, soumises à la contrainte morale des autorités françaises, les tribus du Nord effectuèrent des versements de façon suivie pendant les derniers mois de l'année 1859 et jusqu'au mois de mars 1860 ; le bruit courut alors que le sultan avait obtenu la remise de la contribution de guerre ; il en résulta un arrêt presque complet des payements. Dans le Sud, les Beni-Guil, taxés à 74.000 francs, refusaient de payer et laissaient passer tous les délais successivement accordés.

Comme on s'était contenté des succès faciles remportés au Maroc par les colonnes du général de Martimprey, sans exiger des garanties territoriales qui auraient amélioré

notre position militaire, la question de la frontière restait en suspens. Les nombreux litiges entre Algériens et Marocains n'étant pas tranchés, des incidents pouvaient surgir à tout instant ; la revendication des Beni-bou-Saïd sur les terrains compris entre Sidi-Zaher et le Ras-Asfour, risquait, en particulier, de causer des désagréments. Sous l'empire de la nécessité, le général Deligny prit une solution provisoire ; au mois de novembre 1859, il fixa pour cette région la limite de l'oued Tahert ; les tribus marocaines, qui venaient d'être battues, n'osèrent pas protester, mais n'abandonnèrent pas leurs prétentions.

Les Mehaïa, désireux de revenir sur leurs terrains de parcours des chotts, cherchaient toujours à se rapprocher de nous. Après la réponse du général Deligny à leurs premières ouvertures, réponse suivie de la fin de non-recevoir opposée à la démarche tentée auprès du général de Martimprey par le marabout Si Hamza de Guéfaït, ces demi-nomades s'étaient adressés au khalifa Si Hamza des Oulad-Sidi-Cheikh-Cheraga ; ils espéraient que ce dernier leur ferait accorder des conditions plus douces par le bureau arabe de Géryville. C'était mal connaître notre organisation administrative. Tandis qu'ils s'efforçaient d'entrer en arrangement avec le poste du Sud, on s'y bornait à recueillir leurs demandes et à les renvoyer dans le Nord.

Dans cette alternative, les Mehaïa se résignèrent, au début du mois de décembre 1859, à nouer des relations directes avec le général Deligny. Celui-ci leur fit remettre une lettre comminatoire, écartant d'avance toute discussion. Il maintenait ses exigences primitives à propos de la contribution de guerre fixée à 500.000 francs, sans consentir un centime de rabais. Les douars devaient se mettre en marche, ceux des chefs en tête et venir camper entre El-Aricha et Mengoub. La tribu disposait de dix jours pour faire ce mouvement ; ce délai passé, la contribution serait augmentée de 1.000 francs par journée de retard. Les Mehaïa étaient mis en demeure d'accepter ou de refuser, sous menace d'arrestation de leurs nouveaux envoyés s'ils ne s'exécutaient pas immédiatement. Cela était dur, mais il n'y avait qu'à se soumettre ou à rester en exil. Après bien des hésitations, la tribu se décida donc, quoique à regret, à traiter sur ces bases et à se rapprocher de Berguent.

Les lenteurs des Mehaïa provenaient, d'ailleurs, en partie de leurs intrigues avec le khalifa Si Hamza ; ils comptaient encore sur l'appui de ce personnage qui, pour sa part, n'était pas disposé à renoncer aux bénéfices de son intervention. Quand les chefs de la tribu vinrent se présenter à Sebdou, à la fin du mois de décembre, des lettres du khalifa les précédaient ; l'un d'eux, resté à Géryville, ne s'était pas joint à la députation. Le général Deligny, mécontent de cette ingérence de Si Hamza dans les affaires des Mehaïa, et craignant d'être berné, songea un instant à faire arrêter les notables. Le 30 décembre, le commandant Colonieu lui amena ceux-ci au camp d'Hammam-Sidi-bel-Kheir, où ils reçurent confirmation pure et simple des conditions posées, qu'ils furent contraints d'accepter ; vingt-trois otages, dont il restait à vérifier la valeur, avaient été laissés à Tlemcen, au passage de la députation dans cette localité. Les tentes des Mehaïa se rassemblaient pendant ce temps dans la région fixée ; le 31 décembre, la tribu était installée en entier, à l'exception pourtant d'une fraction dissidente, retirée dans l'Angad, à l'Ouest d'Oudjda.

Pour permettre aux chefs des Mehaïa d'effectuer la répartition et le versement de l'amende de guerre, on fit occuper le poste d'El-Aricha par une petite garnison ; la force réunie en ce point se composait d'une compagnie de tirailleurs, un escadron de spahis, un peloton de chasseurs et un goum des Hamyane. Malgré cet appui prêté aux notables de la tribu, le travail préparatoire donna lieu à de grosses difficultés. Au cours de l'époque, la somme imposée aux Mehaïa représentait au moins 25.000 mou-

tons ; c'était un prélèvement énorme à opérer sur leur cheptel, qui ne dépassait sans doute pas 100.000 têtes. On dut enfin se rendre à l'évidence et reconnaître l'exagération manifeste de la demande. Aussi, dans le courant de janvier 1860, la contribution fut-elle réduite de moitié, de manière à la ramener à 250.000 francs. Les différentes fractions de la tribu commencèrent alors à payer les sommes qui leur incombaient. (1)

Les opérations contre les groupes réfractaires des Mehaïa et la rupture avec cette tribu

Le commandant de la subdivision de Tlemcen n'avait pas attendu l'issue des pourparlers engagés par les Mehaïa pour tomber sur les fractions récalcitrantes. Au milieu du mois de décembre 1859, la perception de l'impôt de guerre des Marocains occasionnait des tiraillements ; cela tendait à diminuer peu à peu les rentrées. Dans le même temps, pendant que la masse des Mehaïa s'acheminait avec répugnance vers l'Est, en remettant son sort aux mains du khalifa Si Hamza, quelques douars se séparaient de la tribu, afin de ne pas s'associer aux démarches de soumission ; ces douars allaient s'établir dans l'Angad, au pied des pentes nord des montagnes des Zekara, vers Sidi-Moussa. L'exemple pouvait avoir une influence fâcheuse sur l'état d'esprit des populations pacifiées, auxquelles il fallait montrer que nous ne désarmions pas ; il était également susceptible de changer les dispositions de la tribu des Mehaïa. Dans ces conditions, le général Deligny, poussé d'ailleurs par les chefs de cette dernière tribu, avait décidé d'intervenir à main armée contre les réfractaires.

Dans la matinée du 18 décembre, à la suite d'une reconnaissance préliminaire exécutée par le caïd des Beni-bou-

(1) Pièces 23, 25, 26, 27, 34 et 35. — Gaquière, *Berguent* (*loc. cit.*). — *Documents sur le N.-O. Africain* (*loc. cit.*).

Saïd, les ordres de mouvement furent transmis par le télégraphe, de manière à concentrer sans retard à Sidi-Zaher les forces nécessaires. Quatre escadrons de chasseurs, trois escadrons de spahis, quatre cents chevaux du goum de Marnia et deux cents de celui de Tlemcen se trouvaient réunis en ce point, le 19 décembre, à quatre heures du soir. Le général Deligny se mit en marche le même jour, à la nuit close, avec 625 cavaliers réguliers et 500 goumiers fractionnés en deux colonnes. La première colonne, forte de trois escadrons de chasseurs, sous les ordres du commandant de Colonieu, prit la tête avec le général ; la deuxième colonne comprenant trois escadrons de spahis, un escadron de chasseurs et les goums suivit les traces de la précédente, sous le commandement du lieutenant-colonel Bachelier. Pour gagner le Haut-Oued Isly, en évitant les douars des Angad, Beni-Yala et Zekara, le détachement français dut faire un grand détour vers le Sud, à travers un terrain difficile, où il chemina durant près de douze heures, sous la pluie et dans une obscurité profonde. Un peu avant la pointe du jour, la colonne de tête parvint à proximité des douars des Mehaïa sans avoir été éventée. Le général Deligny voulant profiter de l'effet de surprise, ne perdit pas le temps de rassembler tout son monde avant d'attaquer ; il négligea provisoirement une trentaine de tentes, situées sur sa gauche et lança les chasseurs sur un groupe de 65 tentes abritées dans un creux de la montagne des Zekara. Une partie des cavaliers prit possession des crêtes, pendant que les autres chargaient à fond au milieu des douars et sabraient sans merci les fuyards. Au bout d'un quart d'heure, pas un seul homme en état de porter les armes ne restait debout ; les tentes et les troupeaux étaient entre nos mains. La deuxième colonne rejoignit, sur ces entrefaites ; elle avait enlevé l'autre groupe de tentes. Les Mehaïa laissaient sur le terrain 54 cadavres des leurs. Le général rallia ses cavaliers à environ deux kilomètres de la koubba de Sidi-Moussa-

ben-Abd-el-Ali, vers dix heures du matin, puis il les ramena tranquillement à Sidi-Zaher, où ils arrivèrent à six heures du soir.

Au commencement du mois de janvier 1860, une vingtaine de tentes des Mehaïa dissidents étaient dressées auprès du point d'eau de Sidi-Soltane, vers la lisière nord de l'Angad. Le commandant supérieur de Marnia, autorisé par le général Deligny, les fit razzier, dans la nuit du 6 au 7 janvier, par les goums des Oulad-Mellouk et des Mâaziz. Ces tentes perdirent 21 hommes, 850 moutons ou chèvres, des chevaux, des ânes et tous leurs bagages.

Impitoyablement poursuivis, les Mehaïa, qui avaient refusé de se soumettre ne menaient plus qu'une existence précaire. Quelques-uns d'entre eux s'étaient réfugiés dans les jardins d'Oudjda ; ils faisaient paître aux alentours de maigres troupeaux. Dans la soirée du 13 janvier, quatre cavaliers des Beni-bou-Saïd, revenant du marché de cette ville, s'emparèrent, à hauteur de Sidi-Yahia, d'une quarantaine de moutons qui appartenaient à ces gens. Les Mehaïa, prévenus par le berger, envoyèrent de suite une trentaine de fantassins à la poursuite des ravisseurs ; après un échange de coups de fusil, ces derniers durent lâcher leur prise. Le caïd des Beni-bou-Saïd, que le bruit des coups de feu avait alerté, accourut à son tour dans la plaine avec quinze cavaliers et vingt piétons ; il força les Mehaïa à abandonner le troupeau et à prendre la fuite en perdant cinq hommes. Les dissidents, mis hors la loi, n'avaient à attendre aucun quartier des tribus algériennes, trop portées à profiter de la circonstance pour donner libre cours à des instincts séculaires de rapine ; ils étaient exposés à chaque instant à perdre leurs biens et la vie.

Dans la région d'El-Aricha, les Mehaïa soumis pouvaient aprécier les bienfaits de la paix en voyant l'état misérable de ceux de leurs contribules opposés à tout arrangement ; ils reprenaient avec sécurité leurs occupations normales, à charge seulement de verser des acomptes successifs sur le montant de la contribution de guerre.

Au mois de mars, la tribu avait déjà payé les deux cinquièmes des sommes dues, soit une centaine de mille francs. On croyait que la liquidation s'achèverait sans difficulté ; mais, à cette époque, un incident imprévu vint modifier brusquement la situation. Pour des raisons mal connues, une sorte d'insurrection éclata parmi les Mehaïa qui, en dépit des efforts de quelques-uns de leurs chefs, transportèrent leurs campements chez les Sedjâa, sur la rive droite de la Moulouya. Il est à présumer que la répartition de l'amende, dont la perception devait donner lieu à de nombreux abus de la part des collecteurs, fut la cause principale de cette émigration. Les chioukh Bou Bekeur, Kaddour ben Salah, El Yazid et El Aïd ould Boudjemâa, craignant les suites de la rupture, revinrent se présenter à El-Aricha ; ils écrivirent, en outre, au marabout Si Hamza de Guefaït, à El Hadj Mimoun ould El Bachir, des Beni-Snassen et même à l'amel d'Oudjda, en demandant qu'il fût refusé partout asile à la tribu. Ces démarches n'eurent pas, d'ailleurs, un résultat immédiat. Les Mehaïa ne prirent le parti de regagner leurs parcours du chott Gharbi qu'à la fin de l'année 1860, quand les cultivateurs du Tell marocain, gênés dans leurs labours, se refusèrent à tolérer plus longtemps la présence de ces pasteurs au milieu des terrains de culture. (1)

L'impossibilité d'obtenir le versement complet de l'indemnité de guerre

Au moment où les Marocains commencèrent d'arrêter les versements, dans le courant du mois de mars 1860, des sommes importantes restaient encore à recouvrer au titre de la contribution de guerre. Il n'était pas question d'en faire l'abandon, contrairement au bruit répandu parmi les

(1) Pièces 24, 28, 29, 30, 32 et 34. — Gaquière, *Berguent* (*loc. cit.*).

intéressés qu'une démarche dans ce sens du sultan Mouley Mohammed avait reçu satisfaction. Les autorités françaises se virent dans l'obligation d'intervenir, afin de rappeler les engagements pris.

Le général Deligny, nommé, entre temps, au commandement de la division d'Oran, engagea notamment une correspondance avec le chef des Beni-Snassen, pour l'inviter à tenir sa parole et à faire tous ses efforts en vue d'accélérer la liquidation de la contribution. El Hadj Mimoun ould el Bachir se confondit en protestations de dévouement, mais dut avouer son impuissance à contraindre les tribus qui, au lieu de s'exécuter, opposaient une insurmontable force d'inertie. Il sollicitait l'envoi d'une lettre spécifiant que « quiconque aura payé sera en toute sécurité, tandis que celui qui n'aura pas payé sera l'objet de poursuites ». C'était, de l'avis de ce personnage, le moyen le plus efficace d'appuyer son action, en montrant aux tribus que nous étions derrière lui, prêts à sévir contre celles qui persisteraient dans leur mauvais vouloir. El Hadj Mimoun paraissait d'ailleurs douter du succès de cette pression ; il signalait les Beni-Snassen et les Angad comme peu disposés à faire l'effort nécessaire, afin de se libérer. Au cas de non réussite, il laissait aux Français le soin de prendre les mesures que ceux-ci jugeraient utiles.

Les deux camps établis sur les bords de la Tafna et de l'Isser furent levés au mois de mai. On profita du retrait des escadrons qui s'y trouvaient pour former une petite colonne placée sous les ordres du général commandant la subdivision de Tlemcen. Nos cavaliers traversèrent les cercles de Tlemcen et de Marnia, en passant par Mechra-Gueddara. Leur présence sur la frontière n'eut pas d'autre résultat que de faire replier vers l'Ouest les campements des tribus ayant suspendu les versements. El Hadj Mimoun avait pourtant été prévenu qu'il ne serait rien tenté contre ses gens. Ce fait laissait peu d'espoir d'arriver

à une solution définitive sans recourir à l'emploi de la force.

Devant la perspective d'une intervention directe, on crut bon de s'adresser au gouvernement chérifien ; c'était le retour aux anciens errements. Le makhzen prescrivit à son nouveau représentant à Oudjda, l'amel Si Ahmed ben Daoudi, de s'occuper du règlement de la question. Dans le courant du mois d'août, ce dernier, escorté par des fantassins et des cavaliers réguliers, se transporta chez les Beni-Snassen et leur prit de nouveaux otages. A la suite de cet acte de vigueur du fonctionnaire marocain, les tribus du Nord se remirent à effectuer des versements. Sur les Hauts-Plateaux, la situation était inchangée ; les Beni-Guil se contentaient de répondre qu'ils ne pouvaient rien payer sans un ordre de leur maître, le sultan du Maroc.

Les résultats obtenus au mois de décembre présentaient un certain intérêt ; mais la rentrée de l'impôt de guerre était loin d'être terminée. Les habitants d'Oudjda, les Beni-Yala, les Beni-bou-Hamdoun, les Oulad-Azouz et les autres fractions des Angad avaient acquitté depuis longtemps le montant total de leurs impositions. En revanche, les Zekara et les Beni-Snassen restaient redevables d'une notable partie des sommes réclamées par le Trésor français. Ces deux dernières tribus semblaient même sur le point de cesser complètement les payements. Cela tenait beaucoup à l'attitude de quelques-uns de leurs chefs, qui profitaient de la perception de l'amende pour commettre des exactions ; l'état de gêne, dans lequel se trouvaient ces populations, expliquait aussi leur lenteur à se libérer. Quant aux Beni-Guil, ils agissaient envers nous avec un sans gêne remarquable ; tout en refusant de verser le moindre acompte sur leur contribution, ils demandaient l'autorisation d'entretenir des relations commerciales avec nos tribus. On avait dû leur répondre qu'il fallait d'abord remplir les engagements pris avant de présenter une pareille requête.

A partir de l'année 1861, il ne se produisit plus de rentrées ; on était parvenu à un point mort et la liquidation totale devenait impossible. Dans ces conditions, les autorités d'Algérie finirent par relâcher les derniers otages détenus à la citadelle de Tlemcen, sans toutefois faire abandon des sommes encore dues sur la contribution de guerre. On comptait que cette preuve de bienveillance augmenterait la tendance des Marocains à se rapprocher de nous. Les otages, remis en liberté le 18 décembre 1862, furent dirigés sur leurs tribus respectives. Si El Mekki, notable influent des Beni-Drar (Beni-Snassen), écrivit, à l'occasion de leur rapatriement, une lettre de remerciements pour les bons traitements dont ils avaient été l'objet durant leur détention.

Le maintien de nos prétentions à propos du règlement intégral de l'indemnité, manquait de portée pratique ; le renvoi des otages après l'arrêt des payements entraînait fatalement la prescription. Les démarches tentées, par la suite, dans le but d'achever les recouvrements, se réduisirent à de simples manifestations dépourvues de conséquence.

Au mois de février 1863, le général commandant la subdivision de Tlemcen adressa une lettre à ce sujet à l'amel d'Oudjda ; la nouvelle causa quelque inquiétude chez les Beni-Snassen ; mais sans rien changer à la situation. En mai 1865, le bruit s'étant répandu que nous avions encore écrit au fonctionnaire marocain, ces montagnards déclarèrent, dans des réunions, qu'ils ne se libéreraient que contraints par la force. En résumé, au début on avait exigé des vaincus, sous menace de sévères châtiments, des amendes généralement disproportionnées à leurs ressources, pour aboutir, en fin de compte, à tolérer l'inexécution des conditions imposées. (1)

(1) Pièces 33, 34, 36, 37 et 38. — L. Voinot, *Oudjda et l'amalat* (*loc. cit.*).

LES EFFETS DE L'INTERVENTION ARMÉE

L'ATTITUDE DU MAKHZEN ET DES TRIBUS MAROCAINES

Le passage des troupes françaises au Maroc, en 1859, avait permis d'arrêter les maraudeurs dangereux et de faire rentrer dans leurs tribus la plupart de nos émigrés. Cette conséquence heureuse de l'expédition favorisait le rétablissement de la tranquillité sur la frontière ; le brigandage était, en outre, rendu difficile par la nouvelle attitude des tribus marocaines, qui refusaient de donner asile aux malfaiteurs. De plus, les tribus algériennes limitrophes avaient tout intérêt à assurer une police vigilante, afin de ne pas perdre le bénéfice de l'exemption d'impôt dont elles jouissaient depuis la conquête. Ces diverses circonstances réunies amenèrent une diminution considérable du nombre des vols et des assassinats.

Notre intervention décida le gouvernement du pays voisin à s'occuper de la circonscription d'Oudjda ; il y envoya Si Ahmed ben Daoudi comme gouverneur, avec le titre d'amel. Celui-ci, manifesta plusieurs fois l'intention de quitter son poste au cours du mois de mars 1860. Peut-être sa résidence lui déplaisait-elle ? Mais la situation politique de l'empire chérifien était sans doute la cause déterminante de ces velléités de retraite. A cette époque, la lutte des partis rendait le pouvoir chancelant. On raconta en Algérie que le sultan Mouley Mohammed allait s'y réfugier dans un port du littoral. Le général de Martimprey prit, en l'occurrence, l'initiative d'une mesure parfaitement logique d'ailleurs, mais qui ne s'accordait guère avec ses déclarations antérieures. Il invita le général Deligny à préparer l'occupation sans délai de la Kasba (1)

(1) A Oudjda on donne le nom de Kasba au réduit situé à l'un des angles de l'enceinte. Les locaux où est installé le makhzen se trouvent à l'intérieur de ce réduit.

d'Oudjda, si l'amel venait à l'abandonner avec ses mokhazenis. Le ministère français refusa de ratifier les dispositions arrêtées, sous prétexte que notre installation dans cette ville serait impossible à justifier aux yeux de l'Europe. Le commandant supérieur de l'Algérie dut donner contre-ordre ; il fit même évacuer la redoute d'Hafir et c'est alors que le détachement de cavalerie y tenant garnison fut ramené sur l'oued Isser.

En vue d'établir l'ordre dans l'amalat, le sultan résolut de placer à Oudjda une garnison assez forte pour maintenir les tribus dans le devoir ; mais il ne semble pas que cette garnison ait jamais dépassé le chiffre de 500 hommes, malgré les détachements arrivés à diverses reprises dans la localité. Avec des poulations turbulentes et aguerries, une troupe d'effectif aussi réduit ne donnait que des garanties illusoires. Si Ahmed ben Daoudi s'efforça quand même d'exercer une police sévère ; il arrêta et renvoya à Marnia les voleurs et les assassins signalés par les autorités françaises. A l'opposé de son prédécesseur, il entretint d'excellents rapports avec nous et nous rendit des services chaque fois qu'il le put. Gagné par les égards qu'on lui témoignait, il n'hésita pas, en dépit des préjugés, à faire soigner à l'hôpital de Tlemcen son fils aîné, atteint d'une maladie d'yeux. La collaboration de l'amel facilitait la surveillance de la région frontière dans la zone nord, où les tribus relevaient de son autorité ; ces dernières ne fournirent aucun sujet de plainte pendant l'année 1860.

Dans la zone sud, dont les populations échappaient à tout contrôle et ne connaissaient pas d'autre règle que leur bon vouloir, il se produisit, en revanche, quelques incidents. Les Beni-Guil, les Doui-Menia, les Beraber et les Oulad-el-Hadj tentèrent plusieurs fois de razzier des douars des Hamyane et des Oulad-Nehar ; comme ceux-ci, prévenus à l'avance par des émissaires, se tenaient sur leurs gardes, les agresseurs furent toujours repoussés avec des pertes considérables. Grâce à l'énergie de quelques spahis

et chefs indigènes, les nomades algériens étaient parvenus à se grouper et résistaient victorieusement. Nos gens, conscients de leur force, ne craignaient plus les Marocains du Sud, que de rudes leçons avaient rendus prudents. Avant la fin de l'année, les Beraber, les Doui-Menia et les Oulad-Djérir demandèrent à conclure la paix avec les Hamyane. Les Beni-Guil manifestaient également l'intention de renouer des relations amicales avec leurs voisins de l'Est, mais le non paiement de leur contribution de guerre s'opposait à la réalisation de ce désir.

En 1861, le calme continua à régner dans toute l'étendue des confins algéro-marocains. L'amel d'Oudjda suivait toujours la même ligne de conduite ; il nous restituait souvent des objets ou animaux volés et ne manquait pas de rendre justice à ceux de nos administrés qui lui soumettaient de justes réclamations. A propos de la décision du général Deligny fixant l'oued Tahert comme limite sur une partie contestée de la frontière, Si Ahmed ben Daoudi reconnut les droits des Oulad Mellouk et des Beni-bou-Saïd sur la rive droite de la rivière, alors que ses ressortissants cherchaient à remettre cette décision en cause. Il fit preuve du même esprit de conciliation, lorsqu'on lui interdit de faire acte de souveraineté en territoire algérien ; il renonça aussitôt à envoyer des cavaliers dans les trois tribus d'origine marocaine dépendant du cercle de Nemours.

Les tribus de l'amalat d'Oudjda, avec leur tendance à l'anarchie, avaient fini par reprendre leurs anciennes querelles ; Si Ahmed ben Daoudi était impuissant à les mettre d'accord. Dans le courant de 1862, de nombreuses fractions voisines de la frontière, qui constataient chaque jour l'état de sécurité dans lequel vivaient nos sujets, crurent devoir témoigner, en différentes occasions, soit à Tlemcen, soit à Nemours, soit à Marnia ou à Sebdou, qu'elles seraient heureuses d'être rattachées au commandement français. A la suite de ces démarches, certaines tribus de l'Angad

subirent des vexations de la part du makhzen ; elles se mirent en état de révolte contre l'amel et le conflit s'apaisa difficilement, au mois de septembre. Les troubles n'eurent d'ailleurs pas de retentissement en Algérie ; Si Ahmed ben Daoudi n'était pas moins correct qu'auparavant. On lui attribua bien l'intention de bâtir un fortin à Tinialine, au Nord-Est d'Oudjda, et l'on s'en émut. Il faut pourtant reconnaître que nous aurions eu mauvaise grâce à protester en cas de réalisation. Le point désigné se trouvant à côté de la frontière, il est évident que le Maroc ne pouvait pas y élever un ouvrage sans contrevenir aux stipulations formelles du traité de 1845. Mais nous avions donné, les premiers l'exemple, en 1858, en construisant le caravansérail de Sidi-Zaher, placé dans des conditions analogues. (1)

Un agitateur essaie, sans succès, de soulever la région frontière

A la faveur des désordres de l'amalat d'Oudjda, quelques fanatiques essayèrent de prêcher la guerre sainte dans la région nord des confins algéro-marocains, durant l'automne de 1862. Ces gens, dont la majeure partie appartenait à des tribus lointaines, avaient à leur tête un individu originaire d'Algérie, connu sous les noms de Mouley bou Azza ou Bou Azza ould El Arbi. (2) Cet indigène, *moquaddem* (3), de l'ordre des Tidjania, s'efforçait de recruter des affiliés des deux côtés de la frontière ; il obtenait certains résultats en territoire algérien, où il possédait des intelligences. Son but avoué, surtout au

(1) Pièces 34, 35 et 36. — *Revue d'Histoire* (*loc. cit.*). — *Documents sur le N.-O. Africain* (*loc. cit.*). — L. Voinot, *Oudjda et l'amalat* (*loc. cit.*).

(2) L'origine exacte de cet indigène sera examinée dans un mémoire ultérieur.

(3) Le moquaddem est le représentant du chef d'un ordre religieux auprès des fidèles.

Maroc, était de soulever les populations contre les Français.

Bou Azza ould el Arbi campait dans la plaine de Trifa avec ses partisans. Il voulut attaquer des tribus placées sous notre influence et qui se trouvaient à sa portée. El Hadj Mimoun ould el Bachir fit échouer ce projet, en lui opposant les contingents des Beni-Snassen. La propagande de l'agitateur restait sans effet sur ces montagnards. Rendus prudents par le souvenir de l'expédition de 1859, ils évitaient avec soin, depuis cette époque, tout acte susceptible d'attirer nos troupes dans leur pays. Au passage, le long de la frontière, d'une colonne de cavalerie, conduite par le général commandant la subdivision de Tlemcen, la tribu ne manqua pas de manifester ses sentiments pacifiques ; des délégués des principaux chefs vinrent rendre visite au général. Bou Azza ould el Arbi, n'ayant pas réussi auprès des Beni-Snassen, dut se tenir coi pendant quelque temps.

L'agitateur ne tarda pas à recommencer ses menées, mais avec circonspection, de manière à ne pas attirer l'attention. Lorsqu'il fut parvenu à gagner un petit nombre d'adhérents chez les Beni-Snassen, dans la tribu algérienne des Beni-Ouacine et parmi les populations du cercle de Tlemcen, ce personnage crut probablement qu'une action ouverte entraînerait les indécis. Il se décida donc à jeter le masque, au mois de mars 1863.

Dans la soirée du 26 mars, Bou Azza ould el Arbi, suivi de ses acolytes, se dirigea vers Marnia en déclarant qu'il allait entreprendre la guerre sainte contre les infidèles. Il annonça qu'il tuerait d'abord le caïd des Beni-Ouacine ; sans doute le considérait-il comme un agent actif des Français. Le groupe de fanatiques tomba, en effet, le 27, de bonne heure, sur la tente du caïd Abderrahman ; celui-ci fut assassiné par un de ses contribules, le nommé Mahmed ben Zian, qui faisait partie de la bande. Contrairement aux prévisions de l'agitateur, ce crime ne

détermina pas le mouvement attendu ; sa tentative avorta complètement. Bou Azza ould el Arbi, se sentant en butte à l'hostilité générale, alla se réfugier chez les Guelaya, sur la rive gauche de la Moulouya ; ses partisans se dispersèrent.

Dès le départ vers l'Est de Bou Azza ould el Arbi, afin de bien établir qu'ils n'étaient pas ses complices, des chioukhs des Beni-Drar (Beni-Snassen) avaient écrit aux autorités de Marnia pour les mettre en garde ; la lettre n'arriva malheureusement à destination que le 27 mars, dans la matinée, quelques heures après l'assassinat du caïd des Beni-Ouacine. Le meurtre accompli, il ne restait plus qu'à en poursuivre la répression. De peur d'être rendus responsables, en raison de la participation de quelques-uns des leurs, les Beni-Snassen ne marchandèrent pas leur concours ; ils arrêtèrent plusieurs des coupables, en particulier Mahmed ben Zian, et les remirent entre nos mains. Ce Mahmed ben Zian, des Beni-Ouacine, fanatisé par l'agitateur, croyait avoir fait œuvre pie en tirant sur le caïd de sa tribu. Dans ces conditions, en admettant même que des gens désireux d'exercer une vengeance aient poussé au crime, celui-ci n'en était pas moins un épisode d'un mouvement religieux, qui aurait pu avoir d'autres suites, si les populations s'étaient prêtées à l'essai de soulèvement. L'amel d'Oudjda intervint de son côté avec vigueur ; il fit appréhender dans leurs douars et châtier sévèrement ceux de ses administrés ayant pris part au mouvement. Les chefs des Beni-Snassen, qui avaient gardé une attitude correcte au cours de cette affaire, conservèrent néanmoins de l'appréhension et leurs rapports avec nous s'en ressentirent. Quand le général commandant la subdivision de Tlemcen entreprit une tournée sur la frontière, avec une colonne de cavalerie, un seul des notables de la tribu se présenta à son camp.

Sans la leçon trop récente des événements de 1859, le moment choisi par Bou Azza ould el Arbi, pour semer la

révolte aurait été plutôt favorable, car le pays traversait alors une crise de profonde misère. Dans les premiers mois de 1863, la disette de l'année précédente faisant toujours sentir ses effets, les populations, dépourvues de ressources, ne disposaient que de moyens de subsistance fort réduits, et la faim est mauvaise conseillère. En Algérie, les indigènes se montraient nerveux, de caractère quinteux ; pour des motifs souvent futiles, des rixes éclataient et elles avaient parfois des conséquences graves. Cette situation délicate dura jusqu'à l'époque des moissons ; le produit de la récolte ramenant un peu de bien-être dans les tribus, le cours de la vie y reprit son aspect normal.

Bien que restant animé de dispositions conciliantes, l'amel n'abandonnait pas l'espoir d'exercer une action directe sur les tribus marocaines installées en territoire français. Encouragé par le calme momentané des populations de son commandement, il travaillait à se créer un parti chez les Beni-Mengouch, Attia et Oulad Mansour du cercle de Nemours. Dans le courant de l'été, les manœuvres de Si Ahmed ben Daoudi provoquèrent des incidents sur les marchés algériens de la frontière. Pendant ce temps, quelques cavaliers du makhzen d'Oudjda percevaient un impôt dans les douars des tribus précitées campés sur la rive gauche du Kiss, et leur présence encourageait les émissaires de l'amel. Les agissements de ceux-ci n'eurent néanmoins qu'une portée restreinte ; l'ordre ne fut pas sérieusement troublé dans la région occupée par les populations soumises à cette propagande.

Chez nos voisins de l'Ouest, les rivalités des tribus et les compétitions des chefs maintenaient le pays dans un état perpétuellement troublé. Les vols et les bagarres se succédaient avec une redoutable fréquence ; il en résultait parfois des conflits armés, en face desquels les agents du maghzen restaient impuissants. Les interventions maladroites de Si Ahmed ben Daoudi, qui n'avait pas acquis

d'influence sur ses administrés, envenimaient le plus souvent les querelles au lieu de les apaiser. C'était le règne de l'injustice et de la force brutale. Après une courte trève, l'assassinat d'El Hadj Mimoun ould el Bachir par les Mehaïa, au début du mois de septembre, vint rallumer les haines et susciter de nouveaux désordres. Mohammed ould el Bachir, le frère de la victime, prit le commandement des Beni-Snassen et provoqua la formation d'une ligue contre les Mehaïa qui, en butte à l'hostilité générale, s'enfuirent vers le Sud. Ces luttes incessantes n'avaient pas de répercussion directe en Algérie, mais l'anarchie était à nos portes et il fallait veiller. Le respect de notre territoire, imposé aux Marocains par le coup de force de 1859, ne nous dispensait pas de monter la garde sur la frontière. Tout en améliorant la situation antérieure, l'intervention militaire dans l'amalat d'Oudjda n'avait rien changé à ce point de vue. L'insurrection des Oulad-Sidi-Cheikh, qui devait éclater en 1864, allait encore exiger un redoublement de vigilance. (1)

COMMANDANT L. VOINOT.

(1) Pièces 36, 37 et 38. — *Documents sur le N.-O. Africain (loc. cit.).* — L. Voinot, *Oudjda et l'amalat (loc. cit.).*

Pièces justificatives

Abréviations : (A. D. O.) Archives du service des affaires indigènes de la Division d'Oran.
(A. C. M.) Archives du service des affaires indigènes du Cercle de Marnia.

N° 1

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 78 8 juillet 1859.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les fractions de Bou-Derra et de Bou-Bekr (tribu des Mahaïa) sont venus camper aux environs de Djorfel-Baroud et de Kerkour-Sidi-Hamza.

Les tentes de ces fractions sont encore, à peu d'exceptions près, installées sur le territoire marocain ; mais, leurs immenses troupeaux viennent, à chaque instant, paître dans les parcours des Oulad-Mellouk (1) et commettent des dégâts considérables.

. . . .

N° 2

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 83 11 juillet 1859.

. . . .

J'ai reçu du caïd Abderrahman, des Oulad-Mellouk, une lettre dont voici la traduction : « Près de quatre cents cavaliers des

(1) Les Oulad-Mellouk constituaient une fraction des Beni-Ouacine ; avec les Oulad-Mansour (fraction des Mâaziz), les Djouidat et les Zemmara ils faisaient partie du cercle de Marnia depuis 1844, date de la création de ce cercle. Les Oulad-Sidi-Medjahed (fraction des Beni-Ouacine) et les Beni-Bou-Saïd furent respectivement détachés des cercles de Tlemcen et de Sebdou pour être incorporés au cercle de Marnia par décision du Ministre de la Guerre du 17 février 1858.

Maïa sont venus pour prendre les chameaux des Tlalsa, Rtatba et Oulad-ben-Siyoub. Nous étions à cheval, nous avons marché sur eux, nous leur avons repris les chameaux sans échanger un coup de fusil. Ils sont en ce moment rassemblés à Djorf-el-Baroud et au Kerkour de Sidi-Hamza. Nous leur faisons face avec tout notre goum. »... Les nommés Bou-Beker et Bou-Derra, chefs des Maïa (1), se seraient approchés des campements de trois douars des O.-Mellouk, les Tlalsa, les Rtatba et O.-ben-Siyoub. Ils auraient eu l'intention de faire un coup de main et d'enlever les chameaux des trois douars précités. Ils auraient pris déjà quelques chameaux.

. . . .

N° 3

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 84 — 12 juillet 1859.

Le caïd Abd-er-Rahman est venu lui-même, ce matin, pour me confirmer les renseignements qu'il avait donnés, hier, au sujet des Maïa.

Ceux-ci ont plaisanté nos Arabes, en leur disant qu'il ne nous restait pas plus de soldats à Oran qu'à Maghnia ; qu'ils avaient leurs moutons à la limite de notre territoire, et que, cependant, ils ne nous voyaient pas tomber dessus. Le tout s'est borné à des moqueries de ce genre ; et, hier, avant cinq heures, le goum des Maïa était rentré dans les douars.

. . . .

N° 4

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 86 — 14 juillet 1859.

. . . .

Toutes les tentes à la main de Bou-Derra s'étaient retirées, dès hier, à Tinialine, au Gor (2), à Dorf-el-Hadjeur (3) et buvaient à l'ouad Isly. Elles sont restées là.

(1) Il s'agit de la tribu arabe des Mehaïa ; dans la correspondance de 1859, ce mot est orthographié tantôt Mehaya, tantôt Maïa ou Mahia.

(2) El Gour, entre Tinialine et Djorf el-Akhdar.

(3) Sans doute Djorf el-Akhdar.

Les tentes du chik Bou Beker n'ont fini leur mouvement de retraite qu'aujourd'hui ; elles se sont arrêtées à Ouad-Zitoun, près d'Oudjda.

C'est l'arrivée de nos escadrons et la bonne contenance de nos goums qui ont déterminé ce mouvement. Ainsi, notre frontière est débarrassée des Maïa, sans qu'il y ait eu besoin de marcher vers eux n'y d'entrer en pourparlers.

Hier, au marché d'Oudjda, le caïd des O.-Ahmed-ben-Brahim et le hadj Miloud ont pris la parole dans un miad où se trouvaient réunis, en présence du caïd d'Oudjda, les chefs des Maïa et les chefs du Tell marocain, nos voisins.

El Hadj Miloud a reproché aux Maïa leur tendance au désordre, les a invités à rester en paix ou à retourner au Sahara, où ils sont libres de faire le bien ou le mal.

. . . .

N° 5

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 117 — 10 août 1859.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les Beni-bou-Saïd ayant, depuis quelques jours, pris leurs campements d'automne sur la montagne d'Asfour...., une de leurs patrouilles journalières, composée de trente cavaliers et commandée par le khalifa du caïd en personne, parcourait le pays vide, lorsqu'elle rencontra, vers dix heures du matin, des campements des O.-ben-Talha, O.-El-Abbès, Djaouna (1), établis en deçà de nos limites. Elle s'en approcha et enjoignit aux Marocains de repasser la frontière. La rencontre avait eu lieu en deçà du point dit El-Toumiat. Loin de satisfaire aux injonctions de nos goumiers, les Marocains, au nombre de soixante-dix à quatre-vingt cavaliers et nombre égal de fantassins, les accueillirent avec des huées et les ramenèrent rondement, en échangeant avec eux des coups de fusil, jusqu'à Mkam, affluent supérieur de Zouïa, les refoulant ainsi pendant huit kilomètres environ. Notre patrouille, inférieure en nombre, dut se retirer sur les douars. Le kalifa prit, avec deux cavaliers, la direction de Marnia et vint me rendre compte.

En passant, à midi, au caravansérail de Sidi-Zaher, il donna l'éveil et invita des voituriers, faisant la halte à trois cents mètres

(1) Fraction des Angad

du caravansérail, à rentrer avec leurs voitures et mulets dans l'enceinte du bordj.

Au reçu de ces nouvelles, je prescrivis au chef du bureau arabe d'aller, avec quelques spahis du bureau, voir ce qui se passait près de Sidi-Zaher.

. . . .

Arrivé à Sidi-Zaher, il apprit que les voituriers établis près de ce caravansérail n'avaient pas tenu compte des avis du khalifa des Beni-bou-Saïd et avaient été surpris par les cavaliers qu'il venait d'apercevoir.

Notre territoire avait été violé ; une attaque avait eu lieu contre ces convoyeurs européens; notre patrouille arabe avait été refoulée; un Européen était blessé et huit mulets étaient enlevés. Je montai immédiatement à cheval avec le peloton de Maghnia. A 6 heures j'étais sur les lieux. Mon approche avait fait rétrograder le goum marocain au delà de notre frontière, dont les campements marocains s'étaient déjà éloignés à marche forcée.

. . . .

En entendant les coups de fusil échangés entre les B.-bou-Saïd et les Marocains, environ 150 cavaliers des Maïa sont montés à cheval pour voir ce qui se passait, mais se sont retirés sur l'invitation expresse du caïd des O.-Mellouk.

. . . .

N° 6

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 119 — 12 août 1859 (6 h. du soir).

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'un convoi de huit voitures a été attaqué, aujourd'hui, entre 9 et 10 heures du matin, sur la route du Gar-Rouban, à environ 4 kilomètres au sud de Sidi-Zaher.

Les assaillants étaient au nombre de trente cavaliers environ. Les Européens du convoi étaient 20 et munis de deux fusils seulement. Les coups des assaillants ne se sont portés que sur la voiture de tête du convoi. Le conducteur, qui marchait, a été tué. Deux autres colons dormaient sur la voiture ; un a été tué et l'autre a reçu plusieurs coups de feu. Il est actuellement à l'hôpital.

Les 10 hommes du goum des Beni-bou-Saïd étaient alors groupés à Sidi-Zaher. Ils sont montés à cheval en entendant les coups de feu ; ils n'ont tué ni arrêté personne.

. . . .

N° 7

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 121 *bis* — 14 août 1859.

. . . .

Les Angad marocains se sont adjoint pour faire leur coup les O.-Abid (fraction des Maïa). Ils ont tenté de faire courir le bruit que l'agression venait des Maïa seuls. Les huit premiers mulets enlevés ont été partagés de la manière suivante : aux Angad deux mulets, aux O.-Abid, six mulets. J'ai appris, hier, que Bou-Beker, des Maïa, avait repris par la force les six mulets des O.-Abid et les avait remis au caïd d'Oudjda. Avec son goum, il a tué quatre O.-Abid, en a blessé deux, etc. Il aurait même invité El Hadj Mimoun à se joindre à lui pour tomber sur les coupables. Je ne sais jusqu'à quel point on peut se fier à cette apparence de bonne foi et de bon vouloir. Les deux mulets pris par les Djaouna (1) n'étaient pas encore rendus hier.

L'attaque du deuxième convoi a eu lieu par la même bande ; les trois mulets enlevés sont chez les O.-Abid.

. . . .

N° 8

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 122 — 15 août 1859.

. . . .

En résumé, l'infanterie du commandant Lecoq est à Sidi-Zaher, Zouïa, Gar-Rouban ; un peloton de 25 spahis est à Sidi-Zaher. Les escadrons des smala sont prêts à marcher, et il y a à Maghnia trois compagnies d'infanterie et un escadron de chasseurs de France.

Les goums mobilisés sont répartis de la manière suivante : à la main du caïd Abderrahmane, 100 O.-Mellouk campés à une heure

(1) Fraction des Angad.

de Maghnia ; à Mechera-Adjadja (1), 25 O.-Mellouk ; à Sidi-Zaher, 50 Douidat et Zemmara (2), avec quelques Beni-bou-Saïd ; à Bou-Hamara, 25 Beni-bou-Saïd ; à Zouïa, 25 Beni-bou-Saïd.

Il a été défendu aux voituriers et voyageurs de marcher la nuit ; les convois ne partiront de Maghnia et de Rouban qu'après autorisation ; les convoyeurs seront armés ; les convois escortés se relèveront à Maghnia, à Sidi Zaher, Zouïa, Roubban. Les escortes seront commandées par un sous-officier ou caporal et ne seront pas moindres de dix hommes.

. . . .

Depuis deux jours, on m'a fait savoir, à plusieurs reprises, qu'un nommé Bel-Abdallah serait venu du Sud.

Il chercherait à se faire passer pour Moulay-Sâ (3) et parcourrait le pied de la montagne des Beni-Snassen.

. . . .

N° 9

Lettre au Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 125 — 20 août 1859.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que toutes les fractions d'Angad (4) excepté les Beni-Snassen, sont campées aux sources de Sidi-Yahia, avec les Oulad-Abid (Maïa .

Les Maïa sont sur notre territoire, le long de Bou-Naïm et de la Mouilah. Les Beni-Asen (5) (Angad) sont seuls à Mers-el-Lekhal. Leurs troupeaux pâturent chez nous, de Kerkour-Sidi-Hamza à Ber-Rahil. Sans cette fraction, qui tient le centre, la plaine serait vide. Ainsi, en général, les populations marocaines qui nous occupent actuellement forment deux groupes ; l'un auprès d'Ouchda, l'autre auprès de Ras-Mouilah...

. . . .

Après la séparation du miad que vous aviez convoqué à Sidi-Zaher, Bou-Beker et Bou-Derra sont rentrés chez eux et ont déclaré

(1) Mechra Ed Djadja, entre Sidi-Zaher et Marnia.

(2) Tribus dont le territoire est situé au Nord-Est de Marnia.

(3) Moul es Sâa (le maître de l'heure) ; c'est le Messie des musulmans,

(4) Lire de la plaine d'Angad et non de la tribu des Angad.

(5) Beni-Hassane.

au caïd des Oulad-Mellouk qu'ils paieraient au jour fixé leur part d'imposition.

Quant à Mohammed ould Hammou, des Djaouna, El Arbi, frère de Mohammed ben Kedda, Aïssa, des Oulad-Abbès, ils sont allés tout droit trouver le caïd d'Oudjda et lui ont dit que leur intention était de ne pas payer.

Des convoyeurs qui sont passés, avant-hier, à la Kasbah d'Ouchda, n'y ont vu que six des mulets enlevés aux Européens...

. . . .

Hier, pendant la nuit, El Hadj Mohammed Ezyemi et Mohammed ben Abdallah, chefs des Beni-Khaled (Beni-Snassen), sont venus avec 100 chevaux chez les Maïa, à Djorf El Baroud, pour tomber avec eux sur les Oulad-Abid. Ils avaient le consentement d'El Hadj Mimoun ould el Bachir, sur la coopération duquel ils comptaient. Mais leur coup a manqué, parce que celui-ci est resté chez lui, leur faisant dire qu'il était occupé à *réparer sa maison*. Les chefs des Oulad-Abid étaient allés le trouver et avaient sans doute acheté son amitié.

Les Beni-Khaled sont immédiatement rentrés chez eux avec leur goum.

. . . .

N° 10

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 127 — 22 août 1859.

. . . .

J'ai fait venir le caïd Abderrahman, je lui ai dit qu'en considération de la bonne volonté que les chefs marocains avaient montrée en se rendant à votre invitation à Sidi-Zaher, et surtout, qu'en raison de la sécurité qui règne à la frontière depuis cette conférence, vous étiez disposé à diminuer de beaucoup les indemnités fixées précédemment par vous, et à accorder un nouveau délai pour effectuer le paiement de l'indemnité réduite.

. . . .

Les chefs marocains ont une entrevue à Ouchda, jeudi, et ne pourront peut-être pas se trouver à Tlemcen ce jour-là, à moins qu'ils ne changent leurs dispositions.

. . . .

N° 11

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 129 25 août 1859.

. . . .

« Le sultan Mohammed ben Abdallah établi à Cheràa, a reçu « l'adhésion des Beni-Snassen, des Guelaïa et des Kebdana. Il pos- « sède deux cachets, dont l'un lui a été délivré par l'Empereur lui- « même. Le caïd d'Oudjda est en correspondance avec ce sultan, « auquel El Hadj Mimoun est allé deux fois rendre visite.

« Le sultan a écrit à tous les chefs de la montagne et à tous ceux « des Mehaïa et des Angades marocains.

« Dans ses lettres, il prêche la guerre sainte et invite les Mehaïa « et les Angades à se réunir à lui, le mercredi 24 août, à Cheàa. « Bou-Beker, des Mehaïa et Mohammed ben Khedda prétendent « lui avoir répondu de ne pas compter sur aux. »

. . . .

« Le fanatique Si Mohammed bel Mekki s'est chargé de remplir le « trésor du sultan et de fournir la poudre nécessaire pour tenter « la première opération qui doit être dirigée, dans la nuit de « *jeudi à vendredi*, sur les tribus du cercle de Lalla-Maghnia. »

. . . .

En conséquence, je fais descendre le goum des Beni-bou-Saïd à Sidi-Zaher et je ferai réunir le goum des Oulad-Mellouk aux environs de Maghnia, pour y passer la nuit.

. . . .

N° 12

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 130 25 août 1859.

. . . .

Tout bien considéré, mon général, je suppose que les Mahia et les Angades sont encore très peu disposés à payer les sommes ou même une partie des sommes qui leur ont été imposées.

L'espoir que le sultan Mohammed ben Abdallah (1) nous chassera du pays, contribue sans doute à augmenter leur mauvais vouloir.

N° 13

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 131 25 août 1859.

. . . .

Vous le savez déjà, une vingtaine de douars des Mahia ont depuis quelque temps franchi la frontière ; j'ai l'honneur de vous annoncer aujourd'hui que ces douars ne cessent de s'avancer vers l'Est.

. . . .

... La frontière, naguère si respectée, n'inquiète plus les Marocains et je n'en citerai comme preuve que le fait suivant : mardi dernier, 23 août, le caïd d'Oudjda est venu, avec trente cavaliers réguliers et six cavaliers des Djaouna, chez le cheikh Bou-Beker, campé à Oglat-Chebikia.

D'où vient donc vette confiance ? Comment se fait-il que Bou-Ghadi, qui, il y a quelques mois, osait à peine se rendre à Sidi-Yahia, vienne aujourd'hui à trois lieues de Maghnia avec une escorte si peu considérable ?

N° 14

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 135 27 août 1859.

. . . .

J'ai fait savoir aux chefs marocains des Angades et des Mahia que vous étiez disposé à diminuer les indemnités fixées et même à leur accorder un nouveau délai.

(1) Il ne s'agit pas du sultan du Maroc, mais de l'agitateur venu du Sud.

Ayant appris que ces chefs marocains n'osaient se rendre à Tlemcen, je les ai invités à venir à Lalla-Maghnia.

A l'exception du cheikh Bou Beker, pas un seul n'a répondu à mon appel. Hier, le caïd Mohammed bel Kassem s'est rendu au milieu des campements des Angades et a demandé à s'entretenir avec Mohammed ben Khedda, Aïssa ould Hamed et Mohammed ould Hammou.

Le premier n'a pas voulu se présenter ; le second était à Oudjda et le troisième seul est venu parler au caïd des Beni-bou-Saïd. Il lui a dit que, d'accord avec le caïd d'Oudjda, les Angades avaient résolu de ne pas payer.

N° 15

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 140 — 29 août 1859.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que ce soir, vers six heures, j'ai reçu une lettre de M. le commandant supérieur du cercle de Nemours, m'informant que les Mahia (fractions de Bou-Derra et de Bou-Beker) s'étaient emparés des silos des Achache.

M. le commandant Beauprêtre m'annonçait en même temps, que tous les contingents du cercle de Nemours rentraient chez eux, cette nuit, et me demandait si, avec les forces que j'ai sous la main, je ne pourrais pas tenter un coup sur les Mahia. J'ai répondu que le cercle de Maghnia était lui-même trop menacé pour que je puisse porter des troupes sur d'autres points.

Effectivement, le caïd Mohammed ben Abderrahmane m'a fait savoir, aujourd'hui même, que des renseignements précis lui inspiraient des craintes pour les silos des Mâaziz (1), des Zemmarah et des Oulad-Mellouk. Il ajoutait que les fractions de Bou-Derra et d'El-Yezid allaient rentrer complètement sur notre territoire et venir camper demain matin, contre Sidi-Ayad et Ras-Mouïlah.

Il m'informait encore que Bou-Beker avait reçu la visite de quinze cavaliers des Sedjâa revenant de voir le sultan Mohammed ben Abdallah. Ce dernier renseignement m'a fait lire plus attentivement la lettre de Bou-Beker et j'y ai découvert ce passage : « Ne croyais (croyez) pas surtout que je ne veuille point répondre à votre appel ! mais, aujourd'hui, il est nécessaire que vous m'excusiez. »

Il n'y a pas, selon moi, deux manières d'expliquer cette lettre. Bou Beker est un fourbe, il savait parfaitement que ses gens devaient enlever les silos des Achache et il n'a pas voulu venir à Maghnia avant de connaître le résultat.

(1) Tribu dont le territoire se trouve au Nord de Marnia.

Ce soir, le caïd des Beni-Bou-Saïd m'informe que les Angades ne cessent de s'avancer et qu'ils campent aujourd'hui sur l'emplacement des jardins dévastés...

. . . .

... Toutes les tribus marocaines ont fait un traité d'alliance pour nous attaquer et nous chasser ; je tiens ces détails du caïd Ben Mohammed ben Abderrahmane ; les Angades, les Mahaia, les Sedjâa et même quelques fractions des Beni-Snassen font partie de cette coalition.

. . . .

N° 16

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 141 — 30 août 1859.

. . . .

Le caïd des Mâaziz m'informe à l'instant même que les Mahia s'avancent toujours et qu'ils ont l'intention d'enlever les silos de Sidi-Aziz.

En conséquence, je fais placer tous les douars des Oulad-Mellouk sur la basse Mouïlah (depuis la route de Nemours jusque près de Châhaba).

Je fais occuper les silos de Sidi-Aziz par les Mâaziz et 50 cavaliers des Oulad-Mellouk, dont le reste du goum viendra sous les murs de Marnia. Je fais surveiller le mouvement des Mahia, et au premier signal, je me porterai à Mâaziz.

. . . .

N° 17

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 145 — 1er septembre 1859.

. . . .

Hier, 31 août, un Espagnol a été assassiné aux environs d'une des galeries de Gar-Rouban.

Le même jour, quatre Européens ont été attaqués entre Rouban et l'oued Zouïa ; deux sont parvenus à se sauver, les deux autres ont été tués. Enfin, dans la nuit du 31 août au 1er septembre, le cheval du commandant Lecoq a été volé au milieu du camp de Sidi-Zaher.

N° 18

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 146 1er septembre 1859.

. . . .

Hier, dans l'après-midi, une dizaine d'hommes sortant de la redoute de l'oued Zouïa, pour aller chercher de l'eau à la rivière, ont été attaqués à l'improviste par une trentaine de cavaliers, qui ont déchargé leurs armes jusqu'à bout portant sur cette petite troupe et ont pris la fuite dans la direction de l'Ouest. Deux caporaux ont été tués ; un caporal et deux soldats ont été grièvement blessés. Un soldat n'a pas encore reparu. Un ouvrier et un enfant qui travaillaient, dans les jardins, à côté, ont été tués.

Les caïds des Oulad-Mellouk et des Mâaziz, auxquels je viens d'adresser des reproches, m'ont déclaré qu'il n'y avait pas à compter sur leurs goums. La guerre sainte est prêchée contre nous.

N° 19

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 147 1er septembre 1859 (6 h. du soir).

Le commandant Lecoq m'informe qu'il est bloqué dans le redan de Sidi-Zaher, par 2.000 cavaliers marocains et de l'infanterie.

Je pars à l'instant avec les trois escadrons, une compagnie du 24e et une compagnie de tirailleurs. Je donne l'ordre au commandant du bataillon de zouaves, campé à la Tafna, de se porter à Sidi-Zaher.

. . . .

N° 20

Rapport du Général commandant la Division d'Oran au Ministre de l'Algérie (1)

(A. D. O.) Copie

N° 75 8 septembre 1859.

Faits et nouvelles politiques du mois d'août 1859

La tranquillité dont nous jouissions et que je me félicitais de pouvoir constater dans mon rapport du mois dernier, vient d'être troublée de la manière la plus grave sur notre frontière. J'espérais voir continuer cette bonne situation, mon espoir paraissait justifié par l'état de misère dans lequel se trouvaient les populations marocaines et les dissensions qui les divisaient. Dans ces conditions, en effet, elles avaient tout intérêt à vivre en paix avec nous, lorsqu'une série d'événements graves est venue détruire le résultat obtenu avec peine depuis deux ans et aboutir à la guerre sainte prêchée et commencée contre nous au Maroc.

Dans les premiers jours du mois, les Mahias et les Angad, particulièrement les Oulad-el-Abbès et Oulad-Ali-benTalha, envahissaient notre territoire, sans nous demander une autorisation, qui leur avait été accordée précédemment, toutes les fois qu'il n'y avait pas inconvénient à le faire. Campés sur le territoire de nos tribus, ils y commettaient de nombreux délits de dépaissance, enlevant les meules de paille qu'ils trouvaient à leur portée. Le commandant supérieur du cercle de Lalla-Maghnia leur enjoignit de se retirer, mais ils ne tinrent que faiblement compte de ces ordres et des mesures durent être prises pour en assurer l'exécu-

---

(1) Le ministère de l'Algérie et des Colonies fut créé par décret du 24 juin 1858, en réunissant la Direction des affaires de l'Algérie et la Direction des Colonies, respectivement distraites du ministère de la Guerre et du ministère de la Marine. L'empereur confia la charge de ce nouveau ministère au prince Jérôme Napoléon, auquel succéda plus tard de Chasseloup-Laubat. Un décret du 1er août de la même année supprima les fonctions de gouverneur général et institua en Algérie un commandement supérieur des forces de terre et de mer ; toutes les affaires qui ressortissaient antérieurement au gouvernement général furent alors traitées à Paris, dans les bureaux du ministère de l'Algérie et des Colonies. C'était la substitution complète du régime civil au régime militaire.

Cet essai dura moins de deux ans ; il prit fin après le voyage de l'Empereur en Algérie. On reconnut qu'il n'était pas possible de placer à Paris tous les pouvoirs administratifs ; on prit donc le parti de décentraliser en revenant au régime militaire. Le décret du 24 novembre 1860 supprima le ministère de l'Algérie et des Colonies pour rétablir le Gouvernement général de l'Algérie.

tion. Ces mesures consistaient surtout à faire faire, par des cavaliers des tribus, des patrouilles qui avaient pour consigne de faire évacuer notre territoire, mais sans employer la force et en se bornant à rendre compte de la résistance qu'elles pourraient rencontrer.

Le 10 août, une de ces patrouilles rencontra un douar des Oulad-el-Abbès et Oulad-Ali-ben-Talha, campé sur notre territoire, auquel elle enjoignit de s'éloigner. A cette injonction, 70 ou 80 cavaliers marocains se réunirent et donnèrent la chasse à notre patrouille ; les secours qui lui furent envoyés à temps arrêtèrent les assaillants ; mais ceux-ci, en se retirant, aperçurent, près de Zaouïa un convoi de charretiers européens qui se rendaient à l'établissement des mines de Gar-Rouban, ils se jetèrent sur ce convoi et enlevèrent huit mulets, après avoir blessé un des conducteurs. M. le commandant supérieur de Maghnia se rendit aussitôt sur les lieux, mais il ne put atteindre les agresseurs. Malgré les mesures de précaution prises ou prescrites, le surlendemain, un nouveau convoi composé de 20 charretiers européens était assailli, à Sidi-Zaher, par des cavaliers marocains, qui tuèrent deux d'entre eux et blessèrent grièvement un troisième.

En même temps, un autre parti de cavaliers attaquait un poste de garde arabe de 4 hommes ; après avoir pillé le poste, enlevé tout ce qui s'y trouvait, ils garrottèrent les gardiens et les abandonnèrent sur place.

Les jardins des Beni-bou-Saïd étaient dévastés.

Quatre jours après, un douar de Douy-Yaya (1) était attaqué, pendant la nuit, par des cavaliers qui enlevaient une partie des troupeaux, mais les gens du douar, éveillés par le bruit, avaient pu se défendre et reprendre les animaux enlevés.

Enfin et pour résumer ici cette première série de méfaits, le 22, trois chevaux étaient enlevés, la nuit, à la smala de spahis de Sidi-Medjahed.

Des gens des Beni-bou-Saïd, il est vrai, avaient, après les premières agressions, saisi 40 chameaux des Angades, qui furent conduits en dépôt à Maghnia.

A la nouvelle de ces événements, je prescrivis à M. le général commandant la subdivision de Tlemcen d'envoyer à Maghnia des troupes, cavalerie ou infanterie, qui en imposeassent aux Marocains, sans cependant leur faire croire à des projets d'hostilités par une trop grande concentration de forces. Le bataillon de zouaves, envoyé sur la frontière, devait même être employé à des tra-

(1) Les Doui-Yahia formaient autrefois une confédération, dont le territoire était à cheval sur la Tafna et qui comprenait les tribus des Oulad-Hammou, Oulad-Haddou, Ahel-Tamekssiot, Ahel-bel-Ghafer et Djouidate. Cette dernière fait actuellement partie du cercle de Marnia, les autres sont en territoire civil.

vaux de route qui justifiaient sa présence. Désireux de ramener la tranquillité, je donnai des instructions qui devaient être transmises à M. le commandant supérieur de Maghnia, et qui portaient qu'il fallait chercher à obtenir, par la conciliation, réparation de ces attaques ; éviter toute incursion ou agression sur le territoire marocain, mais, en même temps, faire respecter notre territoire et notre autorité, et frapper avec la dernière vigueur sur tous les partis qui se présenteraient pour menacer nos tribus ou nos établissements européens.

Se conformant à l'esprit de ces instructions, M. le général commandant la subdivision de Tlemcen se rendit à Sidi-Zaher et y convoqua les cheikhs des fractions marocaines qui avaient pris part à ces coups de main, c'est-à-dire des Mahias et des Angades. Dans cette conférence, à laquelle ils se rendirent, M. le général Thomas fit connaître à ces cheikhs nos intentions et notre désir de vivre en paix ; il ajouta que nous étions disposés à les autoriser à camper sur notre territoire, lorsque cela serait possible, mais que nous ne voulions pas souffrir des empiètements de vive force. Enfin, il leur demanda, à titre de dommages et intérêts pour les animaux volés ou pour les victimes de ces attaques, une somme qu'ils s'engagèrent à payer dans le délai de huit jours, après quoi ils retournèrent à leurs tribus.

Pendant les quelques jours qui avaient précédé et suivi cette conférence, la tranquillité paraissait devoir renaître, le cheikh Boubeker, des Mahias, ayant fait savoir que la majorité de la tribu avait blâmé ceux qui avaient attaqué les convois de Gar-Rouban. A la suite d'une lutte, six des mulets volés et encore entre leurs mains, leur avaient été enlevés et remis au caïd d'Oudjda. Il prévenait que tous les cheikhs des tribus voisines de notre frontière, Angades, Mahias et Beni-Snassen devraient se réunir, le 25, et adopter des mesures pour contraindre les perturbateurs à ne pas troubler une tranquillité à laquelle tous étaient intéressés. Le caïd d'Oudjda annonçait, dans une lettre, qu'il tenait à notre disposition les six mulets qui lui avaient été remis ; il protestait de son désir pour la paix, des efforts qu'il faisait pour la maintenir conformément, du reste, aux ordres de son gouvernement. Mais en même temps, et avec son astuce ordinaire, oubliant les attaques faites contre nous ou les nôtres, sans parler des punitions qu'il aurait dû infliger aux coupables, il demandait que les 40 chameaux enlevés aux Angades et en dépôt à Maghnia lui fussent renvoyés. Malgré ce manque de franchise, qui indiquait de la part de ce chef impuissance ou mauvaise volonté, M. le général commandant la subdivsion fit savoir aux cheikhs marocains qu'en considération de leur attitude à la conférence de Sidi-Zaher, de la sécurité qui avait reparu dans le pays, des bonnes dispositions dont tous les cheikhs marocains paraissaient animés, il consentait à accéder au désir qu'ils lui avaient manifesté en prolongeant le délai fixé pour le paiement de l'indemnité, et,

mieux, à réduire le chiffre de cette indemnité, quand ils auraient, par un premier paiement, fait acte de déférence et de repentir. En même temps aussi, il rendrait les 40 chameaux saisis et conservés en garantie.

Sans tenir compte de cette manifestation de nos intentions bienveillantes, ou plutôt enhardis par cette bienveillance, qu'ils prenaient pour de la faiblesse, les Mahias, particulièrement, continuaient leurs empiètements au milieu de nos tribus, qui se voyaient forcées de leur céder le terrain. Le caïd d'Oudjda même donnait une approbation officielle à cette conduite, en venant, avec 30 cavaliers, visiter un douar campé sur notre territoire et y recevoir la diffa. Des vols nombreux étaient journellement commis ou tentés. Dans une de ces tentatives, faites par des Mahias, chez les Achache, ceux-ci avaient pu surprendre les voleurs et tuer l'un d'entre eux. Le caïd des Oulad-En-Nahr (1) recevait l'avis qu'une attaque était projetée contre sa tribu par les Mahias, les Sedjâa et les Beni-bou-Zegou.

Néanmoins, les sahariens continuaient à s'approvisionner dans nos tribus des céréales dont ils avaient besoin et qu'ils ne trouvaient pas dans le Tell marocain. C'est ainsi que quelques douars des Mahias s'installèrent chez les Achache, sous prétexte d'acheter des grains, mais bientôt leurs intentions réelles se révélèrent ; après avoir résisté aux ordres que leur envoya M. le commandant supérieur du cercle de Nemours de porter leurs campements en dehors du pays des Achache, ils exigèrent la diâ de l'homme tué en flagrant délit de vol, menaçant de vider les silos par la force des armes, s'il n'était pas fait droit à leurs exigences.. Cette menace fut aussitôt suivie d'effet. Les Achache se retirèrent ; le commandant supérieur du cercle réunit un goum pour protéger cette tribu et ses silos, mais les Mahias attaquèrent ce goum et tuèrent ou blessèrent sept cavaliers.

A l'annonce de cette nouvelle attaque, des renforts furent envoyés à M. le commandant de la subdivision de Tlemcen pour protéger nos tribus, faire retirer les Marocains, repousser vigoureusement toute agression, mais sans pénétrer au delà de la frontière.

Cette mesure devenait urgente ; nos tribus commençaient à s'inquiéter de ces agressions réitérées et restées impunies ; elles n'exécutaient plus que mollement les ordres qu'elles recevaient.

En réunissant et examinant tous les faits qui avaient eu lieu, on ne devait plus les considérer seulement comme des actes de maraude ou de brigandage, si fréquents ordinairement et qui n'intéressent que la police du pays, mais bien comme des actes d'une hostilité bien réelle et générale. Si on recherche les causes de cette situation, on trouve d'abord qu'elle est le résultat des

(1) Tribu algérienne de la région d'El-Aricha.

mauvaises inspirations de la misère, ensuite la conséquence d'une irritation produite par les premières difficultés et que notre attitude ferme et bienveillante n'avait pu ariver à calmer dans tous les esprits. Mais on ne saurait méconnaître aussi qu'elle a son point de départ dans la conviction où étaient les Marocains de notre faiblesse par suite de la guerre d'Italie, dans leur confiance en la prédiction qui assigne le terme de trente ans à notre domination en Afrique, enfin dans les intrigues des marabouts ou chérifs ambitieux qui, depuis trois mois, travaillaient à soulever le pays contre nous et ont, en cette circonstance, habilement saisi le moment de faire réussir leur projet.

En effet, pendant que ces événements s'accomplissaient, on signalait dans la plaine de Trifa, chez les Beni-Snassen, l'arrivée d'un marabout venu de Souss, nommé Si Mohammed ben Abdallah, qui prêchait la guerre sainte, se disant fondé de pouvoirs par l'empereur Moulay Abderrahman, s'annonçait, comme Moulay Sâa, destiné à chasser ou exterminer les chrétiens. Ce prétendu sultan avait convoqué tous les chefs ou cheikhs marocains à une réunion, à Cherrâa, dans la plaine de Trifa. Là, on devait arrêter le plan d'une attaque qui aurait lieu contre Maghnia, dans la nuit du 24 au 25 août ; on parlait de ces projets publiquement ; le caïd d'Oudjda en était informé et restait inactif. Il est vrai que la réunion fut insignifiante, qu'elle ne se composa que de 4 ou 5 serviteurs du marabout, que l'attaque de Maghnia n'eut pas lieu, et que la tranquillité ne fut troublée pendant 5 jours que par l'affaire des Mahias contre les Achache. Il est vrai aussi que le caïd d'Oudjda envoyait, le 30 au soir, à Maghnia, cinq des mulets volés ; il écrivait au général commandant à Tlemcen ; il l'assurait de son concours pour arrêter le désordre, punir les coupables et accorder les légitimes réparations que nous demandions.

Rien ne faisait présager un danger imminent, lorsque, le 31, le commandant supérieur de Lalla-Maghnia, faisant une reconnaissance dans la plaine de Maghnia, avec 200 chevaux du 1er chasseurs ou des spahis et 300 chevaux du goum, arrivé près de Sidi-Zaher, entendit une fusillade et se porta rapidement dans la direction d'où venait le bruit ; parvenu près de Zouïa, il vit déboucher sur son flanc gauche un goum de 1.200 chevaux environ, en tête desquels marchait un cavalier qui lança une fusée. A ce signal, ce goum se rua avec une vigueur extraordinaire sur la colonne. Notre goum s'écriant : « Voilà le sultan ! » fut saisi de terreur et se débanda ; les chasseurs et spahis ne purent résister d'abord ; mais reformés peu à peu, ils furent ramenés à la charge et le commandant Bachelier resta maître du terrain, après avoir perdu dans les escadrons de chasseurs ou de spahis 17 tués, 11 disparus, 2 blessés, 28 chevaux enlevés. En se retirant, les assaillants surprirent, près et en dessous de la petite redoute de Zouïa, quelques voltigeurs qui étaient allés à l'eau. Deux d'entre

eux furent tués, ainsi qu'un ouvrier des mines et un enfant ; trois autres voltigeurs furent blessés, un autre enlevé.

Le lendemain, 1er septembre, le prétendu sultan venait, avec 3.000 cavaliers ou fantassins, attaquer Sidi-Zaher. Ce poste, qui se composait d'un caravansérail en construction et d'un petit redan en terre, était occupé par deux compagnies de tirailleurs et deux compagnies du 24e de ligne, sous les ordres du commandant Lecoq, du 2e tirailleurs. Ces troupes, retirées dans le redan et le caravansérail, ont soutenu une attaque qui a duré six heures et sont parvenues à forcer l'ennemi à renoncer à ses projets, après lui avoir tué 150 hommes environ et n'avoir eu qu'un tirailleur tué.

Le 2 septembre, un autre goum venait assaillir le village de Mâaziz et celui de Liaou, chez les Djebala, incendiant ce qui se trouvait sur leur passage. Le 3, ils pillaient Sidi-Aziz.

Ce sont là les faits principaux ; mais sur toute notre ligne frontière, à Gar-Rouban, aux mines de Mâaziz, apparaissaient des bandes ennemies, tuant ou pillant tout ce qu'elles rencontraient.

Tous ces coups étaient dirigés par le sultan Si Mohammed ben Abdallah, autour de qui venaient se ranger les contingents. La guerre sainte était commencée ; toutes les tribus marocaines y prenaient part. Le caïd d'Oudjda avait connu tous les préparatifs de cette prise d'armes ; il avait évidemment cherché à endormir notre attention, le 30, par l'envoi de 5 mulets et de sa lettre écrite au général, car lui-même, avec El Hadj Mimoun, chef des Beni-Snassen, marchait avec le goum qui a fait l'attaque du 31. Des idées de défection ou d'épouvante se sont aussitôt manifestées dans nos tribus ; les uns attendaient l'apparition du sultan dans leurs parages pour se joindre à lui, d'autres vidaient leurs silos, envoyaient leurs troupeaux et leurs richesses dans l'Est. La terreur se répandait de tous côtés, les fanatiques travaillaient sans relâche et nous étions sur le point de voir tout le pays désorganisé et soulevé. Déjà, les Athia et les Oulad-Mansour, tribus marocaines campées sur notre territoire, envoyaient leurs contingents au sultan. La situation était des plus graves.

Des troupes ont été aussitôt envoyées par terre à Maghnia, par mer à Nemours. Le général commandant la subdivision de Tlemcen s'est porté sur les lieux où je me rends moi-même. A la vue de ces renforts, nos tribus ont été, les unes rassurées, les autres intimidées. Elles peuvent, en effet, constater le peu de valeur des bruits répandus sur notre prétendue faiblesse, en même temps que le résultat de la vigoureuse défense de Sidi-Zaher a dû faire naître dans leur esprit des doutes sur la réalisation des futurs succès annoncés par le sultan.

(1) Le commandant Bachelier indique dans son rapport qu'il perçut le bruit de la fusillade en arrivant à Ras-Mouilah, par conséquent à une assez grande distance au Nord de Sidi-Zaher. Voir Etude sur la campagne de 1859 contre les Beni-Snassen, in *Revue d'Histoire*, février 1908, p. 312-313.

Ainsi, les unes craignent des châtiments, les autres reprennent confiance, mais toutes se rassurent et se calment. Le premier et le plus grand danger paraît passé. Ce mouvement religieux insurrectionnel ne peut plus s'étendre. Il nous reste aujourd'hui à repousser le faux sultan s'il vient encore tenter de nouveaux coups, sinon anéantir le rassemblement avec lequel il menace la frontière, et, enfin, châtier les tribus marocaines qui ont si promptement envoyé leurs contingents se rallier sous le drapeau de la guerre sainte levé contre nous.

Dès aujourd'hui, il est permis d'apprécier le caractère de cette prise d'armes. Ce n'est plus même une agression calculée et préparée, mais résultant en définitive de simples querelles entre tribus et dans lesquelles les unes et les autres ont eu des torts. C'est la guerre sainte prêchée par un marabout fanatique, commencée dans des circonstances telles qu'elle sera sans doute étouffée à son début, mais qui aurait eu les conséquences les plus graves pour nous, si elle eût éclaté il y a un mois, avant la rentrée des troupes d'Italie. En outre, les faits qui précèdent établissent, d'une manière positive que le caïd d'Oudjda n'a, en premier lieu, rien fait pour ramener l'ordre sur la frontière, qu'il a paru, au contraire, approuver la conduite de ses tribus, qu'il a connu toutes les menées de ce Si Mohammed ben Abdallah, qu'il les a tolérées, encouragées et facilitées même par la lettre qu'il écrivait, le 30, au commandant de la subdivision de Tlemcen, et qu'enfin, le 31, il se trouvait au milieu du goum qui a attaqué notre cavalerie ; s'il n'était plus maître de ses administrés, il ne devait au moins pas aider le sultan et donner à ses attaques, par sa présence, un caractère officiel. Il est certain, en outre, que les mokhazenis réguliers d'Oudjda se trouvaient au milieu des assaillants ; ce fait est confirmé, non seulement par les renseignements recueillis, mais par l'attestation de nos officiers qui ont reconnu l'uniforme de ces cavaliers à leur feis (1) rouges et pointus parmi les combattants.

En agissant ainsi, ce chef marocain obéissait aux ordres du gouvernement de Fez, aujourd'hui sans doute dirigé par Si Mohammed, qui nous est hostile, ou bien la prévision de la mort de Mulay Abderrahman, qui paraît prochaine et qui doit appeler Si Mohammed au pouvoir, lui a-t-elle inspiré cette conduite pour saluer les premiers jours de ce règne par sa lutte contre les chrétiens et éloigner ainsi de lui une destitution qu'il paraît redouter. On ne peut le préciser encore ; mais cette conduite du seul chef officiel qui commande chez nos voisins, non moins que la nécessité de se venger des attaques, de garantir nos tribus à l'avenir en leur montrant qu'elles peuvent compter sur notre protection, exige une réparation ou un châtiment officiels, que je serai sans

(1) Fez ; il s'agit de la coiffure portée par les cavaliers du Makhzen.

doute autorisé à infliger à nos voisins, en particulier au chef d'Oudjda, qui vient de commetre une violation flagrante du traité d'Isly.

Pendant ce temps, le 27 août, on apercevait de Nemours, un bateau à vapeur anglais croisant devant l'embouchure de la Moulouïa ; le 31, un autre vapeur anglais apparaissait au même point et communiquait avec la terre, le jour même où la colonne du commandant Bachelier était attaquée. A Oran, d'après les bruits en circulation chez les Arabes, les Anglais cherchaient à nous créer des embarras au Maroc depuis la paix de Villafranca ; ils auraient même fait parvenir de l'argent à l'empereur Abderrahman.

Il a été impossible, jusqu'à présent, d'obtenir des renseignements exacts sur ce Si Mohammed ben Abdallah, qui ne paraît pas être le même que l'ancien agitateur du Sud de Laghouat, et de Ouargla (1), que les dernières nouvelles placent chez les Touaregs d'Aougar (2), par lesquels il aurait réussi à se faire accepter pour chef. On dit que le marabout qui vient de se révéler dans l'Ouest a été envoyé dans le but de préparer les populations à l'avènement du prince qui doit monter sur le trône à la mort de Mulay Abderrahman et rétablir l'indépendance de l'islamisme.

Au milieu de ces événements, le cercle de Sebdou et le Sud-Ouest n'ont pas été un seul instant agités. Cette circonstance encore tendrait à faire croire que cette prise d'armes est officiellement tolérée ou ordonnée, puisqu'elle est restreinte dans le rayon d'action d'Oudjda, et ne s'est pas étendue jusqu'aux sahariens du Maroc, qui ne sont que nominalement les sujets du caïd qui commande dans cette ville, au nom de l'empereur Abderrahman.

. . . .

P.-S. — Ce rapport était terminé lorsque m'est arrivée la dépêche télégraphique que j'ai eu l'honneur de vous transmettre.

Cette nouvelle et celle contenue dans les rapports particuliers que m'adresse M. le général commandant la subdivision de Tlemcen ne me laissent aucun doute sur la part active qu'a prise le caïd d'Oudjda à ces événements, dans le but probable de se conformer aux instructions de Si Mohammed, dont il avait appris peut-être déjà l'avènement au trône après l'empereur Abderrahman. (3)

(1) Ce n'était en effet pas le même.

(2) Lire : *Ahaggar*.

(3) Le sultan Moulay Abderrahman, mort le 29 août 1859, eut pour successeur Sidi Mohammed, le vainqu d'Isly.

N° 21

Liste donnant les noms d'une partie des Otages marocains

(A. D. O.) Original

DIVISION D'ORAN

SUBDIVISION DE TLEMCEN

Bureau Arabe de Tlemcen

ÉTAT *nominatif des otages détenus actuellement à Tlemcen*

	Désignation des tribus	Noms des otages	Dates de leur arrivée	Par quelle autorité ils ont été dirigés sur Tlemcen
ANGADES	BENI YALA (1)	Ahmed bel Hadj. El Habib ben Mohammed. Ali ben Cassen. Madjoub. Bachir Ould ben Dahman. Allal Ould bou Hafi. Mohammed Ould Habib. Caddour Ould Mahi. Ahmed ben Tahar. Mohammed O. Mohammed. Tahar ben Mohammed. Mohammed O. Hammou. Ali Sayat. Abdel Selam. Mohammed Ould Ali. Caddour O. ben Djemâa.	15 novembre	M. le Général Durrieux commandant la Division d'Oran
	O. ALI BEN THALA	Ali Ould M'Zian. Ramdhan Ould Ahmed. Miloud Ould Abdelouad.		
	OULD EL ABBÈS	Ahmed Ould el Meghaoui. Yahia Ould el Mebrouk. El Habib ben Chaoul.		
	OULD HAMMED BEN BRAHIM	Mohammen ben el Kheir. Lakhdar Ould Ali. El Aradj bou Djenan.		
	EL HATSAN	Mohammed ben Miloud. Ben Sâad Ould Kerroum. Mohammed Ould Ali.		
	MEZAOUIR O AZOUZ	Chikh Moh. bel Arbi. Mâamar ou Moh. Bouarfa. Ben Abderrahman O. Nouali.		

(1) Cette classification est erronée. Les Beni Yala sont Berbères et ne font pas partie du groupe arabe des Angades.

	DÉSIGNATION DES TRIBUS	NOMS DES OTAGES	Dates de leur arrivée	Par quelle autorité ils ont été dirigés sur Tlemcen
BENI IZNACEN	BENI OURIMECH	Rhebah ou Mohammed.	15 novembre	M. le Général Commandant la Division d'Oran
	BENI ATIK	Chikh Touhami. Hassain ou Baghti. Mohammed ben Khedda. M'hamed ou Amar.		
	BENI MENGOUCH	El Hadj Moh. Bouaza. Chikh Aïça.		
	BENI KHALED	Mohammed ou Mançour. El Hadj Abdallah. Mohammed ou Ramadan. Tahar ben Khedda. Ramadan ben Ahmed ben Medin. Si M'hamed bel Hachemi.		

Tlemcen, le 1er décembre 1859.

Pour le Chef du bureau arabe :
Le Lieutenant adjoint,
Signature illisible.

Pour le Général commandant la Subdivision :
Le Chef d'escadron commandant la place chargé de l'expédition des affaires,
Signature illisible.

N° 22

Rapport du Général commandant la Division d'Oran au Ministre de l'Algérie

(A. D. O.) Copie

Faits et nouvelles politiques du mois de novembre 1859

N° 76 — 6 décembre 1859.

La première partie du mois de novembre, dont j'ai à placer sous vos yeux les faits et nouvelles politiques, a été marquée par les dernières opérations de la campagne si rapide et si avantageuse qui vient de s'effectuer au delà de notre frontière de l'Ouest. Afin que l'exposé de ces opérations, de leur résultat pour la province d'Oran ne présente aucune omission, je crois devoir le faire remonter jusqu'à l'époque à laquelle le commandant supérieur

des forces de terre et de mer vint prendre la direction des opérations et qui est celle environ où vous avez reçu le dernier rapport politique que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

A cette époque, les deux divisions d'infanterie, la majeure partie de celle de cavalerie, c'est-à-dire la presque totalité du corps expéditionnaire se trouvait réunie au Menasseb-Kiss, en face d'Aghbal, où s'étaient montrés concentrés, depuis plus d'un mois, tous les contingents des Beni-Snassen. La réunion de ces troupes, dont une certaine partie avait été appelée de la province d'Alger et avait traversé celle d'Oran, avait eu pour premier résultat de démentir, aux yeux de nos propres populations, les bruits qui avaient été répandus par la malveillance sur notre affaiblissement. Ces bruits n'avaient pas été étrangers au mauvais vouloir et aux agitations qui avaient eu lieu sur certains points chez ces populations ; le déploiement de forces qui se produisait en avait prouvé le peu de fondement ; et les sentiments de soumission s'en étaient trouvés assez promptement rétablis presque partout. Aussi, la réquisition des bêtes de somme dont les besoins croissants de l'armée faisaient sentir la nécessité, s'exécutait-elle sans résistance, et lorsque les dispositions prescrites par M. le commandant supérieur durent soudainement élever à un chiffre considérable les approvisionnements, on put arriver à rassembler en quelques jours, dans les subdivisions du Tell de la province, jusqu'à cinq mille bêtes de somme. Ce maximum a été maintenu pendant toute la durée de l'expédition ; et si l'on observe qu'au Sud-Ouest les deux colonnes légères agissant par le cercle de Sebdou entraînaient à leur suite un chiffre également élevé de moyens de transports arabes, que ces colonnes étaient presque entièrement formées par l'élément indigène, que des goums du Tell étaient, d'autre part, attachés au corps expéditionnaire, on se rendra compte à la fois des sacrifices que l'on a eu à demander aux populations indigènes, de l'aide qu'elles ont donnée et du degré de soumission où elles se trouvaient ramenées.

En même temps, qu'à l'aide de ces moyens M. le commandant supérieur des forces de terre et de mer accumulait, dans la redoute construite à Menasseb-Kiss, les approvisionnements nécessaires, il mettait en marche, à la date du 21 octobre, la première division d'infanterie, la division de cavalerie et une première partie du convoi. En deux journées de marche, ces forces se portaient à Chaïb-ou-Amar (1), à environ neuf lieues au delà de la frontière, en face des débouchés du col d'Aïn-Taforalt, par où l'on devait pénétrer dans le pâté montagneux des Beni-Snassen.

Ceux-ci, pendant ce temps, se trouvaient livrés aux incertitudes et aux agitations que j'avais l'honneur de vous signaler dans ma dépêche d'octobre. Leurs contingents, longtemps maintenus à

(1) A Berkane.

Aghbal, en face de notre camp, non sans sacrifices de la part des fractions qui les fournissaient et surtout de celle des Beni-Khaled, qui les recevait, fatigués par une longue attente, ayant d'ailleurs fait quelques pertes sensibles dans les attaques qu'à diverses reprises ils avaient dirigées contre notre redoute, avaient commencé à se séparer. Lorsque le mouvement en avant de nos troupes se prononça, ils se divisèrent tout à fait pour aller garder, sur le versant nord, qui était menacé, les abords de leur pays. Les objets précieux, les troupeaux et les grains étaient évacués dans l'intérieur ; le chef religeux le plus connu, Si El Mekki, en avait donné l'exemple.

Ce mouvement continua pendant tout le temps où la première division, restée en position à Chaïb-ou-Amar, y attendit les autres troupes en construisant une seconde redoute destinée à recevoir à son tour les approvisionnements de toute nature. Pendant ce laps de temps, le chef politique des Beni-Snassen, El Hadj Mimoun, adressait aux tribus alliées un dernier appel auquel quelques contingents des Kebdana (1), des Beni-bou-Zeggou et des tribus du sud de la plaine d'Angade furent seuls à répondre. Les légers engagemnts qui eurent lieu dans cet intervalle, et celui surtout que provoqua la reconnaissance des abords du col d'Aïn-Taforalt, prouvèrent d'ailleurs que les Beni-Snassen étaient décidés, avec ou sans secours étranger, à défendre énergiquement l'accès de leurs montagnes.

L'attaque en fut faite le 27, par deux divisions d'infanterie chargées de forcer le passage du col d'Aïn-Taforalt, tandis que la division de cavalerie, lancée vers la montagne le long des dernières pentes du pays des Beni-Ourimech, opérait une diversion favorable en s'avançant jusqu'à la kasba Bou-Gribal (2). Les dépêches de M. le commandant supérieur des forces de terre et de mer vous ont fait connaître la vigueur et les diverses circonstances de cette attaque, ainsi que ses rapides résultats. Dès le lendemain, tandis que nos troupes installées à Aïn-Taforalt, point stratégique du pays, pesaient sur la vallée de l'oued Tagma, et que les convois allaient prendre les approvisionnements placés à Chaïb-ou-Amar, pour les remonter jusqu'au nouveau camp, de premières démarches furent faites par les Beni-Snassen. Elles offraient trop peu d'ensemble pour être suivies de résultats ; mais dans la soirée et dans les jours qui suivirent, des communications furent ouvertes avec El Hadj Mimoun.

J'ai eu souvent l'occasion, dans mes rapports précédents, de constater l'ascendant que ce personnage exerce non seulement sur

(1) Tribu dont le territoire se trouve sur la rive gauche de la Moulouya, dans l'angle formé par cette rivière et la mer.

(2) Lire : *Bou-Griba*. Cette kasba est au pied Nord-Ouest du massif des Beni-Snassen.

la confédération des Beni-Snassen, mais encore sur toutes les tribus qui composent le commandement d'Oudjda. Cet ascendant, qu'il doit à son caractère et à une grande habileté de conduite, l'a fait fréquemment l'appui du caïd d'Oudjda et le véritable intermédiaire entre les populations et le gouvernement marocain. Il représente, en un mot, la seule influence reconnue du Kiss à la Moulouya, et c'est la considération qui décida M. le commandant supérieur des forces de terre et de mer à traiter avec lui plutôt qu'avec les représentants séparés des différentes tribus qui composent les Beni-Snassen. Il y avait ,en effet, tout intérêt pour le présent, comme pour l'avenir, à ne point abâttre la seule autorité officielle ou non, qui pût nous servir d'intermédiaire et à confirmer ainsi le vrai sens d'une expédition destinée à donner satisfaction à de trop nombreux griefs, sans s'attaquer en rien à l'organisation ni à la situation politique du pays.

C'est dans cet ordre d'idées que furent dirigés les pourparlers, à la suite desquels El Hadj Mimoun, accompagné d'une vingtaine des principaux chefs des Beni-Snassen, vint, dans la matinée du 30 octobre, recevoir et accepter les conditions qui lui furent imposées. La remise d'otages, que stipulaient ces conditions, eut lieu séance tenante et tout acte d'hostilité cessa dès le jour même. Dans les quelques jours qui suivirent, l'exécution des autres conditions commença également pour se poursuivre avec la lenteur inhérente à ces sortes d'opérations chez des tribus de montagne, pauvres et indisciplinées.

Le coup qui frappait les Beni-Snassen eut un grand retentissement, non seulement dans le commandement d'Oudjda, mais encore au delà de la Moulouya. Leur pays n'avait jamais été envahi et on était habitué à le considérer comme un boulevard placé en face de nous. L'attaque décidée contre eux avec tant de réussite, coïncidant avec la déclaration de guerre de l'Espagne et avec les agitations d'un nouveau règne, devait être interprétée, au premier moment, comme inspirée par des intentions d'agrandissement territorial ou d'hostilité envers le gouvernement marocain. Les soins apportés par ordre de M. le commandant supérieur des forces de terre et de mer à détruire ces appréhensions, auraient réussi complètemnt dès l'abord, si l'arrivée au camp du fils de Moulay Abderrahman, Ould Moulay Sliman, n'était venue à l'improviste leur donner une espèce de consécration aux yeux des tribus marocaines.. M. le commandant supérieur des forces de terre et de mer vous a fait connaître les circonstances et l'issue de la démarche faite par le fils du prétendant au trône du Maroc. En dégageant cette démarche de tout caractère politique, en abrégeant le séjour de ce personnage, il ne tarda pas à rétablir sous leur seul vrai jour le but et la pensée de l'expédition qu'il dirigeait, et la seule impression durable que laissa chez les Beni-Snassen, la courte apparition de Moulay Sliman ne fut plus que celle que devait causer à des populations marocaines une démarche de

cette nature, faite vis-à-vis de nous, par le petit-fils d'un de leurs empereurs.

Pendant ce temps, les approvisionnements étaient réunis à Aïn-Taforalt, les troupes travaillaient à adoucir les pentes par lesquelles on descend dans la plaine d'Angade et des recherches étaient faites pour reconnaître sur quels points s'étaient réfugiées les tribus de cette plaine et celles du pâté montagneux qui la limite vers le Sud. Les uns et les autres avaient, en effet, pris la fuite à l'annonce de notre succès et dans tout le sud du commandement d'Oudjda régnait la plus grande confusion. Toutes les populations de cette région, Mahias, Angades, Zekkara, Beni-Yala, etc., comprenaient qu'après s'être attaquée à la tête du pays, l'expédition allait redescendre vers elles, et leur faire expier les attaques dont elles avaient été les promoteurs et les acteurs les plus actifs.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte précédemment, M. le général commandant la subdivision de Mascara, agissant avec les goums du Sud dans l'Ouest du cercle de Sebdou, avait déjà châtié quelques-unes de ces tribus, et rejeté les Mahias vers l'Ouest marocain. Pendant les opèrations contre les Beni-Snassen, sa colonne légère et celle commandée sur sa gauche par M. le commandant supérieur du cercle de Géryville, avaient dû se reposer et se reconstituer. Mais le moment était venu où elles devaient rentrer en action, en combinant leurs mouvements avec ceux du corps expéditionnaire.

Lorsqu'en raison de ces combinaisons la division de cavalerie se fut portée, pendant la nuit du 3 au 4, à Aïoun-Sidi-Mellouk, les divisions d'infanterie à Sidi-Bou-Houria, dans cette dernière journée et le lendemain traversant la plaine d'Angade sur le territoire des Zekkara, chez les Oulad-Sidi-Mahmed, où la cavalerie vint les rejoindre, pour se porter ainsi vers Tinzi, toutes les populations ennemies menacées vers l'Ouest et le Nord se rejetèrent par les défilés qui traversent la montagne vers le Sud, qui leur paraissait gardé de moins près. Mais la colonne de Sebdou était venue, par une marche forcée, leur fermer l'issue sur laquelle elles comptaient ; elle les atteignit dans la matinée du 5, à Foum-Bezzouz (1). Les rapports de M. le commandant supérieur des forces de terre et de mer vous ont fait connaître les résultats et tous les détails de cette rencontre, qui a été, pour les populations du Sud, aussi décisive que l'avait été la journée du 27 pour les Beni-Snassen. Les Mehaya, les Zekkara, les Beni-Yala, s'empressèrent de demander l'aman et d'accepter les conditions qui leur furent imposées. Ils étaient aidés dans leurs démarches par l'intervention de Si Hamza Moulay Ghefaït, personnage religieux de l'Ouest marocain, jouissant d'une grande influence personnelle qui,

(1) Sur la piste de Berguent à Debdou, à environ 100 kilomètres à l'Ouest de la frontière.

depuis très longtemps, entretenait avec nous de bonnes relations et qui se rendit au camp français pour gagner ensuite Tlemcen où il devait rencontrer M. le commandant supérieur des forces de terre et de mer. Tandis que ces tribus traitaient avec nous, la colonne composée à l'extrême gauche des goums du Sud, commandés par Si Hamza, khalifa des Oulad-Sidi-Cheikh et le commandant supérieur de Géryville, poursuivait et atteignait de son côté les Beni-Guilles, la plus reculée des tribus marocaines avec lesquelles nous avions à exercer des répressions. Celle qui les atteignit ne fut ni moins prompte, ni moins complète, et devait, au bout de quelques jours, les amener à implorer également l'aman.

Ainsi, dans un bref espace de temps, du Kiss à la Moulouya et du bord de la mer jusqu'à hauteur des ksour, c'est-à-dire sur un espace de plus de cent lieues de profondeur, sur une largeur de vingt lieues en moyenne, nos coups avaient frappé toutes les tribus qui avaient participé aux attaques dirigées au commencement de septembre contre notre territoire. Dans cette étendue considérable et par delà la Moulouya, jusqu'au cœur du Maroc, la terreur avait pénétré ; et l'on peut croire que sur cette base, la plus solide vis-à-vis d'un peuple musulman, notre ascendant venait de se rasseoir pour de longues années.

C'est dans ces conditions que s'exécutait le retour vers la frontière du corps expéditionnaire qui, remontant lentement la plaine d'Angade, vint camper successivement à Metlili des Zekkara, à Taguemoud sur le haut Isly, sur le champ de bataille d'Isly, et enfin à Sidi-Yahia, en face d'Oudjda.

Au début de cette marche, le caïd marocain de cette ville, compromis dans les événements qui s'étaient passés sur notre frontière et dont les mokhazenis avaient été vus parmi les assaillants de Sidi-Zaher, avait été arrêté au moment où il venait à notre camp des Oulad Sidi-Mahmed (1) pour se présenter devant M. le commandant supérieur des forces de terre et de mer. A différentes reprises et même avant l'ouverture de la campagne, Ben el Ghadi, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, s'était montré désireux de détourner le coup qui le menaçait, mais conformément aux ordres de M. le commandant supérieur, ses démarches avaient été repoussées et ses lettres renvoyées sans réponse. Convaincu d'impuissance vis-à-vis de ses tribus, non moins que de mauvais vouloir vis-à-vis de nous, complice des attentats qui avaient été commis sur notre territoire, le caïd d'Oudjda fut prévenu dès le premier jour que l'autorité française ne pouvait le considérer comme le représentant fidèle d'un gouvernement ami ; ce fut dans le même sens que son arrestation

(1) Dans la tribu des Zekara. Il y a plusieurs versions différentes sur le lieu et la date de cette arrestation.

lui fut annoncée et expliquée aux populations de son ancien commandement. Dans la nuit même, Ben el Ghadi fut dirigé sur Nemours, d'où le courrier de l'Ouest devait le transporter à Tanger, où M. le chargé d'affaires de France au Maroc était prié de le remettre entre les mains des agents du gouvernement marocain. L'abandon de Tanger par le corps consulaire et le blocus de cette place par la flotte espagnole n'ont point permis encore de remplir cette dernière formalité. L'ex-caïd d'Oudjda attend à Oran que l'on puisse le remettre sûrement à la disposition d'un représentant de l'empereur Moulay Mohammed.

En même temps, que Ben el Ghadi était ainsi arrêté, la djemaa d'Oudjda avait été prévenue du sens de cette mesure et invitée à n'en pas abuser contre le maghzen marocain. Un caïd intérimaire avait, d'ailleurs, été désigné par Ben el Ghadi lui-même et nul soin n'avait été négligé pour établir une fois de plus que le gouvernement marocain restait pour nous complètement en dehors des causes et des faits d'une expédition dirigée uniquement contre des populations qui échappaient à son action et méconnaissaient ses intentions envers nous.

Ce reproche pouvait être fait très justement à la population d'Oudjda, refuge habituel des malfaiteurs qui désolaient la frontière et y écoulaient le produit de leurs vols. Les armes, les effets enlevés à nos gens dans les derniers attentats, y avaient été publiquement vendus. La djemaa d'Oudjda avait, à diverses reprises, demandé l'aman et, d'Aïn-Taforalt, M. le commandant supérieur des forces de terre et de mer en avait dicté les conditions.

Lorsque, dans une dernière marche, le corps expéditionnaire vint camper sous les murs d'Oudjda, celle-ci n'avait pas entièrement rempli ces conditions ; livrée à la crainte, à la confusion, elle n'avait pu réunir les contributions qui lui étaient imposées. Ce ne fut que dans la matinée du 11 qu'elle parvint à s'acquitter M. le commandant supérieur ayant, en présence de l'état de trouble et presque d'abandon où elle se trouvait, adouci les conditions qu'il avait mises d'abord à son pardon. Le jour même le corps expéditionnaire, repassant la frontière, venait camper à Sidi-Zaher ; le lendemain, il était licencié.

A cet exposé des opérations, je suis heureux de pouvoir joindre la mention des bons résultats qu'elles ont produit non seulement en ce qui concerne nos propres populations. Ainsi que je le disais au commencement de ce rapport, le déploiement de nos forces avait été un démenti suffisant aux bruits malveillants qui nous représentaient comme réduits jusqu'à l'impuissance. La rapidité de nos succès a prouvé à nos tribus qu'elles n'avaient rien à attendre de l'appui qu'à un moment donné elles auraient pu espérer rencontrer chez les Marocains. Elle a fait comprendre à ces derniers que leurs moyens d'action ne pouvaient être comparés aux nôtres, que leurs méfaits n'échappaient ni par le temps, ni par l'éloignement, à la répression et que leur premier intérêt était de

vivre en paix avec nous et les nôtres. A cette influence de notre force, j'ajouterai celle produite par l'exemple de notre justice et de notre exactitude à remplir nos engagements, par la manifestation de notre humanité, par cet ensemble de faits qui portent, jusque dans les dures nécessités de la guerre, le cachet de la civilisation et qu'ignorent si complètement les populations musulmanes et surtout celles du Maroc.

Sous cette double influence et autant que les prévisions sont permises en présence d'une nation livrée à la fois aux dissensions intestines et à une guerre étrangère, et que le sentiment du fanatisme pourrait soulever d'un jour à l'autre, il est permis de croire que la paix et la sécurité sont pour longtemps rétablies sur notre frontière de l'Ouest. Jusqu'à présent, tout s'accorde, dans la conduite des tribus marocaines, à justifier ces espérances et les rapports qui sont parvenus de la frontière, dans le courant du mois, sont des plus satisfaisants. Les populations sont rentrées, pour la plupart, sur leurs lieux de campement habituels et ont commencé à renouer leurs relations commerciales dans les limites que permet la loi douanière, dont les difficultés, il faut le reconnaître, n'ont pas été sans influence sur les complications qui se sont produites.

Dans le Sud, l'Est et le Tell, la situation est également satisfaisante et se ressent à un haut degré de l'action favorable exercée sur les esprits par les événements qui viennent de s'accomplir. Les préoccupations qui dominent sont relatives aux labours qu'ont retardés le manque de bras d'un côté, et de l'autre celui des pluies. Ces deux causes ont aujourd'hui disparu.

Avant de terminer, je dois signaler les dernières nouvelles qui, par différentes voies, sont arrivées concernant la situation intérieure du Maroc. Tandis que, d'une part elles annoncent l'échec subi par les armes marocaines vis-à-vis de l'armée espagnole, elles font, de l'autre, connaître que le caïd Ferradji, à la tête des Abid-Boukari, et des contingents des Ouled Djema et des Charaga, aurait remporté un avantage signalé sur Mouley Abderrahman ould Moulay Sliman. Celui-ci serait allé chercher un refuge dans les montagnes des Aït-Youssi, d'où il aurait fait un appel au dévouement des Beraber.

Un nouveau compétiteur au trône du Maroc vient, en outre, de se révéler. Il est âgé de 25 à 30 ans, se nomme Moulay Abd el Malek, des Cheurfa-ed-Drissin (1). De nombreux partisans se seraient rangés autour de lui et ses prétentions ajouteraient un élément de plus aux causes de troubles qui agitent l'empire voisin.

(1) Les cheurfa édrissites, descendants de Mouley Idriss, le fondateur de la première dynastie arabe du Maroc.

N° 23

Lettre du Général commandant la Subdivision de Tlemcen au Général commandant la Division d'Oran

(A. D. O.) Original

Subdivision de Tlemcen

Affaires Arabes

Au camp de Hamman Sidi-bel-Kheir

N° 27 — 19 novembre 1859.

Mon Général,

Pendant que j'étais encore au camp de Sidi-Zaher, j'ai reçu le marabout de Guefaït, Si Hamza ben Tayeb, ainsi que les deux notables de la tribu des Zekkara.

Conformément aux prescriptions contenues dans votre dépêche du 14 courant, ces deux notables resteront à Lalla-Marghnia jusqu'à l'arrivée des otages, dont le nombre a été fixé à dix.

Si Hamza a passé quelques jours avec moi. J'ai profité de son séjour ici pour le mettre en relations avec le commandant supérieur du cercle de Marghnia.

Cet homme m'a paru bien, il mérite la réputation dont il jouit dans nos tribus ainsi que dans celles qui avoisinent notre frontière.

Il m'a porté une réclamation qui me paraît fondée concernant le nombre de tentes imposées chez les Beni-Yala. Il m'assure que cette tribu est loin d'atteindre le chiffre de 400, qui a été adopté comme base de la contribution de guerre. Je lui ai répondu que je ne pouvais modifier en rien une décision prise par le général en chef, et je l'ai engagé à formuler sa demande dans une lettre que j'ai l'honneur de vous transmettre.

Si Hamza désire qu'on prenne en considération les pertes éprouvées par les Beni-Yala, dans la razzia du 9, à Guenfouda et qu'ils paient une contribution égale à celle des Zekkara. Je crois qu'il y a lieu d'accéder à cette demande.

Le 15 du courant, les Ouiad-Azzouz ont amené à mon camp 910 moutons, qui ont été remis entre les mains des Achach, par les soins de M. le commandant supérieur du cercle de Marghnia. Ils ont demandé à remplacer par des bœufs les 90 moutons qui manquaient pour compléter le chiffre de 1.000 qui leur avait été imposé. J'ai cru devoir leur donner cette autorisation.

Le même jour, la fraction des Beni-Drar (Beni-Kaled) a versé à Marghnia une somme de 4.000 francs.

Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Général de brigade commandant la Subdivision et le camp de Sidi-Bel-Kheir,

DE LIGNY.

N° 24

Télégramme du Général commandant la Subdivision de Tlemcen au Général commandant la Division d'Oran

(A. D. O.) Original

N° 3239 — Maghnia, le 19 décembre 1859 (à 9 h. 50).

Dépêche télégraphique

Le Général commandant la Subdivision, à Monsieur le Général commandant la Division d'Oran

à Monsieur le Commandant supérieur à Tlemcen.

Camp de Hammam-bel-Khrair, 19 décembre.

La nuit dernière j'ai mis en marche, sur Sidi-Zaher, les spahis de la subdivision.

Je pars ce soir, de ce point, avec 625 chevaux réguliers et 500 de goums, pour le haut Isly, où se trouvent établies des tentes de Maia (1) dissidents, les rentrées d'argent marchant peu.

On ne compte pas assez sur nous. Il importe de prouver que nous n'avons pas complètement désarmé ; demain soir je serai de retour à Sidi-Zaher. Après demain, des nouvelles.

P. C. C., pour le directeur,
Le Subdivisionnaire,
Signature illisible.

N° 25

Télégramme du Général commandant la Subdivision de Tlemcen au Général commandant la Division d'Oran

(A. D. O.) Original

Dépêche télégraphique

N° 3365 — Maghnia, le 30 décembre, à 8 h. 10 (matin).

M. le Général commandant la Subdivision à M. le Général commandant la Division, Oran.

Camp de Hamman-bel-Kheir, 30 décembre.

Les chefs des Maia (1) sont à Sebdou. Ce soir, ils seront ici ; leurs lenteurs proviennent de leurs intrigues avec Si Hamza.

Les lettres du kalifa les devancent, c'est fâcheux. Un est en retard, Cheikh el Jaridj ; il n'est point encore revenu de Géryville. Je déplore cette circonstance.

---

(1) Lire : *Mehaïa.*

Je les aurais arrêtés s'ils eussent été au complet. C'est se déconsidérer et remplir un rôle de niais que de se laisser tant de fois duper, mais ils ne perdront rien pour attendre.
Ils ne sauraient plus actuellement m'échapper.

P. C. C., le Directeur,
Signature illisible.

N° 26

Télégramme du Général commandant la Subdivision de Tlemcen au Général commandant la Division d'Oran

(A. D. O.) Original

Dépêche télégraphique

N° 3373 Maghnia, le 30 décembre 1859, à 6 heures (soir).

M. le Général commandant la Subdivision à M. le Général commandant la division, Oran.

Camp de Hammam-bel-Kheir, 30 décembre,

Le commandant Colonieu est arrivé à mon camp avec les chefs des Maïa. Il a laissé 23 otages à Tlemcen.
Je ne lâcherai les chefs que lorsque les otages auront été reconnus de bon aloi et seront en nombre suffisant.
Le compte des Maia (1) doit être désormais considéré comme réglé : 500 francs par fusil ; 1.000 fusils.
Ce sera peut-être long à liquider, mais n'importe.

Pour le Directeur,
Signature illisible.

N° 27

Télégramme du Général commandant la Subdivision de Tlemcen au Général commandant la Division d'Oran

(A. D. O.) Original

Dépêche télégraphique

N° 3377 Marnia, le 31 décembre 1859, à 11 h. 30.

M. le Général commandant la Subdivision à M. le Général commandant la division, Oran.

Camp de Hammam-bel-Kheir,

Les Mahia sont agglomérés entre El-Aricha et Mengoub. Il importe d'occuper momentanément le poste de El-Aricha tant pour

(1) Lire : *Mehaïa.*

la police du cercle de Sebdou que pour aider les chefs dans le prélèvement de la contribution de guerre.
Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je dirigerai sur ce point la compagnie de tirailleurs de Sebdou, l'escadron de spahis de Tlemcen et un peloton de chasseurs, j'y ferai arriver cent cavaliers des Hamyans.

P. C. C., le Directeur,
Signature illisible.

N° 28

Télégramme du Général commandant la Subdivision de Tlemcen au Général commandant la Division d'Oran

(A. D. O.) Original

Dépêche télégraphique

N° 32 Maghnia, le 8 janvier 1860, 2 heures 13.

M. le Général commandant la colonne d'observation à M. le Général commandant la division, Oran.

Vingt tentes des Maia (1) réfractaires ont été enlevées par nos goums au delà du Coudiat-Abderrahman (2) la nuit du 6 au 7. Les Maia ont perdu 21 hommes, 800 chèvres et moutons, des ânes, tout leur butin.
Je ferai prélever le cinquième des prises et verserai aux Domaines.
Les Oulad-Hamed-ben-Brahim ont versé aujourd'hui 5.430 francs.

Pour le Directeur,
Signature illisible.

N° 29

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

15 janvier 1860.

. . . .

Après avoir reçu l'autorisation du général Deligny, j'envoyai, le 5 janvier, les goums des Oulad-Mellouk et des Mâaziz dans la direction de Sidi-Soltane (3) où des douars des Mehaya étaient campés.

(1) Lire : *Mehaïa.*
(2) A côté du champ de bataille d'Isly.
(3) A l'Ouest d'Oudjda et au delà de l'Isly.

Nos goums, commandés par les caïds Mohammed ben Abderrahman et Aïssa ben Brahim, tombèrent sur les Mehaya, le 6 janvier et leur enlevèrent 500 moutons, 5 bœufs, 300 chèvres, 25 ânes et 5 chevaux.

N° 30

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

15 janvier 1860.

Le vendredi 13 janvier, vers 5 heures du soir, quatre cavaliers des Beni-bou-Saïd revenaient du marché d'Oudjda, lorsqu'à hauteur de Sidi-Yahia, ils rencontrèrent un berger conduisant une quarantaine de moutons.

Ayant appris par le berger lui-même que ce troupeau appartenait à des gens des Mehaya campés dans les jardins d'Oudjda, les Beni-bou-Saïd s'en emparèrent et reprirent la direction de leurs douars. Mais bientôt ils furent rejoints par une trentaine de fantassins des Mehaya qui avaient été avertis par le berger.

Des coups de fusil furent échangés et nos cavaliers se retirèrent après avoir abandonné le troupeau.

Cependant, le caïd Mohammed bel Kacem (averti par les détonations qu'un engagement avait lieu dans la plaine), avait réuni quinze cavaliers et vingt fantassins et s'était porté rapidement sur l'oued Taërt.

Les fantassins des Mehaya, serrés de près, abandonnèrent le troupeau et se réfugièrent dans le lit de la rivière ; grâce aux lauriers-roses et à l'obscurité, ils parvinrent à s'échapper, après avoir perdu cinq hommes.

Les Beni-bou-Saïd ont rapporté 5 fusils et amené 38 moutons. Ils n'ont eu qu'un cheval blessé.

N° 31

Rapport du Général commandant la Division d'Oran au Ministre de l'Algérie

(A. D. O.) Copie

Rapport général sur les événements qui se sont produits et sur les résultats qui ont été obtenus dans la Division d'Oran pendant l'année 1859.

Avant d'entreprendre l'exposé des événements qui se sont produits et des résultats qui ont été obtenus dans la division pendant l'année 1859, je crois utile de rappeler quelle était la situation politique au début de cette année.

Considérée dans son ensemble et d'une manière générale, cette situation paraissait peu différente de ce qu'elle était depuis quelques années. Mais un examen attentif du fonctionnement des diverses institutions qui s'appliquent aux populations indigènes y dénotait par certains côtés une modification dans les esprits et un relâchement dans les idées d'ordre et de soumission qui devaient appeler l'attention de l'autorité supérieure ; les attentats contre les personnes et les propriétés avaient augmenté dans une proportion notable ; les recherches qu'ils nécessitaient échouaient pour la plupart devant le mauvais vouloir des indigènes ; l'action des chefs perdait de son efficacité ; celle de la justice musulmane hésitait en face des poursuites dont elle était l'objet ; celle du commandement menaçait d'être insuffisante, en raison des entraves qu'elle rencontrait dans l'application prématurée de mesures qui ne tenaient pas assez compte du véritable état des populations. Le malaise résultant de ces diverses causes était répandu dans le Tell et principalement autour de nos centres d'occupation, il était moins sensible dans les parties éloignées du pays et ne se manifestait en rien dans le Sud et le Sud-Ouest.

Sur ce dernier point et dans toute l'étendue de la frontière, la situation restait satisfaisante ; l'attitude prise et la politique suivie vis-à-vis de nos voisins paraissaient devoir garantir la continuation des rapports pacifiques qui existaient entre les tribus des deux côtés de la frontière. L'empire voisin offrait d'ailleurs des symptômes de décomposition et d'antagonisme entre les deux races arabe et berbère qui n'attendaient pour se prononcer que la mort du vieil Abderrahman.

C'était dans les complications qui pouvaient résulter de cette mort que la politique, par rapport à l'extérieur, offrait des sujets de préoccupation; par rapport à l'intérieur, cette situation appelait l'attention d'une manière plus immédiate par les diverses causes que j'ai signalées plus haut.

Les événements qui se sont produits dans la division pendant l'année 1859, correspondent à trois phases différentes embrassant, la première l'espace de temps qui s'est écoulé jusqu'au départ de nos troupes pour l'armée d'Italie ; la deuxième, l'intervalle pendant lequel les malveillants et le fanatisme ont essayé d'exploiter, dans un but hostile, soit la guerre où nous nous trouvions engagés, soit la mort de l'empereur du Maroc (1) et, par leurs menées, ont provoqué successivement l'agitation d'une partie du pays et l'attaque des tribus marocaines ; la troisième enfin, l'expédition sur les résultats de laquelle l'année s'est fermée.

Du commencement de l'année au départ des troupes

L'Ouest et le Sud-Ouest, pendant la première de ces périodes, présentaient le maintien des conditions généralement satisfaisantes par rapport aux populations marocaines, qui étaient les

(1) Le sultan Mouley Abderrahman mourut le 29 août 1859.

conséquences naturelles de l'attitude que nous y avions prise et du désir des deux gouvernements d'éviter tout sujet de conflit. Les dissensions qui agitaient les tribus marocaines concouraient à ce résultat, en offrant à leurs instincts de lutte et de désordre, le champ qui leur est nécessaire, en même temps qu'en leur faisant mieux comprendre la nécessité de ne point se créer de nouvelle complication vis-à-vis de nous.

A ces causes venaient s'ajouter les difficultés d'une lutte sans cesse imminente avec les Espagnols, et celle d'une misère qui ne pouvait espérer de soulagement que par la continuation des bons rapports avec nos tribus limitrophes. Sous ces diverses influences, les Beni-Snassen et toutes les tribus marocaines qui les avoisinent évitaient de nous offrir toute occasion de mécontentement. Plus au Sud, sur les limites agitées du cercle de Sebdou, notre ascendant paraissait également accepté ; tour à tour et à peu d'intervalle, le commandant supérieur du cercle et le commandant de la subdivision se portant à El-Aricha, voyaient les chefs des Mahias, des Angades, des Beni-Mathar et des Beni-Guill réunis dans leur camp, y donnaient une solution amiable aux différends qui existaient entre ces tribus et les nôtres, et voyaient leurs décisions exécutées avec la même docilité par les uns et les autres. Une tournée faite jusqu'à la ligne des oasis par le commandant du cercle de Sebdou, venait donner une nouvelle preuve de ces bonnes dispositions ; les envoyés, non seulement des tribus qui viennent d'être citées, mais encore des Doui-Menia et des Oulad-Djerir venaient protester auprès de lui de leur désir de vivre en paix avec les nôtres ; les Ahmour acceptaient les conditions qui leur étaient imposées ; une partie de nos tentes émigrées demandaient l'autorisation de rentrer dans le pays. Sans accorder une confiance exagérée à ces démarches, sans oublier que, dans le passé, une tranquillité aussi complète avait été plus d'une fois inopinément troublée, on pouvait se féliciter d'une pareille situation. Il en était de même pour le Sud et le Sud-Est, où cette période n'offrait d'autres événements que le rapatriement des Ahmour dissidents qui s'étaient groupés antérieurement autour de Sidi-Cheikh ben Tayeb, et l'attaque à Assi-el-Haz d'une petite caravane de nos Oulad-Ziad par une partie isolée des Touareg.

Mais à l'Est et dans tout le Tell, les symptômes fâcheux qui avaient signalé la fin de l'année précédente croissaient d'intensité et devenaient plus évidents. Il n'était plus possible de méconnaître chez les populations les indices d'un malaise qu'il fallait sans doute attribuer en première ligne à la profonde misère où les avait menés deux années stériles mais aussi au défaut de sécurité qui pesait à la fois sur les Européens et les indigènes. A aucune époque le nombre des crimes et délits n'avait été plus considérable ni leur répression plus difficile. La liberté illimitée de déplacement accordée aux indigènes n'avait profité qu'aux malfaiteurs qui s'en étaient servis pour échapper à toute surveillance ; les restrictions apportées aux moyens de répression accordés à l'autorité

politique lui avaient enlevé une partie de son action aux yeux des populations habituées à l'unité du commandement et à la presque instantanéité du châtiment ; l'abolition du principe de responsabilité avait fait disparaître le seul lien qui, vis-à-vis de nous, attachait l'intérêt et la volonté des tribus à la recherche des attentats commis ; d'autres mesures, annoncées par des publications imprudentes, colportées par la malveillance, jetaient l'irrésolution chez les chefs et agents indigènes et de coupables espoirs chez les gens de trouble et d'insoumission. L'autorité supérieure ne pouvait méconnaître la gravité de cette situation, ni négliger d'y porter remède, en revenant, du moins en partie, aux traditions administratives qui reposaient sur l'expérience du passé et sur la connaissance du peuple, en face duquel nous nous trouvons. Des mesures nécessaires furent adoptées vers la fin de cette période ; elles rétablissaient la responsabilité des tribus, ramenaient à des limites plus en rapport avec le véritable état de choses certaines des dispositions récemment adoptées, tendant à rendre la confiance aux chefs indigènes et à l'autorité politique, son action. L'effet de ces sages mesures ne pouvait être que favorable, mais il ne pouvait toutefois se produire que graduellement et devait y rencontrer une cause de difficultés et de retard dans les événements généraux qui ont amené la deuxième période. (1)

---

(1) Les critiques formulées dans ce paragraphe visent le régime administratif instauré en Algérie en 1858, après la constitution d'un ministère spécial; elles s'adressent surtout au prince Jérôme Napoléon, qui fut le premier titulaire de ce ministère.

Le prince Jérôme Napoléon, complètement ignorant des choses d'Algérie, voulait assimiler l'administration de ce pays à celle de la Métropole ; dès son entrée en fonctions, il se hâta de prendre un certain nombre de mesures prématurées, dont l'application provoqua souvent une vive résistance. Parmi ces innovations en matière indigène on peut citer l'arrêté du 21 septembre 1858 organisant des commissions disciplinaires, pour remédier au caractère arbitraire de la répressions des délits indigènes par les bureaux arabes, et la circulaire du 24 novembre 1858 supprimant la responsabilité collective des tribus. On ne tarda pas à constater, sur tout le territoire, une recrudescence des faits d'insécurité et il fallut, par circulaire du 28 décembre 1858, autoriser les chefs militaires à rendre les tribus collectivement responsables dans quelques cas exceptionnels.

Le 7 mars 1859, le prince Jérôme Napoléon donna sa démission et il fut remplacé par de Chasseloup-Laubat, qui déploya beaucoup d'autorité et revint en partie sur les mesures édictées par son prédécesseur. Ce ministre rendit aux autorités militaires, par sa circulaire du 8 mai 1859, le droit d'appliquer aux indigènes sans restriction le principe de la responsabilité collective, puis, par arrêté du 5 avril 1860, il modifia l'arrêté du 21 septembre 1858 créant les commissions disciplinaires.

Le régime militaire fut d'ailleurs appliqué de nouveau à l'Algérie en novembre 1860, lors de la suppression du ministère spécial ; on nomma le maréchal Pélissier gouverneur général.

Du départ des troupes à l'affaire de Tiouli.

En tout état de choses, l'annonce d'une guerre européenne et le départ d'une partie des troupes de l'armée d'Afrique auraient préoccupé les populations et éveillé des espérances hostiles ; mais dans la situation qui vient d'être signalée, ces circonstances devaient être particulièrement exploitées.

A l'Ouest et au Sud-Ouest elles le furent d'autant plus promptement que les esprits s'y trouvaient plus accessibles aux interprétations malveillantes que leur donnèrent, dès l'abord, les sectes religieuses du Maroc. Par suite des causes qui ont été examinées plus haut, les actes de brigandage, devenus plus fréquents que jamais des deux côtés de la frontière du Tell, avaient jeté dans nos populations une inquiétude profonde. L'affaiblissement momentané des troupes, dans cette partie du pays, paraissait le livrer sans entraves aux tentatives des malfaiteurs, composés en grande partie de nos réfugiés algériens, émigrés au Maroc, à la suite de quelque crime ou pour se soustraire à une police gênante. Des menées religieuses venaient d'ailleurs de se manifester ; un illuminé avait cherché à soulever les tribus en annonçant la prochaine apparition d'un sultan destiné à délivrer le pays du joug des chrétiens. Les prédictions, qui assignaient à la trentième année le terme de notre occupation, étaient rappelées. Bientôt venaient s'y joindre les bruits les plus étranges, répandus par les khouans des ordres religieux du Maroc, accueillis et commentés par la crédulité et le fanatisme. Différents par l'origine et par la forme, tous concordaient sur ce point que la fin de notre domination était arrivée.

Dans l'effervescence qui en était la conséquence naturelle, les tribus marocaines limitrophes, cédant à l'impulsion des gens de désordre, crurent pouvoir secouer l'ascendant auquel elles étaient soumises depuis près de deux ans. Leur esprit aventureux se réveilla, et, se croyant à l'abri désormais de notre action, elles n'hésitèrent pas à se livrer à des incursions sur notre territoire. Les Djaa (1), secondés par les Mahias et des Beni-Guill, vinrent surprendre nos Hamyanes sur les Chotts et leur enlever des troupeaux de chameaux ; des partis nombreux comprenant plusieurs centaines de cavaliers allèrent dans le Sud couper la route à nos caravanes revenant du Tell ; dans les cercles de Nemours et de Maghnia, les attaques se succédèrent, augmentant de fréquence et d'audace. L'agitation était extrême de l'autre côté de la frontière, le mot d'ordre donné contre nous, et les nouvelles mêmes des succès de la guerre d'Italie et de son heureuse terminaison furent impuissantes à calmer le mouvement imprimé.

La mort de l'empereur Abderrahman devait jeter naturellement de nouvelles complications au milieu d'une semblable situation.

(1) Sedjâa, tribu arabe de l'Angad

L'empire débattu entre divers compétiteurs était livré au désordre. L'avènement même de Moulay Mohamed encourageait les tribus marocaines dans des idées et des actes d'hostilité que l'on croyait répondre aux secrètes dispositions de notre adversaire d'Isly. Des mesures avaient dû être prises pour mettre fin aux agressions partielles qui avaient eu lieu dans le cercle de Maghnia ; au commencement d'août, le général commandant la subdivision avait, dans une entrevue avec les principaux des Mahias et des Angades à Sidi-Zaher, fixé les bases de la réparation qui nous était due ; mais ces conditions, acceptées en apparence, ne devaient pas être remplies. Une action plus forte devait maintenir ces tribus dans leurs résolutions et leurs attaques.

Les émissaires envoyés dans le pays, dès le début de la guerre d'Italie, par les ordres religieux du Maroc et notamment par le chef de la zaouia de Kerzaz et le chérif d'Ouazzan, rapportaient des renseignements favorables sur les dispositions où ils avaient trouvé nos populations.

Dans tout le Tell, en effet, prédisposé aux agitations par les causes que j'ai fait connaître plus haut, le départ de nos troupes et les commentaires qui en avaient été la suite avaient produit une sérieuse impression. Ceux qui croyaient l'autorité affaiblie non seulement par ce départ mais par les restrictions apportées à son action ; ceux qui interprétaient dans un but hostile à la religion, inséparable de la loi civile à leurs yeux, les poursuites dirigées à diverses reprises contre les organes de cette dernière, ceux qui étaient accessibles aux prédictions relatives à la fin de notre domination et ceux qui l'appelaient de leurs vœux, tous ces éléments de troubles paraissaient n'attendre qu'un signal pour se soulever contre nous. Des tentatives partielles, et que leur défaut d'ensemble permit de réprimer promptement, devancèrent ce signal. Des marabouts fanatiques colportant de faux bruits propres à jeter l'inquiétude dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès, furent arrêtés ; des menées de même nature eurent lieu dans le pays des Sdamas de la subdivision de Mascara, et jusque dans le Djebel Amour ; dans la subdivision d'Oran, une agitation qui avait ses moteurs et un centre d'action dans la ville même, nécessita de nombreuses arrestations.

Le Sud seul restait heureusement étranger à cette contagion du désordre, mais il ne devait pas plus que le reste du pays échapper à l'émotion que l'attaque de Sidi-Zaher allait faire naître. En face des dispositions dont l'intérieur du pays leur paraissait animé et de celles que manifestaient les tribus marocaines, les instigateurs religieux de Kerzaz et d'Ouazzan jugèrent que le moment d'agir était venu. Un de leurs affidés, un ancien derrer (1) à Kerzaz, appuyé par des lettres et des exhortations du chef de l'ordre de

(1) Maître d'école

Mouley-Taïeb, chérif d'Ouazzan, se rendit sur la frontière pour prêcher la guerre sainte. Les Beni-Snassen, les Angades, les Mahias, le maghzen d'Oudjda même, obéirent à son impulsion.

La réussite d'un coup de main heureux par lequel il débuta à Sidi-Zaher avait répandu la crainte dans toute la province, forcée de faire face à ces événements avec les faibles moyens dont elle disposait, car la rentrée des troupes de l'armée d'Italie n'avait encore eu lieu qu'en partie ; l'autorité militaire put apprécier, par la manière dont les populations d'une partie de la subdivision de Tlemcen et de certaines tribus des autres subdivisions, répondirent d'abord à ses premiers ordres, combien le danger pouvait devenir sérieux. Des réquisitions furent refusées ; l'obéissance fit défaut sur certains points ; des chefs eux-mêmes s'associèrent à ces actes d'insoumission ; les meilleurs parurent hésiter ; des troubles éclatèrent sur les marchés jusque dans la division d'Alger ; la consternation se répandit chez nos amis, l'indécision partout.

Le cercle de Nemours, peuplé de tribus moins disciplinées, en comprenant même quelques-unes, Athia, Oulad-Mansour et Beni-Mengouch-Tahta, qui, par l'origine et les traités appartiennent au Maroc, présentait à un degré plus élevé les graves symptômes qui viennent d'être signalés. Malgré la vigueur des premières mesures qui y furent reconnues nécessaires, ils semblaient n'attendre qu'une occasion pour faire ouvertement cause commune avec l'ennemi. C'était naturellement sur ce point que celui-ci devait tenter un effort décisif, auquel l'engageait le souvenir évoqué de la journée de Sidi-Brahim dont l'effet avait allumé l'insurrection de 1845. Ce furent ces causes et ces espoirs qui poussèrent l'agitateur, accepté comme sultan depuis Sidi-Zaher, à se jeter avec de nombreux contingents dans le cercle de Nemours. Mais déjà des forces y étaient arrivées, sinon considérables, du moins suffisantes pour permetre au commandant supérieur d'essayer de s'opposer à l'invasion du pays. Les 10 et 11 septembre, le camp de Tiouli, où il avait pris position, fut attaqué par toutes les tribus marocaines ; l'issue heureuse de ces deux journées qui repoussa l'ennemi de l'autre côté de la frontière, anéantit le prestige naissant de Si Mohammed ben Abdallah et exerça sur les dispositions de nos tribus une favorable diversion, sauva peut-être le pays d'une conflagration générale.

Expédition de l'Ouest

Les rôles furent alors rétablis ; les tribus marocaines commencèrent à s'apercevoir qu'elles avaient suivi une mauvaise voie ; le commandant de la division, qui s'était transporté à la frontière, y pressait l'arrivée des troupes : les régiments rentrant d'Italie y étaient aussitôt dirigés ; toutes les dispositions se prenaient pour une campagne destinée à infliger à l'ennemi du dehors un juste

châtiment et à raffermir les populations de l'intérieur dans la voie de l'ordre et de la soumission.

Je n'exposerai pas ici la marche et les différentes phases de la campagne, qui s'est terminée si heureusement, le 12 novembre. Le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, à la date du 8 décembre dernier, me dispense d'entrer, à ce sujet, dans de nouveaux développements. Ce qu'il importe de constater, ce sont les résultats politiques de cette rapide et glorieuse expédition par rapport aux populations marocaines et surtout aux populations de notre territoire.

En ce qui concerne les premières, ces résultats ont toute la valeur et toute la portée de faits constituant à la supériorité de nos moyens un ascendant désormais incontesté. Sur un espace de plus de cent lieues de longueur, sur une profondeur moyenne de vingt lieues, du bord de la mer aux ksour, du Kiss à la Moulouya, notre répression a atteint, en moins de vingt jours, toutes les tribus qui avaient participé aux attaques dirigées contre notre territoire. L'empire entier du Maroc a ressenti l'effet de nos succès et accueilli avec une égale stupeur les preuves réitérées que cette expédition lui donnait de notre force et de notre modération. La conduite des tribus marocaines depuis la rentrée de nos colonnes, leur fidélité à remplir les conditions qui leur ont été imposées, les démarches faites ultérieurement par quelques-unes de leurs fractions dissidentes pour obtenir de se placer vis-à-vis de nous dans d'égales conditions de soumission et de paix, l'attitude des agents du gouvernement marocain en face de ces conséquences de notre expédition, tout prouve combien a été profonde l'impression produite par celle-ci.

Quant aux populations de l'intérieur, elles ont vu dans cette nouvelle démonstration de notre puissance, les unes un motif de plus de se rattacher franchement à nous, les autres une nouvelle raison à renoncer à des espérances secrètement nourries et qui reposaient en première ligne sur le concours et l'aide de ces tribus marocaines dont elles ont dû reconnaître l'impuissance. Dès la réunion sur le Kiss et la Mouilah, des troupes appelées à faire partie du corps expéditionnaire, et dont la plupart avaient dû traverser tout le pays, elles avaient reconnu la fausseté des bruits sur l'affaiblissement de nos forces. Les sentiments de soumission s'en étaient trouvés généralement rétablis; les réquisitions, d'abord difficiles, s'exécutèrent sans résistance et purent être portées, en raison des nécessités des opérations, à un chiffre considérable. A un moment donné, plus de 5.000 bêtes de somme furent employées aux transports ; un nombre au moins égal de chevaux de goum tirés des divisions, subdivisions, concourut aux opérations de guerre ; les forces et les moyens de la division contribuaient ainsi à la répression d'un mouvement dont une partie des populations avait été au moins moralement complice. La nouvelle de nos succès, promptement propagée, continua ces sentiments de sou-

mission ; elle flattait, en raison de la part qu'ils y avaient prise, les instincts de rivalité et d'antagonisme que, malgré tout, nos gens ont conservés par rapport à ceux de l'Ouest.

C'est dans ces conditions où les populations des deux empires, arrivées, par des motifs et des appréciations de nature différente à reconnaître également notre supériorité, paraissent n'avoir également d'autre but que le maintien de la paix rétablie ; c'est dans ces conditions satisfaisantes au point de vue de la politique extérieure et intérieure, que l'année 1859 vient de se fermer.

Sous le rapport des intérêts matériels du pays, les résultats sont moins favorables et l'année se termine moins heureusement. Le développement de ces intérêts a eu successivement à souffrir du trouble qui a marqué la première période et des mouvements qui se sont produits dans la suivante. S'il suffit d'opérations de quelques jours couronnées par le succès pour rétablir une situation politique, il n'en est pas de même pour réparer les torts que des faits semblables à ceux que j'ai eu à signaler au commencement de ce rapport causent à la situation matérielle.

C'est à ces soins que nous devons tendre à l'aide des moyens que nous donnent une paix raffermie et un ascendant également accepté des deux côtés de la frontière, et en n'oubliant point par quelles causes nous avons, une fois de plus, vu presque inopinément compromis non seulement les progrès moraux et matériels de notre domination, mais la tranquillité même de cette dernière.

N° 32

Télégramme du Général commandant la Division d'Oran au Commandant supérieur des forces de terre et de mer à Alger

(A. D. O.) Copie

Le Général commandant la Division
à Monsieur le Commandant supérieur, à Alger.

Oran, le 21 mars 1860.

Deux chefs des Mahïa (1), Bou Beker et Kaddour ben Salah, sont arrivés au camp d'El-Aricha ; deux autres, El-Yazid et El Aaïd Bou Djemaa, doivent les y rejoindre d'un instant à l'autre. Ils se sont séparés du mouvement, dès qu'ils l'ont pu et ont écrit à Si Hamza Mouley Guetaït, El Hadj Mimoun et au caïd d'Oudjda lui-même, pour que tout refuge soit refusé aux Mahïa. Dans ces conditions, il y a lieu de croire que ceux-ci ne tarderont pas à revenir à nous.

---

(1) Lire : *Mehaïa.*

N° 33

Traduction d'une Lettre d'El Hadj Mimoun au Général commandant la Division d'Oran

(A. D. O.) Original

Louange à Dieu seul ! Rien n'est durable si ce n'est son empire !

A la Seigneurie de l'honorable général de Ligny,
commandant d'Oran et de ses dépendances.
Que le salut le plus complet soit sur vous
à perpétuité !

Votre lettre nous est parvenue, et nous avons compris votre discours relatif à ce que nous vous avions écrit sur l'état des Beni-Izenacen et des gens d'Angad. Ni la vigilance, ni les efforts au sujet du paiement ne se ralentissent ni s'amoindrissent. Tout cela est bon et fait sincèrement dans le but de tenir la promesse engagée avec vous et en souvenir des bons procédés dont vous avez usé envers nous lors de votre entrée dans le pays. Nous le jurons par Dieu, oui, par Dieu ! si alors, nous avions eu le pouvoir d'accomplir ce que nous avons convenu avec vous, certes, nous l'aurions payé immédiatement.

C'est pour atteindre ce but que nous vous avons écrit de nous venir en aide par un écrit portant que quiconque aura payé, sera en toute sécurité ; tandis que celui qui n'aura pas payé sera l'objet de poursuites.

C'est là ce que nous avons imaginé de plus efficace pour agir sur l'esprit des tribus ; et nous en étions là, lorsque votre lettre nous est parvenue.

Il ne saurait y avoir de divergences d'opinion entre nous. Vos paroles sont droites. Nous agissons ainsi par politique, envers les tribus pour qu'elles payent.

Chez les Beni-Izenacen et les Angad, nous n'avons point vu ni paiement, ni démonstration de paiement.

Nous ne voyons aucun moyen de vous cacher cette nouvelle. Votre coup d'œil sur eux est vaste. Mais nous allons leur infliger des amendes ; s'ils écoutent notre voix, il ne pourront se dispenser de faire des efforts pour payer ce qui reste ; et s'ils n'écoutent point notre voix, alors, nous ne pourrons nous dispenser de vous informer de ce qui sera, s'il plaît à Dieu.

Quant à ce que vous nous marquez au sujet de nos propriétés en commun avec les Beni-Ouassine, à savoir que vous ne vous immiscez point dans ces sortes d'affaires, votre réponse se trouve conforme à nos suppositions faites depuis sur vous à cet égard. Que Dieu vous en récompense de sa plus belle récompense. Déjà avant, nous avions écrit au commandant supérieur de Marnia, le colonel Beauprêtre ; mais celui-ci ne nous ayant pas répondu, nous n'avons plus insisté.

Quant à la Harthania, nous allons envoyer quelqu'un entre les mains duquel on pourra la remettre. Nous vous envoyons maintenant le dit quelqu'un. Nous désirons que vous donniez de suite l'ordre de remettre la dite Harthania à qui va la chercher.

Salut. — Votre ami, El Hadj Mimoun.

Sans date. Oran, le 9 mai 1860.

Pour traduction conforme :
Signature illisible.

N° 34

Rapport annuel de la Subdivision de Tlemcen sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1860.

. . . .

Les opérations militaires (1) étant terminées, les tribus marocaines châtiées et l'Algérie sauvée d'une insurrection générale peut-être, les troupes du corps expéditionnaire pouvaient rentrer dans leurs garnisons respectives en laissant deux camps, l'un à Sidi-Bel-Kheir, l'autre à la redoute du Kiss.

Le 20 décembre, M. le général commandant la subdivision de Tlemcen partit de son camp de Bel-Kheir et tomba, avec quelques escadrons, sur une fraction des Mehïa (2) qui refusait de se soumettre aux conditions imposées à la tribu.

La présence de ces camps, sur la frontière, avait pour but de permettre à nos populations de reprendre leurs anciens campements et ausi d'amener les tribus marocaines à remplir leurs engagements envers nous.

En effet, une contribution de guerre avait été imposée aux tribus marocaines de la frontière, qui, ne pouvant acquitter immédiatement le montant de cet impôt, avaient livré un certain nombre d'otages. Ces derniers furent conduits à Tlemcen et une commission chargée des recouvrements fut installée dans chacun des postes de Nemours, de Lalla-Maghnia et de Sebdou.

. . . .

Fortement stimulées par leurs chefs, par la force des événements et par la pression morale que nous ne cessions d'exercer sur elles, les tribus atteintes par la contribution firent, dans les mois de novembre et décembre 1859, de janvier, février et mars

(1) Il s'agit de la campagne de 1859 chez les Beni-Snassen.

(2) Lire : *Mehaïa.*

1860, des versements assez considérables ; mais, bientôt, le bruit fut répandu que l'empereur Mouley Mohamed avait obtenu la remise de la contribution. Dès lors, les versements cessèrent presque complètement et ne reprirent que longtemps après, alors que le nouveau caïd d'Oudjda (1), obéissant aux instructions de son gouvernement, envoya ses cavaliers et ses fantassins et se rendant lui-même, avec tout son monde, au milieu des Beni-Iznacen, leur prit de nouveaux otages.

Les gens d'Oudjda, des Beni-Bou-Hamdoun, les Ouled-Azzouz, les Beni-Yala et les Angades, ont acquitté depuis longtemps déjà le montant intégral de leur impôt de guerre.

Si les Zekkara et les Beni-Iznacen n'ont pas encore complété leurs versements et semblent même les avoir suspendus depuis quelque temps, nous croyons qu'il faut attribuer ce résultat d'abord aux rapines et à la mauvaise volonté de certains de leurs chefs, ensuite à l'état de gêne dans lequel ils se trouvent et enfin aux occupations nécessitées par les travaux d'ensemencements.

Quant aux Mehia, ils avaient consenti à établir leurs campements sur notre territoire, à proximité d'El-Arricha, et avaient déjà payé les deux cinquièmes de leur quote-part, lorsque, sans motif bien connu, une espèce d'insurrection éclata dans la tribu qui, malgré les efforts de quelques chefs, se mit en émigration et se réfugia jusqu'au milieu des Sedjaa, sur les bords de la Moulouya. Aujourd'hui, se voyant chassés du Tell marocain par les cultivateurs, les Mehia songent à reprendre leurs anciens campements et commencent à se diriger, par petites fractions, sur le chot Gharbi. Il y a lieu d'espérer qu'ils recommenceront leurs versements.

Les Beni-Guill ont aussi été frappés d'une contribution de 74.000 francs, mais les divers délais qui leur furent accordés se passèrent sans résultat. Aujourd'hui même, ils répondent aux invitations qui leur sont faites en prétextant que, sujets de l'empereur du Maroc, ils ne peuvent se libérer envers nous sans un ordre de lui.

Le but proposé semble donc avoir été complètement atteint.

Depuis l'expédition de l'Ouest, le calme et la tranquillité ont reparu dans toute l'étendue de la subdivision ; le nombre des vols et des assassinats a considérablement diminué; presque tous les émigrés, même les plus anciens, sont rentrés ; les maraudeurs les plus dangereux ont été arrêtés ; les tribus limitrophes du Maroc refusent elles-mêmes de donner asile aux malfaiteurs ; le caïd d'Oudjda exerce une police très sévère sur le marché de sa ville, arrête les voleurs et même les assassins qui lui sont signalés et les fait diriger sur Lalla-Maghnia. Ce représentant de l'autorité marocaine, effrayé par le sort de son prédécesseur, cherche par tous les moyens en son pouvoir à nous rendre des services, à établir de bonnes relations entre les deux empires. Sa confiance

(1) Si Ahmed ben Daoudi

dans le gouvernement français est assez grande pour qu'il ait osé envoyer à l'hôpital de Tlemcen son fils aîné atteint d'une maladie d'yeux.

Au mois de mai, les escadrons de chasseurs de France et de chasseurs d'Afrique levèrent les camps établis sur les bords de la Tafna et de l'Isser, et, sous le commandement de M. le général commandant la subdivision, traversèrent les cercles de Tlemcen et de Lalla-Maghnia en passant par Mechera Gueddara, etc., etc.

Encore bien que le chef de la montagne eût été prévenu de la réunion de la cavalerie et eût été averti que ses gens n'avaient rien à craindre, la présence des escadrons sur la frontière décida les populations marocaines (qui avaient suspendu leurs versements) à lever leurs campements et à s'enfoncer dans l'Ouest.

Dans le Sud-Ouest, au contraire, les Beni-Guill, les Douy-Menia, les Berabers et les Ouled-El-Hadj ont essayé, à différentes reprises, d'envahir notre territoire et d'enlever les troupeaux et même les douars des Chaafa, des Djembaa et des Ouled-En-N'Har (1), mais ils n'ont eu qu'à se repentir de leur audace. En effet, des agents dévoués ayant fait connaître les intentions de ces nomades, des mesures de défense avaient été prises ; les Hamefans, les Ouled-en-N'har avaient reçu l'ordre de camper réunis, afin de pouvoir se porter secours en cas de besoin.

Grâce à cette vigilance, grâce à l'énergie de quelques spahis et de chefs indigènes, les tribus agressives ont toujours été repoussées avec une vigueur remarquable et après avoir essuyé des pertes si considérables qu'il y a lieu d'espérer que ces incursions, si elles ne cessent pas entièrement pendant un certain temps, deviendront beaucoup plus rares et que la frontière du Sahara sera désormais dans une situation comparativement beaucoup plus calme.

Déjà les résultats sont appréciables ; les Marocains ont perdu leurs goums et leurs fantassins ; la terreur qu'ils répandaient au loin a disparu. Les Hameyans, au contraire, ont appris à se connaître, à s'apprécier eux-mêmes ; ils savent combien ils sont forts en se réunissant et aujourd'hui, si de nouvelles attaques étaient dirigées contre eux, ils ne songeraient plus à lever leurs campements et à chercher un asile contre l'insurrection sur le territoire des subdivisions de Sidi-bel-Abbès et de Mascara.

Depuis quelques mois, les Berabers, les Douy-Menia et les Ouled-Djerir ont fait parvenir aux Hameyans des propositions de paix que ceux-ci ont acceptées pour garantir leurs caravanes qui se disposaient alors à partir pour le Gourara.

Les Beni-Guill et les Segdou (2) ont demandé aussi à faire la paix et à entretenir des relations commerciales avec nos tribus ;

(1) Lire : *Oulad Nehar*.

(2) Appelés plus généralement Zegdou.

mais comme ces fractions n'ont fait aucun versement sur la contribution de guerre, nous leur avons fait connaître que l'autorité française se réservait de traiter directement avec elles et ne consentirait à écouter leurs propositions que lorsqu'elles auraient commencé à remplir leurs engagements envers nous.

Les tribus de la frontière de l'Ouest n'ont donné, depuis le commencement de l'année aucun sujet de mécontentement, et si nos turbulents voisins du Sud-Ouest, les Beni-Guill, les Douy-Menia, les Berabers et les Ouled-El-Hadj ont essayé à différentes reprises, d'envahir notre territoire et d'enlever les douars des Chaafa, des Djemba et des Oulad-en-N'har, ils n'ont eu qu'à se repentir de leur audace et la vigueur avec laquelle ils ont été repoussés permet d'espérer que ces incursions ne se renouvelleront qu'avec une certaine réserve et que l'état de la frontière du Sahara sera dorénavant dans une situation sensiblement plus calme.

La situation politique de la subdivision de Tlemcen est donc, à la fin de 1860, aussi satisfaisante que possible. Les populations calmes et bien disposées obéissent avec exactitude et régularité, se préoccupant très peu des événements de l'extérieur.

. . . .

N° 35

Rapport annuel de la Subdivision de Tlemcen sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1861.

Fatalement victime de son voisinage de la frontière de l'Ouest, la subdivision de Tlemcen était, il y a peu d'années encore, le théâtre de crimes commis par des maraudeurs émigrés, qui, par leur connaissance parfaite du pays, et à l'aide des relations qu'ils y entretenaient, réussissaient à échapper souvent aux poursuites dirigées contre eux. Cette position, toute exceptionnelle, nécessitait l'emploi de moyens énergiques et une vigilance de tous les instants.

Aussi, dès que des renseignements fournis par des espions sûrs et adroits faisaient connaître que des malfaiteurs devaient pénétrer dans le pays, des contingents étaient réunis immédiatement, des patrouilles organisées, des postes formés dans les passages difficiles, enfin, toutes les précautions étaient prises pour arrêter les maraudeurs, ou au moins pour leur couper la retraite, s'ils étaient parvenus à s'introduire dans le pays.

Mais, depuis l'expédition de l'Ouest, la plupart des émigrés sont rentrés, les maraudeurs les plus dangereux ont été arrêtés et nos tribus limitrophes du Maroc, craignant de perdre le bénéfice de

la grande mesure qui les exempte d'impôts, exercent une police sérieuse, active, continuelle, et refusent de donner asile aux malfaiteurs.

La sécurité et la tranquillité ont donc reparu dans toute l'étendue de la subdivision.

. . . .

Le caïd d'Oudjda (1) semble toujours animé de bonnes intentions et tente de louables efforts pour maintenir l'ordre dans son commandement. Depuis la visite qu'il fit, au mois de mai dernier, au général commandant la subdivision, il a montré plusieurs fois sa bonne volonté en ordonnant d'arrêter des malfaiteurs, en restituant des objets ou des animaux volés ou enfin en donnant raison à ceux de nos administrés qui vont lui soumettre de justes réclamations.

Loin de chercher à nous créer des difficultés et des embarras, il se montre, au contraire, désireux d'éviter toute contestation. C'est ainsi qu'il a parfaitement reconnu les droits des Ouled-Mellouk et des Beni-Bou-Saïd, sur la rive droite de l'oued Tahert (2) ; c'est encore ainsi qu'il n'a pas insisté lorsqu'on lui a défendu de faire acte de souveraineté sur notre territoire et qu'il a renoncé immédiatement à envoyer ses cavaliers réguliers chez les fractions marocaines Athia, Beni-Mengouch, Ouled-Mansour, installées dans le cercle de Nemours (3).

. . . .

N° 36

Rapport annuel de la Subdivision de Tlemcen sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1862.

. . . .

Le bon esprit qui anime nos tribus, la bienveillance continuelle dont elles sont l'objet semblent avoir franchi la frontière et pris

(1) Si Ahmed ben Daoudi.

(2) En raison de l'imprécision de la frontière dans cette région, le général Deligny avait assigné l'oued Tahert comme limite aux tribus marocaines, en novembre 1859. Celles-ci, encore sous le coup de leur défaite, n'élevaient aucune protestation au sujet de cette décision, quoique vivement désireuses d'enlever aux Beni bou Saïd les terrains de la rive droite de l'oued.

(3) A la suite de la campagne de 1859, on avait fait cesser la situation anormale de ces tribus qui, auparavant, payaient l'impôt au Maroc et étaient administrées par le caïd d'Oudjda.

germe dans la plus grande partie des fractions du commandement d'Oudjda qui, fatiguées de l'impuissance de l'amal et de l'indifférence du souverain, manifestent une tendance bien marquée à se rapprocher de nous. En effet, depuis l'embouchure de l'oued Kiss jusqu'à la hauteur des ksour (1), il n'est pas de fraction marocaine qui n'ait témoigné, soit à Tlemcen, à Nemours, à Maghnia ou à Sebdou, le désir de faire partie désormais du commandement français.

Ces opinions, manifestées dans le courant de l'année, sont peut-être une des principales causes qui ont amené les désordres du commandement d'Oudjda. (2) Il paraît hors de doute, en effet, que c'est à la suite d'une démarche de leur chef principal que les tribus de l'Angade marocaine ont été l'objet des vexations si nombreuses qui les ont forcées de se mettre en état de révolte.

Le 18 courant (3), les derniers otages détenus au Mechouar (4) ont été mis en liberté et dirigés sur leurs tribus respectives. Bien que la plupart de ces otages ne soient pas des personnages considérables, nous croyons cependant que leur retour contribuera encore à augmenter cette tendance déjà si marquée des populations marocaines voisines à se rapprocher de nous. (5)

. . . .

N° 37

Rapport mensuel du Cercle de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Avril, 1863.

. . . .

L'année dernière, à l'automne, et à l'époque où la colonne marocaine commandée par Si Hamida était en observation près des

(1) Les ksour des Hauts-Plateaux oranais : Aïn-Sefra, Tiout, Mograr.

(2) « A la faveur de ces désordres, quelques fanatiques essayaient de « prêcher la guerre sainte, mais les Beni-Snassen les réduisirent au « silence. Le souvenir de 1859 était encore trop vivace chez eux. C'est « en vain que des tentatives furent faites par des partis venus de loin « sur des tribus placées sous notre protection et campées alors dans « la Tafa. El Hadj Mimoun et ses Beni-Snassen furent les premiers à « prendre les armes contre ceux qui attaquaient nos amis. »

Rapport annuel du cercle de Nemours de 1862 (A. C. M.) Registre des minutes.

(3) Evidemment le 18 décembre, le rapport annuel étant rédigé vers la fin de ce mois.

(4) L'ancienne citadelle turque de Tlemcen.

(5) « Les otages, détenus à Tlemcen depuis l'expédition de 1859, ont « été rapatriés le 21 décembre. Si El Mekki, des Beni-Snassen, a, à

Beni-Snassen, quelques fanatiques venus de différents points cherchaient à prêcher la guerre sainte. Parmi eux se fit remarquer Mouley bou Azza, originaire des Beni-Amer ou du commandement de Tlemcen.

Mouley bou Azza nous fut d'abord désigné comme ayant des intelligences dans les Beni-Amer. Représentant de l'ordre religieux des Tedjejna (1) il faisait des prosélites sur le territoire français et dans la montagne ; mais les Beni-Snassen avaient assez à faire de s'occuper de la ligne de conduite qu'ils devaient tenir vis-à-vis de l'envoyé de l'empereur Si Hamida, et de la querelle intestine qui les divisait. Ils n'écoutèrent ni Mouley bou Azza, ni ceux qui, comme lui, prêchaient le désordre. Un autre motif du reste les rendit prudents ; depuis l'expédition de 1859, ils prenaient à tâche de ne rien faire qui puisse froisser le gouvernement français, crainte d'attirer nos colonnes dans leurs montagnes. (2) Mouley bou Azza fut donc éconduit et il ne fut plus question de lui jusqu'à la fin du mois de mars. Le 26 mars au soir, au moment où cet intrigant franchissait la frontière pour se rendre du côté de Marnia, des chikhs des Beni-Drar (Beni-Snassen) nous écrivirent pour nous annoncer son départ et la direction qu'il prenait. On nous disait qu'il était venu des cavaliers de l'Est le chercher. Cet avis ne nous parvint que le 27 au matin, en même temps que d'autres ayant le même sens, mais ayant tous leur origine dans la montagne des Beni-Snassen. C'est quelques heures après l'arrivée de ces avis que nous apprîmes l'assassinat du caïd des Beni-Ouassine, du cercle de Marnia. Tous les renseignements qui nous

« cette occasion, envoyé à l'autorité des lettres de remerciement pour « les bons traitements dont ces otages ont été l'objet pendant leur « détention. »

Rapport mensuel du cercle de Nemours du mois de janvier 1863 (A. C. M.) Registre des minutes.

(1) Lire : *des Tidjania.*

(2) « Les Beni Snassen sont toujours dans l'inquiétude que leur a « causée la connaissance de la lettre envoyée par le Général commandant la Subdivision au Caïd d'Ouchda, au sujet de l'impôt de guerre « dû depuis l'expédition de 1859. Ils ont également peur de nous voir « leur demander compte du mouvement provoqué par Mouley bou « Azza et qui a eu pour résultat l'assassinat du Caïd Abderrahman de « Marnia. Aujourd'hui il est du reste établi par nous qu'un très petit « nombre d'initiés au projet de Mouley bou Azza appartiennent aux « Beni-Snassen. Mouley bou Azza a du reste été obligé de quitter le « pays et, d'après les renseignement que nous avons reçus, il serait dans « les Guellaïa. L'année dernière, au passage de la colonne de cavalerie « sur la frontière, M. le Général commandant la Subdivision reçut la « visite de plusieurs délégués des chefs des Beni-Snassen. Cette année « Embarek s'est seul présenté au camp de M. le Général commandant la Subdivision. »

Rapport mensuel du cercle de Marnia de mai 1863 (A. C. M.) Registre des minutes.

parvinrent ensuite donnèrent à cet assassinat une portée politique. Mouley bou Azza, nous disait-on, avant de franchir notre frontière, avait déclaré qu'il allait faire la guerre sainte et qu'il devait commencer par tuer le caïd des Beni-Ouassine. Avec lui se trouvaient des cavaliers des Beni-Ouassine (Marnia), des cavaliers du commandement de Tlemcen et quelques individus de la montagne des Beni-Snassen. L'attitude prise aussitôt par les habitants de cette montagne, témoigne de la crainte qu'ils ont eue de nous voir les rendre responsables de ce qui venait de se passer ; non seulement ils nous indiquèrent ceux des leurs qui avaient suivi Mouley bou Azza, mais encore ils en arrêtèrent plusieurs ; ils s'emparèrent également d'un nommé M'Ahmed ben Zian, des Beni-Ouassine, qu'ils remirent entre nos mains. C'est lui qui a fait feu sur le caïd des Beni-Ouassine. M'Ahmed ben Zian, qui paraît être un fou politique nous a confirmé tous les renseignements que déjà nous avions reçus, et prétend avoir obéi à un ordre donné par un chef religieux et accompli un acte de guerre sainte en faisant feu sur le caïd. L'instruction qui se poursuit sur cette affaire, saura faire reconnaître si Mouley bou Azza a été au service d'une vengeance particulière, combinée dans les Beni-Ouassine, ou si, au contraire, l'assassinat du caïd de cette tribu n'a été qu'un épisode d'un mouvement politique, qui devait avoir d'autres conséquences et qui n'aurait pas abouti parce que Mouley bou Azza n'aurait pas trouvé sur le territoire français l'aide qu'il se croyait en droit d'attendre.

Le caïd d'Ouchda a sévi avec rigueur sur une partie des gens des Beni-Snassen qui ont pris part au mouvement de Mouley bou Azza, et encore aujourd'hui, 20 avril, on nous prévient qu'il doit envoyer dans la fraction des Beni Khaled pour faire des arrestations à ce sujet.

La tranquillité de notre cercle en présence de ces événements s'explique ainsi : le mouvement à la tête duquel s'est mis Mouley bou Azza, est l'œuvre d'une corporation religieuse qui n'a presque pas d'affiliés chez nous.

Cette corporation est celle de Tedjejna.

. . . .

N° 38

Rapport annuel du Cercle de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1863

. . . .

La misère profonde venue à la suite de la disette de l'année dernière a donné à nos tribus, pendant les premiers mois de l'année, un cachet spécial qui se traduisait par une aigreur de

caractère amenant sous le plus frivole prétexte des rixes dont les suites étaient quelquefois graves.

. . . .

La moisson enfin arriva et répandit dans les tribus une abondance relative ....

Il est à remarquer qu'à l'époque de la plus grande misère les désordres qui eurent lieu de l'autre côté de la frontière n'aggravèrent en rien la situation de nos tribus.

. . . .

(Suivent des indications sur la tentative de guerre sainte de Bou Azzâ ould El Arbi et sur l'assassinat du caïd des Beni-Ouacine, dont, d'après l'opinion publique, l'agitateur a été l'instigateur ou le complice.)

. . . .

Un mois avant le meurtre du caïd Abderrahman (1), le caïd d'Ouchda avait reçu de l'autorité supérieure française une lettre au sujet de l'impôt de guerre dû à la France. Cette lettre avait causé dans les Beni-Snassen une grande inquiétude qui fit faire trêve pendant quelque temps à leurs querelles intestines. (2)

. . . .

L'époque de la moisson arrivée, quelques mois se passèrent avec calme dans la montagne, et le caïd d'Ouchda, qui n'a pas encore abandonné l'espoir d'avoir une action directe sur les tribus marocaines campées sur le territoire français, (sa lettre du mois d'octobre adressée au commandant supérieur de Nemours et envoyée à la subdivision en fait foi par la manière dont y est commenté le traité de 1845), cherche à profiter du calme pour se faire un parti dans ces tribus.

. . . .

Le résultat des manœuvres du caïd d'Ouchda s'est manifesté vers le milieu de l'année par des tiraillements dans les tribus

(1) Le caïd des Beni-Ouassine, tribu algérienne du cercle de Marnia.

(2) Le reliquat de la contribution de guerre de 1859 paraît n'avoir jamais été versé par les Marocains. En 1865 la question était toujours au même point.

« Nous ne croyons pas devoir passer sous silence une légère agita-
« tion survenue dans les Beni-Snassen à la suite d'un bruit qui court
« depuis une quinzaine de jours et d'après lequel on aurait réclamé,
« dans une lettre adressée au caïd d'Ouchda, le reliquat de l'impôt de
« guerre frappé sur les Beni-Snassen en 1859. Cette agitation s'est
« manifestée par quelques réunions dans lesquelles la plupart des
« assistants auraient déclaré qu'ils ne verseraient aucun argent pour
« l'impôt de guerre s'ils n'y étaient contraints par la force. »

Rapport mensuel du cercle de Nemours de mai 1865. (A. C. M.) Registre des minutes.

marocaines campées chez nous, par quelques tentatives de désordre sur les marchés de la frontière, et par l'inexécution de quelques ordres relatifs surtout à la police des marchés. Pendant que ces faits se passaient, des cavaliers d'Ouchda, en tournée dans Trifa, pour recevoir l'achour, se présentaient chez les Oulad-Mansour et les Beni-Mengouch habitant la rive gauche du Kiss, y percevaient un impôt et encourageaient par leur présence les agents du caïd d'Ouchda, qui, néanmoins, furent forcés de respecter notre frontière et qui ne purent amener aucun désordre sérieux.

Au commencement du mois de septembre, l'assassinat de Chikh Mimoun (1) par ce même Ben Aïd qu'il avait fait enfermer à Ouchda, vint jeter de nouveaux troubles dans la montagne.

. . . .

Depuis cette époque, la situation politique des tribus marocaines campées sur notre territoire s'est un peu améliorée, quoiqu'une rivalité d'amour survenue chez les Athia et habilement excitée par Chikh Sliman (2) nous ait causé quelques inquiétudes. Le bon sens public commence à faire justice de toutes ces menées obscures faites par quelques intrigants et pour leur profit personnel. (3)

. . . .

(1) Le chef des Beni-Snassen, qui fut remplacé par son frère Mohammed Ould el Bachir.

(2) Cheikh Slimane, l'ancien chef des Attia, avait été arrêté en 1856 et dirigé sur Tlemcen pour être interné. Un nouvel internement subi à Mostaganem en 1862 ne l'avait pas corrigé. (Rapport mensuel de septembre 1863 du cercle de Nemours (A. C. M.) Registre des minutes).

(3) Le rapport annuel de 1863 de la Subdivision de Tlemcen ne mentionne aucun fait intéressant au sujet des relations de l'Algérie avec le Maroc ; il passe sous silence la tentative d'agitation de Bou Azza Ould el Arbi. D'ailleurs, dans l'ensemble, nos relations avec les tribus de l'Ouest, très préoccupées par leurs querelles intestines, restaient bonnes. C'est seulement vers la fin de l'année que la situation commença à devenir moins satisfaisante sur la frontière, en raison des menées de Sidi Cheikh ben Tayeb, le chef des Oulad Sidi Cheik Gheraba, que le traité de 1845 avait attribués au Maroc.

LA POÉSIE POPULAIRE POLITIQUE

au temps de l'émir 'Abdelqader

Depuis le renouveau de recherches scientifiques, sous l'inspiration de la Faculté des Lettres d'Alger, dans les études dialectales arabes, on s'est aperçu que la littérature populaire algérienne était riche en genres, abondante et instructive par ses documents humains (1). Cependant ces études ont été faites surtout en vue de la linguistique. Les poésies, en particulier, ont été utilisées, car le vers conserve mieux les formes verbales ; on n'y peut changer un mot sans altérer ou le sens ou la mesure. Ce sont, en quelque sorte, des *chawâhid* (2), des specimens parfaits des parlers vulgaires à une époque donnée. Voilà pourquoi les divers auteurs ont cité nombre de textes poétiques ; ils y ont trouvé une garantie d'authenticité des vocables supérieure à celle des textes en prose. Mais la poésie populaire est encore un témoin des mœurs, des idées, des soucis d'une époque. Elle a donc une valeur historique. Ce dernier aspect de son rôle n'a guère été envisagé, au moins dans l'Afrique du Nord, par les arabisants locaux (3). Et pourtant les exemples abondent. Un des plus remarquables fut le rôle des poètes dans l'entourage d' 'Abdelqâder, rôle dont nous allons dire quelques mots.



Il ne faudrait point croire que ce rôle des poètes, pour ou contre l'émir, ait été improvisé à cette époque. Ce rôle rentrait bien dans la tradition arabe dont 'Abdelqâder ambitionnait d'être le représentant. Une rapide revue des

opinions anciennes et des faits, sur ce sujet, nous le fera mieux voir.

Dans les pays aux populations frustes et primitives, où les illettrés sont nombreux, c'est la poésie, plus facile à garder dans la mémoire à cause du rithme du vers, qui a servi à conserver les traditions, les faits qui ont frappé l'imagination des foules ou qui ont touché vivement à leurs intérêts. Chez ces populations le poète représente par excellence l'élément intellectuel (4). Dans l'antiquité arabe on le considérait comme le porte-parole de son groupe, *châ'ïru qaûmihi* (5) : « Je suis, disait le poète Farazdaq, le gardien vigilant des gens de mon clan ; pour défendre leur honneur, il y a moi ou ceux qui me ressemblent. » (6)

Ce vers du poète n'est pas une parole en l'air. Il suffit, pour en comprendre la justesse, de se reporter à ce qui se passait sous les premiers califes, au moment des *wofoud*, assemblées populaires tumultueuses, où les provinces envoyaient, pour défendre leurs intérêts, des poètes, jouteurs redoutables. Pour combattre à armes égales, le gouvernement avait des poètes à sa dévotion (7). Les productions de ces divers personnages, colportées par les voyageurs, les chanteurs populaires, surtout les caravaniers, pénétraient dans les régions les plus lointaines des pays de langue arabe ; elles pouvaient avoir une influence décisive sur l'esprit des populations. « Je suis, dit Djarir, l'auteur de satires originales, se propageant sur le passage du caravanier, qui les chante de nuit. » (8)

Les poètes arabes furent donc jadis, en quelque sorte, les journalistes de leur époque. Et non seulement la poésie politique se répandait plus rapidement que la prose, mais tout le monde ne pouvait lui répondre, elle était souvent sans réplique : « En tout cas on ne peut l'écarter, l'empêcher de se répandre, lorsque les marchands des caravanes la chantent en venant à l'aiguade (lieu du campement). » Telle est l'opinion de Zohaïr (9).

Cette croyance générale sur l'influence politique de la poésie populaire en pays arabe, de la satire ou de l'éloge, n'a pas été spéciale à l'antiquité préislamique ou islamique. Nous la retrouvons dans les temps modernes confirmée par un passage des *Mille et Une Nuits*. Un père, un roi, reprochant à son fils une grave inconduite, lui dit : « O mon fils, abstiens-toi de ta mauvaise conduite afin de ne pas passer, parmi les autres rois et à jamais, pour un être plein de vices et de défauts. *Tu sais que notre réputation voyage avec les cavaliers des caravanes...* » (10)

Il serait oiseux d'exposer ou de discuter ici les raisons pour lesquelles les diverses dynasties musulmanes, Oméïades d'Asie, 'Abbasides, Oméïades d'Espagne, etc., attirèrent auprès d'elles, parmi les intellectuels de leur temps, surtout les poètes. D'autres auteurs l'ont fait excellemment ; je ne puis que renvoyer à leurs travaux (11). Le fait que j'ai voulu souligner d'abord est le rôle politique joué dans les traditions des Arabes, et depuis le début de leur histoire, par la poésie. Passons maintenant à 'Abdelqader et au rôle des poètes populaires à son époque.

***

'Abdelqader, proclamé sultan par ses contribuables, ne trouva pas chez les Arabes des autres tribus de l'Oranie, et même chez certains membres de sa propre tribu, tout l'empressement désirable à lui obéir. Il y avait autour de lui de nombreux mécontents : marabouts jaloux du prestige de l'Emir, notables irrités de se voir écartés des emplois, etc. (12). Dans le nord du pays, quelques grands chefs, tels El Ghomari, le chef de la puissante tribu des Angad, et Si Laribi, qui commandait toute la vallée du Chélif, depuis Al Asnam (Orléansville) jusqu'à Mostaganem, pouvaient prendre ombrage du nouveau pouvoir. Il y avait aussi les Douaïrs, les Zmala, anciens groupes du makhzen turc. De plus, des conditions économiques

spéciales, des intérêts commerciaux avaient toujours rattaché certains éléments de population, certaines villes, — telle El-Bordj, près Mascara, — avec les territoires du nord du Tell.

Si Laribi, de noblesse politique et non religieuse comme 'Abdelqader, avec son immense commandement qui renfermait les tribus les plus guerrières, était une menace permanente pour la puissance morale et militaire de l'Emir. Ancien agent des Turcs, il pouvait, d'un moment à l'autre, passer au service des Français. 'Abdelqader marcha contre Si Laribi et le combattit, en 1834, à El-Bordj (13), dont les habitants avaient appuyé ce dernier. Ils payèrent cher cet appui ; 'Abdelqader ruina leur ville. Mais les habitants d'El-Bordj ne se soumirent pas. Un d'eux, Qaddour ould Si M'hamed el Bordji, surnommé Bou Negâb, ancien caïd de la ville, destitué par 'Abdelqader à la suite de rivalités avec les gens de l'entourage du nouveau sultan, fut un des plus acharnés adversaires de celui-ci. Doué d'un réel talent poétique, Qaddour ravivait par ses chants les hostilités, contre 'Abdelqader et ses partisans, parmi les esprits. Dans ses poèmes, il satirisait l'Emir, ses origines, sa famille, battait en brèche leur puissance naissante. « A-t-on jamais vu, disait-il, un sultan produit par une zaouïa ? A-t-on jamais vu un *hadhri* devenir caïd des Arabes ? » (14) Ces dernières paroles étaient faites pour piquer les Arabes qui ont toujours considéré les sédentaires des villes comme leurs inférieurs et leur ont toujours obéi avec répugnance. Or 'Abdelqader avait dans son entourage nombre de lettrés citadins. Un de ces derniers, El Habib Bou 'Alem, était l'adversaire personnel de notre poète et son rival heureux au poste de caïd (14 *bis*).

La renommée poétique de Qaddour Ould M'hamed s'étendait dans toute la province d'Oran, aussi bien dans l'entourage d' 'Abdelqader que parmi les adversaires de l'Emir. Un jour, les Douaïrs invitèrent le poète à une

grande *difa* (14 *ter*) avec l'intention de se l'attacher. Ils lui offrirent un repas copieux et merveilleux. A la fin du repas, lorsque tout le monde avait la verve excitée, les principaux notables des Douaïrs lui dirent : « O Qaddour, nous avons juré que tu seras notre Bessouiket (15) et que tu feras un poème en notre honneur. » Qaddour s'excusa, prétendit être incommodé par l'abondance du festin, puis repartit pour son pays. Il ne fit pas la *qasida* demandée ; les relations politiques intimes des Douaïrs et des chrétiens le gênaient sans doute (16). Peut-être aussi eut-il peur de surexciter encore l'acharnement d' 'Abdelqader contre les siens.

La paix, entre les Français et 'Abdelqader avait, en effet, singulièrement fortifié celui-ci. Il en profita pour réduire ses ennemis indigènes les plus dangereux. Qaddour n'échappa pas au sort commun ; il fut interné par l'Emir. Des amis du poète intervinrent en sa faveur. De son côté, Qaddour sembla atténuer son hostilité : « De nos jours, disait-il, nous avons vu une chose remarquable : un sultan a été produit par une zaouïa ; un *hadhri* est devenu caïd », et il ajoutait, comparant sa future fidélité vis-à-vis d' 'Abdelqader à la fidélité d'un chien : « Jamais ton chien ne réitérera. » (17) 'Abdelqader lui pardonna et, faisant allusion au vers du poète, dit à son entourage : « Laissez le chien aller où il voudra. » Mais il retint la famille du poète en otage. De nombreuses démarches pour la faire relacher, faites sans succès par Qaddour amenèrent une nouvelle rupture entre ce dernier et l'Emir. C'est à cette époque que fut composée la poésie suivante adressée à 'Abdelqader, et peut-être la plus célèbre de Qaddour (18).

*
* *

من كلام ولد امحمد النڧايبى البزجي

اصلا ومسكنا

هدّة (19)

1 عييت صابر وانراعي ڢيك للاڢتصال
ياڧريب الضحكة وبعيد ڢي رضاك (20)

2 ما سمعت ولاشڢت الڧسى كڧساك

3 يظنّ ڢيك الطامع كما بغى ينال
يحبّ ڧلبك يعبو ويخاڢ من جڢاك

4 طراب وجهك وڧمّني زدت ڢي الهبال
ولا علمت بما ذاخر حڧد من دعاك

5 ڢيك مارة لالا واشارة الكمال
واڢڧين آتسموا للاثنين ڢي بهاك

6 اسطا وضاري ومۆالڢ تنكر الخيال
لا يحصّل منه محبوب ڢي بلاك (21)

7 بزّفت اهلي واولادي همّها اطوال
ولاجبرت من يدك لهمومها اسلاك (22)

8 تجلب الطير الحسنة ڢالت الرجال
ينسى احراج اوكاره بالودّ ما ادراك

9 انظر الى المولى ڢي الكتاب ڢال
من عبا واصلح ليه اجرين ما خباك (23)

وراش

10 يافريب الضحكة وبعيد في الضمير
كي نديرلذا الشي وَيْنَاه دَوَاه

11 (23 bis) شوار وطني قلبي لبّى بغى يطير
رحلت جوارح جسدي كاملة معاه

12 قالت المثّالين الغيص كي الغدير
يفوت ينشف وغديرك لبد طال ماه

13 راه من يتعلى جو السما يطير
ينزل على النازل ويعود من ادناه (24)

14 يهدي اليُسر بعد الضيم لليسير
اذا اشتدّت الامحان العفو راه جاه

15 قادر العرج مولانا على اليسير
في احسانه نصبر ولهواك ذا قضاه

16 درت فينا راي من لا يدير خير
واش باقي بعد ما جاك خوك بجاه

هدّة

17 على قبيل تحاموا برّين ذا وذاك (25)

18 جا الهمّ مع اليمين وجا مع الشمال
جا من الخلف وجا مالقدام (26) واك واك

19 صاب بك الصدّ السبّة والقلب غال
راه يخلص في دين قديم واثراك

20 لا يبرقز يدهن عينيه بالدبال
ما ينجم شي يكابر ندهة العراك

21 كل نسل يشوف لباباه في الاصال
يا المسوّك بالعود واللايح اليراك

22 احنا مفاتح البادي للعرب بال
شفت وسمعت انت رانا الاحذاك

23 يوم تركب برسان الحيف للقتال
تكون نفسك هاني وانفوسنا فداك

وراش

24 فيك ظنّي خاب ولاصبت شي صواب
والمحبّة راحت ما بيناتنا سماح

25 راه راسي شاب وقلبي حجاه طابُ
وأنشوَتْ الكبدة من قوة الجراح

26 تَلّقَتْ ليد طريف الاكل والشراب
انغشت الجثة كلّتها من الصحاح

27 منين ولّت الارنب تُهاب والسبع خاب
تاقت الجندرة والطود مالسّما (27) طاح

28 اش فان اعذاب على نسل بو نقاب
حساب ثمن السنين بلاليلها فراح

29 ضحوا في البرّ ضلال غراب للقراب
غالبين اعداهم وقلوبها قساح

30 ذا الشي ماه حنبك يا فارس الوجـــاب
ما يجوز المسعور آلّي معاك طنــــــــاح

هـــدّة

31 شدّ عودك وتبكّر يوم يرخص غلاك

32 عند من كان يحبّبك في السنين لاشغـــال
كلا وبضل من عربك يا المالك معـــــاك

33 يعود فدرك في باله تحت سومة ريـال
خيرك بيه فضا نسانا ونســــــاك

34 ولاشارات للغافل تجمّعوا مع البـــال
اذا نسى يذكّر بها حديث لاشكـــــاك

35 تصرف فيها ولهتها راديات لافعـــال
تحسب بالخير وتقلّل قول عبـــــاك

36 الشعبان الكاسر طاقت لاقـــــوال
دير خصلات اجداهم يذكّروا شنـــــاك

37 تقبل جودك لا تسمع شي لقول فـــال
والحسيد يخوض بالكذب ودمـــــاك

38 يمسح صدا سنيه على قبا الجـــلال
بالكذوب يعمّره ويديك لا ملـــــاك

39 والمحاسن تدّيها في حقناحـــــلال
دين ذا الدار تُرَدّ (28) ديرلي اهـــــواك

فــراش

40 حُطْ بالك واعمل في الصدر صالح الــراي
اقبل الخطا من مرّوها اذا ســـــــار

41 بجاهك الوافي شور الحرم قاصد وجـــاي
كي نجوز المتوسل بك ليك ذي عـــــار

42 واك مَنْ دارك تأمر في العباد نهّـــاي
يقبل التوبة من عبده العفو الغفّـــار

43 شركت لوهم الدّنيا واعرة وغـــوّاي (29)
تنقلب مقاصلها كي شفتها بالابصـــــار

44 ظهرت اخرب مردومة وصانها البنّـــاي
المحصن من وقت الشوم خرّب وبـــار

45 جرنا ونجّينا يا خالقي ومـــــولاي
وفرّغ عليّ من نرضاه يا الجبّـــــار

46 بجاه سيد عبادك جمّع حالي والـــراي
وضّح سنتك لنا النبي المختـــــار

هـــدّة

47 ما ابقى في الدنيا للشانقين فكّاك

48 بعد فرسان الخيف الكاسرين لابطـــال
شدّ لسانك بطّل وانسَ الحديث ينســـاك

49 وين ميعاد امل لانبيا ولارســـال
يا العاقب للدهر لا تخرب اهـــــواك

50 وين بوبكر وعمر وين راه علال
وين عثمان الوافي يستحوه الاملاك
51 وين طلحة وين زبير ضدّ الاجهال
وين سعد وين السعيد شوى لقباك
52 واش واسى عبد في مدون الاذلال
وين عوف العابر فاصر دين الاشراك
53 وين سعد وعقبا القايزين بمحال
وين جيش انساقوا للغرب به حُرّاك
54 هس من حرب الوقحة الافنات واردال
سهدوكم الروم جا يعيد الادراك
55 وين هارون ويحيى الباذلين الاموال
اقْنَتْ نبس الكرم والجود جايَزْ دراك
56 وين ملك المامون وملك معن واهلال
اين مرين واين زيان وين الاتراك

فراش

57 وين صطوة قارون وعاد وين شدّاد
وين فرعون ذو الاوتاد وين ثمود
58 وين ما هو فات اطراد بن الاصداد
اش فات من الشوم عناد بن هز بارود
59 وين آدم بابا السياد جد الاجداد
وين ما خلق الله عباد قبله فدود
60 كلها راها في اللحاد غابطت اوساد
من طغى في حكمه الشداد ليه موعود

61 الله الواحد احد فرد صماد
لم يلد ولا شيء للكريم مولود
62 يا الخالق سبع مهاد تحت الوتاد
وسبع سداد وسبع الي ماهم جمود
63 لا توكل بنا مراد قلبه فساد
ودّينا مَنّ ودّه وداد خيرجود

هـدّة

64 يا الغافل لا تفرح زعم واش زهّاك (30)
65 اذا ضحك لك يرجع بالسوء دهر تبدال
كي مسكت انت ذا البريمسك ذاك
66 القلوب موازن واصل العقول مثال
والشهيد المفاصح صبر اللسان وراك
67 كمن قدام وكمن ورى يجوز الحال
بين جربين يصير الامر يا الفكّاك
68 نظم المنظوم فذور شهر شوال
في اثنين وخمسين السنة طرات بركاك
69 قرن الثالث عاشر بعد النبي الميجال
زار عرش البرجي في عقابه هلاك
70 النشيد القاسي بن مُحمد يسال
فيك مزراق المحبة وذمّه ملاك
71 الشاكي والمشكي للغاني قديم لا زال
الدايم المالك الواحد حطّنا املاك

TRADUCTION

Paroles (31) *de Ould M'hamed En-Negâibi, originaire et habitant d'El-Bordj*

1. — Ma patience à ton égard est à bout et je m'attends avec toi à la rupture, ô toi dont la bouche est toujours près de sourire (par feinte bienveillance) et dont l'assentiment est loin (du bon vouloir).

2. — Je n'ai jamais entendu parler de dureté de cœur comparable à la tienne, ni vu pareille haine.

3. — Qui convoite tes faveurs espère trouver en toi, à son gré, l'obtention (de ce qu'il désire). Ton cœur est au pardon, mais il redoute celui qui te domine (32).

4. — Ton visage souriant m'a trompé ; j'ai été, de plus en plus, dans l'égarement ; je n'ai pas su la haine de celui qui t'a poussé contre moi.

5. — En ton âme est imprimé le mot « non », tandis que tu as les apparences de la générosité parfaite ; ces marques sont incrustées sur ton brillant visage.

6. — Un maître en ruses, un chien qui mord, un animal qui a peur de son ombre, de ces trois choses il ne résulte rien de bon au milieu de l'affliction (33).

7. — Tu as séparé (de moi) ma femme, mes enfants, leur peine s'est prolongée. Ils n'ont trouvé, de ta part, aucune délivrance pour leur chagrin.

8. — Cependant les bienfaits apprivoisent l'oiseau, disent les hommes ; il oublie les malheurs (résultant) de la perte de son nid dès qu'il est l'objet de l'affection. Tu le sais.

9. — Vois ce qu'a dit, dans le Livre, le Protecteur par excellence : « Qui pardonne et rétablit la justice aura une double récompense. » (34) Ceci tu ne l'ignores pas.

10. — O toi (toujours) près de sourire (par bienveillance) et dont le cœur est loin du bon vouloir, que ferai-je pour cette situation ? Où en est le remède ?

11. — A mon pays (dans le malheur) mon cœur a

répondu : « Me voici ! » Il a voulu s'envoler (pour défendre) ; tous les organes de mon corps sont partis avec lui.

12. — La colère, ont dit les faiseurs d'apologues, est comme un *ghedir* (35). Il s'évapore, il se dessèche. Mais chez toi le *ghedir* (de ta colère) persiste ; son eau ne s'évapore point.

13. — L'oiseau qui vole en l'air s'élève, puis descend dans un lieu plus bas, et (quelquefois) devient inférieur (en position) à plus humble que lui (35 bis).

14. — Le bonheur, après le malheur, apparaît au prisonnier. Après des tribulations intenses la paix revient.

15. — Notre Protecteur divin a décrété que la joie reviendra au captif. Je patiente au milieu de l'espoir de ses bienfaits. C'est ce qu'il a prédécidé à l'égard de tes actes.

16. — Tu as suivi à notre égard la décision de celui qui ne veut point faire de paix (36). Que reste-t-il à faire après l'intervention (en notre faveur) de ton frère auprès de toi ?

17. — Contre nos tribus se sont dressés deux pays : celui-ci et celui-là (37).

18. — Le chagrin et les terreurs (de la guerre) sont venus de droite, de gauche, par devant, par derrière ! (38) De tous côtés sonne l'appel à la lutte (39).

19. — En toi (à ton service) mon ennemi mortel (40) a trouvé un motif ; et, le cœur plein de haine, il se fait payer une veille dette et prétend exécuter ta vengeance.

20. — (Tel un petit enfant qui feint de pleurer sur un prétendu mal) il ne fait qu'oindre ses yeux avec la salive ; il ne peut affronter le combat quand il y est appelé.

21. — Tout rejeton reproduit les qualités originelles de sa race. Tu le sais, ô toi qui te frottes les dents avec le bois d'Irak et qui le fais brûler (41).

22. — Quant à nous, nous sommes la clef du pays des Arabes, et pour ceux-ci un présage heureux (42). Tu l'as vu, tu le sais toi-même, car nous sommes tes voisins

23. — Le jour où tu feras monter en selle les cavaliers intrépides pour le combat, tu seras toi-même tranquille, et nous, nous serons ta rançon.

24. — Mon espérance en toi a été déçue, je n'ai point trouvé d'équité ; l'amitié est partie. Entre nous, il n'y a plus de miséricorde.

25. — Ma tête a grisonné ; mon cœur, dans ses pensées, a cuit (43). Mon foie s'est desséché et émietté à cause de la quantité de blessures (morales que j'ai subies).

26. — (A cause de ces blessures), ma main ne sait plus porter à ma bouche le manger et le boire ; mon corps tout entier a perdu la santé.

27. — Depuis que le lièvre est devenu redoutable, le lion est déçu ! La bosse de terre de la plaine est devenue un mont, et les sommets élevés ont chu du haut des cieux.

28. — Quel châtiment a enduré la descendance de Bou Negâb ! Une période de huit années de captivité, sans compter les nuits, s'est écoulée dans la lutte.

29. — Des égarés ont apparu dans le pays, corbeaux de mauvais augure (44). Ils sont vainqueurs de leurs ennemis, ils ont le cœur dur et solide !

30. — Ceci n'est pas un mythe, ô chevalier de la répartie ! Ce qui, dans ton entourage, a cru en valeur, verra sa propre dépréciation.

31. — Tiens ton cheval en rênes (45) ; pense au jour où la valeur de ta fortune sera abaissée.

32. — Chez celui qui t'aimait dans les années de soucis, qui a vécu dans l'abondance (par les contributions) de tes sujets, ô roi, et avec toi,

33. — Ta puissance, dans son esprit, vaudra moins qu'un *réal* (46) ; tes bienfaits, chez lui, sont déjà morts ; il nous a oubliés et il t'a oublié.

34. — Les conseils préventifs, chez l'homme intelligent, restent groupés dans l'esprit. Dans les moments d'oubli il se rappelle, grâce à eux, la survenance du danger.

35. — En y prêtant attention, tu repousseras les actions

mauvaises ; mais toi, tu escomptes la paix (47) et tu dis de moins en moins : « Sois en paix ! »

36. — Le boa dangereux a la puissance traîtresse des ogres ; fais-leur du bien, tranquillise-les ; ils répondent par de la haine.

37. — Ta générosité s'est fourvoyée, n'écoute pas les on-dit. L'envieux trouble tout par le mensonge.

38. — Il essuie la saleté de ses dents sur le revers du pan de ton manteau, il le remplit de mensonges. Mais tes mains, il ne les a pas remplies !

39. — Quant aux bons procédés que tu apporterais à notre égard, ils sont licites. Les dettes de ce monde sont rendues dans l'autre. Donne-moi ton opinion.

40. — Accepte cet avis et fais, en toi-même, un jugement équitable, accepte l'excuse de celui qui a fait une faute, s'il vient à toi.

41. — Pour ton influence integrale, embellis ton honneur à toute occasion. Dédaigner celui qui vient t'intercéder serait, pour toi, une ignominie.

42. — Je te le jure ! Celui qui t'a placé à la tête des hommes pour les commander accepte bien le repentir de son serviteur, Lui, l'Indulgence même, le Pardon !

43. — Tu as associé à l'erreur de ce bas monde son âpreté et l'égarement. Les beautés de la terre s'effondrent dès que tes regards les atteignent !

44. — Tu as fait apparaître des ruines amoncelées ! Le maçon les a réparées, mais la forteresse, par suite de l'infortune, a été détruite et reste sans valeur (48).

45. — Protège-nous et sauve-nous, ô Dieu mon créateur, mon protecteur ! Et répands sur moi ce qui me donnera satisfaction, ô Redresseur des torts !

46. — Je te le demande par les mérites du meilleur de tes serviteurs ! Rends-moi ma famille et ma raison ! Je te le demande par celui qui nous a rendu ta loi évidente, le Prophète élu !

47. — Il ne reste plus, dans ce bas monde, pour les

(malheureux) étranglés (de douleur), de gens capables de les séparer (de ceux qui les étranglent) !

48. — Après (l'action d'éclat) des cavaliers intrépides et terribles, les héros qui brisent l'ennemi, retiens tes plaintes, tais-toi ! Oublie l'événement et l'événement te fuira (49).

49. — Quand viendra donc le temps de l'accomplissement de l'espoir des Prophètes et des envoyés de Dieu ? O toi qui es venu à la fin du siècle, ne ruine pas (ce qui est) devant toi !

50. — Où sont Abou Bekr, Omar ; où est 'Allal ? Où est 'Othman (50), le martyr devant qui les anges rougissent ? (50 *bis*).

51. — Où est Talha ? Où est Zobeïr, l'ennemi des idolâtres ? Où est Sâad ? Où est Saïd ? Regarde derrière toi (51).

52. — Qu'a fait 'Abd (52) dans les villes conquises sur les infidèles ? Où est 'Aouf, l'adversaire de la religion des Polythéistes ?

53. — Où sont Sâad et 'Oqba, qui ont été victorieux avec leurs armées ? Où sont leurs troupes qu'ils entraînèrent en expédition dans le Gharb ? (53).

54. — La guerre de l'impudence a fait souffrir les femmes, les gens du peuple, alors que les Roums vous ont abattu ! Leur atteinte s'est renouvelée ! (54).

55. — Où sont Haroun, Yahia, qui prodiguèrent leurs biens, aux malheureux (55). La générosité et la bonté sont mortes . Des malheurs se sont rués sur nous .

56. — Où est l'empire d'Al Mamoun ? celui de Mâan ? et Hillal ? Où sont les Mérinides, les Beni- Ziyan, les Turcs ? (56).

57. — Qu'est devenue la puissance de Coré ? celle de 'Ad ? Où est Cheddad ? Où est Pharaon, l'homme aux pieux ? Où est Thamoud ? (57)

58. — Où sont les hauts faits de Tarrad ben El Asdad ? Et les malheurs qu'a supportés Anad ben Hazbaroud ? (58)

59. — Où est Adam, père des Héros, ancêtre des ancêtres ? Où sont les adorateurs nombreux que Dieu a créés avant la création d'Adam ? (59)

60. — Tous sont dans la tombe, où ils ne désirent plus que rester couchés. (Parmi eux) à quiconque a été tyran des infortunes amères sont promises.

61. — Dieu existe seul ! Il est l'Unique par excellence, l'éternel ! Il n'a point été créé et rien dans les attributs du Dieu généreux n'a été enfanté ! (59*bis*)

62. — O créateur des sept plaines sous les montagnes, créateur des sept murailles et des sept mers aux eaux épaisses ! (60)

63. — Ne nous confie pas à celui dont le cœur est révolté. Accorde-nous l'affection de celui qui aime la paix, (61) qui est libéral et généreux.

64. — O homme intelligent, ne vis pas dans la joie, comme tu le prétends ! Qu'est-ce qui te réjouit ?

65. — La destinée changeante, si elle te sourit aujourd'hui, reviendra demain avec son cortège de maux. De même que tu t'es emparé de ce pays pour le gouverner, cet autre (le Français) s'emparera de toi !

66. — Les cœurs des hommes sont des balances qui pèsent les paroles ; les bases de l'intelligence sont les maximes (citées en proverbes) ; et maintenant le guerrier poète patiente, retenant sa langue derrière toi.

67. — Comme toujours dans le passé et dans l'avenir, le temps s'écoule ; entre deux berges les affaires coulent (comme un oued), ô toi qui sais déchiffrer les énigmes !

68. — Cette poésie a été composée par Qaddour, en chawâl, an 52. Il l'a improvisée, — que cela te suffise, —

69. — Au treizième siècle, après le Prophète venu à l'époque fixée par Dieu. Le poète visitait, à ce moment, la tribu des Bordjia, détruite par punition. (62)

70. — Le poème, dur et sévère, de Ben M'hamed, te demande (pour son auteur) la lance de l'amitié, tandis que tu es pour lui plein de blâme.

71. — Mais le plaignant et l'oppresseur iront tous deux vers Celui qui se suffit à Lui-même, l'Eternel qui n'a

jamais cessé et ne cessera jamais d'exister, le Souverain unique ! Qu'il nous donne (dans son paradis) la place la plus éminente !

*
* *

Tel est le poème de Qaddour Ould M'hamed, poème fort admiré encore de nos jours par les indigènes de l'Oranie. Ceux-ci citent volontiers ces vers aux expressions fortes et violentes et qu'une traduction ne peut pas toujours reproduire dans toute leur saveur. Beaucoup de ces vers sont devenus des sentences ou des maximes populaires. (63) « Chien de chasse, chasse de race », dit le vulgaire français ; كلّ نسل يشوف لباباه في الاصال (vers 21) réplique le poète oranais dans le même sens. « Tiens ton cheval en rênes (vers 31) et songe au jour où ta fortune sera abaissée », ajoute-t-il pour l'imprudent ambitieux. Nous pourions multiplier les citations.

Ces vers s'étaient répandus très rapidement. Qaddour ne tarda pas à être obligé de fuir pour échapper à la vengeance de l'Emir. Fatigué et vieilli, il mourut quelque temps après sans avoir fait, disent certains, sa soumission à son adversaire. (64)

Une tradition indigène rapporte qu'Abdelqader, marchant un jour contre les Français, causait, en route, avec ses compagnons. Il leur demanda si quelqu'un, parmi eux, savait la présente poésie, dont il avait entendu parler. Un d'eux lui dit : « Moi, je la sais », — et il la récita. Il arriva au vers 65 : « La destinée changeante, si elle te sourit aujourd'hui, reviendra demain avec son cortège de maux. De même que tu t'es emparé de ce pays pour le gouverner, cet autre s'emparera de toi ! » L'Emir vit dans ce vers un mauvais présage, et dit à celui qui récitait le poème : « Assez ! Assez ! Ould Mahmed était un *ouali* ; et je ne connaissais pas sa puissance. » (64 bis)

Que cette tradition soit apocryphe ou non, elle marque

l'importance de l'empreinte faite par notre poète dans les esprits de son temps et postérieurement. L'exemple de Qaddour pouvait être imité. La poésie avec quelques hommes comme lui, même très peu nombreux, pouvait jouer au milieu des groupes indigènes, par les *gawwal*, les *maddâh*, diseurs ou chanteurs populaires, le rôle du journal ou d'une tribune permanente au milieu de nos groupes européens. Or, tout pouvoir politique soucieux de durer doit se préoccuper de l'opinion publique. Ici, le pouvoir de l'Emir avait à tenir compte des coutumes et des habitudes des tribus qui l'avaient élevé au faîte, coutumes souvent gênantes pour ses relations avec ses adversaires chrétiens.

Ne pouvant supprimer les poètes, 'Abdelqader voulut du moins les faire servir à sa politque. En agissant ainsi, il rentrait dans les traditions arabes, telles que l'histoire musulmane les donne pour les premières dynasties d'Orient ou d'Espagne. Il rêvait précisément le retour, quoique sous des formes modernisées par nécessité, à ces traditions comme les éléments lettrés, parmi ses partisans, en avaient reçu et conservé le souvenir. Le Prophète lui-même n'avait-il pas eu entre autres les poètes Hassân ben Thâbit et Abdallah ben Rawâha pour répondre aux satires de ses ennemis ?

Plusieurs poètes vinrent donc, appelés auprès d''Abdelqader. Mais ce fut surtout Si Tahar ben Haoua qui fut son poète attitré. Contre les adversaires de l'Emir qui propageaient des vers où l'on mettait en opposition le nom des grands souverains d'autrefois avec la personnalité de celui-ci, où l'on rappelait, sous forme sybilline, les vicissitudes de la destinée élevant et renversant successivement les trônes, il fallait affirmer l'éclat, la légitimité, la force du règne du nouveau souverain. La poésie suivante de Si Tahar (65) va nous montrer comment le poète officiel d''Abdelqader s'en acquitta.

*
* *

كلام سي الطاهر بن حواء رحمه الله

1 يا من درى شي من يوم سلطاني مبارك
ممزوج بالمسرّات والرضا مبـــروك

2 بلّي نحبّ وانّي تريد يجمع شملـــك
ويدير ليك (66) مولاك في المضيف سلـــوك

3 تنال كلّة الضاعبة يقوى نصـــرك
تقبض مفاتح الخير والفضل مفكـــوك

4 تبلغ منازل تريدها يعظّم ملكـــك
بالعزّ والظفر لا نجا لمن عـــدوك

5 ويعم الارض قبلة جوف وابل فضلـــك
بالفخر والهنا والثنا لمن نصـــروك

6 وحيّيت سنة الدين في الزمان الهالـــك
نقمة لمن طغى يا عذاب من بغضـــوك

7 اخبار سابقة ازمانها نبات (67) بخبـارك
توارخ العرّابين والعجم ذكـــروك

8 عبد العزيز عبد القادر عبد المالـــك
سادات بالبصيرة رَوَوا وما جهلـــوك

9 والناس كلها بجميعها عبيد المالـــك
من خشية الحسد والمنافس بهمـــوك

10 محفوظ ما ترى باس من يريد الشـــرك
معصوم من لاذاية اهل الصفا ضمنـــوك

11 بالوقف جمّع الجمع في ربيع مقامـــك
الغوث والقطب للمزادمة دفعـــوك

12 عمّرت دار الاشراف والعرب بانصالـــك
عفريت صول زدمة على العدو دُكـــدوك

13 البرّ والبحر كل حشّدت لعمـــارك
عيات ما تنافر وحارت الملـــوك

14 فوق الجنود وعلى البنود بنّد بُنـــدك
بالفخر والبها واعد السما مسمـــوك

15 هزّ الوطا وهزّ الجبال صايت رُعـــدك
الارض راجّة والحصون ما رصـــدوك

16 زلزل اشجار واحجار ضخم عاصف ريحـــك
للضد ريح ورياح على الصديق مســـوك

17 واسمى على اشراف الملوك سامي قـــدرك
رجال الارض وملايك السما عـــزّوك

18 وورثت كل موروث مجد سابق قبلـــك
اسلافك الكريمة بنورهم حظـــوك

19 زال الزقي وزال النقار ضدّه من عهدك
فبقا معك مذكور وين ما ذكـــروك

20 رجال واجبين العهود صدقوا ظنّـــك
ما خالفوك ما فارقوك ما فلّـــوك

21 هانوا عمارهم في رضى النبي ورضاتك
الله حبّهم والرسول كي (68) حبّوك

22 غنموا كثير لاجور في سعى رفقتك
ويوافقوك في ساعة القضا يحموك

23 ذا العام دِرت معلم خلصت فيه اديانك
سربلت كي ضاري غنمت من خدعوك

24 السهل والوعر ضاق من كتايب جيشك
كلّت السيوف في حصى عدّة المشكوك (69)

25 نغرت بحور مياه قوية في بُحرك
غرقت سبعون في لجّ صطوتك عربوك

26 الشوق هاج والوحش للقلوب درّك
أراه وقت مبروك بالنظر نشبعوك

27 يشاهدوك لاعيان فيه نعمهم بفضلك
ارضا وعفو للخلف عمّهم سمحوك

28 يا غاية الكرام النساب يا من نسبك
من بضعة النبي في نسابها نسبوك

29 ربّي يباركنا يزيد لك في عمرك
واعمارنا من الموت بالعدا يفدوك،

⁂

TRADUCTION

Paroles de Si Tâhar ben Haouâ, — que Dieu lui fasse miséricorde !

1. — Qui saura jamais combien la journée du sultan est bénie, mêlée de contentement et de satisfaction, fortunée !

2. — ....

3. — Tu viens à bout de toute difficulté, ta victoire s'affermit. ; tu tiens les clefs de la paix dont la serrure est ouverte.

4. — Tu atteins l'état que tu désires. Ton royaume s'étend avec la puissance et la victoire ; point de salut pour celui qui est ton ennemi !

5.— Ta générosité, comme une pluie abondante, (70) au Sud, au Nord, se répand sur toute la terre ; en même temps, la gloire, les félicitations, les louanges vont à ceux qui t'ont aidé.

6. — Tu as fait revivre la tradition religieuse dans une époque de péril. Tu es la vengeance contre l'impie, ô toi qui châtie ceux qui te détestent ! (71)

7. — Des prédictions antiques, des prophéties ont annoncé tes exploits. Les annales des Arabes et des non Arabes t'ont mentionné. (72)

8. — 'Abdelaziz, 'Abdelqader, 'Abdelmalik, maîtres (dans la divination) par leur clairvoyance (73), ont connu les traditions (te concernant) ; ils ne t'ont point ignoré.

9. — Et les hommes, tous sans exception, serviteurs du Tout-Puissant, par crainte de la jalousie et des divisions intestines, t'ont compris.

10. — Protégé de Dieu, tu ne vois pas de mal en celui qui recherche les relations avec le chrétien (74) ; garanti contre les dommages (du péché), les gens de la pureté (les saints) sont ta caution

11. — Au moment favorable, réunis tes troupes, sous ta haute direction ; le *Ghoûts*, le *Pôle*, (75) à la défense des assaillis, te poussent.

12. — Tu as rempli de tes armes (de tes exploits) le pays des Chorfa et des Arabes ! Conduis avec fureur, ô génie, le choc contre l'ennemi, coq orgueilleux. (76)

13. — La terre et les mers ensemble ont réuni leurs efforts pour te renverser ; elles se sont fatiguées de la lutte ; les rois en sont devenus inquiets.

14. — Sur les troupes, au-dessus des autres bannières, fais flotter (au vent) ta bannière, avec la gloire et la beauté; la promesse du ciel est insigne !

15. — Le bruit de ton tonnerre a ébranlé la plaine et les montagnes ; la terre a frémi ; les forteresses ne t'ont pas repoussé !

16. — Les arbres ont tremblé, les rochers très gros aussi, de la violence du vent de ta puissance ; contre l'ennemi, c'est un vent violent, ce vent qui est un zéphir bienfaisant lorsqu'il a passé sur toi pour aller vers l'ami. (77)

17. — La sublimité de ton rang a été élevée au-dessus (de celle) des plus nobles des rois. Les hommes, sur la terre, et les anges, au ciel, t'ont rendu puissant !

18. — Tu as hérité de tout l'héritage glorieux qui a précédé ta venue ! Tes généreux ancêtres ont projeté sur toi, en te regardant, les rayons de leur gloire.

19. — Les criailleries (de l'opposition) ont cessé ; la brouille ne s'oppose plus à l'obéissance à ton pacte. Le mot *renommé* rime avec ton nom partout où ton nom est célébré ? (77 *bis*)

20. — Les hommes fidèles à leur serment ont eu confiance en ton avis. Ils ne t'ont point fait d'opposition ; ils ne se sont point séparés de toi ; ils ne t'ont point trouvé sans importance.

21. — Pour la satisfaction du Prophète et la tienne, ils

ont dédaigné leur vie. Dieu et son Envoyé les ont aimés comme ces hommes t'ont aimé !

22. — Ils ont cueilli de nombreuses récompenses dans le butin de ton amitié ; ils te seront favorables à l'heure de la décision suprême, ils te protègeront.

23. — Cette année tu es passé maître (en tes affaires) ; tu as fait payer tes débiteurs. Tu marches fièrement, comme un lion (78) qui mord. Tu t'es emparé de ceux qui t'ont trahi.

24. — Plaines faciles, terrains escarpés ont été trop étroits pour les escadrons de ton armée. Les sabres (ennemis) s'y sont émoussés sur (des soldats durs comme) des cailloux au nombre incommensurable.

25. — (Des armées, telles) des mers ont vu bouillonner leurs vagues puissantes dans ta mer. Tu as englouti les navires dans les abîmes de ton choc impétueux. (Tes ennemis) t'ont connu !

26. — Le désir ardent (de te voir) gonfle les cœurs ; la mélancolie (loin de toi) les remplit. N'est-il pas une heure bénie où nous pourrons assouvir par ta vue, nos yeux ?

27. — Les regards te témoigneront à cet instant leur bonheur de ton élévation. Agrée le désir du peuple entier, fais grâce ! tous te sollicitent.

28. — O le plus grand des hommes généreux par l'origine ! O toi qui descend de la chair du Prophète et qui fais partie de sa généalogie !

29. — Que Dieu répande sur nous ses bénédictions en prolongeant ta vie ! Que nos vies soient vis-à-vis de la mort la rançon de ta vie !

***

Nous venons de voir Qaddour ould M'hamed insister, dans ses vers, sur la dureté de caractère de l'émir. Pour ce poète, 'Abdel [illegible]ader est un irrésolu, un fourbe, un cruel, soumis comme [illegible]us les puissants du jour à l'incertitude de la destinée, a[illegible] ret[illegible]urs contradictoires des coups du

sort. L'émir, malgré sa force actuelle, peut être abattu par les vicissitudes des temps comme l'ont été avant lui de bien puissants gouvernements.

Tahar ben Haouâ, au contraire, exalte, dans son poème, le pouvoir de droit en quelque sorte divin pour la lignée de Qoreïch, pouvoir représenté par l'émir et affirmé par ses victoires. Le poète officiel célèbre la générosité d"Abdelqader, qualité essentielle du souverain dans la légende arabe ; il chante la restauration de la foi musulmane, le consentement unanime des populations groupées autour du nouvau sultan : tous faits correspondant aux traditions islamiques sur les pouvoirs du chef de l'Etat politique musulman.

Les poésies que nous avons citées sont donc des témoins de l'état d'esprit et des préoccupations de ceux qui, dans le milieu où vécut 'Abdelqader, avaient la prétention d'inspirer ou d'influencer la conduite politique des populations. Elles donnent une valeur concrète à l'ambiance morale de cette époque, ambiance qui devient ainsi un fait sur lequel peut s'appuyer l'historien.

Elles montrent également tout l'intérêt qu'il y a à recueillir, en Algérie, les cycles de chants populaires des différentes époques, chants si utiles pour la connaissance de l'état des idées des indigènes. On peut être sûr d'avance que dans la poétique populaire n'ont survécu que les œuvres exprimant fortement les idées ou les émotions qui ont frappé l'esprit public.

A. COUR.

NOTES

(1) Cf. Desparmet, *La poésie arabe actuelle à Blida et sa métrique*, dans les Actes du XIVe Congrès internat. des Orientalistes, 3e partie, t. I, p. 439.

(2) Cf. W. Marçais, *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, p. 210.

(3) Il faut cependant faire exception pour quelques ouvrages, notamment : *Les Dictons de Sidi Ahmed ben Youssef*, par M. René Basset ; *La littérature populaire berbère et arabe*, dans *Mélanges Africains et Orientaux* (Chap. II), par René Basset ; *Les Gnomes de Sidi Abderrahman el Medjdoub*, par M. de Castries ; *La Turcophilie en Algérie*, par M. Desparmet.

(4) H. Lammens : *Le Berceau de l'Islam*, t. I, p. 229.

(5) H. Lammens : *Etudes sur le règne du calife Oméiade Moawia Ier*, p. 262 et références citées.

(6) انا الضَامِنُ الراعي عليهم وإنّما   يُدَافِعُ عَنْ احْسابِهِم أنا اومِثْلِي

Cf. Naqâïdh Djarir, p. 128, v. 8.

(7) H. Lammens, *Etudes sur le règne de Moawia Ier*, p. 262 et *passim*.

(8) (Cf. Naqâïdh Djarir, p. 62, v. 8 :

وَإنّي لَقَوّال لكُلّ غريبة   وَرُودٍ إذَا السّاري بلَيْلٍ تَرَنّمَا

Voir aussi H. Lammens : *Etudes*, etc., p. 254 et références citées ; *Le Berceau de l'Islam*, t. I, p. 233.

(9) Cf. Ahlwardt, *The Diwans of the six anciens arabic poets*, p. 84, l. 3 :

بانّ الشعر ليس له مَرَدّ   إذَا ورد المياه به التِّجَارُ

10) *Mille et une Nuits*, éd. de Beyrouth, t. I, p. 65 au bas ; éd. du Caire, revue et corrigée sur le texte de Boulaq, de 1279 de l'hég., t. I, p. 43, au bas.

(11) Surtout Dozy, dans son *Essai sur l'Hist. des Musulmans d'Espagne*, etc. ; le P. Lammens, dans le *Berceau de l'Islam*, *Moawia Ier*, *Un poète royal*, etc.; Huart, *Littérature arabe*, etc., etc.

(12) Cf. G. Yver, Correspondance du capitaine Daumas, p. XXI de l'Introduction, au bas.

(13) Cf. G. Yver, *Id.* pp. 156, 308 et *passim*.

(14) Voici le vers tel qu'il nous a été cité :

ما شئنا سلطان خرج من زاويا   ما شئنا حضري تفيّد
عيد يا خوان عيد.

(Communication de Si Mohammed Settouti, gardien de l'hospice des vieillards, à Tlemcen). حضري, *hadhri*, sédentaire des villes, maure citadin.

(14 *bis*) Ces renseignements nous ont été fournis par diverses personnalités indigènes, notamment par Si Mohammed Settouti, déjà mentionné ci-dessus.

Sur El Habib Bou Alem, cf. G. Yver, *loc. cit.*, pp. 585 et 608.

(14 *ter*) Repas d'hospitalité à l'occasion d'une fête privée ou publique.

(15) Bessouiket — (بالسويكت diminutif de ساكت) — poète de la tribu des Mahall. Cette grande tribu arabe, qui occupe la vallée du Chélif (depuis Duperré) jusqu'à son embouchure, est célèbre par sa résistance acharnée à la conquête turque. Le poète Bessouiket fut l'âme de cette résistance ; il accompagnait ses contribules dans tous les combats, les encourageait, les guidait, présidait au conseil des notables. Il chante tour à tour les personnages ou les fractions, surtout les *Souid*, qui résistèrent le plus vaillamment. Les légendes sur Bessouiket abondent ; ses poésies sont encore connues et chantées de nos jours par les gens de la vallée du Chélif. Les poèmes de Bessouiket mériteraient, comme ceux de notre poète Qaddour ould M'hamed, d'être recueillis, ne fût-ce qu'à titre documentaire.

(16) Renseignements fournis par Si Mohammed Kadi, secrétaire au bureau arabe d'Oudjda, et par Si Baha el Hadj Dahou, des Medjadja, près Orléansville.

(17) C'est la reproduction du vers cité ci-dessus mais ainsi modifié :

جشئنا سلطان خرج من زاويا   جشئنا حضري تفيّد
عمره كلبك ما يعيد

Abdelqader aurait dit alors à ses gens :

اطلقوا الكلب يذهب الى سبيله

(Communiqué par Si Mohammed Settouti.)

(18) Cette poésie dont nous donnons le texte intégral nous a été communiquée en 1912 par plusieurs de nos anciens élèves de la Medersa de Tlemcen.

Déjà, antérieurement, M. Abderrahman, professeur au lycée d'Oran, en avait publié environ la moitié dans ses *Lectures choisies pour l'enseignement de l'arabe parlé* (3e *période*), p. 42. Ce dernier ouvrage a paru chez Jourdan en 1906. Nous indiquerons chacun des vers cités dans cet ouvrage.

(19) « Le poète débute par un couplet هدّة *heudda*, expression qui signifie « marche en avant ». Suit le فراش *ferâche* qui développe à nouveau les mêmes idées. Une *heudda* lui succède, et ainsi de suite. On change la lettre de la rime à chaque *ferâche*. On conserve la même assonance dans toutes les *heudda*, assonance médiale et terminale. » Delphin, *textes pour l'étude de l'arabe parlé*, p. 242. L'hémistiche intercalé après le 1er vers d'une qaçida vulgaire se nomme تريـاش *teryâche*. Il revient en tête de chaque *heudda* pour en rappeler l'assonance finale.

(2) Ce vers et les neuf vers suivants sont donnés dans Abderrahman, *Lectures choisies*, p. 42 et suiv.

(21) Abderrahman, loc. cit., donne, pour le 2e hémistiche

لا يحصّل منه لي حُبّ جي بلاك

(22) Abderrahman, *loc. cit.*, donne pour ce vers :

جرفة اهلي واولادي همّها الطوال   ولا جبرت من يدك لهواهم السلاك

(23) Abderrahman, *loc. cit.*, donne انظر الى من وزّى

Ce vers fait allusion au verset 38 de la sourate XLII du Coran.

(23 *bis*) Sur le mot شوار cf. Bel, *Djazya*, p. 77.

(24) 'Abderrahman, *ibid*, donne pour le 1er hémistiche de ce vers :

راه مَنْ يتعلّق شِي لِلسّمَا يطير

Les vers 12 et 13 sont aussi donnés par cet auteur.

(25) Abderrahman, *loc. cit.*, donne également les vers 17 à 28 (y compris).

(26) مَالْقدام contraction dialectale pour من القدام

(27) مَالسّما contract. dialectale pour من السّماء

(28) Exemple de survivance de forme passive dans le dialecte vulgaire. Cf. à ce sujet W. Marçais, *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, p. 89. — Voir aussi *Id. Ibid.*, p. 68, sur l'allongement de la voyelle de l'impératif دِير

(29) Dans les dialectes vulgaires de l'Algérie, la forme قـعـال sert non seulement pour les noms de métiers, mais aussi pour les noms indiquant l'intensité ou la fréquence d'une action. Ex. : نـهّـاي (au vers ci-dessus) qui a l'habitude d'interdire quelque chose ; غـوّاي qui a l'habitude d'égarer les gens. On trouve dans le Coran (sour. VII, vers. 15) اغـويـتـنـي employé avec le sens *d'égarer*.

(30) Ce vers, ainsi que les vers 65, 68 et 69 ci-dessous, est donné par ABDERRAHMAN, *Lectures choisies*, p. 47.

(31) Le mot كـلام est, dans l'Ouest algérien, synonyme du mot قـصـيـدة poème.

(32) Allusion à Habib bou 'Alam, ami et caïd d'Abdelqader, et ennemi personnel du poète. Sur ce personnage, cf. YVER, *corresp. du capitaine Daumas*, p. 648 et *passim*.

(33) اسـطـا Un maître en ruses.... allusion au jeu de la *Rahba*; où les lutteurs cherchent à se porter des coups imprévus. — ضـاري chien ou lion qui mord. Pour le poète, Abdelqader est, à la fois, rusé, méchant et ombrageux comme le mulet. DELPHIN, *Textes*, p. 107, a donné au mot ضاري le sens de *slougui*.

(34) COR. Sourate XLII, verset 38. L'expression *double récompense* a été ajoutée ici par le poète.

(35) *Ghedîr*, mare, flaque d'eau, laissée par la pluie sur un terrain sans écoulement.

(35 *bis*) Allusion au proverbe populaire مَـنْ طـار يـنـزل — Cf. *Moh. ben Cheneb*, *Proverbes arabes*, tome II, n° 1821 et les sources citées.

(36) Pour la traduction دار الخـيـر *faire la paix*, cf. MERCIER, *L'arabe usuel dans le Sud oranais*, p. 343, au bas, dans les *Actes du XIV*e *Congrès des Orientalistes*, 3e partie.

(37) C'est-à-dire Abdelqader et les tribus de sa suite, d'un côté ; les Français, de l'autre.

(38) Allusion au CORAN, Sourate VII, versets 15 et 16.

(39) Pour la traduct. du mot وكـواى — raç. وكـوك cf. MERCIER, *loc. cit.*, page 385.

(40) Habib Bou 'Alam (cf. YVER, *loc. cit.*, et ABDERRAHMAN, *loc. cit.*, p. 45.

(41) Allusion à l'usage adopté par les personnages religieux qui font brûler du bois d'Arek ou d'aloès, en guise d'encens, pour purifier l'air qu'ils respirent.

(42) Sur le فـال ou bon augure apporté par la présence de tel ou tel personnage, cf. BEL, *Djazia*, p. 179, et DELPHIN, *Textes pour l'étude de l'arabe parlé*, pp. 145-146.

(43) طـاب être cuit ; ou fig. être ennuyé, obsédé, n'en pouvoir mais.

(44) Des égarés (dans leur religion) ; il s'agit ici des Français. Dans la croyance populaire indigène un corbeau apparaît souvent à celui dont un parent va mourir. D'où l'expression غـاب للغرآب corbeaux pour les proches ou les contribules (de l'Emir).

(45) Prov. popul. pour dire : « Prends garde à toi ! »

(46) Petite pièce de monnaie d'argent valant environ 0 fr. 60.

(47) Sur la trad. du mot خـيـر par *paix*, voir ci-dessus, vers 16.

(48) Allusion à El Bordj, ville natale du poète.

(49) Le poète, ici, se parle à lui-même.

(50) Abou Bekr, Omar et Othman, sont les trois premiers califes. Allal est le nom populaire de Ali, gendre du Prophète.

(50 *bis*) Allusion à un *hadith*, cité par *Moslim*, Sahih (Caire, 1327, t. II, p. 321). Le Prophète a dit, en parlant d'Othman : ألا أستحى من رجل تستحى الملائكة منه (Communiqué par M. Mohammed ben Cheneb.)

(51) Dans les vers 50, 51 et 52, le poète cite les dix personnages à qui le Prophète a promis le paradis : les quatre premiers khalifes, puis Talha b. Obeïd Allah, Az-Zobaïr, Sâad b. Mâlik, Saïd b. Zaïd, abou Obeïdah b. Al Djarrâh et Abderrahman b. Aouf. Ils sont surnommés الـرجـال العشـرة ; leurs mérites sont supérieurs à ceux des autres musulmans. Cf. notamment l'ouvrage intitulé *Ar-Riyâdh an-Nadhira fi manâqib al Achara*, Caire, 1327, *passim*.

(52) Abd, désigne Abou Obeïdah b. Al Djarrâh.

(53) Okba ben Nafé, nommé gouverneur de l'Ifriqiya par le khalife Moawia, poussa ses armées jusqu'à l'océan Atlantique. Ibn Sa'ad (Abdallah b. Sâad b. Ali Sarh Al'Amiri) fut le conquérant de l'Ifriqiya. Cf. IBN, ADHARI, trad. Fagnan, tome I, pp. 3 et suiv. *passim*.

(54) Ce vers met en opposition les grands chefs que le poète

vient de citer, les grands événements que leurs noms rappellent avec l'époque d'Abdelqader. Dans ce vers, je lis صهد au lieu de سهد

(55) Haroun ar-Rachid, son ministre Yahia le Barmécide, dont les fastueuses libéralités sont légendaires.

(56) Al Mamoun, le calife Abbasside célèbre par sa sagesse. — Maân ben Zaïdâ, que les Arabes considèrent comme un roi, dans leurs légendes, fut, en réalité, un gouverneur de l'Irak et du Khorassan, sous les derniers Oméïades et les Abbassides. Célèbre par sa sagesse et sa générosité, il fut chanté par le poète Merwan ben Abi Hafsa. — Hillal est ici cité pour rappeler la célèbre tribu de ce nom qui conquit l'Afrique du Nord, lors de la deuxième invasion arabe. — La tribu des Mérinides fournit la dernière dynastie berbère au Maroc. — Les Beni-Ziyan fournirent la dernière dynastie à Tlemcen.

(57) CORÉ (Karoun), dont la richesse est passée en proverbe, s'était construit un palais tout couvert d'or, aux portes d'or massif. Il affectait un grand luxe, montait une mule blanche couverte d'une housse d'or. Il était lui-même vêtu de pourpre et accompagné de quatre mille hommes, tous montés et richement habillés. Enflé par l'orgueil, il insulta Moïse ; Dieu le punit en l'engloutissant dans la terre. Cf. CORAN, *Sourate* XXVIII, verset 76 ; — XXIX, verset 38 ; — XL, verset 25 ; voir aussi les commentaires du Coran
Ad, ou peuple des Adites très puissant, dont le CORAN parle fréquemment. C'étaient des géants qui refusèrent de se convertir à la voix du prophète Houd. Dieu les extermina.
Thamoud, peuple de l'antiquité pré-islamique, également très puissant. Dieu lui envoya, pour le convertir, le prophète Saleh cf. CORAN, *Sourate* VII, verset 71 et suiv.) Mais les Thamoudites tournèrent Saleh en dérision et furent détruits par Dieu.
Cheddad, roi des anciens arabes, dont le règne dura 900 ans. Il bâtit la légendaire ville appelée Iram aux colonnes. (Cf. MAÇOUDI, *Prairies d'Or* (éd. Barbier de Maynard), t. II, p. 415 et III, p. 81).
Pharaon, si souvent cité dans le Coran, est appelé l'homme aux pieux, à cause des châtiments qu'il infligeait aux coupables et qui consistaient à les faire attacher à quatre pieux et à leur faire subir divers tourments. (Cf. CORAN, *Sour.* LXXXIX, verset 9).

(58) Tarrâd ben Saddâd et Anad ben Hazbaroud sont les héros de deux contes populaires arabes.

(59) D'après le Coran et ses commentaires, Dieu avait créé avant Adam les anges et les génies (cf. Sourate XVIII, verset 48 et *passim*).

(59 *bis*) Ce vers fait allusion à la Sourate C XII du Coran. صماد est mis ici pour la mesure du vers au lieu de صمد

(60) D'après la Cosmogonie arabe, Dieu a créé sept terres, sept cieux, sept mers, etc. Ce nombre *sept*, fatidique et porte-bonheur pour les musulmans, est employé par une préférence superstitieuse. (Cf., au sujet de ce nombre. A. BEL, *La Djâzya*, p. 141). Les sept murailles, dont il est ici question, sont probablement les sept cieux qui entourent les sept terres. Peut-être encore le poète fait-il allusion aux murailles qui séparent du pays des géants Gog et Magog, le pays des hommes. A la fin du monde, Gog et Magog réussiront à détruire ces murailles et à venir dévaster la région des humains. (Cf. CORAN, sour. XVIII, v. 93 ; — XXI, v. 96 ; — LV, vers. 14, etc.). Cf. en outre, Mohammed ben Abderrahman el Hamadâni, *Kit. as Saba'iyat fi mawâ'idh al bariyât*, Fâs 1295.

(61) Au sujet de la traduct. du mot خير par *paix*, voir ci-dessus vers 16. — مراد désigne l'un des attributs de Satan.

(62) Sur la tribu des Bordjia et son rôle, cf. G. YVER, *Corresp. du capitaine Daumas*, passim. — Sur la destruction de la petite forteresse d'El-Bordj, cf. ID. *Ibid*, p. 156 et note. — Voir aussi BELLEMARE, *Hist. d'Abdelqader*, pp. 47 et 282 ; — *Revue Africaine*, t. XX (année 1876), p. 425.

(63) Cf. ABDERRAHMAN, *loc. cit.*, p. 48 : كل بيت من كلامه رجعت مثال

(64) La vie de Qaddour, durant ses dernières années, est très obscure. Il nous a été impossible d'en connaître les détails. ABDERRAHMAN, *loc. cit.*, p. 48, donne une courte biographie de ce poète.

(64 *bis*) Cf. ABDERRAHMAN, *loc. cit.*, p. 47. — Un *ouali* est un *saint* capable de prédire l'avenir.

(65) Nous n'avons pu nous procurer de renseignements suffisamment précis sur la biographie de ce personnage. Cependant, cette famille de l'entourage d'Abelqader est fréquemment citée dans la *Correspondance du capitaine Daumas*.

(66) Sur l'allongement de ل en لي cf BEL, *Djazya*, p. 74, note 3, et W. MARÇAIS, *loc. cit.*, p. 167.
Sur le mot مولى, ses divers sens et son orthographe cf. BEL, *Djazya*, p. 101.

(67) نباتْ pour نَبَاتْ. — Sur la conservation de la voyelle longue du verbe défectueux à la 3e pers. fém. sing. cf. DOUTTÉ, *Un texte arabe en dialecte oranais*, p. 23, note 51 et références citées.

(68) L'allongement de ك en كي (cf W. MARÇAIS, *loc. cit.*, pp. 166 et 172) n'a lieu que devant les noms déterminés. Mais ici كي est mis pour كيف avec le sens de *comme*.

(70) C'est une coutume arabe, remontant aux temps les plus antiques, de comparer la générosité à la pluie bienfaisante.

(71) Allusion à la lutte contre les Bordjia, les Angad, les O.-Sidi-Ghanem, les Medjahers, etc., tribus arabes hostiles à l'émir. Voir à ce sujet G. Yver, *Corresp. de Daumas*, p. 321 et *passim*.

(72) Au sujet de ces prédictions que les partisans d'Abdelqader répandaient parmi les tribus, voir *Revue Africaine*, t. xx, année 1876, pages 420 et suiv.

(73) Ces trois personnages sont trois saints ensevelis en Mésopotamie. Certains indigènes prétendent que les mots du texte بالبصيرة désignent la ville de Bassora. Il faudrait donc traduire : « Abdelaziz... etc., personnages importants de Bassora, ont connu, etc., — Mais M. Mohammed ben Cheneb me communique la note suivante :

« Abdelaziz semble être Abdelaziz ad-Dabbagh, marabout marocain cf. sa biographie dans Ahmed b. Al Mobarak as-Sidjilmasi, *Al Ibriz*, Caire 1304) ; — 'Abelqâdir est 'Abdelqâdir al Djilâni, enterré à Baghdad (cf. *Encyclopédie de l'Islam*, i, 42) ; — Abdalmalik est d'après la légende populaire, un roi des génies musulmans. — Pour le sens du mot البصيرة cf. Djordjani, Taârifât, s voc. »

(74) Le mot شرك qui s'applique originairement aux polythéistes désigne ici le Français (le chrétien).

(75) Le mot *ghoûts* dans la terminologie mystique s'applique au saint qui sert de principal intercesseur auprès de Dieu. Le mot *Pôle* s'applique au personnage qui sert d'intermédiaire entre Dieu et les oualis pour la direction des affaires du monde : Depont et Coppolani, *Confréries*, p. 81, au bas. Sur le sens précis de ces mots, voir Ibn Khaldoun, *Prolégomènes*, (trad. de Slane) t. iii, p. 104. — Djordjani, *Taârifât*, éd. du Caire, 1306 h., p. 76. — Ce vers fait allusion à Sidi Abdelqader al Djilâni, ancêtre de l'Emir et fondateur de la confrérie religieuse des Qâdria.

(76) Le mot دكـــــــدوكى signifie brave, fanfaron ; les Arabes du Sud l'emploient dans le sens de coq orgueilleux, coq en colère. Y aurait-il ici une allusion au *Coq gaulois* qui remplaça, après 1830, la *fleur de lys* sur la hampe des drapeaux français ? C'est possible. Le mot دكدوكى ne se trouve pas dans Beaussier.

(77) pour l'imprégner de tes bienfaits. Les Arabes comparent l'homme généreux aux vents chargés de pluie qui amènent la fertilité. Il y a ici allusion à un *hadith* au sujet duquel M. Mohammed ben Cheneb me communique la référence suivante (à propos des mots رياح et ريح) :

(ومنه الحديث) كان [النبي] يقول اذا هاجت الريح « اللهم اجعلها رياحا ولا تجعلها ريحا » العرب تقول لا تلقح السحاب الا من رياح مختلفة يريد اجعلها لقاحا للسحاب ولا تجعلها عذابا

(Ibn Al Athir, Nihâya, s. voc.)

(77 *bis*) Le mot مذكور a, en effet, la même terminaison que قدور abrév. populaire du nom 'Abdelqader.

(78) Le mot ضـــــارى signifie *chien de chasse* (cf. Delphin, *Textes*, p. 107, et 'Abderrahman, *loc. cit.*, p. 43, note 2). Mais cette épithète appliquée à 'Abdelqader, l'Emir, par un de ses amis, peut paraître étrange. D'autre part, le poète antéislamique Nâbigha Dhobyâni (Ahlwardh, *The Diwâns*, p. 14, pièce xi, vers 2) applique cette épithète au lion. Il est à remarquer, en outre, que le mot سـربـل en dehors du sens de *se vêtir d'une cuirasse*, etc., signifie aussi *avoir une démarche majestueuse comme celle du lion*.

S. BIARNAY

S. Biarnay, qui vient d'être enlevé brusquement, en pleine force de l'âge, était né, en 1879, à Saint-Laurent-du-Pont, dans les Hautes-Alpes ; mais sa famille était venue s'établir de bonne heure en Algérie. Lui-même appartint d'abord à l'enseignement. Après un court séjour à la Qalaa des Beni-Rached, il obtint de partir pour le M'zab, puis pour Ouargla, où, se mêlant intimement à la vie des indigènes, il commença à acquérir cette profonde connaissance des gens et de leur langue, qui lui fut si utile plus tard. Déjà le Maroc l'attirait. Il était encore à Ouargla qu'il songeait à gagner Fès, par le désert, déguisé en Ouargli ; il connaissait suffisamment le berbère pour pouvoir tenter la chose. Ce fut pourtant par une autre voie qu'il l'atteignit ; il alla rejoindre à Tanger, en 1905, son ami intime, M. René-Leclerc. Dès lors, c'est le Maroc qui va absorber son activité si féconde.

Henri Popp venait de créer l'entreprise des Télégraphes chérifiens. Biarnay, à qui une année de service militaire en qualité de sapeur télégraphiste, avait rendu familières les questions de cet ordre, devint son second, et, à sa mort, en 1908, lui succéda. Il devait conserver ce poste jusqu'en 1914. Le rôle que Biarnay joua pendant ces six années, pourra un jour être connu tout entier ; il est encore trop tôt aujourd'hui pour le retracer ; mais ce qu'on peut dire, c'est qu'il fut de tout premier plan. On conçoit sans peine les services que pouvait rendre à la cause française celui qui détenait tous les postes de T.S.F. au Maroc, à l'époque où le *Panther* croisait devant Agadir, celui dont le service de reqqâs était mieux organisé et mieux en main que ceux de tous les consulats et de toutes

les postes étrangères, et surtout infiniment plus rapide. Et déjà il était l'un des hommes qui connaissaient le mieux le pays ; son influence était très grande auprès de toutes les notabilités musulmanes, depuis le sultan Moulay Hafid, jusqu'à l'énigmatique Raissouli. Cette influence, il la dépensa toujours sans compter, et sans s'épargner nulle peine, chaque fois que l'intérêt de la France était en jeu ; sans rien exagérer de son rôle, on peut dire que Biarnay fut l'un des quelques hommes à qui nous devons le Maroc français. Années très dures, passées à parcourir le bled ou à séjourner dans des villes peu sûres, toujours sur la brèche, et surtout aux plus mauvais moments. La défense des télégraphistes, lors des massacres de Fès, est restée célèbre, et Biarnay, qui les avait dirigés, reçut, pour ce beau fait d'armes, la croix de la Légion d'honneur.

Cependant notre administration française s'organisait : les Télégraphes chérifiens n'étaient plus l'organisme indépendant, l'organisme de combat presque, qu'ils avaient été jusqu'alors, et Biarnay, avec quelque regret, d'abandonner l'œuvre à laquelle il s'était consacré, les quitta, car le Protectorat faisait appel à lui pour lui confier une tâche infiniment délicate. Peu de temps avant la guerre, il devenait directeur du service de contrôle des Habous.

Ce n'était point une sinécure. Les biens habous, biens de mainmorte constitués au profit des établissements religieux et des œuvres d'assistance et d'utilité publique qui en dépendent, étaient nombreux au Maroc. Mais depuis longtemps, les malversations et l'incurie les avaient laissés péricliter d'incroyable manière : les quelques revenus qu'ils rapportaient encore servaient plus souvent à enrichir les fonctionnaires indélicats qu'à entretenir les édifices religieux, qui tombaient en ruines. Ces dernières années, le problème s'était encore compliqué. Non seulement des Musulmans, mais des Européens de toute nationalité avaient empiété sur les droits des Habous, en se faisant concéder, de bonne foi ou non, de vastes domaines

leur appartenant. Il fallait remettre de l'ordre dans cet effroyable gâchis, relever les ruines, rendre les revenus à leur véritable destination, sauver le plus possible des domaines aliénés. On devine toutes les résistances qui attendaient celui qui entreprendrait ce travail d'Hercule, et de tout côté : à l'extérieur, de ceux qui profitaient des irrégularités ou des spoliations ; à l'intérieur, de quelques fonctionnaires peu enclins à abandonner les vieilles et fructueuses méthodes. L'action devait être discrète, se borner, en apparence, à conseiller et à guider l'administration indigène. Car nul terrain moins sûr que celui-là. Avant tout, il fallait éviter d'éveiller les susceptibilités que n'auraient pas manqué de faire naître dans l'esprit des indigènes une immixtion chrétienne trop visible, dans un domaine essentiellement religieux ; le moindre geste pouvait être exploité contre nous par les détracteurs de notre œuvre. Il fallait, dans cette situation, un doigté, une finesse et une connaissance de la société et des mœurs marocaines que nul ne possédait comme Biarnay. Il réussit parfaitement. S'il laisse une tâche encore inachevée, du moins l'a-t-il conduite en admirable voie : lui a disparu, ses claires idées directrices, et sa méthode demeurent ; et ce sera encore un service que par-delà la mort, il rendra à l'œuvre française au Maroc.

Dans des journées si bien remplies, Biarnay trouvait encore du temps à consacrer à la science. Les études de dialectologie berbère l'intéressaient passionnément. En 1908 paraissait son *Etude sur le dialecte berbère de Ouargla*, gros volume où il résumait les connaissances linguistiques acquises au cours des deux années qu'il passa dans cet oasis. Trois ans après, d'un court voyage en Algérie, il rapportait l'*Etude sur le dialecte des Bottioua du Vieil-Arzeu*, qui parut d'abord dans la *Revue Africaine* ; et il y joignait une notice sur le dialecte des Aït-Sadden et celui des Beni-Mgild (Moyen-Atlas marocain). En 1912, le *Journal asiatique* imprimait ses *Six textes en dialecte des Berabers du Dadès*. Rapprochons les dates : songeons que des études d'aussi grande importance, qui auraient suffi à absorber toute l'activité d'un autre, étaient rédigées entre deux randonnées dans le bled, que les épreuves en furent corrigées sur toutes les pistes du Maroc, là où elles parvenaient à atteindre l'auteur. Enfin, devenu, ces dernières années, plus sédentaire, Biarnay eut le loisir d'entreprendre l'œuvre à laquelle il songeait depuis son arrivée au Maroc, son *Etude sur les dialectes berbères du Rif*. Elle parut en 1917 : ce fut sa dernière grande œuvre, mais elle est de premier ordre. L'Académie des inscriptions et belles-lettres la couronna d'un prix : consécration, en même temps, de ses beaux travaux antérieurs.

Parmi tous ceux qui, issus de l'école algérienne, firent avancer d'un si grand pas, ces dernières années, les études de dialectologie berbère, Biarnay fut ainsi l'un des plus brillants. Mais son esprit essentiellement curieux ne s'arrêtait pas là. Rien de ce qui touchait le passé du pays qui était devenu le sien, les mœurs des populations ou leurs coutumes ne le laissait indifférent. Au cours d'un séjour à Tanger, il avait exploré des tombes romaines et les fameuses grottes d'Hercule (*Archives marocaines*, *t.* XVIII); il continuait à s'intéresser aux vestiges romains dont il avait relevé un grand nombre avec une rare sagacité, aux environs de Rabat. L'archéologie berbère l'attirait tout autant, et aussi l'ethnographie. Dans ce domaine il a donné son importante étude sur le mariage, dans son *Dialecte de Ouargla*, et deux articles qui parurent dans les *Archives Berbères* — il fut de ceux qui contribuèrent à la fondation de cette revue — les *Notes sur les chants populaires du Rif* et *Un cas de régression à la coutume berbère chez une tribu arabisée* (1915-1916). Le temps seul lui a manqué pour produire davantage. Du moins a-t-il laissé des notes qui ont été soigneusement recueillies. Mais quel livre merveilleux nous avons perdu, livre que seul il aurait pu écrire, en rassemblant ses souvenirs sur ces années qui

précédèrent l'établissement du protectorat, et sur les dessous de la société maghzen, qu'il connaissait comme personne !

Homme d'action et savant, Biarnay fut encore autre chose : un homme de bien dans toute l'acception du terme, le meilleur et le plus dévoué des amis. La place me manque ici pour retracer les qualités qui l'ont rendu cher à tous ceux qui l'ont approché. Tous, au Maroc, lui devaient quelque chose : une situation, une aide, un conseil précieux qu'il donnait avec une bonne grâce toujours souriante. Sa disparition prématurée fut un deuil pour tous, pour les Musulmans dont il avait su gagner l'affection, comme pour les Européens. Je n'en veux pour preuve qu'un fait : il en dit long. Quand on connut sa mort, des prières furent dites, spontanément, pour lui, chrétien, dans les mosquées. Cela ne s'était encore jamais vu. Quel plus bel hommage pouvait être rendu, par les Marocains eux-mêmes, à celui qui fut l'un des principaux artisans de l'œuvre française au Maroc ?

Henri Basset.

Bibliographie

A. Bel. — *Coup d'œil sur l'Islam en Berbérie.* — *Revue de l'Histoire des religions, janvier-février 1917.* — 74 pp. — *Histoire d'un saint musulman vivant actuellement à Meknès*, même *Revue 1917*, 20 pp.

L'étude du Maroc et de la société marocaine, poursuivie au cours des années que nous venons de traverser, sera l'un des témoignages les plus éloquents de l'activité scientifique de la France. Non seulement des publications nouvelles ont vu le jour, telles les *Archives berbères*, qui, fondées en 1915, s'affirment déjà comme un précieux répertoire de documents, mais les travaux consacrés à notre nouveau domaine maghrébin n'ont cessé d'enrichir les collections anciennes. A la *Revue de l'Histoire des religions*, M. Bel a donné deux articles fort intéressants l'un et l'autre à des titres divers.

Le premier, paru en janvier-février 1917, reproduit le texte de deux conférences faites à Fès sur l'Islam en Berbérie et destinées à fournir aux fonctionnaires français du Maroc des notions indispensables sur les croyances de leurs administrés. Mais ce *Coup d'œil* sur une question si complexe peut utilement renseigner un public beaucoup plus étendu que l'auditoire auquel il s'adressait en principe ; il offrira aux spécialistes eux-mêmes ample matière à réflexion.

Après avoir exposé les cinq dogmes essentiels et les cinq pratiques fondamentales de l'Islâm, l'auteur indique la manière dont la religion fut importée en Berbérie et s'y implanta laborieusement ; il rappelle les hérésies où se manifesta l'humeur indépendante et particulariste des populations indigènes jusqu'au triomphe de l'orthodoxie malékite, jusqu'au jour où les Berbères soient devenus des musulmans assez ardents pour que les Arabes hilâliens, d'abord assez indifférents en matière religieuse, aient pu se « réislamiser » à leur contact. Toutefois, d'après M. Bel, « pendant tout le moyen âge, l'Islam ne paraît guère être sorti des villes ; la plupart des ruraux berbères semblent avoir été hostiles »... à cette religion qui leur imposait l'abandon de leurs coutumes. Que l'enseignement des grands docteurs qaïrwanais du ɪxᵉ et xᵉ siècles, que les leçons professées dans ces médersas merînites, dont M. Bel lui-même étudie excellemment l'architecture et l'épigraphie dans le *Journal asiatique*, demeurassent lettre morte pour les Bedouins nomades et sédentaires, on ne peut guère en douter. Cependant il ne semble pas que les ruraux berbères, Kôtâma, Maçmoûda, Kabyles de la région de Bougie, Lemtoûna et Guezzoûla soient restés entièrement inaccessibles à l'Islâm, quand des missionnaires se donnèrent la peine de le leur transmettre. J'ai idée que ce prosélytisme méthodique s'exerça plusieurs fois. Au reste, l'opinion de

M. Bel est de celles qui mériteraient une discussion très sérieuse (1). Il n'en subsiste pas moins que l'Islâm acquit une force singulière et pénétra plus profondément dans les masses qu'il ne l'avait encore fait au XV[e] siècle, par l'action des confréries qui organisaient la lutte contre l'envahisseur chrétien. Partie du Maroc, cette résistance à l'infidèle fit de l'islâm jusqu'alors assez tolérant, la religion intransigeante et combative contre laquelle nous nous sommes heurtés.

M. Bel étudie ces confréries encore si agissantes, notamment au Maroc, et le développement historique du mysticisme, dont leur doctrine est empreinte ; il examine le culte des saints, qui s'apparente à la propagande des confréries, et marque avec sagacité l'attitude des musulmans éclairés à l'égard de ces pratiques développées en marge de l'orthodoxie ; il traite de la question délicate et déjà si copieusement controversée de la *baraka*, cette émanation de la puissance divine ; il nous dit la place conservée dans les croyances populaires par les vieux cultes animistes, l'adoration des arbres, des sources et des pierres, les rapports amicaux, prudents ou hostiles que l'homme entretient avec les djiens ; il signale le rôle considérable des vieux rites agraires dans les coutumes marocaines et il relate, d'après une enquête inédite de M. Laoust, une cérémonie extrêmement curieuse encore célébrée chez les Aït-Isaffen de l'Anti-Atlas à l'époque de l'Achoûra, véritable culte du feu, avec un clergé héréditaire et un rituel compliqué à peine islamisé par quelques formules.

Ce qui fait l'un des mérites de cet exposé, et non le moindre, ce sont les remarques personnelles que permet de formuler à l'auteur un commerce intime et sympathique avec la société musulmane, spécialement avec le petit monde si caractéristique de Tlemcen. On relèvera, en outre, ce jugement de M. Bel, auquel on ne peut qu'accorder une entière adhésion : « Les Fâsis sont bien plus tolérants, moins rigoristes que les Tlemcéniens des classes correspondantes. Et je crois que ce qui vaut pour Fès, capitale religieuse du Maroc, en matière de tiédeur musulmane, est *a fortiori* vrai pour le reste du Maroc. »

Enfin, ce qui confère à ce travail une valeur que l'on n'est guère tenté d'attendre d'une œuvre de vulgarisation, ce sont les documents inédits, les résultats des enquêtes dont il l'a illustré. Telle est l'histoire de Moulaye Ahmed el-Wazzâni, saint musulman encore vivant à Meknès, que le second article de M. Bel nous fait d'ailleurs plus amplement connaître.

Le personnage en vaut la peine ; qu'on en juge par ce croquis : « Il peut avoir une cinquantaine d'années, encore qu'il soit difficile de mettre un âge sur cette face hirsute, à la barbe inculte et sale, fortement grisonnante, aux cheveux crépus, retombant autour du col en volutes abondantes et minces. Sa large face rougeaude, arrondie, ses yeux bleus, son nez large et court en font un type assez commun de berbère marocain. » En fait, Moulaye Ahmed est proprement un pauvre idiot, et qui doit à sa stupidité presque absolue, « servie par des circonstances favorables » la vénération du populaire de Meknès. M. Bel, qui a patiemment reconstitué ses étapes, nous le montre d'abord couchant sous un arbre, dans un verger. Le maître du lieu, l'ayant par pitié abrité dans un mausolée voisin, dont il avait la clef, le retrouva, le lendemain, dehors sans pouvoir lui tirer un mot sur la manière dont il était sorti. De là, le vagabond s'en vint dans la ville et séjourna longtemps sous un mûrier, au milieu d'une place, puis contre le mur d'une maison en ruine, d'où il ne bougea plus.

(1) Voir contra I. Khaldoun, *Prolégomènes*, tr. I, 180.

Parmi les « circonstances favorables » qui portèrent le culte de Moulaye Ahmed des vieilles femmes du quartier au gouverneur de la ville et aux tribus d'alentour, il faut mentionner surtout l'entrée en scène d'un étranger avisé qui s'institua son *moqaddem*. Ce maître des cérémonies organise la réclame du saint, accueille les pèlerins, interprète les oracles et reçoit les aumônes. On se souvient des pages si pittoresques qu'Anatole France consacre au développement du culte de Paphnuce devenu stylite. Il y a gros à parier qu'au pied de la colonne s'installa quelque astucieux *moqaddem*. Mais c'est mal parler de Moulaye Ahmed que de le comparer à cet anachorète aventureux. Moulaye Ahmed n'a point cherché le chemin du ciel chez les femmes légères et l'étude de M. Bel n'a rien d'un roman. C'est un document très consciencieux et très typique d'hagiographie marocaine, le seul, à ma connaissance, qui nous renseigne sur la genèse d'une béatification *ante mortem*.

Georges Marçais.

Alfred Bel : *Les Industries de la Céramique à Fès*, un volume 320 p. et 226 figures et photographies. (Alger, Carbonel ; Paris, Leroux), 20 *francs*.

Ce livre est un exposé, scrupuleux et précis, d'un groupe très vivant d'industries indigènes (poteries et faïences) dans la capitale de l'Islam occidental. Il a pour objet de décrire l'état actuel de ces industries, qui furent de tout temps si importantes à Fès — en indiquant l'organisation du travail dans les ateliers, ainsi que les techniques de fabrication et de décoration — de marquer leur évolution, d'étudier les influences locales et étrangères qui ont agi sur ces arts de la céramique et les ont conduits au point où nous les trouvons aujourd'hui, de faire envisager enfin les possibilités d'avenir et les moyens pratiques de les réaliser.

Une pareille étude, complétée par de nombreuses illustrations,

constitue donc une page de l'histoire de la céramique dans l'Afrique du Nord, histoire si précieuse pour l'étude des civilisations ; elle nous donne, en outre, des indications fort utiles pour le maintien et le relèvement de ces industries à Fès, sous l'égide du Protectorat français, indications qui peuvent d'ailleurs trouver, dans une certaine mesure, leur application dans nos autres possessions nord-africaines pour l'orientation à donner aux arts de la terre cuite chez les populations indigènes.

L'auteur, qui a déjà publié de nombreux travaux, sur la céramique chez les musulmans algériens, sur d'autres industries indigènes, sur l'ethnographie, la sociologie et l'histoire des populations berbéro-arabes de l'Algérie et du Maroc, était tout particulièrement qualifié pour mener à bien cette étude. Celle-ci, enfin, est le résultat de la minutieuse enquête à laquelle s'est livré M. Bel, auprès des artisans eux-mêmes, dans leurs ateliers, grâce à sa connaissance de la langue arabe, pendant le séjour de trente mois qu'il a fait à Fès, au cours d'une mission (mars 1914-août 1916).

S. Biarnay, *Etude sur les dialectes berbères du Rif. — Lexique, textes et notes de phonétique.* Paris(Ernest Leroux) 1917. 8° xv-606. p. (Publications de la Faculté des Lettres d'Alger, Bulletin de Correspondance africaine. Tome LIV.

Le Rif est une région encore peu connue, tant en raison du caractère belliqueux et méfiant des indigènes que de la configuration géographique du pays qui en rend l'accès fort difficile. Aussi les renseignements que nous possédons sur les populations de cette contrée sont-ils assez rares. En ce qui concerne les parlers locaux, une note bibliographique de M. R. Basset donne la liste des travaux parus sur la question jusqu'en 1899 (1). L'ouvrage de M. Biarnay apporte une contribution nouvelle à cette étude, en nous fournissant des renseignements abondants et inédits sur les dialectes usités par un groupe de tribus vivant pour la plupart sur le littoral à l'ouest de Melilla.

Ne pouvant procéder à l'enquête sur place, vu l'impossibilité de pénétrer dans le pays, l'auteur, installé à Tanger, puis à Rabat, s'est vu contraint de recourir au système communément

(1) R. Basset : *Etudes sur les dialectes berbères du Rif marocain* in *Actes du XIIe Congrès international des Orientalistes, 1899.* — A la liste donnée par M. R. Basset, il convient d'ajouter. L. Fr. Pedro Sarrionandia : *Gramatica de la lengua rifena. Tanger, 1905.* S. Biarnay : *Etude sur le dialecte berbère des Botiioua du Vieil Arzew in Rev. Africaine 1911.*

employé en pareille circonstance, c'est-à-dire à l' « étude à distance » du dialecte par l'intermédiaire d'informateurs. Cette méthode de travail, si consciencieux que soit celui qui l'emploie, ne va pas sans inconvénients. Elle rend, en effet, le contrôle assez difficile et ne permet pas de reconnaître avec toute la précision désirable les caractères phonétiques du parler usité par la masse de la population. En dépit de ces réserves, le livre de M. B... n'en apparaît pas moins comme un travail de grande valeur et dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reconnu le mérite en lui attribuant le prix Saintour (1917).

L'ouvrage de M. B... se divise en trois parties. La première est consacrée à la *Lexicographie.* L'auteur y développe plus de 7.000 racines, en donnant pour chacune d'elles les différentes formes phonétiques spéciales à chaque tribu. On peut ainsi suivre sans peine le développement successif d'une racine donnée et saisir clairement les permutations que subissent entre elles certaines consonnes. Ce lexique, renfermant les mots d'origine berbère, est complété, « à titre d'indication », dit l'auteur, par un court glossaire de termes dérivés de l'arabe. Il y a là une disposition assez défectueuse, dûe, sans doute, à des causes indépendantes de la volonté de M. B... Le lecteur pourra d'ailleurs remédier facilement à cet inconvénient en intervertissant l'ordre des chapitres, les « textes » devant logiquement précéder la morphologie et la phonétique, puisqu'ils sont la matière d'où le savant déduit le mécanisme naturel qui régit la langue.

La deuxième partie renferme des « textes » rifains accompagnés d'une transcription en caractères latins et d'une traduction française. Ces textes intéressent le folklore ou la sociologie. On y trouve, en effet, des contes, des légendes, des narrations relatives aux mœurs et coutumes des indigènes, des chants populaires, des rondes, des dictons. Des notes nombreuses attestent le souci de l'auteur d'élucider les questions difficiles ou controversées. Ces textes sont de provenances très diverses et cette diversité même d'origine a permis à M. B... d'établir les règles de mutation phonétique entre les divers dialectes. Peut-être, toutefois, pourrait-on penser que Tanger, où l'auteur a recueilli la plupart de ces textes et qu'il recommande comme centre d'information à tous ceux qui voudraient s'occuper des dialectes rifains, est, à cet égard, moins bien placé que Tétouan. On peut aussi regretter que le système de transcription adopté pour les textes en rende la lecture assez difficile pour les non initiés. Ceci n'enlève rien à la valeur intrinsèque de l'ouvrage, mais le rend peu abordable aux profanes.

Dans la troisième et dernière partie, l'auteur aborde et développe magistralement la délicate et intéressante question de la *phonétique.* « Chaque articulation, écrit-il, est définie et son lieu de production indiqué lorsqu'il a paru nécessaire ; son aire d'emploi est ensuite partiellement déterminée en tenant compte

des documents que nous possédons ». Passant en revue tous les phonèmes usités dans le « rifain », il expose avec autant de clarté que de rigueur scientifique les principales lois qui régissent dans ce dialecte les phénomènes phonétiques, déformations, transformations ou atténuations de certaines consonnes et en montre les applications. La comparaison judicieuse des parlers rifains et des autres parlers berbères permet à M. B... d'établir nettement la parenté qui existe entre le dialecte du Rif et ceux des Beni-Snous, des Bettioua du Vieil-Arzeu, de l'Ouarsenis, des Beni-Menaçer, des Chaouia de l'Aurès. Ils se classent ainsi parmi les dialectes « intermédiaires » de la Zenatia, un des plus importants rameaux de la langue mère, dont l'aire d'emploi s'étend sur toute la Berbérie (Maroc, Hauts Plateaux, Sahara, etc.) (1).

Par les matériaux nouveaux qu'il apporte aux travailleurs, aussi bien que par les conclusions auxquelles il aboutit, l'ouvrage de M. Biarnay rendra certainement les plus grands services aux berbérisants. Aussi déploreront-ils vivement la disparition prématurée d'un savant dont on était en droit d'attendre encore de nombreuses et utiles publications.

S. Boulifa.

A. Dupuis (Yakouba), *Essai de méthode pratique pour l'étude de la langue songoï ou songaï*, *Paris*, E. Leroux, 1917, VIII-210 p. in-8°.

Le songhaï (songoï ou songaï) est, avec l'arabe, le haoussa, le poul et le kanouri, une des principales langues parlées dans le Soudan français et la langue commerciale de Tombouktou et du moyen Niger ; son aire s'étend jusque Say et Samani-Haoussa, où elle est connue sous le nom de Djerma (2) et, à l'extrémité opposée, au delà des limites du Soudan, dans l'oasis de Tabalbala, au sud du Touat, il s'est créé un dialecte dont le fond est du songhaï, fortement mélangé de berbère et d'arabe : il a été étudié ici même par M. Cancel (3).

En dehors de courts glossaires, parfois peu exacts, et de livres élémentaires composés par des missionnaires, à part la publication (inachevée) de Barth (4), c'est à M. Dupuis qu'on doit les

(1) Cf. R. Basset : *Etude sur la Zenatia du Mzab*. — *Etudes sur les dialectes berbères*.

(2) E. Marin, *Vocabulaire djerma-français et français-djerma*, Paris, 1914, in-8°.

(3) *Etude sur le dialecte de Tabalbala*, *Revue Africaine*, n° 270-271, 3° et 4° trimestres 1908.

(4) *Sammlung und Bearbeitung Central-Afrikanischer Vokabularien*, Gotha, 3 fasc. in-8°, 1862.

travaux que nous possédons sur le songhaï. En 1897, il publiait, avec Mgr Hacquard, un *Manuel de langue songhaï* (1) ; en 1911, un recueil extrêmement important intitulé *Les Gow* ou *Chasseurs du Niger*, légendes recueillies dans un clan de chasseurs habitant une île au S.-O. de Tombouktou (2). L'ouvrage qu'il nous donne aujourd'hui a, comme son nom l'indique, un but essentiellement pratique : il comprend une série de vingt-cinq leçons accompagnées d'exercices gradués (thèmes et versions).

Le texte qui suit, *La Légende de Dinka*, est l'histoire fabuleuse d'un héros doué d'une force extraordinaire, qui, presque à sa naissance, cause la perte de sa famille, impose aux pêcheurs et aux Pouls qu'il rencontre des tâches singulières qu'il répudie ensuite, puis lutte de moyens magiques avec un alfa (prêtre poul musulman) qui veut débarrasser de lui le pays et finit par succomber. Dinka extermine ensuite, grâce à ses idoles, les Ourourbé (Pouls), obtint de force Aïsatta (Aïchah, fille du chef Fondouka et, prévenu par ses idoles, échappe au piège qui lui est tendu, le soir de ses noces. Il s'empare de la vache Innikii, dont sa femme veut boire le lait, détruit l'armée des Kel-Godiouma (Touaregs), venus pour attaquer son beau-père, puis meurt, laissant un fils, Osman Dinga, qui promet d'égaler son père. Le rôle joué par les idoles qui font triompher Dinka de ses ennemis, surtout musulmans, est à remarquer et semble indiquer qu'il s'agit d'une lutte où les Songhaï païens sont victorieux de l'islam. La mention des Pouls musulmans (Ourourbé) ne permet cependant pas de faire remonter la composition de ce récit, au moins sous sa forme actuelle, au delà de la conversion de ce peuple à l'islamisme, c'est-à-dire à une date relativement moderne.

L'ouvrage se termine par un vocabulaire songhaï-français le plus complet et le plus correct, que nous ayons jusqu'ici. On peut regretter que l'auteur n'ait pas indiqué par un astérisque les mots empruntés à l'arabe, et il en existe un grand nombre dans le dialecte songhaï de Tombouktou. Quoi qu'il en soit, cet essai est une des plus utiles contributions à la linguistique et au folklore du Soudan, et M. Dupuis mérite à la fois nos félicitations et nos remerciments.

René Basset.

---

(1) Cf. mon compte rendu, *Revue des Traditions populaires*, Paris, t. XIII, 1898, p. 510-511.

(2) Paris, 1911, in-8°. Cf. mon compte rendu, *Revue d'ethnographie et de sociologie*, 1912, p. 69-72.

A.-S. Eboué, *Langues Sango, Banda, Baya, Mandjia*, Paris, E. Larose, 1918, 1 vol. oblong. III-110 p., avec une préface de M. Gaudefroy-Demombynes.

Les quatre langues signalées ici ont déjà fait l'objet de travaux signalés p. IV : le sanga ou sangho (1) que M. Gaudefroy-Demombynes (préface p. III) serait tenté de rattacher au groupe bantou : l'hypothèse ne paraît pas confirmée jusqu'à présent ; 2° le banda, une des langues les plus importantes de l'Oubangui-Chari, parlé par une population venue du Dar Banda pour fuir les razzias de Rabah et des bandes eclavagistes (2) ; 3° le baya, dialecte des Bozoum, différent de ceux de la Sanga et de la Loubaye ; 4° le mandjia, parlé dans la région de Damara, près de Bangui (3). Chacun de ces dialectes est l'objet d'une courte notice grammaticale, suivi d'une liste de mots particuliers (l'homme, les parties du corps, les maladies, les parents, la famille, les aliments, les ustensiles divers, les animaux, les végétaux, les minéraux, les éléments, les saisons et les lunes). Un vocabulaire général termine l'ouvrage qui, d'un usage commode et pratique, est appelé à rendre de grands services dans l'Afrique équatoriale française (4).

René Basset.

---

(1) Je dois faire remarquer que les mots du vocabulaire sango, donnés par M. Eboué présentent des différences avec ceux qu'on trouve dans l'ouvrage de Brachiel (*Vocabulaire Sangho*, Paris, 1909, in-8°) ce qui peut s'expliquer par ce fait que les deux vocabulaires sont ceux d'une langue commerciale de rivière — non une espèce de volapük comme le dit Brachiel, p. 3 — mais d'une langue qui par son extension et son contact avec d'autres, est sujette à des altérations. Les mots du recueil de M. Eboué me paraissent plus corrects que ceux du vocabulaire de Brachiel.

(2) Cf. particulièrement sur les divers exodes des populations du Dar Banda, Toqué, *Essais sur la langue et le peuple banda*, Paris, 1905 in-8° p. 9-21. A la bibliographie linguistique du banda (p. III) on peut ajouter le vocabulaire ndré (ou ndri), dialecte de cette langue, donné par Maistre (*A travers l'Afrique centrale*, Paris, 1975, in-8° p. 288-294) qui rapproche cette langue du bantou, et particulièrement du Kisouahili et du Kiganda, tandis que M. Gaudefroy-Demombynes est disposé à la ranger, comme le baya et le mandjia, dans le groupe agni.

(3) Maistre *loc. laud.* a donné un court vocabulaire du mandjia qui paraît moins correct que celui-ci.

(4) Il y a une confusion dans la transcription (p. 6) où le tilde sert à la fois à marquer la nasalisation et les voyelles longues.

A. Gonzalez-Palencia, *Carta de esclavitud voluntaria de una Mora de Gaibiel*, Madrid, 1917, 14 p., in-8°.

Le texte dont il est question, conservé dans les documents relatifs à la maison et au comté de Priego, dans les Archives historiques nationales, nous présente un cas excessivement rare et peut-être unique dans l'histoire civile des Maures d'Espagne sous la domination chrétienne.

Une certaine Fatimah, fille de Mohammed Samadoun et de 'Aïchah, son épouse, habitant Gaibiel, avait été promise en mariage à Sa'd El Oudi ben 'Alim le tailleur : tous deux étaient Musulmans. Entre l'accord régulièrement conclu et la célébration du mariage, une querelle s'éleva, à la suite de laquelle le fiancé menaça de tuer Fatimah et le frère de celle-ci, Yahya Samadoun, une fois qu'elle serait devenue sa femme. Pour se mettre à l'abri de cette menace, soit d'elle-même, soit sur les conseils de quelqu'un, elle ne trouva d'autre ressource que de se déclarer par acte notarié, en présence de deux témoins, un chrétien et un musulman, reçu par Laurent Gasco, secrétaire d'Henri, infant d'Aragon, et notaire royal en la ville de Valence, esclave volontaire de D. Fernando Lopez de Heredia, seigneur de Gaibiel. C'était le seul moyen d'échapper à la vengeance de Sa'd, le qâdhi de Gaibiel ayant décidé que, conformément à la *Sonnah* et à la *Cheri'ah*, l'accord ayant été régulièrement conclu, Fatimah devait être remise à son mari. Devenue l'esclave du comte de Heredia, elle pouvait braver la colère du tailleur.

Cet acte, rédigé le 18 juin 1496, a été accompagné, par M. Gonzalez Palencia, de tous les éclaircissements juridiques se rapportant à ce cas curieux et de renseignments intéressant sur la ville de Gaibiel et les seigneurs de Heredia jusqu'en 1818.

René Basset.

L.-P.-F. Caroni. — *Relation du court voyage d'un antiquaire amateur surpris par les corsaires, conduit en Barbarie et heureusement rapatrié* (1804). — Traduction française par Marthe Conor et Pierre Garrigou-Grandchamp (avec des lettres inédites de l'époque).

Raguaglio del viaggio compendioso di un dilettante antiquario sorpreso da' corsari, condotto in Berberia e felicemente ripatriato. — Milano 1805.

Tunis (Société anonyme de l'Imprimerie rapide), 1917, 72 p.

Le P. Caroni, religieux barnabite et sujet français, fut capturé par un corsaire tunisien au cours d'un voyage de Palerme à Naples. Conduit à Tunis, il fut libéré grâce à l'intervention du consul français Devoize, mais dut demeurer trois mois à Tunis en attendant ses papiers d'identité. Il profita de ce séjour forcé

pour observer le pays et les habitants. De retour en Italie, il consigna ses aventures et ses observations dans un ouvrage divisé en deux parties. La première, publiée sous le titre mentionné ci-dessus, retrace les péripéties de la captivité de l'auteur ; la seconde, publiée en 1806 à Milan, sous un titre différent, renferme des dissertations sur quelques points de numismatique et d'histoire ancienne. La première partie, traduite par Mlle C... et M. G...-G..., offre seule quelque intérêt pour l'histoire tunisienne. On y trouvera des renseignements inédits sur la situation matérielle de Tunis au début du XIXe siècle, sur les ressources et l'organisation politique de la Régence, sur les coutumes des Juifs et des Musulmans, sur l'exercice de la religion chrétienne. Des pièces diplomatiques relatives au rachat du P. Caroni et tirées des archives de la Résidence générale complètent utilement le récit de l'auteur.

Georges YVER.

MONCHICOURT (Ch). — *L'expédition espagnole de 1560 contre l'île de Djerba.* — Paris, Leroux, 1913, in-8°.

Située sur les côtes de la Petite Syrte, l'île de Djerba fut, au XVIe siècle, le repaire avancé d'où Dragut et les corsaires turcs pouvaient fondre à l'improviste sur Malte et la Sicile. En 1560, sur les instances du grand maître de l'Ordre de Malte, Philippe II entreprit d'enlever aux infidèles cette position importante.

Sous le commandement d'André Doria, petit-neveu du célèbre général de la mer, et d'André de Gonzague, une flotte de cinquante-quatre galères et galiotes, escortant trente-six nefs de charge, se concentra à Messine et à Syracuse. A la tête du corps de débarquement, fort de 12.000 hommes — Espagnols, Allemands, Italiens, Français — était don Alvar de Sande, qui avait acquis de la réputation au cours des guerres contre la France. L'expédition était placée sous le commandement suprême du vice-roi de Sicile, Juan de la Cerda, duc de Médina-Céli.

Partie de Malte le 10 février 1560, la flotte arriva sans incident en vue de Djerba. Elle mouilla à « la Seguia », seul point offrant un ravitaillement facile en eau potable ; cette opération n'alla pas d'ailleurs sans quelques escarmouches sanglantes avec les habitants du pays. Quant à Dragut, l'absence d'un service de renseignements organisé empêcha Médina-Céli de connaître sa présence dans l'île où il eût été facile de le bloquer ; il put ainsi gagner Tripoli avec ses Turcs. Le 7 mars, l'armée débarqua à la corne N.-O. de l'île et, après avoir repoussé une attaque des tribus indigènes, occupa le Château le 13 mars.

Cependant, Soliman le Magnifique avait bien compris que « sous couleur de réduire un simple corsaire, il s'agissait d'une réaction hispano-italienne contre les progrès de l'Islam ». Il prépara, en

conséquence, une expédition pour enlever Djerba aux chrétiens. Cette nouvelle jeta le désarroi parmi les nouveaux maîtres de Djerba. Le grand maître de Malte rappela en hâte ses galères pour veiller à la sûreté de son île. André Doria aurait voulu lever l'ancre sans retard, mais le duc de Médina-Céli refusa de donner l'ordre du départ avant que fussent terminées les fortifications du château où il comptait laisser une garnison suffisamment forte en munitions et en approvisionnements.

Ce retard donna aux Turcs le temps de s'organiser. Le 10 mai, une flotte de 85 voiles, commandée par Piali-Pacha, était signalée. Dès lors, les chefs de la flotte chrétienne ne songèrent qu'à éviter une lutte trop inégale et à assurer leur sécurité, non sans perdre 27 galères et une galiote. Abandonnée à son sort, la garnison du fort dut se rendre à Dragut le 31 juillet 1560, après une défense honorable.

L'affaire de Djerba fut un encouragement pour les Turcs ; d'où les projets de Dragut contre la Goulette en 1561 et l'attaque du même contre La Valette en 1565. Elle marque l'expulsion définitive des Espagnols du centre et du sud de la Tunisie.

De cet épisode de la lutte entre chrétiens et Turcs pour la maîtrise de la Méditerranée occidentale, M. Monchicourt a donné une relation dont l'abondance, la précision et la minutie de l'information font une excellente contribution à l'histoire du nord de l'Afrique. Son livre vaut d'ailleurs par d'autres mérites. Non seulement l'auteur n'a négligé aucune des sources se rapportant à son sujet (documents d'archives, manuscrits, récits contemporains et postérieurs, dont 67 sont publiés en appendice, documents cartographiques et iconographiques avec reproduction des principaux), mais encore de ces sources il a donné une étude approfondie. Sa bibliographie n'est pas une sèche énumération de titres ; elle donne sur la nature, l'importance et la valeur des documents utilisés tous les renseignements désirables. Aussi, la portée de l'ouvrage dépasse-t-elle l'importance du sujet traité. Il sera, pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire nord-africaine au XVIe siècle, un instrument de travail indispensable et le meilleur exemple de ce que doit et peut être à l'heure actuelle un travail conçu et réalisé d'après les règles de la méthode historique.

G. ESQUER.

PERREAU-PRADIER (Pierre) et BESSON (Maurice). — *L'Afrique du Nord et la Guerre.* — Préface de M. Maginot. — Paris, Alcan, 1918, in-16.

Les auteurs ont estimé « qu'après trente-trois mois de la plus dure épreuve que la France ait eu à supporter, il y avait lieu de se demander comment ce bloc qu'est l'Afrique du Nord avait

subi le choc ». Ils ne se sont pas bornés à dresser un bilan de la France nord-africaine à une date déterminée, ils se sont préoccupés avec raison de l'œuvre d'après-guerre. Ils ont commencé — avec raison — par signaler les « pailles » qui se trouvent dans l'organisme du pays : entraves que la législation actuelle met à l'essor économique du pays, lenteur des formalités administratives que nécessite l'obtention de concessions minières, formation des compagnies de chemins de fer, monopole du pavillon, substitution du commerce britannique, espagnol, américain et italien au commerce austro-allemand, alors que cette part eût dû revenir normalement à la France, etc.

D'autre part, MM. Perreau-Pradier et Besson n'ont eu garde d'omettre le danger de la propagande « panturquiste » made in germany, qu'il convient de ne pas exagérer et surtout de ne pas diminuer. Cette propagande est d'ailleurs restée sans effet. Aussi de larges et sages réformes s'imposent-elles pour récompenser et maintenir le loyalisme de nos sujets musulmans. Le programme en « a été admirablement indiqué par M. Clemenceau, alors président de la Commission sénatoriale des réformes algériennes, dans une lettre qui sera comme le cahier du Tiers-Etat musulman ». « Au panturquisme doit s'opposer le panislamisme auquel une place doit être faite dans nos institutions. » Pour cela, il convient de coordonner les efforts isolés de chacune de nos possessions africaines qui s'ignorent trop souvent et « d'unifier notre politique ». On y arrivera par la création d'un ministère de l'Afrique du Nord et des Colonies.

L'ouvrage estimable de MM. Perreau-Pradier et Besson appelle une remarque de portée générale, comme d'ailleurs la plupart des travaux de vulgarisation. On est frappé de l'absence de références ou du manque de précision de la plupart d'entre elles. Des notes indiquant la date et la provenance exacte des citations faites suffiraient à faire de ces ouvrages des instruments de travail que ceux qui s'occupent de questions africaines auraient intérêt à consulter.

G. ESQUER.

LA REVELIÈRE (Cte de). — *Les énergies françaises au Maroc. Etudes économiques et sociales*, avec quinze cartes et plans. Paris. (Plon-Nourrit) 1917 8°.

Le flot toujours croissant de la « littérature marocaine » nous apporte nombre d'ouvrages inutiles ou médiocres. Tel n'est pas le cas du livre de M. de L. R. Laissant à d'autres le pittoresque facile, les descriptions à prétentions littéraires ou les divagations politico-économiques de colonisateurs en chambre, il a essayé d'étudier de façon aussi objective que possible, et, dans

plus d'un cas, en praticien « les problèmes de notre développement » et a voulu « rechercher les voies et moyens à employer pour remplacer nos ennemis dans certaines branches d'activité ». Réunissant les observations faites au cours de missions accomplies de 1905 à 1916, et s'aidant des renseignements officiels, il a tracé un tableau clair et précis de la vie économique du Maroc en 1917 et fourni des indications qui n'ont rien de chimérique sur les possibilités d'avenir du pays. Son attention s'est surtout portée sur l'agriculture, à laquelle sont consacrés des chapitres substantiels (climat, régions naturelles, condition juridique et modes d'acquisition de la propriété, exploitation des terres, méthodes culturales, cultures (en particulier celle du coton), élevage, etc. Il n'a eu garde cependant de négliger les autres aspects de la vie économique. On trouvera dans son livre des indications fort utiles sur l'industrie, le commerce, le développement urbain, les ports, les voies de communication. Il s'est enfin attaché à mettre en lumière les caractères essentiels de la vie sociale et les traits distinctifs des divers éléments de la population indigène. Notre succès dépend, en effet, non seulement de l'utilisation rationnelle des ressources du sol, mais encore du concours et de la collaboration des indigènes que la méconnaissance des mœurs et de la mentalité marocaines risquerait de nous aliéner. Des cartes, parmi lesquelles il convient de signaler celles de la répartition des cultures et de la répartition du cheptel, des plans des principales villes et des ports, le texte donné en appendice des principaux documents diplomatiques relatifs au Maroc, enfin un index alphabétique, font du livre de M. de L. R., en dépit de quelques inexactitudes (Agadir, par exemple, qualifié de vocable arabe), un des meilleurs qui aient été publiés sur le Protectorat.

Georges YVER.

Revue des Périodiques

Académie d'Agriculture de France. — Comptes rendus. — *6 novembre 1915.* R. Worms : Le Crédit agricole en Algérie. — *1er décembre.* Ménégaux : L'élevage de l'autruche à Meknès (Maroc). *12 janvier 1916.* C. Chailley : L'agriculture au Maroc. — *14 juin.* Railliet : Les montagnes des hauts plateaux de la province d'Alger et leurs maladies parasitaires. — *28 juin.* Dr Trabut : Les eucalyptus en Algérie. — *10 octobre 1917.* Cte de la Révelière : La lutte contre la sécheresse au Maroc. — *17 octobre.* Dybowsky : La culture du lin dans les colonies de l'Afrique du Nord.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes rendus des séances. — *Janvier 1916.* J.-B. Chabot : Les inscriptions puniques de la collection Marchant. — *Mars.* J.-B. Chabot : Les inscriptions puniques de Dougga. — P. Delattre : Une grande basilique près de Sainte-Monique, à Carthage. — *Mai.* J.-B. Chabot : Sur deux inscriptions puniques et une inscription latine [d'El-Hofra] en Algérie. — *Juin.* A. Merlin : Une nouvelle inscription découverte à Thuburbo-Majus. — De Pachtère : Les camps de la troisième légion en Afrique au Ier siècle de l'Empire. — *Août.* L. Chatelain : Note sur les fouilles de Volubilis. — *Octobre.* H. de Villefosse : Deux inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage. — *Décembre.* R. Cagniat : Djemila, colonie militaire de Nerva. — *Mars 1917.* A. Merlin : Fouilles à Thuburbo-Majus en 1916.

L'Afrique française (bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc). — *Année 1916* : Sur le front marocain. — Le Maroc pendant la guerre, d'après le *Times*. — Les Africains au champ d'honneur. — M. Long : Le Maroc pendant la guerre. — Le pangermanisme colonial : L'étude de M. Andler et le livre de Tannenberg. — R. Raynaud : Tanger pendant la guerre. — A. Lichtemberger : La vie de société au Maroc. — Impression de voyage d'un Marocain en France. — Les conférences publiques de Fez. — A. Bernard : Les souks de Fez au XVIe siècle. — Deux grands chefs : Le général Lyautey et le général Gouraud. — Clozel : Le Maroc et l'Afrique occidentale. — R. Kœchlin : Le Maroc en paix. — La harka du sultan et la foire de Fez. — Chroniques de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc.

Renseignements coloniaux : Général Lyautey : Le Maroc pendant la guerre. — La régence de Tunis pendant la guerre. — Les lignites de Tunisie. — Capitaine Le Glay : Les populations guerrières du Maroc. — Capitaine Bourrilly : Recherches préhistoriques dans la région de Safsafat. — H. Gaillard : La réorganisation du gouvernement marocain. — La Tunisie pendant la guerre. — La colonisation au Maroc. — A. Bernard : La valeur économique des territoires du Sud. — Les écoles françaises de Tanger. — L'action de l'Espagne au Maroc : Discussion à la Chambre espagnole.

Annales de Géographie. — *15 janvier 1916.* Notes et correspondance. A. Bernard : L'Afrique du Nord dans l'antiquité, d'après M. Gsell. — *15 mai, 15 juillet.* E.-F. Gautier : Le chott Tigri. — *15 septembre.* J. Dantin-Cereceda : La zone espagnole du Maroc. — *15 janvier 1917.* A. Bernard : La France au Maroc. — M. Z. : Chronique géographique : La société de géographie du Maroc. — Lt-Cel Métois : Les pluies de la région d'In-Salah. — *15 mars* : R. Chudeau : L'élevage et le commerce des moutons au Tidikelt. — M. Z. : Chronique géographique : Progrès de notre connaissance du moyen Atlas et des plateaux du Maroc central. — La valeur économique des territoires du sud algérien. — *15 mai.* A. Bernard et E. Doutté : L'habitation rurale des indigènes d'Algérie. — *15 septembre.* A. Bernard : Une nouvelle étape de l'action française au Maroc. — Ch. Bernard : L'axe central du Maroc. — M. Z. : Chronique géographique : Le réseau ferré du Maroc. — *15 novembre.* E.-F. Gautier : La source de Thaddert à Figuig

Annales politiques et littéraires. — *10 août 1915.* G. Hanotaux : Les musulmans français. — *26 décembre 1915.* A. Lichtemberger : A travers la plus grande France. — *6 février 1916.* A. Lichtemberger : Lettres du Maroc. — *25 novembre 1916.* P. Loti : La foire de Fez. Le sultan du Maroc dans sa ville.

Anthropologie. — *7 décembre 1914.* G.-B. Flamand : Deux stations nouvelles de pierres écrites (gravures rupestres) découvertes dans le cercle de Djelfa (sud algérien). — F. de Zeltner : Etude anthropologique sur les Touaregs du Sud. — *Mai-juin 1915.* P. Pallary : Recherches préhistoriques effectuées au Maroc. — *Janvier-avril 1916.* E.-F. Gautier : Nouvelles stations de gravures rupestres nord-africaines. — *Juillet-octobre 1917.* Dr P. Noël : Outils préhistoriques recueillis dans le Sahara oriental.

Archives berbères (publication du Comité d'études berbères de Rabat), fasc. I. — Tome I (1915-1916) S. Biarnay : Notes sur les chants populaires du Rif. — Laoust : Le mariage chez les Berbères du Maroc. — Nehlil : L'azref des tribus et qsour berbères du Haut-Guir. — Fasc. 2. — R. Basset : Les généalogistes berbères. — F. Arin : Le talion et le prix du sang chez les Berbères. — Fasc. 3. — Nehlil : L'azref des tribus et qsour berbères du Haut-Guir. — Bruno : Notes sur le statut coutumier des Berbères marocains (Iguerocian du sud, Aït Ndhir, Aït Mguild). — Dr J. Herber : Mythes et légendes du Zerhoun. — Capitaine Maitrot : La fortification nord-africaine. — Trenga : Les Branès. — S. Biarnay : Un cas de régression vers la coutume berbère chez une tribu arabisée. — F. Castells : Note sur la fête *Achoura* à Rabat. — Dr J. Huguet : Latins et Berbères. — M. Abès : Les Izayan d'Oulmès. — Capitaine Maitrot : Les ruines dites portugaises des Doukkala. — Trenga : Les Branès.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. — *Année 1917.* — J. Desparmet : La Turcophilie en Algérie. — P. Balley : Monographie de la commune mixte de Belezma. — A. Bel : La fabrication de l'huile d'olives à Fès et dans la région. — Mgr Leynaud : Les Catacombes d'Adrumète. — Dr Ganard : Rixes et combats dans les déserts touaregs. — Procès-verbaux.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Année 1916.* — Capitaine Noël : Documents pour servir à l'histoire des Hamyan et de la région qu'ils occupent. — Dr L. Carton : Les fabriques de lampes de l'ancienne Afrique. — J. Carcopino : Les mosaïques chrétiennes des Beni-Rached. — A. Guillaume : Observations météorologiques faites à la station de Santa-Cruz. — Dr Bechod et Et. Delhomme : Notice sur El Ksar el Kebir et la région de Khlott. — Capitaine L. Voinot : Note sur « tumels » et quelques ruines des environs d'El Aïoun Sidi Mellouk (Maroc oriental).

Bulletin mensuel de la Société de Législation comparée. — *Octobre- décembre 1916 ; janvier-mars 1917.* E. Héron de Villefosse : De la propriété intellectuelle au Maroc.

Correspondant. — *25 octobre 1915, 25 janvier 1916.* A. Esquerré : La situation au Maroc. Choses vues. — *10 décembre 1915.* D'Anfreville de la Salle : Une exposition au Maroc. — *10 août 1916.* D'Anfreville de la Salle : L'action de la France au Maroc. La ville arabe de Salé. — *10 octobre :* A Britsch : Un maître colonial. Le général Lyautey. Ses débuts. — *25 novembre.* H. Dugard : La coopération du Maroc à la Guerre. — *25 février 1917.* Un arabisant sociologue au Maroc.

Cosmos. — *16 avril 1914.* Lahache : Avenir agricole du Sahara.

Croix (la). — *8 mai 1914.* Flambeau : Taza.

Deutsche Politik. — *28 janvier 1916.* Scherif : Die franzœsische Gewaltherrschaft in Tunesien und Algerien.

Echo de Paris. — *8 décembre 1914.* E. Tardieu : Spahis marocains et fusiliers marins. — *15 novembre 1915.* V. Cambon : Le Maroc et le général Lyautey.

Economiste français. — *1er juillet 1916.* E. Payen : L'Algérie en 1915. — *12 août.* E. Payen : Le Maroc pendant la Guerre.

Figaro. — *27 janvier 1914.* V. Margueritte : Notre empire nord-africain. — *12 avril.* Mélia, Alger : Le canon « la Consulaire » (1683). — *9 juillet.* P. Adam : La dernière forteresse des Berbères. *7 avril 1915.* E. Daudet : Histoire d'hier (le Maroc, la France, l'Angleterre et l'Allemagne). — *12 juin.* R. Gignon : Un adieu au pantalon des zouaves. — *14 octobre.* P. Soulaine : Au Maroc. Fez et Meknès. — *15 novembre.* P. Latour : Musiques. Nouba. — *19 novembre.* P. Adam : L'appel à Carthage. La force noire. — *9 septembre 1916.* G. B. : Un territorial au Maroc. De Meknès à Moulay-Driss. — *6, 22 décembre.* J. Ajalbert : Au Maroc.

France illustrée. — *21 février 1914* : Au Maroc. — *11 avril.* Reynaud : Croquis marocains. — *16 mai. Retezeau* : La prise de Taza. — *1er avril 1916.* J. Demangeat : Le Maroc et la Guerre.

France-Maroc. — *Octobre 1916.* E. Herriot : L'œuvre du général Lyautey au Maroc. — H. Gaillard : La fondation de Fez et son histoire. — L. Mercier : Souvenirs des massacres de Fez (avril 1912). — H. Avelot : Fez un jour de soleil. — Tranchant de Lunel : Du collège d'Ispahan aux médersas de Fez. — A. Bel : La grande époque de Fez. Le XIVe siècle mérinide. — F. Ricard : Le souq El Morgtan et les broderies de Fez. — A. Tarde : Un renouveau des arts marocains. — J. Gallotti : Vieilles lampes, vieilles lanternes. — A. Lichtemberger : Pourquoi une foire à Fez. — V. Cambon : L'avenir marocain. — *15 janvier 1917.* J. Quantin : Les musées commerciaux du Maroc. — La Foire de Fez. R. Griffel : Chronique de la foire. — F. Malet : L'agriculture à la foire. — A. Lichtemberger : Le commerce français à la foire. — Kœchlin : Les arts indigènes. — René Leclerc : Le marché de Fez et les leçons de la foire. — Avelot : La fête sous les remparts. — La vie au Maroc : A. de T... : Le général Lyautey ministre de la guerre. — L. Mercier. — La vie politique. La harka du Sultan. — Echos de la foire. — Le Dernier alchimiste. — *15 février :* R. Millet : Conquérants ou pacificateurs ? — Delme : Les ports du Maroc français : le programme général. — Notice sur les ports de Casablanca, Fedhala, Rabat-Salé, Kénifra, Mazagan, Safi, Mogador. — R. Lemaire et E. de Felcourt : Les corporations de barcassiers à Rabat. — René Leclerc : Un port marocain il y a douze ans. — La vie au Maroc : H. Gerlier : La vie politique : Au pied de l'Atlas. — La vie militaire : La situation stratégique. — Tranchant de Lunel : Les beaux-arts. Chellah. — *15 avril.* Lichtemberger : Officiers et soldats du Maroc. — Lieutenant-colonel Berriau : Méthodes modernes de conquête. — Commandant X... : En colonne dans le Sud marocain (mai-août 1916). — R. de S... : El Hiba et les menées allemandes dans le Sous depuis la guerre. — Capitaine Z... : Tirailleurs marocains. — R. Guyse : La vie du bled (note d'un territorial). — A. D... : Les indigènes dans l'armée romaine au Maroc. — Cap. L. : Souvenirs sur le service des étapes. — La vie au Maroc : Le retour du général Lyautey. — A. Schelcher : La vie sociale. Les Hamadcha. — K. M. : La vie intellectuelle à Casablanca. — P. Ricard : Conférences arabes de Fez. — Tranchant de Lunel : Les beaux-arts : La Koutoubia. — *15 mai.* Les arts marocains : J. Reinach : De l'Islam dans la guerre mondiale. Une exposition des arts marocains. — Tranchant de Lunel :

Introduction. — J. Gallotti : Les métiers d'art au Maroc. — P. Ricard : Les arts citadins et les arts ruraux dans l'Afrique du Nord. — L, Bègue : Les babouches. — R. de Lens : Bijoux des Mille et une Nuits. — Capit. Belhomme : Les poignards du Sous. — L. J. Nacivet : Le filet brodé marocain. — Liste des monuments classés du Maroc. — A. Laprade : Les influences possibles du Maroc dans l'évolution de l'art français. — La vie au Maroc : La vie politique. — Ordre du général Gouraud. — Le Maroc en France. — La participation du Maroc à la foire de Lyon. — *15 juin.* : Le Maroc après la guerre : Si Kaddour ben Ghabrit : A travers l'Islam. — Le rôle économique du Maroc après la guerre (enquête de France-Maroc). — J. Chailley : Comment les colonies vont assister la métropole. — G. Martin : Le Maroc et l'avenir de la France. — J. Quantin : Un comité marocain d'études économiques à Paris. — P. Poux : La Médersa des Oudaïas et le sourire de Sidi Abder-Rahman.— M. Le Glay : Itto, mère de Mohariol (nouvelle). — G. de Nussac : Le Maroc à la foire de Paris. — La vie au Maroc : G. Lichtemberger : La vie politique. Visions marocaines. — P. Ricard : La vie militaire. La vie sociale : Le printemps à Fez : Le sultan des Tolbas. — H. Basset : La fête de Lalla-Ksabo. — Leroy et Chabert : La vie économique : Commerce maritime du protectorat. — *15 octobre.* L. Bénédite : Art et Maroc. — Le coton au Maroc : Dr Taquin : La culture du coton au Maroc. — R. Ladreit de Lacharrière : Mouley Ismael et la princesse de Conti. — R. Cobrat : Une évolution commerciale (Casablanca-Fez-Rabat). — G. Pierredon : Agadir N'Irir. — G. Saint-Hilaire : Le Maroc à la foire de Bordeaux. — L. d'A. : La vie sociale. Chronique de Rabat. — Avelot : Le café maure. — A. Lichtemberger : L'ouverture de la foire de Rabat. — M. L. Gallotti : Lettre du Maroc : Les tapis de Rabat. — P. Ricard : Une ville d'eaux marocaine : Moulaï-Yaqoub. — S. Pellerin d'Ils : Les cimetières de Rabat. — Delau : La vie européenne. Nos villes et nos maisons. — *15 novembre.* G. de Tarde : Pourquoi nous sommes au Maroc. — Après la foire de Rabat : Un métropolitain : Coup d'œil sur la foire. — P. Nacivet : Le concours de motoculture. — P. Guillemet : Le congrès des études économiques de Rabat. — G. Jacque : La maison du colon. — R. Leven : Le commerce français à la foire de Rabat. — La vie au Maroc : A. de Tarde : Chronique franco-marocaine : Un parlement économique. — F. M. : Le pavillon de France-Maroc. — D. Saurin : Lettre de Tanger : La participation de Tanger à la foire de Rabat. — René-Leclerc : Chronique économique : Les foires marocaines emblèmes de progrès. — La division marocaine sur le front de France. — P. Audibert : La tour Hassan-Chellah. — R. d'Arcangue : Rabat. — P. Ricard : Lettres de Fez : Figurines marocaines. — *15 décembre.* A. Bernard : Les forêts de cèdres de l'Atlas marocain. — L. Dumont-Wilden : Le Maroc vu par un Belge. — G. Aimel : Un grand port marocain il y a trois cents ans : Saffi. — C. René-Leclerc : Le salut à la frégate. — L. d'Anfreville de la Salle : La ville de Salé. — E. Vaffie : Une grande famille marocaine : Les Glaoua. — A. L. : Le nouvel an marocain. — R. de S. : Les opérations sur la Moulouya. — L'énergie hydro-électrique au Maroc.

Franche-Comté à Paris. — *4 janvier 1914.* Bernardin : Le général Lyautey.

Gaulois (le). — *17 février 1914.* Vte de Pitray : Impressions du Maroc. — *8 avril 1915.* E. Daudet : Le loyalisme des Arabes. Notes de Tunisie. — *28 octobre 1917.* Colonel XX : Lettres sur le Maroc. De Tanger à Rabat.

Gaulois du Dimanche (le). — *23, 24 mai 1914.* J. P. : Le Maroc est joint à l'Algérie.

Gazette de France. — *9 juin 1915* . G. Malet : Caporal aux zouaves (le roi d'Italie).

Journal des Débats. — *24 décembre 1913.* C. Schefer : M. Thiers et le Maroc. — *17 janvier 1914.* C. Schefer : Le général Martimprey (compte-rendu du livre du général Derrécagaix).— *13 avril.* Homo : Les Romains au Maroc. — *16-25 mai.* R. Kœchlin : Un mois au Maroc. Casablanca et Merrakech. Rabat et Kenitra. — *4 juin.* R. Kœchlin : Un mois au Maroc. Méquinez. — *18 mars 1915.* X. : Six semaines au Maroc. — *27 octobre.* R. Kœchlin : Au Maroc après six mois de guerre. — *12 novembre.* L'œuvre française au Maroc. A l'exposition de Casablanca. — A. Lichtemberger : Pourquoi une exposition ? — R. Séguy : Le commerce austro-allemand au Maroc. — A. Arnault : L'agriculture et la colonisation au Maroc. — R. Séguy : Les leçons de l'exposition. — *26 juillet 1916.* U. : Croquis marocains. Les impressions de Sidi-Abd el Kader ben el Haouari. — *26 octobre.* R. Kœchlin : L'hommage des tribus du Maroc. — *28 octobre. R. Kœchlin :* Au Maroc. La foire de Fez. — *4 novembre.* S. Rocheblave : La coopération économique de l'Algérie. — *14 novembre.* R. Kœchlin : L'action du Maroc et la guerre. — *24 novembre.* Sur le front marocain. — *6 mars 1917.* Héron de Villefosse : Le nouvel archevêque d'Alger (Mgr Laynaud). — *19 septembre 1917.* D. Halévy : Le duc d'Orléans en Algérie (avril-juin 1840). — *30 septembre.* R. Kœchlin : Le Maroc en paix. La foire de Rabat. — *9 novembre.* Z. : Croquis d'Alger. Les femmes musulmanes. — *19-27 décembre.* R. Kœchlin : Le front marocain.

Lectures pour tous. — *1er décembre 1913.* Nolly : Nuit de Noël au Maroc. — *1er, 15 avril 1914.* Ch. Géniaux : Une sultane marocaine. — *15 juin :* Comment nos troupes sont entrées à Taza. — M. des Ombiaux : Les Wallons au Maroc. — *1er juillet.* : Un héros de la conquête africaine : le général Gouraud. — *15 juillet :* R. Rousselot : Notre interview du général Lyautey. Où en sommes-nous au Maroc ? — *15 septembre 1916* : Turcos et Marocains à la bataille de la Marne. — *15 novembre 1917.* V. Cambon : Au Maroc : Pour que les moissons se lèvent.

Libre Parole. — *5 mars 1914.* Cᵗ Driant : Les souvenirs du dernier survivant de Sidi-Brahim. — *14 avril 1915.* Amiral Bienaimé : Opérations combinées (débarquement de Sidi-Ferruch, le 14 juin 1830 et celui d'Old-Fort en Crimée, le 14 septembre 1854).

Mémorial diplomatique. — *12, 19 avril 1914* : Accords franco-turcs.

Mercure de France. — *16 décembre 1913.* Van Gennep : La mentalité indigène en Algérie. — *16 mars 1917.* A. Erlande : En campagne avec la Légion étrangère. — *1ᵉʳ juin.* J. Ajalbert : La paix et la guerre au Maroc.

Missions catholiques. — *15, 26 mars, 2 avril 1915.* R. P. J. Brun : Croquis sahariens. — *29 septembre, 6 octobre 1916.* La Supérieure des Religieuses de N.-D. d'Afrique : Les sœurs blanches en Kabylie. — *16, 23 février 1917.* X... : Chez les sœurs blanches. L'hôpital Sainte-Elisabeth des Attafs. — *15 juin, 28 septembre.* R. P. H. Kœhler : L'évangile au Maroc.

Mois littéraire et pittoresque. — *Juin 1914.* A. Navarre : Que peut-on faire au Maroc ? Notre nouvelle colonie et ses ressources.

Nature (la). — *2 mai 1914.* V. Cambon : Rabat. — La naissance d'une capitale. — *25 juillet.* P. Miramil : Bizerte. — *16 janvier 1915.* L'Aguillon : Le régime légal des mines au Maroc et les revendications des frères Mannesmann. — *22 janvier 1916.* V. Cambon : Les grands travaux du Maroc et l'exposition de Casablanca. — *24 novembre 1917.* V. F... : Au-dessus du Sahara.

Revue bleue. — *16, 23 septembre 1916.* C. Géniaux : D'Alger à Tunis pendant la Guerre. — *30 juin, 7 juillet 1917.* R. Banyer : Notes et impressions. Une exposition d'art marocain.

Neue Rundschau. — *Novembre 1915.* F. Tœnnies : Marokko und der Welt Krieg.

Nouvelle Revue. — *1ᵉʳ, 15 septembre 1917.* J. Ajalbert : Fez.

Opinion. — *27 mars 1915.* R. Moulin : L'avant-guerre au Maroc. — *3 juillet.* A. de Tarde : Le Maroc depuis la Guerre. — *8-22 janvier 1916.* A. de Tarde : Aux postes avancés de l'Atlas marocain. — *15 avril.* A. Lichtemberger : Le Maroc en fleurs. — *29 avril.* A. Lichtemberger : Propagandistes de France au Maroc. — *3 juin.* A. L... : Un anniversaire. — *17 juin.* A. L... : Une foire à Fez. — *8 juillet.* A. de Tarde : Les émerveillements de Si Abd-el-Kader ben Haouari, commerçant de Safi. — *4 novembre.* A. L... : Fêtes de l'Aïd-el-Kebir. — *18 novembre.* A. L... : La foire indigène de Fez. — *25 novembre.* A. L... : L'apport du Maroc à la France. — *7 avril 1917.* A. L... : Au Maroc. La séance continue. — *2 juin.* L. T... :

Au Maroc. Tiznit. — *25 août.* A. L... : Flânerie à Tanger. — *15 septembre.* A. L... : Avant la foire de Rabat. — *29 septembre.* A. L... : La foire de Rabat. — *20 octobre.* A. L... : L'Islam et la Guerre. — *27 octobre-10 novembre.* B. Gaulis : La Baya de Marrakech. — A. L... : De Renan à Lyautey. — *24 novembre.* B. Gaulis : Fez. — *8 décembre.* B. G... : L'Islam vu de Fez. — *22 décembre.* B. G... : Rabat.

Pages d'histoire. — *1914-1916* (1ʳᵉ série). — E. Vaffier : La bataille marocaine. L'œuvre du général Lyautey.

Progrès agricole et viticole. — *22 octobre 1916.* L. Ravaz : L'espacement des nouvelles plantations. L'arrachage des vignes détruites par le phylloxéra en Algérie. A propos de réquisitions. — *2 décembre 1917.* L. Ravaz : Le dépérissement dans les vignes en Algérie. — *30 décembre.* G.-J. Stolz : Le dépérissement des vignes de la Mitidja.

Questions actuelles. — *21 mars 1914* : L'organisation judiciaire du Maroc.

Réforme économique. — *8 mai 1914.* Boussac : Le mouvement économique en Algérie.

Renaissance. — *23 décembre 1916* : L'œuvre du général Lyautey au Maroc.

Revue de l'histoire des colonies françaises. — *1ᵉʳ trimestre 1916.* Chr. Schefer : La « conquête totale » de l'Algérie (1839-1863) : Valée, Bugeaud et Soult. — *2ᵉ trimestre.* Notes bibliographiques : Les dernières années de l'occupation espagnole en Tunisie (d'après P. Garrigou-Grandchamp « Documents relatifs à la fin de l'occupation espagnole en Tunisie (1569-1574), *Revue tunisienne* 1914). — *3ᵉ trimestre.* Notes bibliographiques : Ce que l'on sait des généalogistes berbères (d'après R. Basset « Les généalogistes berbères », *Archives berbères* 1915). — *4ᵉ trimestre.* Notes bibliographiques : Le rôle du capitaine Daumas à Mascara, 1837-39 (d'après la « Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara », publiée par G. Yver dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de l'Algérie*, 1912). — Les souvenirs de la domination portugaise entre Mogador et Mazagan (d'après E. Doutté, *En tribu*, 1914). — *2ᵉ trimestre 1917.* Notes bibliographiques : Emploi de la grosse artillerie contre les Barbaresques d'Alger en 1682-1683 (d'après l'article de Ch. de La Roncière « Au temps de Louis XIV : tanks, aéroplanes, sous-marins, torpilles et obus monstrueux », *Rev. hebdomadaire*, 23 décembre 1916). — *3ᵉ trimestre.* H. Froideveaux : L'exposition d'art marocain au pavillon de Marsan : ses enseignements historiques. — *4ᵉ trimestre.* V. Demontès : Les instructions données par le maréchal Soult

à Bugeaud au sujet de la colonisation de l'Algérie. — Notes bibliographiques : Notes critiques sur le voyage de Peyssonnel en Tunisie (d'après les articles de A. Rampal « Une relation inédite du voyage en Barbarie du médecin naturaliste marseillais Peyssonnel de Kairouan au Kef et à Dougga »,*Rev. tunisienne* 1916).

Revue de Paris. — *15 janvier 1916* : L'Islam après la guerre. — *1er juillet.* R. Labruyère : De Biskra à Touggourt pendant la Guerre. — *15 octobre.* J. Chailley : Le Maroc depuis la Guerre. — *15 décembre.* C. Géniaux : Nos écoles indigènes d'Algérie et la paix allemande. — *15 juillet 1917.* C. Géniaux : La Kabylie (1871-1917).

Revue des Deux-Mondes. — *15 janvier 1916.* C. Géniaux : La Chékaia, scènes de la vie algérienne pendant la guerre. — *1er mars.* D'Anfreville de la Salle : Le Maroc et la guerre. — *15 avril.* C. Géniaux : En Kabylie. Les P. blancs pendant la guerre. — *15 novembre.* L. Bertrand : A propos de la foire de Fez. — *15 septembre 1917 et 15 décembre.* J. et J. Tharaud : La foire de Rabat. — *1er novembre.* C. Géniaux : Sous les figuiers de Kabylie.

Revue des Etudes historiques. — *Avril-juin 1917.* L. Misermont : Relation de l'esclavage des sieurs de Fercourt et Regnard en 1678, écrite par M. de Fercourt.

Revue des Etudes napoléoniennes.— 1916 (T. I).— Histoire coloniale de la France depuis l'époque de Napoléon Ier (pp. 370-379). Ouvrages relatifs à l'Algérie).

Revue du Monde musulman, publiée par la Mission scientifique du Maroc. — Vol. XXVI, *mars 1914.* L. Bouvat : Le chevalier d'Arvieux (1635-1702), d'après ses « Mémoires ». — Stefano Colosio : Contribution à l'étude d'Ibn-Khaldoun. — Vol. XXVII, *juin 1914.* A. Cabaton : L'orientalisme musulman et l'Italie moderne. — L. Bouvat : Le prince Caëtani et son œuvre. — R. M. M. L. B. : L'œuvre du P. Lammens. — Vol. XXVIII, *septembre 1914.* Paul Marty : La médersa de Saint-Louis. — Proclamation du sultan du Maroc à ses troupes. — L. Bouvat : Une inscription bilingue d'Agadir. — Vol. XXIX, *décembre 1914.* Les Musulmans français et la guerre. Adresses et témoignages de fidélité des musulmans et des chefs religieux. I. Afrique occidentale. — II. Algérie et Tunisie. — III. Maroc. — Vol. XXXI, *1915-1916* : L'Islam en Mauritanie et au Sénégal. — Vol. XXXIII, *1915-1916* : Le salut au drapeau. Témoignages de loyalisme des musulmans français ; Afrique occidentale française.

Revue hebdomadaire. — *16, 23 janvier 1915.* H. Limbourg : Le duc d'Aumale et sa deuxième campagne d'Afrique. — *6 février 1915.* E. Daudet : Impressions de Tunisie (octobre-novembre 1914). Tunis et la guerre. — *19 juin.* R. Rey : L'Algérie pendant la guerre. — *3, 10 juillet.* H. Limbourg : Le duc d'Aumale et sa troisième campagne d'Afrique. La smalah (novembre 1842-juillet 1843). — *2 octobre.* C. Géniaux : L'armée d'Afrique : les tirailleurs musulmans. — *11 décemre.* G. Beaume : Lettres d'un territorial au Maroc. — *1er janvier 1916.* R. Moulin : Le Maroc et la guerre. — *28 octobre.* E. Daudet : La prise d'Alger (4 juillet 1830). — *4 novembre.* C. Géniaux : Les cimetières kabyles. L'enterrement du tirailleur. — *24 mars 1917. A. Bernard* : Un saint français : Le P. de Foucauld.

Revue indigène. — *30 novembre 1913.* . Peyrat : En Tunisie. — L'égalité fiscale. — Capit. Maitrot : La mutualité musulmane (et *décembre*). — *30 janvier 1914.* M. Boisnard : Choses kabyles. — A. Nehlil : La langue berbère au Maroc. — X. : La pénétration saharienne. — La direction : la politique française en Algérie. — L. Hubert : L'emprunt du Maroc. — P. Bourdarie : L'ère des réformes algériennes. — *Avril 1914.* R. de Mareschal : Choses du Maroc : Destinée du chérif. — La carrière d'une grande famille. — La question de Taza. — *Mai 1914.* P. Bourdarie : A Taza. — La direction : Le sort des réformes algériennes. — *30 juin 1914.* P. Bourdarie : Problèmes algériens. La main-d'œuvre kabyle en France. Le rapport Barbedette. Au Sénat : Les rapports Flandin et Béranger. A l'alliance franco-indigène. — H. Charpin : La justice en Algérie. — J. Queuille : La pacification du Maroc. — *Juillet 1914-juin 1916.* E. Gerbault : Une proposition de loi (tendant à accorder aux sujets français musulmans d'Algérie la naturalisation dans le statut personnel au titre local). — J. Peyrat : La lettre de MM. Clemenceau et Leygues (au sujet des musulmans français). — *Juillet 1916, juin 1917.* J. Peyrat : Algérie : L'électorat algérien. — P. B. : Un grand français : Le P. de Foucauld.

Revue tunisienne. — *1916. Janvier.* L. Berthon : Note sur le forage de Bir Pistor. — E. Vassel : Etudes puniques ; IV. Treize ex-voto. — Jules Renault : Quelques découvertes récentes au Khanguet-el-Hadjadj (Tunisie). — B. Chamboncel : Enseignement professionnel des indigènes en Tunisie. — A. Merlin : Supplément au catalogue des lampes du Musée Alaouï (deuxième série) suite et fin). — R. P. Delattre : Inscriptions de Damous-el-Karita, nouvelle série (suite et fin). — René Sureau : Le Tapis sacré. — F. Fobis : Note sur une station préhistorique aux environs de Bizerte. — *Mars.* R. P. Delattre : Quelques bulles de plomb trouvées à Carthage (1914-1915). — Henry Bigot : Les strophes du pèlerin de Puey-Monçon (voyage à la Mecque au XVIe siècle). — L. Berthon : Note sur les lignites tertiaires du Cap-Bon. — E. Vassel : Etudes

puniques ; IV. Treize ex-voto (*suite et fin*). — L. Berthon : Note sur la découverte de vertèbres fossiles à Fatnassia. — *Mai* : Direction générale de l'agriculture : Les sauterelles. — B. Buisson : De Rabat à Tunis par Fez et Taza. — L. Berthon : Note sur les lignites tertiaires du Cap-Bon (*suite*). — *Juillet* : Lieut.-colonel Hannezo : Tabarca. Monographie. — Ch. Monchicourt. Le voyageur Peyssonnel de Kairouan au Kef et à Dougga. — E. Vassel : Etudes puniques. V. Sur la bilingue d'Althiburos. — M. Conor et G. Grandchamp: Relation du court voyage d'un antiquaire amateur (F. Caroni) surpris par les corsaires, conduit en Barbarie et heureusement rapatrié (1804). — D. Roiffé : Usine hydraulique de Tébourba. — *Septembre-novembre*. H. Briquez : Les « Soummar » de Sousse. — J. Pauthier : Aïn-Draham station estivale. — L. Berthon : Note sur les lignites tertiaires en Tunisie (*suite*). — L. Vassel : Etudes puniques. VII. Quatrième note sur la néopunique de Bir-Tlelsa. — Ch. Monchicourt : Le voyageur Peyssonnel de Kairouan au Kef et à Dougga (août 1724) (*suite et fin*). — Lieut.-colonel Hannezo : Tabarca. Monographie (*suite*). — Conor et Grandchamp : Relation du court voyage d'un antiquaire amateur (F. Caroni)... (*suite*).

Univers. — *4 mars 1914*. Saint-Romain : Le clairon Rolland. — *10* mai A. Lestra : Le cardinal Lavigerie, M. Em. Flourens et M. Constans. Documents sur le ralliement. — *1er juillet*. Saint-Romain : Origines de la Légion étrangère.

Vie agricole et rurale. — *19 juin 1915*. Guillochon : La culture maraîchère en Tunisie. — *4 décembre*. Gagey : L'hydraulique agricole au Maroc. — *6 mai 1916*. Long : L'organisation agricole au Maroc. — De Noter : L'horticulture en Algérie. — De Mazières : La culture du néflier du Japon dans l'Afrique du Nord. — Léjault : Des substitutions dans le rationnement du bétail algérien. — Lainé : Les institutions de crédit agricole mutuel en Algérie.

Vie heureuse. — *5 mai 1914* : Au chevet de nos soldats blessés. Souvenirs de Mlle X., infirmière... au Maroc.

Vita italiana. — *15 avril 1916*. G. Ravasini : Lettera da Tunisia. L'incursione di bande tripolitane in Tunisia e la confisca dei beni dei rebelli.

Le Gérant : J. BÉVIA.

TABLE DES MATIÈRES

du cinquante-neuvième volume de la REVUE AFRICAINE 1918 (1)

	Pages
Henri Basset. — La Libye d'Hérodote, d'après le livre de M. Gsell	295
A. Bel et **M. Ben Cheneb.** — La préface d'Ibn El-'Abbar à sa *Takmila-t-eṣṣila*	306
Jérôme Carcopino. — Les « Castella » de la plaine de Sétif	5
A. Cour. — La poésie populaire politique au temps de l'émir Abdelqader	458
Dr Gabriel Colin. — Deux inscriptions arabes du Musée de Mustapha	131
J. Desparmet. — Ethnographie traditionnelle de la Mettidja	23
Gabriel Esquer. — Quelques à-côtés de l'expédition d'Alger	66
L. Joleaud. — Etudes de géographie zoologique sur la Berbérie. — II. Les Bovinés	161
Évariste Lévi Provençal. — Un chant populaire religieux du Djebel marocain	215
Georges Marçais. — Note sur l'épitaphe d'un savant	115
Ct L. Voinot. — Le développement et les résultats de la crise de 1859 dans les confins algéro-marocains	336
Georges Yver. — L'invasion hilalienne	97
Georges Yver. — Enfantin et l'émigration étrangère en Algérie	249
Bibliographie	143, 266, 499
Liste des Membres de la Société Historique Algérienne	1
Nécrologie	136, 494
Revue des périodiques	285, 512

---

(1) La publication de la *Revue Africaine* a été suspendue pendant les années 1915, 1916, 1917.